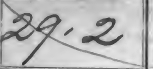
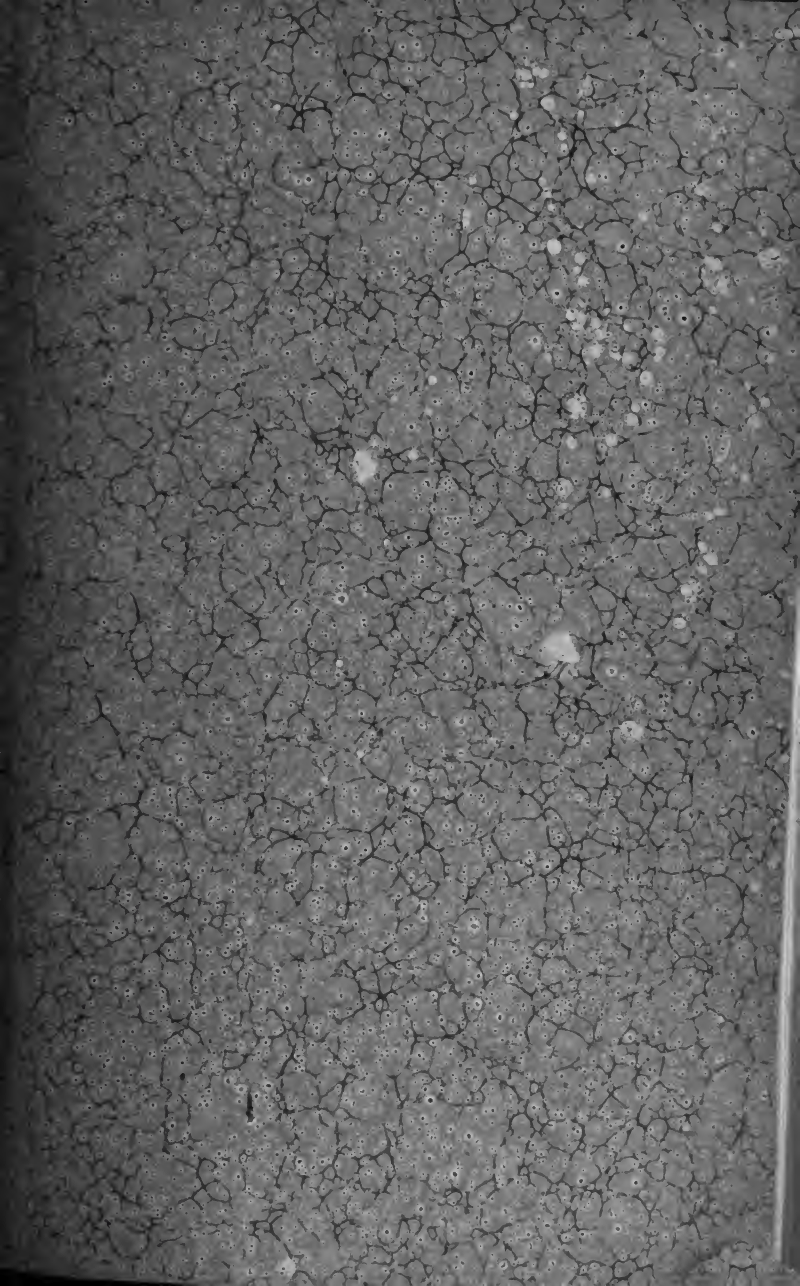

WIDENER LIBRARY
HX NWW5 D


29.2



LE MAGASIN
DE LIBRAIRIE



Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

Avan.

LE MAGASIN
DE LIBRAIRIE

LITTÉRATURE, HISTOIRE, PHILOSOPHIE,
VOYAGES, POÉSIE, THÉATRE, MÉMOIRES, ETC., ETC.

PUBLIÉ PAR CHARPENTIER, ÉDITEUR

AVEC LE CONCOURS DES PRINCIPAUX ÉCRIVAINS

TOME NEUVIÈME

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
28, QUAI DE L'ÉCOLE

1860

M. ET MADAME FERNEL[1]

PAR M. LOUIS ULBACH

SIXIÈME PARTIE.

XX

Quand le docteur Bourgoin et Jules Regnault parurent dans le salon de madame Fernel, M. de Preize, attendu avec anxiété, n'avait pas encore fait son entrée. Ce Parisien classique calculait ses effets et donnait à ses démarches la solennité d'un dénoûment.

Adèle n'éprouva aucun embarras à sourire aux nouveaux venus. Elle rachetait par son attitude les duretés de sa réponse, beaucoup mieux que si elle s'en fût expliquée avec le journaliste. Sa colère du matin n'avait été qu'un accès de sa coquetterie ou de sa vanité. A moins de la supposer sans âme et sans esprit, on ne pouvait admettre qu'elle fût assez maîtresse d'elle-même pour accueillir en souriant un prétendant dont elle eût soupçonné les vues intéressées, et suspecté l'honneur. Jules, de son côté, était trop fin, et trop fier de la perspective d'une lutte, pour avoir le mauvais goût de bouder. Il sembla que rien de grave ne s'était passé entre eux. Babel, qui était venu pour jouir de son œuvre, n'y comprenait rien et se sentait furieux.

Laure était sérieusement heureuse. Elle avait eu si peur de voir échouer son grand projet, que l'espoir, en renaissant tout à coup, lui donnait des joies presque égales à celles du triomphe. Sa toilette était en progrès sur celle de la veille. Elle avait compris que la présence de M. de Preize serait pour madame de Soligny l'occasion de nouveaux exploits, et elle était fermement résolue à combattre intré-

1. Voir les 28e, 29e, 30e, 31e et 32e livraisons.

pidement pour la paix de son cœur et pour la conquête de son mari.

Le Parisien, arrivé en toute hâte pour mettre le désordre, pour brouiller les combinaisons, avait précisément jusqu'ici, par la seule menace de son apparition, modéré les ressentiments et rendu plus nettes, plus actives, les combinaisons stratégiques de chacun de ces conspirateurs.

Madame de Soligny avait un prétexte pour rester, pour continuer ce jeu terrible et charmant dont M. Bourgoin lui avait si brutalement, si prosaïquement, demandé le terme. Laure, qui ne doutait pas de la supériorité de Jules Regnault sur tous les élégants de Paris, voyait dans l'intervention de M. de Preize une circonstance favorable et une chance d'en finir avec les hésitations, avec les manœuvres de son amie. M. Fernel haïssait moins Regnault; il se sentait presque disposé à le plaindre, depuis qu'il prévoyait pour son rival une autre rivalité plus dangereuse que la sienne. Le docteur Bourgoin était ravi, pour des raisons analogues à celles de madame Fernel. Jules ne pouvait souhaiter un défi plus honorable. Quant aux personnages secondaires, Babel et Cavalier, ils demandaient naïvement que M. de Preize fût le plus beau, le plus spirituel, le plus élégant des hommes, et ils étaient disposés à tomber en admiration devant sa mise et à se pâmer à ses moindres mots.

L'encens brûlait donc des deux côtés de la route que le dieu superbe, invoqué par tous les machinistes de cette intrigue, devait prendre; mais sa visite annoncée se faisait attendre.

Enfin, à une heure fort avancée de la soirée, quand on commençait à désespérer, un coup de sonnette que tout le monde entendit fit passer une rougeur électrique sur tous les visages, et quelques instants après que la grosse porte se fût refermée, M. le préfet et M. de Preize étaient annoncés. M. et madame Fernel s'avancèrent au-devant des visiteurs, l'ancien notaire balbutiant, sans y songer, des compliments auxquels le Parisien répondit de confiance, sans les avoir entendus, Laure se bornant à une révérence et à un sourire qui frappèrent tout d'abord d'étonnement M. de Preize. Ce dernier s'était fait, d'après les lettres de madame de Soligny, une tout autre idée de madame Fernel, et il se demanda ce que devaient être les grandes coquettes de province, si les dévotes avaient ce regard, cette beauté, cette toilette.

Adèle portait dans les cheveux un simple ruban qui semblait étinceler comme un diadème, tant le feu de ses prunelles et la splendeur

de son sourire embrasaient l'air autour de son visage. Elle tendit la main à M. de Preize, comme si elle l'eût vu la veille.

— Vous n'avez pas de pistolets à la ceinture? lui dit-elle en riant.

— Fi donc! répondit-il; vous me prenez pour un Barbe-Bleue!

— Oh! non, Dieu m'en garde! répliqua Adèle en se moquant. Je vous prendrais plutôt pour *Malbrough!* Vous êtes parti en guerre, sans savoir comment vous reviendrez, et voilà M. le préfet qui porte votre grand sabre.

— Je vois que la province ne vous a pas pervertie; vous êtes toujours Parisienne, madame, et vous ne pouvez aimer que Paris.

— Et les Parisiens par-dessus le marché, n'est-ce pas?

M. de Preize s'inclina, en ratifiant l'épigramme qui établissait ses prétentions, et il laissa le préfet déposer ses hommages aux pieds de madame de Soligny. Lui, pendant ce temps-là, priait madame Fernel de le présenter à ses amis et saluait avec une aisance parfaite, avec la familiarité élégante d'un homme du monde qui se croit égal à toutes les vanités, et qui élève à lui, sans effort, toutes les prétentions, tous les habitués de la rue du Cloître.

— Voici un vieil ami de la famille, et, je vous en préviens, monsieur, un nouvel ami de madame de Soligny, dit Laure en lui désignant le médecin : M. le docteur Bourgoin!

Les deux hommes s'inclinèrent; mais M. de Preize fut intimidé par le regard observateur et ironique du médecin. Quant à ce dernier, il étudiait M. de Preize et ne voulait pas l'attaquer trop tôt, redoutant, avec la conscience de sa force, les coups inutiles et les victoires superflues.

M. Fernel avait laissé à sa femme le soin de présenter M. Bourgoin; il se chargea bravement de présenter Jules Regnault.

— Je connais Monsieur, dit le Parisien, qui, pour la première fois, laissa percer un peu de dédain.

— Je ne crois pas, répliqua simplement, mais avec fermeté, le journaliste.

— C'est trop de modestie de votre part, reprit M. de Preize avec le même accent moqueur.

— Je ne suis pas modeste, monsieur, au contraire; c'est par orgueil que je dis cela.

M. de Preize vit dans les yeux de Regnault que celui-ci ne demandait qu'une occasion d'entamer la lutte, le duel; mais il n'était pas venu seulement pour fournir à un soupirant de province l'avantage

de se mesurer avec lui. Il passa devant Jules et revint, après quelques paroles échangées avec ses hôtes, à la place occupée par madame de Soligny et gardée, comme par un écuyer d'honneur, par M. le préfet de l'Aube.

Chacun avait compris la nécessité d'un tête-à-tête entre les deux Parisiens; on eut la discrétion de les laisser quelques instants s'entretenir à voix basse, moins peut-être par déférence que par curiosité. Pour que la comédie fût complète, il fallait bien que ces deux personnages essentiels jouassent leur rôle.

— J'ai une grâce à vous demander, dit madame de Soligny en commençant le feu.

— Si c'est la vôtre, madame, ne l'espérez pas, répliqua galamment M. de Preize, je suis décidé à être impitoyable.

— En vérité! comment ferez-vous donc?... Mais il ne s'agit pas de moi. J'ai pitié de votre pauvre ami le préfet.

— De lui? Serait-il donc un des enchanteurs auxquels je viens vous arracher? Il serait doublement traître, alors.

— Non, rassurez-vous : votre ami s'est acquitté de sa surveillance avec toute l'exactitude désirable; mais j'ai peur que vous ne le rendiez responsable de l'inutilité de votre voyage. Ne le desservez pas auprès du ministre, parce qu'il vous aura fait faire soixante lieues pour boire le thé de madame Fernel.

Adèle riait; M. de Preize se mit à l'unisson de cette gaieté sarcastique.

— Mon ami est tout pardonné, reprit-il, quoi qu'il arrive. Il a cru bien faire et il a bien fait, en effet. Il m'a averti à temps; je devenais ridicule à Paris!

— Et c'est pour changer que vous avez fait le voyage? demanda madame de Soligny.

— Sans doute. Je suis ridicule d'espérer; je ne serai plus que malheureux en n'espérant pas.

— Oh! comme vous êtes devenu sentimental!

— C'est depuis que je suis arrivé, depuis surtout que je suis dans cette maison.

— Ainsi, vous venez me chercher? demanda Adèle.

— Non, madame; je viens seulement remplacer par deux mots de causerie notre correspondance interrompue.

— A la bonne heure! moi qui craignais de courir la chance d'un enlèvement!

— Fi donc! les chemins de fer s'y refusent. Je suis venu, au contraire, madame, vous aider à trouver des prétextes pour prolonger votre séjour; et si, en vous déclarant que je ne reconnais d'autres droits à mon amour que ceux que vous voudrez lui accorder désormais, je mets votre conscience à l'aise; je vous rends toute la liberté dont vous avez besoin; j'aurai rempli un devoir d'honnête homme, mon ami aura rempli un devoir de bonne amitié... et mon voyage n'aura pas été inutile.

— Il y a bien de la fatuité dans votre soumission, mon cher ami!

— Comment?

— Vous me rendez ma liberté! l'avais-je perdue? Vous ne voulez plus d'autres droits que ceux que vous obtiendrez désormais! quand donc vous en ai-je accordé ou offert? Que vous soyez un honnête homme, je n'en doute pas, et il était inutile de faire soixante lieues pour une démonstration superflue.

Adèle, sans quitter le ton railleur qu'elle avait adopté en commençant, laissait deviner du dépit et de la fierté. Elle eût peut-être tendu la main, pour ne plus la retirer, au soupirant qui fût accouru de Paris, naïvement alarmé et sérieusement ému. Mais ce persiflage, en l'encourageant dans sa coquetterie, attestait un sang-froid et une habileté incompatibles avec la passion. Elle regarda par un coup d'œil rapide Jules Regnault qui causait avec le docteur Bourgoin, et elle se demanda si celui-là, qui avait au moins autant d'esprit que le Parisien, s'y serait pris de la même façon, et eût voulu la ramener en se moquant d'elle.

M. de Preize ne s'aperçut pas qu'il avait fait fausse route. Il était de ces diplomates de second ordre qui mettent encore l'habileté dans la dissimulation et qui ne savent pas que la franchise et l'audace sont souvent les ruses les plus adroites. En amour, la seule diplomatie supérieure et infaillible, c'est l'amour. M. de Preize, en se vantant d'une générosité qu'on ne lui demandait pas et qui pouvait d'ailleurs agir à distance, mettait madame de Soligny dans son tort et s'attribuait un rôle qui, n'étant pas sérieusement héroïque, devenait une prétention pour lui et une sorte d'injure pour elle. Un esclandre l'eût peut-être mieux servi que cette affabilité de bonne compagnie et que ces manières de parfait gentilhomme. Madame de Soligny était blasée sur les égards; elle ne l'était pas sur une certaine brutalité, qui flatte avant de blesser.

Adèle trouva M. de Preize maladroit, et fut presque humiliée de cette maladresse, comme si elle se sentait responsable des inspirations médiocres qu'elle suggérait. Quant à lui, après quelques mots échangés sur le même ton, il craignit de se donner en spectacle et voulut paraître certain du succès de son voyage, en n'insistant pas publiquement pour le faire réussir. Il se rapprocha de madame Fernel, lui adressa quelques compliments, et se laissa peu à peu entraîner dans une conversation à laquelle chacun s'empressa de prendre part, pour mieux dissimuler son émotion.

Madame de Soligny, toutefois, avec une réserve un peu hautaine, avec une nonchalance qui ne lui était pas habituelle, s'accouda à son fauteuil, parut écouter et s'abstint de se mêler à l'entretien général. On eût dit qu'elle assistait à un spectacle donné pour elle. Son regard allait tour à tour de M. de Preize à Jules Regnault, de madame Fernel au docteur Bourgoin, et de M. Fernel à M. Babel; elle se savait observée, étudiée, menacée par tous ces gens-là, et elle prenait plaisir à opposer le mystère d'un sourire muet à toutes ces curiosités intéressées.

Laure, au contraire, s'acquittait de ses devoirs d'hospitalité avec grâce, avec effusion. Elle questionna M. de Preize sur les bruits de la politique, sur les nouvelles des arts; elle parut au courant des derniers succès, c'est-à-dire des derniers scandales littéraires. Elle était si heureuse d'avoir dans son salon tous ceux qu'elle voulait faire concourir à l'achèvement de son plan, qu'elle témoignait sa joie par des regards caressants dont elle ne savait pas encore modérer la flamme, et que le Parisien, qui n'avait pas vu les réunions de la chambre à coucher, la longue robe noire, la toilette janséniste des jours précédents, se demandait comment cette belle femme, à l'esprit ingénieux, faite pour inspirer l'amour, se résignait à la province et à son mari. M. de Preize n'avait devant lui qu'une madame Fernel élégante, qu'une Parisienne, avec ce charme particulier, avec cet émail, si j'ose ainsi dire, qu'ajoutent à la beauté, la timidité, l'ingénuité de la province. La pensée de la lessive, des racommodages, des grandes conspirations culinaires, ne pouvait pas ternir dans l'imagination du nouveau venu l'image poétique qui s'y présentait; puisqu'il est convenu que la poésie est l'absence et le néant des qualités positives, et qu'une mère de famille est d'autant plus idéale qu'elle n'éveille aucune des vertus nécessaires à l'ordre et à la prospérité de la famille. M. de Preize était un connaisseur; il n'avait pas le jugement embarrassé par des préven-

tions; il n'avait pas assisté à la soirée de la préfecture, et il ignorait l'effort de volonté de madame Fernel pour atteindre à ce diapazon de l'élégance parisienne; il fut ébloui.

— Parbleu! se dit-il, avec la conscience de son infaillibilité, madame de Soligny m'avait dépeint son amie comme elle voulait que je la trouvasse; la Parisienne avait peur de la provinciale.

Et tout en causant avec Laure, qui s'étudiait à se transformer de mieux en mieux, M. de Preize plaignait tout bas ces ignorants Troyens, inhabiles à apprécier la beauté et dédaignant une merveille qui leur était familière, pour s'extasier devant une jolie femme dont le premier mérite était de leur être étrangère.

— Ce journaliste est un sot, pensait-il, de me disputer madame de Soligny, quand il voit tous les jours une femme que je lui disputerais bien..., si je venais ici pour cela.

L'amour de M. de Preize, on le voit, n'avait rien d'exclusif, et Adèle était dans la vérité en ne redoutant pas ses exigences. Quant à M. de Preize lui-même, j'ai laissé croire qu'il avait de l'esprit, et j'ai prouvé qu'il était maladroit. Je tiens à démontrer que ces deux propositions sont conciliables.

M. Charles de Preize comptait tout bas plus de quarante ans; mais il avait confit son âge dans tant de petits soins, qu'il pouvait bien ne paraître âgé que de trente-cinq ans. Il était assez grand, bien fait et doué d'une de ces physionomies commodes qui laissent le champ libre à toutes les suppositions honorables, parce qu'elles n'affirment rien, physionomies d'hommes à bonnes fortunes et de diplomates. Des favoris, dont la nuance allait commencer à dépendre de la mode et de la vertu de certaines préparations, encadraient, sans les envahir, de belles joues qui n'étaient point creuses et rejoignaient des cheveux bruns légèrement frisés, mais dont la raie se faisait déjà près de l'oreille, pour mieux dissimuler les éclaircies du sommet. Des yeux bleus, qui semblaient briller, comme des phares incessamment allumés par la politesse et la courtoisie, répandaient un air de bienveillance sur cette figure ménagée par le travail et que la pensée n'avait jamais altérée. La bouche, bien dessinée, mais souriant avec une facilité abusive, faisait suspecter sa modestie et trahissait une satisfaction, un contentement de soi-même, à peine contenus par les usages et par les complaisances sociales. La bouche de M. de Preize était son ennemie; non pas qu'elle lui servît à dire des choses malavisées ou choquantes, mais parce qu'elle paraissait si fière des choses convena-

bles qu'elle débitait, et si fière surtout des autres belles choses qu'elle ne disait pas, qu'on ne pouvait s'empêcher de lui en vouloir de son orgueil et de sa discrétion. Le sourire permanent de ces lèvres précieuses n'empêchait pas d'ailleurs la figure de conserver une sérénité, j'allais presque dire, une gravité officielle.

C'est là le caractère de certains visages que leurs diverses parties jouent chacune un rôle particulier, et que la bouche peut sourire sans que les yeux s'en émeuvent, sans que les muscles des joues en tressaillent. Le sourire alors est l'exécution d'une consigne donnée à la bouche, de même que les yeux ont la leur, dont ils ne se départent pas. Dans les maisons bien tenues, chaque domestique a ses attributions; dans un visage comme il faut, chaque partie a son devoir. Il n'y a que les visages de rien (et les visages d'artistes sont de ceux-là) qui participent par tous leurs traits à une seule émotion et qui rient ou qui pleurent tout entiers. M. de Preize n'était pas un artiste; c'était un cavalier accompli, un homme du monde, charmant, qui avait eu des duels pour des motifs galants, qui n'en avait jamais eu pour des querelles de jeu. Diplomate dans ses plaisirs, il s'était convenablement ruiné, avec économie; et la main de madame de Soligny lui était apparue au moment opportun, comme un signe indicateur de la route à suivre pour atteindre au repos, à la retraite honorable et décente d'un conquérant qui se fait colon. La belle fortune d'Adèle n'avait pas été seul le motif du choix de M. de Preize, mais elle ne lui avait pas non plus donné de scrupules, et en cherchant un cœur pour lui faire hommage du sien, il n'avait pas été fâché de rencontrer la richesse avec lui.

Tel était au physique et au moral M. Charles de Preize, qui signait souvent C. de Preize, d'où venait naturellement pour ses fournisseurs le prétexte de l'appeler comte de Preize. Après tout, il l'était peut-être, la question n'ayant jamais été discutée, et son droit à la particule n'ayant jamais été vérifié, de façon à autoriser un démenti.

Quoi qu'il en fût, noble ou non, M. de Preize était gentilhomme, comme tout le monde l'est à Paris... dans une certain monde. Loyal dans sa parole, n'ayant jamais trahi que des femmes, ce qui ajoute à l'honneur, au lieu de rien lui enlever, mais ayant adouci ses trahisons par des formules courtoises qui embaumaient les plaies, brave et beau diseur, M. de Preize passait aussi pour un homme d'esprit, ce qui était bien superflu. L'esprit, toutefois, depuis qu'on a perdu le secret

de Voltaire, admet tant de variétés et tant de nuances, que M. de Preize pouvait être un homme d'esprit, au taux du jour, sans que cela fît tort au crédit des imbéciles. L'esprit de M. de Preize n'était pas celui qui invente, qui sait créer des rapports inattendus entre des choses bien diverses; c'était un esprit de tact, d'à-propos, de convenance, qui ménage une retraite dans les situations difficiles et qui permet de corriger adroitement les fautes qu'on a commises par maladresse. Voilà pourquoi ce Parisien pouvait se tromper dans ses petits calculs et sauvait toujours sa vanité, quand il l'avait compromise. On ne s'étonnera donc pas de ses fausses manœuvres ni de ses vives reparties, et l'on comprendra qu'il pouvait être tout ensemble capable de finesse et coupable de sottise.

Pendant que M. de Preize rendait madame Fernel toute confuse des compliments qu'il lui adressait avec une chaleur de conviction à moitié feinte; et pendant que M. le préfet s'entretenait avec les hommes considérables comme MM. Babel et Cavalier, Jules Regnault isolé, abandonné dans un coin du salon, jugeait M. de Preize. Il n'était pas découragé par les prétentions de ce parfait gentilhomme sur le cœur et la main de madame de Soligny : il se rendait à lui-même cette justice qu'avec de la persévérance et de la fierté, il pouvait lutter sans désavantage contre cet invincible; mais l'empressement du Parisien pour madame Fernel le blessait comme un sacrilége. Il n'était pas jaloux, il se sentait indigné. Ce n'était plus son amour, c'était sa religion, son rêve qui souffrait. Il lui semblait que M. de Preize se penchait avec trop de familiarité sur le fauteuil de Laure; il crut remarquer un symptôme d'effroi, une sorte d'invocation à l'amitié dans une ombre qui s'étendit tout à coup sur le beau visage de madame Fernel et dans un regard éploré qu'elle tourna vers lui. Le sang bouillonnait dans les veines de Regnault, et il eût été ravi que le prétendant de madame de Soligny se laissât aller à quelque velléité d'insolence à son égard; il se fût battu volontiers pour la provinciale, au nom de la Parisienne.

M. Fernel paraissait fort éloigné de ces pensées désobligeantes à l'égard de son hôte. Il souriait et montrait une belle humeur devenue bien rare depuis huit jours. Heureux de voir les prétentions de Jules tenues en échec par celles de M. de Preize, flatté dans sa vanité de l'attention que cet élégant Parisien voulait bien accorder à sa femme, il admirait la coquetterie de madame de Soligny et rendait justice au bon goût de Laure.

— Je savais bien, se disait-il, qu'elle n'avait qu'à vouloir pour être spirituelle.

Cet excellent mari se faisait naïvement illusion, et, sans se douter de la bigamie dont son enthousiasme le rendait coupable, il eût voulu embrasser sa femme et tomber aux pieds de la Parisienne. Son cœur était partagé comme celui de Jules Regnault, mais ne souffrait pas du partage : sa conscience s'apaisait, et il se donnait le droit d'être infidèle, en trouvant des raisons d'admirer Laure.

Le docteur Bourgoin s'était séparé du groupe formé par le préfet et par les deux actionnaires de *l'Étoile de l'Aube*, et s'était approché de madame de Soligny.

— Vous êtes bien heureuse, lui dit-il à voix basse.

— Peut-être ! répondit la Parisienne, qui redoutait les railleries du médecin.

— C'est un bonheur, en tout cas, qui vous coûtera des larmes, reprit le docteur, en s'asseyant à côté d'Adèle.

— Vous croyez?

— J'en suis sûr (et la voix de M. Bourgoin devenait grave, presque paternelle). On ne joue pas impunément avec l'amour-propre d'un beau cavalier, comme M. de Preize, avec l'amour d'un honnête homme comme Jules Regnault, quand on est une honnête femme. Vous auriez mieux fait de partir ce soir pour Paris.

— Eh bien! je partirai demain, si le jeu m'ennuie.

— Demain, il sera trop tard; il vous restera le souvenir de ces deux yeux qui cherchent à troubler la sérénité de votre amie, et de ces deux autres yeux qui vous regardent avec un reproche navrant. Ah ! madame, ayez un bon mouvement, rétractez bien vite les vilaines paroles que vous m'avez dites ce matin. Une jolie femme qui n'aurait que de l'esprit ne pourrait plus hésiter déjà ; une femme qui a du cœur doit se hâter de conclure.

— Oh! vous êtes pressant, mon cher docteur! Ne dirait-on pas que je vais causer la mort de quelqu'un?

— Il y a plusieurs façons de tuer, chère madame. Je les connais toutes, moi, en qualité de médecin. Je ne crains pas pour M. de Preize; il vivra longtemps : il a le secret d'être jeune jusqu'au bout. Mais mon protégé, mais ce caractère que vous avez froissé, que vous avez défié, et qui ne se consolera pas...

— Le pensez-vous? demanda Adèle avec un peu d'ironie. Com-

ment avez-vous raconté à votre ami notre entrevue de ce matin?

— Cela vous intéresse?

— Un peu.

— Eh bien! je ne lui ai pas répété tout ce que vous m'aviez dit; je lui ai déclaré la vérité, que j'avais devinée.

— Ah! ainsi, moi, j'avais menti!

— En lui annonçant que vous refusiez sa main, je lui ai annoncé que vous l'aimiez.

— Docteur!

— Allais-je donc me borner à lui faire comprendre que sa pauvreté était un crime, que sa mère était un obstacle, que son amour vous humiliait!

— Mais, docteur, je ne vous avais pas dit un mot de tout cela!

— Vous m'aviez dit que sa sincérité vous était suspecte, que vous étiez trop riche pour croire au désintéressement. J'ai traduit un peu librement et j'ai conclu en ajoutant : « On vous aime, mais on a de l'orgueil. Continuez à aimer et ne fléchissez pas : montrez que la pauvreté ne vous fait pas peur! » Ah! si vous l'aviez vu, madame! je suis convaincu que ces petites mains dédaigneuses se fussent jointes d'émotion, d'adoration. Il n'a pas eu de ces fureurs sentimentales qui ne prouvent rien : il a agi en homme. D'un trait de plume, il a rompu le lien qui l'enchaînait aux imbéciles que vous voyez là-bas, et à ce préfet qui le torturait, pour plaire à votre soupirant. Vous le trouviez pauvre hier, il l'est davantage aujourd'hui : il n'a plus de journal, plus de position. S'il vous plaît de prolonger votre séjour à Troyes, sa présence ne vous sera plus importune. Il est contraint d'aller à Paris pour gagner sa vie; chaque jour de retard lui coûtera, à lui et à sa vieille mère, un morceau de pain.

— Ah! docteur, c'est odieux ce que vous avez fait là, s'écria madame de Soligny en pâlissant.

— Moi! je n'ai rien fait! Tant pis pour lui qui s'avise de vous aimer! Tant pis pour vous qui voulez le mettre à l'épreuve!

— Vous êtes brutal, monsieur Bourgoin.

— Oui, madame, comme un chirurgien. Votre scepticisme ne veut pas croire à la sincérité d'un honnête garçon; il faut bien que je vous donne des preuves. Vous répugnez à certaines mesquineries matérielles; vous n'en aurez plus peur, quand vous les aurez envisagées nettement. Si vous craignez que celui qui vous aime

fasse une bonne affaire en vous épousant, ne craignez pas de faire une bonne action en rendant riche celui que vous aimez. Il arrivera peut-être un moment dans la vie de cet homme-là, qui a de l'avenir, du talent, de l'ambition, où vous rougirez de n'avoir eu que la fortune à lui offrir, en retour de sa gloire.

Le docteur était éloquent, en parlant ainsi, moins par ses paroles, qui avaient un peu d'emphase, que par ses gestes qui étaient expressifs et par sa voix qui était émue. Madame de Soligny se sentit étourdie. Certains mots l'avaient blessée; sa délicatesse de Parisienne gardait une atteinte, une meurtrissure de la franchise opiniâtre du médecin. Cette question de pain quotidien si violemment introduite dans le marivaudage de ses sentiments avait une sorte de cynisme sur l'effet duquel précisément le docteur comptait beaucoup. Puisque l'inégalité des deux positions était un obstacle et le motif d'une défiance, il était bon de réduire la fierté de la Parisienne, d'insister fortement sur ce point douloureux pour en épuiser l'amertume et la douleur, de révolter d'abord la coquetterie pour attendrir ensuite la générosité. Ce fut la pudeur de la femme élégante qui parut d'abord.

— Je regrette beaucoup, mon cher docteur, reprit madame de Soligny d'une voix aiguisée par le dépit, que M. Regnault ait sacrifié le présent à des espérances que je n'ai ni directement ni indirectement autorisées ; mais je ne peux pourtant pas donner raison à sa vanité par charité chrétienne, et l'épouser pour lui rendre une position.

— Vous avouerez toutefois, madame, que si vous l'aimez réellement, son courage n'est pas un obstacle.

— Vous avouerez, à votre tour, mon cher monsieur Bourgoin, que ce courage, comme vous appelez son coup de tête, ne prouve pas absolument son amour. Un homme moins désintéressé ne pourrait-il pas s'y prendre de la même façon ?

— Toujours ce scepticisme ! Incorrigible Parisienne !

— Si nous étions crédules, on nous aimerait sans doute moins. Mais voyez, ajouta Adèle en serrant le bras du docteur, voyez comme il regarde madame Fernel ! Ah ! s'il se ruine pour moi, il se tuerait pour elle !

— A la bonne heure ! repartit le médecin en prenant avec familiarité la main de madame de Soligny ; voilà un cri du cœur ! Soyez jalouse, et je vais tomber à vos pieds, pour vous adorer.

Madame de Soligny ne répliqua pas; elle passa la main sur son front, comme si une douleur, une névralgie menaçait de l'attrister; elle se leva, traversa le salon et vint droit à M. Fernel.

— Il est convenable que vous me fassiez un peu la cour, lui dit-elle en souriant, ou sinon je passe aux yeux de tous pour une Ariane abandonnée. Laure vous donne l'exemple.

M. Fernel rougit, balbutia un compliment de circonstance, n'osa pas avouer ce qu'il éprouvait, dans la crainte d'être accueilli par une moquerie, et se trouva d'ailleurs débarrassé du souci de donner la réplique par la vivacité, par la continuité de la conversation que madame de Soligny entama tout à coup et soutint à elle seule.

M. Bourgoin était enchanté; cependant il craignit l'excès du bien. Il fit un signe à Jules Regnault, qu'il attira dans un coin du salon.

— Nous allons nous en aller, lui dit-il.

— Vous partez, docteur?

— Nous partons, mon ami; je vous emmène.

— Oh! moi, docteur, je reste. J'aurais l'air de déserter la bataille. Tous mes ennemis sont là : ce monsieur que je connais maintenant rirait de moi si je fuyais; je veux rire de lui.

Jules avait des éclairs dans les yeux.

— Vous triompherez, au contraire, avec plus d'esprit et de supériorité, reprit le médecin, si vous paraissez convaincu de la victoire et dédaigneux de disputer le terrain! Votre présence ravit toutes ces âmes médiocres. Votre départ leur causera un désappointement et les rendra ridicules.

— Mais pourtant, docteur, si je me retire, je laisse M. de Preize entre madame de Soligny qu'il fait souffrir et madame Fernel qu'il offense par sa galanterie.

— Croyez-vous que ce soit lui qui fasse souffrir le plus la Parisienne? Quant à madame Fernel, ne craignez rien; on peut l'affliger, mais son âme est au-dessus des offenses vulgaires.

— N'est-ce pas qu'elle est bien belle?

— Qui? madame de Soligny? Sans doute.

— Vous avez raison, docteur; il faut partir, car je deviens fou.

— Preuve évidente que vous êtes amoureux!

— Amoureux! répéta Jules avec un soupir. Oui! mais de qui?...

Le docteur crut inutile sans doute de répondre à cette question. Il

attira Jules Regnault vers la porte, et tous deux sortirent sans s'adresser une parole jusqu'à ce qu'ils eussent franchi le seuil de la maison.

XXI

— Vous avez un peu trop boudé madame de Soligny, dit le médecin en frappant doucement sur l'épaule de Jules, pendant qu'ils traversaient la place de la Préfecture. Puisqu'elle était dans son tort, il fallait avoir l'air de lui demander pardon : c'est ainsi que les coquettes entendent avouer leurs fautes. Ah ! je fais des progrès dans la psychologie des femmes..... Je crois, au surplus, que M. de Preize a réparé vos erreurs de tactique, et il a été plus maladroit que vous.

— C'est que vous ne savez pas, docteur, tout ce qui se passe en moi ! J'ai enduré ce soir tous les supplices de la jalousie : ce M. de Preize a une fatuité qui va jusqu'à l'insolence. Avez-vous vu comme il parlait bas et tout près à madame Fernel?

— Sans doute, je l'ai vu. Fernel aussi l'a vu ; mais cette petite manœuvre ne lui a pas réussi.

— C'est vous, docteur, je le comprends, je le sais, qui avez conseillé madame Fernel ; c'est vous qui serez responsable !...

— De quoi donc? interrompit brusquement le médecin. Des soupirs que vous allez perdre? des tentations que vous allez refouler? Jules, mon enfant, je vous connais et vous n'avez rien à m'avouer. C'est parce que je vous ai vu mal à l'aise que je vous ai emmené, et c'est précisément la douleur que vous ressentez qui vous vaut toute mon estime. Si vous n'étiez amoureux que des beaux yeux de la Parisienne, je pourrais croire à votre ambition autant et plus qu'à votre cœur, mais le sentiment pur qui vous trouble est une preuve en faveur de votre âme. Vous êtes un homme digne de ce nom ; il ne vous reste plus qu'à vous contraindre, et qu'à étouffer bravement ces émotions qui seraient un remords et un chagrin irréparable pour madame Fernel.

— Est-ce qu'on peut aimer de deux amours à la fois?

— Tout est possible. Voilà pourquoi il vous est possible d'enfermer, d'ensevelir l'admiration pieuse que vous ressentez. Ah ! mon ami, quand les ambitions et l'égoïsme des hommes vous auront donné, comme je l'espère, la passion du sacrifice et du dévouement,

vous verrez qu'il est doux d'avoir une joie, un rêve à immoler au devoir! Le beau mérite que celui d'être heureux platement, vulgairement! Je ne vous ferai pas de morale de catéchisme; si vous étiez un autre homme, et si celle que vous vénérez était une autre femme, parbleu! je ne me mêlerais de rien. Le bien d'autrui est fait pour être envié! Mais je veux vous convertir à des opinions qui mettent les principes au-dessus des intérêts, et je ne veux pas que la femme la plus pure et la plus grande que j'aie jamais rencontrée puisse être offensée, même à son insu, par votre amour. Je ne vous dis pas de l'oublier, mais je vous dis de la fuir, et surtout de ne rien laisser voir de l'admiration que vous gardez pour elle. Que son souvenir soit en vous comme une vision de la tendresse, de la chasteté, de l'honneur et du devoir! Si vous avez des enfants, souhaitez à votre fille une âme comme la sienne, et à votre fils un amour comme le sien; mais contentez-vous, pour vous, du bonheur positif et des chances sérieuses que la vie vous offre! Madame de Soligny ne doit pas souffrir de votre piété pour madame Fernel. Enfermez l'idéal et acceptez avec la franchise d'un homme la réalité qui vous attend. Quel est celui d'entre nous qui n'a pas fait deux parts dans son existence et qui n'a pas un sanctuaire dans sa pensée où il se réfugie à certains moments pour se consoler, pour s'exhorter, pour se juger? Si vous n'aimiez pas madame de Soligny, je me garderais de vous encourarager à un mariage qui serait une double trahison; mais vous l'aimez. Eh bien! aimez-la de toute l'ardeur de votre jeunesse pour la jeunesse et la beauté, et aimez-la aussi de tout l'amour que vous lui sacrifiez. Qui sait? ce souvenir que vous garderez se reflétera peut-être en elle et vous portera bonheur!

— Docteur, ce sont là de belles théories, des subtilités! reprit Jules en secouant la tête.

— Eh bien! pourquoi ne pas se soumettre à des théories subtiles, quand on se soumet si docilement à des préjugés?

— Vous m'exhortez à l'héroïsme, docteur; malheureusement, hélas! je ne suis pas un héros.

— Si vous étiez un héros, je n'aurais pas besoin de vous exhorter.

— Après tout, nous raisonnons comme si mon mariage était décidé, continua Jules Regnault; mais je puis emporter mon secret sans faire de sacrifice. On me donne le droit de m'y consacrer tout entier.

— Oh! c'est un refus sur lequel je n'engagerais pas M. de Preize

à compter! Il n'est pas mal, ce M. de Preize : voilà une rivalité, mon cher ami, qui vous fera honneur.

— Vous riez, monsieur Bourgoin!

— Pourquoi donc ne rirais-je pas? Je sors de la comédie; j'arrange les conditions de votre bonheur, et je travaille à humilier nos ennemis politiques, car, décidément, vous êtes des nôtres!

Jules ne répliqua pas. Il marcha quelques instants à côté du docteur, silencieux, recueilli, mais dévoré d'angoisses. Il pensait à M. de Preize qu'il avait laissé en grande conversation avec madame Fernel, et il se rappelait aussi que madame de Soligny pouvait se plaindre de n'avoir pas reçu son adieu.

Regnault redoutait les questions de sa mère. Mais la veuve était couchée quand il rentra, et feignit de dormir quand il vint dans sa chambre.

Le lendemain, une des premières rumeurs de la ville fut la démission du journaliste, démission annoncée d'ailleurs par l'*Étoile de l'Aube.* Quelques commères vinrent s'informer auprès de madame Regnault du plus ou moins d'authenticité des bruits qui avaient couru.

Indiscrète avec discrétion, la vieille mère sut confier tout bas à certaines oreilles les espérances presque réalisées qu'elle avait conçues pour son fils; à certaines autres elle refusa de rien dire, mais avec une réserve si absolue que tout le monde en conclut que le mariage était décidé, que Jules allait partir pour Paris.

— Si le mariage manque, se disait tout bas la veuve, j'aurai du moins la satisfaction de faire enrager pendant quelques jours tous ces envieux de province; et si cette Parisienne ne repart pas tout de suite, elle entendra tant de compliments et tant d'allusions relativement à ce mariage, que la honte de refuser lui viendra peut-être.

Madame Regnault s'abstint d'ailleurs le lendemain de questionner Jules sur ce qui s'était passé. Elle respecta sa préoccupation. Comme il ne parla plus de quitter Troyes, elle pensa que l'arrivée de M. de Preize le défiait, et elle ne fut plus inquiète. Cette femme singulière, qui ne songeait qu'à l'avenir, qu'à la fortune de son fils, s'interdit toute démarche à ce sujet; elle avait trop de prudence pour humilier mal à propos la volonté de Jules, et, fière de le voir réussir beaucoup plus que de réussir elle-même en son nom, elle se réservait d'intervenir désormais, quand il aurait échoué et s'il échouait; mais jus-

que-là elle s'abstenait stoïquement, en se conformant, après tout, à la promesse faite à M. Bourgoin.

Quant au bon docteur, il se leva tout furieux le lendemain de l'arrivée de M. de Preize; il avait mal dormi.

— Ne voilà-t-il pas maintenant que leurs affaires me préoccupent la nuit, et que j'ai des insomnies! se dit-il en s'habillant avec colère et en se prenant au collet pour se demander raison à lui-même de cette folie. Il faut que cela finisse. Je ne peux pourtant pas être ridicule, puisque je ne suis pas amoureux. Qu'ils s'arrangent! Je ne m'en mêle plus!

Au beau milieu de ces résolutions égoïstes, le médecin entendit sonner. C'était la vieille Brigitte. Dès qu'il l'aperçut par la fenêtre, il sortit de sa chambre tout en passant sa longue redingote et courut au-devant d'elle.

— Est-ce que madame Fernel est malade? demanda-t-il avec inquiétude.

— Non, monsieur le docteur, ce sont deux petites lettres que je suis chargée de vous remettre.

M. Bourgoin fronça le sourcil en prenant des mains de la cuisinière deux billets qui exhalaient le même parfum. Madame Fernel et madame de Soligny, chacune de son côté, le priaient de passer au plus tôt par la rue du Cloître pour une conférence qui ne souffrait aucun retard.

— Vous direz qu'il m'est impossible d'y aller, s'écria le médecin, en froissant les deux lettres; ou plutôt non, ne dites rien, je n'irai pas, voilà tout. Il n'y a rien de pressé, et je m'expliquerai moi-même avec ces dames.

— Alors, je puis aller au marché, et je n'ai pas besoin de courir rue du Cloître porter la réponse?

— Non, Brigitte.

Dès que la vieille cuisinière eut refermé la porte, le docteur proféra un juron qui eût fait trembler madame Fernel.

— C'est par trop fort! s'écria-t-il. Pour qui me prend-on? Ne dirait-on pas que je n'ai absolument qu'à m'occuper d'intrigues et de mariage! Il ne me manquerait plus que de tomber amoureux d'une de ces dames. *Figaro*-ci! *Figaro*-là! Je n'ai qu'à jeter la lancette, à prendre une guitare et à me poser en messager d'amour! Le joli métier! Non, morbleu! je n'irai pas; je néglige mes malades et je perds mon temps!

Le docteur acheva bien vite sa toilette, prit son chapeau et... courut à la rue du Cloître.

— Je suis aussi fou qu'eux tous, dit-il en agitant la sonnette et en riant; mais le moyen de résister?

Laure l'attendait dans sa chambre; elle était pâle, et ses beaux yeux avaient un cercle qui annonçait toute une nuit passée dans la fièvre et dans la prière.

— Mon ami, dit-elle en allant au-devant du médecin, je vous en conjure, aidez-moi et conseillez-moi. Je ne veux plus continuer ce jeu qui finira mal, je vous l'assure. Adèle commence à me haïr, et ce n'est pas pour la rendre jalouse que j'ai essayé d'être coquette.

— Pourquoi pas? je suis d'avis d'aller jusqu'au bout, au contraire. Il m'a semblé que Fernel n'était pas fâché de vos succès.

— Mon mari, reprit Laure en rougissant beaucoup, paraît en effet me savoir gré de mes efforts.

— Dites de vos triomphes.

— De mes efforts, mon bon docteur; car je sens bien que je ne saurai jamais m'habituer à ces toilettes mondaines, à ces causeries superficielles, à cette oisiveté qui me fatigue. Vous croyez peut-être que j'ai plus d'idées dans l'esprit depuis que je parle davantage? Eh bien! détrompez-vous; j'ai le cerveau vide, le cœur gonflé, les mains roidies. C'est pour moi un supplice cruel. Trouvons, je vous en prie, le moyen de m'en affranchir.

— Fernel est-il bien guéri? Voilà le point essentiel.

— Je ne sais pas, reprit Laure; il m'a parlé hier au soir avec gaieté, il m'a fait des compliments. Mais, ajouta-t-elle avec un soupir et en baissant les yeux, s'il revient à moi et s'il m'aime, ce n'est pas ainsi, docteur, que je voudrais être aimée par lui.

— Oh! ne faisons pas de distinctions trop subtiles, répondit le docteur avec un sourire; qu'il s'humilie d'abord, vous le corrigerez ensuite.

— Ce que je demande à Dieu, cher monsieur Bourgoin, c'est la confiance, c'est l'intimité d'autrefois, c'est notre existence paisible. Je néglige bien mon ménage depuis quelques jours! et mes pauvres enfants sont habillés comme s'ils n'avaient pas de mère.

— Si Fernel ne revient pas à vous pour jamais, après deux soirées comme celle d'hier, ma foi, je le déclare indigne de toute affection, continua le médecin sans dissiper les scrupules de la pieuse

ménagère. Il a dû voir pourtant que M. de Preize était disposé à vous venger !

— Ah ! docteur, ce sont précisément ces hommages, ces railleries (car il se moquait de moi sans aucun doute) qui me pèsent et qui me blessent. Ce M. de Preize ne me connaît pas, il m'a traitée comme une coquette, comme...

— Comme une Parisienne ! tant mieux.

— Je faisais semblant de l'écouter, mais je priais tout bas. Je vous en conjure, mon bon monsieur Bourgoin, trouvons un moyen d'en finir. Je ne veux plus me déguiser ainsi. Fernel me reviendra, il me revient. Quant à madame de Soligny...

— N'allez-vous pas craindre de la taquiner un peu? Quand même Fernel serait enchaîné, soumis, repentant à vos pieds, je vous demanderais encore de poursuivre, pour compléter notre œuvre. Nous n'avons pas seulement un ménage à réconcilier, nous avons un mariage à faire.

— Croyez-vous, docteur, demanda d'une voix émue et hésitante la pauvre madame Fernel dont la rougeur se dissipa subitement pour faire place à la pâleur, croyez-vous que nous ayons pris le meilleur moyen de hâter ce mariage? L'amour-propre d'Adèle peut devenir implacable s'il est trop vivement froissé, et M. Regnault peut se fatiguer d'attendre...

— Jules nous sert merveilleusement, au contraire; il vous a regardée hier au soir de façon à harceler la jalousie de madame de Soligny.

Laure s'approcha vivement du docteur :

— C'est aussi cette jalousie qui me fait peur, qui me fait horreur, lui dit-elle d'une voix brisée ; je ne veux pas qu'Adèle me croie capable de lui disputer personne. Oh ! à quelle honte me suis-je exposée? Moi, la rivale de madame de Soligny ! et pour M. Regnault !

Elle se laissa tomber dans un fauteuil, écrasée par cette pensée. Le docteur, qui n'avait pas fait pour rien allusion au trouble de Jules et qui comprenait que le remords de cette émotion était pour beaucoup dans les terreurs de madame Fernel, voulut rassurer cette honnête femme sans la contraindre à se trahir davantage.

— Vous n'êtes la rivale de personne, lui dit-il avec une bonté pénétrante. Tant pis pour les âmes moins pures que la vôtre qui suspectent les intentions ! Je vous le dis avec la sincérité d'un ami, comme si je parlais à ma sœur, comme si je conseillais ma fille,

quelque profane que vous paraisse le jeu que nous jouons, ayez le courage de le continuer encore. Je reçois les confidences de chacun des intéressés dans cette partie : je n'en trahirai aucun, mais j'ai acquis le droit de dire à tous la vérité, et j'interviendrais impitoyablement, si vous deviez ressentir d'autres alarmes que celles de votre pureté qui s'exagère le péril. Ayez confiance en ma parole, en mon amitié; vous souffrez de ne pas retourner à vos habitudes; mais encore quelques jours, et nous renoncerons à toutes ces petites manœuvres. Je vous le demande au nom de votre repos lui-même, au nom de la paix de cette maison que je vénère, je vous réponds des autres; osez dire que vous ne répondez pas de vous!

— Ah ! docteur, si ce mariage ne se faisait pas!

— C'est que personne alors de ceux dont nous voulons le bonheur ne l'aurait mérité : il faudrait les laisser partir tous et nous contenter d'avoir reconquis Fernel. Ainsi donc, plus de crainte, plus d'insomnie. Lundi, la soirée du préfet sera plus solennelle que d'habitude; paraissez-y avec éclat. Je vous livre M. de Preize... Faut-il que je vous envoie des gravures de modes?

Laure ne répondit pas : elle essuyait des larmes.

— Madame de Soligny m'a fait demander, continua le médecin; je vais aussi lui prescrire la coquetterie. Je deviens un géographe de la carte du Tendre. Quand je pense que je néglige mes malades pour vous tous qui vous portez si bien !

— Nous abusons de vous, mon bon docteur.

— Raison de plus pour vous hâter de m'obéir! repartit M. Bourgoin. Il ajouta quelques encouragements et quelques conseils à la conversation que nous venons de rapporter, et prit congé de madame Fernel un peu consolée, pour se faire annoncer chez madame de Soligny.

Adèle n'avait pas dormi non plus.

— Je crois que j'ai la fièvre, docteur, dit-elle à M. Bourgoin.

— Moi, j'en suis sûr, répondit galamment le docteur qui baisa la main, en affectant de ne pas tâter le pouls.

— J'imagine que l'air de Paris me guérirait!

— Vous avez raison; mais il serait imprudent de voyager seule.

— Oh! je me ferai accompagner.

— Par M. de Preize?... J'en doute! Vous lui avez écrit tant de bien de la Champagne et des Troyens qu'il paraît prendre goût à notre ville. Je suis sûr qu'il serait capable de vous laisser repartir seule.

— Alors, vous me reconduiriez, docteur?

— Voilà une proposition qui me sourit; mais je ne partirais pas sans condition.

— Ah! et quelle serait la condition?

— Un médecin doit craindre les propos: je ferais jaser; on dirait que je vous enlève. Si vous étiez ma fille... adoptive, ce serait différent.

— Heureusement que je ne pars pas encore, reprit Adèle. J'essayerai de me guérir ici de mon mal.

— Et vous aurez raison.

Adèle ne répliqua pas. Elle semblait hésiter à parler. Tout à coup, elle prit sur une table le numéro de l'*Étoile de l'Aube* qui venait de paraître, et le tendant à M. Bourgoin :

— Vous avez lu la note qui est en tête du journal?

— Non; je ne lis jamais le journal d'un ami ni celui d'un ennemi pour ne pas me faire de mauvais sang; mais je devine la note.

— Ainsi, M. Regnault s'obstine?

— Oh! vous ne le connaissez pas. Il aimerait mieux se faire ouvrir les veines que de retirer sa démission.

— Pourtant, si j'exigeais, si je lui imposais cette démarche!

— A quel titre?

— Mais au nom de l'estime, de l'amitié.

— Comme c'est aussi l'estime et l'amitié qui lui conseillent le contraire, il n'aurait aucune raison de vous céder. Il faut trouver autre chose pour faire pencher la balance.

Madame de Soligny battait de l'extrémité des doigts le bras de son fauteuil.

— Si madame Fernel le voulait, dit-elle, je suis bien certaine que M. Regnault resterait journaliste.

— Il paraît alors qu'elle ne s'en soucie pas, répliqua M. Bourgoin.

— Ou bien qu'elle ne s'en soucie plus, insinua madame de Soligny.

— J'y pense! dit tout à coup le docteur, on réserve peut-être la place pour M. de Preize.

Adèle essaya de rire.

— C'est juste, reprit le médecin, je dis une sottise. Il faut de l'esprit, du talent, des opinions. M. de Preize n'a rien de tout cela.

— Il a au moins du tact, riposta Adèle.

— Ajoutez aussi qu'il a du goût; je m'en suis aperçu hier, dit M. Bourgoin.

Cette allusion à la conduite de M. de Preize à l'égard de madame Fernel fit bondir la Parisienne.

— Oh! docteur, vous êtes un homme impitoyable. Je vous fais venir pour vous demander un conseil, et voilà que vous prenez plaisir à vous moquer de moi.

— Quel conseil faut-il que je vous donne? Comment désirez-vous que soit mon avis?

— Non, ne m'en donnez aucun. C'est juste; vous êtes le confesseur de madame Fernel, vous ne pouvez pas être le mien!

— De la colère! c'est un excellent symptôme, dit le docteur.

— Eh bien! oui, de la colère, s'écria madame de Soligny en se levant; car j'éclate à la fin. J'ai été mal inspirée le jour où je suis venue frapper à cette maison. Je cherchais la tranquillité, le calme, j'ai trouvé de faux amis, d'incroyables prétentions; je suis tombée dans les piéges de la candeur provinciale. Et parce que les gros bonnets de de la ville ont décidé que je me marierais avec le premier écrivain du département, il faut que je l'épouse, ou sinon je passe pour une femme sans cœur qui tient à son argent, tandis que je ne tiens, monsieur, qu'à mon amour.

— Alors, vous voulez, madame, que je vous conseille d'épouser M. de Preize!... Eh bien! épousez-le, il n'aura que ce qu'il mérite.

— Qui vous parle de M. de Preize?

— Il faut pourtant bien que ce soit lui ou Jules que vous choisissiez.

— Ne puis-je rester veuve?

— Sans aucun doute, surtout si vous attendez plusieurs années encore!

— Vous n'êtes plus galant, docteur.

— Comme je voudrais pouvoir répondre : Vous n'êtes plus coquette!

— Est-ce de la coquetterie que de tenir à n'être pas trompée?

— Mais qui donc songe à vous tromper, madame? Vous n'avez qu'une ennemie ici, c'est vous. Excusez-moi : je ne soigne les *amoureux* que par surcroît, et j'ai de pauvres gens qui m'attendent. Permettez-moi de me retirer, en vous priant de mieux préciser une autre fois les conseils que vous attendez de mon expérience, je n'ose plus dire : de mon amitié.

Le docteur salua madame de Soligny pour prendre congé d'elle. Adèle fit un geste et voulut le retenir ; mais au même moment la porte s'ouvrit et on annonça M. de Preize.

— Parbleu ! il arrive bien à propos, se dit le docteur qui se trouva face à face avec le Parisien. Un salut très-cérémonieux fut échangé. M. Bourgoin descendit, et M. de Preize vint dans la tenue irréprochable commandée par la dernière livraison de la mode, débiter le plaidoyer qu'il avait jugé convenable de ne pas entamer la veille en faveur de ce qu'il appelait, sans rire, son amour et ses plus chères espérances.

Il devenait évident pour le docteur que madame de Soligny ne tenait plus guère à M. de Preize et tenait à Jules Regnault. Mais il n'était pas du tout impossible qu'en dépit de son cœur elle épousât M. de Preize, par orgueil, par respect humain, par convenance mondaine, par entêtement aussi, pour ne pas céder et pour se refuser précisément à cette combinaison que maître Babel lui avait dénoncée par la bouche épaisse de M. Cavalier. La rectitude, même quand il s'agit des actes les plus sérieux, les plus décisifs de la vie, est aussi antipathique à certaines natures minaudières que les avenues percées en ligne droite le sont aux amateurs de jardins anglais. L'honnêteté est compatible avec ces roueries que le préjugé et une incurable défiance entretiennent dans le cœur de certaines femmes. Elles ont peur d'être dupes en étant sincères ; l'hypocrisie des hommes les empêche de rester naïves.

Adèle était flattée de cet amour qui ressemblait à de l'ambition et qui voyait tout à la fois en elle une femme et une gloire : le coup de tête du journaliste l'avait émue. Mais elle regardait comme au-dessous de sa fierté d'en convenir. Elle ne voulait pas être mise en demeure par des moyens si énergiques. Il lui répugnait de se décider pour empêcher Jules Regnault de manquer de pain. Le mystère qu'elle avait soupçonné dès son entrée dans la maison Fernel lui revenait bien aussi à l'esprit pour la faire hésiter ; mais ce n'était pas là le principal obstacle : une rivalité pressentie est bien plutôt pour les coquettes un stimulant qu'un empêchement.

— Ce qu'il me faudrait inventer, se disait le docteur avec raison, c'est un prétexte qui l'oblige à céder, sans fausse honte, à l'entraînement de son bon cœur, de son bon sens. Elle est capable de jouer avec nous, avec elle-même, je ne sais combien de temps encore ! On dirait qu'il lui plaît de souffrir, d'être jalouse, parce qu'elle fait souf-

frir aussi! Et pourtant, elle a perdu son assurance des premières semaines. Elle m'a fait venir pour me parler, mais elle n'avait absolument rien à me dire; au contraire, elle espérait que j'allais lui apporter une solution, ce fameux motif de choisir qu'elle cherchait partout, excepté dans sa conscience et dans sa franchise. Ah! les femmes! les femmes! quels labyrinthes! Celle-là est un labyrinthe sur la terre, madame Fernel est un labyrinthe dans le ciel. Je n'en sortirai pas. J'ai envie de les convoquer tous, de les enfermer chez moi et de jurer de ne leur ouvrir la porte que quand ils seront tombés d'accord. Que dit-elle à M. de Preize?... Quand je pense que tous les jours il se bâcle des mariages entre gens qui ne s'aiment pas du tout, et que j'ai toutes les peines du monde à marier deux êtres faits l'un pour l'autre! C'est absolument comme les incendies qu'une simple étincelle provoque, tandis qu'on se fatigue deux heures à souffler son feu pour n'avoir que de la fumée!... Voilà la matinée qui s'avance et je n'ai pas encore vu de malades!... Il faut pourtant que j'aille serrer la main à mon ami Regnault. Ils n'ont qu'à devenir heureux! Je jure bien alors de les abandonner tous à leur bonheur, car ils ruineraient ma clientèle.

Le docteur arriva à la petite maison de la rue des Bûchettes. Il trouva Jules en train d'écrire une longue lettre à madame de Soligny. Le journaliste fit le geste de cacher son épître, mais il se sentit rougir de ce petit mouvement et tendant le papier à M. Bourgoin :

— Lisez, lui dit-il, et donnez-moi votre avis.

— Mon avis, répondit le médecin après avoir lu, est que vous êtes en progrès très-réel sous le rapport du style. Ce premier-Cythère est excellent... Aussi je le garde : il serait perdu pour madame de Soligny.

— Vous ne trouvez pas que j'aie bien plaidé ma cause?

— Je trouve qu'elle est toute plaidée, et qu'il n'y a plus qu'à attendre l'arrêt. Si vous m'en croyez, mon ami, vous n'irez pas ce soir rue du Cloître, vous n'y reparaîtrez pas de quelques jours. J'ai besoin de votre absence; vous me gêneriez et vous empêcheriez M. de Preize de faire vos affaires.

— M. de Preize! dit Jules en fronçant le sourcil.

— Oh! n'ayez pas peur! il n'est dangereux pour vous que quand vous êtes là. C'est un zéro auquel vous donnez la valeur d'un chiffre, en lui faisant vis-à-vis. Il fait sourire madame Fernel; si vous vous en mêliez, il la ferait pleurer peut-être. Il fait bouder madame de

Soligny; si vous veniez, il la ferait rire. Ne venez pas, j'y serai, moi; et je vous dirai tout. Vous aurez occasion, d'ailleurs, de trouver ces dames et ce monsieur lundi à la Préfecture. Ce jour-là, branle-bas général! Laissez-moi préparer les batteries.

Madame Regnault avait entendu la voix du docteur; elle entra dans le cabinet de son fils, tout en tricotant.

— Savez-vous, monsieur Bourgoin, que le comité du journal, en recevant la démission de Jules, lui a fait offrir trois mois d'indemnité pour qu'il puisse attendre une autre place?

— Ah! que c'est joli! Je les reconnais bien là, les ladres! Ils ne sont généreux que quand il s'agit d'une méchanceté. C'est le préfet qui leur a donné cette idée-là,; elle est trop distinguée pour ne pas venir de Paris.

— Je conseillais à Jules d'accepter bravement, dit madame Regnault, en croisant ses aiguilles dans son tricot.

— Quant à cette idée-là, elle ne vient pas de Paris, elle est champenoise; et notre puritain a refusé?

— Naturellement, pour ne pas faire ce que lui conseillait sa mère, reprit la veuve.

— Ou bien, c'est peut-être pour se faire offrir la décoration, dit le docteur en riant.

Comme il allait sortir, madame Regnault, qui remarquait qu'on se taisait sur la *grande affaire*, dit à M. Bourgoin :

— Est-ce que madame Fernel est malade? Je ne l'ai pas vue à la messe ce matin.

— Oh! c'est qu'elle est moins dévote que vous, repartit le médecin, qui savait à quoi s'en tenir sur la dévotion de la veuve.

Celle-ci se tint pour avertie, et, sans plus s'émouvoir que si la réponse avait été plausible, elle remit les aiguilles en mouvement et rentra dans sa chambre.

Le docteur renouvela à demi-voix ses recommandations, auxquelles Jules promit de se conformer; et il put enfin aller voir ses vrais malades. Mais une singulière surprise, je n'ose dire un singulier désappointement, l'attendait. Il n'eut presque rien à ordonner ce jour-là.

— Est-ce que mes malades se moquent aussi de moi? disait le docteur en rentrant vers l'heure de son dîner. Depuis que je les néglige, ils se portent à merveille. Bah! c'est un augure qui m'assure que tout ira bien, et que je puis aller à la noce sans rien négliger, si la noce se fait à Paris.

Sur cette assurance, il dîna de fort bon appétit, et trinqua *in petto* avec lui-même à la santé de l'humanité tout entière, au bonheur de madame Fernel, au mariage de Jules, et à la confusion des amis du pouvoir. Il épuisa même une dernière goutte à la prospérité de madame Regnault.

— Je comprends que la fortune n'aime pas à entrer chez cette femme-là; elle serait certaine d'y rester en prison, sous les verrous.

Le soir, le salon de la rue du Cloître fut plus triste que d'habitude. Laure s'efforçait de parler et madame de Soligny s'efforçait de ne pas répondre au docteur, qui s'établit à côté d'elle en ne lui laissant pas une minute de répit. M. de Preize, qui avait eu une conférence de deux heures dans la journée avec Adèle, ne paraissait pas avoir obtenu l'assurance qu'il était venu chercher de Paris, car il renouvela sa stratégie élémentaire de la veille, et parut émerveillé des moindres mots échappés à la modestie de madame Fernel. Il est juste de reconnaître que le diplomate était aidé d'ailleurs par l'homme de goût dont avait parlé le docteur Bourgoin, et qu'il ne feignait pas toutes les admirations qu'il laissait voir.

Vers la fin de la soirée, M. Fernel, qui avait remarqué pour la première fois, depuis le séjour de madame de Soligny dans sa maison, que les Parisiennes étaient plus exposées à la maussaderie que les provinciales, M. Fernel, que cette remarque avait rendu presque furieux contre l'égalité d'humeur de sa femme, et qui s'était beaucoup ennuyé, dit à Laure :

— Sais-tu pourquoi Regnault n'est pas venu?

— Laure répondit doucement qu'elle l'ignorait.

— Je le sais, moi, dit le docteur. Il fait ses préparatifs de départ. Il est possible que j'aie besoin d'aller à Paris dans un jour ou deux, et je lui ai fait promettre de venir avec moi; mais nous le verrons après-demain à la Préfecture.

Madame de Soligny ne put s'empêcher de sourire en entendant le docteur parler de voyage; elle se rappelait la conversation du matin. Elle songeait aussi à ce tête-à-tête avec Jules dans le chemin de fer de Montereau, quand un caprice lui avait fait changer son itinéraire. Que de choses s'étaient passées depuis lors! Ah! si c'était à recommencer...

Cette dernière exclamation, en prenant la forme interrogative, devait rester sans réponse; car Adèle, embarrassée de donner une

conclusion à son voyage, était fort éloignée de la pensée de le regretter. Il s'agissait précisément de le recommencer au rebours, ce voyage, et c'était là ce qui tenait la Parisienne indécise. Pourtant, elle sourit, et le docteur prit acte en lui-même de ce sourire pour le raconter à son ami Jules.

XXII

Si la présence de madame de Soligny au dernier lundi de la Préfecture avait été un puissant attrait pour les curiosités provinciales, l'arrivée de M. de Preize, les droits qu'on lui supposait sur la main de la Parisienne, la rivalité de cet élégant avec le journaliste, étaient d'autres raisons plus décisives encore pour que personne ne manquât au lundi suivant. Il ne s'agissait plus de savoir si la toilette de madame Fernel l'emporterait sur la toilette de madame de Soligny; il s'agissait du spectacle bien autrement émouvant de deux ambitions aux prises, de voir un Parisien qui avait fait soixante lieues pour entrer en lice avec un provincial, avec un Champenois.

Malgré la rancûne de toutes les belles dames de Troyes contre le journaliste, qui les avait si indignement immolées depuis quelques semaines; comme c'était là une question d'honneur national; comme Regnault était le représentant officiel de l'esprit, des moyens de séduction de la province, on faisait des vœux pour lui, sauf, pour quelques-unes de ces âmes dévouées, à offrir au Parisien l'indemnité de leurs bonnes grâces, quand il aurait été vaincu. Le luxe déployé ce lundi-là', qui n'était pourtant pas le commencement des réceptions solennelles, atteignit des proportions folles. Quand les provinciales s'en mêlent, comme elles estiment à la fois la quantité et la qualité, on peut s'attendre à des excès de diamants et d'étoffes.

Le docteur s'amusa beaucoup des prodiges de luxe que la vanité champenoise avait cru devoir déployer.

— Quelle Flore! dit-il. Est-ce que le préfet va distribuer des médailles aux produits les plus éclatants? Ce n'est pas une soirée, c'est une exposition d'horticulture.

— Ces dames tardent bien, murmura Jules, qui venait d'arriver.

— Ah! c'est que madame Fernel, depuis qu'elle est coquette, ménage ses effets. Au surplus, prince charmant, vous êtes servi à souhait, et voici les deux fées que vous attendiez.

Madame de Soligny et madame Fernel paraissaient, en effet, à la

porte du salon. Un murmure qui s'éleva jusqu'au tumulte, des exclamations à peine étouffées par la gravité du lieu témoignèrent de la surprise, de la stupéfaction générale. Un prodige inouï, imprévu, inconcevable, ou plutôt une revanche, sur laquelle on ne comptait plus, dépassait les héroïques tentatives de toutes les belles dames de Troyes et menaçait la suprématie des Parisiennes.

Madame Fernel, dans tout l'éclat de sa beauté, avec une robe qui était un chef-d'œuvre, mais qui s'humiliait, pour ainsi dire, au-dessous des magnifiques épaules et du cou qu'elle laissait voir, madame Fernel, le regard brillant, la lèvre émue par un sourire qui demandait grâce, s'avançait au milieu des hommages de toute l'assemblée. Madame de Soligny, à côté de cette aurore, n'était plus qu'un crépuscule charmant et presque mélancolique. La plénitude des charmes de madame Fernel, cette inexprimable sérénité qui la laissait chaste, malgré tous les sacrifices à la mode, cet embarras dissimulé qui mettait comme une nuée transparente autour de sa splendeur, cette perfection absolue qui se laissait voir pour la première fois, avec une ignorance d'elle-même, et pourtant avec une bonne volonté naïve, cette peur d'être admirée et ce désir d'être belle, tout donnait à cette apparition, à cette révélation, un prestige qui ne devait plus s'effacer de l'imagination des Troyens ni du cœur de certaines personnes.

Le préfet, M. de Preize, Jules Regnault vinrent saluer ces deux dames. Quand le docteur s'avança, il eut un regard expressif qui récompensa la pauvre Laure de tout le mal qu'elle endurait : —Vous êtes une sainte et vous triomphez, — voulait dire ce regard; madame Fernel baissa les yeux, comme pour le recueillir et le faire pénétrer en elle; c'était sa consolation, son excuse, sa force. Adèle avait fait pourtant de son mieux pour n'être pas éclipsée; mais à toilette égale : elle avait du moins l'infériorité d'une gracilité, d'une délicatesse qui cesse d'être une distinction à côté de la beauté harmonieuse et accomplie. Elle était jolie comme un madrigal; madame Fernel était un poëme. Toutes les joies de la vie, toutes les extases célestes, tous les devoirs, toutes les piétés rayonnaient à la fois sur ce beau front, sur ces épaules inconnues dont on n'avait jamais soupçonné la blancheur. Ce qu'il y avait de maternel dans l'ampleur même de ses formes et dans la simplicité de l'attitude empêchait les admirations grossières. Ces belles mains, étendues le long d'une robe de moire aux reflets argentés semblaient chercher la main de ses petits enfants. Cette poitrine, qu'une incomparable pudeur voilait

encore, quand elle n'avait plus de voile, était un tabernacle où palpitait une âme; et le plus sot de tous les assistants se fût reproché comme un sacrilége un de ces mots plaisants, une de ces admirations familières qui se communiquent d'ordinaire à l'oreille, entre connaisseurs, dans tous les salons du monde.

Laure pouvait inspirer l'amour, car il y avait de l'amour dans toute sa personne et dans tous ses traits; mais elle commandait aussi tant de respect, que cet amour était à redouter par tous et n'était pas à redouter pour elle. Sa vertu rayonnait à travers sa grâce et la défendait mieux que toutes les précautions de toilette ou de modestie.

Elle resta quelque temps isolée; madame de Soligny trouva le moyen de ne pas s'asseoir à côté d'elle, tant ce voisinage exigeait d'abnégation. Quant à ceux qui brûlaient de lui témoigner leur enthousiasme; ils semblaient arrêtés par une barrière, par une distance à franchir. Le docteur Bourgoin avait des priviléges; il n'existait pas pour lui d'Olympe inaccessible, de paradis où il ne pût mettre le pied. Il vint donc intrépidement compléter l'encouragement que ses yeux avaient déjà donné, et féliciter Laure avec effusion.

— Docteur, je souffre bien, lui dit madame Fernel à demi-voix.

— C'est l'encens qui vous étouffe, n'est-ce pas?

— Oh! ne raillez point, mon bon docteur: j'ai voulu vous prouver ma confiance absolue; mais j'ai trop présumé de mes forces. Comme on me regarde! C'est horrible! Que dira-t-on de moi dans la ville?

— On ne dira rien, à coup sûr, de ce que chacune de ces dames voudrait pouvoir faire dire sur son compte. Quand on vous verra passer dans la rue, à l'heure où vous visitez les pauvres, on ne vous louera pas seulement comme la plus sainte et la meilleure, on se rappellera aussi que vous êtes la plus belle. Ce sera une façon encore de faire aimer la charité.

— Docteur, docteur, pouvez-vous plaisanter ainsi?

— Je ne plaisante pas, et je suis bien sûr que Fernel est de mon avis.

— S'il persiste à me trouver laide et ennuyeuse, reprit Laure d'une voix timide qui avait son ironie secrète, je n'aurai plus rien à faire, monsieur Bourgoin, car je dépense ce soir toutes mes ressources.

Le docteur regarda de côté les blanches épaules de madame Fernel, et se sentit saisi d'une compassion profonde pour cette mère de famille qui avait dû rompre avec ses plus chères habitudes, avec ses plus austères résolutions, et qui avait dû s'éloigner de sa glace,

en mettant cette robe superbe qu'elle portait comme un cilice. Il se repentit presque de l'avoir amenée à ce sacrifice ; il trembla de lui avoir donné des remords.

— Si j'osais, lui dit-il, j'irais chercher votre mari et je le contraindrais à s'agenouiller devant vous.

— Voilà que vous doutez, docteur ! Comment voulez-vous que j'aie confiance ? reprit Laure avec un peu d'effroi.

— Je ne doute de rien, mais je voudrais que son repentir fût un aveu public.

— Oh ! je n'ai pas besoin qu'il s'humilie, dit madame Fernel en levant ses beaux yeux au ciel, il n'a pas à se repentir; son éloignement était ma faute, il me l'a dit souvent. C'est à moi à expier.

— Eh bien! vous expiez de façon à rendre jalouses toutes les femmes, à commencer par cette pauvre madame de Soligny, dont j'ai pitié, et que je vais aller consoler.

Le docteur quitta madame Fernel et vint s'appuyer au fauteuil de la Parisienne.

— Quand partons-nous? lui dit-il.

— J'espère bien que vous ne tremblez plus pour M. Fernel, lui répondit-on avec malice.

— Non, mais je tremble maintenant pour M. de Preize.

— Vous êtes le médecin *Tant-Pis !* Mais pourquoi M. de Preize serait-il plus exposé que M. Regnault ?

— Après tout, ils courent peut-être tous les deux de grands dangers, repartit le docteur, mais je n'aurai pas ce malheur-là sur la conscience.

— Ni moi non plus, riposta sèchement madame de Soligny.

Le docteur hocha la tête, comme s'il n'était pas convaincu.

— C'est vous qui avez fait faire le voyage au Parisien, c'est pour vous qu'il est venu; vous êtes responsable des accidents qui peuvent lui arriver.

— Ce n'est pas pour moi qu'il restera, en tout cas.

— Ah! bah! serait-il congédié?

Madame de Soligny allait répondre, mais sa fierté l'avertit de ne pas sembler donner des avantages à Jules Regnault. Elle détourna un peu la tête, agita son éventail, et garda le silence. Bourgoin jugea que les réflexions et le spectacle de ce qui se passait seraient sans doute plus profitables aux intérêts qu'il avait à cœur, que toutes ses

malices et ses taquineries; il n'insista pas, et continua sa promenade autour du salon.

Or, ce qui se passait avait, en effet, sa valeur, et devait avoir son influence. M. de Preize, autant par entraînement que par dépit, autant pour céder à la fascination exercée par madame Fernel que pour amener à capitulation l'insensible dont il voulait devenir le mari, s'était assis à côté de Laure, et ne lui ménageait ni les compliments, ni les attaques. Si l'on veut bien se rappeler que ce Parisien ne connaissait qu'une femme élégante, spirituelle dans Laure, et n'avait jamais vu la femme du ménage et de l'économie domestique, on comprendra qu'il dut juger à propos de donner une bonne opinion de sa galanterie, et de répliquer par un siége courtois, mais en règle, aux menaces que trahissaient pour lui la robe décolletée, la toilette et le sourire de madame Fernel. Pouvait-il se douter que cette femme, qui eût triomphé à Paris, comme elle régnait à Troyes, priait de toute son âme, en se laissant admirer, et avait sous sa robe de moire un chapelet, qu'elle touchait de temps en temps pour se donner du courage, et pour s'exhorter à être coquette?

Laure ne comprit pas, ou plutôt n'entendit pas d'abord les paroles exquises qu'il vint lui débiter. Elle lui sourit pour le remercier de sa politesse, et s'imagina qu'il récitait le protocole obligé de toutes les conversations mondaines. Mais, peu à peu, l'insistance qu'il mit à lui répéter qu'elle était belle, le feu de ses regards, la hardiesse de bon ton avec laquelle il l'interrogea sur ses sentiments secrets, éclairèrent madame Fernel et la frappèrent d'épouvante. Elle fut tentée d'appeler son mari, de fuir; mais elle sentit ses jambes qui tremblaient sous elle; et qui l'eussent laissée tomber au milieu du salon, et puis elle se souvint de son rôle : ces hommages indiscrets étaient le châtiment, les épines de son triomphe.

— Tu as voulu être belle, se disait-elle tout bas, souffre et offre à Dieu ta douleur!

Alors, elle se résigna, et le laissa parler, en lui souriant, et en essayant de penser à autre chose. Mais M. de Preize ne parlait pas toujours; il sollicitait aussi des réponses; il voulait qu'on lui donnât une espérance, ou qu'on lui opposât des refus, et Laure balbutiait, essayait de détourner la conversation, s'y prenait maladroitement, et paraissait coquette, quand elle était presque folle de terreur et de honte. Elle tenait ses yeux baissés, mais l'émotion profonde qu'elle enfermait en elle soulevait sa poitrine. Laure eut peur de ces mouve-

ments qui pouvaient la trahir et la calomnier ; elle demanda à Dieu la force de refouler les larmes, et elle ouvrit les yeux en les promenant autour du salon, comme pour chercher un secours. Son mari était en grande conversation avec le docteur. Madame Fernel ne rencontra que le regard de madame de Soligny, et elle crut y lire un défi si hautain, une provocation si fière et si dédaigneuse, qu'elle essaya de se lever pour aller rejoindre M. Fernel.

— Vous souffrez, madame? demanda M. de Preize en lui offrant son bras.

Laure murmura une réponse qu'il n'entendit pas, car au même moment Regnault, qui observait cet entretien, s'était approché pâle, les dents serrées, et lui avait demandé à l'oreille :

— Qu'avez-vous dit à madame?

— Rien que vous n'eussiez pu lui dire vous-même, répondit M. de Preize avec hauteur, mais sans élever le ton.

— C'est que je ne souffrirais pas... commença Jules en dressant la tête.

— Pardon, interrompit M. de Preize avec beaucoup de calme, il ne s'agit pas de madame de Soligny, mais de madame Fernel.

— Qu'importe!

— Il m'importe beaucoup à moi, et il importe aussi à madame, que vous offensez plus par votre défense que moi par mon admiration.

Jules allait répliquer, quand madame Fernel, qui devina ou qui pressentit la gravité de ces quelques paroles échangées à voix basse, fit un appel désespéré à son courage, se leva et dit à M. de Preize d'une voix douce :

— Vous m'avez offert votre bras, monsieur, et je l'attends toujours.

Jules voulut disputer l'honneur de la conduire.

— Non, un bras me suffit, lui répondit madame Fernel, en le regardant d'un air sérieux et presque triste, comme si elle lui eût reproché de l'avoir compromise; et s'appuyant avec simplicité sur M. de Preize, elle fit quelques pas dans le salon.

Jules resta atterré, atteint au cœur par ce regard sévère. En voulant lui prouver son dévouement, il avait blessé la femme qu'il eût voulu défendre ou venger au prix de tout son sang; et en réclamant le bras de M. de Preize, Laure lui montrait que nul n'avait le droit de la défendre, comme nul n'avait le pouvoir de l'offenser. La femme

timide s'était retrouvée l'épouse vaillante, devant une protection qui menaçait sa dignité. Cette leçon frappa Regnault dans tout l'enivrement de son extase. L'entrée de madame Fernel l'avait transporté, et il s'en était fallu de bien peu que l'imprudent et l'impie ne fût venu précisément devancer M. de Preize dans cette offense dont il s'était montré peut-être moins irrité que jaloux.

Laure s'était fait conduire vers son mari, que le docteur catéchisait de la bonne manière. M. Bourgoin n'avait perdu de vue aucun des acteurs de la comédie, j'oserais dire du drame auquel il s'intéressait. L'émotion de Jules Regnault, les tentatives diplomatiques de M. de Preize, l'effroi pudique de madame Fernel, il avait tout vu du coin de l'œil; mais, résolu à pousser les choses à l'extrême, pour faire sortir de la violence même de la situation un dénoûment qu'il ne pouvait obtenir de la bonne volonté des personnages, il n'était pas intervenu; il avait laissé Laure se débattre et pâlir, madame de Soligny se dévorer de dépit et constater son abandon, Jules Regnault épuiser toute l'amertume de la situation étrange dans laquelle le mettaient les deux influences qui disputaient sa vie. Seulement, quand le docteur jugea que les choses avaient assez fermenté, et quand il craignit le scandale, il s'approcha de Fernel et lui parla de la beauté de sa femme, de sa toilette, des succès qu'elle avait obtenus.

L'ancien notaire n'interrompit pas le médecin; il écoutait avec une satisfaction béate, avec une sensualité toute conjugale ce dithyrambe. Mais il affectait une insensibilité, une indifférence qui amusa beaucoup le docteur.

— Oui, oui, elle est en veine de beauté, ce soir, dit-il enfin avec une modestie qui cachait mal son orgueil.

— Elle a éteint tous les soleils qui voulaient nous éblouir, reprit Bourgoin. On ne voit qu'elle dans ce salon. On dirait même que M. de Preize ajoute à l'admiration universelle l'expression de son admiration particulière.

Fernel fronça le sourcil.

— Il me déplaît fort, ce Parisien, dit-il, et s'il osait!

— Pauvre madame de Soligny! soupira hypocritement le médecin; elle n'est pas heureuse avec ses adorateurs; elle les perd tous!

Fernel rougit.

— Vous avez raison, dit-il après une minute de silence, M. de Preize parle bas à ma femme. Je vais aller lui signifier...

— Gardez-vous-en bien, vilain jaloux, et laissez madame Fernel

se tirer d'affaire toute seule. Tenez! la voilà qui se lève et qui se fait reconduire par lui. Elle le traîne comme une dépouille. Soyez fier et souriez poliment au vaincu, grand vainqueur!

Ce fut à ce moment que Laure rejoignit le docteur et son mari. M. de Preize avait pris congé d'elle à deux pas de Fernel et de M. Bourgoin, ne jugeant pas à propos d'échanger la moindre parole avec ces messieurs.

— Je me sens fatiguée, dit-elle; je voudrais rentrer.

— Y penses-tu? répondit M. Fernel; la soirée finirait.

— Il y a huit jours, tu voulais m'entraîner de force; aujourd'hui tu me contrains de rester; et l'on parle des caprices féminins, docteur!

— C'est qu'il y a huit jours, j'étais honteux de ta vilaine robe, et qu'aujourd'hui, je suis fier de toi.

Laure regarda doucement son mari, lut le repentir sur son visage qui ne savait pas mentir, et se sentit tout à coup récompensée de ses douleurs, de ses alarmes; une joie sainte la pénétra tout entière. Ses yeux devinrent humides.

— O mes enfants! murmura-t-elle au fond du cœur. Enfant! répondit-elle tout haut, en remuant doucement la tête et en faisant allusion à la scène qui avait suivi la soirée du lundi précédent.

L'allusion était hardie, peut-être dangereuse; mais madame Fernel connaissait bien l'homme loyal qui devait l'entendre. Elle devina juste. Ce mot assura la défaite des vilaines tentations.

— Ah! si je ne me retenais pas, dit Fernel, je tomberais à deux genoux devant tout le monde, et je te demanderais pardon.

— C'est précisément la pénitence que je réclamais pour vous, il y a une heure, répondit M. Bourgoin; mais vous feriez trop d'envieux.

— Je puis rester encore, si tu veux, je n'ai plus de fatigue, reprit Laure en relevant la tête par un mouvement d'une incomparable majesté.

Fernel offrit le bras à sa femme, la reconduisit au fauteuil qu'elle avait quitté, s'assit à côté d'elle, et s'enivra pendant une demi-heure encore de la joie de lui répéter combien il la trouvait belle, combien il l'aimait, et de triompher devant toute la ville, avec une naïveté dont personne ne fut choqué, et qui rétablit dans tout son lustre la renommée de la *belle* madame Fernel, sérieusement ébranlée huit jours auparavant par la victoire de la Parisienne.

Madame de Soligny, réduite à la conversation du préfet, aux hommages de M. Babel, se sentait déchue dans cette ville, au milieu

de cet aréopage de provinciales qu'elle avait si insolemment défiées le lundi précédent. A quoi lui servait son grand air parisien, son expérience, son esprit? Madame Fernel, la plus humble, la plus positive des ménagères, n'avait eu qu'à vouloir pour la faire disparaître dans son rayonnement. C'était donc là toute la solidité de cet empire de l'esprit et de la coquetterie qu'elle croyait inébranlable!

Jules lui-même, tous ceux qu'elle avait cru enchaîner, s'enfuyaient, et, insensible à ses victoires, fière seulement d'avoir reconquis son mari, madame Fernel trônait devant elle comme le génie du ménage, comme l'allégorie, ou plutôt, comme la réalité du seul bonheur certain, ici-bas, le bonheur domestique. Adèle eut un mouvement de douleur, une envie sublime, une ambition de devoir qui n'était peut-être pas faite pour durer, mais qui racheta en une minute bien des caprices, bien des frivolités; elle regarda autour d'elle, vit le docteur, et lui fit signe de venir.

— Ah ! monsieur Bourgoin, lui dit-elle en joignant les mains, si j'étais certaine d'être aimée comme madame Fernel... même par un M. Fernel !

— J'ai mieux que cela à vous offrir, répondit le docteur.

— Non, vous n'avez personne, repartit Adèle.

Le médecin, que ces paroles sincères avaient ému, haussa les épaules pour protester, et se mit à chercher des yeux dans le salon ; mais il eut beau fouiller dans tous les sens, Jules Regnault fut introuvable.

— Il y a une demi-heure qu'il est parti, dit doucement madame de Soligny.

— S'il savait que vous avez remarqué son départ !

— Il n'en conclurait pas que j'ai cherché à le retenir, répliqua la Parisienne, qui, malgré ses bonnes dispositions, n'abdiquait pas encore la tyrannie de l'esprit.

Le docteur se promit bien, selon son expression, de laver la tête à Jules Regnault, quand il le rencontrerait. Ce fut la dernière résolution importante, inspirée par les incidents de la soirée. Un quart d'heure après, les salons de la Préfecture étaient vides et M. de Preize disait à son ami le préfet :

— Est-ce que madame Fernel est une vertu ?

— Oh oui, celle-là est authentique ! C'est le palladium troyen.

— Diable ! j'ai bien peur alors d'avoir fait un voyage tout à fait inutile.

— Après tout, cependant, je ne réponds que des opinions politiques de son mari, répliqua le préfet qui ne voulait pas décourager un ami si influent. Peut-on se flatter jamais de connaître une femme !

Cette restriction ne parut pas rassurante à M. de Preize, qui se promit toutefois d'essayer encore. Quant à madame de Soligny, il n'y pensait pas, soit qu'il eût renoncé déjà à ses prétentions sur elle, devant un refus catégorique, soit qu'il demeurât convaincu qu'il aurait toujours le temps d'y revenir et assez d'éloquence pour la persuader au moment opportun.

Le lendemain, madame Fernel se rendit de bonne heure à la cathédrale, pour entendre la première messe. Elle avait hâte d'épancher son cœur dans la prière, de réciter tout bas un *Te Deum* d'actions de grâces, et de faire absoudre les petits péchés qu'elle avait commis la veille. En route, elle pensait à sa belle toilette, frissonnant, comme si les passants eussent vu ses épaules sous sa robe, et resserrant son châle, par un mouvement de terreur qui ne cessa que devant le prêtre. Pour la première fois depuis l'arrivée de madame de Soligny, elle n'eut aucun secours à demander au ciel ; elle le remercia humblement de son bonheur retrouvé, de la paix divine qu'elle sentait redescendue dans sa conscience; elle n'eut pas besoin de repousser le souvenir de Jules Regnault : elle pria saintement, maternellement pour lui. L'épisode de la soirée, la conversation de M. de Preize et l'intervention de Jules lui avaient montré que la femme la plus pure n'est pas à l'abri de certains hommages, et l'horreur qu'elle avait ressenti tout à coup ne rendait plus dangereux pour cette âme, véritablement chaste, un sentiment que Regnault lui-même avait profané.

Quand elle revint à la rue du Cloître, ses yeux brillaient d'une tendresse impatiente de se prodiguer; elle songeait à ses enfants, aux pauvres, et elle monta tout droit à la chambre de madame de Soligny, pour l'embrasser, pour lui communiquer sa joie, et la convertir à ses espérances. Mais au haut de l'escalier, et à la porte d'Adèle, elle se trouva face à face avec madame Regnault.

— Vous ici, madame! lui demanda-t-elle, fort surprise, et sans ménager l'effet de ce premier étonnement.

— Vous ne m'attendiez pas, chère madame, répondit la veuve d'une voix dont on sentait l'aigreur sous la réserve. On n'est pas habitué à me rencontrer chez vous.

Laure craignit de l'avoir blessée, et lui exprima le plaisir qu'elle aurait toujours à la recevoir, tout en cherchant à connaître le motif qui l'avait amenée.

— Je suis venue parler à madame de Soligny, dit résolûment madame Regnault, qui avait fait un peu de toilette.

Madame Fernel regarda la veuve, se demanda s'il n'y avait pas une grande imprudence à la laisser pénétrer jusqu'à Adèle; si tous les projets n'allaient pas être définitivement compromis. Mais elle lut sur la figure froide, impassible de la vieille Champenoise, une volonté si inébranlable, et elle savait d'ailleurs que madame Regnault avait tant de tact et de mesure, qu'elle n'essaya pas de la dissuader de sa visite. C'était peut-être, après tout, une réponse du ciel à sa prière que cette démarche!

— Entrez, dit-elle à la veuve en lui ouvrant la porte.

Madame de Soligny écrivait.

— Nous te dérangeons? lui demanda madame Fernel.

— Je priais, par un mot, le docteur Bourgoin de venir me voir; je me sens malade.

En effet, Adèle avait les yeux ardents et les lèvres pâles.

— Je vais l'envoyer chercher, dit Laure en faisant un mouvement pour sortir.

— Non! attends! répondit madame de Soligny, qui s'aperçut alors de la présence d'une étrangère, et qui sembla interroger son amie.

— Adèle, voici la mère de M. Regnault qui désire te parler, dit madame Fernel.

La Parisienne sentit qu'elle rougissait. Quant à la veuve, elle fit une grande révérence, croisa les mains sur son châle, et pointa ses petits yeux gris sur cette coquette qui avait fait souffrir son enfant. De son côté, madame de Soligny la regardait avec attention, et, loin de la trouver vulgaire et commune, comme on la lui avait dépeinte, elle était frappée de l'énergie de cette tête intelligente, de l'attitude, sans embarras, de cette femme, qui restait devant elle comme une égale, mettant ses cheveux gris et sa dignité maternelle à la hauteur de tous les diadèmes de la jeunesse et de la beauté. Madame de Soligny présenta un fauteuil à madame Regnault, et attendit.

— Madame, dit la veuve d'une voix ferme, je connais la démarche que M. Bourgoin a faite auprès de vous, et je connais la réponse que vous lui avez donnée. Je ne viens pas essayer de vous fléchir; je n'ai

jamais pleuré ni embrassé les genoux de personne ; mais, puisque le bonheur de mon fils est à jamais perdu, puisque je dois renoncer à l'espoir que madame Fernel elle-même m'avait autorisée à concevoir, j'ai voulu venir pour vous demander si j'ai l'air d'être la mère d'un aventurier qui cherche des dots, et s'il y a tant à rougir de m'avoir pour belle-mère !

Madame Fernel, alarmée de ce début, voulut intervenir.

— Laisse continuer madame, dit Adèle en souriant.

— Oh ! j'aurai bientôt fini. Cette visite était un scrupule de conscience. Je voulais vous laisser le souvenir de mon visage, qui vous reviendra peut-être quelquefois en pensée, comme un remords, comme la vision d'une pauvre femme dont vous aurez tué toutes les espérances... Quant à moi, je n'étais pas fâchée non plus de vous voir, pour garder le souvenir de celle que mon fils a aimée.

Et madame Regnault se leva comme pour s'en aller.

— Madame Fernel, ajouta-t-elle, vous excuserez Jules, s'il ne vient pas vous faire ses adieux.

— Comment ! M. Regnault ?

— Il part, madame ; j'avais trop peur qu'il ne se livrât à quelque acte de folie, s'il restait. Je ne sais ce qui s'est passé hier au soir à la Préfecture, mais Jules est rentré comme un fou ; je l'ai entendu pleurer, sangloter une partie de la nuit ; ce matin il a couru chez le bon docteur Bourgoin ; à quelques mots que j'avais surpris, j'ai compris qu'il voulait se battre, provoquer M. de Preize.

Adèle poussa un cri. Laure se couvrit le visage de ses deux mains.

— Rassurez-vous, mesdames, continua la veuve, avec un accent de visible ironie, il ne se battra pas. Le docteur lui a persuadé de partir, et il s'en va dans deux heures. J'avais cru, j'avais espéré, madame, qu'il ne vous aimait plus, ajouta la vieille mère en parlant à madame de Soligny, mais en regardant madame Fernel, je m'étais trompée. On ne renonce pas à vous si aisément ; il est plus facile de renoncer à sa mère.

Madame Regnault fit encore une révérence et se dirigea vers la porte.

— Arrêtez ! s'écria madame de Soligny.

La veuve eut une crispation des lèvres que personne ne vit, mais qui ressemblait à un sourire ; elle s'arrêta, sans même se retourner.

Adèle paraissait en proie à une émotion violente; elle alla prendre la main de madame Regnault.

— Pourquoi s'en va-t-il, puisque je vais partir? Vous voyez bien que ce n'est pas moi qui le chasse d'ici, et qu'il peut rester près de vous.

— Non, puisque c'est vous qu'il espère rejoindre, répliqua madame Regnault.

— Eh bien! dites-lui...

La veuve se retourna, un éclair fit flamber ses yeux.

— Dites-lui qu'il attende la visite du docteur Bourgoin.

Et madame de Soligny, impuissante à retenir ses larmes, se laissa retomber dans son fauteuil, en plongeant sa tête dans son mouchoir.

Madame Regnault hésita; elle voulait prendre la main de madame de Soligny, la baiser; mais la fierté de son rôle l'empêcha de descendre à ce remercîment, elle sortit fière et droite comme elle était entrée.

Laure l'avait suivie.

— Je crois que vous avez eu raison, et qu'elle cédera, lui dit madame Fernel.

— Je le crois aussi, répliqua la veuve. Ah! madame, si je réussis, c'est vous qui m'aurez porté bonheur.

— Moi! oui, j'ai bien prié.

— Oh! ce n'est pas cela seulement! Vous pouviez empêcher mon fils de se marier jamais.

Laure se sentit froid au cœur; toutefois elle reçut ce choc avec un courage intrépide.

— Que voulez-vous dire? demanda-t-elle d'une voix douce, sans vibration.

Madame Regnault plongea son regard, comme une sonde, dans l'azur des beaux yeux de madame Fernel, mais elle ne rencontra rien.

— Allons, je me suis trompée, pensa-t-elle en elle-même. Cette femme est décidément une sainte. Je voulais dire, reprit-elle tout haut, que c'est vous qui l'avez fait aimer.

Il y avait peut-être encore une intention secrète dans ces paroles; mais Laure, rassurée par sa conscience, ne l'aperçut pas; elle respira à l'aise et félicita madame Regnault du succès de sa démarche.

— Je savais bien, murmurait la vieille, en descendant vivement l'es-

calier, que c'était moi qui obtiendrais l'aveu décisif. Les hommes s'entendent à commencer; ils ne savent rien conclure... Bonjour, Brigitte, dit-elle en passant devant la cuisinière. Vous allez avoir un peu de loisir, la Parisienne s'en va.

— Ma foi, bon voyage! répliqua la cuisinière, car elle mettait ici tout à l'envers.

Pendant que madame Regnault retournait à la rue des Bûchettes, madame de Soligny mettait son chapeau, prenait son châle et se faisait conduire à la maison du docteur Bourgoin. Celui-ci achevait de déjeuner. Dès qu'il aperçut Adèle, il se douta de quelque chose.

— Vous venez me chercher, n'est-ce pas? lui dit-il en allant au-devant d'elle.

— Oui, docteur. Vous savez bien que je ne peux pas partir seule.

— Ainsi, nous allons à Paris?

— Oui, mon bon docteur; nous partons par le premier convoi.

— Vous trouverez des connaissances à la gare!

— Puisque c'est pour cela que je viens vous prévenir; il n'est pas convenable que je voyage en tête à tête avec M. Regnault.

— Oh! mon paquet sera bientôt prêt, s'écria joyeusement le médecin. Précisément, mes malades me laissent un congé. Voilà la morte-saison, c'est-à-dire une saison où l'on ne meurt pas.

Ceci se passait vers midi. A deux heures, madame de Soligny, le docteur Bourgoin et Jules Regnault partaient pour Paris. Quelques jours après leur arrivée, à une lettre écrite par le médecin et dans laquelle il annonçait la première publication des bans, madame Fernel répondait par une longue lettre de félicitation dont nous citerons un passage. Ce sera d'ailleurs un échantillon de son style, que peu de personnes ont connu.

. . . .

« Dites bien à Adèle que je prie pour son bonheur, et dites à M. Regnault qu'il mérite toute la gloire, tous les triomphes qui l'attendent à Paris. Je voudrais profiter de leurs effusions pour les convertir. Il ne leur manque qu'un peu de religion; mais cela leur viendra avec un premier enfant, avec une première alarme maternelle. Surtout, qu'ils prennent bien garde de s'aimer trop; c'est presque aussi dangereux que de ne pas s'aimer assez. Mais je m'en rapporte à la vie de Paris, au monde, aux fêtes, pour les mettre dans un juste équilibre.

« À propos du monde, je ne suis plus coquette du tout, et j'ai profité de votre absence pour me dépêcher de tailler mes belles robes et de recoudre des manches à celles qui en manquaient. On ne dira pas que je ne suis pas économe, même dans mes excès ! Vous vous rappelez cette fameuse toilette de la Préfecture qui me valut tant d'hommages ? Eh bien ! on ne me la verra plus ; j'avais choisi d'avance l'étoffe, de façon qu'elle pût servir à l'occasion à faire une belle bannière pour le couvent qui est à côté de nous. J'ai fait naître l'occasion, le lendemain de votre départ, et je ne puis m'empêcher de sourire quand je vois porter ma belle robe dans la procession, avec le chiffre de Marie brodé au milieu. Les poupées de Martha usent mes autres chiffons.

« Vous me pardonnerez si je ne vous ai pas écrit aussitôt que j'ai reçu votre lettre, mais j'achève à peine mes confitures, qui sont bien en retard cette année. Et puis, j'ai fait hier un petit voyage à notre ferme ; j'allais dire un voyage d'amoureux ; non, un voyage de propriétaires avec Fernel, qui est redevenu bien sage, bien obéissant, et qui me donne autant de satisfaction que mes deux collégiens. Vous ne savez pas que j'ai découvert un horrible complot : Brigitte a failli me quitter. Cette entêtée ne s'était-elle pas imaginé que nous songions à la changer pour prendre un chef ! La belle affaire, si j'étais restée seule ! Quel ennui de mettre une cuisinière au courant ! D'ailleurs, Brigitte a des recettes que je n'aurais jamais retrouvées. Heureusement, tout est arrangé ; j'augmente ses gages, et devant cette preuve, elle veut bien reconnaître qu'on ne songe pas à la renvoyer.

« Avez-vous rencontré M. de Preize ? Si vous le voyez, faites-lui bien des excuses ; il a dû emporter de moi une affreuse opinion. Imaginez-vous que le lendemain de la fameuse soirée de la Préfecture, il est venu nous rendre visite. C'était le soir de votre départ ; nous étions en tout petit comité dans ma chambre ; le salon était fermé à clef ; Fernel faisait une partie de piquet avec M. Cavalier. Moi, qui n'avais plus à soutenir la comparaison avec une élégante Parisienne, j'avais repris mes costumes ordinaires ; je crois même que j'avais un tablier, mais un tablier de soie. Je tricotais. Mes fils, revenus pour faire leurs adieux à Adèle, n'étaient pas retournés au collége et jouaient aux dominos sur un coin de ma table. Je vous assure que c'était un fort joli tableau, et que j'étais bien heureuse de le contempler... Mais il paraît que M. de Preize n'a pas des goûts aussi simples ; il m'a semblé qu'il ne comprenait rien à ce qu'il voyait : il m'a

dit que c'était une profanation pour mes jolis doigts de tricoter des bas de laine à mes fils, comme si mes jolis doigts étaient bons à autre chose! J'ai deviné, à certains regards jetés à travers son lorgnon, que ce monsieur trouvait ma chambre mesquine. Si vous l'aviez entendu refuser de faire une partie de piquet avec des gens qui le valent bien! Bref, il s'est retiré désappointé, comme un convive qui vient pour un festin et auquel on a servi du bœuf froid et de la salade. Quelle idée s'était-il donc faite de nous tous et de moi? Est-ce qu'il croyait que j'allais toujours m'exposer à des rhumes, en faisant tort aux bannières du couvent? Est-ce qu'il m'avait prise pour une dame de Paris? Entre nous, nous avons ri de cette déconvenue; mais, comme il ne faut se moquer de personne, si vous le voyez, expliquez-lui que son imagination était seule coupable de son désappointement.

« Revenez bientôt, mon bon docteur. Votre place vous est réservée au coin du feu; nous vous aimons bien, et nous attendons votre retour pour un beau dîner que Fernel veut donner. Les enfants grandissent toujours. Je crois que Martha va faire ses grosses dents de six ans; mais comme elle tousse seulement un peu, je ne m'en inquiète pas. Adèle verra ce que c'est que d'avoir ce petit monde à soigner! Quant à moi, je suis bien contente de n'avoir plus de temps à perdre en toilette. Croiriez-vous que Fernel m'a grondée, en riant, d'avoir donné ma belle robe? Il voulait me revoir, au moins encore une fois, dans ce corsage. Je lui ai joliment répondu que c'était inconvenant, et il ne me fera plus de demande pareille à l'avenir. D'ailleurs, il ne m'eût peut-être pas trouvée aussi belle la seconde fois. Il y a des épreuves qu'il ne faut pas recommencer. Que cette apparition de sa femme en grande dame lui reste, comme le souvenir de ce que l'amour vrai est capable de faire. Moi, je n'y songe jamais sans frémir, et sans demander à Dieu de m'épargner à l'avenir de si dangereux triomphes!

« Embrassez nos amis, mon bon docteur; mariez-les vite et revenez: j'ai un secret à vous dire.

« Martha, tous les enfants, mon mari compris, vous embrassent, et moi aussi!

« Laure Fernel. »

Qu'avons-nous encore à ajouter? Madame de Soligny s'appelle depuis longtemps madame Regnault; le ménage est toujours heureux. Je sais bien qu'il faut peu de chose pour être heureux à Paris,

le monde, les plaisirs, l'ambition, viennent en aide à l'amour, mais Jules et sa femme ont du superflu. Le docteur est enchanté des opinions de son élève, qui est décidément devenu un chef de l'opposition. Il est fâcheux qu'il ait gardé du talent et de la conscience, son avenir politique en a souffert; mais ces défauts l'ont aidé heureusement à attendre et à se consoler.

M. de Preize est marié; il a épousé une Anglaise fort riche, uniquement, sans doute, par rancune contre les Parisiennes; le préfet de l'Aube, d'ailleurs, n'a pas été destitué, ce qui prouve que l'âme de M. de Preize est accessible aussi à l'indulgence et au pardon.

Madame Regnault habite toujours la rue des Bûchettes; il lui a suffi de rester huit jours à Paris pour jurer de n'y jamais vivre. Elle grignote la rente que lui fait son fils, et va beaucoup moins à la messe.

On devine que la maison de la rue du Cloître n'a rien perdu de son charme paisible et de sa bonne renommée. J'oubliais d'ajouter que le secret de madame Fernel fut confié au docteur Bourgoin, huit mois environ avant d'être connu de toute la ville. Ce fameux secret s'appelle Julie. C'est un nom que le docteur Bourgoin a voulu lui donner en le faisant baptiser, car il a été le parrain. Ce fut à propos de la naissance de cette petite fille que le docteur se permit devant madame Fernel la première plaisanterie équivoque qu'il eût jamais osé proférer rue du Cloître.

— Heureux père! dit-il à M. Fernel, sans moi, vous n'auriez pas cet enfant-là.

Madame Fernel, qui entendit, le menaça du doigt, en rougissant beaucoup; mais l'ancien notaire lui serra la main et répondit :

— Vous avez raison, docteur, et je veux vous embrasser pour cela!

N'était-il pas juste que M. Bourgoin fût le parrain? Mais il pouvait se dispenser de l'appeler Julie. Aussi la mère a-t-elle voulu qu'on ajoutât à ce nom-là celui de *Clémence,* et je crois bien que c'est ce nom qui prévaudra.

FIN DE M. ET MADAME FERNEL.

DE L'AMOUR CONJUGAL

DANS LE DRAME[1]

PAR M. SAINT-MARC GIRARDIN.

VI

LA FEMME DÉLAISSÉE. — GRISÉLIDIS ET PALOMBE.

Je cherche dans l'antiquité si, parmi les femmes trahies et délaissées, il en est une seule qui ait supporté son injure avec cette patience pleine d'humilité que je trouve au moyen âge et dans la société moderne. Dans l'antiquité, toutes les femmes délaissées ne se vengent pas comme Médée, ou ne se tuent pas comme Didon. Il y en a assurément qui se consolent, et ce doit être le plus grand nombre. Mais ne point se consoler et ne point se venger, supporter l'injure et le malheur avec une plainte modeste et soumise, s'humilier sous une main qui reste chère, tout injuste qu'elle est, et s'anéantir devant la volonté d'un époux comme devant la volonté de Dieu, quel est ce genre de vertu où se mêlent ensemble l'amour conjugal et l'humilité chrétienne? Quel est ce genre de dévouement dont Grisélidis est le type et que l'antiquité ne semblait pas connaître? Le cœur humain n'a pas changé depuis le christianisme, mais il s'est élevé. Le cœur de la femme, par exemple, s'est élevé en voyant quel rang lui faisait le mariage chrétien. Cette élévation pouvait ne profiter qu'à l'orgueil; un sentiment plus chrétien a fait que le cœur, sûr de son droit, a été en même temps disposé à l'abdiquer, tempérant ainsi la dignité civile par l'humilité.

Perrault, dans la préface de son conte de *Grisélidis*, dit « qu'il n'a

1. Voyez les 28e, 29e, 30e, 31e et 32e livraisons.

pu rendre croyable la patience de son héroïne qu'en lui faisant regarder les mauvais traitements de son époux comme venant de la main de Dieu. Sans cela, ajoute-t-il, on la prendrait pour la plus stupide de toutes les femmes, ce qui ne ferait pas assurément un bon effet. » Perrault a raison. La résignation chrétienne a une grande part dans la patience de Grisélidis. Prenons garde cependant : si c'est à Dieu que Grisélidis offre ses souffrances, Grisélidis est une sainte. Dans le conte primitif, elle n'est qu'une épouse patiente et dévouée; c'est à son mari qu'elle obéit avec un dépouillement complet d'elle-même; c'est son mari qu'elle continue d'aimer malgré ses affreuses injustices. Perrault, avec le tour de l'esprit français, craint que cette obéissance et cette fidélité à toute épreuve ne fassent prendre Grisélidis pour la plus stupide des femmes. Il a tort[1]. Oui, nous pouvons détester le mari de Grisélidis, qui ne la tourmente si cruellement que pour l'éprouver; et j'aimerais mieux, Dieu me pardonne! un persécuteur sérieux que cet expérimentateur de sang-froid. La colère que nous avons contre le mari ne nous empêche pas pourtant d'admirer la patience et le dévouement de la femme, patience excessive, dit-on : dans les sentiments honnêtes et purs, l'excès ne nous déplaît pas. Voyez les saints. Il y a souvent de l'excès dans leur vertu; mais, comme leur vertu éclate surtout par le dépouillement qu'ils font de leur personne et par l'anéantissement du moi humain, nous ne la blâmons pas; nous nous contentons de ne pas l'imiter. La vertu de Grisélidis a ce caractère d'abnégation : c'est une sainte, qui a pris son mari pour Dieu. Je puis ne pas aimer le Dieu qui est fantasque et méchant; j'admire la sainte.

1. La difficulté que trouve Perrault à croire et à faire croire à la patience merveilleuse de Grisélidis perce encore dans l'épilogue de son conte :

Une dame aussi patiente
Que celle dont je relève le prix,
Serait partout une chose étonnante;
Mais ce serait un prodige à Paris.
. . . .
Aussi je vois que de toutes façons
Grisélidis y sera peu prisée,
Et qu'elle y donnera matière de risée
Par ses trop antiques leçons.
Ce n'est pas que la patience
Ne soit une vertu des dames de Paris;
Mais par un long usage elles ont la science
De la faire exercer par leurs propres maris.

Boccace, Chaucer et Perrault ont raconté l'histoire de Grisélidis, et elle a souvent été mise sur le théâtre jusque dans ces derniers temps. Sous toutes les formes, récit ou drame, Grisélidis a toujours touché le public, grâce à l'intérêt du sujet et du caractère. Prenons le récit du *Décaméron*, ce singulier recueil de contes, qui commence par la description de la peste de Florence, continue par des histoires d'amour peu édifiantes, et finit, d'une manière imprévue, par la touchante aventure de Grisélidis.

Le marquis de Saluces était un jeune prince, beau et vaillant, qui ne s'occupait que de chasse et de guerre. Il ne voulait pas se marier, se défiant de la fidélité et de l'obéissance de toutes les femmes. En vain ses sujets le pressaient de faire un choix afin qu'il pût avoir un héritier qui empêchât sa principauté de tomber dans des mains étrangères :

Si donc vous souhaitez qu'à l'hymen je m'engage,

leur répond-il dans Perrault,

Cherchez une jeune beauté
Sans orgueil et sans vanité,
D'une obéissance achevée,
D'une patience éprouvée,
Et qui n'ait point de volonté.
Je la prendrai, quand vous l'aurez trouvée.

Un jour cependant qu'il était à la chasse, il s'égare et rencontre une jeune bergère si belle, si modeste et dont les traits annonçaient tant de douceur qu'il se décide à la prendre pour épouse. Voilà Grisélidis marquise de Saluces et qui se tire admirablement de son rôle de princesse. Le marquis de Saluces était heureux. Il voulut être certain de son bonheur autrement qu'en le possédant : il voulut éprouver sa femme et voir jusqu'où iraient la patience et l'obéissance qu'il attendait d'elle. Il l'éprouve d'abord dans sa tendresse maternelle. Elle avait de lui deux enfants qu'elle chérissait : il les lui ôte, et même il lui laisse croire qu'il les a condamnés à mourir, parce qu'étant fils d'une pauvre bergère ils ne peuvent pas être appelés à régner sur le marquisat de Saluces. Grisélidis désolée s'incline cependant sous la volonté de son époux comme devant celle de Dieu, en disant que celui qui lui a donné ses enfants les lui ôte, et qu'elle doit res-

pecter son arrêt. Le marquis l'éprouve ensuite dans sa fierté d'épouse, car il lui annonce qu'il la répudie et qu'il la renvoie aux champs où il l'a prise. Le conteur italien pousse ici la cruauté du mari et la patience de la femme jusqu'à l'excès. « Grisélidis, lui dit le marquis de Saluces, le pape me permet de te quitter et de prendre une autre femme... Tu n'es donc plus mon épouse, et tu vas retourner à la maison de ton père avec la dot que tu m'as apportée. » Grisélidis, en entendant ces cruelles paroles, retint ses larmes et répondit : « Seigneur, j'ai toujours reconnu la distance qu'il y avait entre votre rang et mon humble condition; j'ai toujours senti que ce que j'étais près de vous, je le tenais de Dieu et de vous, non comme un don, mais comme un prêt. Vous voulez le ravoir, et je dois vous le rendre. Voici votre anneau avec lequel vous m'avez épousée : prenez-le. Vous me dites de remporter de votre palais la dot que j'ai apportée : il ne faudra, pour la remporter, ni sac, ni porteur, ni mulet; car je n'ai pas oublié que vous m'avez prise nue dans ma chaumière[1], et nue j'y retournerai, si vous croyez convenable que la mère de vos enfants expose à tous les yeux les flancs qui ont porté vos fils. Aussi je vous prie, en récompense de ma virginité que j'ai apportée ici et que je n'en remporte point, de me donner une chemise seulement en sus de ma dot.» Tout le monde pleurait en écoutant Grisélidis, et le marquis était plus ému que personne. Mais il voulut que l'épreuve s'accomplît : la pauvre dame sortit en chemise du palais, la tête découverte, et, se recommandant à Dieu, elle retourna dans la cabane de son père.

Voilà un excès d'humilité d'une part, et de cruauté de l'autre, qui sent le conte populaire. *Grisélidis* étant une légende de patience conjugale, l'imagination du peuple n'a pas cru pouvoir mieux représenter le dévouement de Grisélidis, égalé par son abnégation, qu'en la faisant sortir en chemise du palais de son époux. Les plaintes que le vieux poëte anglais Chaucer met, à ce moment, dans la bouche de Grisélidis, sont plus éloquentes encore que celles que lui prête Boccace :

« Monseigneur, dit-elle, je n'ai jamais ignoré qu'entre votre magnificence et ma pauvreté personne ne peut faire de comparaison. Je ne m'estimai jamais digne d'être votre femme, ni même votre cham-

1. Le marquis de Saluces, avant d'amener Grisélidis dans son palais, l'avait fait habiller des pieds à la tête.

brière. Dans votre maison, dont vous me fîtes la dame, j'en prends Dieu à témoin, je ne me tins jamais pour dame ni pour maîtresse, mais pour l'humble servante de votre dignité, et, tant que je vivrai, vous n'en aurez pas de plus humble que moi. Si, par votre bonté, vous m'avez si longtemps entourée d'honneurs et de noblesse, lorsque je le méritais si peu, j'en rends grâce à Dieu et à vous, et je prie Dieu de vous en récompenser; c'est tout ce que je puis dire. Je m'en irai volontiers chez mon père, et je vivrai avec lui jusqu'à la fin de mes jours. Là où je fus nourrie toute petite fille, je veux, jusqu'à ce que je meure, vivre comme une veuve, pure par le cœur et par toute ma personne. Depuis que je vous donnai ma couronne de vierge, je suis votre femme fidèle; personne ne peut le nier. Dieu garde la femme d'un tel seigneur de prendre un autre homme pour époux! Pour votre nouvelle femme, que Dieu, par sa grâce, vous donne avec elle santé et bonheur! Je lui céderai volontiers ma place, la place où j'étais si heureuse; car, puisqu'il vous plaît ainsi, monseigneur, je retournerai à ma vie d'autrefois. Vous m'offrez le douaire que je vous ai apporté; je n'ai pas oublié que c'étaient mes pauvres vêtements qui n'étaient guère beaux, et qui me paraîtront maintenant bien durs à porter... Oh! que vous me sembliez doux et bon par vos discours et par votre visage, le jour que notre mariage fut célébré! Mais on a dit, et je trouve ce mot bien vrai, l'ayant éprouvé : « L'amour, en vieillissant, n'est plus le même. » Jamais, pourtant, monseigneur, pour quelque adversité que j'éprouve, et, quand je devrais mourir, jamais en paroles ni en actions je ne me repentirai de vous avoir donné mon cœur dans sa sincérité. Monseigneur, vous le savez, vous me fîtes dépouiller de mes pauvres vêtements dans la maison de mon père; vous me fîtes habiller richement. Je ne vous apportai rien, je l'avoue, rien absolument que ma foi et ma pudeur. Je vous rends ici mes vêtements; je vous rends encore mon anneau de mariage... Je n'hésite pas à le reconnaître : nue, je suis venue de la maison de mon père; nue, je dois y retourner. Je voudrais me conformer en tout à votre plaisir ; mais j'espère encore que votre intention n'est pas que je sorte de votre palais entièrement dépouillée : vous ne voudriez pas que ces flancs qui ont porté vos enfants fussent montrés à un peuple tout entier, quand je m'en retournerai. C'est pourquoi je vous prie de ne pas me renvoyer sans accorder quelque voile à ma pudeur. Souvenez-vous, mon cher et bien-aimé seigneur, que j'ai été votre femme, quoique j'en fusse indigne. C'est

pourquoi, en guerdon de mon innocence de vierge que je vous ai apportée et que je ne remporte pas, accordez-moi, pour ma récompense, seulement une des chemises que vous m'aviez données, afin que j'en couvre les flancs de celle qui fut votre femme. Et ici je prends congé de vous, ô mon seul maître! car je crains de vous ennuyer. ».

Perrault est moins touchant ou moins naïf que Boccace et Chaucer. On sait qu'il craint toujours de rendre sa Grisélidis invraisemblable à force de patience. Il ne lui donne que la vertu que les femmes du dix-septième siècle peuvent comprendre, et encore craint-il sans cesse de dépasser la mesure :

Vous êtes mon époux, mon seigneur et mon maître,

dit la pauvre Grisélidis au marquis de Saluces quand il la congédie,

Et, quelque affreux que soit ce que je viens d'ouïr,
Je saurai vous faire connaître
Que rien ne m'est si cher que de vous obéir.

La Grisélidis de Perrault ne demande pas à son mari de lui laisser au moins une chemise pour se couvrir. Ces traits un peu grossiers, quoique touchants, de la légende populaire, sont remplacés par des traits plus délicats et qui ne touchent pas moins :

Dans sa chambre aussitôt seule elle se retire,
Et là, se dépouillant de ses riches habits,
Elle reprend, paisible et sans rien dire,
Pendant que son cœur en soupire,
Ceux qu'elle avait en gardant ses brebis.
En cet humble et simple équipage
Elle aborde le prince et lui tient ce langage :
Je ne puis m'éloigner de vous
Sans le pardon d'avoir su vous déplaire ;
Je puis souffrir le poids de ma misère,
Mais je ne puis, seigneur, souffrir votre courroux.
Accordez cette grâce à mon regret sincère,
Et je vivrai contente en mon triste séjour,
Sans que jamais le temps altère
Ni mon humble respect ni mon fidèle amour.

C'est peu d'avoir répudié Grisélidis : le marquis lui annonce qu'il

va prendre une autre femme, et, dans Boccace, il lui ordonne de revenir au palais afin de mettre tout en ordre pour recevoir cette nouvelle épouse : « Je vais, lui dit-il, amener ici ma nouvelle épouse, et je veux qu'elle y soit reçue honorablement. Or, tu sais, Grisélidis, que je n'ai point à la maison de dames qui sachent bien faire apprêter les appartements et préparer tout pour la fête que je veux donner à ma femme. Comme tu t'entends mieux que personne à toutes ces choses, fais tout mettre en ordre; dispose, ordonne, commande, comme si tu étais encore maîtresse ici. Après le mariage, tu pourras retourner chez toi. » Quoique chacune de ces paroles fût un coup de couteau dans le cœur de Grisélidis, qui n'avait pu quitter l'amour qu'elle avait pour son époux comme elle avait quitté sa grande fortune, elle répondit : « Monseigneur, je suis prête. » Alors elle fit nettoyer et orner le palais, mettant elle-même la main à l'ouvrage comme si elle était une servante de la maison. Quand tout fut prêt, elle invita, d'après l'ordre du marquis, toutes les dames, et les reçut avec un visage riant. Elle avait ses habits de paysanne, l'âme et le langage d'une princesse. Le marquis avait fait revenir la fille de Grisélidis, qu'il lui avait enlevée autrefois, et qui, ayant maintenant douze ans, était déjà la plus belle personne du monde. C'était là, disait-il, sa nouvelle épouse, et, la montrant à Grisélidis pour achever l'épreuve qu'il faisait de sa patience : « Que penses-tu, lui dit-il, de ma nouvelle femme? — Monseigneur, répondit Grisélidis, j'en pense beaucoup de bien, et si, comme je le crois, elle est aussi sage qu'elle est belle, je suis persuadée que vous vivrez avec elle le plus heureux prince du monde; mais, je vous en prie, ne lui faites pas éprouver les souffrances que vous avez fait éprouver à celle qui fut votre première femme : je ne pense pas qu'elle pourrait les supporter. Elle est jeune et élevée dans la délicatesse, tandis que celle qui fut votre première femme était, dès l'enfance, élevée à la fatigue et à la souffrance. »

Cette dernière preuve de douceur et de bonté acheva de toucher le marquis de Saluces, qui, faisant asseoir Grisélidis, lui dit que cette belle demoiselle était sa fille, et que toutes les duretés qu'il avait eues contre elle n'étaient qu'une épreuve pour mieux faire éclater sa vertu et sa patience. Grand triomphe, chèrement acheté! Mais, dit Boccace, « le marquis eût mérité de ne pas réussir dans son épreuve, et de trouver une femme moins patiente et moins fidèle. » Je vois bien ce que le mari eût perdu, si le dénoûment de l'aventure eût changé ; je ne vois pas ce que Grisélidis y eût gagné.

La répugnance inévitable que nous avons pour le persécuteur de Grisélidis a trouvé de quoi se satisfaire dans la *Grisélidis* allemande, drame qui a eu un grand succès en Allemagne, il y a près de vingt ans, et dont l'auteur est M. Munck Bellinghausen, neveu du prince de Metternich. L'auteur a transporté sa Grisélidis parmi les chevaliers de la Table-Ronde. L'un d'eux, le fier et sauvage Percival, a épousé Grisélidis, la fille d'un charbonnier. Il est heureux et fier de la beauté et de la vertu de sa femme; mais étant venu un jour à la cour du roi Artus, la reine Ginevra, que Percival avait aimée autrefois et qu'il avait quittée comme trop orgueilleuse et trop coquette, lui demande d'un air moqueur s'il est marié. — Oui. — Et à qui? — A Grisélidis, la fille du charbonnier, répond Percival avec une franchise hautaine. Alors ce sont des sourires et des brocards de la part de toutes les dames et surtout de la part de la reine. Percival, irrité de ces railleries, s'écrie que si la vertu réglait les rangs dans le monde, ce serait Grisélidis qui serait sur le trône et la reine à ses pieds. L'amant de Ginevra, Lancelot, prend sa défense; les deux chevaliers se défient et tirent l'épée. Artus arrive, et la reine, pour apaiser la querelle, déclare qu'elle consent à s'agenouiller devant Grisélidis, si celle-ci résiste à trois épreuves qu'elle propose et qui sont les mêmes que dans la nouvelle de Boccace. Percival accepte cette gageure, dont Grisélidis doit être la victime. Il ôte à Grisélidis son enfant; il la répudie; il va même, non pas plus loin que le marquis de Saluces, car qu'y a-t-il pour une femme de plus pénible que de préparer elle-même le triomphe de sa rivale? mais il demande à Grisélidis de sacrifier sa vie pour sauver la sienne, et Grisélidis le fait sans hésiter. Percival a l'âme déchirée en torturant par ces épreuves la pauvre Grisélidis; mais son orgueil ne veut pas perdre la gageure qu'il a faite contre la reine : il veut que celle-ci s'agenouille devant Grisélidis, et il croit que ce moment de triomphe dédommagera sa femme de toutes les souffrances qu'elle éprouve. Il croit même que son honneur engagé excuse sa cruelle persévérance contre Grisélidis. Enfin la reine s'avoue vaincue : Grisélidis a triomphé des épreuves qu'elle a subies. Elle ignorait jusque-là que c'étaient des épreuves; elle l'apprend enfin, et c'est alors que le poëte allemand invente un dénoûment tout nouveau, juste, touchant, profond même, qui doit satisfaire notre colère contre Percival, contre le mari qui s'est fait un jeu des souffrances de sa femme; et pourtant ce dénoûment, tout ingénieux qu'il est, ne me plaît pas autant que l'ancien.

Voyons rapidement quel est ce dénoûment, tout à fait conforme à l'imagination allemande, c'est-à-dire raffiné, quoique vrai.

La reine Ginevra et Artus annoncent à Grisélidis, amenée devant toute la cour, que les souffrances qu'elle a eues n'étaient que des épreuves de vertu, proposées par la reine et acceptées par Percival. La sœur d'Artus, la belle Oriane, lui explique tout avec une légèreté qui sent la femme du monde, ne paraissant pas même se douter que ce qui était un jeu pour la cour était une affreuse douleur pour Grisélidis. « Deux mots, dit Oriane, vont, belle Grisélidis, vous mettre au fait. Tout ce que vous avez vu depuis hier n'est que plaisanterie, raillerie; c'est un tour plaisant que Percival, fou qu'il est parfois, vous a joué; c'est une mascarade enfin, concertée à l'occasion d'une gageure, au prix de l'humiliation d'une belle reine. Il s'agissait de prouver que la fille du charbonnier, élevée au rang de comtesse, était digne d'un tel sort, digne de s'allier au noble sang des Percival. »

Percival sort de la foule et s'approche de Grisélidis :

« Grisélidis, ma bien-aimée Grisélidis, tu m'en veux? Ah! pardonne, pardonne, ma douce amie! efface de ta mémoire le souvenir du mal que je t'ai fait.... »

Grisélidis recule d'un pas, le regarde avec tendresse; puis, comme si elle sortait d'un rêve :

« Une mascarade! une plaisanterie! Parle, toi, Percival, que je l'entende de ta bouche. Dis-moi ce qui en est. C'était un défi? c'était pour m'éprouver? c'était un jeu?

PERCIVAL.

Je t'en assure, et tout est fini. Ton enfant t'est rendu; tout ce que tu aimes est à toi. Pardonne-moi; n'y songe plus : oubli et pardon!

GRISÉLIDIS, fondant en larmes.

Un jeu! un jeu! Et moi, donc? Ah, ce jeu-là m'a coûté bien des larmes!

PERCIVAL.

Tu pleures, Grisélidis! C'est que, vois-tu, on me raillait de ce que j'avais pris pour femme une pauvre fille née au fond des bois; on se moquait de ce que l'image divine de ta beauté n'était pas richement encadrée. Eh bien! j'ai opposé à leurs titres d'orgueil tes titres de vertu, ton noble cœur, ton âme d'ange. Pour leur prouver ta supériorité, tu as subi des maux bien cruels; mais tu es sortie glorieuse

du creuset de l'épreuve. La reine l'a reconnu; elle doit s'humilier devant toi; elle sera à tes pieds, et l'Angleterre la verra, et l'Angleterre et le monde retentiront de tes louanges, de ta gloire. N'est-ce pas que tu ne m'en veux plus? »

Pour accomplir ce triomphe, qui, selon Percival, doit consoler Grisélidis de tout, la reine, en effet, s'agenouille devant elle.

GRISÉLIDIS.

Ah! madame, madame, relevez-vous! De grâce, relevez-vous! Non, la reine ne doit point fléchir le genou devant la fille du charbonnier. Si la victoire est à moi, je refuse la palme que m'a value une illusion, une illusion bien amère... Oui, madame, toutes les angoisses, toutes les agonies que j'ai souffertes ont été moins déchirantes que le tourmeut que j'éprouve en ce moment... Jamais la joie n'entrera plus dans ce cœur et ne brillera plus dans ces yeux...

(A Percival.)

O Percival, tu as joué mon bonheur, et tu l'as perdu. Ce tendre cœur n'a été qu'un jouet entre tes mains, et tu l'as brisé...

(A son père.)

Ah! partons, mon père!... Je ne peux plus respirer sous ces voûtes...

PERCIVAL.

Tout mon sang se glace dans mes veines. Grisélidis, chaque mot que tu me dis est un poignard dans mon sein. Oh! mais c'est impossible! C'est toi, à ton tour, qui veux me tromper?...

GRISÉLIDIS.

Percival, regarde-moi. Mes yeux, quand ils se fixent sur les tiens, sont remplis de larmes; mes lèvres, quand elles te parlent, sont tremblantes; mais il faut que je te parle, car je dois mettre toute mon âme à découvert devant toi... Je ne vivais que par toi, Percival; mon âme était à toi; mais tu ne l'as pas comprise, tu l'as déchirée. Tu t'es fait un jeu de la fidélité, du dévouement de mon amour; tu ne m'as jamais aimée... Je ne puis plus vivre avec toi, Percival...

PERCIVAL.

A quoi songes-tu? Non, tu ne me quitteras pas, Grisélidis!

GRISÉLIDIS.

Quoique née sous le chaume, je ne devais pas servir de jouet au caprice, d'enjeu au hasard, être perdue ou gagnée sur un coup de dé.

Tu ne m'as pas aimée, Percival; et, dans cette conviction, si je pouvais aujourd'hui consentir à conserver le titre de ton épouse, je serais indigne de l'avoir jamais porté...

PERCIVAL.

Non, Grisélidis, tu ne m'abandonneras pas! Tu es à moi; aucune puissance ne t'arrachera de mes bras; personne au monde ne pourra te dégager du serment de fidélité que tu m'as juré.

GRISÉLIDIS.

Toi-même tu m'en as dégagée; c'est toi qui as brisé les chaînes de l'amour. Il faut nous séparer...

PERCIVAL.

Grisélidis, Grisélidis! Tu resteras, je le veux, je l'ordonne!

ARTUS.

Arrêtez, seigneur Percival. Dès ce moment, je prends Grisélidis sous ma protection. Vous avez vous-même renoncé à vos droits. Qu'elle reprenne donc, puisqu'elle le veut, le chemin de sa cabane... Ta maison sera déserte, Percival; le bonheur vient d'en sortir... Reste solitaire dans ton superbe château; suffis-toi à toi-même, et tâche de retrouver la paix, si tu le peux.

Ce dénoûment est neuf et touchant, juste surtout, car enfin Percival est puni des cruelles épreuves qu'il a fait subir à Grisélidis. J'ajoute même, pour ne rien ôter au mérite de ce dénoûment, qu'il est naturel. Tant que Grisélidis a cru que les épreuves qu'elle endurait étaient réelles, elle a tout supporté : elle prenait sa force dans l'amour et dans le respect qu'elle avait pour son mari. Mais quand elle apprend que ses souffrances n'étaient qu'une expérience et une gageure, alors il se fait dans son âme une révolution toute naturelle. Percival ne l'aimait donc pas, s'il se faisait un jeu de la torturer? Tout doit être sincère entre le mari et la femme. Si les malheurs de Grisélidis sont en même temps les malheurs de Percival, tout est facile à supporter; mais, si ce qui est la douleur de l'un est le jeu de l'autre, si l'un badine où l'autre souffre, il n'y a plus de confiance et d'affection possibles. Grisélidis peut tout souffrir, elle l'a prouvé; mais elle ne peut pas supporter d'être trompée. Ce malheur-là surpasse sa patience et détruit son dévouement.

Le dénoûment de la *Grisélidis* allemande est donc vrai, et la révolution morale que l'auteur a observée et représentée dans son héroïne est naturelle. Il y a là une étude psychologique forte et ingénieuse.

D'où vient néanmoins que ce dénoûment, tout nouveau et tout vrai qu'il est, ne me plaît pas autant que celui de Boccace et de Perrault? Je n'en sais qu'une raison, qui n'est pas bien bonne : ce dénoûment nous afflige. Après avoir vu tant souffrir Grisélidis, nous avons besoin de la voir heureuse, et elle ne l'est pas, si elle refuse le bonheur et la grandeur que lui rend son époux. Perrault dit plaisamment, à la fin de son conte :

Des peuples réjouis la complaisance est telle
Pour leur prince capricieux,
Qu'ils vont jusqu'à louer son épreuve cruelle.

Il y a un peu de raillerie dans cette réflexion. Cependant la joie du peuple, qui s'applaudit de voir Grisélidis triompher de ses épreuves, est plus près de la vérité que le dénoûment juste, mais triste, du drame allemand. La Grisélidis allemande satisfait, par sa rupture avec Percival, à la sévérité que nous avons contre lui ; elle ne satisfait pas à la compassion que nous avons pour elle, et à la joie que nous aurions de la voir heureuse et triomphante. Ce besoin de voir la vertu récompensée est un sentiment vulgaire, mais honnête, tout-puissant au théâtre et dans les romans, et qu'il ne faut pas heurter sans nécessité.

Grisélidis est le plus beau type de la patience et de la fidélité conjugales ; mais ce type abonde dans la littérature du moyen âge et des temps modernes. Chose singulière, jamais la femme n'a été plus censurée et plus moquée que dans la littérature du moyen âge, et jamais non plus elle n'a été plus louée et plus glorifiée. Cette grande part qu'elle a en bien et en mal témoigne du rang nouveau de la femme dans la société ; elle témoigne surtout de son indépendance. Ce qui honore Grisélidis, c'est que sa soumission est volontaire et dévouée. Il y a eu dans l'antiquité, il y a en Amérique des femmes qui ne sont pas mieux traitées que Grisélidis, qu'on prend et qu'on quitte, à qui on arrache leurs enfants ; mais ce sont des esclaves, à qui la loi refuse le droit d'avoir une volonté. Dans Grisélidis, la femme a changé l'esclavage en obéissance ; c'est là son mérite, et la littérature du moyen âge ou la littérature moderne a souvent représenté ce mérite dans la femme, soit qu'elle l'y trouvât par expérience, soit qu'elle l'admirât par rareté.

J'ai rencontré un de ces types de la douceur et de la patience con-

jugales dans un vieux romancier du dix-septième siècle, qui mériterait d'être moins oublié qu'il ne l'est, d'abord parce que ce romancier est un évêque, ensuite parce qu'il écrivait ses romans dans une pensée d'édification et pour combattre le mauvais effet des romans profanes, enfin parce que ses romans sont souvent intéressants. Je veux parler de Camus [1], évêque de Belley, et de son roman de *Palombe, ou la Femme honorable*.

Camus a beaucoup écrit : il a fait cent quatre-vingt-six ouvrages, dont quelques-uns ont huit ou dix volumes. Outre cela, c'était un prédicateur éloquent et piquant, qui usait hardiment de la liberté évangélique. C'est lui qui disait un jour, avant une quête qu'on faisait pour une jeune fille qui voulait entrer au couvent : « Mes frères, j'implore votre charité pour une fille qui n'est pas assez riche pour faire vœu de pâuvreté. » Il y a de Camus beaucoup de mots aussi piquants que celui-là, et de plus hardis encore. Il attaquait sans cesse les moines, qu'il regardait comme de mauvais directeurs et auxquels il préférait de beaucoup les prêtres séculiers. Un jour, le cardinal de Richelieu, causant avec lui, le priait de laisser enfin les moines en paix : « Je ne trouve d'autre défaut en vous que cet acharnement que vous avez contre eux ; sans cela je vous canoniserais. — Plût à Dieu, répondit aussitôt M. de Belley, que cela pût arriver ! Nous aurions l'un et l'autre ce que nous souhaitons : vous seriez pape, et je serais saint. »

Prédicateur ardent et accrédité, causeur spirituel et vif s'il en fût jamais, écrivain actif et fécond, beaucoup lu, car plusieurs de ses ouvrages ont eu un grand nombre d'éditions, comment donc Camus est-il si peu connu que, lorsque pour la première fois je parlai de sa *Palombe*, je fus forcé d'apprendre aux auditeurs de mon cours ce qu'était Camus et quand il vivait? Les citations que je fis de la *Palombe* commencèrent à le faire connaître et même à le faire goûter aux esprits curieux [2].

Fulgent était d'une grande maison de Tarragone. C'était un des plus brillants cavaliers de l'Espagne, beau, riche, aimable, mais malheureusement fort volage en amour. Son frère Siridon aimait une jeune demoiselle de bonne maison, nommée Palombe; il eut

1. Né en 1532, mort en 1652.

2. Camus a eu depuis une bonne fortune : M. H. Rigault, mon bien regrettable ami, a publié *Palombe* et y a joint une préface fort spirituelle sur la vie et les ouvrages de l'évêque de Belley.

l'imprudence de la faire voir à Fulgent, qui, s'éprenant tout à coup de cette beauté nouvelle, résolut de l'épouser. Comme il était le chef de la famille et le maître de tous les biens à titre d'aîné, il fit faire à son frère un voyage à Madrid, et, pendant ce voyage, il épousa Palombe.

Quand Siridon, à son retour, apprend ce mariage, il est désespéré et maudit cent fois le droit d'aînesse qui, donnant tout à Fulgent, a fait que la famille de Palombe n'a pas hésité à le préférer. Ces plaintes contre le droit d'aînesse, exprimées avec une grande vivacité par l'auteur, sont curieuses à entendre. Elles sont une date et un témoignage dans l'histoire des origines de nos institutions nouvelles. « Encore, disait Siridon, si c'était la puissance paternelle qui me traitât de la sorte, il y aurait plus d'apparence de ronger son frein en silence, sans murmurer contre ceux par lesquels le ciel nous a donné l'être. Mais que dois-je à mon frère? Ne suis-je pas autant, et de même sang, et de même nature, et de pareille maison que lui? Pour avoir plus d'âge, en est-il plus noble? Cruelle loi, qui fait gémir, sous les injustes rigueurs d'un aîné, des cadets innocents, les rendant victimes de la pauvreté pour être venus les derniers au monde ! »

Les philosophes et les législateurs du dix-huitième siècle, qui ont attaqué et détruit le droit d'aînesse, n'ont pas dit plus et autre chose que l'évêque du dix-septième siècle.

Il y avait à peine quelques jours que Fulgent avait épousé Palombe, quand il vit Glaphire, une cousine de Palombe; elle lui sembla belle, et bientôt même plus belle que sa femme. « La tentation, dit admirablement l'évêque de Belley, est en sa naissance une fourmi qui chatouille, et en sa fin, c'est un lion qui dévore. » C'est ce qui arriva à Fulgent. Il ne résista pas aux premiers chatouillements de la passion; son caractère volage s'y prêtait au lieu de l'en défendre, et bientôt il ne fut plus occupé que de ses nouvelles amours. Un de ses amis, Cléobule, qui voyait avec peine l'infidélité de Fulgent, essaya de l'en détourner par des conseils : « Pourquoi n'aimez-vous plus Palombe, lui disait-il? » et il lui retraçait la beauté et la vertu de sa femme. « Mon cher ami, répondait Fulgent, Palombe a un défaut insupportable et qui ne se peut corriger. — Eh! lequel? — Elle est ma femme. Or, quel déplaisir est-ce à un cœur généreux de se voir attaché, mais qui pis est, de liens indissolubles?... Ma femme est extrêmement vertueuse; elle m'aime éperdument; elle a un grand soin de moi et de ma maison; quoiqu'en un âge fort tendre, elle a

déjà un esprit fort mûr; elle est riche, noble, belle, désirable, douce, chaste; mais, après tout, c'est ma femme. Je l'aime comme le devoir m'y oblige; mais y a-t-il rien qui se fasse plus mal par devoir que l'amour? »

Chose curieuse, cet évêque du dix-septième siècle procède avec ses personnages comme les écrivains du dix-huitième siècle et du dix-neuvième : il érige volontiers en principe les sentiments de ses personnages, et il conclut sans cesse du particulier au général. Siridon, frère cadet de Fulgent, a à se plaindre de son aîné : il fait un plaidoyer contre le droit d'aînesse. Fulgent n'aime plus sa femme : il argumente contre le mariage. Je ne veux pas dire que le bon évêque de Belley approuve les arguments de Fulgent contre le mariage, comme il semble avoir approuvé les arguments de Siridon contre le droit d'aînesse. Il peint le volage et ne l'estime pas. Son héroïne est Palombe, la femme délaissée et résignée. C'est elle qu'il veut que nous aimions, et non point Fulgent; mais il érige son inconstant en docteur d'inconstance, imitant en cela l'Hylas du roman de l'*Astrée*, qu'il admirait beaucoup. Il met même dans la bouche de Fulgent et de Cléobule des stances pour et contre le mariage, comme pour résumer la discussion.

FULGENT.

De tous les déplaisirs dont nous sommes pressés,
De tout ce que les cieux ardemment courroucés
Peuvent darder sur nous de tonnerre et d'orage,
D'angoisseuses langueurs, de dure infirmité,
De soucis, de travaux, de faim, de pauvreté,
Rien n'approche en rigueur la loi de mariage.

CLÉOBULE.

De tous les dons du ciel qui sur nous sont versés,
De tout ce que nos yeux doucement caressés
Peuvent considérer de grâce et d'avantage,
De saintes voluptés, de riche utilité,
De joie, et de plaisir, et de félicité,
Rien n'approche en douceur la loi du mariage.

Malgré Cléobule et ses honnêtes raisonnements, la pauvre Palombe est délaissée, et Fulgent, pour être plus libre en ses nouvelles amours, finit par reléguer sa femme dans une terre, à quelque distance de Tarragone. Palombe, qui a pour son mari la plus vive affec-

tion, est désolée de cet abandon et surtout de sa cause ; mais elle se soumet avec résignation à la volonté de son mari, continuant à l'aimer malgré ses injustices, comme fait Grisélidis. Elle lui écrivait sans cesse et de la manière la plus touchante. Fulgent ne lisait pas ses lettres ; un jour même, ennuyé de cette correspondance dont la vue seule l'importunait, il en fit un paquet, voulant les renvoyer à Palombe et l'avertir ainsi de ne plus lui écrire. Pendant qu'il faisait ce paquet, une des lettres s'échappa, s'ouvrit, et Fulgent, l'ayant ramassée, ses yeux tombèrent machinalement sur ces mots : « Si vous recevez mes lettres, je ne puis croire que vous les lisiez : vous évitez la vue des lignes que je trace. Hélas ! où est votre courage ? Une lettre vous fait peur ; vous redoutez les plaintes d'une âme qui vous adore. » Ces paroles le frappèrent ; il s'arrêta, et prenant çà et là quelques lettres, il se mit à les lire. « Vous m'accusez de jalousie, Fulgent, disait une des lettres ; vous avez tort... Je puis mourir de douleur de voir que mon mari transporte ses affections vers une autre femme ; mais je n'ai point été jalouse, je l'espère du moins... Bien que je susse que Glaphire vous dérobait le cœur qui m'était dû, lui ai-je jamais montré mauvais visage ou dit aucune fâcheuse parole ? Que n'eût fait, que n'eût dit une moins modérée ? Mais je considérais que j'eusse été déraisonnable de m'irriter contre elle à cause de votre faute, puisqu'aussi bien je n'avais aucune indignation contre vous. Comment eussé-je pu haïr son innocence, puisque je n'avais aucune aversion de vous qui m'offensiez ?... Et voyez jusqu'où allait l'indulgence de mon amour : je cherchais en ses beautés des excuses pour votre faute. Tant s'en faut que je la haïsse comme rivale, qu'au contraire je la chérissais comme aimée de celui que j'aime plus que moi-même ; et pour cela je l'appelais ma sœur d'alliance. Et je vous proteste que, si nous étions dans la liberté des lois anciennes, il ne tiendrait pas à moi qu'elle ne fût votre Rachel, et moi la pauvre Lia, qui ne réclamerait pas contre son sort. »

A mesure que Fulgent lisait les lettres de Palombe si longtemps dédaignées, il se sentait touché de ces plaintes modestes et de cette résignation pleine d'amour. Il prit enfin la lettre qu'il avait reçue le matin même ; elle était ainsi conçue : « Fulgent, lisez au moins cette lettre, je vous en conjure, et je vous promets que vous ne le regretterez point. Je suis résolue de me jeter dans un cloître pour vous laisser la liberté de vos désirs. J'y veux écouler le reste de mes jours entre celles qui sont mortes au siècle et dont la vie est ensevelie et cachée

en Dieu. Hélas! si je pleure en vous écrivant cette résolution, ce n'est pas tant pour le regret de quitter le monde, que je n'aimai jamais, que pour la perte de votre amitié, qui était tout mon bien et toute la consolation que j'avais sur la terre. Si ma retraite peut servir à légitimer vos nouvelles affections, croyez-le bien, Fulgent, je désire tant votre contentement, qu'en apprenant que vous êtes heureux désormais je me trouverai moins malheureuse. Étant persuadée que je ne puis rien faire qui vous soit plus agréable que ce sacrifice que je vais faire de moi-même au pied de l'autel, je m'y destine de très-bon cœur; mais vous savez que cela ne peut se faire que sous votre aveu. Je doute si peu de votre permission, que j'en tiendrais la demande pour inutile, n'était que je ne puis, selon les lois divines et humaines, prétendre à cette sainte condition sans en avoir votre congé et par écrit. Cher Fulgent, c'est ce que je requiers de vous, à genoux et les mains jointes. Ne me refusez pas cette grâce, puisque c'est la dernière que j'attends de vous; et là, cachée au monde et exposée seulement devant Dieu pour lui présenter mes gémissements et mes larmes, je me promets d'avoir un continuel souvenir de votre salut, afin que la divine miséricorde vous soit propice et favorable : car, pour être tout à Dieu, je n'en serai pas moins à vous. C'est le désir extrême que j'ai de vous délivrer du joug qui vous pèse et de vous donner le repos que je cherche pour moi qui m'a fait prendre cette résolution. Si elle est à votre gré, comme je m'en tiens pour certaine, faites-le moi signifier en la façon qu'il vous plaira, et me donnez par pitié l'aumône de ce qui sera besoin pour me procurer cette sainte retraite, étant assuré, comme vous pouvez l'être, que même la mort me sera douce, venant de votre main; que votre volonté, quelle qu'elle soit, me servira de règle et sera, tant que je le pourrai, toujours promptement et fidèlement exécutée. »

Cette lettre acheva de vaincre Fulgent, et, montant aussitôt à cheval, il courut à la maison de campagne où Palombe était reléguée. Quand celle-ci le vit arriver, sa joie fut combattue par la crainte qu'il ne vînt la voir pour la dernière fois. Fulgent l'embrassant lui dit : « Votre amour m'a vaincu, chère Palombe, et je veux employer ma vie à vous aimer et à réparer mes injustices. » Alors elle pensa mourir de joie; mais Dieu la soutint dans son bonheur, comme il l'avait soutenue dans son malheur, et, s'inclinant devant son mari qui la tenait pressée sur son sein, elle lui témoigna humblement combien elle lui était reconnaissante de son retour. Ces remercîments, au lieu

des reproches qu'il eût pu attendre, touchèrent Fulgent jusqu'aux larmes : « C'est à moi, dit-il, de vous remercier et de remercier Dieu de m'avoir fait enfin connaître le trésor qu'il m'a donné en vous. »

« On peut, dit Camus en finissant son histoire, tirer plusieurs beaux enseignements des divers événements représentés en cette narration ; mais celui-ci brille sur tous les autres, que les femmes vertueuses et honorables, par la douceur et la patience, ramènent enfin à la raison les maris les plus dissolus. » Morale excellente ; mais surtout belle et touchante création que celle de Palombe et qui a, selon moi, le mérite de toucher de plus près aux mœurs et aux aventures de la vie moderne que la Grisélidis du moyen âge et de la Table-Ronde. Les épreuves de Grisélidis sentent le conte et la fiction, et le marquis de Saluces, qui la prend dans une cabane et l'y renvoie pour l'éprouver, ressemble aux tyrans ou aux ogres des contes de fées. Palombe et Fulgent, au contraire, sont du monde que nous connaissons. Les caprices de l'un, c'est-à-dire son infidélité, les épreuves de l'autre, c'est-à-dire son abandon, ne dépassent pas la proportion des malheurs ordinaires. Que de maris légers ! Que de femmes délaissées ! Mais l'âme à la fois tendre et élevée de Palombe, son amour que rien ne rebute, sa patience que rien ne lasse, ce dévouement qui devient plus grand par la souffrance, tout cela donne au roman de l'évêque de Belley une originalité remarquable. Aux grandes qualités de Palombe ajoutez surtout ce don qu'elle a, ou plutôt qu'a le bon évêque, de savoir trouver et exprimer les sentiments les plus tendres et les plus touchants. Elle n'est pas seulement douce, patiente, résignée : elle donne à ces vertus un accent pénétrant, qui touche le cœur de Fulgent et fait plus encore en touchant le cœur du public, qui n'aime pas en général les plaintes de la vertu. Grisélidis agit ; Palombe agit et parle, elle a l'action et le discours.

Je veux bien que quelque histoire du temps ait donné à Camus le sujet de son roman ; mais s'il a trouvé l'action dans le monde, il a trouvé le discours dans son cœur et dans son esprit. Quelle profondeur et quelle délicatesse de sentiments il donne à sa Palombe ! Quelle science de l'âme humaine, désolée par le plus amer des chagrins et soutenue par une grande et pure affection ! Quelle connaissance du cœur de la femme, si tendre et si aimant que parfois l'amour y étouffe même la jalousie, et si violent aussi parfois que la jalousie y étouffe l'amour et tous les autres sentiments, comme dans Médée !

Où donc l'évêque de Belley avait-il pris cette intelligence des passions? Au confessionnal, là où les passions humaines viennent montrer leurs plaies et en chercher la guérison. Le prêtre n'est pas chargé seulement de condamner les passions par l'application de la loi de Dieu ; il est chargé de les guérir. Il n'est pas juge seulement ; il est médecin. Il faut donc qu'il étudie le cœur de l'homme, qu'il l'observe, qu'il le traite et le manie avec habileté; il faut enfin qu'il connaisse les maladies de l'âme pour les soulager. De là cette science du cœur humain qu'ont en général les prêtres, et surtout les prêtres catholiques, à qui le confessionnal sert d'étude et de clinique. Cette intelligence ne pouvait manquer à Camus, qui, élève et ami de saint François de Sales, était de l'école qui professait que, pour guérir les maux de l'humanité, il fallait y compatir. Cette école indulgente et affectueuse pouvait amener le relâchement; elle s'acheminait vers la dévotion aisée : c'était son écueil. Mais, tant qu'elle resta indulgente sans devenir complaisante, c'était la vraie direction chrétienne. Elle attirait les âmes, et elle ne les attirait que parce qu'elle les connaissait, parce qu'elle savait quels sentiments infinis et divers contient le cœur de l'homme. Aussi, quand, avec cette science des passions humaines, les docteurs de cette école montaient dans la chaire chrétienne, ou que même ils consentaient à écrire des romans, le grand moraliste devenait aisément, comme Camus, un prédicateur éloquent ou un romancier ingénieux et touchant[1].

1. En lisant les admirables lettres de Palombe à Fulgent, je me suis bien souvent rappelé les lettres de madame la duchesse de Praslin à son mari. Elles sont aussi belles et aussi touchantes que celles de Palombe, avec un degré de résignation de moins, qui les rend plus réelles. Dans ces lettres, l'histoire égale le roman. Cent fois j'ai été sur le point de faire la comparaison : je me suis arrêté, parce qu'il est de tristes et d'affreux souvenirs qu'il faut écarter.

(La suite à la prochaine livraison.)

DES ORIGINES
DU
POUVOIR TEMPOREL DES PAPES[1]

PAR M. FILON.

DEUXIÈME PARTIE.

De la puissance temporelle des papes après Charlemagne. — Démembrement de l'empire carlovingien. — L'Église sous le régime féodal. — La papauté est exposée aux attaques des princes italiens. — Elle tombe sous la domination de l'empire germanique. — Efforts des papes pour s'affranchir. — Hildebrand, avant d'arriver au pontificat, assure l'indépendance de l'Église.

I

Charlemagne avait maintenu avec fermeté l'équilibre entre les deux pouvoirs; mais à peine eût-il fermé les yeux, que la balance pencha du côté de la puissance ecclésiastique. Le successeur de Léon III, Étienne IV, vint en France pour conférer avec le nouvel empereur, et il revint à Rome, dit une ancienne chronique, après avoir obtenu tout ce qu'il avait demandé[2]. Pascal I[er], qui lui succéda en 817, n'attendit pas, pour se faire sacrer, l'autorisation de Louis le Débonnaire; il lui envoya des légats et une lettre d'excuse, où il protestait qu'il avait été forcé d'entrer en fonction sans avoir accompli les formalités ordinaires. L'empereur confirma, par un acte nouveau, les donations attribuées à Pépin et à Charlemagne. Cet acte, dont l'original n'existe plus, a été cité pour la première fois par un écrivain du onzième siècle. Plusieurs critiques, tels que Pagi et Muratori, en ont contesté l'authenticité; Fleury le regarde comme très-

1. Voyez la 32e Livraison.
2. Astronom. *Chronic.*, cap. XXIX.

suspect. Louis, en renouvelant les donations qui avaient déjà été faites au saint-siége, y joignait la Sicile, sur laquelle il n'avait lui-même aucun droit. Cette île appartenait à l'empereur d'Orient, qui n'avait pas su la défendre contre les Sarrasins.

Il y a, dans le privilége de 817, une clause qui garantit aux Romains la liberté des élections pontificales. Il est dit aussi « que le pape, une fois élu, pourra se faire sacrer; il devra seulement envoyer des légats au roi de France pour lui donner avis de son élection, et entretenir avec lui la paix et l'amitié [1]. » C'était annuler le droit de confirmation qui avait appartenu à Charlemagne; aussi est-ce une des raisons qui ont fait douter Fleury de l'authenticité du diplôme. En 824, Eugène II, qui succéda à Pascal, se fit sacrer immédiatement après son élection. Louis le Débonnaire ne pouvait s'en offenser s'il avait en effet signé le privilége de 817; mais, depuis quelques années, il avait associé à l'Empire son fils Lothaire, et ce prince vint à Rome pour faire revivre les droits impériaux. Il était chargé de faire avec le nouveau pape et le peuple romain tout ce qu'exigeait la nécessité des affaires.

Deux partis étaient en présence à Rome : celui de la noblesse qui avait fait nommer Eugène II, et le parti populaire plus favorable à l'influence des Francs. Lothaire, en arrivant à Rome, se plaignit qu'on eût persécuté ceux qui s'étaient montrés fidèles à l'empereur et au peuple franc : les uns avaient été mis à mort, les autres étaient traités avec mépris. De là un grand nombre de plaintes contre les juges, et même contre les papes. Il fut en effet prouvé, dit un annaliste contemporain, que par la négligence des pontifes ou par la cupidité des juges, les biens de plusieurs Romains avaient été injustement confisqués. Lothaire, en faisant restituer tout ce qui avait été saisi contre les lois, causa une grande joie parmi le peuple. En même temps, il fut statué que des commissaires seraient, selon l'antique usage, envoyés de la cour même de l'empereur pour exercer la souveraine judicature [2].

Lothaire fit publier dans l'église de Saint-Pierre une constitution en neuf articles. Il était défendu, sous peine de mort, d'offenser ceux qui étaient sous la protection spéciale du pape et de l'empereur. Une juste obéissance devait être rendue au pontife, à ses ducs et à ses juges.

1. Privilegium Ludovici imperatoris de regalibus confirmandis papæ Paschalii, ap. Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ*, t. II, p. 125.

2. Eginhard. *Annal.*, anno 824. — Astronom. *Chronic.*, cap. XXXVIII.

« Nous voulons, ajoutait Lothaire, que des commissaires soient établis par le pape et par nous, pour nous rapporter tous les ans comment les ducs et les juges font justice au peuple, et comment notre constitution est observée. Nous ordonnons que s'il s'élève quelques plaintes par suite de la négligence des magistrats, ces plaintes soient d'abord portées au pape pour qu'il y fasse droit par ses messagers, ou qu'il nous en donne avis, afin que nous puissions y pourvoir. » L'empereur convoquait ensuite en sa présence les ducs, les juges et autres fonctionnaires. Il voulait, disait-il, connaître leur nombre, leurs noms, et les avertir de leurs devoirs [1].

Cette constitution donnait une sanction nouvelle aux droits impériaux qui avaient appartenu à Charlemagne. Lothaire crut assurer le maintien de ces droits par le serment qu'il exigea du peuple romain : « Je promets d'être fidèle aux empereurs Louis et Lothaire, sauf la foi que j'ai promise au seigneur apostolique. Je ne souffrirai point qu'on élise un autre pontife, si ce n'est selon les règles canoniques, ni que le pape élu soit consacré avant d'avoir fait, en présence de l'envoyé de l'empereur, un serment pareil à celui que le pape Eugène a fait par écrit [2]. » La loi, ainsi renouvelée, ne fut pas toujours respectée ; car le pape Valentin, successeur d'Eugène II, fut sacré immédiatement après son élection ; mais il n'occupa le saint-siége que pendant six semaines, et Grégoire IV, qui lui succéda, attendit pour se faire sacrer que le commissaire impérial fût venu à Rome et eût approuvé l'élection.

La faiblesse de Louis le Débonnaire et les guerres civiles qu'il ne sut ni prévenir, ni réprimer, précipitèrent le démembrement de la monarchie carlovingienne. Un diacre de l'église de Lyon, Florus, a déploré en vers latins, bien éloignés de l'harmonie de Virgile, la chute de cet empire, qui avait Rome pour citadelle et le porte-clef du ciel pour fondateur.

. . . . regnum
Cujus Roma arx est et cœli claviger auctor [3].

1. Lotharii Constitutio, ap. Labbe, *Concil.*, t. VII.

2. Sacramentale promissionis quod clerus et populus romanus fecerunt Ludovico pio imperatori et Lothario filio ejus, anno 824, ap. Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 647.

3. Flori diac. Lugdunens. *Quærela de divisione imperii*, apud scriptores rerum Gallic. et Francic., t. VII.

Depuis la paix de Verdun, Lothaire avait conservé le titre d'empereur avec la possession de l'Italie et de la Gaule orientale; mais l'autorité impériale semblait bien abaissée, et, après la mort de Grégoire IV, Sergius II crut pouvoir se faire sacrer sans attendre l'approbation de Lothaire (844). L'empereur irrité envoya à Rome Louis, son fils aîné, qu'il avait nommé roi d'Italie. Louis fit examiner l'élection pontificale, et la confirma au nom de son père. Il voulait ensuite se faire prêter serment de fidélité par les premiers de Rome; mais le pape déclara que cet hommage n'était dû qu'à l'empereur, et ce fut en effet à Lothaire que le serment fut prêté [1].

Après le pontificat de Sergius, en 847, on fit encore une tentative pour se passer de l'approbation impériale : Léon IV fut sacré, quoique le consentement de l'empereur ne fût pas encore arrivé; on allégua pour excuse la nécessité de donner un chef à l'Église au moment où les Sarrasins ravageaient les environs de Rome. En effet, le génie de Charlemagne n'était plus là pour veiller à la fois sur toutes les frontières. Tandis que les Northmans remontaient les fleuves de la Gaule, les Hongrois commençaient à menacer l'Allemagne, et les Sarrasins, maîtres des îles de la Méditerranée, venaient continuellement insulter les côtes de l'Italie. Il fallait que chacun pourvût à sa défense. Adrien Ier avait rebâti les murs de Rome; Grégoire IV avait fortifié Ostie pour préserver le cours du Tibre. Mais les Sarrasins n'en avaient pas moins continué leurs ravages; ils avaient détruit plusieurs villes maritimes, entre autres Centum Cellæ (Civita-Vecchia), et, en 847, ils avaient osé s'avancer jusque sous les murs de Rome. Ils n'avaient pu pénétrer dans la ville, mais ils avaient dévasté les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, situées en dehors des murs: c'était précisément à cette époque que le pape Sergius était mort et qu'on s'était hâté d'introniser son successeur, Léon IV.

Les Sarrasins ne tardèrent point à se rembarquer chargés des dépouilles apostoliques. Une tempête détruisit leurs vaisseaux, et, avec les corps que la mer rejeta sur la côte, on retrouva quelque partie des trésors de Saint-Pierre qu'ils avaient emportés. Mais, comme on devait s'attendre à de nouvelles invasions, le pape résolut d'environner de murailles la colline du Vatican où était l'église de Saint-Pierre. Léon III avait déjà conçu ce projet, et avait jeté les premiers fondements de la cité nouvelle. Léon IV en écrivit à l'empereur

1. Anastas. Bibliothec., *Vita Sergii II.*

Lothaire, qui accueillit avec empressement cette proposition, exhorta le pontife à mettre au plus tôt la main à l'œuvre, et envoya une grande quantité d'argent, tant en son nom qu'au nom des rois ses frères. Aussitôt que le pape eut reçu la réponse impériale, il assembla les Romains et les consulta sur l'exécution de son dessein. Toutes les propriétés et toutes les villes du duché de Rome durent contribuer aux frais de cette grande entreprise. Les monastères fournirent un grand nombre d'ouvriers. Ce travail fut terminé en quatre ans, et le nouveau quartier prit le nom du pontife qui l'avait fait bâtir : il fut appelé cité Léonine [1].

Dans le même temps, le pape s'occupait aussi à réparer les murs de Rome, qui étaient en assez mauvais état; il fit refaire les portes et rebâtir quinze tours; il en fit construire deux nouvelles sur les bords du Tibre, et fit jeter d'une rive à l'autre des chaînes destinées à arrêter les barques ennemies. Anastase nous représente le pontife venant par tous les temps, tantôt à cheval, tantôt à pied, visiter les travaux et animer les ouvriers. Il rebâtit les villes de Porto et de Centum Cellæ [2], dont il fit des lieux d'asile pour les habitants de la Corse qui fuyaient devant les Sarrasins. Léon IV se vit seconder, dans son œuvre généreuse, par plusieurs villes d'Italie qui n'étaient pas comprises dans ses États. En 849, quand les Sarrasins osèrent se remontrer aux embouchures du Tibre, les habitants de Naples, de Gaëte et d'Amalfi, qui formaient déjà de petites républiques et n'appartenaient plus que de nom à l'empire grec, vinrent au secours de Rome. Ils réunirent leurs vaisseaux à Ostie, et, sous les auspices du pape qui vint bénir leur dévouement, ils attaquèrent vigoureusement la flotte sarrasine, et la forcèrent à se retirer.

II

Les peuples que Charlemagne avaient un instant réunis tendaient de plus en plus à se séparer. A la mort de Lothaire, en 855, ses États, qui n'étaient qu'un démembrement de l'empire carlovingien, furent eux-mêmes partagés entre ses trois fils. L'aîné garda l'Italie avec le

1. Anastas. Bibliothec., *Vita Leonis IV*.
2. La nouvelle ville fut construite sur la montagne, à douze milles de la mer, et fut appelée *Leopolis*; mais plus tard les habitants sont revenus à l'ancienne ville, qu'ils ont nommée pour cette raison *Civita-Vecchia*.

titre d'empereur; le second eut la Lorraine, et le troisième la Provence. Ce n'était plus, comme disait le diacre de Lyon, que des lambeaux de royaume :

. . . . pro regno, fragmina regni[1].

La papauté sembla d'abord hériter du prestige et de la puissance que l'empire avait perdus. Léon IV avait été un des sauveurs de Rome; Nicolas Ier voulut dominer toute la chrétienté. Un chroniqueur contemporain dit qu'il régna sur les rois eux-mêmes, et qu'il les soumit à son autorité comme s'il eût été le maître du monde[2]. Il écrivait, en véritable précurseur de Grégoire VII, à l'évêque de Metz, Adventitius, qui avait approuvé le divorce du roi de Lorraine, Lothaire II (863) : « Vous dites que l'apôtre ordonne d'obéir aux rois et aux princes; mais examinez d'abord si ces rois et ces princes auxquels vous vous dites soumis sont vraiment des rois et des princes. Examinez s'ils gouvernent bien, d'abord eux-mêmes, ensuite leur peuple; car celui qui ne vaut rien pour lui-même, comment sera-t-il bon pour un autre? Examinez s'ils règnent selon le droit; car autrement il faut les regarder comme des tyrans plutôt que comme des rois, et nous devons nous dresser contre eux au lieu de nous soumettre[3]. »

En vain l'empereur Louis II essaya de défendre son frère Lothaire et le clergé lorrain; il céda à l'ascendant du pontife, et Nicolas Ier triompha des souverains temporels, comme des résistances ecclésiastiques. Mais ses successeurs ne purent conserver cette fière attitude. Après la mort de Lothaire, ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, se partagèrent ses États (870). Le pape Adrien II réclama la Lorraine comme l'héritage légitime de l'empereur Louis, et enjoignit aux deux rois, sous peine d'excommunication, de renoncer au partage qu'ils avaient fait. L'archevêque de Reims, Hincmar, contesta au pape le droit de disposer des royaumes, et déclara qu'il ne pouvait séparer sa cause de celle de son roi. Sur ces entrefaites, un fils de Charles le Chauve, Carloman, se révolta contre son père. Un autre Hincmar, évêque de Laon et neveu de l'archevêque de Reims,

1. Flori diac. Lugdunens. *Quærela de divisione imperii.*

2. Rheginon. *Chron.* anno 868, ap. Pertz, *Monumenta historiæ germanicæ* script., t. I.

3. Nicolai II *Epist.*, ap. Labbe, *Concil.*, t. VIII.

prit parti pour le prince rebelle; il fut condamné et déposé par le concile de Douzy dans les Ardennes. Adrien II évoqua l'affaire à son tribunal; mais cet appel ne fut point admis en France, et Charles le Chauve répondit au pape avec fermeté : « Nous admirons, disait-il, qu'un roi, obligé à corriger les méchants et à punir les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné selon les règles.... Nous sommes obligé de vous écrire que nous autres, rois de France, nous n'avons point passé jusqu'à présent pour les lieutenants des évêques, mais pour les seigneurs de la terre; et si vous feuilletez les registres de vos prédécesseurs, vous ne trouverez point qu'ils aient écrit aux nôtres comme vous venez de nous écrire. » Il rapporte ensuite deux lettres de saint Grégoire le Grand, pour montrer avec quelle modestie ce pontife écrivait non-seulement aux rois de France, mais aux exarques d'Italie; il insiste sur la dignité royale établie par Dieu même, et il cite la célèbre maxime du pape Gélase sur la distinction des deux puissances[1]. Adrien répondit par une lettre respectueuse et modérée, où il renonçait à ses prétentions. Hincmar de Reims, qui, dans cette circonstance, avait soutenu le droit royal, fut le premier fondateur de ce qu'on a appelé plus tard les libertés gallicanes.

L'empereur Louis II étant mort en 875, Charles le Chauve aspira à la couronne impériale, et s'appuya sur l'alliance du pape Jean VIII, successeur d'Adrien II. Il se hâta de passer les Alpes, et, comme son aïeul Charlemagne, il fut couronné le jour de Noël. « Nous l'avons élu, écrivait le pape à la diète lombarde qui s'était assemblée à Pavie, nous l'avons approuvé avec le consentement de nos frères les évêques, des autres ministres de la sainte Église romaine, du sénat et du peuple romain[2]. »

La diète de Pavie reconnut le nouvel empereur comme roi des Lombards. Plusieurs auteurs disent que Charles le Chauve paya la couronne impériale par des concessions qui fortifièrent la puissance temporelle du saint-siége; ils prétendent que ce prince renonça, en faveur du pape, aux droits de souveraineté que les précédents empereurs avaient exercés sur la ville et le territoire de Rome[3]. Mais, comme le fait observer un savant critique, l'acte de cette cession

1. Lettre de Charles le Chauve à Adrien II, ap. Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. LII, § 22.

2. Baronii *Annales ecclesiastici*, anno 876.

3. Orsi, *Della origine del dominio e della sovranita de' romani pontefici*, p. 145.

n'existe pas; les historiens contemporains, hors un seul, n'en disent rien; et Jean VIII lui-même n'en fait aucune mention dans les lettres qui nous restent de lui [1].

Le mouvement de dissolution politique qui avait suivi la mort de Charlemagne ne s'arrêta pas au partage de l'empire en plusieurs royaumes. Chacun de ces royaumes se divisa en seigneuries indépendantes, où la puissance politique se confondait avec la possession de la terre. Partout la monarchie faisait place au gouvernement féodal. Dans une telle situation, il n'y avait plus d'autorité centrale, d'institutions communes, et, si le nom d'empire subsistait encore, il y avait longtemps que la chose avait disparu. Charles le Chauve, qui avait sanctionné la puissance de la féodalité française par le capitulaire de Kiersy (877), n'eut que l'ombre de l'autorité impériale; et, après lui, il y eut un interrègne de quatre ans dans le nouvel empire d'Occident. Son fils, Louis le Bègue, ne fut que roi de France. Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, qui possédait la Bavière depuis la mort de son père, fut élu sans opposition roi des Lombards; mais le pape Jean VIII lui refusa la couronne impériale. Deux des plus puissants seigneurs d'Italie, Lambert, duc de Spolète, et Adalbert, marquis de Toscane, se déclarèrent pour Carloman; ils entrèrent dans Rome à main armée, arrêtèrent le pontife, et forcèrent les Romains à prêter serment de fidélité au nouveau roi d'Italie. Jean VIII parvint à échapper à ses gardiens; il alla chercher un asile en Provence auprès de Boson, qui gouvernait ce pays comme duc. Le temps était arrivé où la papauté allait se trouver, à son tour, exposée aux attaques de la féodalité italienne.

Après avoir passé quelque temps en France, où il avait présidé le concile de Troyes, Jean VIII retourna en Italie avec Boson, comte de Provence, qu'il avait adopté comme fils, et qu'il voulait opposer à Carloman. Les seigneurs et les évêques lombards n'ayant pas consenti à se prêter aux vues du pontife, il retourna à Rome, où il n'exerçait qu'un pouvoir assez précaire; et de là il travaillait à soulever le midi de la Gaule en faveur de Boson. Une diète ou plutôt un concile se rassembla au bourg de Montaille, entre Vienne et Valence. Les archevêques de Lyon, de Vienne, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles et de Besançon, se joignirent à dix-sept évêques de ces provinces. De comtes et des seigneurs laïques avaient été admis à cette assemblée;

1. Daunou, *Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, chap. II.

mais ils ne furent point appelés à en signer les actes. Boson fut élu roi; et ce fut ainsi que se forma, sous les auspices de l'Église romaine, ce royaume d'Arles ou de Provence, qui enleva une partie de la France aux descendants de Charlemagne (879).

Le pape Jean VIII cherchait partout un défenseur contre les barbares qui ne cessaient de menacer l'Italie. Le roi Carloman était mort; les seigneurs, les villes, les évêques eux-mêmes capitulaient avec les Sarrasins; le pontife appela à son secours le frère puîné de Carloman, Charles, surnommé le Gros, qui n'avait régné jusqu'à ce jour que sur la Souabe, et qui devait bientôt recueillir, sans en être digne, tout l'héritage de Charlemagne. Jean VIII écrivait à ce prince, à la date du 30 octobre 880 : « Nous sommes sans cesse persécutés par les Sarrasins et par nos concitoyens, en sorte qu'il n'y a point de sûreté à sortir des murailles de Rome, soit pour le travail nécessaire à la subsistance, soit pour les actes de religion. Si vous ne venez promptement nous secourir, vous serez coupable de la perte de ce pays[1]. »

Charles le Gros répondit à l'appel du pape; il vint à Rome, et fut couronné empereur. Il régna sur l'Italie; un peu plus tard, il réunit tous les domaines que sa famille avait possédés en Germanie; il fut même reconnu comme roi de France. Mais tous les pays qui s'étaient placés sous sa protection n'en étaient pas plus en sûreté contre leurs ennemis : il ne sut pas mieux défendre l'Italie contre les Sarrasins que la Gaule contre les Northmans. Le pape en était réduit à prendre à sa solde des mercenaires qui le trahissaient, et à excommunier les évêques qui traitaient avec les infidèles. Athanase, évêque de Naples, resta plus d'un an sous le poids de l'anathème; mais enfin il envoya un de ses diacres au pape pour implorer son absolution, en promettant de renoncer à l'alliance des Sarrasins. Jean VIII envoya à Naples l'évêque Marin, trésorier du saint-siége, avec une lettre par laquelle il levait l'excommunication prononcée contre Athanase : « A condition, disait-il, qu'en présence de nos députés vous nous enverrez le plus que vous pourrez des principaux d'entre les Sarrasins, dont nous marquons les noms, après avoir égorgé les autres. » Cette condition d'absolution imposée par un pape à un évêque n'est guère conforme, dit Fleury, à l'ancienne douceur de l'Église[2]; mais elle peint la du-

1. Johannis VIII *Epist.*, ap. Labbe, *Concil.*, t. IX.
2. Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. LIII, § 29.

reté des temps et l'affreuse situation de l'Italie, déchirée à la fois par l'anarchie intérieure et par l'invasion étrangère.

On murmurait partout contre Charles le Gros qui laissait l'Empire sans défense. Les Sarrasins, établis sur le Garillan, s'étaient emparés du monastère du mont Cassin; les Northmans étaient venus assiéger Paris; les Slaves et les Hongrois ravageaient l'Allemagne. L'empereur Charles fut déposé à la diète de Tribur, en 887, et mourut au commencement de l'année suivante. Alors, dit la chronique de Metz, les royaumes qui avaient reconnu sa domination brisèrent le lien qui les unissait[1]. Arnulf, fils naturel de Carloman, fut élu roi de Germanie. La France septentrionale choisit pour roi un descendant de Robert le Fort, Eudes, qui venait de défendre Paris contre les Northmans. Le nouveau royaume de Bourgogne fut divisé en deux États, dont le Jura fut la limite: Louis, fils de Boson, ne conserva que la Bourgogne inférieure ou Provence; Rodolphe Welf se rendit indépendant dans la Bourgogne supérieure, c'est-à-dire dans le pays entre le Jura et les Alpes. Il y avait longtemps que la Navarre s'était séparée de l'empire carlovingien. L'Aquitaine et la Bretagne voulaient aussi avoir des rois. Arnulf détacha la Lorraine de la Germanie, et en fit un royaume pour son fils Zwentibold.

Au milieu de ce mouvement des peuples qui aspiraient à l'indépendance, l'Italie s'était séparée de l'Allemagne. Deux princes du pays se disputaient la couronne des Lombards et le titre d'empereur : Bérenger, duc de Frioul, et Guido, duc de Spolète[2]. Les domaines du premier s'étendaient depuis les Alpes jusqu'à l'Adige; il se fit couronner roi d'Italie par l'archevêque de Milan, pendant que Guido était au delà des Alpes, aspirant au royaume de France. Mais le duc de Spolète se hâta de revenir en Italie, et marcha contre son rival; vaincu à Brescia, il fut vainqueur sur les bords de la Trébia, et se fit reconnaître roi des Lombards à la diète de Pavie (890). Bérenger, repoussé au delà de l'Adige, réclama la protection du roi de Germanie. Dès lors, les Italiens regardèrent Guido comme le seul roi national qui pût assurer leur indépendance. C'était le fils de ce duc de Spolète qui s'était rendu si redoutable au saint-siége et avait fait Jean VIII prisonnier. Cepen-

1. *Annal. Metens*, anno 888.

2. Rheginon, *Chronic.*, ap. Pertz, *Monumenta historiæ germanicæ, scriptor.*, t. I, p. 598.

dant le pape Formose consentit à le couronner empereur, ainsi que son fils Lambert.

Les Germains n'avaient pas renoncé à l'Italie : Arnulf, en dépit du démembrement qui avait suivi la déposition de Charles le Gros, se regardait comme l'héritier de tout l'empire carlovingien. Il descendit deux fois dans la péninsule par la vallée de l'Adige, que Bérenger lui avait ouverte : la première fois, il fut repoussé par les Lombards; mais, la seconde fois, il s'avança jusque dans les États de l'Église; il prit d'assaut la cité Léonine, et se fit couronner empereur par le pape Formose (895). Guido était mort; mais son fils Lambert rallia un grand nombre de villes et de seigneurs. Arnulf fut obligé de retourner dans ses États d'Allemagne qui étaient attaqués par les Slaves. L'Italie semblait comprendre qu'elle avait besoin d'être unie pour résister à l'étranger : l'ancien rival de Guido, Bérenger, se réconcilia avec Lambert, à condition qu'il conserverait lui-même le titre de roi, et que ses États s'étendraient jusqu'à l'Adda. Sous le pontificat de Jean IX, en 898, le sacre d'Arnulf fut déclaré *subreptice et barbare*, et Lambert seul fut reconnu empereur.

A la même époque, un concile tenu à Rome rétablit les droits impériaux en ce qui concernait l'élection des papes. On lit dans un des canons de ce concile : « A la mort d'un souverain pontife, l'Église romaine est exposée à souffrir de grandes violences, quand on consacre le nouveau pape à l'insu de l'empereur, et sans attendre la présence de ses commissaires qui empêcheraient le désordre. C'est pourquoi nous voulons que désormais le pape soit élu dans l'assemblée des évêques et du clergé tout entier, sur la proposition du sénat et du peuple; qu'il soit ensuite consacré solennellement en présence des commissaires de l'empereur, et que personne ne soit assez hardi pour exiger de lui des serments nouvellement inventés; le tout afin que l'Église ne souffre aucun scandale, et que la dignité de l'empereur ne soit point diminuée. » Le concile chercha aussi à réprimer une étrange coutume qui s'était introduite, et qui montre toute la barbarie de ce temps : à la mort du pape, on pillait le palais pontifical, et le pillage s'étendait dans toute la ville de Rome et ses faubourgs. L'assemblée interdit de pareils actes, sous peine non-seulement des censures ecclésiastiques, mais encore de l'indignation de l'empereur et des châtiments temporels[1].

1. Labbe, *Conciliorum Collect.*, t. IX.

L'Église était d'accord avec les princes pour restaurer l'autorité impériale, parce que cette autorité était nécessaire pour maintenir l'ordre intérieur et pour défendre l'Italie contre les attaques du dehors. On était d'ailleurs résolu à ne plus souffrir que des empereurs italiens. Après la mort de Lambert et d'Arnoul, les évêques et les seigneurs de Germanie élurent, en 899, un fils d'Arnoul, désigné sous le nom de Louis l'enfant. Ils prièrent le pape de confirmer cette élection; mais ni Jean IX ni son successeur Benoît IV ne consentirent à couronner le fils d'Arnoul, et l'Empire resta vacant jusqu'en 901.

Les Italiens étaient unanimes contre la domination allemande, mais ils n'étaient point d'accord entre eux; souvent même ils se plaisaient à entretenir la rivalité des princes, et, selon la remarque d'un historien, ils aimaient à avoir deux maîtres, afin de les contenir l'un par l'autre[1]. Depuis la mort de Lambert, Bérenger se regardait comme le maître de l'Italie; Louis, roi de Provence, vint lui disputer le pouvoir; vaincu dans une première expédition, il jura de renoncer à toute prétention sur l'Italie, ce qui ne l'empêcha pas de revenir quelque temps après : cette fois, il arriva jusqu'à Rome et se fit couronner empereur par le pape Benoist IV (901). Quatre ans après, Bérenger le surprit dans Vérone, et lui fit crever les yeux. L'empereur Louis III rentra dans ses États héréditaires, abandonnant l'Italie à son rival. Bérenger fit reconnaître sa domination dans tout le nord de la péninsule; mais il ne fut couronné empereur qu'en 916, et il ne jouit pas longtemps de cette dignité. Les seigneurs italiens lui suscitèrent un nouvel adversaire dans la personne de Rodolphe II, roi de Bourgogne transjurane. Après une lutte qui se prolongea pendant trois ans, Bérenger fut vaincu à Fiorenzuola; il n'échappa au combat que pour tomber sous le fer d'un assassin à Vérone, où il avait fait crever les yeux à Louis III. Rodolphe n'eut que le titre de roi d'Italie: depuis la mort de Bérenger jusqu'au couronnement d'Othon le Grand, c'est-à-dire pendant un intervalle de trente-huit ans, de 924 à 962, il n'y eut plus d'empereur d'Occident.

Sous Bérenger même, et sous ses prédécesseurs, l'autorité impériale avait été purement nominale. C'était le temps où l'Italie, comme les autres États sortis de l'empire carlovingien, subissait la révolution féodale. Ce n'étaient plus seulement les anciens ducs lombards qui

1. Semper Italienses geminis uti dominis volunt, quatenus alterum alterius terrore coerceant (Luitprand, lib. I, cap. x).

se disputaient l'autorité suprême : les marquis d'Ivrée, de Toscane et de Camerino, étaient de véritables souverains. Les moindres seigneurs s'enfermaient dans leurs châteaux forts; les villes s'entouraient de murs pour résister aux incursions des Hongrois et des Sarrasins. Ce fut là le commencement de leur liberté, et les plus anciens diplômes qui leur ont accordé ce droit remontent aux premières années du dixième siècle.

Au milieu de ce mouvement politique, plus sensible en Italie que partout ailleurs, quelle était la situation de Rome et du pouvoir pontifical? L'autorité des papes n'était pas toujours reconnue dans leurs propres domaines. Les feudataires laïques, au lieu d'obéir au pontife, osaient souvent lui dicter la loi. Les évêques eux-mêmes, entraînés par l'esprit du temps, se faisaient quelquefois souverains de leur cité, comme cet archevêque de Ravenne, qui, sous Nicolas Ier, s'était arrogé l'autorité politique dans les villes de l'exarchat et de l'Émilie. Dans l'intérieur de Rome, le vieil esprit républicain s'était réveillé parmi le peuple; les partis contraires étaient aux prises dans les élections; plus d'une fois de honteuses intrigues déterminèrent le choix des Romains : témoin ces papes élus sous l'influence de deux patriciennes fameuses, Théodora et Marozia. Des papes ainsi nommés n'édifiaient point le monde par leurs vertus chrétiennes; mais ils montrèrent quelquefois le vif sentiment de la nationalité italienne : on en vit qui défendirent le pays par les armes. Ainsi Jean X, élu par le crédit de Théodora, chassa les Sarrasins du poste qu'ils occupaient sur les bords du Garillan.

Marozia, fille de Théodora, fut encore plus puissante que sa mère par son mariage avec un des principaux seigneurs des environs de Rome, avec Albéric, marquis de Camerino. Albéric fut tué dans une sédition; sa veuve, grâce au pouvoir qu'elle exerçait sur les barons romains, s'empara par surprise du môle Adrien, devenu le château Saint-Ange; de là elle dominait la ville et tenait le pape en échec. Elle offrit sa main à un seigneur encore plus puissant que son premier mari, à Guido, marquis de Toscane. Les deux époux, après avoir réuni les forces dont ils pouvaient disposer, furent vraiment les maîtres de Rome. Ils firent tuer un frère de Jean X, et enfermèrent le pape lui-même dans une prison où il ne tarda point à succomber. Ils disposèrent de la tiare comme de leur bien : Léon VI et Étienne VII furent leurs créatures. En 931, Marozia fit nommer pape son second fils, qui prit le nom de Jean XI, et qui n'eut dans Rome aucune auto-

rité temporelle. Marozia s'était réservé tout le pouvoir politique, et continuait de résider au château Saint-Ange[1].

Une nouvelle révolution s'était accomplie dans le nord de la péninsule. Le roi Hugues de Provence avait passé les Alpes à son tour, et s'était fait proclamer roi d'Italie, en 926, à la place de Rodolphe de Bourgogne. Marozia, ayant perdu son second mari, le marquis de Toscane, fit proposer au roi Hugues de l'épouser, promettant de lui apporter Rome pour dot. Ce prince accepta la proposition; il vint à Rome, épousa Marozia, et prit possession du château Saint-Ange. Mais ses manières hautaines indisposèrent contre lui plusieurs seigneurs. Un jour, au sortir d'un repas, le jeune Albéric, né du premier mariage de Marozia avec le marquis de Camerino, présenta l'aiguière à son beau-père, et lui versa maladroitement l'eau sur les mains; Hugues frappa le jeune homme à la joue; Albéric, indigné, appela les Romains aux armes et força le roi à prendre la fuite. Hugues ne put jamais rentrer dans Rome; Marozia fut renfermée dans un couvent; le pape Jean XI fut gardé à vue dans le château Saint-Ange, et son frère Albéric resta maître du gouvernement.

Rome se croyait redevenue une république: Albéric la gouverna pendant vingt-deux ans, prenant indifféremment le titre de consul ou de patrice. Durant cet intervalle, la puissance temporelle du pape fut complétement suspendue, et il restait à peine quelque liberté au pouvoir spirituel. Depuis la chute de Marozia, Jean XI était prisonnier. Les quatre pontifes qui lui succédèrent furent élus sous l'influence d'Albéric et ne purent rien faire sans son aveu. En 936, un abbé français que l'Église a mis au nombre des saints, Odon de Cluny, vint à Rome, et réconcilia Hugues avec Albéric, à qui le roi donna sa fille en mariage. Quelques années plus tard, le patrice, qui disposait des biens ecclésiastiques, donna à saint Odon le monastère de Saint-Élie, près de Nepi.

Albéric avait transformé Rome en une sorte de principauté féodale: sous ses ordres, les barons romains étaient devenus des vassaux dociles, et, à sa mort, en 954, son fils Octavien lui succéda sans obstacle. Deux ans après, le pape Agapit II étant venu à mourir, le jeune patrice, qui était clerc, se fit décerner à lui-même le pontificat, et gouverna l'Église sous le nom de Jean XII. Ce fut ainsi que le pouvoir temporel fut rétabli, après une trentaine d'années d'inter-

1. Luitprand, *Hist.*, lib. III, cap. XII.

ruption. En même temps que le peuple éleva Octavien à la papauté, il délégua les principales fonctions de l'administration à un préfet de la ville, auquel il associa comme conseillers des consuls annuels, et il chargea du soin de défendre ses intérêts douze tribuns ou décurions qui représentaient les divers quartiers de Rome. Il y avait dans le gouvernement romain, tel qu'il était constitué au milieu du dixième siècle, trois éléments qui ne devaient pas toujours rester d'accord, l'Église, le peuple et la féodalité.

III

Hugues de Provence, depuis qu'il avait été chassé de Rome, avait continué à gouverner l'Italie septentrionale. Il avait lutté avec succès contre les Sarrasins qui ravageaient les villes de la Ligurie; mais on lui reprochait d'avoir pris à sa solde quelques-uns de ces barbares et d'avoir acheté honteusement la retraite des Hongrois. Les seigneurs et le clergé se plaignaient de son despotisme, qui disposait arbitrairement des fiefs et des bénéfices ecclésiastiques. A la tête des mécontents était Bérenger, marquis d'Ivrée, petit-fils, par sa mère, de l'empereur du même nom. Hugues, soupçonnant quelque complot, donna ordre de l'arrêter; mais Bérenger s'enfuit avec sa femme, et alla implorer l'appui d'Hermann, duc des Allemands. Othon le Grand, qui régnait alors en Germanie, voulut rester neutre dans une querelle dont il devait bientôt profiter.

Bérenger rentra en Lombardie avec une armée peu nombreuse; mais cette armée grossissait à chaque pas, et Hugues n'osait lui disputer le terrain. Les États lombards, réunis à Milan, déposèrent le roi provençal, donnèrent la couronne à son fils Lothaire, et conférent à Bérenger l'administration du royaume [1]. Mais ce n'était point assez pour l'ambition du marquis d'Ivrée. Le jeune roi mourut tout à coup: Bérenger, qu'on accusait de l'avoir fait empoisonner, se fit nommer roi à sa place, et s'associa son fils Adalbert, pour lequel il demanda la main d'Adélaïde, veuve de Lothaire. Cette princesse repoussa avec indignation une telle alliance. Ses amis sollicitèrent, en sa faveur, le patronage du roi de Germanie : ce prince vint en Italie comme arbitre, et y fut bientôt reconnu comme souverain.

Othon commença par mettre en liberté la reine Adélaïde, qui après

1. Luitprand, *Hist.*, lib. V, cap. XII.

avoir été emprisonnée dans un château sur les bords du lac de Garda, était parvenue à s'échapper, et avait trouvé un asile dans la forteresse de Canossa. Il épousa cette princesse, et la vengea de ses ennemis. Il entra dans Pavie sans résistance, et fut couronné roi d'Italie (951); mais il fut bientôt obligé de retourner en Allemagne pour combattre encore les Hongrois. Bérenger et son fils vinrent faire leur soumission à Othon dans la diète d'Augsbourg, et il consentit à leur rendre comme fief le royaume de Lombardie; il ne garda que les Marches de Vérone et d'Aquilée, pour avoir une entrée libre en Italie.

Mais la lutte recommença quelques années plus tard. Dans l'intervalle, le nom d'Othon avait grandi par cette bataille d'Augsbourg, qui avait mis un terme aux invasions des Hongrois, et qui était une victoire pour tous les peuples chrétiens (955). Les seigneurs lombards implorèrent de nouveau la protection germanique contre Bérenger. L'aristocratie italienne craignait toujours de rencontrer un maître dans un de ses anciens égaux. Le pape lui-même, Jean XII, qui agissait dans cette circonstance moins comme chef de l'Église que comme suzerain des barons romains, fit alliance avec les adversaires de Bérenger, et envoya un légat en Allemagne, pour prier Othon de venir en personne le plus tôt possible et d'agir avec énergie s'il ne voulait point perdre la couronne d'Italie.

A l'arrivée des Germains, Bérenger et son fils se jetèrent dans quelques places fortes où ils se défendirent avec vigueur. Othon les fit déposer dans une diète qui se réunit à Milan, et il se fit couronner, pour la seconde fois, roi des Lombards. Après avoir passé l'hiver à Pavie, il se rendit à Rome où il reçut la couronne impériale des mains du pape Jean XII (2 février 962). Tel fut le commencement de la domination allemande en Italie : c'était le résultat des perpétuelles rivalités qui divisaient la péninsule.

Le nouvel empereur rendit à l'Église romaine ce qui lui avait été enlevé dans les différentes parties de l'Italie, et il confirma les donations de Pépin et de Charlemagne par un acte qui nous a été conservé [1]. Cet acte comprenait la ville et le duché de Rome, l'exarchat de Ravenne et la Pentapole, la Sabine, quelques places de la Toscane et de la Campanie, la côte de Ligurie voisine de Luna, avec l'île de Corse; les territoires de Parme, de Reggio et de Mantoue, la Vénétie,

1. Exemplum privilegii Ottonis imperatoris de regalibus Beato Petro concessis, ap. Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ*, t. II, p. 157.

l'Istrie et les duchés de Spolète et de Bénevent. A ces possessions, mentionnées dans la donation de Charlemagne, Othon ajoutait les patrimoines de Naples, de Calabre supérieure et inférieure, ainsi que le patrimoine de Sicile, « si Dieu le met entre mes mains », disait l'empereur; car cette île était occupée par les Sarrasins. Othon donnait aussi à l'Église les villes de Gaëte et de Fondi. Enfin il détachait de son royaume de Lombardie, pour en faire hommage à saint Pierre, les villes de Réate, d'Amiterne, de Furcon, de Nursia, de Balva, de Marsi et d'Interamnia. On voit qu'il y avait dans cette donation, comme dans celle de Charlemagne, plusieurs territoires dont l'Église n'eut jamais la possession.

Le privilége d'Othon le Grand est une sorte de contrat qui règle les rapports des deux pouvoirs. L'empereur promet, tant en son nom qu'au nom de son fils et de ses successeurs, de défendre les droits du saint-siége sur tous les États qui sont reconnus comme sa propriété; mais en même temps il réserve les droits impériaux, tels qu'ils ont été établis dans la constitution de Lothaire en 824, sous le pontificat d'Eugène II. Le clergé et la noblesse de Rome doivent s'engager à ne jamais procéder aux élections pontificales que selon les canons et la justice. Le pape élu ne pourra être sacré qu'après avoir prêté serment entre les mains des commissaires impériaux. L'empereur recommande d'obéir aux ducs et aux juges nommés par le pape; mais il veut être informé tous les ans, par le rapport de ses délégués, de la manière dont la justice est rendue. S'il s'élève quelques plaintes, ces plaintes seront d'abord portées au pape, qui devra y faire droit aussitôt, ou souffrir qu'il y soit fait droit directement par les agents de l'empereur. Othon avait réservé particulièrement ses droits de suzeraineté sur la Toscane et le duché de Spolète.

L'empereur et le pape s'engagèrent par des serments réciproques de protection et de fidélité. Il semblait que l'ordre et la paix allaient renaître à jamais dans l'Église et dans l'Italie; mais le pape et les barons romains, comme les seigneurs de la Lombardie, n'avaient appelé les Germains à leur secours que parce qu'ils ne pouvaient supporter la prépondérance d'un souverain national. Aussi, dès qu'ils s'aperçurent que le roi de Germanie voulait être leur maître, qu'il prenait l'empire au sérieux et prétendait en exercer les droits, ils se tournèrent contre lui, et lui furent aussi opposés qu'à Bérenger. En quittant Rome après son couronnement, Othon alla assiéger la forteresse de Saint-Léo, dans le comté de Montefeltro, qui faisait partie

des domaines de l'Église : c'était là que Bérenger s'était réfugié; il fut fait prisonnier avec sa femme, après un long siége, et tous deux furent conduits en Allemagne, où ils moururent dans l'exil. Mais Othon apprit bientôt que leur fils Adalbert, qui combattait encore, avait trouvé un allié dans le pape Jean XII. Le pontife, oubliant le serment qu'il avait fait à Othon, avait même des correspondances avec l'empereur de Constantinople. Il y avait un parti à Rome qui voulait s'affranchir de la domination germanique, au risque même de retomber sous la tyrannie byzantine.

Othon se hâta de revenir à Rome, pour y maintenir son pouvoir. Jean XII avait quitté la ville avec Adalbert, emportant une grande partie des trésors de saint Pierre. L'empereur convoqua un concile qui n'était composé que des ennemis de Jean XII, et où ce pontife fut accusé des crimes les plus odieux. Othon lui écrivit pour l'inviter à venir se justifier. Jean déclina la juridiction du concile; il fut condamné par contumace, déclaré déchu de sa dignité, et, malgré ses menaces d'excommunication, on lui donna pour successeur Léon, protoscriniaire de l'Église, qui prit le nom de Léon VIII. Les nobles qui étaient attachés à la maison des Albéric, les citoyens qui voulaient maintenir le droit du peuple romain à élire son évêque, et les partisans de l'indépendance de l'Église, protestèrent contre l'élection de Léon VIII. Othon fut obligé d'employer les armes pour installer son pape. A peine fut-il éloigné, que Jean rentra dans la ville, chassa son compétiteur, et se prépara à défendre Rome contre les impériaux. La mort de Jean XII ne termina point la lutte : son parti nomma aussitôt un autre pape, Benoît V, et on résista aux premières attaques de l'armée allemande. Mais la famine força la ville de se rendre : Othon rentra dans Rome, avec l'antipape. Benoît vint, en habits pontificaux, déclarer à genoux qu'il avait usurpé la chaire de saint Pierre; il ôta son pallium; il remit sa crosse à Léon VIII, qui la brisa en présence du peuple, et il alla ensuite mourir en exil au fond de la Germanie [1].

Après la mort de Léon VIII, ce fut l'empereur qui désigna son successeur, Jean XIII. Quoique ce pontife fût né à Rome, le peuple le considérait comme un étranger : il le chassa de la ville, et le tint pendant onze mois emprisonné dans un château de Campanie. Le

1. Luitprand, *Hist.*, lib. VI, cap. XI. — Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, chap. III.

pape suppliait l'empereur de venir à son secours. Othon revint en Italie, pour punir l'évêque de Plaisance et quelques comtes italiens qui s'étaient déclarés contre lui. Les Romains, craignant sa colère, rappelèrent Jean XIII, qui se vengea cruellement de ses ennemis. Les consuls furent exilés en Allemagne, et les douze tribuns du peuple furent condamnés à mort (966). Nous sommes bien loin du temps de Charlemagne, de ces rapports pacifiques entre l'Église et l'Empire. L'influence des Francs avait été bien plus populaire à Rome que ne le fut jamais la protection germanique.

Malheureusement nos derniers rois carlovingiens ne pouvaient faire acte de puissance au dehors : ils pouvaient à peine se faire respecter dans leurs États, et il faut avouer que, sans l'intervention des empereurs saxons, l'Italie était exposée à tomber sous le joug des Grecs ou sous celui des Sarrasins. Othon s'appuya principalement sur les villes, et, en les soutenant contre les seigneurs, il favorisa l'extension des libertés municipales. Il distribua les principaux fiefs à des Allemands et à des Italiens qui lui avaient prouvé leur dévouement. Il donna à son frère Henri, duc de Bavière, les marches de Vérone et de Frioul, ainsi que le duché de Carinthie. Il créa le marquisat d'Este en faveur d'Oberto, l'un des seigneurs qui l'avaient soutenu dans sa lutte contre Bérenger. Il créa encore un autre marquisat, comprenant les territoires de Modène et de Reggio, en faveur d'Albert Azzo, bisaïeul de la comtesse Mathilde : c'était lui qui avait donné asile à la reine Adélaïde dans la forteresse de Canossa. Enfin, pour faire mieux respecter son autorité dans la péninsule, Othon résolut d'en confier le gouvernement général à son fils, qu'il associa à l'empire, et qui fut couronné à Rome par le pape Jean XIII.

Il ne pouvait y avoir d'unité politique en Italie tant que les Grecs y posséderaient quelque territoire. Le fils de Bérenger cherchait à les intéresser dans sa querelle; Othon s'efforça de leur enlever les provinces qu'ils possédaient encore. Les princes de Bénevent et de Capoue se rendirent à ses premières sommations; mais il rencontra plus de résistance dans la Pouille; il jugea donc à propos de négocier, et il entreprit d'unir les deux empires par une alliance. En 968, il envoya l'évêque de Crémone, Luitprand, à la cour de Nicéphore, demander pour le jeune Othon la main de la princesse Théophanie, fille du défunt empereur Romanus. La relation de cette ambassade, écrite par Luitprand lui-même, fait bien connaître les sentiments des Grecs à l'égard de l'Église latine, et l'antipathie pro-

fonde qui séparait le nouvel empire germanique du vieil empire d'Orient.

Luitprand se plaint beaucoup de la manière dont il a été reçu à Constantinople. Nicéphore l'accueillit fort mal : « Nous aurions voulu, lui dit-il, te recevoir avec bonté et magnificence; mais ton maître ne nous l'a point permis par son impiété. Il a pris Rome comme une ville ennemie ; il a fait mourir, contre toute justice, Bérenger, Adalbert et beaucoup d'autres; il a essayé de soumettre par la force plusieurs villes de mon empire, et, n'ayant pu y réussir, il t'envoie comme espion sous prétexte de négocier. » L'ambassadeur ne se laissa point déconcerter par ces paroles, et répondit à peu près sur le même ton; « Mon maître ne s'est point emparé de Rome par violence; il l'a au contraire délivrée d'un tyran ou plutôt de plusieurs tyrans. Est-ce que Rome n'était pas sous le joug de quelques débauchés et de quelques courtisanes?... Si vos prédécesseurs étaient les maîtres de Rome, pourquoi ne l'ont-ils pas délivrée?... Mon maître est venu briser le joug des impies, rétablir la sainte Église dans un état régulier, et rendre aux vicaires des saints apôtres leur puissance et leurs honneurs... Est-ce que Bérenger et Adalbert n'étaient pas des vassaux révoltés? » A l'égard des attaques d'Othon contre Bénévent et Capoue, Luitprand soutint que son maître avait droit sur toute la partie de l'Italie où l'on parlait latin [1].

L'audience n'eut d'autre résultat que des récriminations réciproques. Le lendemain, l'ambassadeur eut une conférence avec Léon, frère de l'empereur, et avec quelques officiers du palais, qui lui dirent que pour faire conclure l'alliance qu'il proposait, il fallait qu'Othon remît à Nicéphore Ravenne, Rome et le reste de l'Italie; ou que s'il voulait avoir son amitié sans obtenir pour son fils la main de la princesse Théophanie, il devait laisser Rome en liberté et renoncer à toute prétention sur Capoue et sur Bénévent. Luitprand répondit que Rome était libre, qu'elle ne payait tribut à personne, que l'empereur Othon avait rendu au pape tout ce qui lui appartenait en Italie ou en Allemagne. » Pourquoi, ajouta l'ambassadeur, l'empereur votre maître n'en use-t-il point de même en restituant à l'Église romaine les biens qui sont dans ses États?— Il le fera, répondit un des commissaires, quand il disposera à sa volonté de Rome et de l'Église romaine. »

1. Legatio Luitprandi ad Nicephorum Phocam, ap. Muratori, *Rerum Italic. Script.*, t. II.

Pendant que Luitprand était encore à Constantinople, on vit arriver dans cette ville des nonces du pape Jean XIII, avec des lettres adressées à l'empereur d'Orient. Le pontife priait Nicéphore de consentir au traité d'alliance et au mariage proposé. Les Grecs furent très-irrités de ce que le pape, dans ses lettres, donnait à Othon le titre d'empereur des Romains, tandis qu'il ne qualifiait Nicéphore qu'empereur des Grecs. Les nonces furent mis en prison jusqu'au retour de l'empereur, qui était absent. Le patrice Christophe dit à Luitprand en lui donnant son audience de congé : « Le pape ne sait donc pas que quand Constantin transféra ici l'empire, il y amena tout le sénat et la noblesse romaine, et qu'il ne laissa à Rome que des esclaves, des pêcheurs, des cuisiniers et une vile populace? » Luitprand excusa le pape de son mieux. On remit à l'ambassadeur une lettre de Nicéphore à Othon, en lui disant : « Nous ne jugeons pas votre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur; le curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, et l'envoie, non par ses pauvres nonces, mais par vous. Qu'il sache bien que, s'il ne se corrige, il est perdu sans ressource. »

L'empereur Nicéphore, pour se venger de l'Église romaine, ordonna au patriarche de Constantinople d'ériger Otrante en archevêché, et de ne plus permettre que l'on dît l'office en latin dans la Pouille et dans la Calabre. Les divins mystères durent être célébrés en grec dans ces provinces. Nicéphore disait que les papes de ce temps-là n'étaient que des marchands et des simoniaques. On voit, par ces faits, quel eût été le sort de l'Église romaine si les empereurs francs ou germains n'avaient préservé l'Italie de la tyrannie des Grecs.

IV

L'alliance repoussée par Nicéphore fut acceptée par son successeur, Jean Zimiscès. Othon le Grand consentit à rendre aux Grecs Capoue et Bénévent; mais il fut reconnu empereur romain, et son fils épousa Théophanie (972). Ce mariage semblait donner à Othon II des droits sur l'Italie grecque; aussi réclama-t-il, comme douaire de sa femme, les provinces de Lucanie et de Calabre, et la suzeraineté sur les républiques de Venise, de Naples, de Gaëte et d'Amalfi. Basile et Constantin, qui régnaient à Constantinople, défendirent leurs droits par des négociations et par les armes. Ils prirent à leur solde les Sarrasins de Sicile et d'Afrique. Othon II, secondé par le duc de Bénévent,

prit Salerne et Tarente en 982; mais il fut vaincu à Basentello, et cette fatale journée prolongea, dans l'Italie méridionale, la domination grecque et les ravages des Sarrasins.

La bataille de Basentello ébranla la puissance germanique même dans l'Italie centrale. Après la mort d'Othon II, Rome fut abandonnée à elle-même pendant près de douze ans. Les factions opposées se disputaient avec fureur les élections pontificales, et il s'était formé un parti populaire qui aspirait à restreindre la puissance temporelle des papes et à rétablir la république romaine. Le chef de ce parti était un des principaux nobles, Crescentius, qui avait été consul à Rome dès l'année 980; son pouvoir avait beaucoup augmenté après la défaite d'Othon II, et pendant la minorité d'Othon III. Jean XV, élu pape en 985, ne gouverna l'Église que sous le bon plaisir du consul. En 987, Crescentius, ne le trouvant pas assez docile, l'exila de la ville, et ne lui permit d'y rentrer qu'après qu'il eut reconnu l'autorité populaire. Le pontife finit par se lasser de la position inférieure à laquelle il était condamné; il envoya des députés à Othon III, qui commençait à être en âge de gouverner ses États, et il l'engagea, au nom des seigneurs romains, à se rendre en Italie. Le jeune roi répondit à cet appel d'autant plus volontiers qu'il désirait lui-même aller à Rome, pour recevoir du pape la couronne impériale.

Othon III passa les Alpes au printemps de 996, et s'arrêta quelque temps dans le nord de l'Italie[1]. Il était à Ravenne lorsqu'il apprit la mort de Jean XV; il désigna aussitôt pour lui succéder un de ses parents, Bruno, fils du duc Othon, de la maison salique, et arrière-petit-fils de l'empereur Othon le Grand. L'évêque de Worms et l'archevêque de Mayence accompagnèrent Bruno à Rome. L'approche de l'armée germanique et l'influence des comtes de Tusculum assurèrent l'élection du prélat, qui prit le nom de Grégoire V. Bientôt après, Othon lui-même fit son entrée dans la ville, et fut couronné empereur par le pape qu'il avait imposé aux Romains.

Jamais Rome n'avait été plus complétement sous la puissance des Germains: c'était un grand danger pour la liberté romaine, en même temps que pour l'indépendance de l'Église. Crescentius, qui était toujours à la tête du parti populaire, imagina dans cette circonstance un remède qui eût été pire que le mal. Il opposa les Grecs aux Germains, et tenta de replacer Rome sous le sceptre des empereurs d'Orient.

1. Thietmar, *Chronic.*, ap. Pertz, *Monumenta Historiæ Germanicæ*.

Aussitôt qu'Othon III fut retourné en Allemagne, il chassa de la ville le pape Grégoire V, qui s'enfuit en Toscane et de là en Lombardie. Des ambassadeurs de Basile et de Constantin, chargés d'une mission auprès d'Othon, furent appelés à Rome, et conclurent un pacte secret avec le consul. Un Grec, nommé Philagathos, jadis protégé par l'impératrice Théophanie, était devenu évêque de Plaisance; Crescentius le choisit pour remplacer Grégoire V. Le nouveau pape devait se contenter de l'autorité spirituelle : c'était le consul qui devait exercer tous les pouvoirs temporels, sous la protection et la souveraineté des empereurs grecs.

Sismondi, dans son *Histoire des républiques italiennes*, a jugé ce projet avec beaucoup d'indulgence. Il croit que si les plans de Crescentius s'étaient entièrement réalisés, l'Italie aurait pu assurer son indépendance en balançant les forces des deux empires; qu'en resserrant ses relations avec les Grecs, elle aurait pu recevoir d'eux une civilisation plus rapide, et peut-être leur communiquer en retour un esprit de liberté, un courage et des vertus qui auraient sauvé l'empire d'Orient. Nous sommes bien loin de partager cette opinion; nous croyons, au contraire, que si l'Italie, au lieu de recevoir les mâles influences du Nord et de l'Occident, s'était laissée retomber sous le joug de l'esprit oriental, elle aurait compromis son avenir, et entraîné Rome dans la chute de Constantinople. Ce qui nous paraît certain, c'est qu'une telle révolution aurait provoqué un schisme dans la société chrétienne, et que les peuples du Nord et de l'Occident, si naïfs et si fermes dans leur foi religieuse, se seraient bientôt détachés d'un pape qu'ils auraient vu soumis aux caprices des Grecs.

Mais la Providence en avait disposé autrement. Les secours qu'on attendait de Constantinople n'arrivèrent point à temps pour appuyer Crescentius et son antipape. Othon III rentra dans Rome, et y ramena Grégoire V. Jean XVI périt dans d'affreux supplices, malgré les prières de saint Nilus, qui était venu demander sa grâce au pape et à l'empereur. Crescentius s'était retiré, avec ses amis, au château Saint-Ange. Les auteurs allemands disent que le chef des Romains, après une longue résistance, fut fait prisonnier par le margrave de Misnie, et que, sur l'ordre de l'empereur, il fut décapité avec douze des principaux rebelles[1]. Les chroniques italiennes prétendent qu'Othon III avait ouvert des négociations, et qu'il s'était engagé, sur sa parole, à respecter

1. Thietmar, *Chronic.*—*Annal. Saxon.*

la vie de Crescentius et les droits des citoyens. Ces chroniques ajoutent que la veuve du consul, Stéphanie, fut abandonnée aux outrages des Teutons, et que ce fut elle qui empoisonna l'empereur, dont elle était devenue la maîtresse[1].

La mort de Grégoire V avait précédé celle d'Othon III. Son succescesseur, Sylvestre II, le fameux Gerbert, eut encore à lutter contre l'esprit d'indépendance qui agitait les Romains. Mais ce fut surtout après la mort de ce pontife que la lutte recommença. Un fils de Crescentius, nommé Jean, était, comme son père, tout-puissant sur le peuple. Vers l'an 1010, il paraît à Rome sous le titre de patrice; il fait revivre la république avec des consuls, un sénat composé de douze membres, et des assemblées du peuple. Un second chef, qui portait le nom même de Crescentius, exerçait les fonctions de préfet de Rome, et présidait à l'administration de la justice. L'Italie du nord prétendait aussi à l'indépendance depuis l'extinction de la maison de Saxe, et le marquis d'Ivrée, Hardouin, s'était fait nommer roi des Lombards; mais la rivalité de Pavie et de Milan fit échouer ses prétentions. Les Allemands étaient accoutumés à regarder l'Italie comme une province de leur territoire, et les Italiens, par leurs perpétuelles dissensions, favorisaient l'ambition de leurs voisins. Henri de Bavière, devenu roi de Germanie, enleva au marquis d'Ivrée la couronne des Lombards, se fit sacrer empereur par le pape Benoît VIII (1014), et rendit à ce pontife la puissance temporelle dont il avait été dépouillé.

Il y eut encore un pacte solennel entre le nouvel empereur et le pape qui l'avait couronné. Henri II, que les Italiens appellent Henri Ier, parce que Henri l'Oiseleur n'avait été que roi de Germanie, renouvela, en faveur de l'Église romaine, les donations que ses prédécesseurs lui avaient faites. Il y ajouta la ville et l'évêché de Bamberg, avec le tribut annuel d'un palefroi blanc, tout harnaché, et de 100 livres d'argent[2]. Cet acte, comme ceux qui l'avaient précédé, réservait les droits impériaux que nous avons déjà mentionnés. Quelques auteurs rapportent la rédaction de ce diplôme à l'époque du couronnement de Henri II; mais l'opinion la plus vraisemblable, parce qu'elle s'appuie sur la correspondance même de Benoît VIII, c'est qu'il n'a été rédigé qu'en 1020, quand le pape vint visiter l'em-

1. Arnulf, *Hist. Mediolan.* — *Monasterii Cassinens. Chronic.*

2. Exemplum privilegii Henrici imperatoris de regalibus Beato Petro concessis, ap. Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ*, t. II, p. 187.

pereur en Allemagne, et célébra les fêtes de Pâques dans la ville de Bamberg.

V

Rome avait besoin des secours de l'empereur, soit contre le parti populaire qui l'agitait au dedans, soit contre les ennemis qui la menaçaient au dehors. Quatre ans auparavant, les Sarrasins avaient pris Luna, en avaient chassé l'évêque, et s'étaient rendus maîtres de ce pays, qui était compris dans la donation de Charlemagne. Benoît VIII avait assemblé tous les évêques et les défenseurs des églises; il leur avait ordonné de marcher avec lui contre l'ennemi, et il en avait triomphé. D'un autre côté, les Grecs n'épargnaient pas certaines provinces que l'Église regardait aussi comme sa propriété. Le *catapan*, c'est-à-dire le représentant de l'empereur d'Orient en Italie, avait soumis au tribut une partie du territoire de Bénévent. Comme Henri II tardait à envoyer des secours au saint-siége, le pape prit à son service un seigneur normand, nommé Raoul, qui avait été obligé de quitter son pays, et qui était venu chercher fortune en Italie. Envoyé à Bénévent, Raoul se mit à la tête des Italiens, et battit les Grecs dans plusieurs rencontres.

Déjà, quelques années auparavant, des pèlerins normands, revenant de Jérusalem, avaient sauvé Salerne d'une attaque des Sarrasins. Ce n'étaient plus ces hommes du Nord qui, poussés par des instincts barbares, ne savaient que tuer ou piller sur leur passage: ils étaient devenus Français et chrétiens. La province qui portait leur nom était le modèle de l'organisation féodale; ils se montraient, en toute rencontre, les plus dévoués et les plus braves défenseurs de l'Église. Le pays qui les avait jadis combattus comme ses ennemis pouvait les avouer pour ses enfants. C'était donc la France qui reprenait l'œuvre de Charlemagne, et qui allait, par l'épée des Normands, délivrer l'Italie des Grecs et des Sarrasins.

Après avoir remporté plusieurs victoires sur les Grecs, Raoul, voyant que le nombre de ses soldats diminuait, et que les Italiens finissaient par succomber, passa les Alpes, et alla solliciter l'appui de Henri III. L'empereur vint lui-même en Italie (1021). Aussi bien Rome elle-même était menacée. C'était une véritable guerre sainte, et comme le prélude des croisades. Les prélats eux-mêmes, comme à la bataille d'Augsbourg, sous Othon le Grand, croyaient devoir com-

battre en personne : l'archevêque de Trêves et l'archevêque de Cologne commandaient chacun un corps d'armée. L'empereur prit Bénévent et la ville de Troïa, que les Grecs avaient récemment bâtie dans la Pouille. Il vint, avec le pape Benoît VIII, rétablir l'ordre dans le monastère du Mont-Cassin, dont l'abbé s'était déclaré pour l'empereur d'Orient. Henri II retourna ensuite en Allemagne, et laissa aux Normands le soin de continuer l'œuvre commencée.

Pendant vingt ans, les flottes normandes, parties de France, ne cessèrent point de jeter des combattants sur les côtes de l'Italie méridionale. Ces infatigables conquérants chassèrent les Grecs de la Pouille, et la partagèrent en douze comtés. Mais, pendant qu'ils implantaient la féodalité française dans le midi de la péninsule, l'empereur Henri était mort; l'Empire était vacant, et Rome était retombée dans l'anarchie. La famille des comtes de Tusculum, qui descendait de Marozia et des Albéric, disposait du saint-siége comme d'un fief dépendant de son patrimoine. Le pape Benoît VIII, qui appartenait à cette famille, était mort en 1024; son frère Jean lui succéda, quoique laïque, et prit le nom de Jean XIX; il avait été élu pape à force d'argent, dit Fleury. En 1033, il fut chassé par les Romains, et rétabli par l'empereur Conrad II, qu'il avait sacré trois ans auparavant. A sa mort, ce fut son neveu Benoît IX qui lui succéda, comme si la papauté était devenue inséparable du comté de Tusculum.

Un pape du onzième siècle, Victor III, a tracé lui-même le tableau des scandales de l'Église romaine, sous les pontifes qui l'avaient précédé : « J'ai horreur, dit-il, de répéter quelle fut la vie de Benoît IX, lorsqu'il eut été consacré. Après qu'il eut, pendant plusieurs années, fatigué les Romains par ses rapines, par ses meurtres, par ses abominations, les citoyens se rassemblèrent, et le chassèrent de la ville aussi bien que du siége pontifical. Ils élurent à sa place, mais à prix d'argent et au mépris des saints canons, Jean, évêque de Sabine, qui n'occupa que trois mois le saint-siége, sous le nom de Sylvestre III. Benoît, qui était issu des consuls de Rome, et qui était appuyé par toutes les forces de leur parti, dévastait les environs de la ville, et il contraignit enfin l'évêque de Sabine à retourner dans son diocèse. Benoît, en reprenant la tiare, ne changea point de conduite; mais, toujours odieux au clergé et au peuple, effrayé des clameurs qui s'élevaient contre ses crimes, livré d'ailleurs aux voluptés et plus enclin à vivre en épicurien qu'en pontife, il prit le parti de vendre le pon-

tificat à l'archiprêtre Jean, qui le lui acheta à beaux deniers comptants. Jean passait néanmoins dans la ville pour un des hommes les plus religieux du clergé, et, tandis que Benoît était retiré dans ses châteaux, il gouverna l'Église, sous le nom de Grégoire VI, jusqu'à l'arrivée de Henri III roi de Germanie [1].»

On peut se figurer ce qu'était devenu le pouvoir temporel au milieu de tels désordres. Tous les patrimoines éloignés étaient envahis par des usurpateurs : il ne restait plus à Grégoire VI que les tributs des villes les plus voisines de Rome, et les oblations des fidèles. Dans toute l'Italie, les routes étaient si infestées de brigands, que les pèlerins ne pouvaient marcher en sûreté s'ils ne se réunissaient en assez grand nombre pour être les plus forts. A Rome même, tout était plein de voleurs et d'assassins. Une chronique contemporaine dit que l'on tirait l'épée jusque sur les autels et sur les tombeaux des apôtres, pour enlever les offrandes aussitôt qu'elles y avaient été déposées.

Grégoire VI commença par écrire à tous ceux qui avaient usurpé les domaines de l'Église : il leur enjoignit de les restituer, et de prouver juridiquement le droit qu'ils avaient de les retenir. Ces lettres ne produisant aucun effet, il eut recours à l'excommunication, qui ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome, avec de grandes menaces, et la vie du pape fut en danger. Grégoire fut réduit à repousser la force par la force ; il occupa militairement la basilique de Saint-Pierre, et en chassa ceux qui volaient les offrandes ; puis il reconquit plusieurs domaines de l'Église, et parvint à rétablir la sûreté des chemins. Mais il ne put empêcher Benoît IX et Sylvestre III de porter toujours le titre de pape, et même de rentrer dans Rome pour lui en disputer les fonctions.

Le successeur de Conrad le Salique, Henri III, se chargea de rétablir l'ordre, si profondément troublé dans l'Église. A l'arrivée de ce prince en Italie, en 1046, Rome était partagée entre les trois papes : chacun d'eux avait son parti, son quartier, sa basilique ; Benoît siégeait à Saint-Jean de Latran, Sylvestre III à Saint-Pierre du Vatican, et Grégoire VI à Sainte-Marie-Majeure. Le roi, avant d'entrer dans Rome, assembla un concile à Sutri, et confia à cette assemblée le soin de réorganiser l'Église. Grégoire VI fut invité à assister au concile ; il s'y présenta en effet dans l'espoir d'être reconnu seul pape

1. Victor III, *Dialog. sac.*, in append. *Chron. Cassin.*

légitime ; mais son élection fut annulée comme celle de ses deux compétiteurs. Le saint-siége fut déclaré vacant. Henri III rentra dans Rome avec les évêques qui avaient siégé au concile, et il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance, évêque de Bamberg. Le nouveau pontife, qui prit le nom de Clément II, fut sacré le jour de Noël, et, ce jour-là même, le roi Henri fut couronné empereur.

Jusqu'à cette époque les papes avaient été élus par le clergé et le peuple de Rome ; les empereurs n'étaient appelés qu'à confirmer l'élection. Henri III enleva aux Romains le droit de présentation : c'était lui qui désignait le candidat, et l'élection n'avait plus lieu que pour la forme. Après la mort de Clément II, que certains auteurs croient avoir été empoisonné par les Romains [1], Henri III lui donna pour successeur Poppo, évêque de Brixen, qui fut intronisé sous le nom de Damas II. Ce pontife n'occupa le saint-siége que pendant vingt-trois jours. Après lui, il y eut une vacance de six mois. L'empereur réunit à Worms un grand nombre d'évêques et de seigneurs, et ce fut là qu'il choisit pour pape l'évêque de Toul, Brunon, qui assistait à l'assemblée. Un pontife ainsi élu était le représentant de l'empereur plus que le vicaire du Christ, et l'Église romaine était devenue l'esclave de la couronne germanique.

VI

L'évêque de Toul, qui n'avait accepté qu'à regret la papauté, n'alla point directement à Rome, il voulut revoir sa ville épiscopale ; il se rendit ensuite au monastère de Cluny. Là vivait, sous une discipline austère, le fils d'un charpentier de Soana, cet Hildebrand, qui était destiné à élever si haut la puissance pontificale. Dans ses entretiens avec Brunon, il lui persuada qu'il n'était pas permis de recevoir d'une main laïque le gouvernement de l'Église universelle. L'évêque de Toul, dont la conscience était d'accord avec Hildebrand, déposa les ornements pontificaux, comprenant, dit son biographe, qu'il avait été trompé par une ruse diabolique [2]. Ne voulant pas toutefois paraître désobéir à l'empereur, il poursuivit son chemin vers Rome, mais la besace sur le dos et en habit de pèlerin. Le lendemain de son arrivée, il assembla le clergé et le peuple dans l'église de

1. Platina, *Vita Clementis II.*
2. Cardin. Aragon., *Vita Leonis IX.*

Saint-Pierre; il déclara qu'il était venu non comme pape, mais comme chrétien; que, selon les lois canoniques, le choix du peuple et du clergé devait précéder tout autre suffrage, et qu'il était prêt à retourner dans son pays si son élection n'était ratifiée par le consentement de tous. Les évêques lui répondirent d'une voix unanime : « C'est vous, vous seul que nous voulons pour pontife. » L'archidiacre, se tournant vers la foule, dit, selon la formule consacrée : « Saint Pierre a choisi Brunon. » Le clergé et le peuple répétèrent ensemble ces paroles, et le nouvel élu fut sacré sous le nom de Léon IX. Ce fut ainsi que l'Église commença à s'affranchir de la tyrannie germanique, et que, tout en adoptant le choix impérial, elle rentra en possession de son droit d'élection.

Léon IX se garda bien de heurter la volonté du prince qui l'avait choisi : il avait besoin de son patronage, pour rétablir l'autorité du pape dans tous les domaines de l'Église. A son arrivée à Rome, les coffres de la chambre apostolique étaient vides. Les Normands, qui s'étaient d'abord montrés les alliés fidèles du saint-siége, ne respectaient pas toujours les couvents ni les églises. Ils s'étaient emparés de plusieurs possessions qui appartenaient au monastère du Mont-Cassin. Ils ravageaient souvent le territoire de Bénévent; les habitants de ce pays se donnèrent au pape, pour obtenir son appui [1]. Tel fut le motif qui décida Léon IX à se déclarer contre les Normands. « Il commença, dit le cardinal d'Aragon, par lancer contre eux un décret d'excommunication; il résolut ensuite de les frapper du glaive temporel. » Il obtint de l'empereur Henri III un secours de cinq cents hommes d'armes. Un grand nombre d'Italiens se rangèrent sous sa bannière. Les Grecs eux-mêmes, qui avaient tant de griefs contre les Normands, se joignirent au pape dans cette circonstance; et, lorsque l'armée fut réunie, Léon IX commença son expédition par un pèlerinage au Mont-Cassin.

Les troupes que les Normands pouvaient opposer à l'armée pontificale étaient moins nombreuses, mais plus aguerries et commandées par des chefs plus habiles, tels que Onfroi, Richard, comte d'Aversa, et Robert Guiscard. Ils tentèrent d'abord de négocier, offrant de se reconnaître vassaux du saint-siége pour toutes les terres qu'ils avaient

1. Beneventum Beato Petro et apostolicæ sedi tradentes, ab eodem pontifice (Leone IX) protectionis auxilium impetrarunt. (Cardin. Aragon, *Vita Leonis IX*.)

usurpées. Mais le pape voulait leur imposer pour condition de rendre tout ce qu'ils possédaient, et de renoncer pour toujours à l'Italie. La bataille s'engagea près de Civitella, dans la Capitanate (1053). La victoire ne fut pas longtemps disputée : l'armée du pape manquait de général. Les Italiens se dispersèrent au premier choc; les Grecs étaient accoutumés à fuir devant les Normands. Les Allemands seuls se défendirent avec vigueur; mais, enveloppés par les Normands, ils périrent presque tous sur le champ de bataille.

Au moment de la déroute, le pape s'était retiré dans Civitella; les habitants, effrayés par les menaces des Normands, le firent sortir de la ville, et le laissèrent sans défense en dehors des murs. Les chefs normands s'approchèrent avec de grandes démonstrations de respect; ils se jetèrent aux genoux du pontife, le supplièrent de leur pardonner, et tout en lui demandant sa bénédiction, l'emmenèrent prisonnier dans leur camp. Léon IX fut trop heureux de leur accorder après sa défaite ce qu'il leur avait refusé avant le combat : il leur donna l'investiture, au nom de saint Pierre, de tout ce qu'ils avaient conquis, et de tout ce qu'ils pourraient conquérir encore dans la Pouille, dans la Calabre et dans la Sicile.

Six ans après la bataille de Civitella, Robert Guiscard reconnut qu'il possédait comme fiefs de l'Église romaine les duchés de Pouille et de Calabre, et il prêta serment au pape Nicolas II, selon la formule féodale : « Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de Pouille et de Calabre, et par la même protection, bientôt duc de Sicile, je serai fidèle à la sainte Église romaine, et à vous, mon seigneur, pape Nicolas. » Le nouveau duc s'engageait à remplir envers le saint-siége toutes les obligations qui liaient un vassal à son suzerain. Il promettait d'aider en tous lieux, et de tout son pouvoir, l'Église romaine à conserver et à acquérir les droits régaliens et les domaines de saint Pierre [1]. Une redevance annuelle de douze deniers pour chaque paire de bœufs devait être levée, au profit du saint-siége, sur toutes les terres données en fief à Robert Guiscard et à ses compagnons.

L'alliance des papes et des Normands amena la rupture définitive de l'empire d'Orient avec l'Église romaine; mais les Grecs allaient perdre leurs dernières possessions dans l'Italie méridionale; l'indépendance de la péninsule semblait assurée, et la puissance temporelle

1. Leo Ostiens. *Chron. Cassin.*, lib. III, cap. XII.

du saint-siége était affermie. Le pape, en concédant aux Normands des provinces sur lesquelles il n'avait lui-même que des droits assez douteux, se réserva la propriété de Bénévent, et il eut désormais une milice dévouée pour défendre toutes ses possessions. Nicolas II ne tarda pas à s'en servir. Une révolte avait éclaté dans les territoires de Préneste, de Tusculum et de Nomento; les Normands vinrent y rétablir l'autorité pontificale. Ils passèrent le Tibre, et ruinèrent tous les châteaux d'un certain comte Gérard, qui était devenu la terreur de la campagne romaine. Ils s'avancèrent jusqu'à Sutri, et commencèrent ainsi à délivrer Rome des petits seigneurs qui la tyrannisaient depuis longtemps [1].

Deux événements contribuèrent à fortifier le pouvoir temporel au milieu du onzième siècle : l'établissement des Normands en Italie, et la mort de l'empereur Henri III. Pendant la minorité de Henri IV, l'influence germanique se fit à peine sentir au delà des Alpes, et Hildebrand en profita pour fonder l'indépendance de l'Église. La première mesure à prendre était de garantir les élections pontificales des influences qui jusqu'alors en avaient gêné la liberté. Le concile de Latran posa sur ce point des règles précises (1059). Les évêques cardinaux devaient les premiers traiter ensemble de l'élection, et choisir le plus digne. Ils devaient ensuite appeler les cardinaux-clercs [2] à en délibérer avec eux. Le reste du clergé et le peuple n'avaient plus qu'à appuyer l'élection par leur consentement. Quant au droit de confirmation, qui avait été réservé aux empereurs, il était maintenu, mais d'une manière équivoque. Le décret, après avoir réglé la forme de l'élection, ajoutait : « Sauf l'honneur et le respect dus au roi Henri, futur empereur, ainsi qu'à ses successeurs, à qui le siége apostolique aura personnellement accordé le même droit [3]. » Ainsi restreint, ce privilége n'existait plus qu'en apparence, et l'élection des papes, dévolue aux chefs du clergé romain, était affranchie en même temps des intrigues populaires ou aristocratiques et de l'influence étrangère.

Tous les peuples catholiques, tels que la France, l'Espagne et

1. Cardin. Aragon., *Vita Nicolai II*, ap. Muratori, *Rerum Italic. Script.*, t. III, part. I, p. 301.

2. On désignait sous le nom de cardinaux-clercs les sept évêques du territoire romain et les vingt-huit prêtres ou clercs qui administraient les principales églises de Rome.

3. *Decret. Concil. Later.*, anno 1059. Concil., t. IX.

l'Angleterre, ne pouvaient qu'applaudir au décret du concile qui assurait à l'Église le droit de choisir son chef. Si l'empereur nommait directement les papes et les déposait à son gré, la puissance spirituelle n'avait plus aucune liberté d'action. De plus, c'était une atteinte indirecte portée à l'indépendance des États. En effet, si l'un des princes de l'Europe avait seul le droit de donner un chef à l'Église, ce prince exerçait par là même une immense influence sur tous les peuples catholiques. C'était donc une affaire d'intérêt général, et une question politique autant que religieuse. L'indépendance de l'Église, consacrée par le concile de Latran, était un bienfait non-seulement pour Rome et pour l'Italie, mais pour la chrétienté tout entière.

(La suite à la prochaine livraison.)

FRAGMENTS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA

PRÉDICATION AU XVIIe SIÈCLE

AVANT BOSSUET

PAR M. LOUIS DE LOMÉNIE.

I

Il y a dans notre histoire littéraire un chapitre si brillant qu'il a complétement rejeté dans l'ombre celui qui le précède. Rien n'est plus connu que la grande époque de l'éloquence religieuse au dix-septième siècle; celle qui commence avec Bossuet, qui finit avec Massillon, et qui embrasse tous les noms d'orateurs sacrés diversement célèbres dont le souvenir est resté dans la mémoire des hommes. En revanche, rien n'est plus ignoré que la période qui a préparé et produit celle-là.

Il a été publié des études intéressantes sur les prédicateurs au temps de la Ligue et sur les moines prêcheurs moitié bouffons, moitié sérieux de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième. Mais nous ne connaissons aucun tableau détaillé et suivi des changements considérables qui se sont accomplis dans les formes de l'éloquence religieuse en France depuis le règne de Henri IV jusqu'à l'apparition de Bossuet. Plusieurs, se trompant sur l'époque où parut le grand orateur, lui ont cherché des ancêtres parmi ses contemporains. Ainsi on répète souvent après Thomas, l'auteur de l'*Essai sur les Eloges*, que Mascaron, qualifié *le vieux* Mascaron à cause de certaines formes vieilles de son style, fut le *précurseur* de Bossuet. La Harpe lui-même dit de Mascaron qu'il précéda de quelques années Bossuet. La vérité, c'est que *le vieux* Mascaron, plus jeune que Bossuet de sept ans, débuta dans la chaire en 1663, tandis que Bossuet, qui prêchait à Metz dès 1652, fit ses débuts à Paris en mars 1657 au plus tard [1]. De sorte que le premier par le génie de tous les orateurs

1. Voir, sur ce point, le savant ouvrage de M. Floquet : *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. 1, p. 391.

sacrés du dix-septième siècle est aussi, par la date de sa prédication, le premier de tous ceux qui à cette époque ont laissé un nom dans l'histoire de l'éloquence religieuse. Il a si bien fait oublier tous ses prédécesseurs que d'autres écrivains, notamment l'abbé Maury, supprimant d'un trait de plume toute une série de prédicateurs estimables qui appartiennent à cette période de transition, rattachent directement Bossuet aux plus détestables sermonnaires du règne de Henri IV, tels que Valladier et même aux prêcheurs grotesques du seizième siècle, tels que Menot et Maillard. » Avant lui, dit Maury en parlant de Bossuet, Maillard, Menot, Corénus, Valladier, et une foule d'autres prédicateurs français, dont les noms sont aujourd'hui obscurs ou ridicules, avaient avili l'éloquence de la chaire par un style abject, une érudition barbare, une mythologie déplacée, de plates bouffonneries, et même quelquefois par des détails obscènes. Bossuet parut [1]. »

On a souvent protesté contre l'exactitude du fameux hémistiche de Boileau : « Enfin Malherbe vint. » On a essayé de prouver et on a prouvé qu'il y avait eu une poésie en France avant Malherbe. L'assertion de l'abbé Maury est encore plus contestable que celle de Boileau, car elle est plus absolue, puisqu'elle tend à établir que le langage de la chaire s'est élevé tout à coup et sans transition avec Bossuet de l'état le plus abject au dernier degré de la perfection. Les choses ne se passent point ainsi. Les Valladier n'engendrent pas plus les Bossuet que les hiboux n'engendrent les aigles. Les génies supérieur en tous genres sont précédés par des talents d'un ordre inférieur, mais qui déjà annoncent et préparent leur venue. L'histoire des lettres et de l'esprit humain offre les mêmes gradations que les grands phénomènes de la nature. Là aussi, avant le soleil, il y a toujours une aurore, et si la lumière est belle à contempler dans toute sa splendeur quand elle a vaincu les ténèbres, ce n'est pas non plus un spectacle indifférent que celui de sa lutte avec elles. On aime à la suivre se dégageant progressivement de l'obscurité qu'elle colore de teintes de plus en plus vives, jusqu'à ce qu'elle l'ait entièrement dissipée. Tel est le spectacle que nous présentent dans plusieurs genres littéraires les cinquante premières années du dix-septième siècle, et dans aucun genre ce spectacle n'est aussi marqué que dans la transformation subie par l'éloquence religieuse, car le changement ici est tout à la fois assez rapide pour nous étonner et assez nuancé pour nous faire passer successivement par toutes les gradations qui séparent la nuit la plus opaque du jour le plus éclatant.

Quand nous parlons ainsi de la prédication, il va sans dire que nous n'entendons parler que de ses transformations extérieures. Considé-

1. Maury, *Principes d'éloquence pour la chaire et le barreau*, p. 80. La Harpe parle, sur ce point, à peu près comme Maury, et ne voit également aucun intermédiaire entre les Menot, les Maillard et Bossuet.

rée dans l'ensemble des vérités morales qu'elle enseigne, la prédication a peu varié. Depuis le jour où le premier sermon fut entendu sur la montagne, l'écho de cette parole divine n'a cessé de retentir à travers les âges, répétant les mêmes préceptes à tous les hommes de tous les temps, et dans toutes les langues. C'est sur ce fond moral identique que l'on voit tour à tour paraître et disparaître, comme des ombres changeantes, les différents signes par lesquels se manifeste l'état des esprits, des goûts, des mœurs, du langage de chaque peuple et de chaque époque chez le même peuple. Ces apparitions mobiles se dessinent ici avec d'autant plus de netteté que le fond reste plus immuable. Ce n'est pas toutefois que l'influence passagère du temps sur la parole sacrée soit également visible dans toutes les sphères de la prédication : plus on descend dans les régions modestes où cette parole se produit simplement et sans éclat, plus on la retrouve semblable à elle-même dans toute la durée des siècles. En lisant un des premiers monuments de la prédication dans notre pays, monument antérieur à la formation de notre langue et à la longue invasion du pédantisme scolastique, en lisant les homélies de saint Césaire, évêque d'Arles au sixième siècle, et particulièrement celles qui sont consacrées à l'enseignement de la morale chrétienne, en comparant ces homélies latines qui, si l'on en croit le savant abbé Lebeuf, traduites plus tard en langue vulgaire, ouvrent la série malheureusement perdue des plus anciens sermons français [1]; en comparant, dis-je, ces homélies du sixième siècle à tel ou tel sermon très-simple que l'on a entendu prononcer de nos jours par un prédicateur judicieux et ignoré, on n'aperçoit dans la forme et même dans le choix des arguments aucune différence sensible entre deux prédications séparées par quatorze siècles, tandis qu'on en remarquerait une très-grande si l'on comparait successivement les homélies de saint Césaire aux sermons des divers prédicateurs qui d'âge en âge ont représenté avec le plus de renommée et d'éclat les tendances bonnes ou mauvaises, le goût juste ou perverti du temps où ils vivaient. D'après cela on peut conjecturer sans crainte d'erreur que même aux époques où, comme nous allons le voir pour les dix premières années du dix-septième siècle, le goût le plus détestable a régné dans la chaire, cette mauvaise influence s'est surtout exercée sur les sermonnaires en vogue, sur ceux qu'on applaudissait et qu'on imprimait, tandis qu'une foule d'autres qui n'ont laissé aucune trace de leur passage ici-bas, ont continué obscurément à distribuer avec simplicité et sagesse l'enseignement religieux. C'est donc chez les prédicateurs en renom que nous chercherons

1. Voir le Mémoire de Lebeuf sur les plus anciennes traductions en langue française, insér dans la *Collection de pièces relatives à l'Histoire de France*, t. XIV, p. 82.

des témoignages de l'influence du temps sur le langage de la chaire, et nous commencerons par emprunter ces renseignements au genre d'éloquence religieuse qui comporte le plus d'apparat, à l'oraison funèbre.

II

Il existe un recueil assez curieux de toutes les oraisons funèbres prononcées en 1610 par les plus célèbres prédicateurs de l'époque à l'occasion de la mort de Henri IV[1].

Quel sujet pour un Bossuet, que la destinée de ce prince qui, après avoir tant de fois prodigué sa vie sur les champs de bataille, se voit tout à coup, au milieu des préparatifs d'une fête et des apprêts d'une grande guerre qui tient toute l'Europe en suspens, enlevé à ses vastes projets par le plus ignoble de ces envoyés secrets de la mort, qui, de temps en temps, comme dit Chateaubriand, mettent la main sur les rois! Cette existence si aventureuse et si brillante, cette fin si tragique, tant de génie, tant d'esprit, d'habileté, de courage, de bonté avec assez de faiblesses pour qu'on retrouvât l'homme sous le héros et le grand roi, quelle source d'inspirations pour un orateur sacré, pénétré de l'émotion universelle et capable de la traduire en un langage digne de la chaire, en un langage austère, pathétique et imposant! Mais, quoiqu'en 1610 nous ne soyons séparés que par dix-sept ans de la naissance de Bossuet, il y a un abîme entre sa parole et l'incroyable verbiage qui, en ce temps-là, représente l'éloquence de la chaire.

Parmi les vingt-six ou vingt-sept oraisons funèbres écrites en français[2] qui figurent dans le recueil en question, une seule, deux au plus nous fournissent quelques indices d'un talent encore étouffé d'ailleurs sous le mauvais goût dominant; les autres ne nous offrent guère qu'un tissu d'inepties pédantesques, de subtilités puériles et de grossières platitudes. On voit des orateurs tels que l'évêque de Séez Bertaut, justement distingué comme poëte par des vers gracieux, échouer misérablement dans l'oraison funèbre. Il est vrai qu'il commence par s'excuser sur son émotion, qui l'empêche, dit-il, de conduire ses pensées par les lois du jugement et ses paroles par celles de la rhétorique, c'est pourquoi il entre ainsi dans son sujet :

Donc la misérable poincte d'un vil et méchant couteau remué par la main d'une charogne enragée, et plutost animée d'un démon que d'une âme rai-

1. *Les Oraisons et Discours funèbres de divers auteurs sur le trépas de Henri le Grand*, recueillis par Du Peyrat, aumônier servant de Sa Majesté. Paris, 1611.
2. Il y en a plusieurs en latin, en italien et en espagnol.

sonnable, ne sera désormais destinée qu'à donner traitreusement la mort aux plus grands monarques de la terre?

Cet entraînement ne l'empêche pas de rechercher les jeux de mots et les jeux d'esprit; de parler de la *condition dorée* que Henri IV faisait aux *plumes d'or;* de comparer la France « à ces triangles solides qui, de quelque part qu'on les bouleverse, toujours se trouvent debout avec leur face droite et leur pointe en haut; » de dire que « la souvenance de Henri IV nous est au cœur ce que la myrrhe est au corps, qu'elle embaume, incorruptible, mais extrêmement amère. »

Le fond de ce discours ne vaut pas mieux que la forme. Après avoir déploré l'obstination du roi : « à ne pas croire à son *particulier horoscope*, et aux plus savants en cet art qui lui recommandoient de se garder, à son sage Spurina, à sa fidèle Calpurnie, » le prédicateur, au lieu de tirer de cette mort terrible un enseignement moral, une conclusion religieuse quelconque, conclut comme il a commencé, « en maudissant la brutale audace du méchant parricide qui a si malheureusement fait convertir le corps du roi en poudre, et nos yeux en pleurs. »

A côté du poëte évêque Bertaut, nous remarquons le père Coeffeteau, dominicain qui, dix ans plus tard, méritera de figurer parmi les réformateurs de la prose française, grâce à sa traduction de Florus, où il a su parfois lutter heureusement au profit de notre langue avec la concision brillante, fine et laborieuse de l'original. En 1610, Coeffeteau n'est pas encore l'infaillible Coeffeteau de M. de Vaugelas, et ne se distingue en rien de ses contemporains. Son oraison funèbre de Henri IV n'est qu'un étalage pédantesque et diffus d'érudition mythologique et historique, et de rapprochements forcés. Parlant dans l'église de Saint-Benoît, il commence par déclarer aux auditeurs de cette paroisse qu'il attend d'eux des témoignages *particuliers* de douleur, et voici pourquoi :

Homère, dit-il, rapporte qu'après la mort d'Achille, non-seulement les hommes et les femmes, mais encore les Muses plorèrent ce vaillant prince, laschement tué par le plus infâme des Troyens. Cette paroisse a l'honneur d'estre le siége et comme le domicile des Muses, faisant la meilleure partie de cette fameuse Université de Paris, que ce grand roi désiroit embellir de nouveaux édifices. Il est donc juste que vous versiez des larmes sur le trépas de notre grand Achille, tué par le plus abominable des François.

Pour exciter cette douleur, Coeffeteau établit doctement que toutes choses ont un commencement et une fin; que quand le soleil a atteint son midi, ses rayons commencent à s'affaiblir jusqu'à ce que nous en perdions l'entière jouissance; que la lune est sujette à des éclipses; que les plantes, après s'être épanouies, se flétrissent. Il observe que

les empires ont la même destinée : il passe en revue les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains, et compare Henri IV successivement à David, à Salomon et à Josias, lequel fut frappé en son chariot par un misérable Égyptien, de même que « l'invincible Henri a été laschement tué en son carrosse par un monstre abominable, pire cent fois que tous les serpents qui naissent en Égypte. »

Le discours du P. Arnoux, de la compagnie de Jésus, s'ouvre par une parodie grotesque des belles et simples paroles que Massillon prononcera un siècle plus tard devant le cercueil de Louis XIV : « Dieu seul est grand, mes frères ! »

Hélas ! ô Dieu ! qu'est-ce qu'un homme mort ? et entre les hommes un roi ? et parmi les rois un grand roi ? et du nombre des plus grands rois, un de nos rois, roi du premier royaume ? et de nos rois Henri le dernier mort, mais le premier en tout le reste, qui a fait refleurir les lis sous l'ombre de ses palmes ? Hé ! Dieu ! qu'est-il quand il n'est plus ? Hélas ! tout le tour de sa vie semble la roue d'un songe : le détour et sa mort, un contre-songe : le contour et rapport des deux, un contredit, un pur et plein mensonge.

Parmi ces productions bizarres, il en est une qui donne l'idée la plus frappante du genre de tour de force qui constituait alors un des principaux agréments de l'éloquence : c'est l'oraison funèbre prononcée par dom du Boys, abbé de Beaulieu, prédicateur ordinaire du roi. Dans ce travail de cinquante-huit pages, toutes les qualités de Henri IV sont représentées par une couronne dont voici la composition et la forme :

Cette couronne, chrestiens, est d'or pur ; elle a deux demi-cercles qui la couvrent par en haut, séparés en quatre fleurons, joints néantmoins au reste par un rubis balay de richesse inestimable ; elle est pareillement ornée et enrichie de douze pierres précieuses, entrelassées et parsemées d'une infinité de perles orientales. Sa valeur, en premier lieu, est le prix des propres mérites de Henri le Grand ; sa matière, l'or de son ardente charité envers tous, mais spécialement envers ceux qui l'avoient plus grièvement offensé. Son ouvrage est son industrie, qui sçavoit si bien mettre en œuvre toutes sortes de vertus, avec profit et advantage de la religion et de l'Estat.

L'orateur entre ensuite dans l'examen détaillé de cette couronne ; le premier des quatre fleurons représente la soumission de Henri IV au saint-siége ; le second, la paix de Vervins ; le troisième, le traité avec le duc de Savoie, etc.

Après les fleurons, l'abbé de Beaulieu passe aux douze pierres précieuses qui l'enrichissent.

Pour discourir, dit-il, avec art de cet enrichissement, j'en réduiray les cha-

tons à douze vertus de ce grand roy; non pas qu'elles se puissent nombrer, mais parce que le nombre douze dans Platon est employé pour dénoter la perfection de l'univers, qui est composé de douze sphères, et, dans Virgile, sert de marque à la vivifiante course du soleil, qui

Certis dimensum partibus orbem
Per duodena regit mundi sol aureus astra,

et ès escholes des mathématiciens se prent pour l'accomplissement de l'an, qui consiste en douze mois. Comme aussi ce mesme nombre est employé religieusement aux mystères sacrés : par exemple, ès illuminations de l'*Urim Thumim*, ès douze pierres que le grand prestre portoit en sa poictrine, ès douze fruicts de l'arbre de vie, ès douze lyonceaux du throsne de Salomon, ès douze fontaines et palmes d'Elin, ès douze pierres de l'autel, sur lesquelles (ainsi que remarque Philon, juif) le fer n'eut jamais aucune prinse, et une infinité d'autres secrets cabalistiques, envueloppez dans l'escorce des lettres divines, que je passeray pour cette heure, me contentant de redire encore un coup que j'employe le nombre de douze en l'ornement de la couronne de Henri le Grand, pour symbole de sa perfection.

Et pour commencer à disposer ces douze pierres d'un bel ordre, je dis que la première est le très-riche diamant de la restitution de l'église de Sion en Jérusalem aux pères Cordeliers, à qui les Turcs l'avoient ostée.

Pourquoi cette action de Henri IV est-elle figurée par un diamant? Par un motif bien simple : c'est que, suivant l'abbé de Beaulieu, « le diamant mis en œuvre a cette propriété d'adoucir l'ire et apaiser le courroux, ainsi que notre roi, par sa sage entremise, appaisa la fureur que l'infidèle avoit conçue contre ces lieux sacrés. » L'orateur énumère ensuite onze autres faits de la vie de Henri IV, dont chacun se rapporte à une pierre précieuse douée de vertus surnaturelles ou médicinales analogues à ce fait. Ainsi, par exemple, le rétablissement de la messe dans diverses villes de France est représenté par la topaze « qui guérit les lunatiques tout ainsi que ce rétablissement de la messe a apporté guérison à plusieurs cerveaux dévoyés et égarés par les surprises et piperies des hérétiques. »

Quelquefois, c'est une simple intention de Henri IV qui est figurée par une pierre précieuse. Ainsi le roi se proposait d'établir en France la congrégation de l'Oratoire romain quand il a été assassiné : « Cette intention, dit ingénieusement dom du Boys, se doit comparer à la *chalcédoine*, à cause qu'elle n'a pas eu son effet, comme les naturalistes écrivent de cette pierre, qu'elle incite souvent ceux qui la portent à force belles et glorieuses actions qui n'ont pas toujours l'issue qu'on s'en promet ou propose. »

Ce discours de lapidaire et d'alchimiste se termine par une description très-détaillée, et dont nous ferons grâce au lecteur, du

rubis balay qui forme le faîte de la couronne de Henri IV, toutes les prétendues propriétés de ce rubis se rapportent à autant de vertus du roi défunt, et après les avoir énumérées, l'abbé de Beaulieu résume son dénombrement en ces termes :

Et pour dire, en un mot, comme le fin ruby balay est de valeur inestimable, aussi les effects du titre de très-chrestien, porté par ce roy très-religieux, estoient arrivez à tel lustre en sa personne, qu'il y avoit autant de différence entre les submissions filiales qu'il rendoit au saint-siége et celles que rendent les autres princes, comme il y a de déchet de prix entre les rubis de Corie, Calecuth, Cambaie et Bisnagre, qui sont les communs, et ceux de l'isle de Zeilan et du fleuve Pegu, qui sont les meilleurs et plus parfaits du monde.

Voilà le genre d'éloquence que l'on admirait encore, dix-sept ans avant la naissance de Bossuet; c'était là ce qu'on appelait de *belles similitudes, subtilement appliquées*. Ce qu'on vient de lire est déjà fort étrange, et cependant il y a peut-être mieux encore dans le recueil de Du Peyrat; il y a une oraison funèbre qui dépasse toutes les autres en extravagance, c'est celle de l'abbé Valladier, docteur en théologie, proto-notaire apostolique, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, l'un des sermonnaires les plus populaires et les plus féconds de cette période. Dans la préface de cette oraison funèbre, dédiée à la reine Marie de Médicis, Valladier nous avertit que sa harangue a été composée sous l'influence d'une extrême douleur, et que l'extrême douleur est plus *féconde* que *faconde,* plus *copieuse* que *limée*. Mais il nous apprend en même temps que la première édition s'est enlevée en quinze jours, et que, lorsqu'il a prononcé ce discours, l'effet en a été foudroyant. Dès l'exorde, « il a vu, dit-il, fondre en un instant tout son auditoire en pleurs, mais ce fut, ajoute-t-il, à la catastrophe et au narré succinct de cette lamentable tragédie que, redoublant, tout ce grand peuple, les sanglots et les joignant aux larmes, il me sembloit de voir devant mes yeux les *exèques* funèbres du genre humain. »

Le lecteur sera peut-être curieux d'apprécier une éloquence si puissante sur les âmes. Voici d'abord cet exorde qui fit fondre en larmes l'auditoire de l'abbé Valladier. Il appartient, comme celui de l'évêque Bertaut, au genre *ex abrupto*, mais il est encore beaucoup plus coloré.

Oh, fatale ! oh, cruelle ! oh, inexorable mort ! Que périr à ce coup puisse le jour de ta naissance de la mémoire des vivants ! Que le monstre qui l'avorta au jardin d'Éden soit à toujours détesté de la nature humaine ! Que finir puisse à jamais ton furial empire, borné en l'éternité des horreurs de l'enfer ! Carnassière Parque ! si ta tyrannie est meshuy si intolérable, ton courroux si inhumain, tes vengeances si implacables, ton sort si inévitable, tes secousses si soudaines, tes trahisons si couvertes, tes rages si inexpiables, tes précipices

si glissants et si effroyables, que ne descharges-tu le venin de tes adustes fureurs sur un tas de fainéans, canailles du monde, fantosmes de vie, cas fortuits de nature, excrémens de cet air, inutiles à tout (je ne dis pas au public), pernicieux à l'Estat, injurieux au genre humain, odieux à ce soleil, insupportables à la terre, qui démentent leur estre, infament notre race, et ne servent non plus au monde sublunaire que les atomes en l'air!

S'est-il jamais imprimé dans aucune langue rien de plus absurde? Ce débordement de paroles se continue sans relâche durant plus de quatre-vingt-huit pages. L'auteur ramasse en son chemin tout ce qui se présente à son esprit, d'expressions et d'idées empruntées à la mythologie, à l'alchimie, à l'astrologie, à la nécromancie. Sa douleur trop cuisante lui *offusque*, dit-il, *le triage des mots,* et ce sont néanmoins presque toujours les formes de langage et les comparaisons les plus bizarres qui se présentent les premières. Son cœur est un *Euripe d'angoisses*, la reine Marie de Médicis est « la biche Ménalée, aux cornes d'or, au collier de topaze, prinse et conduite par le vaillant Hercule pour le soulas de la France et pour la fermeté de la foi catholique. » Les deux fils de Henri IV sont les *deux jumeaux de notre zodiaque, les deux retenues de notre flottante et branlante Délos;* ses trois filles sont les *trois agréables carites* de cette monarchie. Il dit du temps, que c'est la *crocute* d'Égypte, *qui masche tout et digère tout*. Il appelle son discours, les *dévoyements* de ses cuisantes passions. A travers tout ce désordre, il y a cependant un plan; mais quel plan! l'auteur entreprend de démontrer que Henri IV possédait tous les attributs de Dieu lui-même.

Ce n'est pas qu'il y ait quelque chose d'exorbitant dans l'idée biblique et chrétienne qui considère les rois comme une image mortelle de la Divinité. Dans plusieurs de ses sermons, notamment dans celui *Sur les Devoirs des rois*, Bossuet part de cette idée pour montrer à Louis XIV toute l'étendue des obligations qui pèsent sur lui, et combien sa puissance, si grande devant les hommes, est fragile devant celui de qui il la tient : « Vous êtes des dieux, s'écrie-t-il après David, mais, ô dieux de chair et de sang! ô dieux de terre et de poussière! vous mourrez comme des hommes. » S'il reconnaît en eux une représentation des attributs de Dieu, c'est pour leur rappeler sans cesse que la copie n'est rien devant l'original. Toute distinction de ce genre échappe à l'esprit désordonné de Valladier. Henri IV, suivant lui, possédait : 1° l'unité absolue; 2° la perfection, 3° l'immensité, et par suite l'immutabilité et l'éternité; 4° la bonté absolue; 5° la sainteté; 6° la providence; 7° la félicité. Tout cela pris au sens littéral entraîne l'orateur dans les aberrations les plus grossières. Veut-il peindre dans Henri IV l'unité de puissance ; il emprunte au poëte Musée un vers grec sur l'amant d'Héro, Léandre le nageur, qui en cette qualité est à lui seul

et son *timon*, et sa *barque* et sa *rame*. Pour peindre le don de perspicacité que l'Écriture attribue aux rois, Bossuet, s'appropriant le style figuré de la Bible, dira un jour : « Quand le roi a pénétré les trames les plus secrètes, avec ses mains longues et étendues, il va prendre ses ennemis aux extrémités du monde, et les déterre pour ainsi dire du fond des abîmes où ils cherchaient un vain asile. Combien donc lui est-il facile de s'imaginer que les mains et les regards de Dieu sont inévitables ! » Écoutons Valladier exprimant la même idée : « Henri le grand avoit la prunelle si vive et si pénétrante qu'il découvroit jusqu'aux atomes qui voltigeoient au bout de son royaume. Il se fust aperçu du vaisseau d'Architas, qui étoit tout compris sous l'aile d'un moucheron débarquant de Lisbonne. » Après avoir longuement prouvé que Henri IV était parfait, que c'était la vraie palme d'Inde, portant seule toutes choses nécessaires à la vie humaine, Valladier prévoit qu'il sera accusé de flatterie : « Ici quelque bas esprit, ou ennemi et jaloux de ces grandes perfections, me dira que je ne vante que ses louanges, et que je ne sonne mot des défauts et des vices : voire, aussi ne suis-je pas ici pour cela. D'ailleurs, il ne s'agit pas de s'arrêter aux détails : on prend la perfection en son genre. Alexandre, dit-il, n'étoit pas moins Alexandre, parce qu'il *beuvetait* quelquefois, ni Hercule moins Hercule, parce qu'aucunes fois il filoit avec Omphale... »

Après avoir prouvé que Henri IV possédait tous les attributs de Dieu et entre autres la suprême félicité, comment l'orateur arrivera-t-il à la catastrophe qui a terminé les jours du roi ? Il y arrive par une transition qui ne lui coûte pas beaucoup d'efforts :

Misérable que je suis! faut-il que d'une mesme bouche, comme le satyre, je souffle le chaud et le froid, la félicité et l'infortune, la divinité et l'humanité, la gloire et l'opprobre, la joye et la tristesse, la vie et la mort? Ah! Dieu du ciel! qu'est-ce que ceste vie? Que de naufrages menassent cette triste et dangereuse navigation! Lors mesme du grand calme, voilà nostre pauvre caraque à fond; tout comme on le disoit des vaisseaux qui passoient les écueils Capharées.

Il entre ensuite dans sa péroraison par une invective contre Ravaillac, analogue à son exorde, mais où la gradation des couleurs laisse cruellement à désirer.

Faut-il que je passe par ma bouche, s'écrie-t-il, et influë à vos oreilles le nom du parricide enragé? nom réservé cy-après aux informes avortements de Proserpine et de la fatale Parque? nom dédié désormais aux caractères les plus hideux des sorciers, des masques et des fées? le scélérat premier-né de Beelzébuth? la gangrène et le chancre de la nature humaine? l'escume et l'apostème des infernaux bouillons des Furies bourrelles? l'anathesme dégradé du christianisme? la vermine, la puanteur, le desdain effroiable de

nostre nation? satellite de mort? satrape des enfers? avorton désespéré et envenimé de tous les diables, lequel, boursoufflé d'une bourrasque de rage, enflammé de tous les soufres et salpestres stygiens, lève la main sanguinaire et le couteau forgé à la trempe de tous les cyclopes du Tartare contre l'oinct du Seigneur? Ah! pirate, corsaire, barbare, que fais-tu?

Ces trois dernières qualifications, après tout ce qui précède, sont bien faibles.

Au milieu de toutes ces rapsodies diversement informes, qui nous donnent une idée de l'état d'abjection où croupissait encore l'éloquence religieuse, même à la fin du règne de Henri IV, nous avons remarqué un orateur qui nous a paru se distinguer quelquefois par un ton plus approprié à la dignité de la chaire, et par quelques traits heureux qui nous offrent comme une faible et vague ébauche de la parole de Bossuet; c'est Cospean ou Cospeau [1], alors évêque d'Aire, qui mourut en 1646 évêque de Lisieux. Cospean, venu du Hainaut, n'était pas né Français; il ne connaissait même notre langue que depuis douze ans, ainsi qu'il le déclare dans une péroraison touchante dont le ton et le tour rappellent un peu l'oraison funèbre de Condé.

Vous cependant, Henry mon doux prince, à qui de deux puissans royaumes il ne reste plus que sept pieds de terre, prenés en bonne part ce petit service de ma langue, ce funèbre sacrifice de mes tristes paroles: hélas! elles vous sont bien dues! Il n'y a pas douze ans que je vins en vostre royaume, muet pour les François et ne pouvant prononcer comme il falloit un seul mot de ce doux langage; vous m'y avés reçu par vostre bonté, gaigné par vostre douceur, encouragé par vostre faveur, eslevé par vostre libéralité, et recognoissant que mon cœur estoit tout à vous, vous avés oublié que mon corps estoit estranger. Recevés d'un œil favorable ces souspirs et ces larmes que j'espands dessus vostre tombe, et trouvés, par le sang et la grâce de Jésus-Christ, la terre douce à vos os et le ciel miséricordieux à vostre âme.

L'éloquence de Cospean présente encore ailleurs quelques lointains rapports avec celle de Bossuet. Qu'on se rappelle la comparaison si connue du prince de Condé avec l'aigle « qu'on voit toujours, soit qu'il vole au milieu des airs, soit qu'il se pose sur le haut de quelque rocher, porter de tous côtés des regards perçants et tomber si sûrement sur sa proie, qu'on ne peut éviter ses ongles non plus que ses yeux. »

C'est aussi en comparant Henri IV guerrier à un aigle que Cospean dit: « A l'heure qu'on le pense tenir, on le voit prendre son essor et se perdre comme en la nue; lorsqu'on le croit éloigné de cent lieues, il vient fondre sur ses ennemis, les ruine ou les met en désordre. » De

1. On écrit plus ordinairement *Cospean*. Pourtant, dans le recueil dont nous parlons, son nom est écrit *Cospeau*.

même on est reporté au souvenir des lamentations éloquentes de Bossuet sur le cercueil de madame la duchesse d'Orléans, en lisant ce morceau où le panégyriste de Henri IV, passant tout à coup du souvenir de ses victoires au spectacle de son cercueil, s'écrie :

Seigneur tout-puissant, quelle différence! Est-il possible que ce soit là celuy qui tonnoit à Ivry! Faut-il que le prince que nous avons vu depuis deux mois mettre d'une main triomphante sur la teste de son épouse le plus noble diadème de tout l'univers ne soit maintenant qu'un peu de cendre! O monde! O vanité! O douleur!

Il est juste d'ajouter que celui des orateurs sacrés du temps de Henri IV qui se distingue le plus avantageusement de ses contemporains est le même homme qui dans sa vieillesse discerna et encouragea le premier le génie naissant de Bossuet. Celui-ci mit très-probablement à profit ses leçons et ses exemples; c'est à Cospean que le jeune Bossuet, élève de philosophie au collége de Navarre, dédia en 1643 sa première thèse; et l'abbé Le Dieu nous apprend dans ses *Mémoires sur Bossuet*, que l'évêque de Lisieux disait du jeune écolier de Navarre : « Ce sera une des plus grandes gloires de l'Église. »

Il ne faudrait cependant pas exagérer la valeur de l'oraison funèbre de Henri IV par Cospean : il y a quelques signes d'éloquence, mais ils sont clair-semés; le bon y est encore l'exception, c'est le mauvais qui domine. C'est à tort qu'on lui a fait honneur d'avoir le premier banni de la chaire les citations des poëtes païens : il cite Virgile, il parle des Muses affligées qui déplorent la mort de Henri IV; il s'appuie sur Platon et Pythagore; il abuse de la mythologie, de l'astrologie, de l'histoire naturelle et de l'histoire ancienne; il se livre aux antithèses pédantesques, de la scolastique sur les éléments, qui ont, dit-il, toutes leurs qualités contraires et contre-pointées; il ne résiste pas beaucoup plus que les autres prédicateurs de son temps à l'attrait tout-puissant des jeux de mots. Il dit que sous Henri IV, on vit *la force sans forces*, que la mort le *ravissant* lui a *ravi* cette gloire etc.; il dit de la rue de la Ferronnerie, où le roi a été assassiné, qu'elle tire à bon droit son nom du *fer*, mais qu'elle devrait l'avoir tiré des *Furies;* » en un mot, ce n'est pas encore parmi la génération à laquelle appartient Cospean, que l'on peut chercher des précurseurs de Bossuet[1].

1. On pourrait encore extraire de cette collection d'oraisons funèbres de Henri IV quelques passages intéressants, empruntés à un autre prédicateur assez célèbre de l'époque, à Fenoillet, évêque de Montpellier. Le discours qu'il nous présente à l'inverse de Valladier, non point comme une improvisation, mais comme un travail rédigé à loisir, après coup, manque de mouvements oratoires, mais il y a des parties qui se distinguent par la noblesse des tournures et la gravité du ton, notamment un tableau du triste état de la France durant les guerres de religion.

Que si, quittant l'oraison funèbre, on cherche dans un genre moins pompeux, dans le sermon, des renseignements sur l'éloquence religieuse à cette époque, on retrouve le même mauvais goût, le même mélange de grossièretés, de subtilités et de déraison. Les divers volumes qui contiennent les nombreux sermons de Valladier, et qu'il intitule avec son pédantisme ordinaire, l'un : *Métanéalogie sacrée*, l'autre : *la Sainte Philosophie de l'âme*, un troisième : *les Divines Parallèles de la sainte Eucharistie*, ne sont qu'un fatras illisible, offrant cependant un certain intérêt de surprise à l'aspect de ce torrent d'idées bizarres et de mots baroques, qui roulent impétueusement et sans relâche. Si, comme nous sommes porté à le croire, Valladier criait très-fort et faisait de grands gestes, on s'explique sa popularité et l'effet que pouvait produire sur une multitude grossière un morceau comme celui-ci, par exemple, débité rapidement et d'une voix de tonnerre (il s'agit du jugement dernier) :

O détresses! ô angoisses! ô terreurs! ô horreurs! ô traverses! ô affres! ô espouvantes! ô mon Dieu! ô mère de Dieu! ô anges du ciel! ô esprits bienheureux! ô pauvre peuple! ô misérables pécheurs! et toy mon âme, rebelle, assoupie, revesche, stupide, insensible, inexorable, tu dors sûrement? tu n'y penses pas? Ah! en ce chaos de malheur n'y aura un seul coin de refuge. L'enfer sera tout en rage, en faciende, gémissements, en hurlements. Le ciel sera vuide et désert, les anges seront descendus, tous les saincts y seront accourus : *Virtutes cœlorum movebuntur*. L'ange, avec le glaive brandissant, gardera les avenuës du paradis, précipitera les damnez en enfer. La mer sera en furie, forcenée, enragée, écumeuse, flottante. Les villes, les montagnes, les forêts, les campagnes, les prés, tout en cendres et en brasier. L'air tout en feu, tout en soufre, tout en foudres et tintamarre. Le Fils de Dieu ne fait que darder charbons, tisons, carreaux, lances, rouës, couteaux, javelots. Sa saincte Mère et les saincts revoyent les procez; les diables voltigent partout. Pécheur, où es-tu? que fais-tu? à quoy penses-tu? Le ciel animé, l'enfer débondé, la terre embrasée, la mer débordée, les saints irrités, les hommes criminels, les diables forcenés, Dieu courroucé, offensé, injurié. Miséricorde, Seigneur!

Cette impétuosité désordonnée semble au premier abord incompa-

Dès le début, on remarque une phrase qui semble inspirée par les vers, si connus aujourd'hui, du Dante, et qui l'étaient très-peu alors : *Nessun maggior dolore*, etc. « La souvenance d'avoir été heureux accroît le sentiment des misères présentes. » Mais Fenoillet échappe encore moins que Cospean à la manie des figures bizarres. Il compare les rois qui ne pressurent pas leurs peuples au *foie du corps humain*, qui, dit-il, *suce doucement la viande*. Parlant de la douceur de Henri IV, il dit qu'il en *sucrait* le reste de ses actions, et il ajoute : « Comme le cygne n'avale aucune viande qu'il ne l'ait trempée dedans l'eau, ainsi cette âme blanche et divine ne recevoit aucune impression qu'elle ne les eust plongées dedans les eaux, ou, pour mieux dire, dedans le lait de sa bonté. »

tible avec un certain pédantisme laborieux et nuageux. Les deux choses pourtant se combinent dans les sermons de Valladier comme dans ses oraisons funèbres, et produisent parfois des effets assez plaisants. Ainsi, on le voit dans un de ses sermons sur l'Eucharistie, après avoir prodigué aux protestants les injures les plus brutales, s'enfoncer avec complaisance dans les plus ténébreuses subtilités de la scolastique :

L'inhérence actuelle de l'accident, dit-il, n'est pas de l'essence de l'accident, qui est la cause que toute la philosophie avoue que l'accident peut être sans son inhérence. La subsistance est plus intime à la substance que l'inhérence à l'accident.

Il continue ainsi deux pages durant, puis, s'apercevant tout à coup de l'effet produit sur l'auditoire par ce docte galimatias, il s'arrête et s'écrie avec une rare naïveté d'infatuation :

Dieu vous pardonne, vous dormez là où il faut être le plus éveillés et le plus attentifs ; et me semble à vous voir que vous ne comprenez pas bien ce que je vous dis avec tant de clarté[1].

Un autre prédicateur contemporain de Valladier, et aussi célèbre que lui, qui ne figure point parmi les panégyristes de Henri IV, c'est Pierre de Besse, duquel il nous reste plusieurs volumes de sermons. Un de ces volumes eut dix éditions en dix ans ; il nous apprend lui-même, dans une de ses préfaces, que ses ouvrages sont très-recherchés et qu'*il n'en demeure point en boutique de libraire*. Il va sans dire que,

1. *Les Divines Parallèles de la sainte Eucharistie*, p. 133 et 136. — Lorsqu'on a eu le courage de parcourir les sermons de Valladier, on ne lit pas sans étonnement, dans un ouvrage récemment publié, et d'ailleurs intéressant au point de vue politique, dans l'*Histoire du règne de Henri IV*, de M. Poirson (t. II, p. 737), que le mérite de Valladier est d'avoir fait remonter dans la chaire la *décence*, la *gravité*, la *pureté* de la morale. On jugera par nos citations, que nous aurions pu multiplier à l'infini, de la justesse de cette opinion. Elle n'est pas plus fondée pour Valladier que pour Pierre de Besse, dont nous parlerons tout à l'heure, et à qui M. Poirson fait le même honneur qu'à Valladier. Il nous paraît au contraire évident que le cerveau de Valladier était un peu détraqué, et ce qui nous donne cette conviction, ce n'est pas seulement l'extravagance habituelle de son langage, tellement cynique, parfois, qu'on ne pourrait le citer, mais encore la manie qu'il a de se présenter sans cesse comme un homme poursuivi par des ennemis féroces. Dans toutes ses préfaces, il parle de ses ennemis ; dans la dédicace de sa *Métanéalogie sacrée*, il les qualifie de cannibales, de *Mamelus*, de satrapes *collatéraux*, qui avaient, dit-il, « cuidé faire un seul plat de leurs délices sybaritiques, de mes biens, de mon honneur, de ma vie même, avec un grand trait de boisson du sang qui coule dedans mes veines ? » N'est-ce pas là le propos d'un fou ?

suivant l'usage du temps, il ne leur donne point le nom trop modeste de sermons; il les intitule *conceptions théologiques* sur le carême, l'avent, etc., etc. Besse est aussi absurde que Valladier; comme lui, il trouve le secret de donner une tournure grotesque, même aux idées les plus raisonnables, mais il est moins ennuyeux que son confrère, et ses bizarreries ne sont ni aussi brutales, ni aussi pédantesques, ni aussi obscures. Comme il était né en Limousin, il s'excuse quelquefois avec une fausse modestie de garder dans son éloquence quelques traces fâcheuses de cette origine :

C'est un Limosin, dit-il dans la préface d'un de ses recueils, qui a bâti cet édifice, et si tu y reconnois, lecteur, des imperfections, que tout ne soit pas au plomb et à l'équerre, que la façon du bâtiment ne soit pas bien belle, que les pans des exordes, narrations et conclusions ne soient pas bien flanqués, que les périodes ne soient pas bien cimentées, que les étages de la disposition soient mal dressés, les saillies et les ouvertures des apostrophes et exclamations mal jetées..... je veux dire, si tu veux tant faire le refrogné censeur et maître cérémonieux, que de décrier cette œuvre pour y avoir de la rudesse et des pièces mal taillées, représente-toi que ce n'est pas un courtisan mais un étranger, non pas un citadin mais un rural qui parle, et que l'oiseau se sent toujours de son ramage. Mais aussi si tu y trouves du mérite, dis une fois en ta vie : *Vivent les Limosins.*

Pour ce Limousin, comme pour tous les autres prédicateurs du temps, la démonstration d'une vérité de foi ou de morale doit ressortir d'un amas d'anecdotes empruntées à la mythologie, à l'histoire profane ou sacrée, aux naturalistes de l'antiquité ou du moyen âge, à l'alchimie, à la nécromancie, à l'astrologie, avec accompagnement de similitudes ingénieuses et souvent de bouffonneries. Plus ces rapprochements sont tirés de loin, imprévus, forcés, suivis avec acharnement dans le détail, plus le succès est assuré. Aussi Besse est-il fier de ses similitudes. Il les note et les qualifie lui-même sur la marge de ses livres, où on lit à chaque page, « belle similitude, subtile imagination, belle allégorie, belle conception. » On trouve ensuite à la table de ses sermons un procédé que Scudéry adoptera plus tard à la table de son poëme d'Alaric. C'est une classification de ses comparaisons les plus intéressantes. Similitude de *l'humilité au zéro*, — de *la vierge au laurier*, — du *coq* au *prédicateur*, — des *canons* aux *ivrognes*, etc., etc.

Citons seulement de Besse une belle comparaison en partie double :

L'aigle, dit-il, la royne des oyseaux, à ce que content les naturalistes, voulant venir à bout du cerf, qui est un animal fort prompt à la course, s'en va jetter, dans quelque sablonnière, et là, battant des aisles les remplit toutes de gravois, et se voyant bien chargée, elle s'en vient tout aussitôt nicher entre les cornes

de ce cerf, et secouant de là ses plumaches, remplit de sablon les yeux de cette pauvre beste, laquelle ainsi aveuglée courant à travers champs, se jette dans les précipices, où l'aigle incontinent la poursuit et l'estrangle. C'est bien la vérité que le diable est un oyseau de proie, et est ainsi souvent appelé en l'Écriture, mais c'est un oyseau semblable en ruse à l'aigle, car voulant attaquer nos âmes qui sont si fréquemment comparées au cerf, cerf vite à la course, car qui y a-t-il de plus prompt que l'esprit ? Cerf armé de deux cornes, de l'amour de Dieu, et de celuy du prochain : il (le diable) se jette dans la sablonnière du monde, remplit ses ailes de poussière, d'honneurs, de grandeurs, de voluptés, de vanitez, de riens, et puis se perchant tout à coup entre les cornes des asmes, estendant de là ses ailes, son orgueil, ses richesses, et secouant ses vanitez : il leur remplit les yeux de ce méchant gravois d'offices, de bénéfices, de grandeurs, d'honneurs, de toutes mondanitez : et estant ainsi aveuglées, elles ne sçavent plus où elles vont, se perdent, se jettent dans les précipices, et lors ce malheureux oyseau leur sautant à la gorge les estouffe.

Pour achever de donner une idée de la manière de Besse, ajoutons qu'il aime, comme c'était l'usage alors, à surprendre son auditoire en entrant en matière par une histoire en apparence étrangère au sujet. Voici l'exorde d'un sermon sur la *purification de la Vierge :*

Trois gentilshommes persans entrèrent un jour en grand' dispute dans l'antichambre du roy Darius, pour sçavoir quelle chose estoit la plus forte du monde. Le premier dict que c'estoit le vin qui maistrisoit les petits et les grands. L'autre dict que non, mais que c'estoit le Roy, qui faisoit tout trembler soubs ses armes, la parole duquel servoit de loy, la volonté d'arrest, et le seul signe de commandement. Le troisième, qui fut Zorobabel, adjousta que c'estoit la femme, mais que par-dessus tout cela c'estoit la vérité qui estoit la plus forte et la plus puissante chose du monde. *Super omnia autem vincit veritas*, ô pauvres Persans, permettez que j'entre en cette dispute, permettez que je die aujourd'huy mon symbole, pas un de vous n'a encore rencontré, je dis moy que c'est l'humilité. »

Les sermons du temps de Henri IV sont pleins de ces agréables surprises. C'est ainsi qu'un auteur cite je ne sais quel sermonnaire du temps, qui prêchant sur le repentir de saint Pierre débuta en ces termes :

« La Nymphe des bois, étant poursuivie par le berger Apollo, fuyait par monts et par vaux, tant qu'elle arriva au pied d'un rocher où elle ne put grimper, et voyant celui qui la pourchassait maître de sa personne, se print à plorer : ainsi fit saint Pierre, *flevit amare.* »

On pourrait parcourir tous les recueils de sermons publiés sous le règne de Henri IV et au commencement du règne de Louis XIII, avec les titres bizarres qui les décorent : *Les marques des enfants prédestinés de la céleste Jérusalem. Le vrai accomplissement des désirs de l'homme. Le réconfort des désespérés.* On retrouverait partout le même mélange de pédantisme, de déraison et de mauvais goût.

III

Ainsi, nous touchons presque à Corneille, à Descartes, et sauf quelques faibles indices de talent constatés chez deux orateurs sacrés, Cospean et Fenoillet, qui d'ailleurs n'ont pas laissé de sermons imprimés, l'éloquence religieuse n'apparaît point encore dans notre langue[1].

Cependant parmi les prédicateurs de cette période, il en est un dont nous n'avons pas encore parlé, et qui mérite de n'être point confondu avec eux, car si son goût n'est pas toujours sûr, il se distingue déjà entre tous par la délicatesse de l'esprit, la pureté morale du langage, et ses sermons peuvent être considérés comme le point de départ de la transformation rapide que nous verrons s'accomplir dans la prédication. On devine qu'il s'agit de saint François de Sales. Un petit nombre seulement des sermons de ce gracieux saint nous ont été conservés avec le caractère d'une authenticité complète, puisqu'on en a le manuscrit rédigé de sa main; les autres ont été publiés assez longtemps après sa mort sur des textes fournis en général par les religieuses de la Visitation et plus ou moins altérés. Considérés au point de vue littéraire, les sermons de saint François de Sales n'offrent ni le charme ni le mérite de l'*Introduction à la vie dévote*, où l'abondance même excessive des images n'altère presque jamais la justesse, la netteté, la simplicité des idées. Le prédicateur laisse plus à désirer sous ce rapport : les rapprochements forcés et poursuivis jusque dans les détails les plus minutieux, l'abus des comparaisons empruntées à la mauvaise médecine et à la mauvaise histoire naturelle de son temps donnent à son éloquence un coloris souvent faux. Le bon saint n'échappe qu'à moitié au goût dominant, cependant il y échappe à moitié. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le petit traité sur la prédication qu'il composa sous forme de lettre, afin d'instruire et d'encourager le jeune archevêque de Bourges André Frémyot, frère de madame de Chantal, qui redoutait de monter en chaire et qui lui demandait des conseils. On a dans ce petit traité toute la doctrine de saint François de Sales sur la prédication. Sa théorie vaut mieux que sa pratique, comme cela se rencontre d'ordinaire pour tous les genres de travaux; elle se distingue souvent par une critique judi-

1. Elle n'apparaît pas davantage à travers les huit siècles pendant lesquels notre idiome s'est formé en travaillant à se soustraire à la tyrannie du latin. Sous la double influence de cette tyrannie et de la maladie de subtilité infligée aux esprits par le système d'éducation adopté au moyen âge, la langue française n'a longtemps réussi que dans les genres légers ou familiers, et n'a guère produit, jusqu'au dix-septième siècle, dans les genres sérieux et élevés, que des caricatures.

cieuse des faux brillants, des platitudes et des grossièretés qui déparent, à cette époque, le langage de la chaire : sans aller jusqu'à proscrire l'usage des histoires profanes, l'auteur veut qu'on s'en serve, dit-il, comme des champignons, seulement pour réveiller l'appétit; quant aux fables et aux sentences des poëtes païens, il n'en faut ou du *tout point* ou si peu que rien. Mais là où l'on reconnaît l'homme du temps imbu d'une rhétorique artificielle et intempérante, c'est lorsque saint François insiste sur l'importance et l'utilité *des histoires naturelles* et sur le procédé par lequel l'orateur découvre de *belles similitudes*. Comment trouver ces belles similitudes? Est-ce par le moyen naturel qu'indique et qu'emploie Bossuet : savoir beaucoup et saisir dans toute leur variété, mais aussi dans toute leur vérité, les rapports naturels des choses entre elles? Non, le procédé que préconise le bon saint François est beaucoup plus artificiel. C'est par l'influence des mots que l'on arrive à l'association des idées.

Pour rencontrer, dit-il, ces similitudes, il faut considérer les mots, s'ils ne sont point métaphoriques; car quand ils le sont, tout aussitôt il y a une similitude à qui les sait bien découvrir. Par exemple : *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum :* il faut considérer ce mot *dilatasti*, et celui de *cucurri*; car il se prend par métaphore. Or, maintenant il faut voir les choses qui vont plus vite par dilatation; et vous en trouverez quelques-unes, comme les navires quand le vent étend leurs voiles. Les navires donc qui chôment au port, sitôt que le vent propice les saisit aux voiles, et qu'il les emplit et fait enfler, ils cinglent; ainsi lorsque le vent favorable du Saint-Esprit entre dans notre cœur, notre âme court et cingle dans la mer des commandements.

Et certes qui observera ceci fera fructueusement beaucoup de belles similitudes, esquelles similitudes il faut observer la décence à ne dire rien de vil, abject et sale [1].

Malgré cette dernière réserve que ne pratiquaient guère les contemporains de saint François de Sales, il est facile de comprendre comment la vive imagination du gracieux prédicateur, toujours prête à s'arrêter à la moindre apparence d'un rapport entre deux idées, se laissait entraîner ensuite par ce premier rapport arbitraire à tous les rapprochements de détail aussi subtils que forcés dont ses sermons sont parsemés. Il y a notamment un oiseau fabuleux dont il abuse étrangement. Après avoir tiré du Phénix des similitudes sans nombre, il arrive à comparer la mort de cet oiseau à celle de la sainte Vierge, et voici comment il motive et poursuit cette comparaison :

Le Phénix, dit-il, meurt par le feu; et cette sainte dame mourut d'amour. Le Phénix assemble des busches de bois aromatique, et les posant sur la

1. *Traité de la prédication de saint François de Sales*, p. 55; t. III des Œuvres complètes, édition in-8°, 1834.

cime d'un mont, fait sur ce buscher un si grand mouvement de ses ailes, que le feu s'en allume aux rayons du soleil. Cette vierge assemblant en son cœur la croix, la couronne, la lance de Notre-Seigneur, les posa au plus haut de ses pensées, et faisant sur ce buscher un grand mouvement de continuelle méditation, le feu en sortit aux rayons des lumières de son Fils.

Ce passage suffit pour expliquer comment le bon saint termine son traité sur la prédication, en recommandant au jeune archevêque de Bourges de chercher des *conceptions en la table des auteurs*, et comment il ajoute : « Il y a un Espagnol qui a fait un gros livre qui s'appelle *Sylva allegoriarum*, lequel est très-utile à qui le sait bien manier. » Bossuet ne connaissait probablement pas ce gros livre. Il n'en est pas moins vrai que les sermons de saint François de Sales sont les seuls qui, par leur délicatesse, sinon par leur simplicité, se distinguent au milieu des bizarreries et grossières qui défiguraient encore l'éloquence religieuse au commencement du règne de Louis XIII.

Mais si durant des siècles la prédication en langue vulgaire n'a fait aucun progrès dans notre pays, elle en fera de très-grands à partir du jour où elle entrera dans une voie nouvelle. Aussitôt que l'esprit humain aura commencé à secouer le double joug de la scolastique et de la mythologie, aussitôt qu'il se dégagera de toutes ces vaines subtilités qui l'étouffent comme des bandelettes, de ce goût pour les minuties de l'érudition qui le fait se nourrir d'enfantillages pédantesques, aussitôt enfin que le sentiment de la véritable éloquence naîtra dans les âmes, il suffira de quelques années pour que le langage de la chaire se transforme avec une rapidité surprenante.

Pour nous convaincre de ce fait et avant même d'entrer dans le détail des causes diverses qui ont concouru à le produire, franchissons seulement un espace de trente-trois ans, l'intervalle qui sépare la mort de Henri IV de celle de Louis XIII, et comparons au recueil d'oraisons funèbres de 1610 quelques oraisons funèbres prononcées en 1643. Nous ne sommes pas encore au temps de la grande éloquence religieuse, il s'écoulera encore quinze ans avant qu'elle fasse son apparition avec Bossuet; mais déjà chez des prédicateurs dont le nom est aujourd'hui oublié, nous pouvons apprécier le mouvement qui s'est accompli. Reportons-nous à cette oraison funèbre si grotesque de Valladier, qui eut deux éditions en quinze jours, et qui fit, dit-il, fondre en pleurs tout son auditoire, et rapprochons-la d'un discours du même genre prononcé en 1643 à l'occasion de la mort de Louis XIII. Voyons d'abord quelle idée le prédicateur qui succède à Valladier se fait de la mission de panégyriste d'un roi, et à la doctrine qu'il énonce nous reconnaîtrons déjà un changement, même dans le fond de l'oraison funèbre jusque-là exclusivement composée d'hyperboles en l'honneur du mort sans aucun enseignement à l'adresse des vivants.

La louange, dit cet orateur, que l'Église me prescrit aujourd'hui ne doit pas être un discours abandonné à des figures excessives, à des hyperboles sans fond et sans rives, ne doit pas être un discours plein de déguisements et d'impostures artificieuses, ne doit pas être un effet de cet art qui n'a été inventé que pour faire les choses grandes petites, et les petites grandes, mais une oraison funèbre qui n'est pas moins instituée pour déplorer la misère et la fragilité des plus grands hommes que pour célébrer leurs vertus et les proposer en exemple aux fidèles. Loin donc d'ici, ô lâche flatterie, mère nourrice de la tyrannie, poison mortel de la royauté légitime. Mais toi, ô vérité divine, qui ne peux entrer, comme dit cet ancien, dans les palais des princes que par les fenêtres et en cachette, entre ici par toutes les portes de cette Église, monte en cette chaire où tu fais leçon publique aux hommes et parle par ma bouche.

Ce début, peut-être un peu fastueux, mais d'un tour incontestablement noble et imposant, n'empêche pas l'orateur sacré d'exagérer passablement les mérites de Louis XIII et de se montrer peut-être aussi habile qu'austère dans l'unique reproche qu'il fait expressément à sa mémoire, « celui d'avoir, dit-il, laissé maltraiter sa mère. » Il n'est pas maladroit de n'appuyer que sur ce point, en donnant un exemple de libre appréciation qui ne peut que plaire à la régente Anne d'Autriche, comme un avertissement à son fils mineur. Il est à remarquer que dans la plupart des oraisons funèbres de Louis XIII, les orateurs mettent en relief ce tort du roi défunt, en ayant soin d'ailleurs en cette circonstance, comme dans les autres critiques qu'ils se permettent, de désigner clairement, quoique sans le nommer, comme l'auteur responsable de toutes les erreurs du règne, le cardinal de Richelieu qui, on le sait, précéda son maître de quelques mois dans la tombe. Les appréciations, en ce qui concerne ce fameux ministre, ont été d'abord et assez longtemps empreintes de sévérité; en redressant l'injustice des contemporains, la postérité a fini par tomber dans l'excès contraire, et il serait temps peut-être qu'on abandonnât cette prétendue philosophie de l'histoire, à l'aide de laquelle, depuis une quarantaine d'années, on empoisonne l'esprit, on rabaisse le cœur des générations nouvelles, en leur apprenant à ne chercher dans l'étude du passé que l'apothéose du plus fort, la justification systématique de toutes les iniquités heureuses. Toujours est-il que l'orateur de 1643 dont nous étudions ici l'éloquence, après avoir, dans un exposé rapide et brillant de la politique et des victoires du règne de Louis XIII, fai à celui-ci la part trop large au détriment de son ministre, arrive à l'éloge de la plus incontestable et de la plus personnelle des vertus du roi, par une transition assez habile quoique un peu forcée peut-être dans le détail :

Toutes ces victoires, dit-il, sont pompeuses et magnifiques à la vérité,

mais combien traînent-elles avec elles de malheurs, de massacres, d'oppressions? La justice de la cause dans les armes n'empêche pas l'injustice de leurs effets. Le peuple victorieux et le vaincu souffrent presque une égale misère; ces victoires d'ailleurs n'appartiennent pas entièrement ni au capitaine, ni au roi qui les gagne, chaque soldat y prend part, et un canonnier qui aura mis le feu à propos à une pièce de campagne et tué le chef des ennemis aura gagné la bataille plutôt que le général. Mais les victoires dont il nous reste à parler ne se partagent avec personne, ne nuisent à personne et profitent à tous... nous ne sommes pas tous nés capitaines ni soldats du prince, mais nous pouvons tous être compagnons de Louis dans ce genre de victoire, quoique les circonstances de la sienne ne souffrent certes ni compagnie ni égalité.

Quelle est donc cette victoire de Louis XIII qui ne souffre ni compagnie ni égalité? On devine qu'il s'agit de celle qu'il a remportée sur lui-même, de sa continence, de la pureté de ses mœurs, de la vertu qui le distingua de son père aussi bien que de son fils. On a vu comment Valladier, à l'aide d'Omphale et d'Hercule, esquivait grossièrement le côté faible de Henri IV; qu'il ait à parler de la chasteté de Louis XIII, il ne sera pas moins grossier; mais nous sommes déjà bien loin de Valladier, la langue et l'inspiration oratoire ont déjà subi une véritable métamorphose, car voici comment le panégyriste de Louis XIII fait valoir la principale vertu de ce prince :

Qu'un roi, dit-il, fleurissant en vigueur, en jeunesse, en beauté, ait dompté ses sens, et tenu en bride les désirs impétueux de cette chair mortelle, comme un Hermite de la Thébaïde; qu'il ait vécu sur son trône et dormi dans son lit royal avec autant de pureté qu'un religieux dans sa cellule, parmi l'austérité des haires et des disciplines; que la beauté en son plus haut lustre, telle qu'elle paraît à la cour, armée de tous ses attraits, assistée de tous ses charmes, accompagnée de toutes ses grâces et de tous ses artifices, n'ait jamais fait aucune impression sur le cœur de ce prince; certes la chose seroit incroyable si elle n'étoit connue de tout le monde, unique s'il n'y avoit pas un autre Louis dans le ciel, miraculeuse si les miracles continués ne perdoient le nom de miracles par l'accoutumance de les voir.

Ce morceau n'est-il pas d'une belle facture? n'y a-t-il pas déjà dans cette suite de périodes élégantes, nobles, harmonieuses, qui se rattachent sans effort les unes aux autres, et dans cette allusion rapide à saint Louis si bien jetée à la fin, tous les caractères au moins extérieurs du langage que Bossuet parlera quinze ans plus tard, sans en excepter même le vieux mot *accoutumance*, qui se trouve encore dans les sermons du grand orateur? Empruntons enfin à ce prédicateur inconnu une dernière citation qui achèvera de nous prouver que l'abbé Maury se trompe quand il dit que Bossuet a tiré l'éloquence religieuse de la fange :

Je me suis étonné quelquefois, Messieurs, du style et de la formule dont l'Église se sert quand elle prie pour les rois et les princes souverains. Elle demande à Dieu qu'il les prévienne d'une telle grâce et d'une telle vertu, qu'ils puissent éviter les monstres des vices, *vitiorum monstra*, les *vices monstrueux*, non-seulement les péchés et les vices, comme elle prie pour les autres fidèles, mais les vices monstrueux. Eh! pourquoi cela? Ah! chrétiens, l'Église qui proportionne l'ardeur et les termes de ses prières aux besoins et aux fautes ordinaires de ceux pour qui elle prie, a bien jugé que les souverains peuvent tomber plus facilement que les autres hommes dans des crimes extraordinaires. La liberté de pouvoir tout faire, la licence de tout exécuter, les tentations si fréquentes et si artificieuses des ministres de toutes les volontés du prince, la lâcheté des flatteurs, l'impunité certaine portent presque toujours leurs défauts jusqu'à la dernière ligne de la méchanceté, jusque dans le fond du précipice. De sorte que si un prince est cruel, il remplira tout de proscriptions et de supplices; s'il est avare, ce sera un gouffre; s'il est ambitieux, il cherchera de nouveaux mondes; mais s'il est impudique, ce ne seront qu'adultères, qu'incestes, qu'abominations, qu'infamies, que monstres, car comme nous appelons de ce nom spécialement les productions déréglées de la nature, aussi nous pouvons dire que tout ce qu'il y a de monstrueux dans les autres vices se trouve dans l'esprit d'un roi abandonné à l'impudicité[1].

Nous avons insisté un peu longuement sur les beaux passages de cette oraison funèbre de Louis XIII parce qu'elle est à peu près inconnue. L'auteur, qui n'a laissé qu'un faible souvenir, est l'abbé François Ogier, plus connu sous le nom du prieur Ogier[2]. Il paraît qu'on a imprimé de lui deux volumes de sermons, mais nous n'avons pu nous les procurer; s'ils offrent autant de distinction que son oraison funèbre de Louis XIII, ils mériteraient d'être moins rares. Ce n'est pas que le prieur Ogier n'ait gardé une petite place dans l'histoire de

1. En regard de cette page, on peut montrer la même idée, exprimée quinze ans plus tard par Bossuet, avec plus de vigueur et de sobriété, sans qu'il y ait, néanmoins, assez de différence pour qu'on ne reconnaisse pas que les deux orateurs parlent déjà la même langue. C'est dans un sermon contre l'ambition que Bossuet dit : « Si je pouvais vous découvrir aujourd'hui le cœur d'un Nabuchodonosor dans l'histoire sainte, d'un Néron, ou de quelque autre monstre dans les histoires profanes, vous verriez ce que peut faire dans le cœur humain cette terrible pensée de ne rien voir sur sa tête, et, à proportion, ce qui en approche. C'est là que la convoitise va tous les jours se subtilisant et se repliant, pour ainsi dire, sur elle-même. De là naissent des vices inconnus, des monstres d'avarice, des raffinements de volupté, des délicatesses d'orgueil qui n'ont point de nom; et qui les produit, chrétiens? La grande puissance féconde en crimes, la licence, mère de tous les excès. »

2. *Oraison funèbre de Louis XIII*, prononcée en l'église Saint-Benoît, le 1er juillet 1643, par M. François Ogier, prêtre. Ce discours fait partie d'une collection d'oraisons funèbres de Louis XIII qui se trouve à la Mazarine.

notre littérature. Mais cette place, il la doit moins à sa renommée de prédicateur qu'à une brochure écrite par lui en 1627 en faveur de Balzac, c'est par elle que son nom reste attaché à la polémique littéraire du temps. L'amitié et l'admiration d'Ogier pour le premier écrivain qui, au dix-septième siècle, trouva le moule dans lequel devaient être fondus tous les chefs-d'œuvre de la prose française, ne contribuent pas peu d'ailleurs à nous expliquer son mérite, comme nous le verrons tout à l'heure en faisant la part de Balzac dans les rapides progrès de l'éloquence au dix-septième siècle.

A côté de l'oraison funèbre d'Ogier nous en trouvons une de Godeau, évêque de Grasse, de laquelle il suffit d'extraire une page pour compléter la constatation du fait énoncé plus haut, savoir qu'il s'est accompli une transformation dans la langue oratoire entre 1610 et 1643.

Il faisoit beau le voir autrefois foudroyant les Alpes, conduisant de grands sièges, ou rangeant une armée, s'exposant lui-même aux dangers, ou revenant en triomphe après des conquêtes. Mais, c'étoit un objet plus digne d'admiration, encore qu'il fût bien funeste, de voir dans un lit un prince, à la fleur de son âge, au plus haut point de sa gloire, adoré de ses peuples, redouté de ses voisins, qui parloit de sa mort comme d'un petit voyage, qui donnoit les ordres de ce qu'il falloit faire quand il aurait rendu l'esprit, comme s'il eût parlé d'une entrée de ville; qui consoloit ses domestiques fondant en larmes à ses pieds, et qui faisoit des leçons admirables de patience et de résignation à ces excellentes personnes qui l'exhortoient. Ceux qui n'ont qu'une vie langoureuse à laisser, tremblent, et la voudroient prolonger avec la goutte et avec la pierre. Un roi de France à quarante-deux ans sacrifie la sienne à Dieu avec joie, et ne compte pour rien tout ce qu'il laisse. Et d'où procédoit, me demanderez-vous, une si grande fermeté, pour n'avoir point de peur de la plus terrible des choses terribles? Je m'en vais vous satisfaire. Il ne regrettoit point sa couronne dont il commençoit seulement à sentir les fleurs[1], parce qu'il soupirait après une autre qu'il estimoit davantage. Il faisoit ouvrir les fenêtres de sa chambre pour contempler l'église de Saint-Denis où devoit être sa dernière maison, à cause qu'il espéroit que son Seigneur lui en donnerait une qui ne seroit plus sujette au changement. C'est à quoi il aspirait. C'est ce qui lui donnoit un saint oubli de toutes choses. C'est ce qui le rendoit comme cruel à soi-même dans le refus de beaucoup de remèdes qui pouvoient adoucir ses douleurs. Il savait que son maître qui pouvoit mourir sur le Thabor avoit voulu expirer sur le Calvaire, et que pour rendre l'âme, le sein de la pénitence est le plus assuré[2].

1. Ne serait-ce pas encore là une allusion malveillante à Richelieu, mort six mois avant le roi?

2. *Oraison funèbre sur la mort du roi Louis XIII*, par Antoine Godeau, évêque de Grasse, p. 52, insérée dans la même Collection citée plus haut.

Si l'on remplace dans ce morceau de Godeau un ou deux mots qui font disparate, tel que *maison* pour *demeure ;* un tour devenu incorrect, *à cause que*, n'a-t-on pas déjà au complet l'instrument dont le génie des Bossuet, des Bourdaloue et des Massillon doit tirer un si merveilleux parti. Quand on compare ce langage à celui des Valladier, des Besse et même des Cospean, il est facile de reconnaître qu'il s'est opéré un grand changement non-seulement dans le choix et l'assemblage des idées, mais dans la structure et le tour des phrases et que la langue du moyen âge est en train de subir une dernière et décisive révolution. Cette langue avec ses caprices, ses combinaisons arbitraires, ses sinuosités, ses enchevêtrements, ses superfétations ; cette langue si gracieuse d'ailleurs dans les genres familiers, soit qu'elle raconte avec Joinville, soit qu'elle disserte avec Montaigne (car c'est toujours au fond la même langue), n'a jamais pu s'élever jusqu'à la majesté oratoire, ou du moins soutenir longtemps, sans s'égarer dans l'emphase ou tomber dans la platitude, ce ton grave, large, puissant, harmonieux qui est le ton de l'éloquence, et qui se définit peut-être encore mieux que la poésie épique par ces vives expressions des Latins : *Os magna sonaturum*, ou *loqui ore rotundo.*

Pour qu'elle puisse se prêter aux grands mouvements oratoires, il faut que notre vieille langue se transforme considérablement. On l'a très-ingénieusement comparée aux vieilles cités du moyen âge, si pittoresques dans leur confuse diversité, avec leurs rues sinueuses et étroites, inégalement bordées de constructions gracieuses de toutes dimensions et de toutes formes, mais où manquent l'air, la lumière, les grands espaces, les grandes lignes régulières et prolongées. Il y peut à peine passer trois cavaliers de front, le mouvement par masses y est impossible. La langue offre la même structure et dans ses rapports avec l'éloquence les mêmes inconvénients. La période oratoire, avec son ampleur, ne peut s'y développer à l'aise; elle s'y brise ou s'y contourne; pour qu'elle y trouve sa place, il faut que la langue du moyen âge soit élargie, alignée, désobstruée, qu'au risque même de perdre quelques-unes de ses richesses de détail, elle fasse sa part aux besoins de l'éloquence, à l'expression oratoire des grandes idées, des grands sentiments, et qu'elle ait un style approprié à cette destination, un style oratoire, c'est-à-dire grave, noble, lumineux, imposant, épuré de toute bassesse, dégagé de toute difformité, même pittoresque, et assez semblable à ces grandes voies de communication bordées de beaux édifices réguliers, où peut défiler au grand soleil, sans encombre, en bon ordre, au pas, au trot, au galop, une troupe retentissante et brillante de grosse cavalerie rangée en bataille. C'est sous le règne de Louis XIII que l'on voit manifestement se produire dans notre idiome ce travail d'épuration et d'appropriation du langage à des emplois divers, et, en particulier, à l'éloquence de la chaire.

IV

Après avoir constaté le rapide progrès de l'éloquence religieuse dans l'oraison funèbre, et avant de le suivre dans la prédication proprement dite, essayons de nous rendre compte des causes diverses qui ont concouru à produire un changement aussi considérable et aussi prompt entre la langue de Valladier et celle de Bossuet [1]. Ces causes sont de deux sortes : les unes, prises en dehors du domaine de la religion, n'en sont pas moins puissantes sur l'éloquence religieuse ; les autres dérivent des réformes ou des améliorations qui s'accomplissent au sein de l'Église elle-même sous le règne de Louis XIII. Parmi les premières, il faut ranger tous les faits littéraires éclatants qui, durant cette période, ont donné aux esprits une si vive impulsion. L'apparition d'une prose nouvelle sous la plume de Balzac n'est pas un événement indifférent pour l'éloquence de la chaire.

Tout le monde connaît les défauts de celui qu'on a nommé le professeur de rhétorique du dix-septième siècle ; sa pénurie d'idées, son élocution affectée et hyperbolique, sans parler du scepticisme moral qui se reconnaît trop souvent sous le faste de ses périodes. Mais quiconque a suivi de près les transformations de notre langue ne saurait refuser à Balzac un talent de style d'autant plus étonnant, qu'il tranche plus complétement sur tout ce qui l'a précédé. On se demande où il a pris toutes ces constructions si nettes et si bien coupées, tous ces tours souvent si admirables de précision, de noblesse, d'harmonie, toujours lumine x, même quand ils sont forcés, et qui parfois, lorsque l'idée répond aux splendeurs de la forme, s'élèvent jusqu'à la plus haute éloquence. Comment refuser sa part dans les progrès de notre langue à l'homme qui, vingt ans avant Bossuet, a écrit cette page si connue et dont nous ne citerons que le début.

« Il n'y a rien que de divin dans les maladies qui travaillent les États ; ces dispositions et ces humeurs, cette fièvre chaude de rébellion, cette léthargie de servitude, viennent de plus haut qu'on ne s'imagine. Dieu est le poëte, et les hommes ne sont que les acteurs : ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel, et c'est souvent un faquin qui en doit être l'Atrée ou l'Agamemnon. Quand la Providence a quelque dessein, il ne lui importe

1. Nous ne prétendons pas soutenir que le mauvais goût de l'ancienne prédication ait complétement disparu sous Louis XIII ; ce mauvais goût subsiste représenté notamment par les sermons burlesques du bon évêque de Belley, Camus, et par les prédications bouffonnes du petit père André ; mais le mauvais goût tend à devenir de plus en plus l'exception, et si la chaire chrétienne a des Scarron, ils sont reconnus et classés comme tels.

guère de quels instruments et de quels moyens elle se serve. Entre ses mains, tout est foudre, tout est tempête, tout est déluge, tout est Alexandre, tout est César. »

Du reste, si l'on s'étonnait de nous voir faire la part de Balzac dans les progrès de l'éloquence religieuse, depuis la mort de Henri IV jusqu'à Bossuet, il nous suffirait d'invoquer sur ce point le témoignage de Bossuet lui-même. Il y a, dans l'estimable ouvrage de M. Floquet sur le grand évêque de Meaux, un document inédit, où ce dernier, à l'instar de saint François de Sales, indique rapidement à un jeune prélat les lectures propres à former un orateur sacré. Parmi ces lectures on voit figurer les œuvres de Balzac; à la vérité, Bossuet dit de cet écrivain qu'il le faut bientôt laisser parce que son style est très-vicieux par son affectation, mais en même temps il déclare que ses œuvres peuvent donner quelque idée du style fin et tourné délicatement. Il y a peu de pensées, ajoute-t-il, mais il apprend par là même à donner plusieurs formes à une idée simple, et enfin il termine par ce jugement qui, dans une telle bouche, a bien du prix en faveur de Balzac : « Il parle très-proprement, et a enrichi la langue de belles locutions et de phrases très-nobles [1]. »

Mais si l'on doit compter l'influence de Balzac pour quelque chose dans les progrès de l'éloquence religieuse sous Louis XIII, comment méconnaître celle de Corneille ? Tous ces jeunes élèves de Navarre ou de la Sorbonne qui, à l'exemple de Bossuet lui-même, allaient assister aux représentations du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna* ou de *Polyeucte*, n'y apprenaient-ils pas à remplacer, par des formes plus nobles, la pédantesque bouffissure des Valladier et des Besse ? Comment enfin la prédication aurait-elle échappé à l'influence de Descartes, de l'homme qui vient porter le coup mortel à la longue domination de cette logique entortillée, de cette métaphysique ténébreuse et barbare, de cet appareil de fausse érudition, qui, depuis tant de siècles, règnent dans la chaire, pour substituer, à toutes ces rubriques traditionnelles, le recours au bon sens, à la raison, à l'évidence, à l'observation directe de l'homme et de la nature. Qu'on ajoute à cela la fondation de l'Académie instituée, comme l'a dit Bossuet, « pour former une sorte de conseil réglé et perpétuel, dont l'autorité, établie sur l'approbation publique, peut réprimer les bizarreries de l'usage, et tempérer les déréglements de cet empire trop populaire. » Qu'on tienne compte enfin, même des influences plus mondaines qui durant cette période se produisirent utilement pour l'éducation du goût et l'épuration du langage; qu'on fasse la part de cette illustre coterie de l'hôtel Rambouillet, non point en exagérant l'importance de ce fait de détail, que Bossuet, adolescent, prêcha son premier sermon dans le

1. *Études sur Bossuet*, par M. Floquet; appendice au tome II.

salon bleu de l'*incomparable Arténice;* mais parce que ce groupe, avec ses travers, contribua néanmoins beaucoup à débarrasser l'éloquence ainsi que la littérature en général du cynisme qui s'étalait encore effrontément même dans la chaire chrétienne [1]; qu'on réunisse ces influences diverses qui, en se croisant, en se complétant et se rectifiant les unes les autres, concourent toutes à préparer les splendeurs du règne de Louis XIV, et l'on comprendra sans peine que l'Église, dont les dogmes sont éternels, mais qui vit dans le temps, n'aurait pu, quand bien même elle s'y fût obstinée, se dérober à l'action de cette société qui prenait de plus en plus en dégoût la barbarie pédantesque et grossière de l'ancienne prédication, et que par conséquent Bossuet a dû avoir des précurseurs.

L'Église, d'ailleurs, loin de s'obstiner dans la routine, préparait elle-même ces précurseurs de Bossuet par le mouvement fécond qui s'opérait dans son sein.

Au milieu des violences du seizième siècle, son existence n'avait été qu'un combat, et sa voix s'était empreinte de la brutalité passionnée qui règne alors dans les âmes. Sous Louis XIII, quoique la guerre civile entre les deux communions persiste assez longtemps encore, elle a beaucoup perdu de son caractère sauvage; éclairée par les attaques de ses adversaires, l'Église éprouve le besoin de réformer sa discipline dont le relâchement n'a pas peu contribué aux

1. Sans exagérer l'influence de l'hôtel de Rambouillet sur la prédication, on ne peut méconnaître, cependant, qu'elle s'exerce directement, au moins, sur un des prédicateurs distingués de cette période de transition, sur ce même Godeau, dont nous venons de citer un passage qui ne donne pas une idée complète de ses qualités et de ses défauts. On peut étudier le genre de ce prédicateur dans un très-bel ouvrage enrichi de magnifiques gravures, tirées des principales scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et où chaque gravure motive un sermon dont le début est la description détaillée de la gravure. L'ouvrage, publié en 1651, est intitulé : *Tableaux de la pénitence*, on y reconnaît l'esprit de l'hôtel de Rambouillet transporté dans l'enseignement religieux avec son élégance, sa délicatesse, mais aussi avec ses raffinements, ses recherches, ses minuties dans l'analyse du cœur humain; le sermon sur la *Madeleine repentante* est l'idéal du genre; citons-en seulement un des passages les plus tempérés, qui suffira pour nous montrer dans Godeau un prédécesseur de Massillon. Il s'agit de la *pécheresse* avant sa conversion : « Voulant, dit Godeau, que tous les hommes l'adorassent, elle faisoit ses bourreaux et ses tyrans de tous les hommes. Elle seule pouvoit dire combien ses conquêtes luy coûtoient de soins, d'artifices et d'inquiétudes, combien de bassesses il luy falloit faire pour les conserver, quelles craintes la travailloient, quand elle soupçonnoit que ses esclaves songeoient à la liberté; combien de jalousies il falloit guérir par des contraintes insupportables; combien de reproches et d'extravagances elle estoit obligée de souffrir. En un mot, il n'y a que la pécheresse qui puisse bien exprimer les amertumes qui corrompoient toutes les douceurs de son péché. »

progrès des sectes dissidentes, et de vaincre ses ennemis non plus seulement par la force des armes ou la violence du langage, mais par sa régularité morale et par sa supériorité dans la controverse et l'enseignement. De là toutes ces réformes dans les anciens ordres monastiques, toutes ces créations d'ordres monastiques nouveaux, toutes ces fondations religieuses qui signalent le règne de Louis XIII.

Parmi ces institutions, il en est deux surtout qui ont un rapport intime et direct avec les progrès de la prédication. C'est d'abord Port-Royal, cette sorte d'association libre des disciples de l'abbé de Saint-Cyran, à laquelle on a donné le nom du monastère de filles, qui suivait la direction des *solitaires*. L'esprit de Port-Royal, si puissant sur tout le siècle, a été dès l'origine l'opposé de celui qui régnait dans l'ancienne prédication. Le premier besoin d'un prédicateur suivant Saint-Cyran, c'est de travailler à la mortification de son esprit, et de cette *démangeaison qu'a tout le monde de savoir beaucoup et de belles choses*[1]. Ce dédain de l'artifice et des faux brillants respire dans tous les ouvrages sortis de cette école célèbre; aussi Bossuet dit-il au jeune prédicateur qu'il veut instruire « les livres et les préfaces de Messieurs de Port-Royal sont bons à lire, parce qu'il y a de la gravité et de la grandeur[2]; cette gravité, à défaut de grandeur, se trouvait certainement dans l'éloquence du prédicateur favori de Port-Royal, de cet abbé Singlin, dont il ne nous reste que des abrégés de sermons, mais dont la parole devait différer beaucoup de celle des Valladier et des Besse, puisqu'un jour elle fut assez puissante pour convertir Pascal.

Une autre fondation plus importante encore que celle de Port-Royal, au point de vue des progrès de la prédication, fut l'établissement de la congrégation de l'Oratoire, en 1611, car c'est principalement pour former des prédicateurs que, sans être prédicateur lui-même, le cardinal de Bérulle réunit de jeunes prêtres destinés à corriger le goût détestable qui régnait encore dans la chaire.

Avant lui, nous dit un de ses contemporains, on ne prêchoit guère que des traits tirés des naturalistes, ou des vertus morales des païens. Plutarque, Pline, Sénèque, étaient les sources ordinaires où l'on puisoit; on croyoit avoir bien prêché quand on avoit fait en chaire un vain étalage d'érudition profane, et sacrifié la justesse du raisonnement au mauvais goût des pointes. Le P. de Bérulle travailla sérieusement à corriger ces défauts.

C'est cette congrégation célèbre qui, avant de fournir à l'éloquence religieuse deux de ses plus glorieux représentants, Mascaron et Mas-

1. *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, t. I, p. 460.
2. *Études sur Bossuet*, par M. Floquet; appendice déjà cité.

sillon, lui a donné ses premiers réformateurs, le père Desmares, le père Le Jeune, le père Senault; nous n'avons point trouvé de sermons imprimés du père Desmares, mais le témoignage de Boileau qui l'avait entendu déjà vieux, prouve que son talent oratoire gardait encore sa puissance, même à côté du génie naissant de Bossuet. Quant au père Le Jeune il a laissé dix volumes de sermons dont Massillon faisait beaucoup de cas et qu'il assurait avoir étudiés avec fruit.

Il prêcha durant près de soixante ans avec un succès auquel ses vertus, son caractère, sa personne même contribuaient autant que son talent. Au milieu de sa carrière de prédicateur, à 35 ans il perdit la vue : « On raconte, dit M. Sainte-Beuve, dans une note qu'il a consacrée au père Lejeune, on raconte (et si c'est une légende elle est belle) qu'étant monté en chaire clairvoyant encore, et ayant commencé de prêcher, le nuage de cécité (quelque goutte sereine) lui vint brusquement avant qu'il eût achevé son sermon. Il fit une légère pause, passa la main sur ses yeux, et reprit comme si de rien n'était. Mais lorsqu'il eut finit de parler, il étendit les mains pour chercher les degrés qu'il ne voyait plus, et demanda qu'on vînt l'aider à descendre [1]. »

Dans cet état, il continua son ministère jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans; on le nommait le *père Aveugle*. « Son aveuglement [2], dit un de ses contemporains, n'était point difforme, il avait les yeux presque aussi beaux que s'il en avait eu l'usage. »

Le père Lejeune est un des plus beaux types de missionnaires : Fils d'un conseiller au parlement de Dôle, il se voua plus spécialement à évangéliser les campagnes, en se résignant parfois à prêcher dans les grandes villes et même à la cour, où on sollicitait sa présence. Après avoir parcouru toute la France, affrontant dans son zèle apostolique mille dangers auxquels l'exposait son infirmité, partageant le pain noir des paysans, dormant sous leur toit de chaume, il consacra la dernière partie de sa vie à consoler, à instruire les populations du Limousin.

Quand il mourut à Limoges, en 1672, il fallut étayer le plancher de la salle où son corps était exposé, tant la foule se pressait, avide de le contempler une dernière fois. Dévoré de l'amour du prochain, le père Le Jeune était impitoyable envers lui-même : aveugle, torturé par les souffrances de la pierre, tourmenté par une hernie, exténué par les jeûnes les plus rigoureux, il se faisait porter en chaire, s'évanouissait quelquefois dans le cours d'un sermon, sa tête tombait

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 478.

2. *Discours sur la vie et la mort du R. P. Le Jeune*, par M. Ruben, docteur en théologie.

dans ses mains, et, après une pause, il retrouvait des accents qui allaient au cœur d'un auditoire attendri. Ce n'est pas tout : les mortifications ordinaires ne lui suffisant pas, il y joignait des macérations cruelles que notre époque ne comprend plus : « Il était, nous dit son panégyriste, non-seulement chargé de chaînes jour et nuit, mais il enfonçait si fortement des ceintures de fer si aiguës qu'elles font horreur à les voir. Un jour, n'ayant jamais pu seul en arracher une, il fut contraint, après l'avoir soufferte longtemps, de se découvrir à celui qui le menait; mais celui-ci, n'ayant pu aussi l'arracher, il fallut en venir à la lime. La douleur et la confusion qu'il en eut se peut mieux penser qu'exprimer, car il avait un amour égal pour l'humilité et la pénitence. »

Cette exaltation religieuse du père Lejeune porterait à croire, au premier abord, qu'on trouvera sa prédication empreinte soit d'un mysticisme excessif, soit d'une ardeur fanatique. Il n'en est rien. Ses sermons se distinguent, au contraire, par la simplicité du ton, la douceur onctueuse du sentiment et le caractère pratique de l'enseignement moral; la plupart roulent sur les principaux devoirs de la vie, et ne sont qu'un commentaire judicieux, souvent ingénieux ou pathétique des commandements de Dieu et de l'Église. Comme saint François de Sales, le père Le Jeune a écrit des instructions pour les prédicateurs. Sa doctrine constitue un progrès par rapport à celle du bon saint François; car non-seulement il combat plus résolûment que lui les jeux d'esprit et l'usage des citations profanes, mais il ne conserve plus rien de ce faible que nous avons rencontré chez son prédécesseur pour les histoires naturelles, pour la recherche des belles similitudes, et l'art de les appliquer subtilement.

Les vieux pilotes, dit-il, donnent quelquefois de bons avis aux jeunes gens, non pas qu'ils aient toujours plus d'esprit ou de prudence que les jeunes, mais parce qu'ils ont plus d'expérience. Le premier avis que je vous donne pour bien prêcher, c'est de bien prier Dieu; le second, c'est de bien prier Dieu; le troisième, le quatrième et le dixième, c'est de bien prier Dieu. . . . .

Lisez et relisez assidûment l'Écriture sainte. Vous n'entrerez en chaire que pour prêcher la parole de Dieu, comme ferait Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont vous tenez la place; il en faut donc bannir toutes sortes de fables et autres sciences profanes. Un seul passage de la sainte Bible a plus de force sur l'esprit des chrétiens que cent raisonnements humains; ne craignez donc pas de la prêcher toute pure. Si vous y voulez ajouter quelque chose, les livres qu'il me semble que vous devez lire principalement sont saint Augustin, saint Chrysostome, la *Somme* de saint Thomas, la *Vie des Saints*, et quelques commentaires sur l'Écriture, si vous en avez le moyen.

Abstenez-vous de toutes les paroles qui peuvent faire rire, cela sent son charlatan. Le fils de Dieu n'en a jamais dit; toutes ses paroles tendaient à engendrer la componction et l'amour de Dieu. Mais abstenez-vous encore plus

de tout ce qui peut engendrer en l'esprit de qui que ce soit la moindre imagination déshonnête: *eloquia Domini, eloquia casta*[1]. . . . .

L'éloquence, la propriété et emphase des paroles servent à persuader, mais je ne vous puis conseiller de prêcher par périodes quarrées, et d'user de pensées ou de pointes trop étudiées : 1° le fils de Dieu ne prêchait point comme cela, et saint Paul dit : *Non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis;* 2° cela sent un peu sa vanité, et toute imperfection du prédicateur mésédifie ses auditeurs; 3° vous perdez du temps à rechercher des fleurettes et à étudier ces périodes, et il le faudroit employer à prier Dieu pour attirer sur vous sa bénédiction: 4° ces fleurs nuisent souvent aux fruits, car l'esprit de l'auditeur s'amusant à la gentillesse des paroles ne s'applique qu'à demi à la vérité des sentences. . . . .

Voici encore un précepte du père Lejeune qui le sépare complétement des Besse et des Valladier.

Quand vous parlez contre les hérétiques en chaire, ou avec eux en particulier, que ce soit toujours avec respect, compassion, tendresse et témoignage d'affection, leur accordant tout ce que vous pourrez, sans intéresser la vérité. Abstenez-vous des injures, des invectives et des paroles qui ressentent le mépris.

On peut dire, il est vrai, du père Lejeune ce que nous avons dit de saint François de Sales, sa pratique, comme prédicateur, n'est pas aussi irréprochable que sa théorie ; il signale et repousse très-judicieusement des défauts dans lesquels il tombe encore plus d'une fois lui-même, tant les mauvaises habitudes de la chaire étaient tenaces. Son langage familier ne dégénère jamais en bouffonneries, mais il n'est pas toujours exempt de trivialité; de même qu'il s'empreint quelquefois d'une certaine affectation. La répulsion très-vive qu'il manifeste dans sa doctrine pour les citations profanes ne l'empêche pas d'en user de temps en temps, de citer jusqu'à des discours entiers de Tite-Live, et même de recourir à la mythologie. Ses plans se ressentent aussi du pédantisme de l'école; non-seulement ils sont soumis à l'éternelle division en trois parties que subira Bossuet lui-même, mais chaque point est à son tour subdivisé en trois autres avec une uniformité un peu fatigante. Le bon père Lejeune n'est pourtant point infatué de sa méthode : il a, au contraire, le sentiment qu'on peut parfaitement s'en passer, car il dit aux jeunes prédicateurs : « La méthode qui est gardée en ces sermons est pour aider la mémoire et non pour user d'artifice; car j'ai remarqué que le mouvement du

1. Saint Chrysostome.

Saint-Esprit, joint à une éloquence naturelle et naïve, persuade mieux que la rhétorique artificielle. »

C'est précisément ce genre d'éloquence naturelle et naïve qui recommande les sermons du père Lejeune, et fait oublier ce qu'ils conservent encore des défauts de l'ancienne prédication. Ce don du prédicateur qu'on appelle *onction* et qu'on rencontre si rarement chez les prédécesseurs du P. Lejeune est une de ses qualités les plus saillantes. N'est-elle pas manifeste par exemple dans ce passage d'un sermon *sur les inimitiés?*

Le pardon des injures est une action très-douce et délectable. Je n'en veux point d'autre preuve que votre propre expérience : n'est-il pas vrai que quand vous vous êtes surmonté généreusement vous-même, que vous avez pardonné de bonne façon à quelqu'un et que vous avez renoué avec lui une parfaite amitié, vous vous sentez grandement allégé? Il vous semble qu'on vous a déchargé d'un fardeau insupportable, que votre cœur est vidé de beaucoup de fiel qui vous remplissoit d'amertume. Au lieu que quand vous avez un ennemi, vous êtes continuellement tourmenté, vous avez là-dedans une vipère qui vous ronge le cœur incessamment; toutes les prospérités qui lui arrivent vous sont autant d'afflictions d'esprit; tout ce que vous voyez qui lui appartient vous met à la géhenne et à la torture; vous souvenir seulement de lui, ce vous est un tourment; et quand vous avez obéi à votre passion et exercé quelque vengeance, que de regrets par après, que de terreurs paniques, que d'inconvénients!

La doctrine du père Lejeune est saine et dégagée, nous l'avons dit, de tout mysticisme; pour lui, le plus impérieux de tous les préceptes de la religion, c'est l'amour du prochain. Pour mettre cette vérité en relief, rien ne l'arrête; il y emploie toute l'énergie de son langage :

Quand vous auriez gagné tous les pardons de la mission, toutes les indulgences du rosaire, du scapulaire, de Notre-Dame des Anges, tous les jubilés que le pape donne en l'année sainte, quand le fils de Dieu même vous auroit donné de sa propre bouche un pardon aussi général et une indulgence aussi plénière qu'il donna à sainte Magdeleine, si vous mourez avec quelque rancune et malveillance volontaire contre qui que ce soit, vous serez damné, votre grâce au col. Dieu vous en garde et vous donne sa paix.

Ce n'est pas que le père Lejeune s'exagère le bon côté de la nature humaine; en devenant aveugle, il n'a rien perdu de sa clairvoyance morale et il connaît à fond toutes nos misères. Veut-il peindre, par exemple, la fragilité des affections aux prises avec l'intérêt, il emploiera une comparaison très-familière qui tient encore un peu au genre trivial des Besse et des Valladier, mais qui s'en distingue

cependant beaucoup par la précision, la justesse et la sobriété des développements.

Vous voyez quelquefois, dit-il, en la boucherie deux ou trois chiens ensemble; qui ne saurait que ce sont des bêtes, penserait qu'ils sont les plus grands amis du monde; ils se jouent ensemble, ils couchent auprès l'un de l'autre; si l'on frappe l'un, tous les autres aboient; voulez-vous rompre toute cette amitié apparente, faites que le boucher leur jette un os à ronger, ils ne se connoissent plus, ils grondent l'un contre l'autre, ils s'entre-battent et se mordent, comme s'ils ne s'étoient jamais vus; c'est que chacun d'eux veut avoir toute la pièce. Telle est pour l'ordinaire l'amitié mondaine; tant qu'il n'y a rien à partager entre deux parents ou voisins, ils sont en bonne intelligence; ce ne sont que visites réciproques, compliments, offres de service: je suis votre serviteur, disposez de moi, je vous suis tout acquis. Faites qu'il faille diviser l'hérédité du père ou de l'oncle entre deux frères, que l'un des voisins empiète tant soit peu sur l'héritage de l'autre, il n'y a plus d'amitié ou de parentage, ce ne sont que riotes, plaintes, injures, malédictions, médisances.

Le P. Lejeune ne se contente pas de s'attaquer aux vices du cœur humain en général, c'est un prédicateur essentiellement pratique, il a des enseignements pour tous les âges, pour toutes les conditions, pour toutes les professions. C'est ainsi qu'en 1642, prêchant dans la cathédrale de Toulouse à une messe pour la rentrée du parlement, il prend bravement pour texte ces paroles du Décalogue : *non furtum facies*, tu ne déroberas point, et devant cet auditoire de juges, de procureurs et d'huissiers, il annonce qu'il traitera des péchés et des fraudes qui se commettent au palais. Né lui-même en quelque sorte en pleine basoche, fils d'un conseiller au parlement, il possède à fond son sujet, et c'est avec autant de perspicacité que de franchise qu'il passe en revue tous les genres d'iniquité judiciaire; s'il arrive devant une vérité difficile à dire, il commence par s'excuser avec un accent de candeur qui désarme les susceptibilités : « Si nous avions, dit-il, une fenêtre sur le cœur, selon le souhait de cet ancien, vous verriez que j'ai résisté plus de deux fois à Dieu pour ne vous pas dire ceci tant j'ai de répugnance à vous le dire, et je ne vous le dirois pas si Dieu ne m'y obligeoit, pressoit, contraignoit [1], » et il le dit.

Tel est le P. Lejeune, parlant habituellement le langage familier du missionnaire, mais le parlant presque toujours avec une justesse, une simplicité et une dignité inconnue aux Valladier et aux Besse, et à tous les sermonnaires qui l'ont précédé. Sa prédication offre encore des taches de détail, mais elle nous prépare incontestablement à celle de Bourdaloue.

1. *Sermons du père Lejeune*, t. II, p. 543.

La diction du P. Senault est d'un genre plus relevé; il ne reste de lui à ma connaissance du moins que quelques oraisons funèbres, *trois volumes de panégyriques* des saints, et un ouvrage de morale, intitulé *Traité de l'usage des passions*. En étudiant sa manière dans les panégyriques qui alors ne différaient pas notablement des sermons en ce sens que les vertus particulières à chaque saint fournissaient un texte de prédication, on reconnaît que du P. Senault à Bossuet il n'y a plus guère d'autre distance que celle qui sépare le talent du génie. Otez à Bossuet son coloris et sa flamme, et vous aurez le style correct, lucide et sévère du P. Senault. Si Bossuet parle de la mort, il en parle avec bien plus de puissance, mais il n'en parle pas avec plus de justesse que le P. Senault quand il dit :

La mort nous ouvre les yeux de l'esprit en même temps qu'elle nous ferme ceux du corps; nous découvrons la vanité de toutes les choses de la terre quand nous approchons du tombeau ; les richesses ne nous semblent plus que d'agréables supplices, qui, sous ombre de nous flatter, nous tourmentent et nous affligent; les plaisirs se convertissent alors en douleurs et ne nous laissent que du regret et de la honte; les honneurs, qui nous ont trompés pendant notre vie, ne nous paraissent que des illusions, et nous sommes bien persuadés en ce temps-là qu'en cherchant des dignités, nous ne cherchions que des ornements pour notre sépulcre.

Il arrive parfois que le ton ordinairement calme et froid du P. Senault s'élève et s'échauffe, et l'on entend alors comme une espèce de prélude affaibli des admirables accents que trouvera Bossuet, lorsque, mettant en présence toutes les forces du monde païen et toutes les faiblesses du Christianisme naissant, il montrera dans le triomphe humainement impossible de la religion la preuve de sa divinité. Voici l'ébauche dont Bossuet fera un tableau :

La parole de leurs orateurs, dit Senault en parlant des païens, étoit éloquente, accompagnée d'ornements et de figures, de pompe et de majesté, et elle ne persuadoit au peuple que des choses utiles ou honorables. La puissance de leurs ministres étoit soutenue par leurs armées, et quand ils trouvoient des rebelles qui méprisoient leurs conseils, ils se servoient de leurs soldats pour les dompter et pour les punir; mais la parole des apôtres étoit simple, sans étude, sans artifice et sans beauté, et quoiqu'elle proposât le ciel pour récompense à ceux qui la recevoient, elle leur proposoit des moyens si difficiles pour l'acquérir, qu'elle leur en faisoit perdre l'espérance en même temps qu'elle leur en faisoit naître le désir. Leur puissance estoit à la vérité soutenue de la grâce de Jésus-Christ, mais la foiblesse estoit si bien mêlée avec leur force, que ces généreux athlètes ne remportoient la victoire que par leur défaite, et ne triomphoient de leurs ennemis que par la perte de leur

propre vie. Cependant, Messieurs, douze apôtres convertissent le monde, douze agneaux vainquent une armée de loups, douze pêcheurs domptent tous les monarques, et douze ignorants persuadent tous les philosophes. O merveille du crucifié! ô foiblesse de la croix! ô folie du calvaire! qui triomphent de la puissance et de la sagesse du monde.

Si la congrégation de l'*Oratoire* contribua puissamment aux rapides progrès de l'éloquence religieuse, la compagnie de Jésus n'y resta pas non plus étrangère. Après avoir produit sous Henri IV des sermonnaires ridicules, tels que le P. Arnoux, elle prépara en quelque sorte la venue de Bourdaloue, par une série de prédicateurs de plus en plus remarquables. Sans nous arrêter aux talents secondaires, nous rencontrons parmi les jésuites deux orateurs sacrés que Bossuet et Bourdaloue ont fait oublier, mais qui ont joui d'une grande renommée et qui ont des droits à figurer parmi leurs précurseurs. Nous voulons parler du P. Claude de Lingendes, et du P. Castillon. Le P. Rapin qui écrivait au milieu des triomphes de la prédication des Bossuet et des Bourdaloue, et qui ne manquait pas de goût, puisque, malgré sa robe, il admire Molière et saisit très-bien le côté faible de notre tragédie classique, par rapport à la tragédie grecque, le P. Rapin, dans ses *Réflexions sur l'éloquence*, dit de Lingendes et de Castillon : « Ce sont les deux plus parfaits de tous les prédicateurs que j'aie connus en ce siècle. » Il ajoute à la vérité qu'il n'entend pas les comparer aux vivants dont il ne parlera point, mais avant de peindre la physionomie oratoire de chacun d'eux, il ne craint pas de faire la déclaration suivante : « Quelque accomplis que paroissent ces deux grands hommes, par ce que j'en dirai, ceux qui les ont entendus parler reconnoîtront que je ne les fais pas plus grands qu'ils n'ont été [1]. » Cette déclaration est accompagnée de deux portraits très-brillants du P. Lingendes et du P. Castillon. Le premier nous est dépeint comme doué de toutes les qualités du grand orateur. Port, geste, visage, voix, jugement, imagination, élocution tour à tour insinuante et pathétique, rien ne lui manque.

Il avoit, dit le P. Rapin, ce don de persuader en touchant dans un si éminent degré, que j'ai vu des libertins qui ne pouvoient se résoudre d'aller l'entendre, dans la crainte qu'ils avoient d'être contraints de se rendre à la force de ses raisons, car on étoit pris dès qu'on l'écoutoit. Mais rien ne parloit tant à son avantage que le profond silence de son auditoire quand il avoit fini son sermon. On voyoit ses auditeurs se lever de leurs chaises, le visage pâle, les yeux baissés, et sortir tout émus et pensifs de l'église, sans dire un seul mot, surtout dans les matières touchantes et quand il avoit trouvé lieu de faire

1. Œuvres du père Rapin, t. II, p. 93.

le terrible, ce qu'il faisoit fort souvent, persuadé qu'il étoit de la maxime de ce grand maître de l'art : *Naturaliter plus valet apud plurimos malorum timor quam spes bonorum*. Ce qui lui faisoit dire qu'un prédicateur devait épouvanter presque toujours, et c'étoit assez son caractère[1].

Sur un témoignage aussi précisé que celui du P. Rapin, il serait difficile de refuser à Lingendes un rang éminent parmi les prédécesseurs de Bossuet. L'abbé Goujet, de son côté, nous affirme que toute la France a admiré son éloquence. Nous n'en pouvons juger, quant à nous, que très-imparfaitement; car par une bizarrerie qui tient à la tyrannie de la latinité subsistant encore, même au milieu des progrès de la langue nationale, le P. Lingendes écrivait en latin les sermons qu'il prononçait en français, ou du moins, il ne nous les a laissés que rédigés et imprimés en latin; ceux qu'on a publiés sous son nom en français sont des traductions, de sorte qu'on ne peut guère apprécier que le fond de son éloquence. Son sermon *contre le duel* est remarquable par l'enchaînement rigoureux et la solidité de l'argumentation; on y reconnaît un langage plein de gravité et de dignité complétement affranchi des bouffonneries ou des pointes de l'ancienne école. On y trouve aussi des renseignements intéressants sur cette rage des combats singuliers qui, sous Louis XIII, a gagné jusqu'aux artisans et même aux laquais. L'orateur nous montre ces derniers toujours prêts à terminer leurs querelles par l'épée.

Le confrère et l'émule de Lingendes, le P. Castillon, nous est présenté par le P. Rapin, comme doué de qualités différentes, mais également remarquables.

Son souverain talent, dit son panégyriste, étoit le secret qu'il avoit trouvé de faire croire que tout son art étoit naturel, parce qu'il étoit caché sous la négligence la plus étudiée qui fut jamais; et ce qu'il disait de plus commun avoit un air si aisé, que tout commun qu'il étoit il ne ressembloit point à ce que disoient tous les autres. On prenait ses discours les plus prémédités pour des choses dites sur-le-champ, dans la chaleur de l'imagination, sans préparation aucune. Ainsi ses auditeurs s'abandonnoient aisément au plaisir qu'il y avoit de l'écouter, ils s'y laissoient aller sans prendre de précautions et sans s'en défier. . . . .

. . . .

On étoit à la vérité plus ému et plus frappé par la force et la véhémence du premier, mais on étoit plus charmé, plus attendri et plus pénétré par les grâces et par tous les agréments du second. Après tout, l'un et l'autre étoient tout à fait accomplis dans le caractère que chacun d'eux avoit pris et dans l'éloquence qu'il s'étoit faite.

1. Œuvres du père Rapin. t. II, p. 94, 95.

Les trois volumes de sermons qui nous restent du P. Castillon répondent bien à l'idée que le P. Rapin nous donne de ce prédicateur. Ils sont écrits avec une élégance facile, une agréable vivacité dans les tours, et, à défaut de grands mouvements oratoires, ils offrent du moins tous les caractères d'un talent digne de frayer la voie aux Bossuet, aux Bourdaloue, aux Massillon.

Alors commence cette période illustre sur laquelle tout a été dit, et qu'on peut appeler l'âge d'or de l'éloquence religieuse dans notre pays. C'est une de ces époques rares ou plutôt uniques dans la vie d'un peuple où la civilisation est devenue très-raffinée, sans que la ferveur des âges précédents soit encore notablement altérée dans les âmes, ou les progrès de la science, de la raison et du goût, la perfection du langage, l'élégance des mœurs, se concilient encore avec une préoccupation sérieuse et ardente du salut éternel; où le vice lui-même est toujours inquiet; où les conversions éclatantes suivent de près les grands égarements, et où par conséquent tout se prête à l'empire des orateurs qui viennent parler du ciel avec la double autorité du génie et de la foi. Mais ces splendeurs de la parole sacrée ne se sont pas produites d'elles-mêmes et en un jour: elles n'ont brillé au contraire qu'à la suite d'un assez long travail de préparation et d'épuration dont nous venons de rendre compte. C'est la marche ordinaire des choses. De même que dans la formation du monde matériel, la Providence, si l'on en croit les naturalistes, a procédé par une série de créations successives, de même, dans l'ordre intellectuel et social, des essais, des esquisses d'abord informes et des périodes obscures aboutissent progressivement à des époques rayonnantes et à des chefs-d'œuvre immortels.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE

CHAPITRE XXVII.

10 MARS 1860.

I

Le Règlement de l'Académie française dans ses rapports avec l'élection du R. P. Lacordaire de l'ordre des frères prêcheurs.

J'ai promis de revenir sur l'élection du R. P. Lacordaire à l'Académie. J'y reviens.

On me dit à ce propos : De quoi vous mêlez-vous? l'Académie n'a-t-elle pas le droit de choisir qui il lui plaît? Comédien ou moine, rabbin ou dominicain, ses statuts n'excluent personne. Lisez l'article Ier : « Nul ne sera reçu dans l'Académie.... qui ne soit de bonnes mœurs, de bonne réputation, de bon esprit, et propre aux fonctions académiques. » C'est l'unique article ayant trait aux qualités requises de ceux que l'Académie admet à l'honneur de siéger sur ses fauteuils. Élèveriez-vous par hasard quelque objection contre la bonne réputation, les bonnes mœurs, le bon esprit du R. P. Lacordaire?

Que saint Dominique m'en préserve! je prierai seulement les personnes qui me citent l'article Ier des statuts de l'Académie française de vouloir bien pousser jusqu'à l'article 14 : « Lorsque quelqu'un sera reçu dans l'Académie, il sera exhorté par celui qui présidera d'observer tous les statuts de l'Académie. » Il y a, je crois, un certain nombre de statuts, notamment ceux qui ont trait au travail en commun des académiciens, que le R. P. Lacordaire aura quelque peine à concilier avec l'observation des règles de son ordre. Il est plus difficile qu'on ne pense d'être à la fois membre de l'Académie française et provincial de l'ordre des dominicains en France. On lit, par exemple,

dans l'*Histoire de l'Académie française*, par Pellisson[1], une note de l'abbé d'Olivet, son continuateur, d'où il résulte que, « depuis longtemps, les circonstances ayant lourdement pesé sur la liberté de ses suffrages, et l'Académie voulant protester contre la violence morale exercée sur la conscience de ses membres, il était commandé à tout académicien, en vertu d'une délibération solennelle du 31 janvier 1731, de signer sur le registre : « qu'il promet sur *son honneur* de n'avoir aucun égard pour les sollicitations de quelque nature qu'elles puissent être, qu'*il n'engagera jamais sa parole, et conservera son suffrage libre,* pour ne le donner, le jour de son élection, qu'à celui qui *lui paraîtra le plus digne;* et il est dit qu'en ce cas, la signature d'un académicien lui tiendra lieu de serment. »

Le R. P. Lacordaire peut-il promettre sur l'honneur qu'il n'engagera jamais sa parole, et qu'il conservera son suffrage libre pour le donner à celui qui lui paraîtra le plus digne? Certainement, c'est là son intention. Mais sera-t-il libre de l'exécuter? voilà la question. Supposons qu'il s'agisse de remplacer quelque publiciste de l'école libérale, comme feu Tocqueville, s'il est vrai qu'il en reste encore deux ou trois à l'Académie. Naturellement des candidats ultramontains se présentent, et ce sont eux qui ont le plus de chances. M. Veuillot quitte Rome et les bureaux de son chemin de fer pour se mettre sur les rangs, l'infatigable M. de Marcellus, de son côté, qui n'a aucune raison de se retirer devant un employé de M. Mirès, comme il l'a fait devant un dominicain, recommence ses visites, le P. Lacordaire lui promet sa voix. La politesse et la communauté d'opinions lui en font un devoir. Le jour même du vote, il reçoit une lettre ainsi conçue :

« Cher frère,

« Il importe au salut de l'Église que M. Veuillot soit nommé aca-
« démicien. Vous lui donnerez votre voix,

« Père Ange Ancarani. »

Maître général de l'ordre des frères prêcheurs.

Rome, Sainte-Marie-sur-Minerve.

Voilà, je suppose, le R. P. Lacordaire fort embarrassé. S'il nomme M. Veuillot, il viole le règlement de l'Académie, et s'il nomme M. de

1. *Histoire de l'Académie française,* par Pellisson, édit. de 1739.

Marcellus, il enfreint son vœu d'obéissance. Comme dans le premier cas il ne s'agit que d'une infraction à des règles mondaines, et que, dans le second cas il y va de l'enfer, le R. P. Lacordaire n'hésitera pas. M. de Marcellus et le règlement seront sacrifiés.

Nous autres, simples laïques, qui ne portons ni froc, ni robe, ni sandales, ni tonsure, qui ne nous faisons point appeler *Père*, mais tout simplement *monsieur*, nous pensons qu'il faut éviter de prendre des engagements qu'on ne peut pas tenir. Un moine n'est pas astreint, à ce qu'il paraît, à ces petitesses de l'honnêteté vulgaire. On voit les choses de plus haut dans les couvents.

En nommant le R. P. Lacordaire, l'Académie n'a fait que s'adjoindre, en réalité, le général des dominicains. Le P. Ange Ancarani s'assoira dans le fauteuil de M. de Tocqueville. Les statuts sont violés de la façon la plus flagrante. Voyons si, du moins, on peut s'autoriser de la tradition et invoquer des précédents.

II

De la tradition dans ses rapports avec l'élection du R. P. Lacordaire de l'ordre des frères prêcheurs.

Jamais froc gris, blanc, noir, bleu, marron, rouge, ni de quelque couleur que ce soit, n'a brillé, non-seulement sur les fauteuils de l'Académie française, mais encore sur les chaises des autres sections de l'Institut. Cette règle est essentiellement conforme à l'esprit général de l'institution elle-même. Sous l'ancien régime, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a vu passer devant elle toutes les gloires bénédictines, sans en admettre une seule dans ses rangs. L'Académie des sciences a agi de même à l'égard d'autres ordres religieux. Ces deux académies, il est vrai, avaient la ressource des membres libres. Elles en usèrent quelquefois, l'Académie des sciences, notamment à l'égard de Malebranche qui, sans être moine précisément, en avait l'odeur; du P. Reyneau et du P. Truchet, de l'ordre des carmes; mais un académicien libre ne vote pas, il n'assiste pas aux travaux des académiciens ordinaires, il est membre honoraire de l'Académie, voilà tout. Pour en revenir à l'Académie française, on m'objectera que, de 1637 à 1644, elle a compté parmi ses élus un sieur Nicolas Bourbon, père de l'Oratoire, mais l'Oratoire est une congrégation en tout semblable à la congrégation actuelle de Saint-Sulpice, et non

point un ordre monastique. « C'est la seule congrégation enseignante, dit Bossuet, où tout le monde obéit, sans que personne commande. » Les oratoriens ne faisaient et ne font aucun vœu d'obéissance, car il y a encore des oratoriens, puisque M. Cousin a eu un moment l'idée d'opposer la candidature de l'oratorien dom Gratry à celle du dominicain Lacordaire, mais il s'est rallié à cette dernière, à cause de l'esprit infiniment plus libéral des dominicains. Le libéralisme de l'ordre de Saint-Dominique est une récente découverte de MM. Cousin, Thiers, Dupanloup, Guizot, aidés de MM. de Montalembert et de Falloux.

Le P. Bourbon est l'unique échantillon de son espèce sur le catalogue des académiciens. A partir de 1644, plus de congrégationiste à l'Académie française. Malebranche n'en fut pas, ni Bourdaloue, ni aucun individu appartenant à un ordre monastique. Qu'avaient, en effet, de commun les moines avec une institution qui témoigne en principe de la séparation de la raison et de la foi, de la philosophie et de la théologie, de la littérature sacrée et de la littérature laïque, conséquence naturelle d'une séparation encore plus importante dans la politique, celle du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Les États catholiques, aussi bien que les États protestants, étaient redevables de ce progrès à la Réforme. La science laïque se constitua d'abord en académies pour se rapprocher du pouvoir civil, et pour lutter avec plus d'avantage sous son aile contre les attaques de son ancienne et persévérante antagoniste, la science religieuse. Nommer un moine académicien, c'était introduire l'ennemi dans la place. La nécessité de lutter contre cet esprit, et, on peut dire, cette science d'envahissement des ordres religieux, dicta à l'Académie les articles de ses statuts déjà cités, et d'autres pour obliger ses membres à résider à Paris, à assister aux séances et aux travaux communs de la compagnie. Un sentiment profond de nationalité, auquel il est regrettable que l'Académie ne soit plus sensible, se cachait, en outre, au fond de cette exclusion des moines. Il est facile de s'apercevoir, depuis le seizième siècle, que l'idée de nationalité grandit en France, en même temps que l'influence politique de la papauté diminue. Créatures des papes, instruments de sa domination, les moines étaient considérés comme une milice étrangère, ayant des intérêts distincts de ceux de la patrie française : quelles raisons peuvent donc avoir MM. Cousin et Guizot pour changer d'opinion à ce sujet, et pour rompre avec la tradition de Richelieu et de Louis XIV sur un des points qui leur

tenaient le plus au cœur? Le fondateur de l'Académie française n'y appela aucun moine. Son plus éclatant protecteur, Louis XIV, les repoussa également. Longtemps maîtres de la majorité, les jansénistes et les gallicans fermèrent rigoureusement aux moines la porte du palais des Quatre-Nations, que d'anciens jansénistes et d'anciens gallicans leur ouvrent aujourd'hui à deux battants. L'Académie rompt décidément avec la tradition nationale du dix-septième siècle, fortifiée par l'esprit philosophique du dix-huitième, par les tendances anti-romaines du nôtre; elle remonte jusqu'au treizième siècle; elle ne trouve plus pour représenter, dit-elle, les idées libérales, qu'un fils de saint Dominique, du fondateur de l'inquisition, de l'homme qui est resté la personnification historique de la guerre à la raison par le fer et le feu.

III

Domini canes.

Oui, quoi qu'en veuille dire le R. P. Lacordaire, dans des essais de justification aussi peu dignes de son talent que de son caractère, le sang des Albigeois est sur saint Dominique et sur ses frères prêcheurs. En entrant au musée de Florence, l'année dernière, mes yeux furent frappés par un tableau étrange. Au milieu d'une toile sombre, de grands chiens blancs tachetés de noir comme ceux de Desportes, au musée du Louvre, se ruaient sur des corps sanglants et les dévoraient à belles dents. Au bas de cette toile on lisait les mots DOMINI CANES, écrits en grosses lettres (*Domini canes*, chiens du Seigneur, par allusion au nom latin des dominicains, *dominicani*). Cette peinture fait frissonner. On sent que le peintre a pris son œuvre au sérieux, son jeu de mots est un éloge; il ne veut point exciter l'indignation contre l'inquisition et contre les dominicains en leur donnant la fureur et la gueule des dogues; au contraire, c'est un pieux hommage qu'il rend à leur zèle contre l'hérésie. Pour démontrer que les dominicains personnifiaient l'inquisition aux yeux de tous, je ne connais pas de preuve plus naïve et plus sinistre à la fois que ce tableau. Le P. Lacordaire l'avait oublié sans doute lorsqu'il a écrit cette phrase dans son *Introduction à la vie de saint Dominique*. « Saint Dominique n'a point été l'inventeur de l'inquisition; les dominicains n'ont point été les inventeurs et les promoteurs de l'inquisition. » Examinons de près ces assertions.

IV

Que saint Dominique n'a point été l'inventeur de l'inquisition.

On lit, il est vrai, dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, livre LXIII, n° 54, à propos du concile de Vérone, tenu en 1184, la remarque suivante : « Je crois y voir l'origine de l'inquisition contre les hérétiques, en ce que l'on ordonne aux évêques de s'informer, par eux-mêmes ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie suivant la commune renommée, et les dénonciations particulières ; que l'on distingue les degrés de *suspects convaincus*, *pénitents* et *relaps*, suivant lesquels les peines sont différentes ; enfin, qu'après que l'Église a employé contre les coupables les peines spirituelles, elle les abandonne au bras séculier. » En matière de répression d'hérésie, l'historien de l'Église gallicane aurait pu encore remonter plus haut. L'Église n'a jamais laissé les hérétiques en repos. Dès 381, on la voit procéder contre Priscillien et ses adhérents avec une vigueur que les dominicains ne firent qu'imiter plus tard. L'hérésiarque et ses disciples furent livrés au bras séculier, qui leur coupa la tête. L'inquisition a des précédents, personne ne dit le contraire. Une telle machine n'a pu se fabriquer en un seul jour, ni fonctionner tout d'un coup. L'inquisition a des origines diverses, chaque année lui a porté son petit perfectionnement, on en a fait des essais partiels : la machine-mère s'est montée lentement et avec beaucoup de peine, il a fallu plusieurs siècles pour en généraliser l'usage. Comme toutes les grandes inventions, elle a pu germer simultanément et successivement dans la tête de plusieurs personnes ; on peut être embarrassé sur la question de savoir qui en a été le véritable inventeur. Le R. P. Lacordaire paraît vouloir rejeter cet honneur sur les nommés Rainier et Guy, qui, vers l'année 1198, procédaient contre les hérétiques du Languedoc. Je ne dis pas que ces messieurs n'aient fait à leur manière de l'inquisition, je suis loin de protester contre le titre d'inquisiteur que leur donnent Fleury et dom Vaissette, mais je ne vois guère en eux que des essayistes, des précurseurs. Le parfait achèvement de la mécanique inquisitoriale coïncide avec l'apparition de saint Dominique et de l'ordre des dominicains ; c'est de leur main qu'elle reçut ses derniers perfectionnements ; personne ne connut la manière de s'en servir comme eux, et d'en tirer d'aussi notables profits pour la religion.

Il faudrait un livre tout entier pour raconter l'histoire de la formation de l'inquisition. Bornons-nous à une simple remarque. Au commencement du treizième siècle, il y avait dans l'Église deux pouvoirs légitimes au même degré : la juridiction épiscopale, aussi étendue que celle du pape dans les limites de chaque diocèse, et la juridiction papale, non point supérieure à l'autre, mais universelle. Le général l'emporte naturellement sur le particulier; ce qui est universel a plus de prestige que ce qui est purement local : la justice papale fonctionnait donc avec plus d'éclat que la justice épiscopale; mais les évêques n'en instrumentaient pas moins contre les hérétiques dans la plénitude de leur puissance, et comme de petits papes. Les choses allèrent ainsi jusqu'à la fin du treizième siècle, et les évêques poursuivirent l'hérésie *proprio motu*. « Mais comme les évêques semblaient à la cour romaine ou impropres à cet office, ou trop négligents; comme ils n'étaient pas animés du même zèle que Sa Sainteté contre les hérétiques; afin d'arrêter le débordement croissant des hérésies et de les étouffer plus commodément, vers l'an du Seigneur 1200, le pape institua les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, afin qu'ils prêchassent contre les hérésies. » Lymborch, auquel j'emprunte ce passage, a écrit son histoire de l'inquisition en latin. Je le traduis pour la commodité du lecteur. Je dois ajouter que Lymborch est un auteur protestant, mais il n'en est pas moins une autorité, car le R. P. Lacordaire le cite à chaque instant dans son travail sur l'inquisition. Seulement ses citations ne sont pas toujours entièrement conformes au texte. Ce sont de ces inadvertances auxquelles on peut d'autant mieux se livrer, qu'il n'est guère probable qu'il vienne à l'idée des lecteurs des œuvres complètes du R. P. Lacordaire de feuilleter un in-quarto du dix-septième siècle, écrit en latin, et fort rare aujourd'hui.

Citons Lymborch à notre tour, puisque l'exemple du R. P. Lacordaire nous y autorise, et tâchons de le citer exactement.

« Dominique reçut mission de se rendre avec ses fidèles dans le comté de Toulouse, où il prêcha avec beaucoup de véhémence contre les hérétiques qui s'y étaient propagés; d'où son ordre a retenu le nom d'ordre des frères prêcheurs. Mais François, avec les siens, attaqua les hérétiques en Italie. De son côté, le pape leur avait donné l'ordre de provoquer les princes et les peuples catholiques à l'extermination des hérétiques (*ad hæreticos exterminandos excitarent*), et de s'informer en tout lieu du nombre et de la qualité des hérétiques,

ainsi que du zèle des populations catholiques, et de la diligence déployée par les évêques à exterminer les hérétiques (*in exterminandis hæreticis*). Ils devaient en rendre compte à Rome. Cette mission leur valut le titre d'inquisiteurs. »

Voilà des détails assez précis contre la version du R. P. Lacordaire. Poursuivons : « Il est constant que les premiers inquisiteurs furent choisis dans l'ordre des dominicains ou frères prêcheurs, » Lymborch, en s'exprimant aussi formellement, ne saurait être suspect. Que lui importait au fond que l'inquisition eût été fondée par des dominicains ou par des franciscains ; il n'avait nul intérêt à charger de cet honneur Dominique plutôt que François, ou François plutôt que Dominique. La question n'a eu un peu d'importance que depuis le jour où le R. P. Lacordaire a eu l'idée de rétablir l'ordre des dominicains en France. On ne s'en occuperait guère aujourd'hui, si le provincial de l'ordre n'était entré à l'Académie. Cela a ravivé la discussion. Continuons à l'éclaircir avec les lumières que nous fournit Lymborch : « Dominique, comme nous l'avons dit, reçut mission de se rendre dans le comté de Toulouse, c'est-à-dire dans la Gaule narbonnaise, de sa personne, selon ce que rapporte Bertrandius dans les *Actes de Toulouse*, d'après la citation d'Usserius (*De la Succession des Églises en Occident*, chapitre IX, n° 9). Il reçut d'abord l'hospitalité dans la maison d'un homme d'origine noble, à qui appartenait la maison de l'inquisition à Toulouse, près du château de Narbonne. Dominique ayant trouvé son hôte infecté de l'hérésie, lui-même, le P. Dominique, inquisiteur de la foi, le ramena dans le sentier de la vérité, et il se donna au bienheureux Dominique et à son ordre avec sa maison qui appartint depuis à l'inquisition et à l'ordre du bienheureux Dominique, d'où l'on peut conclure que Dominique fut le premier inquisiteur, et que l'inquisition fut d'abord introduite à Toulouse. »

Lymborch examine ensuite la question de savoir si la charge d'inquisiteur lui fut conférée par Arnauld, abbé de Cîteaux et délégué du siége apostolique en France, ou s'il la reçut directement du pape. Les écrivains catholiques qui attribuent unanimement la fondation de l'inquisition à Dominique ne sont pas d'accord sur l'autre point. Ceux qui ont voulu concilier les opinions diverses à ce sujet prétendent que Dominique a bien reçu son office du légat, mais que le pape l'a confirmé ensuite solennellement dans la possession de cet office. C'est, selon Lymborch, l'avis de Louis à Paramo (de Parme?) qui

raconte que Dominique s'ouvrit d'abord de son dessein d'établir l'inquisition à l'abbé de Cîteaux, faisant fonctions de légat, lequel investit lui-même Dominique du titre et des fonctions d'inquisiteur en attendant d'en référer au pape. Le cardinal, nommé plus tard légat à la place de l'abbé de Cîteaux, confirma la nomination de Dominique faite par son prédécesseur. Enfin, à la clôture du concile de Latran, en 1216, il fut définitivement institué inquisiteur par l'autorité de lettres émanées du saint-siége. « Après avoir reçu ces lettres, ajoute Louis à Paramo, selon Lymborch, et de Paramo, selon Voltaire, Dominique, un jour qu'une grande multitude de peuple était rassemblée autour de lui, comme c'était la coutume dans le monastère des religieuses de *Prouille*, déclara publiquement devant l'assemblée qu'une nouvelle charge lui avait été imposée par le souverain pontife, ajoutant qu'il avait l'intention de défendre vigoureusement la cause de la foi; que si les armes spirituelles n'y suffisaient pas, il avait pris la résolution d'invoquer l'*assistance du bras séculier,* et de mettre en demeure les princes catholiques de prendre les armes contre les hérétiques, afin d'en détruire radicalement jusqu'au souvenir. » Voilà qui semble concluant. Il est vrai que le R. P. Lacordaire pourra se tirer d'affaire en disant que « l'histoire, depuis trois siècles, est un mensonge perpétuel et flagrant, que les savants de France, d'Angleterre et d'Allemagne ont déjà détruit en partie. » Le R. P. Lacordaire aurait dû nous faire connaître les noms de ces savants anglais, allemands et français qui ont restitué à l'histoire sa véritable signification; il profitera sans doute de l'occasion de son discours de réception pour les signaler à la reconnaissance publique.

Si tous les historiens qui ont écrit sur l'inquisition se sont trompés sur le rôle de Dominique dans l'établissement de ce tribunal, cette erreur, dira sans doute le R. P. Lacordaire, est trop générale et trop permanente pour être involontaire. Il y a là conspiration. Mais pourquoi conspirer? Ce que je disais tout à l'heure de Lymborch s'applique pareillement aux autres historiens. Quel intérêt avaient-ils à mettre uniquement sur le dos de Dominique les méfaits de l'inquisition, et à en décharger celui de François? C'est ce que le R. P. Lacordaire devrait bien nous apprendre. Nous serions charmés en même temps qu'il consentît à nous dire ce que les savants anonymes de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui ont pris à tâche de substituer la vérité aux erreurs historiques qui ont cours depuis tant de siècles, pensent de certains points qui donnent à la

version des anciens historiens touchant Dominique et l'inquisition un air d'authenticité remarquable.

Est-il vrai qu'en 1198 la papauté s'est substituée pour la première fois à l'ordinaire des diocèses dans la poursuite des hérétiques? — Fleury et dom Vaissette l'affirment. Qu'en pensent le R. P. Lacordaire et ses amis les savants anglais, français, allemands?

Est-il vrai qne le concile de Latran (1215-16) ait constitué réellement l'inquisition? — Je crois bien que oui, car je vois dans les actes du concile que cette sainte assemblée s'empresse de rédiger un énorme code de procédure à suivre contre l'hérésie. « Deux fois, ou tout au moins une fois par an, les évêques devront parcourir leur diocèse. En même temps, ils confieront à deux ou trois laïques éprouvés la recherche des hérétique. Ils pourront également commettre *tous les habitants d'une contrée, sous la foi du serment*, à cette même recherche (*inquisitio*), et les forcer à livrer les coupables[1]. »

Est-il vrai que Dominique ait assisté au concile? — Lymborch l'affirme, et puisque le R. P. Lacordaire ne craint pas de le citer dans certaines circonstances, il faut supposer que les savants de France, d'Angleterre et d'Allemagne l'ont exempté de l'anathème lancé sur les autres historiens : « Pendant que ces choses-là se passaient ainsi, dit Lymbroch (*dum hæc ita gerebantur*), en Languedoc, c'est-à-dire pendant qu'on y brûlait les femmes et qu'on les jetait vivantes dans des puits, le pape Innocent, en l'an de Notre-Seigneur 1215, convoqua ce célèbre concile de Latran, *auquel assista Dominique*, et dans lequel on décrèta contre les hérétiques plusieurs choses qui furent insérées plus tard au titre des hérétiques. »

Est-il vrai que l'ordre de Saint-Dominique ait pris naissance dans le même lieu que l'inquisition, en même temps qu'elle, au milieu des Albigeois, dans le sang des hérétiques? — Cela me paraît incontestable, et j'ose croire que les savants dont parle le R. P. Lacordaire ne m'accuseront pas de falsifier l'histoire sur ce point. Rendons, du reste, justice à qui de droit, et n'oublions pas la part glorieuse que prirent les franciscains aux exploits de l'inquisition naissante. Les deux ordres furent créés expressément pour fournir des inquisiteurs à la papauté. Là-dessus, le témoignage de Lymbroch est précis. Soit par amour de l'unité, soit par jalousie de métier, Dominique voulut fusionner son ordre avec celui de François, qui s'y refusa net. Les

1. Alzog, t. II, p. 564; 3e édit. de la trad. Goschler. Lecoffre, Paris 1849.

deux ordres n'en restèrent pas moins amis, s'il faut s'en rapporter au passage de la *Vie de saint Dominique* par le R. P. Lacordaire : « Une jeune amitié unit encore les frères prêcheurs et les frères mineurs. Ils se sont rencontrés dans des offices semblables sur tous les points du monde (hélas !). Chaque année, lorsque le temps ramène à Rome la fête de saint Dominique, des voitures partent du couvent de Sainte-Marie-sur-Minerve, où réside le général des dominicains, et vont chercher, au couvent de l'*Ara-Cœli*, le général des franciscains. Il arrive accompagné d'un grand nombre de frères. Les dominicains et les franciscains, réunis sur deux lignes parallèles, se rendent au maître-autel de la Minerve..... Assis ensuite à la même table, ils rompent le pain qui ne leur a jamais manqué depuis six siècles... L'échange de cette cérémonie se fait au couvent de l'Ara-Cœli pour la fête de saint François.... Et quelque chose de pareil a lieu sur toute la terre là où un couvent de dominicains et un couvent de franciscains s'élèvent assez proches l'un de l'autre pour permettre à leurs habitants de se donner un signe visible du pieux et héréditaire amour qui les unit. » Cet amour héréditaire n'a pas empêché les dominicains de brûler de temps en temps leurs bons amis les franciscains : les petits bûchers entretiennent l'amitié. Il serait facile de réunir les noms d'un nombre considérable de frères mineurs hérétiques condamnés et brûlés par les frères prêcheurs. Où diable l'hérésie va-t-elle se nicher ? Pour expliquer ce phénomène étrange, qu'on veuille bien se rappeler que les deux ordres, frères à l'origine, ne suivirent pas longtemps le même chemin; ils bifurquèrent : les franciscains inclinant vers le communisme, les dominicains se rejetant plus que jamais du côté de l'aristocratie. De là, nécessité flagrante d'allumer les fagots. Aujourd'hui, tout ce passé est oublié; les dominicains de la Minerve et les franciscains de l'Ara-Cœli s'embrassent chaque année sur deux lignes parallèles. Spectacle touchant !

V

Que saint Dominique n'a jamais fait aucun acte d'inquisiteur.

Admettons que, contrairement à ce qu'affirme le R. P. Lacordaire, Dominique ait fait acte d'inquisiteur; où serait le mal, s'il est vrai, comme le dit le nouvel académicien, que l'inquisition fut un progrès ? Il faudrait le louer au contraire d'avoir été inquisiteur, très-inquisiteur.

Le P. Lacordaire vante l'inquisition, et il a l'air de trouver mauvais qu'on ait été inquisiteur : il y a là une contradiction surprenante. Les dominicains ont eu tort de se faire inquisiteurs; pourquoi alors avez-vous pris cette robe souillée? Ils ont eu raison; pourquoi ne les félicitez-vous pas hautement de leur énergie passée au lieu de la voiler et même de la nier complétement, comme vous faites? faiblesse d'autant plus inutile, en ce qui concerne Dominique surtout, que, indirectement et directement, il a été inquisiteur, aussi inquisiteur que possible. Comment se fait-il qu'en lisant votre ami Lymborch vous ne soyez pas tombé sur ce passage : « Un certain Chobert, qui de la secte des Albigeois passa dans la famille dominicaine, armé de l'autorité des princes et des magistrats, brûlait dans les flammes ceux qui persistaient dans l'hérésie, au point qu'en deux ou trois mois il fit *enterrer vives* ou jeter sur les bûchers cinquante personnes de tout sexe, ce qui lui valut le surnom de *Maillet des hérétiques.* » Lymborch donne ce fait d'après Raynald ou Raynauld, lequel était un jésuite du seizième siècle. Raynald ou Raynauld ajoute que le susdit Chobert reçut l'honorable surnom de *Maillet* de la bouche du pape Innocent III lui-même. Avoir de pareils coopérateurs, c'est être leur complice. Quant à l'inquisition directe, on lit dans Lymborch : « Quoi qu'il en soit, il est constant que Dominique était un homme cruel et sanguinaire, ce qu'il est permis de connaître d'une façon évidente d'après Camillo Campeggio, dominicain et inquisiteur général dans la province de Ferrare, qui après avoir rapporté (Zanchini, chap. xx) les lettres de Dominique dans lesquelles il énumère les peines qu'il a imposées à Pontius Roger (n'est-ce point là un acte d'inquisiteur?), ajoute : « J'ai pensé qu'il était d'autant plus convenable de joindre ces lettres du bienheureux Dominique, notre père, *qui exerça le premier les fonctions d'inquisiteur* à ce *Traité des peines,* qu'elles peuvent servir plus facilement à comparer l'ancienne sévérité apportée à réprimer le crime, avec la bénignité moderne de ce tribunal (l'inquisition), mais il écrivit ces lettres (comme l'observe Param, livre II, t. I, chap. II, n° 5) alors qu'il remplissait encore les fonctions d'inquisiteur de par l'abbé de Cîteaux, et il cite ces lettres, ajoute Param, afin de prouver que Dominique en se chargeant de l'office d'inquisiteur s'était proposé (c'est un dominicain qui parle) de *punir si sévèrement* les hérétiques, afin d'éloigner les autres d'un pareil crime par la crainte du châtiment. »

De pareils textes me paraissent d'une éloquence suffisante. Ils sont

pris dans les écrits des fils de Dominique; ils servent, sous la plume des frères prêcheurs, à rehausser la gloire de leur père spirituel. Que vont dire les savants de France, d'Angleterre et d'Allemagne? Vont-ils ranger aussi les dominicains parmi les écrivains qui depuis tant de siècles ont faussé l'histoire?

VI

Que les dominicains n'ont pas été les promoteurs, ni les principaux instruments de l'inquisition.

Dans sa *Vie de saint Dominique*, le P. Lacordaire, dans l'intérêt de sa thèse hardie, essaye de tirer parti du fait suivant : « Huit ans après la mort de saint Dominique, un concile est assemblé à Toulouse sous la présidence d'un délégué apostolique... Eh bien! dans cette ville de Toulouse où saint Dominique était si connu, où son ordre avait commencé, où il avait un établissement, ce n'est pas aux frères prêcheurs que le concile confie la charge d'inquisiteurs. » Il n'y a pas là de quoi tant s'étonner. Dominique était en effet trop connu à Toulouse, le souvenir de ses *sévérités* était trop présent à l'esprit de tous pour qu'on s'exposât à voir un autre dominicain renouveler les exploits du fameux Chobert, dit le *Maillet des hérétiques*. Le moment de la terreur était passée, on mettait de côté les terroristes. Quoi de plus naturel! Le bel argument en faveur de l'innocence des énergumènes de 93, si on venait nous dire gravement qu'après le 9 thermidor, la Convention, voulant réorganiser l'administration départementale, ne souffrit pas que des hommes comme Carrier en fissent partie! Le concile de Toulouse confia la direction de l'inquisition aux délégués de l'évêque, mais le R. P. Lacordaire oublie que le choix du concile de 1229 n'eut pas l'approbation de Rome, car quatre ans après, c'est lui qui nous l'apprend, le pape nomma deux dominicains inquisiteurs à Toulouse. En 1232, Grégoire IX exhorte l'archevêque de Tarragone à choisir des dominicains pour l'office de l'inquisition. En 1238, il donne pouvoir au provincial des dominicains de Lombardie de créer des inquisiteurs dans sa province[1]. Partout à peu près où l'inquisition fonctionne, des dominicains sont là pour la diriger. Si nous voyons en 1238 un franciscain siéger parmi les inquisiteurs de Toulouse, c'est que l'inquisition était un moyen d'action trop puissant pour que

1. Lymborch, liv. I, ch. XIII.

la cour de Rome confiât exclusivement sa direction à un seul ordre religieux. Le saint-office devenu rapidement une sorte de service administratif du saint-siége, le plus important de tous puisqu'il comprenait le gouvernement des âmes, la politique ordonnait de le partager entre deux ordres dont la rivalité diminuerait la puissance. C'est ainsi que, en 1254, Innocent IV divisa l'Italie entre les dominicains et les franciscains. En 1255, Alexandre III en fit autant de la France. Mais si les exigences dictaient une pareille conduite à la papauté, les vrais inquisiteurs, les inquisiteurs selon son cœur, furent toujours les dominicains. Alzog constate cette préférence et en donne en même temps le motif : « Afin, dit-il, que les évêques ne fussent point tentés de ménager leurs subordonnés, Grégoire IX choisit des moines étrangers, et *surtout des dominicains,* pour remplir les fonctions d'inquisiteurs pontificaux. »

A Dieu ne plaise que je cherche à diminuer les mérites des franciscains : sur les *trois cent quarante et un mille* individus de tout âge et de tout sexe que l'inquisition a fait périr en Espagne dans l'espace de trois siècles (en moyenne onze cent trente-six par an[1]), ces vénérables religieux peuvent en réclamer une bonne part; mais la meilleure revient aux dominicains, quoique pendant près d'un siècle et demi, par des raisons dans lesquelles il serait trop long d'entrer, ils aient été exclus de toute participation aux travaux de l'inquisition. Le nom d'un Torquemada suffit à la gloire d'un ordre; il éclipse à lui seul celui de tous les franciscains du monde. Ce n'est pas en Espagne seulement que les franciscains se sont laissé damer le pion par les dominicains. Partout où ces deux ordres se sont rencontrés, la supériorité du second s'est manifestée. Les dominicains, grâce au feu, à la verve, au *brio* qu'ils tenaient de leur fondateur, ont été les artistes du genre : on ne saurait brûler avec plus de *maestria.* La tradition et l'histoire sont unanimes sur ce point. Dominique, du reste, semble prédestiné à ce triomphe. Sa mère, nous dit le R. P. Lacordaire, pendant qu'elle était enceinte de lui, rêva qu'elle accouchait d'un petit chien (*catulus*) portant dans sa gueule une torche enflammée. La légende vient encore ici au secours de la tradition et de l'histoire. Tout concourut à faire des frères prê-

1. Alzog, *Histoire de l'Église,* t. II, p. 564. — Il est bon de dire que cet Alzog n'est nullement un rationaliste. Son livre est approuvé par un grand nombre d'évêques, et enseigné dans plusieurs séminaires.

cheurs et de leur fondateur les types et les synonymes d'inquisiteurs. Ce n'est donc pas sans raison que la bannière de l'inquisition à Goa, entre un rameau d'olivier et un glaive, portait la tête de saint Dominique. En voilà assez sur ce point. Le numéro tout entier de cette revue ne suffirait pas à contenir les témoignages qui prouvent que le peu de mots du tableau du musée de Florence s'applique parfaitement aux dominicains, *Domini canes*.

Ne venez plus nous dire maintenant, révérend père Lacordaire, que votre robe blanche est sans tache. Vous aimez à l'étaler, je le sais; vous l'avez traînée dans les clubs électoraux de 1848; elle a paru sur les bancs de l'Assemblée constituante, maintenant vous la semez de palmes vertes. C'est toujours la robe des dominicains. J'y vois encore le sang des Albigeois et celui de Jeanne d'Arc[1]; toute votre adresse et toute votre rhétorique ne parviendront pas à effacer ces taches.

VII

Comment procédait la sainte Inquisition.

J'ai beaucoup parlé des inquisiteurs; il serait peut-être intéressant de les montrer dans l'exercice de leurs fonctions. Je vais essayer de le faire en donnant un extrait d'un ouvrage assez curieux, le *Livre des sentences de l'inquisition de Toulouse*, 1307-1323[2].

TRIBUNAL DE L'INQUISITION.

SERMON[3] DU 5 DES NONES DE MARS, 1er DIMANCHE DE L'AN DU SEIGNEUR 1307

PRÉSIDENCE DU FRÈRE BERNARD GUIDONIS DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE

Trois affaires. — Diverses condamnations aux croix et aux pèlerinages. — Deux condamnations capitales. — Deux hérétiques condamnés après leur mort.

Bien avant l'ouverture des portes de l'église cathédrale de Saint-Étienne, à Toulouse, une longue file stationne devant le parvis. Le sermon doit être consacré au jugement de trois affaires dont deux présentent un certain intérêt. Le public, toujours si empressé à ces sortes de solennités, est encore plus nombreux que de coutume. On remarque un grand nombre de femmes dans la foule: une personne de leur sexe doit figurer sur le banc des condamnés, et toutes les commères sont curieuses de connaître la peine qui lui a été infligée. A deux

1. L'inquisiteur envoyé d'Avignon pour diriger la procédure contre Jeanne d'Arc était un dominicain.
2. Manuscrit de la Bibliothèque impériale.
3. C'est le nom qu'on donne aux audiences du tribunal de l'inquisition.

heures les portes s'ouvrent enfin, et la foule se précipite autour de l'espace réservé au tribunal au pied de la chaire. Au moment où le frère Bernard Guidonis monte en chaire, on entend un grand tumulte dans l'église. Les bedeaux courent de toutes parts, et l'un d'eux s'approche des bancs des consuls de la ville et de la curie royale, pour informer ces fonctionnaires de ce qui se passe. Il s'agit tout simplement de quelques individus chamarrés de croix rouges, qui essayent de se glisser dans l'église pour assister au sermon, et dont le peuple n'a pas voulu tolérer la présence. Ces individus ont été chassés et roués de coups comme ils le méritaient. Le calme s'étant rétabli à la suite de cette exécution, le sermon commence par la prestation de serment des curiales et des consuls entre les mains du frère Bernard Guidonis.

Me Estienne Duport, official, lit la formule du serment :

« Vous, Hugues Gérald, docteur ès lois et officier de notre seigneur e roi de France, faisant fonction de sénéchal de Toulouse et d'Albi ; et vous, Yves, docteur ès loi, juge de notre seigneur le roi de France, à Toulouse ; et vous, Jean de la Tour, sergent d'armes de notre seigneur le roi ; et vous, Pierre Maurandi, jurisconsulte, occupant l'office de lieutenant à Toulouse,

« Vous jurez par les saints Évangiles de Dieu, posés devant vous, que vous tenez et ferez tenir la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Église romaine, et la défendrez selon votre pouvoir *contre tous ;*

« De même que vous poursuivrez, prendrez et ferez prendre, accuserez et dénoncerez à l'Eglise et aux inquisiteurs, partout où vous les saurez être, les croyants hérétiques ainsi que les fauteurs et recéleurs d'yceux ;

« De même que vous ne confierez aucune commission, administration ni charges publiques, à aucune des susdites personnes pestiférées, ni aux suspects, ni à ceux qui sont diffamés pour cause d'hérésie, ni à ceux auxquels aura été enjoint, en raison du crime d'hérésie, de ne remplir aucune fonction publique ;

« De même que vous ne recevrez ni admettrez aucun d'eux, soit dans votre famille par voie de mariage ou de domesticité, soit en votre conseil ;

Et si le contraire vous arrive par l'effet de votre ignorance, que vous les chasserez aussitôt qu'ils seront venus à votre connaissance ;

« Et, en quoi que ce soit qui touche à l'inquisition, que vous obéirez à Dieu, à l'Église romaine et aux inquisiteurs.

« Qu'ainsi Dieu vous soit en aide et ses saints Évangiles. »

La forme du serment des consuls étant la même que pour les curiales, les consuls David de Choaxe, Arnauld de Nugole, Albric Maurandi, Arnauld Boni, Raymond Maurandi, François de Gaure, Pierre-Raymond de Garrigue, fils de Guillaume, Bonus Mancipius Maurandi, seigneur de Garanliague, Arnauld-Jean de Gargatz, jurent par les saints Evangiles....., etc., comme précédemment.

Après cette prestation, le frère Bernard Guidonis se lève, et, selon la règle ordinaire, fulmine la sentence d'excommunication contre ceux qui entravent le ministère de l'inquisition : « Comme il n'est licite à nul chrétien de mettre obstacle aux affaires de la sacrosainte foi sur laquelle Notre Seigneur Jésus-

Christ a fermement et solidement établi les fondements de l'Eglise orthodoxe, mais attendu que chacun doit plutôt l'exalter de toutes ses forces, nous, frère Bernard Guidonis et nous frère Gauffridus des Abluses, de l'ordre des frères prêcheurs, inquisiteurs de la dépravation hérétique, au royaume de France, députés du siége apostolique, et nous, Etienne Duport, official de Gauderiis, vicaire du R. P. en Christ, notre seigneur Galhard, par la grâce de Dieu évêque de Toulouse, en vertu de l'autorité dont nous sommes investis, nous excommunions[1] par cet écrit, et nous dénonçons publiquement comme excommunié quiconque aurait entravé sciemment l'office de l'inquisition ou le ferait à l'avenir, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, manifestement ou d'une façon occulte, soit en celant la vérité, soit en révocant un aveu légitime, soit en induisant autrui à celer ou révoquer indûment un aveu; nous excommunions pareillement quiconque y prêtera son secours directement ou indirectement, manifestement ou d'une manière occulte.

« De même que quiconque recevrait induement de l'argent ou quelque autre don, soit en vue d'obtenir la libération de quelqu'un ou de retarder *une exécution,* au préjudice de l'inquisition. »

La formalité de l'excommunication remplie, le frère Bernard Guidonis déclare que seront tirés de prison avec des croix et subiront les pénitences plus loin mentionnées :

« Pierre de Saint-Laurent de Garrigue[2]; deux visites par an à Toulouse; pendant l'octave de Pâques, à l'église Saint-Saturnin, en août, lors de l'invention de saint Etienne, à l'église Saint-Etienne; et lui ont été remis ses pèlerinages en considération de son état maladif et de sa vieillesse;

Une Toulousaine jadis épouse de Bernard-Hugues de la Rochevidal, pèlerinages mineurs contenus dans les lettres de l'inquisiteur; visites à Toulouse comme ci-dessus et pénitences générales. Les inquisiteurs se réservent le pouvoir de diminuer et d'augmenter la susdite pénitence, et d'incarcérer *sans motif nouveau* les personnes susnommées, s'il leur paraît convenable. »

Les condamnés, qui sont présents, écoutent cette sentence avec une satisfaction visible. Ils s'attendaient à des peines plus sévères.

L'official appelle la cause de l'inquisition contre le sieur Pontius Amelii, relaps, et la dame veuve Philippa de Tunicio, relapse. Aussitôt un grand silence se fait dans l'auditoire, et d'une voix grave le frère Bernard Guidonis s'exprime ainsi :

1. Dans les beaux jours du moyen âge, il y avait trois espèces d'excommunication :

1° Excommunication *ipso facto*, qui n'emportait aucune peine ecclésiastique jusqu'à ce qu'elle fût dénoncée.

2° Excommunication mineure, qui n'emportait que des peines disciplinaires ou spirituelles.

3° Excommunication majeure. C'était littéralement être mis *hors la loi*, dans la position de ceux à qui les anciens interdisaient le feu et l'eau. C'est de celle-là que frappe ici le R. P. inquisiteur.

2. Pénitences imposées en outre des croix sur les vêtements.

Sentence prononcée contre Pontius Amelii, relaps, et la dame veuve Philippa de Tunicio.

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, amen.

« An du Seigneur 1307, le 5 des nones de mars, premier dimanche de carême; nous, frère Bernard Guidonis, de l'ordre des frères prêcheurs, inquisiteur de la dépravation hérétique au royaume de France, député par l'autorité apostolique, et nous, Etienne Duport, chanoine, official de Gauderiis, et nous, Guillaume-Amand de la Motte, chanoine de Sainte-Aldegonde de Poitiers, vicaire du R. P. en Christ le seigneur Galhard, évêque de Toulouse, absent;

« Attendu que nous savons de science légitime par la confession de Pontius Amelii de Garde, près Vertefeuille, diocèse de Toulouse, confession faite en jugement par-devant frère Pierre de Mulceone, de l'ordre de Saint-Dominique, inquisiteur à Toulouse à cette époque, qu'en l'an du Seigneur 1290 d'abord, le mercredi suivant de l'octave du bienheureux Martin, ledit Pontius Amelii, sept ans auparavant ou à peu près, avait connu et fréquenté l'hérétique Aymeric Barrot, qu'il a vu plusieurs fois, avec lequel on l'a également vu, qu'il a même conduit en différents lieux, le jour et la nuit, en cachette, et qu'il a adoré (*adoravit*) le même hérétique en lui disant trois fois le *Benedicite* à la manière des hérétiques;

Attendu que deux années après, ou environ, il a reçu dans sa maison Arnauld Cer, fugitif pour cause d'hérésie, ainsi que les hérétiques Poncius Sogasserii et son compagnon, qu'il leur a fourni à manger et à boire, et qu'il a adoré lesdits hérétiques de la façon hérétique susdite;

« Attendu que l'année même où il en a fait l'aveu, il s'est trouvé secrètement en compagnie de plusieurs personnes dans une certaine maison où il a recommandé la vie et la secte des hérétiques, et discouru de leur doctrine;

« Attendu que la même année, en compagnie de deux autres personnes, ses adhérents, il a discouré de l'hérésie et s'est informé de la manière dont on pouvait entrer dans l'hérésie;

« Attendu qu'il a cru alors que les hérétiques étaient de braves gens (*bonos homines*), véraces, de bonne foi, et qu'on pouvait se sauver dans leur communion;

« Attendu qu'ailleurs encore il s'est entretenu des hérétiques avec des personnes amies des hérétiques et qu'il a entendu parler d'eux, et que quelqu'un lui a découvert le moyen d'aller rejoindre les hérétiques en Lombardie, s'il le voulait;

Attendu que d'une confession faite par lui devant un autre inquisiteur, en l'an 1300 du Seigneur, le 6 des ides de mars, il résulte qu'il avait celé plusieurs circonstances relatives au fait d'hérésie dans une confession qu'il avait faite devant le prédit frère Pierre de Mulceone, et qu'il avait vu lesdits hérétiques Aymeric Barrot et Albert, son compagnon, en d'autres lieux, et un grand nombre de fois le jour et la nuit, et qu'il a plusieurs fois adoré les mêmes hérétiques et qu'il les a vus adorés de plusieurs personnes en même temps, et de même visités de plusieurs personnes, et qu'il a vu les mêmes hérétiques mangeants et buvants, et qu'il a entendu les paroles, les prédications et la doctrine desdits hérétiques contre la foi catholique de Jésus-Christ et contre les sacrements de l'Eglise romaine;

« ATTENDU qu'après ces aveux il a été tiré deux fois de prison à la requête de personnes qui avaient juré pour lui qu'il ne retournerait pas à l'hérésie, qu'il n'adhérerait pas à son enseignement, qu'il tiendrait et conserverait la foi catholique après avoir abjuré auparavant toute corruption hérétique par-devant susdit frère Pierre de Mulceone, comme il a été établi par devant moi, frère Bernard Guidonis, et comme Pontius Amelii l'a reconnu et affirmé par serment ;

« ATTENDU qu'il est également connu d'une manière légitime de moi, frère Bernard Guidonis, inquisiteur susdit, qu'en l'an du Seigneur 1304, le 4 des nones de juillet, après avoir commis les actes mentionnés plus haut et abjuré l'hérésie, *comme un chien qui revient à ses vomissements*, Aymeric, ajoutant de nouvelles fautes aux anciennes, puisqu'il y a trois ans et demi il a eu une entrevue avec Pierre Anterii et Jacques, son fils, dans une maison des environs de Garde, où il a entendu leurs prédications et leur doctrine et les a adorés trois fois en fléchissant le genou et leur disant le *Benedicite* à la manière des hérétiques, et les a vus adorés par plusieurs personnes présentes;

« ATTENDU qu'il a vu ledit hérétique Pierre Anterii une autre fois ailleurs, dans une maison de Toulouse où il a entendu la prédication et la doctrine desdits hérétiques contre la foi catholique et contre les sacrements de la sainte Eglise romaine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il a cru alors qu'ils étaient de braves gens, véraces, et qu'on pouvait se sauver dans leur communion ;

ATTENDU qu'un homme qui était un adepte des hérétiques l'a engagé à le suivre en Lombardie auprès des hérétiques, et qu'il ne l'a pas révélé aux inquisiteurs avant d'être cité et appelé à leur tribunal ;

ATTENDU qu'il a maintes fois entendu parler desdits hérétiques, qu'il les a entendu recommandés, eux et leurs œuvres, et a eu connaissance des lieux où ils se réunissaient et de ceux qui avaient foi en eux et se trouvaient en grand nombre, et que d'après les insinuations d'un hérétique qui l'y a induit, il n'a rien révélé aux inquisiteurs, mais, au contraire, a tout celé jusqu'à ce qu'il fût arrêté et pris;

ATTENDU, qu'avant de faire aucun aveu, il a celé la vérité par-devant moi, inquisiteur susdit, et a nié pendant plusieurs jours ;

De même, ATTENDU que Philippa de Tunicio, jadis épouse de Raymond Maurelli, originaire de Limoges, a été punie pour actes commis par elle en matière d'hérésie, par les inquisiteurs frère Arnulphe de Platiac et frère Pontius de Pernac, an du Seigneur 1274, le 3 des ides de mai, et qu'on lui a imposé des croix doubles et des pèlerinages mineurs ;

ATTENDU que lesdites croix lui ont été imposées par les inquisiteurs, frère Hugon Amelii et frère Jean Galandi, et qu'elle a abjuré toute corruption hérétique, comme il conste par les actes et livres de l'inquisition, et qu'elle a reconnu elle-même avoir été jadis appelée en jugement ;

ATTENDU qu'il appert légitimement, par la confession faite en jugement par-devant frère Pierre de Mulceone déjà nommé, d'*heureuse mémoire*, qu'en l'an du Seigneur 1290 d'abord, le jour de la nouvelle lune qui suivit la fête du bienheureux Martin Valentin, une personne familière et amie des hérétiques lui a recommandé en secret les hérétiques et leur secte, et que cela lui plaisait;

ATTENDU qu'avec la même et plusieurs autres personnes, elle a entendu secrète-

ment, et dans un lieu clos, parler et traiter des hérétiques, recommander eux et leur secte, et que, dans cette réunion, quelqu'un mit en avant des propositions erronées et contraires à la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'elle a su que ces personnes avaient du goût pour les hérétiques et s'entretenaient ensemble familièrement à leur sujet, et qu'elle a commis ce qui précède deux ans ou environ après la confession susdite;

Attendu, qu'appelée en jugement, elle a d'abord évité et nié les faits cités plus haut par-devant l'inquisiteur déjà nommé, frère Pierre de Mulceone, et qu'elle a longtemps persisté à nier la vérité, ce qui lui valut une pénitence à subir de la part du susdit inquisiteur comme par-devant moi, inquisiteur également susdit; elle l'a reconnu et affirmé quant à la pénitence [1];

Attendu qu'il est constant, par la confession faite par elle en jugement, qu'an du Seigneur 1306, le jour de Jupiter (*die Jovis*), en toutes lettres jeudi, veille de la Nativité du bienheureux Jean-Baptiste, Philippa, *comme un chien qui revient à ses vomissements*, est retombée de nouveau dans le crime d'hérésie, et qu'à un an d'intervalle ou à peu près de sa confession susdite, elle a vu personnellement, dans une maison de Toulouse, trois hérétiques, Pierre Cruterii, Jacques, son fils et Pierre Raymond; et que dans la même maison, en compagnie de plusieurs autres personnes, elle a entendu leur prédication ou l'exposé de leur doctrine, et qu'elle en a adoré deux d'entre eux en fléchissant le genou et en leur adressant trois fois le *Benedicite* à la façon des hérétiques, et qu'elle y a vu lesdits hérétiques adorés par certaine autre personne;

Attendu qu'une autre fois, dans une autre maison de Toulouse, elle a vu les trois susdits hérétiques et qu'elle a porté à l'un d'eux du vin blanc bouilli avec de la rue;

Attendu qu'une autre fois, dans une autre maison de Toulouse, elle a vu le susdit hérétique, Pierre Cruterii, avec plusieurs autres personnes, et qu'elle y a entendu sa prédication et sa doctrine;

Attendu qu'une autre fois, elle a vu dans la même maison, Pierre Raymond et Jacques Cruterii, hérétiques aussi susdits;

Attendu que, dans sa propre maison, elle a vu une fois Pierre Raymond, hérétique susdit;

Attendu qu'elle a plusieurs fois nié les faits précédents, quoique jurés et établis en jugement, et ce au mépris de ses propres serments, et qu'elle a persisté opiniâtrément à nier la vérité;

Attendu qu'elle a cru que lesdits hérétiques étaient des honnêtes gens, et qu'on pouvait être sauvé dans leur foi et secte;

Attendu qu'il est constant, par sa propre confession faite en jugement par-devant moi frère Bernard, inquisiteur susdit, an du Seigneur 1307, le 5 des kalendes de mars, qu'elle a vu et entendu Pierre Raymond, hérétique susdit, dans la maison d'une certaine femme qui était infirme d'une infirmité dont elle est morte, qu'elle l'a vue et entendue, dis-je, deux fois en deux jours avec ladite infirme, qui était affidée des hérétiques et qui mourut quatre jours après, et qu'elle l'a celé sciemment au mépris de son propre serment; et ce

1. Elle n'avoue pas avoir été hérétique, mais avoir été punie, ce dont l'inquisiteur ne tient compte.

pendant deux années pendant lesquelles on l'a fréquemment requise, par devers justice, de dire la pleine et entière vérité, et que cette femme (l'infirme) l'a prié de ne rien révéler et qu'elle le lui a promis;

C'est pourquoi, ATTENDU que, comme il a été précédemment dit, publiquement lu et récité en langue vulgaire, intelligiblement, le prédit Pontius a péché dans le très-détestable crime d'hérésie un très-grand nombre de fois, en succombant d'abord et ensuite comme récidif et relaps dans l'hérésie abjurée;

Et que la prédite Philippa, après l'abjuration de l'hérésie, après la réconciliation qu'elle avait obtenue et la pénitence des croix et pèlerinages qu'on lui avait imposées, et après la faveur de déposer ses croix qu'on lui avait faites, *comme deux chiens qui reviennent à leurs vomissements*, non contents d'ajouter de nouvelles fautes aux anciennes, n'ayant aucune crainte des jugements de Dieu et retombant en conséquence d'une erreur précédemment approuvée par eux dans une hérésie abjurée, ont manifestement prouvé qu'ils étaient de faux convertis, impénitents et incorrigibles dans un crime si énorme, et se sont rendus indignes comme relaps de toute faveur, grâce, miséricorde et faculté d'être entendus, puisqu'il n'y a désormais plus aucune confiance à donner à leurs promesses et serments;

Nous, inquisiteur et vicaires susdits, après avoir pris conseil de beaucoup d'hommes sages et compétents, tant en droit canon qu'en droit civil, ainsi que de *plusieurs moines discrets*, en présence de Dieu, de la pureté de la foi orthodoxe, les sacro-saints Evangiles de Dieu posés devant nous, nous disons, et par une sentence consignée dans cet écrit déclarons relaps dans une hérésie abjurée les susdits Pontius Amelii et Philippa de Tunicio, en ce jour assignés personnellement, afin d'entendre eux-mêmes péremptoirement leur sentence;

Nous abandonnons les mêmes Pontius Amelii et Philippa au bras séculier [1].

Cette sentence a été portée les jour et an que dessus, dans l'église cathédrale de Saint-Étienne de Toulouse, en discours public, en présence du clergé et du peuple assemblés, de la curie royale, des capitulaires de la ville et cité de Toulouse, qui ont préalablement prêté serment, comme l'exige la coutume, devant le peuple et dans la forme relatée plus haut.

Assistaient à la séance, vénérables et religieux hommes, maître Swil Fort, abbé de Lombres; maître Béranger Feda, maître Gérald de Lautrec, chanoines de Saint-Étienne de Toulouse, et maître André Fredeli, chanoine de Magnelone; maître Raynaud Sobiran, docteur ès décretales; maître Bertrand de Furnelle, chanoine de Connan; maître Pierre de Pradines, chapelain majeur de Saint-Étienne de Toulouse; maître Étienne de Montlaurier, trésorier du Seigneur, évêque de Toulouse; maître Barthélemy de Cour, tenant le sceau de la curie de Toulouse, et les frères de l'ordre des frères prêcheurs: Arnauld Jean, prieur de Prouille; Guillaume de Auhams, prieur de Toulouse, prieur de Villèle, et Aymeric Martin, et maître Angon Gérald, lieutenant du sénéchal de Toulouse, et un grand nombre de religieux des ordres de Saint-François, de Cîteaux, des

1. C'est-à-dire à l'exécuteur des hautes-œuvres. Il ne faut pas oublier que la sainte inquisition a inventé la mode de parler par euphémie. De fait, la sentence de l'inquisiteur prononcée, le condamné appartenait au bourreau, et l'autorité temporelle n'intervenait que pour aider à l'exécution.

carmélites et des augustins, qui étaient dans l'église, et moi Jacques Marquesii, notaire de l'inquisition, qui ai transcrit reçu et signé de mon sceau.

Après cette sentence, l'auditoire commence à se retirer. Cette condamnation à mort, dont on s'entretenait beaucoup, était le principal attrait de la séance. Quelques personnes seulement restent.

Après quelques minutes d'interruption, la séance est reprise.

L'official appelle la cause de l'inquisiteur contre *défunts* sieur Guillaume Sarni et dame Chicarda.

Le frère Bernard reprend la parole :

Les jour et an que dessus, nous susdits inquisiteurs et vicaires : ATTENDU que nous savons de science légitime, par plusieurs témoins, *jurés et reçus* de l'inquisition [1] que Chicarda, jadis épouse de Guillaume-Dominique de Born (diocèse de Toulouse) en son domicile, c'est-à-dire en celui de son fils où elle demeurait à Born, a vu plusieurs fois, de son vivant, des hérétiques, et qu'elle les adora [2] plusieurs fois, et qu'elle a entendu leurs prédications et leur doctrine empestée en d'autres lieux, et qu'elle a recommmandé leur vie (leur manière de vivre) et leur secte, et qu'elle a attiré plusieurs personnes de ses parentes à l'amour et aux croyances des hérétiques et qu'elle a commis ceci six ans auparavant; ATTENDU qu'à l'époque de la maladie dont elle mourut, elle fut *hérétiquée* et reçue dans la secte des hérétiques, selon le mode et le rite exécrables de l'hérésie, par les hérétiques Pierre Anterii et Amelii, et qu'elle a reçu leurs consolations ou plutôt leurs désolations peu de jours avant celui où elle mourut, et qu'il ne nous est pas acquis qu'elle ait eu repentance de ces choses, et que cette hérétication eut lieu, il y a trois ans, pendant ce même carême, en présence de Chapnoud, fils de Dominique et de Guillelma, son épouse.

De même, ATTENDU que Guillaume Isarni, fils de Gérald Isarni de Villemur, dans la dernière maladie dont il est mort, a été hérétiqué et reçu dans la secte damnée des hérétiques par l'hérétique Jacques Anterii, selon le mode et le rite exécrables de ladite hérésie, en présence et avec l'assistance de son propre père, Gérald Isarni, et de sa propre mère, Guillelma, et de deux autres personnes, comme le constatent les attestations faites en justice, par serment d'eux quatre, et que ladite hérétication s'est accomplie aux approches de la fête de saint Jean-Baptiste, il y a trois ans, entre la fête de la Pentecôte et ladite fête de saint Jean-Baptiste; après avoir cité et appelé ceux que concernait la défense de Chicarda et de Guillaume, aucun défenseur légitime ne se présentant qui veuille dire quelque chose en leur faveur; bien plus, comme il a été renoncé expressément, par-devant l'inquisiteur susdit, à la cause et à la défense des défunts, tant par les parents de Guillaume que par le fils et héritier de ladite Chicarda, et, d'ailleurs, ayant observé l'ordre de droit et pris auparavant le conseil d'hommes sages et instruits dans l'un et l'autre droit, tant canonique que civil,

1. L'inquisition avait inventé la profession de témoin.

2. Cette adoration consistait dans une sorte de salut respectueux par lequel les inférieurs témoignaient à leurs supérieurs, dans l'hérésie des Albigeois et des Vaudois, la soumission fraternelle et l'amour que leur inspirait la vertu desdits supérieurs.

ainsi que de plusieurs religieux hommes, assignés aujourd'hui pour entendre une sentence définitive au sujet de ce qui précède, les sacro-saints Evangiles de Dieu posés devant nous, et décernant une sentence définitive dans cet écrit, nous déclarons que la prédite Chicarda, adepte des hérétiques, est morte en état d'hérésie, et nous la condamnons en qualité d'hérétique; et nous déclarons également que le susdit Guillaume est mort en état d'hérésie, et le condamnons en qualité d'hérétique; ordonnant, qu'en témoignage de leur perdition, leurs os soient exhumés, si on peut les reconnaître parmi ceux des fidèles, et *brûlés hors du cimetière.*

Ordonnons de même que la maison dans laquelle ladite Chicarda et la maison dans laquelle ledit Guillaume ont été hérétiqués *soient détruites de fond en comble,* de manière à ce que l'une et l'autre soient *inhabitables à perpétuité*, et que, comme elle a servi de réceptacle aux ennemis de la foi, elle devienne un réceptacle d'ordures, un lieu de puanteur fétide; frappant d'une sentence d'excommunication quiconque contredirait ou s'opposerait à l'exécution du jugement.

Cette sentence est portée les jour, an et lieu que dessus.

Le sieur Jacques Marquesii, notaire de l'inquisition, reçoit, signe et scelle de son sceau ordinaire les sentences ci-dessus.

L'official prononce la bénédiction.

L'audience est levée.

L'inquisition, on le voit, faisait brûler les vivants et les morts; elle ne s'arrêtait même pas devant la tombe. Ce respect qu'ont tous les hommes pour la dépouille de leurs semblables ne l'arrêtait point. Le R. P. Lacordaire me répondra sans doute par ces explications de M. de Falloux :

« La tolérance n'était pas connue des siècles de foi, et le sentiment que ce mot nouveau représente ne peut être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute.

« Autrefois, il y avait, en immolant l'homme endurci dans son erreur, des *chances* pour que cette erreur pérît avec lui, et que les populations demeurassent dans l'orthodoxie. Aujourd'hui, le pouvoir qui continuerait à immoler de pareils coupables commettrait des actes de rigueur sans cause, parce qu'ils seraient sans bénéfice pour la société et pour l'orthodoxie.

« *Soyez tranquille, et rassurez-vous;* le sang répandu ne l'était qu'avec la plus *vigilante sollicitude pour l'âme* des coupables, que l'Église s'efforçait jusqu'au bout d'éclairer et de reconquérir. »

L'orthodoxie n'ayant rien à y gagner, nous voilà sans crainte du côté de la sainte inquisition; on ne nous brûlera pas, parce que ce serait inutile. Les dominicains ne brûlent plus *quand même*. C'est tou-

jours un progrès. De Dominique, de Chaubert *le Maillet*, et de frère Bernard Guidonis qui déterrait les cadavres, nous sommes arrivés à M. de Falloux et au R. P. Lacordaire. Des niais enragés s'amusent seuls à invoquer ouvertement la sainte inquisition; les habiles l'abandonnent dans le présent, pour la glorifier uniquement dans le passé. Soyez tranquilles, nous dit-on, et rassurez-vous, nous aurons les tristes vertus des siècles de doute; nous serons tolérants. Nous brûlions autrefois les gens, parce que la fin justifie les moyens, et que nous espérions les convertir de cette façon, mais nous renonçons à ce moyen de propagande. Désormais, plus de fagots.

Ainsi parle par la bouche de M. de Falloux la nouvelle école historique et religieuse dont le R. P. Lacordaire fait partie. Il n'a point paru par l'événement que les chances de convertir les hérétiques en les brûlant à petit feu fussent aussi grandes autrefois que M. de Falloux veut bien le dire, et pourtant on s'est montré assez peu disposé, même depuis des siècles de foi, à renoncer à ce moyen de conversion. Luther est venu après Jean Huss; les protestants ont succédé aux Albigeois; il a fallu corroborer la Saint-Barthélemy par les dragonnades. Je prends acte néanmoins des promesses de M. de Falloux et de ses amis; on ne nous brûlera ni ne nous dragonnera plus. J'aime à croire que le R. P. Lacordaire est de cet avis, et je l'en félicite, mais de là à le placer à la tête des idées libérales, et à le choisir comme tel en qualité de successeur de M. de Tocqueville à l'Académie française, la distance est grande.

Le R. P. Lacordaire représente surtout le parti catholique ultramontain. Non pas celui qui, dans sa franchise quotidienne, insulte Voltaire, Rousseau, Montesquieu, tous les grands hommes du dix-huitième siècle; qui déclare hardiment qu'il faut rétablir l'inquisition, rendre la dîme et les registres de l'état civil au clergé, et mettre au pilori ceux qui travaillent le dimanche, si l'on veut sauver la société; mais ce parti habile et prudent qui pense toutes ces choses sans les dire, et qui cherche patiemment les moyens de les réaliser, en couvrant la France de sociétés religieuses, en ressuscitant les ordres monastiques, en se glissant dans toutes les institutions politiques, administratives, scientifiques, littéraires, de notre pays. Ce parti est déjà maître de l'Académie. Une coalition de vieillards qui prennent leurs rancunes pour des opinions lui en a ouvert les portes.

Laissons de côté la liberté de la pensée : en nommant un moine de l'ordre des inquisiteurs, l'Académie a voté, pour ainsi dire,

contre elle-même. On compte parmi ses membres des hommes qui ont publié de grands travaux philosophiques et historiques; il n'est pas un seul de ces travaux que le R. P. Lacordaire ne soit obligé de désapprouver et de détester en conscience. Tous se portent directement ou indirectement à la défense d'idées qu'il redoute, qu'il combat, et qu'il persécuterait s'il était le plus fort, car sa foi lui en ferait un devoir. Le R. P. Lacordaire l'a dit bien haut : « Depuis trois siècles l'histoire est falsifiée. » MM. Guizot, Thiers, Mignet, Cousin, Villemain, Rémusat ont baissé la tête devant ce reproche, et ont transformé en collègue leur accusateur.

Si ces messieurs ne se paraient pas d'idées chères à tous les bons esprits et à tous les cœurs généreux, on pourrait laisser le R. P. Lacordaire ou tout autre moine s'asseoir tranquillement dans le fauteuil de M. de Tocqueville; mais que cela se fasse au nom de la liberté, c'est ce qu'on ne peut admettre. On ne fera pas prendre le change à l'opinion publique; la liberté n'est pour rien dans l'élection d'un dominicain à l'Académie. Ce n'est point le parti libéral qui triomphe avec le R. P. Lacordaire, c'est le parti ducal et clérical. Je l'en félicite. L'Académie est pour lui une utile conquête. Elle a un budget considérable qui pourra servir à encourager l'histoire vraie et la saine raison, la raison translumineuse. Les dons et les honneurs académiques contribuent à jeter plus d'éclat sur les œuvres des écrivains bien pensants; le mouvement clérical puisera une nouvelle activité et prendra une nouvelle extension, grâce à l'appui de l'Académie. Le temps n'est pas loin où l'on pourra enfin décerner le prix Gobert à l'auteur d'une bonne histoire de saint Dominique ou de saint Ignace de Loyola.

TAXILE DELORD.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

LES PÊCHEURS
DE GRANDLIEU

PAR JULES D'HERBAUGES

I

Le village de Passay, situé à quelques lieues au sud de Nantes, sur les bords de la vaste et paisible nappe d'eau du lac de Grandlieu, est habité par une population double et distincte, dont la physionomie se détache avec un relief curieux au milieu du pays essentiellement agricole qui l'entoure. A côté d'une race amphibie qui fait de la pêche son occupation constante et sa principale ressource, on voit s'élever, depuis quelques années, une classe commerçante et active à laquelle Passay doit une prospérité qui augmente chaque jour et dont le négoce commence à prendre des proportions considérables. Pendant que les pêcheurs, après avoir sillonné durant toute la nuit les eaux du lac dans leurs grands bateaux plats qu'ils nomment *barges*, pour aller jeter la seine le long des côtes, passent le jour à dormir ou à se reposer à l'abri de leurs filets suspendus en festons, leurs habiles voisins viennent recueillir le prix de leur rude travail nocturne. Levés au moment où les autres se couchent, ils courent les marchés et les foires des environs, ajoutant aux poissons frais qu'ils achètent à bon marché et revendent au loin très-cher les menues denrées du pays, et surtout la volaille de Challans, Saint-Philbert, Machecoul, ce qui a fait donner à ces commerçants le nom vulgairement expressif de *poulaillers*. Si la vie au jour le jour, l'existence alternativement dure et oisive, augmente chez les pêcheurs la rudesse du type primitif, il commence, au contraire, à se dégrossir chez les commerçants, dont l'intelligence s'aiguise dans leurs rapports avec le monde, et qui, étendant chaque jour leurs opérations, font de Passay un entrepôt de plus en plus important. Deux fois par semaine, à des jours

marqués, une vingtaine de petites charrettes couvertes de toile et traînées par de courageux bidets bretons partent de Passay, se dirigeant vers Nantes. A l'intérieur, sous les cerceaux de fer, s'entassent des paniers d'osier remplis de volailles et de poissons, et en avant, sur l'étroite planche de bois qui sert de siége, le *poulailler* lui-même, armé de son fouet, conduit sa cargaison à ses correspondants nantais. Puis, vers le soir, lorsqu'il a échangé son chargement pour de bons écus qu'il entend sonner dans sa poche, il se remet en route pour Passay. Ordinairement, il arrive à la nuit tombante au Pont-Saint-Martin, petit bourg situé à peu près à moitié de sa route, et s'y arrête afin de laisser souffler son cheval, pendant que lui-même savoure l'omelette au lard et le vin du cru. Le village du Pont-Saint-Martin doit son nom au pont qui sert de communication obligée entre les rives nord et sud, est et ouest du lac. Il est construit à l'une des extrémités du village sur la rivière de Lognon qui, à une distance d'une lieue environ, va se jeter ou plutôt se perdre dans le lac de Grandlieu.

Peu de rivières, à vrai dire, offrent une apparence aussi pacifique. Pendant les trois quarts de l'année le courant agite à peine les larges feuilles de nénuphar qui, des deux rives, s'avancent en miroitant jusqu'au milieu de Lognon, et ses eaux ne s'émeuvent que faiblement lorsque les tempêtes d'hiver repoussent dans la large baie qui forme son embouchure les vagues courtes et pesantes du lac. Une longue étendue de prés marais, où serpente languissamment l'onde paresseuse, permet aux crues subites, fréquentes dans ce pays humide, de s'emparer du terrain à droite et à gauche avant de monter à une grande hauteur au-dessus du pont, de sorte qu'il est rare que l'aspect doux, frais et calme de ce tranquille paysage subisse quelque altération.

Sans prétendre à de grandes beautés pittoresques, ce paysage ne manque pourtant pas de charme lorsque les rayons du soleil couchant, glissant sur l'eau dorée par les chaudes couleurs du ciel, font briller les fleurs blanches et jaunes des nénuphars, les brunes quenouilles des roseaux, l'herbe des prairies, et les bouquets de bois qui descendent jusqu'à la rivière. Sur les deux rives, les habitations, les jardins du village, le presbytère, l'église, profitent de la faible élévation du terrain pour s'étager les uns au-dessus des autres; puis, la vue se perd dans un horizon monotone, mais frais et harmonieux, d'herbages épais, de haies verdoyantes, de touffes de joncs noirâtres, sous lesquels bientôt la rivière se cache et disparaît. A

l'une des extrémités du pont, une petite maisonnette, à demi perdue dans les vignes, avance au-dessus de l'eau son étroite terrasse garnie de rosiers et de plantes grimpantes qui retombent par-dessus le mur et laissent pendre leurs rameaux dans le courant, tandis qu'à l'autre extrémité, souvenir des anciennes guerres civiles, une maison en ruine, couverte de lierre, de giroflée et de joubarbe, ouvre sur la grève caillouteuse un petit préau tout rempli d'une herbe rare et menue. De ce côté, la route, à la sortie du pont, remonte en droite ligne pendant une centaine de pas, puis forme un angle aigu en tournant tout à coup pour côtoyer dans leur longueur les murs de l'église. Il résulte de cette disposition un petit carrefour dont le fond est occupé par une auberge fort achalandée. C'est là que descendent les *poulaillers* de Passay, et ordinairement, à la nuit tombante, on voit leurs petites charrettes couvertes de toile encombrer les abords de l'auberge de la *Boule d'Or*.

Il régnait dans ce carrefour toute l'animation accoutumée lorsque, par un beau soir du mois de mai 184..., un jeune homme vêtu en ouvrier de village, portant une blouse de cotonnade bleue par-dessus sa veste, et une casquette, au lieu du bonnet affectionné par les paysans, traversa le pont d'un pas leste et rapide, et, après avoir examiné avec inquiétude les charrettes rassemblées à la porte de l'auberge, alla s'asseoir sur le gazon du petit préau dont nous avons parlé. Il avait déposé auprès de lui un petit paquet passé dans un bâton de voyage, et, à en juger par les angles rentrants et sortants, fortement accusés à travers l'enveloppe, on devinait que cette valise contenait des outils. Le jeune homme pouvait avoir vingt-cinq ou vingt-six ans. Sa physionomie franche, un peu grave, ne manquait pas de fermeté, malgré son extrême douceur. Ses yeux, d'un bleu limpide, avaient un regard intelligent et profond. Ses cheveux, très-blonds, étaient coupés trop ras pour pouvoir boucler; mais les quelques mèches épargnées par le ciseau formaient de pâles anneaux que le vent du soir soulevait en séchant son front humide, car il avait chaud, et ses habits couverts de poussière annonçaient qu'il venait de faire une longue course. Cependant il avait pris à peine quelques minutes de repos, lorsqu'il commença à témoigner une certaine impatience; il tournait sans cesse la tête du côté de l'église, et, trouvant apparemment que, de l'endroit qu'il avait choisi, il ne pouvait pas surveiller à son gré ce qui se passait au fond du carrefour, il finit par se lever, et alla s'appuyer au mur de l'enclos de façon à décou-

vrir toute la longueur de la route depuis l'église jusqu'au pont, et à se trouver cependant caché aux yeux des passants par un pan de muraille plus élevé que les autres. A l'intérêt avec lequel notre voyageur fixait ses regards avides sur chaque nouvelle carriole s'arrêtant à l'auberge, aux soupirs de désappointement, aux marques d'impatience qui lui échappaient de temps en temps, on pouvait deviner que l'équipage rustique qu'il attendait tardait beaucoup à paraître.

Le jour baissait; de grandes ombres s'allongeaient sur la rivière; les vapeurs froides de la nuit obscurcissaient le crépuscule, et le regard ne s'étendait plus qu'à une très-petite distance. Le jeune ouvrier vit partir successivement huit carrioles sur les dix qui stationnaient devant l'auberge. Les deux *poulaillers*, encore arrêtés à la porte de la *Boule d'Or*, s'occupaient de leurs apprêts de départ, remettaient la bride à leur petit cheval, après lui avoir retiré la botte de foin destinée à charmer ses loisirs, et échangeaient leurs adieux avec l'hôte et l'hôtesse, lorsqu'on entendit sur la route le grincement des roues d'une nouvelle charrette qui apparut bientôt au détour du chemin.

— Eh! c'est le père Brévin, dit l'un des poulaillers en remontant dans sa carriole. Je croyais bien l'avoir vu à Nantes; mais il est plus en retard encore qu'à l'ordinaire.

— Vous allez descendre *pas moins?* demanda l'aubergiste en allant tenir la bride du cheval, pendant qu'un homme de soixante ans et une jolie fille de vingt sortaient de la charrette; j'ai de nouveau vin qu'il faut que vous goûtiez. Tous ceux qui en ont bu disent qu'il n'y en a jamais eu de meilleur.

— Eh bien! ça prouve seulement que tu n'as pas encore eu le temps de baptiser le nouvel arrivé, Jouaut, répondit le *poulailler* en riant. Enfin, on goûtera ton vin, mais *rapidement*, parce que je suis en retard, et que je ne veux pas me trouver la nuit par les chemins. Nous n'avons pas de lune ce soir!

En parlant ainsi, le père Brévin avait ôté la bride à son cheval et lui avait donné une poignée de foin; assuré de cette façon contre tout caprice de la part de la pauvre bête, il entra dans l'auberge en invitant sa fille à le suivre; mais celle-ci répondit qu'elle n'avait ni faim ni soif et qu'elle préférait se promener dans le village.

C'était une jolie fille aux joues fraîches, aux grands yeux bruns, doux et riants que de longs cils noirs ombrageaient. De fins cheveux châtains se partageaient en deux étroits bandeaux sur un front

uni et élevé, et sa bouche, un peu grande, montrait des lèvres vermeilles et des dents blanches comme du lait. Elle était vêtue avec la simplicité rustique qui caractérise les habitants des campagnes éloignées de la ville; ses habits étaient en étoffe de laine plus solide que fine, sa *coiffe* en mousseline unie; mais son jupon court découvrait une jambile agile enfermée dans un bas bleu à *fourchette* ouvragée, tricoté par les mains de sa propriétaire, et ses souliers en gros cuir ne cachaient pas les proportions délicates d'un pied finement cambré dont ils recouvraient seulement le bout des doigts.

Elle restait immobile et comme indécise dans la rue maintenant à peu près déserte. Sa main brune, longue et déliée, posée sur le brancard de la carriole, le serrait par un petit mouvement d'impatience fiévreuse, pendant qu'elle promenait ses regards autour d'elle. Tout à coup un sourire vint éclairer son visage, une nuance plus vive s'étendit sur ses joues, et, descendant légèrement la route, la jeune fille arriva jusqu'auprès de la maison en ruine d'où le jeune ouvrier venait de sortir. Tous deux se saluèrent par quelques paroles et un regard de tendre intelligence; puis, quittant la chaussée du pont, ils gagnèrent le bord de la rivière, le long de laquelle ils se mirent à marcher lentement; mais ils n'avaient pas fait plus d'une dizaine de pas, lorsque le jeune homme, s'arrêtant tout à coup, prit la main de sa compagne et lui dit d'une voix basse et triste :

— Faut donc te dire adieu, ma Rose!

— Hélas! oui, André, répondit-elle en levant ses grands yeux confiants sur le jeune homme, je ne suis venue ici que pour te voir une dernière fois, puisque tu penses que ça t'encouragera pendant ton voyage.

— Tu as été bonne et je t'en remercie, reprit-il en soupirant. Je n'ai plus que toi pour me donner du cœur depuis que j'ai perdu ma pauvre mère. Aussi je ne sais si j'ai bien fait de m'embaucher pour aller travailler si loin. Je ne pars pas le cœur content; mon père et moi nous nous entendions mal, c'est vrai; mais je crois que j'aurais mieux fait de ne pas le quitter, quoiqu'il ait toujours été dur pour moi. Je m'inquiète de ce qu'il va faire pendant que je serai absent.

— Il ne faut pas te tourmenter à son égard, André, dit Rose. Ton père est encore fort et bien portant, c'est un pêcheur adroit malgré son âge. Il n'y a pas dans tout Passay de filets plus chanceux que les siens. C'est toujours lui qui a les plus belles carpes et les plus beaux

brochets à envoyer à Nantes, et tu ne lui feras pas faute puisque tu as cessé de pêcher avec lui depuis que tu as *pris un état*.

— Et c'est en cela que j'ai eu tort peut-être, continua le jeune homme d'un air pensif; les compagnons qu'il a eus à ma place lui ont fait bien du mal et ont causé de grandes peines à ma pauvre mère; mais c'est elle-même qui a tout décidé. J'étais encore bien enfant lorsqu'elle m'a mis en apprentissage. Elle disait qu'elle préférait me confier à un maître que de me laisser à mon père, et que tout autre métier était préférable à celui d'un pêcheur, passant ses nuits sur le lac depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin pour n'attraper bien souvent que des fluxions de poitrine.

— Tu as bien fait de suivre ses conseils, mon André, dit la jeune fille avec un sourire, te voilà devenu un bon ouvrier, connu dans le pays comme habile et travailleur. J'ai entendu mon père dire que ton état valait bien le sien.

Les nuages qui couvraient la physionomie du jeune homme s'éclaircirent comme par enchantement; il passa son bras autour de la taille de Rose et lui dit tout bas :

— Bien vrai, Rose, il a dit cela? et toi, tu le penses aussi, n'est-ce pas? Tu n'as pas changé d'idée, tu n'en changeras pas pendant mon absence? Tu sais bien pourquoi j'ai travaillé si rudement jusqu'à ce jour et pourquoi j'ai encore consenti à m'en aller à ce château qu'on bâtit si loin. Je resterai longtemps là-bas, d'aucuns disent trois mois! Mais je reviendrai avec de l'argent dans ma poche, et alors j'oserai peut-être demander à ton père de *m'ouvrir sa maison*.

— Oui, oui, c'est convenu, répondit Rose en se dégageant et se détournant pour remonter du côté de la route dont jusqu'à présent ils s'étaient éloignés; mais ça n'est pas fait encore, et il ne faut pas trop y compter, monsieur André. Là! te voilà devenu tout triste, ajouta-t-elle en remarquant l'abattement qui de nouveau se peignait sur le visage du jeune homme. On ne peut pas te dire la moindre chose pour te faire tenir tranquille, que le chagrin ne te prenne.

— Ah! Rose, reprit l'ouvrier en secouant la tête, c'est que je suis bien intimidé quand je pense à ton père. Ta mère m'aime d'enfance, et d'ailleurs elle serait bonne pour moi rien que par le souvenir de la pauvre défunte qui était son amie; mais ton père me fait peur. *Il se porte grand!* Il gagne gros, et je me dis que j'aurai beau faire, il ne voudra jamais de moi pour mari de sa fille unique.

— Il n'est pas si dur qu'on le croit, ni si fier non plus, reprit Rose. On dit de lui bien des choses qui ne sont pas. A entendre parler le monde on croirait qu'il a toujours des écus plein ses poches. Ça me fâche quelquefois, car j'ai crainte qu'il ne rencontre quelques *mauvais gars* quand il revient de la ville et qu'il s'attarde comme ce soir. Tiens, il faut que j'aille lui dire qu'il est temps de nous mettre en route; la nuit sera tout à fait noire avant que nous soyons arrivés chez nous. Ne te tourmente pas, ne te décourage pas. Si je suis venue tout exprès ici ce soir te dire adieu une seconde fois, c'est que je ne crains pas qu'on sache que j'ai bien de l'amitié pour toi.

— Oui, c'est vrai, ça devrait me consoler; mais je suis triste ce soir plus qu'il n'est raisonnable peut-être. Je pense que c'est si long trois mois loin de la paroisse. Tant de choses peuvent se passer pendant ce temps! Enfin, c'est décidé, et, comme on dit, *le vin est tiré, il faut le boire*; tiens, ma Rose, si tu veux que je parte plus joyeux, tu me feras une promesse. Voilà une petite bague d'argent que je t'ai achetée; laisse-moi la mettre à ta main, et promets-moi de la garder jusqu'à ce que je la remplace par une autre devant le prêtre.

André prit alors la main de la jeune fille émue et tremblante. Il passa doucement une bague à chapelet au petit doigt de la main gauche, respectant ainsi celui auquel il espérait mettre plus tard l'anneau du mariage; mais, soit douleur causée par la séparation, soit pressentiment vague de malheurs à venir, une larme monta à ses yeux et en tomba malgré lui sur cette main qui ne cherchait pourtant point à se retirer d'entre les siennes.

Son émotion gagna la jeune fille, et l'émotion affaiblit le cœur; aussi Rose n'eut-elle pas la force de résister lorsque André l'attira vers lui, et les deux jeunes gens échangèrent un baiser de fiançailles bien tendre, mais aussi pur que celui que leurs lèvres s'étaient souvent donné quand ils essayaient ensemble leurs premiers pas sur la grève de leur village natal. Puis la jeune fille, se retirant toute honteuse, essuya ses yeux du revers de sa main, murmura encore un adieu et une promesse, et se mit à courir vers l'auberge, où elle arriva tout essoufflée. Le jeune homme poussa un gros soupir et resta un moment immobile avant de remettre sur son épaule son bâton enfilé dans son petit paquet et de remonter aussi du côté de l'église; mais il passa sans s'arrêter devant l'auberge où Rose venait d'entrer, et la jeune fille, qui de l'intérieur regardait encore sur la route, le suivit des yeux, jusqu'à ce que, tournant à droite, il dispa-

rut derrière un groupe de maisons. A son tour elle resta quelques minutes pensive, puis elle soupira comme il l'avait fait, et, se détournant, s'approcha de son père, avec l'intention de l'arracher aux douceurs de ses expériences sur le vin nouvellement acheté par Jouaut.

Mais la chose n'était pas facile. Le père Brévin avait résolu de se fixer complétement à ce sujet avant d'exprimer un avis quelconque. Il avait hésité pendant la première chopine, son opinion s'était arrêtée pendant la seconde, et maintenant il savourait la troisième, qu'il venait de demander comme preuve de la conviction favorable à laquelle il était arrivé. Il passait pour s'y connaître, de sorte que son jugement était pris en grande considération par les buveurs qui l'entouraient, et qui répétaient leurs expériences aussi consciencieusement que lui. La séance était donc des plus intéressantes, et Rose avait fort à faire pour enlever son père aux charmes de la discussion.

La physionomie de la société qui occupait l'auberge avait changé après le départ des *poulaillers*. Ce n'était plus une réunion de voyageurs affairés soupant à la hâte afin de donner à leur attelage le repos nécessaire, et trop pressés de retourner chez eux pour s'abandonner longtemps aux délices du lieu. C'étaient quelques bons vivants, jouissant d'une heure de loisir après une journée de travail, agitant les nouvelles du jour, anecdotes de village, questions commerciales et agricoles, intérêts d'avenir, se permettant même la petite partie de cartes et à l'occasion la tasse de café ou le petit verre. Il y avait aussi, à une table séparée, des gens d'une mine assez suspecte qui se mêlaient peu à la conversation générale, et dont les gros sabots crottés, les chapeaux bosselés et les blouses couvertes de poussière annonçaient des travailleurs peu fortunés. C'étaient ce que les paysans appellent des *cheminats,* c'est-à-dire des ouvriers employés aux travaux des routes. Ils sont peu aimés, peu estimés, souvent craints dans les pays qu'ils habitent momentanément. Il ne se commet pas un vol, une mauvaise action, il n'arrive pas une rixe, une querelle qu'on ne les en accuse d'un commun accord, et, il faut l'avouer, plus d'un honnête indigène se décharge des petites peccadilles qu'on pourrait lui reprocher en faveur de ces étrangers venus de différents points, associés pour un temps, inconnus les uns aux autres comme à ceux qui les entourent, et qu'aucun lien de protection, d'appui commun ne lie entre eux.

Il s'en trouvait quatre à l'auberge de la *Boule d'Or* au moment où le père Brévin y était arrivé, car on travaillait alors à la route même qui conduit à Passay; mais, placés comme nous l'avons dit à une table séparée des autres, ils s'étaient encore partagés deux par deux et mangeaient lentement leur maigre souper en échangeant de temps à autre quelques phrases à voix basse. L'un d'eux même avait abaissé son chapeau sur son visage, de façon à l'en couvrir entièrement, et, la tête appuyée au mur, semblait sommeiller pendant que son compagnon, tournant le dos à la société, s'amusait à casser des noix, qu'il arrosait en buvant à petites gorgées son dernier verre de vin.

Au moment où Rose s'approcha de son père, le bonhomme avait rejeté en arrrière le haut bonnet de laine bleue qu'il portait tout droit sur la tête suivant la mode de son village. Son nez légèrement enluminé, ses yeux humides et sa bouche souriante attestaient tout le plaisir qu'il éprouvait. Cependant les libations auxquelles il s'était livré n'avaient point fait une impression dangereuse sur sa forte tête, et il sourit en voyant l'air d'inquiétude avec lequel sa fille le pria de se remettre en route.

— Il n'y a pas de danger, la Rose, dit-il en avalant paisiblement son dernier verre, le vin est fort, c'est vrai, mais il n'est pas encore capable de me jeter par terre. Je sais ce que je peux me permettre. J'ai toujours connu ma mesure, et ce n'est pas à mon âge que je l'oublierai.

La maîtresse de l'auberge, qui trouvait la pratique bonne et se souciait peu de se la voir enlever, intervint alors, et se mit en frais de politesse pour Rose. Les braves gens qui avaient soutenu la discussion avec le père Brévin redemandèrent bruyamment une autre bouteille, et pendant quelques minutes la voix de la jeune fille et celle de la raison furent étouffées. Mais la nuit se faisait de plus en plus obscure, et Rose, qui tournait souvent un regard inquiet vers la fenêtre, s'en apercevait. Elle ne se laissa donc pas détourner de son but et posa de nouveau la main sur l'épaule de son père.

— Nous ne sommes pas rendus chez nous, mon père, dit-elle. Voilà la nuit tout à fait venue et nous avons des chemins bien mauvais et bien solitaires à traverser.

Il y avait dans cette réflexion quelque chose qui sembla frapper le père Brévin. Il tourna aussi la tête du côté de la fenêtre et porta instinctivement la main à la poche de son gilet; puis, se levant sans

répondre, il se secoua, fit deux ou trois pas pour se dégourdir les jambes, et appela l'aubergiste afin de payer sa dépense. Le compte fait, acquitté lentement en gros sous que le bonhomme tourna deux ou trois fois dans ses mains avant de s'en séparer, il dit bonsoir à la compagnie, sortit de la maison et se dirigea vers sa carriole d'un pas aussi ferme que si pas une goutte de vin n'eût passé par son gosier.

Pendant qu'il s'occupait à remettre le harnais et la bride à son cheval, qu'il rangeait les paniers vides dans la charrette et y faisait monter sa fille, deux des *cheminats* qui avaient soupé à la *Boule d'Or*, le dormeur et son compagnon, sortirent aussi, échangèrent quelques paroles à voix basse, et, descendant la route, traversèrent le pont d'un pas rapide. Le bonhomme Brévin ne fit aucune attention à eux, ou peut-être, la nuit étant si noire pour des yeux encore accoutumés à la clarté intérieure de l'auberge, ne les aperçut-il même pas. Il s'assit sur la planche étroite qui servait de siége, secoua les guides en faisant entendre une exclamation d'encouragement que son cheval connaissait bien, et l'équipage rustique partit au grand trot. Le courageux petit bidet conserva cette allure tant que la charrette roula sur la route battue, mais à quelques centaines de pas des dernières maisons du bourg, un empierrement récent l'obligea à ralentir son pas et un peu plus loin la charrette se trouva dans les anciens chemins, encore tout coupés de mollières, de trous remplis d'eau et de profondes ornières. Force fut au conducteur de se diriger lentement et avec la plus grande prudence au milieu de ces obstacles. Heureusement le maître et le cheval connaissaient assez la route pour se conduire mutuellement les yeux fermés par la seule impulsion d'un souvenir presque instinctif. Le père Brévin n'en jetait pas moins de temps en temps un regard contrarié sur le ciel qu'obscurcissaient de grands nuages, de sorte qu'il n'apercevait ni le scintillement encore froid des étoiles, ni la clarté douteuse qui précède le lever de la lune ou suit le coucher du soleil.

— Je crois que nous allons avoir de la pluie, dit-il, mais faut espérer que nous serons rendus chez nous auparavant. C'est gênant de n'avoir pas de lune. La nuit est noire en diable!

— Elle serait levée que nous ne la verrions pas, répondit Rose ; le ciel est si couvert ! Nous sommes bien en retard ! Il aurait mieux valu ne pas rester si longtemps chez Jouaut.

— Bah ! bah ! reprit le bonhomme qui ne voulait pas convenir de

ses torts, nous ne sommes pas les seuls par les chemins à cette heure-ci, sans compter les pêcheurs qui embarquent justement quand les autres se couchent. J'ai mené le métier dans ma jeunesse, vois-tu; c'est pourquoi je ne crains pas l'obscurité si fort que tant d'autres.

— Je pense pourtant que vous n'êtes pas fâché d'avoir quitté cet état-là, reprit Rose, tous ceux qui le mènent se plaignent de travailler trop rudement pour peu de profit.

— Bah ! dit encore le bonhomme, excepté le métier de bourgeois, il n'y en a pas où il ne faille travailler dur pour gagner son pain. Un pêcheur courageux et ménager peut mettre de l'argent de côté tout comme un autre. Ils ont toujours à dire que nous vendons leur poisson à Nantes plus cher que nous ne le leur payons. — Nous ne les volons pourtant pas. — Est-ce qu'il n'y a pas des pertes à subir, le cheval à nourrir, la carriole à payer, et nos peines, nos soins, notre argent à risquer. — Et cependant ils se plaignent tous si fort qu'il n'y aura bientôt plus de pêcheurs à Passay si ça continue. Les fils abandonnent le métier de leurs pères; on en voit qui veulent devenir *poulaillers* sans avoir seulement un sou vaillant, les autres prennent des états. — On m'a dit à l'auberge tout à l'heure qu'André Lécuyer y avait passé ce soir, allant en Bretagne où il est embauché pour un an.

Dans ce moment la petite charrette descendit dans un trou, d'où le cheval eut quelque peine à la tirer, malgré les coups de fouet et les encouragements de son maître, et le père Brévin attribua à cette violente secousse le léger tremblement de la voix de la jeune fille pendant qu'elle répondait.

— Pas pour un an, mon père, pour trois mois seulement, à ce qu'on m'a dit à moi. Dans ce temps-ci les bons ouvriers ne manquent pas d'ouvrage, et je ne pense pas qu'il ait besoin de s'établir hors de la paroisse pour en trouver. — C'est un honnête garçon, que tout le monde aime.

— Humph ! reprit le bonhomme, pendant qu'une nouvelle ornière couchait la charrette presque sur le côté, oui ! — On l'aime mieux que son père; mais ça n'est pas beaucoup dire. Jean Lécuyer, le père *Gaffou*, comme on l'appelle, ne vaut guère. — Sa femme, la mère d'André, était meilleure que lui, aussi il lui en a fait voir de rudes à la pauvre défunte ! Je ne blâme pas le jeune homme d'avoir quitté son père; ils ne s'entendaient pas et le vieux était trop dur. — Pourtant, depuis qu'il n'a plus sa femme et son fils,

il va de mal en pis. Il n'y a plus moyen de faire d'affaires avec lui.

Rose ne répondit pas.— Il lui avait semblé entendre marcher derrière la haie qui bordait le chemin, et la charrette roulant alors sur un gazon épais qui assourdissait le bruit des roues, elle crut distinguer les pas furtifs de plusieurs personnes qui suivaient, avec précaution, le sentier tracé dans le champ voisin. — Le cœur lui battit de peur. — Elle pensa aux *cheminats* employés aux terrassements de la route nouvelle. Elle se souvint de leur avoir entendu attribuer sinon précisément des actes de violence, du moins des menaces, des propos grossiers, d'insolentes exigences, lorsque, par hasard, ils rencontraient des femmes seules dans quelque maison isolée. De plus, l'équipage du père Brévin approchait alors d'un endroit mal famé dans les environs, d'un certain carrefour que des idées superstitieuses aussi bien que des craintes d'une nature plus réelle rendaient suspect. A une petite distance dans les terres se trouvait une maison connue sous le nom de cabaret de la *Trique*. Elle était habitée par une femme nommée Jeanne Cadou, mais que les paysans, avec leur manie de sobriquets, qu'ils appellent des *Seigneuries* et qui sont parfois l'expression fort énergique du défaut dominant, ne désignaient guère que sous le nom de la *Gourde*. Elle avait été mariée trois fois; et lorsqu'elle s'était trouvée veuve définitivement, n'ayant plus que son travail pour subvenir à ses besoins et satisfaire ses appétits insatiables, elle s'était mise à faire un peu tous les métiers. Elle travaillait à la terre, car elle était vigoureuse et active; elle vendait des remèdes pour les malades, ensevelissait les morts, maraudait et volait lorsqu'elle le pouvait, et depuis quelque temps débitait du vin *en guinche*, c'est-à-dire sans patente à tous les mauvais sujets du pays qui se réunissaient chez elle de jour et de nuit.

Cependant Rose, craignant de s'être trompée, n'osait avertir son père de ce qu'elle avait cru entendre. Enfermée dans la charrette, sous les cerceaux couverts de toile épaisse, entourée de paniers d'osier qui s'entre-choquaient et craquaient dans les cahots, son imagination inquiète avait pu prendre quelqu'un de ces bruits familiers pour d'autres plus effrayants. La voiture continuait à rouler mollement sur l'herbe, et Rose n'entendait plus rien que les battements précipités de son cœur; mais, toujours inquiète, elle profita de l'absence momentanée de trous et de cahots, se glissa en arrière jusqu'au bout de la carriole, défit à tâtons les cordelettes qui attachaient la toile, l'ouvrit et passa sa tête en dehors.

D'abord elle ne vit rien, sinon à droite et à gauche la silhouette sombre des haies touffues se dessinant sur le ciel moins noir qu'elles, et l'eau brillant faiblement dans les ornières du chemin ; bientôt un bruit dans les broussailles attira son attention et elle crut voir un homme sortir du milieu de la haie, franchir le fossé et sauter dans le chemin. — Un autre le suivit, puis un autre encore ; mais celui-ci resta immobile après avoir traversé le fossé, tandis que les deux autres coururent du côté de la charrette. Rose se retourna en poussant un cri pour avertir son père. Dans le même moment le cheval descendit au fond d'un trou rempli d'eau, entraînant avec lui la carriole, et, avant qu'il eût pu l'en sortir, un homme le saisit à la bride pendant qu'un autre, prenant le père Brévin au collet, s'efforçait de le jeter à bas de son siége.

Un violent mouvement ébranla alors la carriole. — Rose entendit des menaces et des injures échangées entre les assaillants et son père, qui se défendait de son mieux à l'aide du fouet qu'il tenait à la main. Tout-à-coup un coup sourd, suivi d'un cri inarticulé qui s'éteignit dans un long gémissement, porta à son comble la terreur de la pauvre fille ; elle se laissa glisser par terre, et, dans la vague espérance de porter secours à son père, elle avait réussi, quoique avec peine, à tourner autour de la charrette, engagée dans une mollière, sans fond, où le cheval entrait de plus en plus et à s'approcher assez des assaillants pour distinguer sinon leurs traits, du moins leur taille et leurs vêtements, lorsqu'elle entendit une voix rauque, à demi étouffée, prononcer ces mots :

— Il ne bouge plus ; il est mort !

Une autre voix répondit :

— Que fait donc la fille, là-dedans? Dort-elle ou est-elle morte aussi? — Je vas voir.

Une nouvelle et horrible frayeur étouffa dans la gorge de la pauvre enfant le cri qui lui montait du cœur, et cédant aux craintes personnelles qui vinrent l'assaillir, elle s'enfuit avec toute la rapidité que lui permirent l'obscurité, le chemin raboteux et glissant, et l'effroi qui paralysait ses membres.

Au moment où Rose était descendue de la charrette, l'homme resté en sentinelle le long de la haie avait poussé une exclamation de surprise, et s'était reculé de quelques pas de façon à disparaître dans l'ombre des arbres. — La jeune fille ne le vit donc pas lorsque, cherchant à franchir à son tour le fossé, elle se dirigea vers ce même

endroit où la haie, moins touffue, permettait de passer, et elle se trouva tout à coup si près de lui qu'elle le frôla en courant; un cri étouffé échappa à tous les deux; mais l'homme ne chercha pas à l'arrêter, et elle put s'élancer dans le champ voisin.

Malheureusement, les compagnons de cet individu ne semblèrent pas approuver sa conduite; Rose n'avait guère parcouru plus de deux cents pas quand elle entendit le bruit d'une dispute, puis on se mit à courir après elle.

Sans trop calculer ce qu'elle faisait, la jeune fille se dirigeait, pour ainsi dire instinctivement, vers le cabaret de la *Trique*. Quelque mal famés que fussent cet endroit et celle qui l'habitait, c'était cependant une protection pour elle que l'abri d'une maison et la présence d'une femme. Mais le cabaret était assez éloigné du chemin pour que les forces de Rose s'épuisassent avant de l'atteindre; elle entendait les pas qui la suivaient se rapprocher de plus en plus; elle se sentait perdue si malheureusement son pied venait à glisser sur les sillons qu'elle traversait en bondissant comme une biche effrayée; son cœur battait à l'étouffer, et les appels de l'homme qui la poursuivait, ses menaces brutales, lui troublaient l'esprit de telle sorte, qu'elle se rendait à peine compte de la direction qu'elle prenait. Peut-être n'aurait-elle pu soutenir jusqu'au bout cette course désespérée, si l'homme qui la poursuivait n'eût perdu l'équilibre en s'embarrassant les jambes dans les longues herbes dont la végétation printanière avait couvert les vieux sillons. Sa chute donna de l'avance à la jeune fille; elle put franchir une haie, et descendre dans le fossé de l'étroit petit chemin sur lequel le cabaret était bâti; elle atteignit la maison, poussa la porte qui se trouvait entre-bâillée, quoiqu'il n'y eût pas de lumière à l'intérieur, et vint tomber sans connaissance sur le sol raboteux de l'auberge.

— Qui est là? Qu'est-ce que ça veut dire? demanda une voix de femme d'un ton de surprise inquiète.

— Nous allons voir, répondit une voix d'homme qui semblait partir d'un autre point.

Un souffle répété sur les cendres du foyer y fit briller un charbon; l'instant d'après une allumette s'enflamma et la chandelle de résine placée sous le manteau de la cheminée s'alluma en pétillant.

L'intérieur du cabaret offrait l'aspect le plus misérable. Le sol, à peine aplani, était humide et glissant; un mauvais lit entouré de courtines de paille était placé dans un coin; à côté, entre lui et le

foyer, un coffre vermoulu servait à la fois de siége, d'armoire et de degré pour s'élever à la hauteur du lit; une table, avec deux bancs de chêne brunis par le temps, et une escabelle placée sur le foyer, où, dans ce moment un homme jeune encore, mais de mauvaise mine et aux habits déguenillés, était assis, complétaient l'ameublement. Surprise par la brusque entrée de Rose, la maîtresse de la maison, Jeanne Cadou, se tenait encore droite et immobile auprès de la porte, n'osant remuer avant de savoir à quel hôte inattendu sa maison avait donné refuge. En apercevant le corps inanimé de la jeune fille elle laissa échapper une exclamation d'effroi.

— Qui diable ça peut-il être? reprit l'homme en s'emparant du bois fendu qui servait de chandelier et en approchant la lumière de Rose, que la *Gourde* soulevait.

— C'est Rose Brévin! s'écria cette dernière avec un juron énergique. Qu'est-ce qui s'est donc passé là-bas? Les autres ne s'attendaient bien sûr pas à la trouver avec son père. Allez donc voir ce qu'ils font, Soulaine?

— Non, ma foi! répondit l'homme en branlant la tête. Ce n'est pas quand une affaire comme celle-là a l'air de mal tourner qu'il faut s'en rapprocher, et pour moi j'aurais presque envie de filer au large.

— Vous avez peut-être raison, dit la *Gourde* d'un air inquiet. Mais qu'a-t-elle donc cette fille? est-elle malade? est-elle morte?

Soulaine continuait à examiner Rose à l'aide de sa chandelle de résine. Il paraissait ne savoir trop que répondre, lorsque l'homme qui avait poursuivi la jeune fille entra dans le cabaret.

C'était un des *cheminats* de la *Boule d'Or*. Court, trapu, vêtu d'une blouse bleue passée et déchirée, d'un pantalon de laine troué, il portait, enfoncé jusque sur ses yeux, un mauvais chapeau qui n'empêchait cependant pas de voir sur son visage la trace de plusieurs meurtrissures. Ses habits étaient souillés de terre humide et couverts de brins d'herbe et de mousse. En apercevant Rose, il murmura une énergique malédiction.

— Qu'est-il donc arrivé? demanda la *Gourde* avec empressement. Où sont les autres? Est-ce que vous vous êtes battus là-bas, que vous avez le visage tout écorché? Si le père s'est échappé comme la fille, nous allons avoir les gendarmes ici avant longtemps.

— Il ne s'est pas échappé, répondit le *cheminat* d'un air sinistre. Et celle-là non plus ne serait pas arrivée jusqu'ici sans les satanés

sillons sur lesquels je suis tombé. Pourquoi avez-vous de la lumière? c'est ce qui l'a attirée de ce côté.

— Nous venons seulement d'allumer la chandelle, dit la *Gourde*, il fallait bien voir qui entrait ainsi dans la maison en courant comme pour se sauver d'un chien fou. C'est pourtant malheureux que la fille se soit trouvée dans la charrette sans que vous l'ayez su.

L'homme plia les épaules sans répondre. On entendait des pas au dehors, et, à l'exception de la pauvre Rose, qui ne donnait encore aucun signe de vie, tous les personnages réunis dans la chaumière, même celui qu'on avait appelé Soulaine, et qui avait été reprendre sa place sur l'escabelle au coin du foyer, prêtaient l'oreille avec inquiétude.

Le *cheminat* s'avança avec précaution sur le seuil de la porte, mais un instant après il rentra, suivi de deux hommes, dont l'un, vêtu comme lui, était plus grand, avait les mouvements plus vifs, l'air plus audacieux, et paraissait plus jeune; l'autre semblait âgé d'une soixantaine d'années. Son costume était moins misérable que celui de ses compagnons. Au lieu de cotonnade et de vieux vêtements, évidemment achetés à la friperie, il portait le haut bonnet de laine bleue, la veste courte en grosse futaine, et le pantalon de charpie grise des paysans de ce canton. Sa démarche offrait une particularité, un certain balancement que donne aux pêcheurs du lac l'habitude de porter, pour marcher dans l'eau, de larges bottes imperméables et fort lourdes. Sa physionomie exprimait à la fois la terreur et la colère. Il était fort pâle et ses lèvres épaisses, ses larges mains calleuses étaient agitées par un mouvement convulsif. En apercevant Rose, les deux nouveaux arrivants laissèrent, comme le premier, échapper une exclamation énergique, mais qui ne semblait pas inspirée par le même sentiment.

—Voilà encore ce que tu nous attires, gueux que tu es, dit le paysan d'une voix rauque et comme étranglée, en se retournant vers son compagnon. Tu savais que la fille était dans la charrette et tu ne me l'as pas dit. Tu m'avais promis de ne pas faire de mal au *poulailler* et tu lui as donné un mauvais coup. Mais je m'en lave les mains. J'en suis innocent comme l'enfant qui vient de naître, et je pense que celle qui est là peut en rendre témoignage.

— Oui! dis ça et fais-le croire à qui tu pourras, reprit l'autre en ricanant. Le jour où il faudrait parler, nous en aurions long à dire sur toi, mon camarade. Je te réponds que si on m'envoie jamais faire

une dernière promenade sur la place Viarme [1], nous marcherons bras dessus bras dessous; et quoique tu aies eu soin de te tenir à l'abri des coups, celle qui est là sera la première à dire que tu étais bien de notre compagnie, puisqu'elle t'a vu sur la route. — Mais, du reste, faut pas t'inquiéter à cause d'elle; elle a l'air d'être à moitié morte; il ne serait pas difficile de lui faire sauter le pas tout à fait.

En finissant de parler, l'homme fit un mouvement du côté de Rose; mais la *Gourde*, qui soutenait toujours la jeune fille, le repoussa d'un violent coup de coude.

— Laissez-la donc, dit-elle, vous ne la toucherez pas ici. Vous n'en avez que trop fait, à ce qu'il paraît, de cette besogne-là pour ce soir!

Quelque dépravée que fût Jeanne Cadou, sa nature vigoureuse avait conservé, au milieu des passions ardentes, des besoins insatiables et de l'insouciance cynique qui l'entraînaient au vice, un reste de bons instincts qui se faisaient jour parfois inopinément. Hardie, effrontée, insultant sans vergogne ceux qui la surprenaient en flagrant délit de vol ou de maraudage, elle assurait quelquefois, dans la phase d'attendrissement qu'amenaient ses copieuses libations, qu'elle n'avait jamais maltraité personne et qu'elle était incapable de faire pleurer un enfant. — En effet, son visage flétri et ridé par les excès ne portait pas l'empreinte d'une lâche cruauté. Ses traits réguliers, ses yeux brillants, gardaient encore des traces de la beauté qui l'avait distinguée autrefois. Sa bouche seule grande, large et presque entièrement dégarnie de dents, exprimait la sensualité et l'avidité. Dans ce moment, peu soucieuse des menaces et des injures qu'on lui prodiguait, bien résolue du reste à rendre gros mots pour gros mots, jurements pour jurements, insultes pour insultes, et sûre de se montrer, dans ce combat de langue, supérieure à ses adversaires, elle se disposait même à repousser la force par la force, s'il était nécessaire, pour la défense de la jeune fille toujours évanouie dans ses bras.

Mais les *cheminats* reculèrent devant la lutte qu'il leur fallait ainsi affronter inopinément. — Les habitants de cette partie du comté Nantais ne sont ni cruels ni sanguinaires. Leur vie et leurs occupations ne développent point en eux les instincts sauvages cachés au fond de toute nature humaine. Les crimes causés par la violence des passions sont presque inconnus dans ce canton, et si l'on en peut

1. Lieu des exécutions à Nantes.

citer un petit nombre inspirés, comme celui dont il est ici question, par la cupidité, il serait impossible de rencontrer, même parmi ces derniers, un assassinat commis de sang-froid.

Les *cheminats* savaient donc que ceux qui les entouraient non-seulement se refuseraient à favoriser un nouveau crime, mais encore s'y opposeraient de tout leur pouvoir, et l'intérêt de tous était de demeurer pour le moment en bonne intelligence. Peut-être, d'ailleurs, commençaient-ils eux-mêmes à être effrayés de ce qu'ils venaient de faire. La résistance du malheureux *poulailler*, les coups de manche de fouet qu'il leur avait vigoureusement distribués, ses injures et ses menaces les avaient entraînés plus loin qu'ils n'auraient voulu. Mais le mal était fait, et les deux compagnons, qui n'en étaient pas à leur premier démêlé avec la justice, savaient fort bien qu'une fois arrêtés il serait inutile d'essayer une semblable justification. Leur seule chance de salut était donc d'obtenir à tout prix le silence de leurs complices, et de quitter immédiatement le pays. Dans cet état de choses, Rose était pour eux un obstacle terrible. Son évanouissement prolongé, qui les avait jusqu'alors protégés contre ses regards, retardait seul une lutte et des cris qui pouvaient tout perdre, et l'attitude énergique de Jeanne Cadou leur prouvait qu'ils courraient autant de dangers à se débarrasser violemment de la jeune fille qu'à la laisser vivre. Intimidés et indécis, ils sortirent du cabaret avec le pêcheur, et, sans cesser de surveiller ce qui se passait à l'intérieur, ils se demandèrent à quelle résolution ils devaient s'arrêter. Le pêcheur ne partageait pas leurs craintes à l'égard de Rose. Il s'était mis dans l'esprit que le témoignage de celle-ci lui serait favorable en prouvant qu'il n'avait point pris une part active à la lutte entre les *cheminats* et le *poulailler* et au crime qui s'en était suivi. En dépit de tout ce que pouvaient lui dire ses complices, il persistait dans cette opinion avec une conviction obstinée. D'autres considérations plaidaient peut-être encore dans son esprit en faveur de la jeune fille, de sorte qu'il opposait à tous les discours entremêlés de jurements, de menaces et d'injures des deux *cheminats*, une sorte de résolution sombre et têtue que rien ne pouvait ébranler.

— Eh bien! partez, sauvez-vous, puisque vous avez peur, disait-il lentement de sa voix rauque, que ses compagnons lui faisaient en vain signe de modérer.... Aussi bien votre affaire à vous est mauvaise. Vous vous êtes mis dans un vilain cas, faute de vouloir me croire. Pour moi, je vous dis que je n'ai pas lieu de craindre. Cette

fille-là ne me fera jamais de mal, j'en suis sûr; donnez-moi ma part du sac et partez.

— Mais, grand imbécile, reprit un des *cheminats*, en parlant avec précaution, il faut que tu sois aussi bête que les goujons de ton lac, pour ne pas comprendre que tu es dans le même cas que nous. Ce n'est pas un coup de plus ou de moins qui fera grand'-chose aux yeux de la justice. Quand nous aurons partagé l'argent, ce sera comme si tu avais travaillé à l'ouvrage qui nous l'a fait gagner.

— Non, répondait le pêcheur sans s'émouvoir, cet argent est en quelque sorte à moi, parce que le *poulailler* me l'a volé en me payant mon poisson trop bon marché; mais ce n'est pas moi qui le lui ai pris. Je ne me suis pas approché de sa charrette; je ne l'ai pas frappé, personne ne peut prouver ça, et sa fille sera la première à dire le contraire.

— Elle dira qu'elle t'a vu sur la route. On te demandera ce que tu faisais là pendant qu'on arrêtait un de *tes pays*, et d'où vient l'argent qu'on trouvera sur toi; tu t'embrouilleras; il n'est pas facile, vois-tu, de répondre à la justice une fois qu'elle se met à retourner un homme; tu nous nommeras, on nous prendra là où nous serons, et nous irons nous faire tous couper le cou de compagnie pour l'amour de cette mijaurée dont vous faites tant de bruit, je ne sais pourquoi.

— C'est vrai que tout ça est embarrassant! dit près d'eux une voix qui fit tressaillir les trois interlocuteurs. — Qu'est-ce que vous donneriez à celui qui vous débarrasserait de la fille tout doucement, et sans lui faire de mal? Feriez-vous bien part à quatre?

Les *cheminats* et le pêcheur virent alors que Soulaine, cet homme qu'ils avaient laissé établi au coin du foyer, dans le cabaret, s'était glissé hors de la maison sans être aperçu. Assis sur le seuil, dans son attitude favorite, son bâton entre les jambes, sa pipe à la bouche, son pied nu posé sur son sabot percé, il avait assisté à toute la discussion sans y prendre part, jusqu'au moment où il avait jugé de son intérêt d'intervenir.

Le mendiant, car telle était la position sociale de Soulaine, jouissait dans le pays d'une réputation équivoque, qui ne permettait pas de le traiter avec aussi peu de cérémonie que la plupart de ses confrères.

Jeune encore, vigoureux et bien bâti, on ne se rappelait pas l'avoir vu travailler ou exercer aucune industrie. Il préférait errer de village

en village, se plaignant d'infirmités imaginaires, remplissant son bissac du pain de l'aumône, et obtenant en outre, d'une façon ou d'une autre, quelque argent qu'il allait boire au cabaret avec les plus mauvais sujets du pays. Peu de personnes osaient le rebuter. Ses yeux méchants, sa physionomie sournoise, ses demi-mots menaçants effrayaient les femmes. L'on assurait que nul n'avait été en querelle avec lui sans avoir à s'en repentir dans l'année; et chacun craignait d'affronter ce danger terrible et indéfini que tout malheur, tout accident fortuit, semblait ensuite venir réaliser. La commune où se trouve situé le cabaret de la *Trique* est peut-être, de tous les environs, celle où la croyance aux sorciers est la plus générale et la plus enracinée. Du moment que l'on put soupçonner Soulaine de posséder ce pouvoir mystérieux et satanique, il inspira une terreur qu'il sut augmenter et habilement utiliser.

Les *cheminats* n'étaient point à l'abri de semblables idées superstitieuses; l'esprit du pêcheur en était imbu depuis son enfance, et lorsqu'ils se retournèrent tous trois, et qu'ils aperçurent, aux pâles reflets que la flamme du foyer jetait jusque sur le seuil, la physionomie narquoise du mendiant, son nez tordu et ses yeux brillants qui se fixaient sur eux avec une expression maligne à travers les mèches pendantes de ses cheveux noirs et emmêlés, ils sentirent un frisson étrange leur courir dans les veines.

Le mendiant devina l'impression qu'il venait de produire; il se leva avec un ricanement étouffé et s'approcha des trois compagnons, afin de pouvoir s'expliquer clairement avec eux sans que Jeanne Cadou pût l'entendre.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de cette dernière. Tout en soignant la malheureuse fille dont le sort se débattait dans le moment même entre ces quatre misérables, la *Gourde* avait l'œil sur ce qui se passait. Elle avait fort bien vu Soulaine se glisser hors de la maison, et quoiqu'elle n'entendît pas ce qui se disait, elle devina, en le voyant faire un mouvement pour se rapprocher des *cheminats*, qu'il allait entrer en arrangement avec eux.

— Oh! oh! dit-elle à demi-voix, il paraît qu'on va s'entendre là-bas; je ne ferai pas mal d'y aller voir. Il ne faut pas les laisser oublier que je tiens leurs têtes sur le bout de ma langue.

En se parlant ainsi à elle-même, elle souleva la pauvre Rose, encore inanimée, entre ses bras vigoureux, et la déposa sur le lit; puis, sans s'en inquiéter davantage, elle sortit du cabaret et s'avança

hardiment vers les quatre hommes dans l'intention bien arrêtée de prendre part à la conversation.

La jeune fille resta donc seule, abandonnée, étendue sur le lit où la *Gourde* l'avait jetée dans un état d'insensibilité à peu près complète. Cependant l'absence des soins officieux de Jeanne Cadou, qui avait fait jusque-là tous ses efforts pour lui faire avaler, comme panacée universelle, quelques gouttes d'eau-de-vie; le souffle d'air pur qui, entrant par la porte ouverte, tombait sur son visage, dissipèrent peu à peu son mortel engourdissement. La tension nerveuse amenée par la frayeur cessa, son cœur moins contracté battit plus régulièrement, sa poitrine se souleva avec plus de facilité, et Rose, ouvrant les yeux, promena autour d'elle un regard surpris.

Mais ces améliorations dans son état ne se firent sentir que par degrés.

Jeanne Cadou eut le temps de rentrer dans la maison, de s'approcher du lit pour voir ce que devenait sa malade, et quand Rose tournant péniblement sa tête endolorie chercha à reconnaître les objets qui l'entouraient et à rappeler ses souvenirs, elle aperçut la *Gourde* accroupie auprès du feu et occupée à faire bouillir dans un petit pot une sorte de tisane.

Le mouvement de Rose attira son attention :

— Ah ! te voilà revenue à toi, ma Rose, dit-elle en transvasant sa composition dans une tasse qu'elle prit sur la table. Ça se trouve bien, tu vas boire ce petit bouillon-là pour te calmer et te faire dormir un peu.

Elle s'approcha du lit et présenta le breuvage aux lèvres de la pauvre fille. Rose repoussa faiblement sa main en essayant de murmurer quelques paroles.

— Faut pas parler maintenant, reprit Jeanne Cadou en lui soulevant la tête pour la faire boire, demain nous aurons le temps de causer, et je te dirai tout ce que tu voudras, mais à présent il faut te reposer.

Elle porta de nouveau la tasse à la bouche de la pauvre enfant, qui, tout altérée qu'elle fût, en avala le contenu avec dégoût, puis elle lui replaça la tête sur l'oreiller, arrangea les couvertures et tira les rideaux, afin, dit-elle, que Rose pût dormir tranquille.

En effet, celle-ci eut à peine bu ce qu'on lui présentait, qu'un engourdissement d'une autre nature, mais plus profond encore que le premier, s'empara d'elle. Ses idées se troublèrent, ses yeux se re-

fermèrent et elle demeura pâle et inanimée plutôt qu'endormie.

La *Gourde*, qui la surveillait à travers les fentes de la courtine de paille, fit alors signe à ceux qui se tenaient au dehors, et les quatre hommes rentrèrent. Soulaine alla aussi regarder la jeune fille, puis il se retourna vers ses compagnons :

— Elle en a pour quelque temps à dormir comme ça, dit-il avec son mauvais sourire, elle ne nous inquiétera pas désormais. Pas moins faut travailler un peu vivement, les amis, parce que pendant que nous causons le temps passe.

Toute hésitation semblait avoir cessé chez les *cheminats* et le pêcheur. Ils paraissaient aussi avoir hâte de terminer ce qui leur restait à faire. Un sac d'argent assez bien rempli fut déposé sur la table et partagé sans discussion entre les complices qui n'échangeaient que les paroles strictement nécessaires; puis la *Gourde* alluma une lanterne, la remit entre les mains du pêcheur, ouvrit la porte pour laisser sortir les quatre compagnons, et, après avoir échangé avec chacun d'eux un signe d'adieu, rentra chez elle et s'y renferma.

Les autres se dirigèrent en silence vers l'endroit où ils avaient arrêté le malheureux *poulailler*. La charrette était encore enfoncée dans le trou qui avait favorisé l'attaque des *cheminats*. Le cheval avait cédé à la résistance qu'il éprouvait, et après deux ou trois efforts infructueux, s'était résigné à son sort. La tête baissée, le collier tombé presque sur les oreilles, les jambes de derrière engagées dans la boue molle et gluante, il soufflait tristement sans plus essayer de changer de position. A côté de la charrette, étendu la face contre terre, était le corps du père Brévin. Sa tête, ouverte par le coup de bâton plombé, avait laissé couler une assez grande quantité de sang, dans lequel trempaient ses cheveux gris, et ses habits étaient souillés par la boue que les piétinements du cheval avaient fait jaillir sur lui. Les *cheminats* et Soulaine s'approchèrent de lui ; ils semblaient suivre un plan arrêté d'avance. Le pêcheur les éclairait avec la lanterne sans les aider autrement.

Ils placèrent sous la tête du vieillard une pierre qui put paraître avoir fait la blessure fatale. La charrette fut renversée complétement sur lui. Le cheval, excité par deux ou trois coups de fouet, fit encore pour se dégager quelques efforts qui n'aboutirent qu'à froisser et meurtrir davantage le corps du *poulailler* et à effacer toutes traces de la lutte qui avait eu lieu autour de la charrette, puis il baissa de nouveau la tête et resta tranquille et abattu comme auparavant.

Tous ces arrangements avaient été pris avec une grande célérité. Quand tout fut fini, les quatre compagnons se séparèrent après de courts adieux; les deux *cheminats* suivirent la route de Nantes, Soulaine et le pêcheur s'en allèrent ensemble jusqu'à un carrefour peu éloigné. Mais là, le vieillard, qui semblait avoir hâte de quitter son compagnon, prit congé de lui et descendit du côté du lac, pendant que le mendiant s'enfonçait dans les terres.

On se lève tôt dans nos laborieuses campagnes, et le lendemain, au moment où les premiers rayons du soleil commençaient à boire la rosée sur l'herbe, une jeune fille, qui conduisait aux champs les vaches de son père, aperçut le lugubre spectacle étalé sur la route. Effrayée par la vue du cadavre et du sang qui souillait la terre, elle retourna en courant et en jetant de grands cris vers le village qu'elle venait de quitter, et y répandit l'alarme. Les hommes abandonnèrent leurs travaux pour se rendre sur le lieu désigné par la jeune fille; les femmes les suivirent, et bientôt le chemin fut encombré d'une foule émue, inquiète, mais nullement agissante.

Aussitôt qu'on se fut assuré, en soulevant la main inerte et glacée qui dépassait le bord de la charrette et s'étendait crispée sur la terre, que toute vie était éteinte chez le malheureux père Brévin, on évita de le toucher, de rien déranger à la position de la charrette, même de s'en approcher de trop près en attendant l'arrivée des autorités de la commune, qu'on était allé prévenir. La foule formait un cercle autour de la carriole renversée; mais si personne n'agissait, tout le monde parlait, et les suppositions allaient leur train.

— Ça n'est pas difficile à comprendre, disait avec volubilité un homme, qu'à sa carnassière et à son fusil, portés ostensiblement, à son air assuré, à la déférence avec laquelle on l'écoutait, on pouvait supposer être garde ou homme d'affaires de quelque gros propriétaire du voisinage, la nuit dernière était noire comme la gueule du loup, le bonhomme avait peut-être avec ça la vue trouble, car il n'a pas passé devant chez Jouaut sans s'y arrêter, je pense, et le vin de Jouaut est fort, j'en réponds; je l'ai choisi moi-même sur un cellier de plus de cent barriques, qui n'en contenait pas une faible ou mauvaise. Ça fait que le cheval sera tombé dans le trou, le bonhomme aura été jeté hors de la charrette qui se sera renversée sur lui en lui enfonçant la poitrine.

Un murmure approbatif annonça que la plupart des auditeurs se rangeaient à l'avis de l'orateur; cependant deux ou trois paysans qui

avaient examiné avec plus de soin la position de la charrette hochèrent la tête d'un air de doute. Un d'entre eux, un brave homme qui depuis quelques instants lissait avec persévérance, de la main droite, les mèches de cheveux gris et roides qui tombaient tout droits autour de son front, prit même la parole pour émettre timidement quelques doutes; mais son éloquence n'était pas grande, il le sentait, et, autant par suite de cette conviction que pour donner à ses idées, qui arrivaient avec lenteur, le quart d'heure de grâce, il avait l'habitude de répéter la dernière phrase de son interlocuteur en l'approuvant, même lorsque la suite de son discours devait la contredire. Il procéda ainsi en cette occasion :

— La charrette se sera renversée sur lui en lui enfonçant la poitrine, *comme de juste*, dit-il en hochant la tête de haut en bas et de bas en haut, afin de faciliter par ce mouvement la sortie de ses paroles. — Le trou est pourtant, je pense, plus creux que l'endroit où se trouve le bonhomme et une charrette verse plus communément du côté où elle penche que non pas de l'autre.

Mais cette circonstance n'avait pas frappé tout d'abord maître Patron, le garde, et son avis avait été donné avec trop d'assurance pour qu'il ne se sentît pas engagé d'honneur à le soutenir envers et contre tous. Il reprit donc la parole en joignant à sa volubilité ordinaire une pantomime animée.

— Comprenez donc, mon cher bonhomme, dit-il, que la charrette n'a pas versé quand elle s'est trouvée au milieu du trou, ce n'est pas ça que je veux dire, je sais ce que c'est qu'une voiture, je vais sans cesse en ville en cabriolet, et je vous répète que cette chose m'est arrivée vingt fois. Vous voyez cette butte où je suis maintenant, la roue droite y est montée... On n'en voit pas les traces parce qu'il y a de l'herbe et que la rosée du matin relève l'herbe foulée. — La roue droite étant en haut, la gauche s'est trouvée plus bas, elles ont glissé ensemble au fond du trou dans cette position, et la secousse a fait perdre l'équilibre au bonhomme en achevant de renverser la charrette.

— En achevant de renverser la charrette, *comme de juste*, reprit l'autre, toujours fidèle à sa phraséologie ordinaire; c'est drôle pourtant que le bonhomme se trouve dehors et non pas dedans et que ses pieds mêmes soient sous le chartil[1]. On l'aurait mis exprès comme ça qu'il ne serait pas mieux placé.

1. Corps de la charrette.

Cette remarque excita une certaine émotion dans la foule. On murmura les mots de mauvais coup et de vol. Quelques personnes vinrent examiner avec un sourire méfiant l'équipage renversé, puis rentrèrent dans le cercle élargi formé par les assistants à une distance de plus en plus grande, en rapportant des observations qu'on se communiqua à voix basse. — Maître Patron lui-même fut un peu troublé. Il déclara à haute voix qu'il sortait de nuit comme de jour, mais qu'il était toujours armé, on le savait bien, et que celui qui passerait trop près de lui sans s'être fait reconnaître recevrait la charge d'un fusil qui ne manquait guère son coup.

La foule fut distraite de l'impression produite par cette déclaration, plus rassurante pour maître Patron que pour ses voisins, par l'arrivée d'un nouveau personnage.

C'était le médecin du pays, grand et gros homme blanchi sous le harnais, à qui la pratique tenait lieu de science, et qui, à force de saigner, purger, instrumenter, suivant l'urgence du cas, réussissait à sauver à peu près autant de gens qu'il en tuait. Habitué à exercer avec ses rustiques malades une espèce de médecine de vétérinaire, il les traitait rudement de toutes façons, administrait ses remèdes à haute dose, renforçait ses ordonnances par quelques gros mots et n'épargnait pas les bourrades aux récalcitrants Du reste, ce caractère assez brutal ne faisait pas diminuer sa clientèle, et, pour éviter ses reproches, aucun paysan n'osait mourir qu'entre ses mains. Il faisait ce matin sa tournée ordinaire; en apercevant la foule qui obstruait le chemin, il arrêta son cheval et demanda ce qui se passait.

Les réponses furent assez confuses. Cependant il devina qu'un accident avait eu lieu. Il mit pied à terre et s'avança pesamment vers la charrette versée en murmurant d'une voix rauque et nasillarde :

— C'est encore un tour de votre diable d'ivrognerie. Il avait bu, cet homme! c'est clair, et puis il s'est mis à conduire un cheval moins brut que lui peut-être. Il a versé... il s'est tué... il est mort!... ajouta-t-il après s'être penché sur le cadavre pour l'examiner; ça ne pouvait pas manquer et ça vous arrivera à tous, si vous ne voulez pas faire attention à mes conseils.

Au moment où il achevait de donner à ses auditeurs cette consolante assurance, on aperçut au détour du chemin le maire, son adjoint et le secrétaire maître d'école indispensable pour rédiger à peu près en français le procès-verbal de l'événement. Le maire, qui avait ceint son écharpe, paraissait fort essoufflé et assez ému.

— Eh bien! eh bien! qu'y a-t-il? demanda ce respectable personnage, après avoir jeté autour de lui un regard effrayé. Un accident! un accident terrible! Mort d'homme, à ce que je vois.— Enchanté de vous trouver ici, monsieur Corme, ajouta-t-il en apercevant le médecin, vers lequel il s'avança d'un air empressé. — Personne n'a touché ces objets? continua-t-il avec un peu plus d'assurance, pendant qu'il se retournait vers la foule et désignait du geste la charrette et le corps du malheureux *poulailler*.

Une dénégation unanime lui répondit.

— C'est bien, c'est bien, reprit-il, nous allons procéder aux constatations nécessaires.— Monsieur l'adjoint, approchez-vous.— Monsieur le secrétaire, ne me quittez pas. — Je réclame votre présence, monsieur Corme, et je serai heureux, fort heureux en vérité, de connaître votre opinion sur cette malheureuse affaire.

— Ma foi, monsieur le maire, répondit le médecin de son ton rauque et bourru, mon opinion est facile à donner. — Je la communiquais à ces gens-là quand vous êtes arrivé. Cet homme était ivre, c'est évident, et c'est ce qui a causé sa mort.

Le maire branla la tête d'un air capable; les idées de la personne qui lui parlait le plus longtemps et avec le plus d'assurance avaient en général grande chance d'être adoptées par lui. L'avis de M. Corme, celui de maître Patron, qui, se sentant appuyé, était revenu avec rapidité à ses premières impressions, prévalurent donc sans peine, et l'on rédigea le procès-verbal dans ce sens en éloignant toute idée de guet-apens et d'assassinat.

L'on finissait d'apposer les signatures, lorsqu'il se fit un mouvement et un long murmure dans la foule. Deux personnes venaient d'arriver, l'une était Jeanne Cadou, l'autre une femme âgée, à la physionomie pleine de douceur et de bienveillance, dont les joues pâles et ridées étaient inondées de larmes. C'était la veuve Brévin; les paysans s'écartèrent devant elle; elle s'avança lentement, les mains jointes, jusqu'auprès du cadavre qu'on avait retiré de dessous la charrette pour l'étendre sur l'herbe à quelque distance, et se laissa tomber à côté avec un long sanglot.

— Ah! mon cher ami! dit-elle, te voilà donc! Et c'était ainsi que je devais te retrouver après t'avoir attendu si longtemps! Oh! que la nuit m'a paru dure à passer sur le seuil de ma porte, sans jamais t'entendre revenir, et que je voudrais pourtant la voir recommencer, puisque durant ces tristes heures je t'espérais encore! Faut-il qu'il y

ait de mauvais monde sur la terre pour t'avoir tué, toi qui n'as jamais fait de mal à personne!

Le maire, le médecin lui-même écoutaient en silence les plaintes de la veuve. Les femmes pleuraient, les hommes avaient le cœur serré.

Cependant, le maire crut devoir prendre la parole pour rectifier les idées de la vieille femme qui, suivant le procès-verbal, s'égaraient étrangement.

— Ma bonne mère, dit-il d'une voix émue, je partage votre peine, et je la comprends; mais vous vous trompez tout à fait, la mort de votre mari est accidentelle; il n'y a point ici de meurtre, et notre procès-verbal le constate d'une manière suffisante pour rassurer votre esprit à ce sujet.

La vieille femme se pencha sur le front brisé du malheureux *poulailler*. Elle écarta les mèches de cheveux imprégnées de sang qui se collaient sur la blessure. Ses mains tremblantes passaient et repassaient avec un geste presque caressant sur ce visage ridé que la rigide expression de la mort rendait plus rude encore aux yeux des autres, mais qui était celui de l'époux de sa jeunesse, de l'ami de sa vie entière, et ses pleurs, en tombant, lavaient le sang et la boue dont il était souillé. Elle regarda longtemps, d'un œil désolé, la blessure béante qui partageait la tempe du vieillard, puis elle secoua la tête en signe de dénégation et voulut parler; les paroles s'arrêtèrent dans son gosier, un douloureux gémissement lui échappa seul, et s'affaissant, toute repliée sur elle-même, elle commença à sangloter comme si son cœur se brisait.

L'émotion de la foule devint grande. Quelques femmes s'approchèrent de la veuve, elles essayèrent de la calmer et de faire cesser, en l'éloignant, cette douloureuse scène. Mais Madeleine Brévin leur opposa une résistance inerte qui les découragea.

— Ne se trouve-t-il donc personne ici de la famille de cette femme? dit le maire en regardant autour de lui avec anxieté; car sa dignité commençait à se sentir mal à l'aise. Elle a une fille, je pense. Où est-elle donc? Ne pourrait-on la faire avertir?

— Pardon, excuse, monsieur le maire, dit alors la *Gourde* en s'avançant d'un air calme et délibéré. Sa fille est chez moi dans ce moment, et sauf le respect de la compagnie, elle ne vaut, je pense, guère mieux que son pauvre vieux père. J'étais allée chercher sa mère, car c'est hier au soir, tout à la nuit brune, que la jeune fille est

entrée dans ma maison, en courant, et si essoufflée, si saisie, qu'elle s'est évanouie en arrivant. Elle n'a pas repris la parole depuis, de sorte que je n'ai pu savoir ce qui lui était arrivé.

— Voici un nouvel incident qu'il nous faut vérifier, dit le maire en reprenant son importance et ravi de trouver un motif pour s'éloigner. Monsieur Corme, je réclame de nouveau votre présence, nous allons nous rendre près de cette jeune fille. Il est fâcheux que la mère ne puisse nous accompagner. Sa présence et ses explications nous auraient été utiles.

Mais, à la grande surprise des assistants, la veuve se leva, étouffa ses sanglots et s'essuya les yeux.

— Pardon, monsieur le maire, dit-elle d'une voix entrecoupée qu'elle s'efforçait de raffermir; je peux bien vous suivre, comme c'est mon devoir, auprès de ma pauvre enfant. Hélas! mon Dieu! c'était elle que je venais voir ce matin, lorsque j'ai rencontré des gens qui m'ont avertie du malheur de mon cher homme... Alors je n'ai plus pensé qu'à lui! Mais à présent, qui sait ce qui m'attend encore, et s'il me reste une consolation au monde?

En parlant ainsi, la vieille femme se détourna et prit le chemin du cabaret de la *Trique*. D'abord elle marcha lentement et comme si elle s'éloignait à regret du triste spectacle qui absorbait toutes ses pensées; puis, à mesure qu'elle approchait, suivie du maire, du médecin et de la plus grande partie des villageois, de la maison où se trouvait Rose, la nouvelle inquiétude de son cœur lui faisait presser le pas et séchait dans ses yeux brûlants les larmes qui les mouillaient encore.

La porte du cabaret était fermée; la *Gourde* passa devant, l'ouvrit, et un brillant rayon de soleil tomba sur le lit, dont la veuve écarta les rideaux d'une main tremblante. Mais en vain la clarté radieuse du jour frappa le visage pâle de Rose; en vain sa mère, se penchant sur elle, baisa ses yeux à demi entr'ouverts, ses lèvres blanches et son front couvert d'une sueur froide; en vain la vieille femme prononça ces doux noms, ces tendres appellations auxquelles une bouche maternelle sait donner une inflexion si touchante, Rose était sous l'empire d'un engourdissement mortel qui la rendait insensible à tout, et la pauvre mère ne put obtenir ni un regard ni un sourire.

M. Corme s'approcha, tâta le pouls faible, rapide, irrégulier de la jeune fille, examina son visage sans expression, écouta sa respiration

à peine sensible, ne comprit rien à son état et se releva avec un air grave.

— Cette fille a une *méningite*, dit-il. Elle aura été effrayée de l'accident. Peut-être a-t-elle reçu dans la région cérébrale un coup qui aura pu déterminer un épanchement. C'est un état sérieux, très-sérieux. Je vais m'en occuper, la soigner énergiquement; mais, selon toute probabilité, ce sera inutile.

— Croyez-vous qu'elle reprenne connaissance de façon à pouvoir donner des renseignements sur ce qui s'est passé? demanda le maire.

— C'est possible, mais ce n'est pas sûr. Vous feriez mieux d'interroger la femme qui l'a recueillie. Ce serait plus tôt fait.

En conséquence, Jeanne Cadou fut appelée et répéta avec plus de détails ce qu'elle avait déjà raconté. Elle expliqua comment, après avoir veillé toute la nuit la jeune fille qu'elle n'avait pu tirer de l'état d'engourdissement où on la voyait encore, elle s'était mise en route pour Passay à la pointe du jour, afin d'aller chercher la mère Brévin, de sorte qu'elle n'avait appris qu'à son retour le malheur arrivé si près de chez elle au vieux *poulailler*.

Sa déclaration parut aussi claire que précise aux autorités compétentes, et si, parmi les personnes présentes, quelques-unes en jugèrent autrement, elles se gardèrent bien de le dire, de peur de s'attirer une querelle avec la *Gourde*, qu'on craignait beaucoup si on la respectait peu.

Quant à la pauvre mère, elle entendait à peine ce qu'on disait autour d'elle. Les yeux fixés sur sa fille, tantôt elle restait devant le misérable lit les mains jointes, immobile et comme étourdie par les coups terribles qui s'appesantissaient sur elle, tantôt elle sortait en tressaillant de cet abattement profond, prodiguait, avec une anxiété fiévreuse, de nouveaux soins à son enfant, la caressait, l'appelait d'une voix pleine d'angoisse qui n'éveillait, hélas! aucun écho dans les sens glacés de la jeune fille. Témoins de l'inutilité de ses efforts, ceux qui l'entouraient échangeaient des regards de mauvais augure et s'éloignaient l'un après l'autre. Lorsque la pauvre mère se retourna vers le cercle bien éclairci des assistants en demandant si quelque âme charitable voudrait l'aider à transporter chez elle sa fille mourante, on parut croire que c'était prendre une peine inutile et qu'il vaudrait bien mieux laisser la pauvre créature mourir tranquille.

Cependant comme la *Gourde* souhaitait qu'on la débarrassât de la malade et que la mère Brévin insistait, on finit par se rendre à

leurs désirs. Rose fut transportée à Passay, qui, en prenant les chemins de traverse, n'était pas fort éloigné, pendant que, d'un autre côté, on y ramenait le cadavre du malheureux *poulailler*. Le passage de ces deux lugubres cortéges causa dans le village une vive impression. La foule émue se pressa autour du corps du père Brévin et encombra la maison de la veuve. On examinait en silence la blessure béante du cadavre; on s'étonnait devant l'insensibilité persistante de la jeune fille, mais on parlait peu, et le procès-verbal officiel ne rencontra point de contradicteurs avoués.

Les paysans sont de tous les hommes les plus prudents, les plus naïvement égoïstes. D'ailleurs une certaine partie de la population du village se trouvait avoir le cœur endurci à l'endroit du père Brévin par l'antagonisme existant entre les *poulaillers* et les pêcheurs, et plus d'un, parmi ces derniers, après avoir considéré en silence le cadavre du père Brévin, plia les épaules et pensa, à part lui, qu'il restait à Passay trop de commerçants prêts à s'enrichir du travail d'autrui pour qu'il fût nécessaire de pleurer le défunt.

Les *poulaillers* furent, ainsi qu'on devait s'y attendre, beaucoup plus frappés de cette mort subite et mystérieuse; mais ils ne jugèrent pas à propos de faire part de leurs impressions et parurent accepter avec empressement l'opinion des autorités.

L'oncle de Rose, Louis Brévin, frère et associé du malheureux *poulailler*, sembla lui-même partager cette manière de voir et ne fit aucune réclamation, ne parla pas de l'argent touché à Nantes par son frère, et parut seulement soucieux d'empêcher sa belle-sœur de trahir, dans les explosions de sa douleur, la conviction instinctive, manifestée par elle dès le premier moment, que son mari avait été victime d'un assassinat.

L'instinct populaire, qui flaire si vite le crime et donne souvent par son impulsion irrésistible l'éveil à la justice, fut donc, ou du moins parut être en défaut pendant les premières semaines qui suivirent le meurtre du père Brévin. Les *cheminats* fugitifs ne furent point inquiétés, et Soulaine le mendiant put venir, à l'ordinaire, remplir sa besace aux portes du village, se rôtir au soleil en faisant la sieste, ou, comme on dit dans le pays, la *marienne* au pied de quelque meule de paille et boire au cabaret avec ses camarades en s'entretenant de l'événement du jour. Il alla même s'asseoir à la porte de la veuve Brévin pour demander des nouvelles de Rose à ceux qui sortaient de la maison; et lorsque, quelques jours après, il jugea

prudent de quitter Passay et de disparaître du pays, son départ n'excita ni étonnement ni soupçon, tant on était habitué aux fréquentes et capricieuses absences que nécessitait son existence nomade. — Pour la *Gourde*, elle ne changea rien à ses allures ordinaires, si ce n'est qu'elle se laissa peu à peu entraîner à satisfaire ses goûts de bonne chère et de bon vin plus largement que la prudence ne l'eût exigé; mais il était si difficile de connaître au juste la nature et l'étendue de ses ressources qu'on ne remarqua pas tout d'abord ses dépenses suspectes. Du reste, elle ne cessait de témoigner un grand intérêt à Rose Brévin, la visitait quelquefois et n'en parlait qu'avec attendrissement, non comme ayant quelque remords à son sujet, mais comme prenant intérêt à une vie qu'elle pensait avoir contribué à sauver. Hélas! c'était tout au plus si l'on pouvait appeler vie le souffle à peine sensible qui animait encore le corps inerte de la jeune fille.

Malgré les soins de M. Corme, qui du reste eut le bon esprit de ne pas ajouter le péril de ses remèdes aux dangers d'une maladie à laquelle il ne comprenait rien, Rose restait sous l'empire d'une souffrance qu'on ne pouvait soulager. Le médecin, honteux enfin de multiplier des visites qui visiblement n'étaient avantageuses qu'à sa bourse, cessa de venir chez la veuve, et Louis Brévin conseilla lui-même à sa belle-sœur de discontinuer des soins inutiles et coûteux.

La rude franchise des paysans ne connaît pas les périphrases et les façons délicates de faire comprendre une vérité douloureuse. D'ailleurs la vie a peu de prix à leurs yeux; ils la considèrent comme un pénible fardeau dont on est souvent trop longtemps accablé, et n'hésitent guère à en annoncer sans grands regrets la fin probable.

— Que voulez-vous? disait Louis Brévin à sa belle-sœur, faut vous faire une raison, ma pauvre Madeleine. C'est malheureux certainement, car mon frère était un homme courageux au travail et utile à sa famille; mais enfin nous devons tous mourir, les uns comme les autres : c'est un ouvrage à faire; votre mari l'a fait, il est plus avancé que nous. Quant à votre fille, c'est inutile, voyez-vous, de dépenser tant de bon argent en médecins et en remèdes. Ça ne fait pas communément grand bien. Voyez! je n'ai jamais payé un sou pour me faire soigner et je me suis toujours bien porté : la maladie vient quand elle veut et s'en va de même. Si le bon Dieu ne veut pas

laisser votre fille dans ce monde, ce ne sont pas les médecins qui l'y retiendront de force.

Quelle que soit la résignation humble et stoïque des paysans devant la volonté de Dieu, il existe des sentiments qui ne peuvent s'y plier sans résistance, et qui dans tous les rangs sociaux se manifestent avec la même énergie, la même passion profonde. Tel est parmi d'autres le sentiment maternel, et cette douleur contre nature, de voir l'enfant sorti de votre sein vous précéder dans le tombeau, vous laissant seule et désolée sur la terre. — Madeleine ne pouvait pas accepter les rudes conseils de son beau-frère. Penchée sur le lit de Rose et plongée dans sa triste contemplation, elle avait à peine entendu ce qu'il venait de lui dire.

— Mais regardez-la donc, Louis, dit-elle. Regardez comme elle est pâle, comme elle souffre!... Elle, autrefois toujours si gaie, si joyeuse, si prête à rire et à chanter. Hélas! ma pauvre enfant! faut-il que je l'aie vue si aimable et que je la voie telle qu'elle est maintenant!

Les larmes lui coupèrent la parole; elle couvrit ses yeux de ses deux mains, en tâchant d'étouffer ses sanglots. Le paysan s'approcha de la malade et fit un effort pour trouver quelques paroles consolantes à dire à la pauvre mère.

— Après ça, reprit-il, je ne la trouve pas aussi changée que vous le dites. — Elle n'a jamais eu ce qu'on appelle une grande mine, elle était mince comme un enfant de douze ans et ressemblait plus à une demoiselle qu'à une paysanne. — Vous l'avez élevée délicatement, de sorte qu'elle est plus faible qu'une autre, sans compter que vous n'êtes pas forte vous, Madeleine, et mon défunt frère n'était pas non plus aussi vigoureux que moi.

— Elle se guérira peut-être, ça se dissipera peu à peu. — Dis-moi, Rose, ajouta-t-il, en s'approchant du lit, n'est-ce pas que tu me reconnais bien? La voix rauque du paysan fit tressaillir la jeune fille dont elle troublait la douloureuse somnolence. Elle détourna la tête avec un sourd gémissement, ses lèvres mêmes s'agitèrent, mais elle ne répondit pas.

— Vous avez la voix trop forte, ça la fait souffrir, murmura la veuve en laissant retomber le rideau du lit, et elle ne vous comprend pas. — Dites-moi, Louis, ajouta-t-elle en fixant sur son beau-frère un regard interrogateur : est-ce que vous avez jamais entendu parler d'une maladie comme celle-là?

Le paysan échangea avec la veuve un regard significatif, mais il se détourna sans rien dire. Louis Brévin était un homme fin, calme, froid, à qui le sentiment ne faisait point oublier la prudence. Mieux que personne, sans doute, il savait à quoi s'en tenir sur l'accident qui avait causé la mort de son frère, et bien des indices inconnus à tout autre auraient pu le mettre sur la voie d'une découverte entière. Jusqu'alors il avait gardé ses convictions pour lui seul, pensant que les preuves seraient difficiles à obtenir, l'argent perdu impossible à retrouver; qu'un procès criminel coûterait beaucoup, occuperait son temps, ferait tort à son commerce, sans rapporter autre chose qu'une vengeance stérile qui ne rendrait point la vie à son frère. Ses soupçons, d'ailleurs très-arrêtés quant au fait du meurtre et du vol, ne l'étaient pas autant à l'égard des gens qu'on pouvait en accuser. De sorte qu'il avait résolu de se tenir sur la réserve en évitant le plus possible de parler de cette triste affaire. Cependant, malgré son silence, des bruits sinistres commençaient à courir dans le pays. La maladie étrange et persistante de Rose, ces symptômes inconnus, cette vie obscurcie par un voile épais, mais qui durait néanmoins, cet état d'insensibilité auquel le temps et les remèdes apportaient si peu de changements, finirent par être attribués à des causes surnaturelles, on prétendit qu'un *sort* avait été jeté sur la pauvre fille. Dès ce moment une sorte d'éveil étant donné, la mort du père Brévin parut beaucoup moins naturelle. On s'étonna de la minime somme trouvée sur le *poulailler* à son retour de la ville, et l'on regarda avec méfiance les gens qui, depuis ce moment, faisaient plus de dépenses qu'auparavant. Maître Patron lui-même abandonna sa première conviction pour en revenir à la seconde, et se tint plus que jamais sur ses gardes contre toute attaque nocturne; enfin, quoique l'on ne se communiquât pas encore tout haut et sans contrainte les soupçons qui flottaient dans tous les esprits, la veuve ne trouvait plus autour d'elle l'incrédulité qui avait d'abord accueilli sa protestation énergique contre l'accusation d'ivrognerie par laquelle on voulait expliquer la mort de son mari.

Tout absorbée par sa douleur maternelle et les soins qu'elle donnait à sa fille, Madeleine ignorait presque ce revirement dans l'opinion publique. — Le temps qui l'avait produit n'amenait aucun changement sensible dans l'état de Rose.— Peut-être ses yeux, moins ternes, se tournaient-ils avec plus d'expression vers sa vieille mère, sans cesse occupée à épier le réveil de son intelligence. Peut-être

semblait-elle plus sensible à ce qui se passait autour d'elle, et voyait-on parfois un léger tressaillement, un mouvement fugitif de sa physionomie, répondre à certains noms, à certaines conversations tenues près d'elle. — Madeleine même avait cru, un jour où, vaincue par la douleur, elle laissait éclater ses sanglots, sentir sa main faiblement pressée par celle de sa fille. — Mais à peine ces améliorations, imperceptibles à tout autres yeux qu'à ceux d'une mère, rattachaient-elles à l'espérance son cœur flétri, que cette lueur de vie s'éteignait de nouveau, et que la jeune fille retombait dans une atonie, une somnolence invincibles.

Et les yeux de la pauvre enfant se creusaient de plus en plus, ses joues pâles s'amaigrissaient, sa main frêle, étendue sur le lit, semblait fatiguer de son poids un bras dont on distinguait, à travers la peau devenue transparente, toutes les veines bleues et les nerfs délicats. — Le cœur d'une mère seul pouvait conserver l'espoir tenace qui soutenait encore celui de Madeleine.

(La fin à la prochaine Livraison.)

DE L'AMOUR CONJUGAL

DANS LE DRAME[1]

PAR M. SAINT-MARC GIRARDIN.

VII

LE DÉVOUEMENT DANS LE MARIAGE

LADY RUSSEL, HYPERMNESTRE. — L'HYPERMNESTRE DE LEMIERRE. — LA THARÈS DE DUCHÉ. — LA PAULINE DE TRISTAN. — L'OCTAVIE DE MAIRET.

J'ai dit que, dans la Porcia de Shakespeare, il y avait beaucoup de l'épouse chrétienne, beaucoup même de la femme anglaise. Le beau récit que M. Guizot a fait[2] de la vie de lady Russel, femme de l'illustre décapité de 1683, montre quelle est la dignité, quel est le charme de cet amour conjugal qui sait ses droits, ses devoirs, et supporte avec une tendre patience les épreuves de la vie humaine et la plus douloureuse, celle qui vient du malheur et de la mort d'un mari adoré. Lady Russel est la véritable Porcia de Shakespeare, forte et tendre dans les périls de son époux, le soutenant jusqu'à la mort, et le pleurant le reste de sa vie.

M. Guizot n'a pas seulement voulu nous montrer le courage de lady Russel pendant le procès de son mari et après son échafaud; il n'a pas seulement voulu nous montrer la veuve inconsolable et ferme, mais aussi, avant ce temps d'épreuves, la femme heureuse, jouissant avec une joie reconnaissante de l'amour qu'elle inspire et qu'elle ressent. Il a intitulé son récit : l'*Amour dans*

1. Voir les 28e, 29e, 30e, 31e 32e et 33e livraisons.
2. L'*Amour dans le mariage*, étude historique.

le mariage, pour enseigner au monde de nos jours que la tendresse qui s'accorde avec le devoir ne perd rien de sa force, et que l'amour n'a pas besoin d'être coupable pour être ardent. Il n'y a pas d'amante plus passionnée que lady Russel, ni qui exprime plus vivement sa passion. Je ne sais pas ce que le péché ajouterait d'ardeur à cette passion ; je vois seulement ce que le devoir y donne de pureté et de charme.

« Si je savais mieux parler, écrit lady Russel à son mari, je me ferais justice à moi-même en exprimant bien à mon bien-aimé Russel de quel parfait bonheur je jouis à toutes ces nouvelles marques de tendresse qu'il me donne chaque jour. Telle est leur charmante vertu, que j'ai beau savoir tout ce qui me manque pour mériter un si grand bien, je ne doute pas un moment de son amour... » Et huit ans plus tard, — car ce sont les sentiments de l'amour et du bonheur conjugal, non les charmes de la lune de miel, que M. Guizot a voulu montrer ; — huit ans plus tard, lady Russel écrivait encore à son mari : « Mon bien-aimé, la chair et le sang ne peuvent avoir de leur bonheur un sentiment plus vrai et plus vif que ne fait votre humble et dévouée femme. Je suis charmée que vous vous plaisiez tant à Stratton ; puissiez-vous vivre pour vous y plaire toujours pendant cinquante ans ! Et puissé-je, si Dieu le permet, y jouir pendant tout ce temps de votre société, à moins qu'il ne vous arrive un jour d'en désirer une autre ! »

Il est des âmes à qui le bonheur sied, parce qu'elles n'en sont ni enivrées ni amollies, parce qu'elles mêlent à ce bonheur humain l'idée de son instabilité et que par là elles contiennent leur cœur et l'empêchent de s'emporter. Lady Russel était une de ces âmes. Au milieu de son bonheur et de son amour, elle songeait à Dieu et à ce qu'il y a de précaire dans la destinée humaine : « Qu'ai-je à demander? écrivait-elle à son mari dans une de ces lettres heureuses et passionnées : qu'ai-je à demander, sinon que Dieu, s'il le juge bon, me continue toutes ces joies, et, s'il en décide autrement, qu'il me donne la force de me soumettre sans murmure à ses sages dispensations et à la souveraine providence, gardant un cœur reconnaissant pour ces années de félicité parfaite que j'ai déjà reçues de lui? Il sait mieux que nous à quel moment nous avons assez obtenu et assez joui ici-bas. Ce que j'implore ardemment de sa miséricorde, c'est que, n'importe lequel de nous deux partira le premier, l'autre ne se désespère pas comme n'ayant plus d'espérance de retrouver son ami. Espérons

avec joie que nous vivrons ensemble jusqu'à un bon vieil âge; sinon, ne doutons pas que Dieu ne nous soutienne dans l'épreuve qu'il nous infligera. Il faut s'arrêter quelquefois sur ces pensées, afin de ne pas nous trouver pris au dépourvu et surpris au delà de notre force par un accident soudain. »

Quelle admirable surveillance de soi-même! comme un bonheur si scrupuleusement averti et contenu par la soumission aux volontés de Dieu est naturellement préparé aux revers! Aussi, quand vinrent les revers, quand lord Russel fut accusé, sa femme fut son secrétaire dans ces séances mêmes où il s'agissait de la vie de son mari, sans que sa tendresse ôtât rien à sa fermeté et à sa présence d'esprit. Les débats s'étant ouverts, lord Russel demanda une plume, de l'encre et du papier, pour prendre des notes : on les lui donna. « Puis-je avoir quelqu'un qui écrive pour aider ma mémoire? — Oui, milord, dit le président; un de vos serviteurs. — Ma femme est là, prête à le faire, reprit lord Russel. » Lady Russel se leva pour exprimer son assentiment : tout l'auditoire frémit d'attendrissement et de respect. « Si milady veut bien en prendre la peine, elle le peut, » dit le président. Et, pendant tout le débat, lady Russel fut là, à côté de son mari, son seul secrétaire et son plus vigilant conseiller. »

Nos femmes aiment bien leurs maris, j'en suis convaincu; mais, dans une accusation capitale, leur servir de secrétaire, entendre demander leur mort, les entendre défendre leur vie, qui d'entre elles le pourrait? La tendresse ne leur manquerait pas, mais la force. La force, lady Russel la prenait dans cette défiance du bonheur terrestre qu'elle avait cultivée en son âme au moment même où elle jouissait le plus de ce bonheur.

Ayant été une si tendre et si ferme épouse, lady Russel fut aussi la plus affligée et la plus résignée des veuves. Sa douleur n'eut rien d'agité ni de violent; elle ne diminua pas non plus avec le temps, et, de même que, sous la crainte de Dieu, lady Russel avait fait de son bonheur l'entretien de son âme, de même aussi, avec la foi qu'elle avait en la miséricorde de Dieu, elle fit de sa douleur l'entretien de son âme, et ne s'affaiblit pas plus dans le deuil que dans la joie, sa piété lui servant à soutenir son chagrin, comme elle lui avait servi à contenir ses jouissances. Elle prenait ses consolations plus haut que dans les raisonnements du monde, ou de la philosophie, ou même de l'impassibilité chrétienne: « Milord, écrivait-elle à un ami qui essayait sans doute de la consoler en lui parlant du néant de tout ce

qui existe ici-bas; milord, je regarde comme un pauvre raisonneur celui qui nous demande de prendre avec indifférence tout ce qui nous arrive. Il est beau de dire : « Pourquoi nous plaindre qu'on nous ait repris ce qu'on n'avait fait que nous prêter pour un temps? nous le savions; » et autres paroles semblables. Ce sont là des recettes de philosophes, et je ne leur porte aucun respect, comme à tout ce qui n'est point naturel : il n'y a point là de sincérité. J'ose dire qu'ils dissimulent et qu'ils sentent ce qu'ils ne veulent pas avouer. Je sais que je n'ai pas à disputer avec le Tout-Puissant; mais, si les délices de ma vie s'en vont, il faut bien que je souffre de leur perte et que je les pleure. Croyez-moi, milord, la foi chrétienne a seule de quoi soulager l'âme accablée par un grand malheur : il ne faut rien moins, pour nous satisfaire, que l'espérance de redevenir heureux, et je dois à cette espérance mille fois plus que je n'aurais pu devoir au monde entier, quand on m'aurait offert et mis à ma disposition toutes ses gloires. »

J'aime cette douleur, qui ne cherche pas à se déguiser ou à raffiner, qui s'avoue ingénument et qui ne veut pas s'interdire les pleurs, parce que les pleurs conviennent aux affligés. Non que les pleurs consolent les affligés : la consolation n'est que dans la foi chrétienne, qui dit à la veuve qu'elle reverra un jour, au sein de Dieu, le mari bien-aimé qu'elle pleure; à la mère, qu'elle retrouvera son fils chéri; qui, à la douleur d'aujourd'hui, oppose la promesse d'une joie éternelle. Le monde ne sait consoler qu'en disant aux désolés qu'ils oublieront peu à peu leurs chagrins : triste vérité, que le monde accrédite par l'exemple et par la prédication, et qui n'en est pas moins affreuse, parce qu'elle témoigne, plus que toute autre chose, de l'infirmité de notre nature. Hélas! nous ne sommes pas même capables, sauf quelques âmes d'élite, de garder notre douleur : qu'est-ce donc de notre joie? Personne n'est inconsolable; mais ce n'est pas un mérite ni un bonheur d'être trop tôt consolable. Gardons de notre douleur tout ce que nous en pouvons garder, et n'en craignons pas le sévère entretien, si nous savons en même temps l'adoucir par les promesses et les espérances de la foi chrétienne.

Porcia dans Shakespeare, et, au-dessus de toutes les héroïnes du théâtre et du roman, lady Russel dans le monde, prouvent quelle place la littérature et la société anglaise donnent à ces sentiments tendres et forts qui fondent la famille, et entre tous à l'amour conjugal, qui fait la dignité et la joie des foyers domestiques. Je suis pro-

fondément convaincu que l'amour conjugal n'a pas, dans la société française, une plus petite place que dans la société anglaise. Je dois avouer cependant qu'en France, soit au théâtre, soit dans les romans, l'amour conjugal tient moins de place et une place moins haute qu'en Angleterre. Pauline, dans *Polyeucte*, est le modèle accompli de l'honneur, mais non de l'amour conjugal : elle a toutes les vertus qui honorent l'épouse, elle n'en a pas les tendresses et les joies innocentes. Si le dix-septième siècle, le plus grave et le plus honnête de nos siècles littéraires, a plus volontiers représenté la beauté de l'honneur que de l'amour conjugal, il ne faut pas demander au dix-huitième siècle et au dix-neuvième de donner à cet amour un rang plus élevé dans la littérature.

Cette répugnance ou cette insouciance singulière tient à je ne sais quelle légèreté originelle de l'esprit français, aidée, de nos jours, par les mauvaises doctrines. Ce n'est pas de notre temps seulement que nos mœurs valent mieux que nos opinions. Le moyen âge était religieux : il se moquait sans cesse des prêtres et des moines. Nous faisons en général bon ménage : nous rions volontiers des maris trompés. Nous aimons l'autorité, et nous nous y soumettons parfois jusqu'à la servitude; nous aimons aussi la résistance, et nous la poussons souvent jusqu'à l'insurrection. Partout notre esprit lutte contre la morale, quoique notre caractère s'y conforme aisément. Louis XIV disait de son neveu, le duc d'Orléans, qui fut depuis le régent, que c'était un fanfaron de vices. Ce caractère est plus commun en France que partout ailleurs, et notre littérature s'en ressent.

Quand je faisais, à la Sorbonne, il y a vingt ans, la comparaison de l'expression des divers sentiments du cœur humain, et que je commençais cette étude, qui est devenue un livre, après avoir examiné dans Pauline le caractère de la femme honnête et avoir suivi ce caractère jusqu'à nos jours, j'allais cherchant partout, dans le drame et dans le roman modernes, une femme honnête; je priais même mes amis de s'associer à ma recherche : ils me répondaient en riant que les femmes honnêtes abondaient dans le monde, en dépit de la médisance, mais qu'elles étaient rares ou introuvables dans la littérature. Je viens de recommencer, pour l'amour conjugal, la quête que je faisais d'une femme honnête, et j'ai cherché si, au dix-septième siècle, au dix-huitième ou de nos jours, cet amour, soit dans ses félicités innocentes, soit dans son dévouement tendre et passionné, avait été représenté quelque part : j'ai à peine trouvé çà et là quel-

ques esquisses de ce sentiment. Je veux examiner ces esquisses.

L'*Hypermnestre* ou les *Danaïdes* de Gombaud[1] a pour sujet la vieille légende mythologique des cinquante filles de Danaüs, qui, épousant les cinquante fils d'Égyptus, leur oncle, les tuèrent tous. Une seule, Hypermnestre, résista à cet ordre cruel et sauva Lyncée, son époux. Cette légende a défrayé la poésie antique. Les poëtes ont chanté à l'envi, les uns le supplice des Danaïdes, que Jupiter, indigné de leur crime, précipita dans les enfers, où elles sont condamnées à remplir un tonneau vide par le fond et d'où l'eau s'écoule sans cesse; les autres le dévouement d'Hypermnestre et son respect des lois de l'hyménée; ceux-là la captivité d'Hypermnestre, que son père Danaüs fit jeter en prison pour la punir d'avoir sauvé son époux. Eschyle avait fait, dit-on, une trilogie tragique de l'histoire des Danaïdes; nous n'avons que la première des trois pièces sous le nom des *Suppliantes*. Danaüs et ses filles, fuyant l'Égypte et la tyrannie de leur oncle Égyptus, qui, après avoir disputé le trône à son frère Danaüs, voulait forcer les Danaïdes à épouser ses fils, abordent aux rivages d'Argos et implorent l'hospitalité. Bientôt arrivent sur leurs vaisseaux les fils d'Égyptus, qui poursuivent les fugitives et vont les arracher de l'autel de Jupiter Argien, qu'elles tiennent embrassé, quand le peuple et le roi d'Argos déclarent qu'ils défendront les suppliantes, et repoussent les jeunes Égyptiens.

Voilà toute la tragédie d'Eschyle. Y en avait-il une autre ou deux autres, qui représentaient les Danaïdes tuant leurs époux et Hypermnestre sauvant le sien? Nous ne le savons pas d'une manière exacte. Nous pouvons cependant supposer qu'Eschyle ou d'autres poëtes après lui avaient représenté la cruauté des Danaïdes et le dévouement d'Hypermnestre, puisque Horace et Ovide ont tous deux chanté la générosité d'Hypermnestre, et que c'était l'usage des poëtes latins de traiter, en les abrégeant, les sujets ordinaires de la poésie grecque. Horace, dans une ode où il prie Mercure d'adoucir en sa faveur la cruauté de Lydé, célèbre le dévouement d'Hypermnestre à son époux; et comme il y a peu de rapport entre la cruauté de Lydé et celle des Danaïdes, c'est pour moi une raison de plus de croire que la scène d'Hypermnestre avec Lyncée est un exercice poétique emprunté aux Grecs. « Les filles impies de Danaüs, dit Horace[2], ont pu enfoncer

1. 1658.
2. Liv. III, ode XI.

un fer meurtrier dans le sein de leurs époux. Une seule, digne du flambeau nuptial, trompa son père inhumain par un mensonge illustre qui ennoblit à jamais sa mémoire : Lève-toi, dit-elle à son jeune époux, lève-toi de peur que tu ne rencontres un sommeil éternel où tu ne le crains pas; fuis ton beau-père et mes coupables sœurs qui, semblables à des lionnes acharnées sur de jeunes taureaux, déchirent, hélas ! chacune son époux. Moi, qui n'ai pas cette dureté, je ne te frapperai pas, je ne te retiendrai point captif. Qu'un père me charge de chaînes pour avoir épargné mon malheureux époux; qu'il m'exile au delà des mers, dans les champs les plus reculés de la Numidie. Toi, vole où tes pieds, où les vents rapides conduisent ta course; vole à la faveur de la nuit et de Vénus; pars sous ce favorable auspice et grave sur mon tombeau le regret de la fidèle épouse. »

Voilà, dans cette scène courte et touchante, le caractère d'Hypermnestre, plus femme encore qu'épouse, plus émue d'amour et de pitié que de tout autre sentiment. L'amour conjugal a besoin de durée : c'est là qu'il montre sa force et son charme. Le dévouement d'Hypermnestre est l'inspiration d'une tendresse soudaine, consacrée par la foi nuptiale, mais qu'un coup d'œil a faite. Il y a là le dévouement rapide et irrésistible de l'amour, mais non pas le dévouement persévérant et infatigable de l'affection conjugale.

Dans Ovide, même caractère avec un degré de plus dans le dévouement et qui le rapproche du véritable amour conjugal. Hypermnestre est captive, punie par son père de n'avoir pas voulu tuer son époux : « J'ai été pieuse et tendre, écrit-elle à Lyncée : voilà la cause de mon châtiment...; mais j'aime mieux mon châtiment que d'avoir obéi à mon père... Que Danaüs allume mon bûcher avec cette torche nuptiale que je n'ai point voulu profaner..., ou qu'il me frappe de ce poignard qu'il m'avait confié pour m'en servir contre toi; que je périsse de la mort que je n'ai point voulu donner à mon époux : non, il n'arrachera pas de ma bouche mourante un aveu de repentir; non, Lyncée, ce n'est pas toi que je regretterai jamais d'avoir sauvé [1]. »

1. Est mihi supplicii causa fuisse piam...
Esse ream præstat quàm sic placuisse parenti...
Me pater igne licet, quem non violavimus, urat...
Aut illo jugulet, quem non benè tradidit, ense,
Ut, quâ non cecidit vir nece, nupta cadam;

Voilà bien cette tendresse constante, qui fait le fond de l'amour conjugal. Cependant Hypermnestre avoue elle-même que, dans cette nuit fatale, elle a hésité entre son père et son époux : « Trois fois elle a levé le bras pour frapper Lyncée, trois fois sa main a laissé échapper le poignard[1]. Enfin, éveillant son époux : « Lève-toi, fils de Bélus, seul survivant de tant de frères ! hâte-toi ! sinon cette nuit sera pour toi une nuit éternelle. Tu te lèves épouvanté, et toute la langueur du sommeil se dissipe en un instant : tu vois une épée dans mes mains timides et tu demandes pourquoi. Je te réponds : Fuis, profite de la nuit ; et tu fuis profitant de la nuit, et je reste. Le jour vient ; Danaüs compte ses gendres et ses victimes : tu manques à son compte. Cette perte l'irrite, il se plaint qu'on ait versé si peu de sang ; on m'entraîne, on me jette dans une affreuse prison. Voilà la récompense de ma piété[2] !... »

Puis, revenant sur cet affreux massacre : « Ainsi donc, d'un peuple de frères, tu restes seul vivant ! Ah ! je pleure et ceux qui ont péri et celles qui ont frappé ; car j'ai perdu, du même coup, autant de frères et autant de sœurs. Je n'ai plus de sœurs : leur crime a rompu tout lien entre elles et moi. Qu'elles reçoivent donc mes pleurs aussi bien que tes frères. Et maintenant, parce que tu vis, il me faut mourir. Ah ! que fera-t-on aux coupables, si l'on punit celles qui méritent des louanges ?... Je vais périr la centième victime de notre triste famille,

Non tamen ut dicant morientia pœnitet ora
Efficiet. . . . .
(*Héroïde* 14e, v. 4 à 14.)

1. . . . . . Ter acutum sustulit ensem,
Ter malè sublato decidit ense manus.
(V. 46 et 47.)

2. Surge, age, Belide, de tot modo fratribus unus ;
Nox tibi, ni properas, ista perennis erit.
Territus exsurgis ; fugit omnis inertia somni :
Adspicis in timidâ fortia tela manu.
Quærenti causam, dum nox sinit, effuge, dixi :
Dùm nox atra sinit, tu fugis ; ipsa moror.
Manè erat, et Danaüs generos ex cæde jacentes
Dinumerat : summæ criminis unus abes.
Fert malè cognatæ jacturam mortis in uno,
Et queritur facti sanguinis esse parùm.
Abstrahor à patriis pedibus, raptamque capillis,
Hæc meruit pietas præmia, carcer habet.
(V. 73 à 84.)

et, de la foule que nous faisions, toi seul auras survécu! Lyncée, si tu te souviens d'une sœur qui t'a sauvé, si tu mérites le bien que je t'ai fait, viens à mon secours! ou, si tu me laisses mourir, alors songe à ma sépulture, dusses-tu placer furtivement mon corps sur le bûcher; donne quelques larmes à mes restes, et grave sur mon tombeau cette courte inscription : « Ici repose Hypermnestre l'exilée, qui, mal récompensée de sa piété, perdit la vie pour avoir sauvé son frère de la mort[1]. »

Je ne puis pas exiger d'Ovide qu'il fasse parler Hypermnestre autrement qu'il ne fait parler ses autres héroïnes, et qu'il ne mêle pas ses raffinements ordinaires d'esprit à l'expression de la passion. Ovide est le plus Italien des poëtes latins; il a déjà les concetti de la poésie italienne. Mais son mérite est d'être éloquent malgré son affectation, et de peindre habilement ses personnages, quoiqu'il les enjolive. Son Hypermnestre est dévouée comme celle d'Horace; plus touchante même, puisqu'elle est punie de sa générosité et qu'elle ne s'en repent pas. Quoi qu'il arrive, elle est heureuse d'avoir sauvé son époux ou plutôt celui qu'elle a aimé dès qu'elle l'a vu : car, dans toutes les Hypermnestres antiques, l'amante domine l'épouse. Le vieil Eschyle, faisant prédire par Prométhée le crime des Danaïdes, dit d'Hypermnestre : « Une seule ne tuera point le compagnon de sa couche; l'amour amollira son cœur, émoussera son courage. Forcée de choisir, elle aimera mieux être appelée lâche que sanguinaire[2]. » Ces mots

1. De fratrum populo pars exiguissima restas;
   Quique dati letho, quæque dedere, fleo.
Nam mihi quot fratres totidem periere sorores;
   Accipiat lacrymas utraque turba meas.
En ego, quod vivis, pœnæ crucianda reservor :
   Quid fiet sonti, cum rea laudis agar?
Et, consanguineæ quondam centesima turbæ,
   Infelix, uno fratre manente, cadam.
At tu, si qua piæ, Lynceu, tibi cura sororis,
   Quæque tibi tribui munera, dignus habes,
Vel fer opem, vel dede neci; defunctaque vitâ
   Corpora furtivis insuper adde rogis;
Et sepeli lacrymis perfusa fidelibus ossa,
   Scriptaque sint titulo nostra sepulcra brevi :
« Exsul Hypermnestra, pretium pietatis iniquum,
   Quam mortem fratri depulit, ipsa tulit. »
(V. 115 à 130.)

2. *Prométhée* d'Eschyle, v. 890.

montrent le caractère que l'antiquité donnait à Hypermnestre : au moment de frapper Lyncée, l'amour avait fait dans son âme la révolution qu'éprouve Armide quand elle va frapper Renaud.

Les deux auteurs français qui ont traité le même sujet, Gombaud en 1646 et Lemierre en 1758, ont prêté à Hypermnestre plus d'amour conjugal, plus d'affection généreuse et forte que n'avait fait l'antiquité.

Gombaud, qui mourut en 1666, se vantait d'avoir près de cent ans; mais c'était, dit un contemporain, un gascon qui mettait sa vanité dans son grand âge, ne pouvant plus la mettre ailleurs. Gombaud était un de ces poëtes et de ces hommes de talent, aujourd'hui oubliés, qui, dans la première moitié du dix-septième siècle, prirent partout l'essor; qu'on croyait alors les rivaux de Corneille, mais qui l'aidaient à remuer les esprits et à donner à la littérature cette grandeur qui ne va pas sans la fécondité. Il a fait un roman intitulé *Endymion*, des lettres, la tragédie des *Danaïdes*, une pastorale, des sonnets enfin qui lui ont valu un souvenir ironique de Boileau :

A peine dans Gombaud, Maynard et Malleville,
En peut-on admirer deux ou trois entre mille.

J'ai lu les sonnets amoureux de Gombaud, ceux qu'il adresse à Philis, ceux qu'il adresse à Amarante, ceux enfin qu'il adresse à Carite, car il a souvent changé la dame de ses pensées ou de ses vers, et je n'ai pas même rencontré les deux ou trois sonnets qu'on peut admirer. C'est dans ses sonnets chrétiens et dans ses épigrammes que j'ai seulement trouvé quelque mérite. Que dites-vous, par exemple, de cette épigramme qui a chaque jour son application?

Voyant la splendeur non commune
Dont ce maraud est revêtu,
Dirait-on pas que la fortune
Veut faire enrager la vertu?

Et cette autre :

Les plus beaux vers pour vous n'eurent jamais d'appas;
Vous ne les aimez point, ni ceux qui les débitent.
On le dit, monseigneur; mais je ne le crois pas,
Car les vers sont aimés de ceux qui les méritent.

Je ne dis pas que ces deux épigrammes de Gombaud valent toute la tragédie des *Danaïdes;* elles valent mieux, parce qu'elles ont le genre de mérite qui convient à l'épigramme, tandis que la tragédie est faible et languissante, quoiqu'il y ait un assez grand tumulte d'événements. Hypermnestre refuse de s'associer à la fureur sanguinaire de ses sœurs. Une d'entre elles, Théano, la presse d'accomplir la vengeance que Danaüs veut prendre d'Égyptus en faisant massacrer ses cinquante fils :

THÉANO.

Mon père nous l'ordonne (la vengeance) et nous la rend facile.

HYPERMNESTRE.

Aux préceptes du mal mon cœur est indocile...

THÉANO.

Mourons, mais en mourant faisons vivre le Roi.

HYPERMNESTRE.

Manquons de tout plutôt que de manquer de foi.

THÉANO.

Repoussons avec lui notre commune injure.

HYPERMNESTRE.

Et ne violons point la loi ni la nature...

THÉANO.

Ne ressentez-vous plus tant d'injures souffertes?
Avez-vous oublié nos douleurs et nos pertes?
A vos seuls ennemis voulez-vous obéir?

HYPERMNESTRE.

Les faut-il épouser afin de les trahir?...
Quoi! je ferais mourir, en violant ma foi,
Celui qui n'a dessein que de vivre avec moi?
Ah! l'horreur d'un tel acte étonne mon courage,
Et de la raison même elle m'ôte l'usage :
Par mon crime Lyncée aurait perdu le jour,
Et son trépas serait le prix de mon amour!

Hypermnestre flotte donc entre l'obéissance qu'elle doit à son père et l'amour qu'elle a pour Lyncée. Que faire?

Deux contraires objets partagent mon désir;
Je n'en puis suivre qu'un, et je ne puis choisir...
Dans ce trouble d'esprit ma raison m'abandonne...

Astres injurieux, à quoi m'obligez-vous?
Dois-je sauver mon père en perdant mon époux?

L'Hypermnestre de Lemierre est aussi partagée entre son père et son époux, et comme les coups de théâtre sont un des traits caractéristiques de la tragédie au dix-huitième siècle, dans Lemierre les coups de théâtre abondent pour exprimer cette cruelle incertitude d'Hypermnestre. C'est par un coup de théâtre que tantôt elle sauve son époux de la fureur de son père, tantôt son père de la vengeance de son époux; c'est par un coup de théâtre aussi qu'elle est sauvée elle-même de la colère de Danaüs. Autre trait caractéristique de la tragédie au dix-huitième siècle : Hypermnestre est philosophe. Quand Danaüs veut la décider à immoler son époux, il lui parle de l'oracle qui a prédit que Danaüs serait tué par un de ses gendres; et voilà pourquoi, ne sachant pas lequel de ses gendres doit être son meurtrier, Danaüs prend le parti de les faire massacrer tous. Hypermnestre combat cet oracle affreux :

Mais où sont vos dangers,

dit-elle à son père,

et quel est votre effroi?
Quand un prêtre a parlé, tremblez-vous sur sa foi?
Cette inspiration, que son visage a feinte,
Ces cheveux hérissés d'une horreur qu'on croit sainte,
Ces regards égarés, ces sons de voix plus lents
Peuvent-ils imposer un moment à nos sens?
Avez-vous vu sur lui la vérité descendre?
Danaüs, a-t-il dit, périra par un gendre :
D'où le sait-il? Ce fourbe a-t-il le droit affreux
De rendre l'un coupable et l'autre malheureux?

L'Hypermnestre de Lemierre exprime plus vivement que les Hypermnestres antiques, non pas seulement l'amour qui lui inspire son dévouement, mais le respect de la foi conjugale. Elle est amante comme l'Hypermnestre d'Horace et d'Ovide; mais elle est aussi épouse, et si j'avais à expliquer pourquoi Lemierre a mieux exprimé ce trait du personnage d'Hypermnestre, je dirais que cela tient encore plus à l'esprit qu'au caractère du dix-huitième siècle. Par goût, le dix-huitième siècle n'a aucun penchant à préférer la tendresse con-

jugale à l'amour; mais il aime les idées et les maximes générales. Hypermnestre n'oppose donc pas seulement son amour aux ordres de son père, elle oppose aussi ses droits et ses devoirs : elle ne perd pas cette excellente occasion de traiter une question générale à propos d'un sentiment particulier. Toutes les héroïnes du théâtre de Voltaire en sont là. Alzire et Idamé ne sont pas seulement des amantes ou des épouses fidèles : elles savent défendre les droits de l'amour ou de la foi conjugale. Elles ont l'émotion de leurs sentiments; mais elles en ont la doctrine. Hypermnestre est de leur école : elle refuse d'obéir à son père, qui lui ordonne de frapper son époux. Son refus est un plaidoyer : « Songez, dit-elle à Danaüs,

Songez qui vous voulez que votre fille immole,
Ce qu'il faut renverser de lois, de sentiments,
Ce qu'il faut violer de droits et de serments.
. . . .
Quoi! prendre sans pitié vos gendres pour victimes!
. . . .
Sans reculer d'horreur, vous me verriez sanglante
Du flanc de mon époux retirer dégouttante
La main, la même main qu'aux yeux des immortels
Je lui viens d'engager par des vœux solennels!

Quand elle a sauvé son époux, quand Danaüs l'accuse et veut qu'elle se repente, « Me repentir! s'écrie-t-elle,

Me repentir! ô dieux! lorsque j'ai préféré
A de si noirs forfaits un devoir si sacré!
. . . .
Dussiez-vous resserrer, appesantir mes fers,
Me prescrire l'exil, ordonner mon supplice,
L'exil, les fers, la mort n'ont rien dont je frémisse!
Quand je sauve un époux, quand j'ai dû le servir,
Rien ne peut m'arracher même un feint repentir.

Danaüs ne se trompe point à ce langage, qui est d'une amante encore plus que d'une épouse : « Oses-tu donc, dit-il à sa fille,

Me vanter ta vertu, qui n'est rien que ta flamme?

HYPERMNESTRE.

Ma flamme! ah! l'honneur seul dans mon cœur aujourd'hui

De Lyncée en danger aurait été l'appui.
Mais de ce que j'ai fait, quoique mon cœur m'avoue,
Je ne m'applaudis point ni ne veux qu'on me loue;
J'ai dû servir l'hymen : mes sœurs l'ont profané.

Je ne veux pas dire que Lemierre ait voulu, avec le personnage d'Hypermnestre, faire partout prévaloir l'épouse sur l'amante : il a voulu allier les deux sentiments. Hypermnestre aime dans Lyncée son amant et son époux, deux causes de dévouement :

L'hymen, saint par lui-même, est plus saint par l'amour,

dit Hypermnestre toujours disposée à commenter ses sentiments; pensée générale bien exprimée, vers bien frappé et comme Lemierre savait souvent les faire. C'est de lui qu'est le vers devenu presque proverbe et que la puissance de la marine anglaise justifie chaque jour :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Lemierre, qui avait un orgueil naïf, appelait ce vers le vers du siècle; et comme à Versailles un courtisan, surpris de le voir à plusieurs audiences du ministre de la marine, lui demandait pourquoi il venait là : « Je viens, répondit Lemierre, à cause de mon vers. »

Lemierre mourut en 1793. La révolution, qu'il avait souhaitée comme la plupart des écrivains du dix-huitième siècle, l'avait épouvanté et abattu; mais, dans ce chagrin et dans cet effroi, son orgueil naïf et sincère entrait pour une bonne part. Au commencement de 1793, il disait : « Je me repentirai toute ma vie d'avoir fait *Guillaume Tell :* cette pièce est une des principales causes de la révolution. J'en mourrai de chagrin; » et il en mourut.

Le théâtre français semble n'avoir voulu représenter l'amour conjugal que lorsqu'il est en lutte avec un autre sentiment, avec la tendresse filiale, par exemple, dans Hypermnestre. Il le laisse de côté quand il est seul, comme n'étant pas assez vif pour occuper la scène. Ainsi Duché qui, après Racine, essaya de faire des tragédies bibliques pour Saint-Cyr, Duché, dans son *Absalon*[1], a fait de Tharès, femme d'Absalon, une épouse fidèle et tendre, attachée de cœur et d'âme à son mari, mais attachée surtout à l'honneur et à la vertu de ce mari.

1. 1702.

Quand elle sait qu'Absalon conspire contre David, elle le supplie de renoncer à cette révolte parricide; elle se place entre David et Absalon pour les sauver tous les deux; personnage généreux, que Duché, dans sa préface, s'excuse et s'applaudit à la fois d'avoir inventé : « Il a assez contribué au succès de cet ouvrage pour me flatter que les jugements du public ne me feront point repentir de l'avoir imaginé. »

Le personnage de Tharès, en effet, est dramatique ou théâtral, et ces caractères manquent rarement leur effet à la scène. Si j'avais à examiner l'*Absalon* de Duché comme pièce sacrée et biblique, je reprocherais peut-être à l'auteur d'avoir, par l'invention même de ce personnage de Tharès, trop rapproché sa tragédie sacrée des tragédies profanes. Il n'y a pas introduit l'amour : le théâtre à Saint-Cyr excluait cette passion; il y a introduit le roman; il a substitué l'intérêt humain à l'intérêt religieux, l'héroïsme à la foi. Mais ce que je veux surtout remarquer, c'est que Tharès exprime encore plus l'attachement qu'elle a à la gloire et à la vertu de son mari, que l'amour conjugal. Nous voyons combien Tharès aime son mari par les soins qu'elle prend et par les périls qu'elle court pour l'arracher à ses projets de révolte; mais il n'y a qu'un seul moment où elle exprime d'une manière touchante l'amour qu'elle a pour lui : c'est le moment où, voyant Absalon sombre et rêveur, elle le conjure de lui dire quels sont les soucis qui l'agitent. Il y a là un instant où Tharès ressemble à la Porcia de Plutarque et de Shakespeare. J'aurais même voulu que la ressemblance durât plus longtemps. Absalon, pour excuser sa préoccupation, allègue la guerre et le tumulte d'un camp: « Non, répond Tharès,

D'autres motifs cachés causent votre embarras.

ABSALON.

Oui, j'ai d'autres motifs, je ne m'en défends pas;
Vous ne pouvez savoir les maux dont je soupire.

THARÈS.

Je ne puis les savoir! et vous me l'osez dire!
Ainsi nos cœurs n'ont plus les mêmes intérêts.
Eh bien, seigneur, il faut respecter vos secrets.
Pour la première fois, insensible à mes plaintes,
Votre cœur m'a celé ses désirs et ses craintes.
Je n'en murmure point; mais que, jusqu'à ce jour
Il n'ait montré pour moi ni froideur ni détour;
Que, par mille douceurs, il m'ait accoutumée

Au plaisir innocent d'aimer et d'être aimée;
Que ce cœur jusqu'ici n'ait rien pu me cacher,
C'est ce que ma douleur ose vous reprocher.

Voilà des vers élégants et touchants, qui ont bien l'accent de la tendresse conjugale. Mais, aussitôt qu'Absalon avoue à Tharès qu'il conspire contre David, l'amour conjugal ne s'occupe plus qu'à supplier Absalon de ne point commettre un tel crime, et Tharès, dans l'entraînement de sa douleur, se livre en otage à David, elle et sa fille, afin qu'Absalon n'ose plus rien entreprendre contre son père, craignant d'exposer la vie de sa femme et de sa fille. Grande générosité, qui procède de l'amour conjugal, mais qui l'éclipse, l'auteur semblant croire, comme la plupart des poëtes et des romanciers français, que l'amour conjugal n'a pas de quoi défrayer la scène.

Dans la *Mort de Sénèque*, de Tristan[1], Pauline a un beau rôle et conforme à celui que lui donne l'histoire; elle veut mourir avec Sénèque :

En vous suivant partout, je veux montrer à tous,
Si vous viviez en moi, que je vivais en vous.

SÉNÈQUE.

Ne précipite point le cours de tes années.

PAULINE.

En la fin de Sénèque elles seront bornées.
Rien n'aura le pouvoir de rompre un nœud si beau.
Nous n'avons eu qu'un lit; nous n'aurons qu'un tombeau.

SÉNÈQUE.

Ah! ne meurs point si tôt!

PAULINE.

Je ne saurais plus vivre.

SÉNÈQUE.

Vis pour me contenter.

PAULINE.

Je mourrai pour vous suivre.

Ce dévouement de Pauline est inspiré par l'amour conjugal; mais il n'anime qu'une scène, celle de la mort de Sénèque. Aussi bien, dans cette tragédie à laquelle il donne son nom, Sénèque paraît peu,

1. 1646.

et le principal personnage est Épicharis. C'est elle qui est l'âme de la conspiration tramée contre Néron, et, quand le complot est découvert et que les condamnés se dénoncent lâchement les uns les autres, Épicharis est la seule qui montre un courage invincible. Prières, menaces, rien ne peut fléchir cette âme intrépide. Un des conjurés et des dénonciateurs essaye en vain, pendant que Néron interroge Épicharis, de la décider à tout avouer.

ÉPICHARIS.

. . . .

Je ne trahirai point des cœurs si généreux.
Ils s'exposent pour nous ; je veux mourir pour eux.

NÉRON.

Tu connais donc des gens dont la cruelle envie
Fait encore dessein d'attenter sur ma vie?

ÉPICHARIS.

Oui, je sais le dessein de cent hommes d'honneur,
Qui fondent sur ta mort leur souverain bonheur.
J'en sais des plus hardis et des plus grands de Rome ;
Mais je mourrai cent fois avant que je les nomme.

NÉRON.

Prends-tu quelque plaisir à te faire gêner[1]?

. . . .

Épicharis ne craint ni la torture ni la mort :

Je les dédaigne,

dit-elle ;

Menace-moi plutôt de vivre sous ton règne !

Je me suis laissé aller à citer ces vers d'un poëte peu connu, d'abord parce qu'ils sont beaux, et ensuite parce que ce personnage d'Épicharis, qui prime le personnage de Pauline, montre une fois de plus le peu de place que la littérature dramatique en France fait à l'amour conjugal. Les poëtes le louent volontiers ; ils ne le mettent point en action. Dans *la Belle Alfrède*, pièce romanesque de Rotrou, je trouve de beaux vers sur l'amour conjugal :

1. *Torturer.*

C'est là qu'innocemment un jeune cœur respire
Les douces libertés de l'amoureux empire;...
C'est là qu'un couple heureux l'un de l'autre dispose;
Qu'en se réservant tout on donne toute chose;
Que la raison s'accorde avec la volupté,
Et qu'au milieu des fers on est en liberté[1].

L'éloge est beau; mais il faut s'en tenir là et ne pas chercher, dans *la Belle Alphrède*, la moindre pratique de l'amour conjugal.

Dernier échec enfin de cet amour sur notre ancien théâtre : Mairet, dans son *Marc-Antoine*[2], a introduit Octavie, femme d'Antoine, qui représente la tendresse et la fidélité conjugales, à côté de Cléopâtre, qui représente l'amour et le plaisir. Est-ce Octavie qui l'emporte sur Cléopâtre, ou Cléopâtre sur Octavie, je ne dis pas seulement dans le cœur d'Antoine, car nous savons quel fut l'égarement de sa passion, mais dans le cœur du poëte et de son auditoire? A qui nous intéressons-nous le plus? à la femme honnête, qui, quoique outragée et trahie par Antoine, « continua, dit Plutarque, d'habiter la maison de son mari comme s'il eût été présent, et éleva avec autant de soin que de magnificence, non-seulement les enfants qu'Antoine avait eus d'elle, mais ceux même qu'il avait eus de Fulvie, sa première femme; » qui resta fidèle et chaste, ne manquant à aucun de ses devoirs, à mesure que son mari manquait davantage à tous les siens? — Ou bien est-ce Cléopâtre qui excite le plus notre pitié? Je suis sûr que Mairet a cru donner à Octavie un rôle favorable; il a voulu que nous pussions, non-seulement l'estimer, mais la plaindre; il a voulu qu'elle fût touchante, et elle l'est. Cependant cette femme délaissée, qui poursuit son mari et à qui son mari déclare qu'il lui préfère Cléopâtre, a, par cela même, un rôle inférieur. Nous souffrons pour elle, comme nous souffrons dans le monde pour la vertu malheureuse. Mais, de même que dans le monde la souffrance que nous ressentons des épreuves de la vertu ne va pas jusqu'à risquer notre vie ou nos biens pour la défendre, et que nous nous en tenons au regret sans aller jusqu'à l'assistance courageuse; de même, au théâtre, la souffrance que nous ressentons à voir Octavie moins bien traitée que ne le mérite sa vertu ne va pas jusqu'à l'émotion dramatique, dont les conditions sont toutes particulières. L'émotion, en effet, ne s'at-

1. Acte IV, scène 1re.
2. 1637.

tache pas toujours au malheur le plus vertueux, mais au malheur le plus poétique. Ainsi, dans le *Marc-Antoine* de Mairet, quand nous voyons Antoine et Cléopâtre mourant ensemble et s'aimant jusqu'au dernier moment, nous oublions leurs vices, nous ne voyons que leur malheur et leur passion, qui nous touchent et jettent comme une ombre favorable sur les fautes et les désordres de leur vie. Nous excusons Manon Lescaut et le chevalier des Grieux, parce que Manon aime sincèrement le chevalier et qu'elle meurt en l'aimant. Comment serions-nous plus durs envers Antoine et Cléopâtre, puisqu'il y a là aussi un amour sincère et prouvé par la mort même? et comment l'honnête Octavie, dont les malheurs ne viennent point de ses passions, mais de celles d'autrui, pourrait-elle rivaliser avec cette infortune, qui nous émeut d'autant plus qu'elle se rapporte à toutes les tendresses bonnes et mauvaises de notre cœur?

Quand Octavie paraît pour la première fois, quand elle s'adresse à Antoine et lui demande de se sauver lui-même, tandis qu'il en est temps encore, et de quitter Cléopâtre; quand nous entendons ses plaintes modestes, pleines de dévouement et de dignité, nous sommes tous pour Octavie; le poëte lui-même est pour elle, j'en suis convaincu. Octavie regrette qu'Antoine ne lui ait pas permis de le suivre pendant la guerre :

Peut-être la beauté de votre Égyptienne
N'eût rien gagné sur vous, au mépris de la mienne :
J'étais pourvue encore de ces mêmes appas
Que vos yeux autrefois ne méprisèrent pas;
. . . .
Je vous portais de plus cette parfaite amour
Que je vous garderai jusqu'à mon dernier jour.
. . . .
Mais ma présomption n'est pas si déréglée
Que de persuader à mon âme aveuglée
Que tout ce que j'ai fait ait dû vous attacher,
Ou qu'il me soit permis de vous le reprocher,
Puisque c'est un devoir dont les lois d'hyménée
Ne sauraient dispenser une épouse bien née.
. . . .
O dieux! si votre reine, une fois en sa vie,
Éprouvait les malheurs dont la mienne est suivie,
Je ne sais si son cœur, que vous croyez si haut,

Ne succomberait point dès le premier assaut.

. . . .

C'est en l'extrémité des maux où je me trouve,
Qu'une parfaite amour se connaît et s'éprouve.
Mais, pardonnez, seigneur, à mon ressentiment :
La douleur en ceci m'ôte le jugement,
Puisqu'au lieu de songer au sujet qui m'amène,
En blâmant son amour je m'acquiers votre haine.

Ces paroles sont nobles et touchantes : elles expriment à la fois le devoir et la tendresse conjugale. Cependant elles ne touchent pas Antoine, et elles ne nous touchent pas longtemps nous-mêmes. Au cinquième acte, nous voyons Antoine mourant dans le mausolée où Cléopâtre s'est enfermée pour échapper aux Romains, et où elle l'a reçu ; nous entendons les dernières paroles des deux amants, et alors nous passons de leur côté et nous oublions Octavie. Antoine, que nous détestions au deuxième acte, quand il rejetait durement les supplications d'Octavie, nous touche lorsqu'il dit à Cléopâtre :

Vivez, si vous pouvez, pour vous et pour les vôtres ;
Je dis *si vous pouvez*, avec la dignité
Et la condition où vous avez été.
Mais je sens que la mort les paupières me ferme,
Et que ma destinée est proche de son terme.
Penchez-vous sur mon lit, approchez-vous de moi,
Afin que mon esprit, plein d'amour et de foi,
Passe sur votre bouche au sortir de la mienne.

. . . .

Cléopâtre elle-même nous émeut et nous intéresse. Décidée à mourir malgré les prières d'Octave, qui lui promet un traitement honorable, elle s'écrie :

Attends donc, cher époux, sur le rivage sombre
Que mon fidèle esprit aille joindre ton ombre.
Il est temps désormais que je donne, à mon tour,
Un exemple de cœur, de constance et d'amour.
Voici, voici de quoi commencer cet ouvrage,
Voici de quoi finir ma peine et mon veuvage.

Elle montre le vase qui contient l'aspic. « Donnez-le moi, dit-elle, ce vase qui

Me doit sauver l'honneur avec la liberté.
Ne délibérons plus.....

Certes, entre Octavie et Cléopâtre, si la poésie ou le cœur humain était toujours conforme à la morale, le choix ne devrait pas être douteux. Toutes les vertus sont d'un côté, moins la passion; toutes les fautes sont de l'autre, avec la passion. Mais, au théâtre, la passion l'emporte. L'amour volage, que le nom de Cléopâtre semble représenter, a, dans la mort de cette reine impure, un suprême moment de sincérité et de dignité. Ce moment absout et efface tout à nos yeux.

(La fin à la prochaine Livraison.)

DES ORIGINES

DU

POUVOIR TEMPOREL DES PAPES[1]

PAR M. FILON.

TROISIÈME PARTIE.

Grégoire VII. — Donation de la comtesse Mathilde. — Le concordat de Worms termine la querelle des investitures. — Du pouvoir temporel pendant les croisades. — Saint Bernard. — Ses opinions et son influence sur le gouvernement de l'Église. — Arnauld de Brescia. — Attaques contre la puissance temporelle. — Du rôle de la papauté dans la querelle des villes lombardes et de l'empereur Frédéric Ier. — Innocent III. — Apogée de la puissance pontificale.

I

Au milieu du onzième siècle, la puissance des papes était en progrès. Le concile de Latran avait assuré la liberté des élections pontificales. Le domaine temporel, appuyé sur l'Italie normande, n'avait plus rien à craindre ni des Grecs, ni des Sarrasins. Mais il était encore exposé aux attaques des Allemands, et la lutte recommença sous Grégoire VII. Hildebrand, parvenu à la papauté, voulut faire exécuter avec rigueur les lois qu'il avait fait rendre sous ses prédécesseurs, entre autres les décrets qui condamnaient la simonie et défendaient aux clercs de recevoir d'un laïque aucun bénéfice ecclésiastique, même gratuitement. Henri IV, qui régnait en Germanie sans avoir encore été couronné empereur, ne tenait aucun compte de ces lois : il continuait à trafiquer des bénéfices et des évêchés, à en donner l'investiture par la crosse et par l'anneau. En même temps, il faisait peser sur toute l'Allemagne la plus dure tyrannie. Les seigneurs saxons en appelèrent au tribunal du saint-siége, et,

1. Voyez les 32[e] et 33[e] livraisons.

dans leur désir de se venger de Henri IV, ils mirent les droits impériaux et leurs propres droits aux pieds du pontife : ils déclarèrent qu'il ne convenait pas de souffrir plus longtemps sur le trône un prince aussi corrompu ; qu'il fallait rendre à Rome son droit d'établir les rois ; qu'il appartenait au pape et à la ville de Rome de s'entendre avec les princes d'Allemagne, pour choisir un homme plus digne du rang suprême par sa sagesse et par ses vertus. Ils ne craignaient pas d'ajouter que « l'Empire était un fief de la ville éternelle[1]. »

C'était un nouveau droit public que les Saxons avaient inauguré. Ni l'Europe, ni l'Allemagne elle-même n'étaient prêtes à ratifier de telles maximes ; mais Grégoire VII les accueillit, parce qu'elles favorisaient l'accomplissement de ses desseins. Il écrivit plusieurs lettres à Henri IV pour l'engager à mener une vie plus chrétienne, à obéir aux saints canons, à mettre en liberté les évêques qu'il tenait prisonniers, à leur rendre leurs églises et leurs biens, à rompre tout commerce avec les excommuniés, sous peine d'être excommunié lui-même. Henri IV persistant dans sa conduite, Grégoire le fit sommer par ses légats de comparaître à Rome pour se justifier devant un synode des crimes dont il était accusé. Le roi irrité réunit à Worms un concile qui déposa Grégoire VII. Le pape répondit à cette sentence en excommuniant Henri IV, et en déliant ses sujets du serment de fidélité.

Il est évident que des deux côtés on avait bien dépassé les limites du droit, pour ne plus écouter que la passion. L'empereur s'arrogeait un pouvoir absolu sur les choses ecclésiastiques ; le pape se croyait appelé au gouvernement universel. Il existe un curieux document de cette époque, le *Dictatus papæ :* c'est une déclaration des droits du pape, en vingt-sept articles. Il est fort douteux que cette pièce soit l'œuvre de Grégoire VII, auquel on l'a attribuée ; mais elle résume parfaitement la théorie de la monarchie théocratique, qui fut le rêve de ce pontife et de quelques-uns de ses successeurs. Le pape est d'abord investi de la toute-puissance spirituelle : il peut seul déposer les évêques et les réconcilier avec l'Église, faire des lois nouvelles, autoriser ou révoquer les canons. Juge de tous, il ne peut être jugé par personne. L'omnipotence lui est également dévolue dans l'ordre temporel : il dispose seul des insignes de la royauté ; il lui appartient

1. Proponunt deinde Imperium beneficium esse urbis æternæ. (Aventin, *Vita Henrici IV*, ann. 1076.)

de déposer les empereurs et de délier les sujets de leur serment de fidélité envers les mauvais princes. Enfin, il y a un article qui explique tous les autres : « Aussitôt que le pontife a été régulièrement élu et consacré, il devient saint immédiatement par les mérites de saint Pierre[1]. » Le *Dictatus papæ* est, comme on voit, le *nec plus ultra* du système théocratique : c'est un idéal qui n'a jamais été réalisé.

Pour bien connaître la doctrine de Grégoire VII et l'esprit qui a dirigé ses actes, c'est sa correspondance qu'il faut consulter. Dans une lettre adressée à Hermann, évêque de Metz, il soutient qu'il avait le droit non-seulement d'excommunier, mais de déposer Henri IV : « Quand Jésus-Christ dit à saint Pierre : ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu auras délié ici-bas le sera dans les cieux, les rois sont-ils exceptés, et ne sont-ils pas au nombre des brebis que le fils de Dieu confie au prince des apôtres? Que si le saint-siége a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugerait-il pas aussi les choses temporelles? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les rois et les princes qui préfèrent leur honneur et leur profit temporel à l'honneur et à la justice de Dieu; car, comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur et lui obéissent plutôt qu'aux hommes, sont membres de Jésus-Christ, ainsi les autres sont membres de l'antechrist. » Le pontife ajoute que la dignité royale est au-dessous de la dignité épiscopale : « On en peut juger, dit-il, par l'origine de l'une et de l'autre : l'une a été inventée par l'orgueil humain, l'autre a été établie par la bonté divine; l'une court toujours après la vaine gloire, l'autre aspire sans cesse à la vie céleste[2]. » C'est en vertu de ces principes que Grégoire VII agissait, et qu'il se proposait de subordonner tous les pouvoirs terrestres à l'autorité pontificale.

II

Dans la lutte engagée contre l'empereur Henri IV, Hildebrand n'eut pas d'allié plus fidèle que la comtesse Mathilde, la grande comtesse ou la grande Italienne, comme l'appelaient ses contemporains. Fille de Boniface, marquis de Toscane, et de Béatrix de Lorraine

1. Baronius, *Ann. Eccles.*, ann. 1076.
2. Gregorii VII *Epist. IV*, 2.

cette princesse avait hérité des domaines de sa famille, qui comprenaient la plus grande partie de l'Italie centrale et s'étendaient jusque dans le nord de la Péninsule. Veuve de Godefroy de Lorraine dont elle n'avait pas eu d'enfants, elle possédait les Marches de Toscane et d'Ancône, Gênes et toute la côte de Ligurie, les duchés de Spolète, de Ferrare, de Parme, de Plaisance, de Modène et de Mantoue. Mathilde ne pouvait rester neutre entre le pape et l'empereur : Elle opta pour l'Église, dont elle confondait la cause avec celle de l'Italie ; elle voulut que ses États fussent le rempart de Rome dans le nord, comme les principautés normandes l'étaient au midi. Elle reçut Grégoire VII dans sa forteresse de Canossa, entourée d'une triple enceinte, et ce fut là que la majesté impériale vint s'humilier aux pieds du pontife.

Mais Henri IV oublia bientôt ses promesses, et la guerre se ralluma. Mathilde résolut d'armer le saint-siége d'une puissance qui le rendît capable de lutter contre son redoutable adversaire : elle fit don à l'Église romaine de tous les biens dont elle pouvait disposer. Elle fit saint Pierre son héritier, dit son historien Domnizo, afin d'être l'héritière de saint Pierre :

> Propria clavigero sua subdidit omnia Petro ;
> Janitor est cœli, suus hæres, ipsaque Petri [1].

L'acte de cette première donation n'existe plus ; il a été renouvelé en 1102, sous le pontificat de Pascal II, par une donation nouvelle, qui rappelle ce qui s'était passé vingt-cinq ans auparavant entre Mathilde et Grégoire VII :

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, l'an 1102 de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, du vivant du seigneur pape Grégoire, septième du nom, dans le palais de Latran, chapelle de la Sainte-Croix, moi Mathilde, par la grâce de Dieu comtesse, pour le salut de mon âme et de celle de mes ancêtres, j'ai donné et offert à l'Église de saint Pierre, par l'entremise dudit seigneur pape Grégoire, la totalité de mes biens en toute propriété... Mais comme cet acte ne se retrouve plus, dans la crainte que ma donation ne soit

1. Vita Mathildis, celeberrimæ principis Italiæ, carmine scripta a Domnizone presbytero, qui in arce Canusina apud ipsam vixit, ap. Muratori, *Script. Rerum Italic*, t. V.

révoquée en doute, moi comtesse Mathilde, je la renouvelle en ce jour aux mains du cardinal Bernard, légat de ladite Église romaine[1]. »

Domnizo, dans son histoire en vers de la comtesse Mathilde, dit que la première donation fut faite à Grégoire VII pendant son séjour à Canossa en 1077; le texte de 1102 dit, au contraire, que l'ancienne donation fut écrite à Rome dans le palais de Latran. Le dernier et regrettable historien de Mathilde dit avec raison que ce désaccord peut s'expliquer par une promesse d'abord écrite à Canossa, et convertie un peu plus tard en un acte définitif au palais de Latran[2].

C'est une grande question de savoir si Mathilde pouvait disposer de tous ses biens en faveur du saint-siége. Selon plusieurs auteurs, dont l'opinion nous paraît bien fondée, cette princesse n'a pu donner que ses biens allodiaux : elle n'avait pas le droit de disposer de ses fiefs, qui ne pouvaient être aliénés sans le consentement du suzerain. Il ne lui était permis de donner que les domaines qu'elle possédait à titre de propriétaire, *jure proprietario,* comme dit l'acte de donation. Or elle n'avait point ce droit sur des fiefs impériaux, tels que le marquisat de Toscane et le duché de Spolète. Si cette donation avait été valable dans son intégrité, elle aurait rendu le pape le maître de l'Italie; mais elle fut vivement contestée, et fit naître d'interminables débats entre l'Empire et l'Église romaine.

Henri IV, blessé à la fois comme suzerain et comme héritier de la donatrice dont il était cousin, était résolu à traiter Mathilde en ennemie et à envahir ses États, lorsque l'Allemagne se souleva contre lui. Les seigneurs et les évêques, assemblés à Forcheim, élurent empereur Rodolphe de Souabe. Grégoire VII, effrayé des guerres qui menaçaient l'Allemagne et l'Italie, hésita longtemps à reconnaître le nouveau César. Puis, choisi pour arbitre par les deux parties, il se prononça en faveur de Rodolphe, et lui imposa un serment qui faisait de ce prince un vassal du saint-siége. Les précédents empereurs promettaient de protéger l'Église de tout leur pouvoir et de défendre ses domaines; Rodolphe alla plus loin, comme on le voit par la formule de son serment, telle qu'elle se trouve dans les lettres de Gré-

1. Cartula comitissæ Mathildis, ex Codice albiniano, ap. Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ,* t. II, p. 238.

2. M. Amédée Renée, *la grande Italienne,* p. 98.

goire VII : « A dater de ce jour et dans la suite, je serai sincèrement fidèle au bienheureux apôtre saint Pierre et à son vicaire le pape Grégoire. J'observerai fidèlement, comme un chrétien doit le faire, tout ce que le pape m'ordonnera au nom de l'obéissance que je lui dois. Je servirai de tout mon pouvoir, avec l'aide de Jésus-Christ, l'honneur et les intérêts de Dieu et de saint Pierre; et la première fois que je me trouverai en présence du pape, je me reconnaîtrai son défenseur et celui de saint Pierre[1]. » C'était un véritable hommage féodal.

Quelque temps auparavant, le pape avait fait acte de souveraineté dans la Dalmatie, qui était depuis dix ans sous la protection de l'empire grec. Le prince de ce pays, Démétrius Zwonimir, reçut des légats pontificaux le glaive, le sceptre et la couronne. Grégoire ne souffrit point que la Hongrie relevât de l'empire teutonique. Il écrivit à Salomon, à qui Geisa disputait le trône : « Vous avez offensé saint Pierre en recevant le royaume de Hongrie comme un fief du roi Henri... Le royaume de Hongrie est une propriété de la sainte Église romaine, depuis que le roi Étienne a remis à saint Pierre tous les droits de sa couronne[2]. » Le pape intervint aussi dans les affaires de Pologne en prononçant la déchéance de Boleslas, et il essaya d'étendre jusqu'en Russie sa toute-puissante influence : « De la part de saint Pierre, écrivait-il au prince Démētrius, nous avons donné votre couronne à votre fils, qui va la recevoir de nos mains, en nous prêtant serment de fidélité[3]. »

Dans une lettre adressée aux principaux chefs du clergé français, dès le commencement de son pontificat, Grégoire VII avait accusé le roi Philippe Ier des crimes les plus odieux; il l'avait menacé de mettre son royaume en interdit, et d'employer tous les moyens possibles pour arracher la France à sa tyrannie[4]. Il écrivait aux princes espagnols qu'avant l'invasion des Sarrasins, l'Espagne avait appartenu à saint Pierre, et qu'il valait mieux qu'elle restât au pouvoir des infidèles que d'être occupée par des chrétiens qui n'en fissent pas hommage au saint-siége[5]. Ainsi s'accomplissaient les desseins de Hildebrand sur toute la chrétienté. Dans le concile où il avait déposé

1. Gregorii VII *Epist.*, lib. IX, ep. 3.
2. Id., *Ibid.*, lib. II, ep. 13.
3. Id., *Ibid.*, lib. II, ep. 14.
4. Id., *Ibid.*, lib. II, ep. 5.
5. Id., *Ibid.*, lib. I, ep. 6.

Henri IV pour la seconde fois et reconnu Rodolphe comme roi de Germanie, il avait dit en s'adressant aux saints apôtres : « Faites connaître à tout le monde que si vous pouvez lier ou délier dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre ôter ou donner les empires, les royaumes et les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés et les biens de tous les hommes, selon leurs mérites. » Il ne s'agissait donc plus d'assurer l'indépendance de l'Église, mais de lui donner la domination universelle.

Je n'accuse pas les intentions de Grégoire VII; je reconnais même qu'en empiétant sur les droits des puissances temporelles, il avait en vue le bien des peuples et le triomphe de la justice. Dans sa lettre aux prélats français, il prenait sous sa protection le commerce et l'industrie naissante, et défendait les marchands étrangers contre la fiscalité du gouvernement de Philippe Ier. Quand il donnait un roi à la Dalmatie, il lui faisait une loi de protéger les orphelins, les veuves, et d'empêcher le trafic des esclaves. Il s'éleva, en plein concile, contre ce droit de *bris*, qui était la honte de l'Europe chrétienne. « Comme nous savons, dit-il, que par la volonté de Dieu beaucoup de malheureux périssent dans les naufrages, et que par une sorte de droit légal, ou plutôt par un instinct diabolique, ceux qui devraient leur venir en aide et les consoler miséricordieusement s'empressent de les dépouiller, nous ordonnons, sous peine d'anathème, que quiconque rencontrera un naufragé, quel qu'il soit, ou trouvera ses dépouilles, respecte sa personne et tout ce qui lui appartient [1]. »

En proclamant de tels principes, la papauté se faisait la vengeresse de la justice et marchait en avant de la civilisation. Dans le chaos de la société féodale, au milieu de ces hommes de fer qui n'avaient d'autre loi que leurs passions sans frein, il était bon que l'idée de l'ordre et du droit trouvât quelque part un organe et un défenseur. Mais ces bienfaits ne peuvent nous empêcher d'apercevoir les troubles et les périls qu'entraînait souvent la confusion des deux pouvoirs. L'inconvénient le plus grave, c'était d'altérer, dans son caractère essentiel, le sacerdoce tel que Dieu l'avait fait. Dans ce système, le pape se trouvait jeté dans la mêlée des intérêts temporels, et, comme ses prétentions politiques devaient rencontrer de nombreux adversaires, le glaive pontifical devait bientôt se tacher de sang chrétien.

1. Labbe, *Concil.*, t. X.

Grégoire VII n'en fit que trop l'expérience. L'Allemagne et l'Italie furent bouleversées jusque dans leurs fondements. Aussitôt que Henri IV eut appris la nouvelle excommunication prononcée contre lui, il réunit un concile à Brixen, dans le Tyrol. Cette assemblée déposa Hildebrand, et nomma à sa place un de ses plus violents adversaires, Guibert, archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. Tandis que l'antipape se dirigeait vers l'Italie, Henri IV rallia son parti en Allemagne et combattit Rodolphe, qui fut vaincu et tué à la bataille de Mersebourg. Le même jour (15 octobre 1080), une autre armée, commandée par un fils de l'empereur, battit les troupes de la comtesse Mathilde à la Volta, près de Mantoue.

L'année suivante, Henri IV vint lui-même en Italie. Il s'empara des villes et des châteaux de la Toscane, malgré l'héroïque résistance de Mathilde. Quand tout fléchissait devant les Allemands, la fille de saint Pierre, comme l'appelle son biographe, résistait seule à l'empereur victorieux :

Sola resistit ei Mathildis, filia Petri [1].

Henri IV vint assiéger Rome, et retrouva dans cette ville les troupes que Mathilde y avait fait entrer pour la défendre. Il avait traité avec l'empereur grec, Alexis, qui lui envoyait des subsides, et auquel il avait promis de chasser les Normands de la Pouille et de la Calabre. Il s'agissait donc d'un partage de l'Italie entre les Grecs et les Germains. Mathilde, Grégoire VII et Robert Guiscard défendaient à la fois la cause de l'Église et celle de la nationalité italienne. Les Allemands tinrent Rome assiégée pendant trois ans; Henri IV parvint enfin à s'en emparer; il installa son antipape dans le palais de Latran, et reçut de sa main la couronne impériale (31 mars 1084).

Grégoire s'était réfugié dans le château Saint-Ange, et Rome était divisée en deux partis. Robert Guiscard, qui avait prévenu l'attaque des Grecs en les attaquant lui-même, et qui avait commencé la conquête de l'Épire, accourut au secours de Rome et du pape. Henri n'osa pas soutenir le choc des Normands; il quitta Rome avec Guibert, et retourna en Lombardie. Ses ennemis, en Allemagne, lui opposaient un nouvel empereur qu'ils avaient nommé à la place de Rodolphe, Hermann de Luxembourg. « Robert, dit le cardinal d'Aragon,

1. Domnizo, *Vita Mathild.*

entra dans Rome comme un lion. » Il tira le pape du château Saint-Ange, et le rétablit dans le palais de Latran. Puis, étant sorti de Rome, il remit en peu de temps plusieurs villes et plusieurs châteaux sous l'obéissance du pontife.

Mais c'étaient de terribles auxiliaires que ces Normands, accoutumés à guerroyer contre les Grecs et les Sarrasins : ils ne purent s'empêcher de piller Rome, par habitude. Sous prétexte qu'une partie du peuple avait soutenu l'empereur, ils réduisirent en esclavage un grand nombre de citoyens, et brûlèrent la ville depuis Saint-Jean de Latran jusqu'au Colysée. C'est depuis cette époque que la cité antique est restée presque déserte, et que la population s'est transportée tout entière au delà du Capitole, dans ce qui formait autrefois le champ de Mars [1].

Une indicible tristesse s'empara de l'âme de Grégoire, quand il vit sa ville pontificale aussi maltraitée par ses amis que par ses ennemis. Il eut grand'peine à délivrer l'Église de Saint-Pierre des brigands qui s'en étaient emparés, et qui tournaient à leur profit toutes les offrandes des pèlerins. Il comprenait d'ailleurs qu'il ne pouvait rester en sûreté dans Rome si les Normands ne continuaient à l'occuper; et ceux-ci, chargés de dépouilles, étaient pressés de courir à de nouvelles expéditions. Robert Guiscard rêvait la conquête de l'empire grec et la prise de Constantinople. Grégoire VII suivit à regret ses libérateurs ; il dit adieu à Rome qu'il ne devait plus revoir, et il se retira à Salerne avec ses cardinaux et son clergé. Là, malgré l'âge et le malheur qui s'appesantissaient sur lui, il conservait toute la vigueur de son esprit ; il restait fidèle à sa doctrine sur la suprématie temporelle du saint-siége; il écrivait aux princes chrétiens , au roi de France, au roi d'Angleterre, comme au temps de la plénitude de sa puissance, en véritable dictateur de la république chrétienne.

Un éclair de joie brilla sur le front du pontife le jour où il apprit que sa chère fille, Mathilde, avait remporté une grande victoire sur les Impériaux à Sorbara. Mais ses forces étaient épuisées ; bientôt il retomba sur son lit de douleur, et il expira en disant : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi je meurs dans l'exil. »

1. *Vita Gregorii VII*, auctore Pandulpho Pisano, ex duobus MSS. bibliothecæ Ambrosianæ. — *Vita ejusdem pontificis*, ex MS. Cardinal. Aragon, ap. Muratori, *Scriptor. Rerum Italic*, t. III, pars. 1ª.

III

Après la mort de Grégoire VII (1085), le clergé et les laïques qui lui étaient restés fidèles cherchèrent à s'entendre sur le choix de son successeur ; mais ils ne pouvaient se réunir ni voter en liberté, et l'antipape Guibert profita de l'interrègne pour se rétablir dans Rome, en s'appuyant sur le parti impérial. L'abbé Didier, élu pape sous le nom de Victor III, régna et mourut dans son monastère du Mont-Cassin. Urbain II, son successeur, s'appuya sur Conrad, fils aîné de Henri IV, qui s'était révolté contre son père et s'était fait proclamer roi d'Italie. La comtesse Mathilde, qui avait épousé en secondes noces le jeune Welf de Bavière, soutenait toujours le légitime successeur de Grégoire VII. Cependant Urbain II fut longtemps réduit à exercer la papauté en dehors de Rome et même en dehors de l'Italie. On le rencontre voyageant tantôt en Lombardie, tantôt en France : c'est lui qui prêche la première croisade dans les conciles de Plaisance et de Clermont.

Ces lointaines expéditions, dont Grégoire VII avait eu la pensée, exercèrent une grande influence sur l'intérieur de la chrétienté. Les soldats du Christ, en traversant l'Italie pour se rendre en Orient, prêtèrent main-forte au saint-siége. La comtesse Mathilde alla au-devant du pape Urbain II, à son retour en Italie, et elle le conduisit jusqu'à Rome, où il rentra triomphant. Il ne restait plus à Guibert que le château Saint-Ange, et bientôt l'antipape fut obligé de se retirer à Ravenne. Henri IV, chassé de Lombardie par les vassaux de la grande comtesse, rentra en Allemagne et renonça à l'Italie (1097).

Comme les croisades avaient été entreprises sous les auspices de la papauté, le saint-siége espérait obtenir un droit de suzeraineté sur les royaumes conquis en Orient par les chrétiens. Bohémond, prince d'Antioche, et Baudoin, comte d'Édesse, consentirent à recevoir du souverain pontife l'investiture de leurs nouveaux États. Quand Godefroy de Bouillon fut élu roi de Jérusalem, il déclara qu'il ne pouvait porter une couronne d'or, là où le fils de Dieu n'avait porté qu'une couronne d'épines ; et il ne voulait d'autre titre que celui de défenseur et de baron du Saint-Sépulcre. Ses compagnons le forcèrent d'accepter la royauté, et, selon Guillaume de Tyr, il se reconnut vassal du saint-siége ; il déclara que la tour de David et la Cité sainte appartiendraient en toute souveraineté à l'Église, dans le cas où il mour-

rait sans postérité. Cependant il est dit dans les Assises de Jérusalem que « le roi ne tient son royaume de personne fors Dieu [1]. » Il est vrai que les Assises ne furent rédigées, sous leur forme définitive, qu'au quatorzième siècle, à une époque de réaction contre la puissance temporelle de la papauté.

Ce fut au commencement du douzième siècle, sous le pontificat de Pascal II, que la comtesse Mathilde renouvela la donation qu'elle avait faite au saint-siége; elle confirma cette donation par un testament dont l'original n'existe plus. Son second mari, Welf de Bavière, s'était séparé d'elle, après avoir vainement tenté de lui faire révoquer ses dispositions en faveur de l'Église. On ne peut douter qu'elle n'ait gardé jusqu'à sa mort le gouvernement de ses États, puisqu'on la voit pendant plus de vingt ans entretenir des armées, combattre les Impériaux, et entreprendre de grands travaux dans les villes soumises à sa domination. A sa mort (24 juillet 1115), Henri V, qui avait détrôné son père, et qui après avoir été l'allié de l'Église en était devenu l'adversaire, ne voulut reconnaître ni la donation ni le testament de Mathilde : il envahit tout l'héritage, qu'il réclamait comme parent de la comtesse. Il vint à Rome en 1117. L'année précédente, une sédition avait éclaté contre le pape, au milieu même des solennités pascales. Le pontife se retira au Mont-Cassin et de là à Bénévent. L'empereur mit dans son parti les consuls, les sénateurs et les principaux de la ville; il se fit sacrer dans l'église de Saint-Pierre par l'archevêque de Prague, Maurice Bourdin, qui était auprès de lui en qualité de légat du pape. En quittant Rome, il y laissa une garnison allemande, qui repoussa les Normands que Pascal II avait appelés à son secours.

Pascal parvint cependant à rentrer dans Rome, où il mourut (1118). Après lui Gélase II fut élu, non sans opposition de la part du parti impérial. Henri V revint lui-même en toute hâte, et opposa à Gelase un anti pape nommé sous son influence, l'archevêque de Prague, qui l'avait couronné empereur l'année précédente. Gélase, obligé de céder la place à son rival, vint chercher un asile en France et mourut à Clugny (1119). La paix ne se rétablit que sous le pontificat de Calixte II (Güy, archevêque de Vienne), qui fut salué en Italie comme un libérateur. Les peuples étaient fatigués de ces longues querelles entre le sacerdoce et l'Empire. L'antipape, à son tour, ne

1. Assises de Jérusalem, chap. ccxx.

se sentit plus en sûreté dans Rome, et alla s'enfermer dans la forteresse de Sutri. Calixte parvint à le réduire, à l'aide des Normands, et le renferma dans un monastère [1].

Henri V comprit qu'il fallait en finir. Tous les princes catholiques demandaient à grands cris la pacification de l'Église; le concordat de Worms fut conclu le 23 septembre 1122. Cet acte se compose de deux parties : dans l'une, l'empereur Henri remet à l'Église toute investiture par l'anneau et par la crosse; il accorde que dans toutes les églises de ses États, les élections seront faites d'après les règles canoniques, et que les prélats élus seront librement consacrés. Il s'engage en outre à rendre ou à faire rendre à l'Église romaine les terres et les régales de saint Pierre qui lui ont été enlevées depuis le commencement de la querelle. Dans l'autre partie du concordat, le pape Calixte, s'adressant à l'empereur, disait : « Je vous accorde que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique se fassent en votre présence, sans violence ni simonie; de telle sorte que s'il survient quelque différend, vous donniez votre consentement et votre protection à celui qui aura droit, suivant le jugement du métropolitain et de ses suffragants. L'élu recevra de vous les régales par le sceptre, sauf ce qui appartient à l'Église romaine, et il remplira envers vous les devoirs qui lui sont imposés [2]. » Il était impossible de terminer le débat par une transaction plus équitable. Dans la société féodale, l'évêque avait un double caractère : il était à la fois pasteur et vassal. Comme pasteur, il ne relevait que de l'autorité spirituelle; comme vassal, il avait des devoirs à remplir envers son suzerain. Le concordat de Worms avait cela d'excellent qu'il faisait taire les prétentions exagérées, qu'il rendait justice à chacun selon son droit, et qu'en réconciliant les deux pouvoirs il assurait la paix publique.

En ce qui concernait la succession de la comtesse Mathilde, Henri V ne consentit point à se dessaisir des fiefs qui relevaient de l'Empire : il conserva Mantoue, Parme, le marquisat de Toscane et plusieurs autres domaines. Le territoire de Ferrare retourna à l'Église, parce que c'était un fief pontifical, et qu'il était prouvé que l'aïeul de Mathilde, Thédald, l'avait reçu du pape Jean XIII [3].

A la mort de Henri V (1125), l'élection de Lothaire, duc de Saxe,

1. Cardin. Aragon., *Vita Calixt. II.*
2. Pertz, *Monument. Germ. hist. Leg.*, t. II, p. 75.
3. Sigonius, *De Regno Italiæ.*

et son triomphe sur la maison de Hohenstaufen favorisèrent les progrès de la puissance pontificale. Le parti saxon avait été uni à l'Église romaine pendant la querelle des investitures. Le pape Honorius II soutint la cause de Lothaire, et, en même temps, il remit la main sur plusieurs domaines de la succession de Mathilde, que Henri V s'était appropriés. Il donna l'investiture de la Toscane à Albert, duc et marquis ; et ce seigneur posséda le pays pendant sept ans, sous la suzeraineté du saint-siége [1]. Il y eut alors pour l'Église cinq années de puissance et d'éclat; mais après la mort d'Honorius II (1130), Rome retomba dans l'anarchie. Les cardinaux se divisèrent en deux partis : les uns élurent Innocent II; les autres lui opposèrent Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet; c'était le petit-fils d'un juif converti, à qui le pape Léon IX avait donné son nom. Saint Bernard, qui, du fond de son cloître, commençait à exercer une si grande influence sur le monde catholique, travailla de toutes ses forces à rétablir l'unité. Il écrivait partout aux rois, aux villes, aux évêques, pour défendre les droits d'Innocent II [2], à qui la France avait donné l'hospitalité.

Quand Lothaire II vint à Rome avec le pape, en 1133, le schisme durait encore et partageait la ville. La basilique du Vatican était occupée par Anaclet et par les soldats de Roger Ier, que l'antipape avait reconnu roi de Sicile. L'empereur fut couronné dans l'église de Saint-Jean de Latran; il prêta serment entre les mains du pape, qui lui donna l'investiture des domaines de Mathilde, dans lesquels la Toscane était comprise. Lothaire s'engageait à payer au saint-siége un tribut annuel de cent livres d'argent. Ces domaines devaient revenir à l'Église après la mort de l'empereur. Le pape devait toujours y être traité en souverain, et les gouverneurs des villes et des forteresses devaient lui prêter serment de fidélité [3]. L'empereur devenait donc vassal du pontife, et lui rendait ce qu'on appelait l'*hommage lige*. C'est ce qui explique le tableau qui existait au douzième siècle dans le palais de Latran, et qui représentait le couronnement de Lothaire II, avec cette inscription en vers latins : « Le roi s'arrête à la

1. Cenni, *Dissertatio de Chartula comitissæ Mathildæ*.

2. S. Bernard. *Epist. ad Hildebert. archiepisc. Turon., ad Episc. Aquitaniæ, ad Guillelm. Aquit. ducem, ad Gennens., ad Pisanos, ad Mediolanens., ad Henric. II regem Angl., ad Lothar. imperat.*

3. Labbe, *Concil.*, t. X. — Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ*, t. II, p. 200.

porte ; il jure de conserver les priviléges de Rome ; il se reconnaît ensuite l'*homme du pape*, et reçoit de lui la couronne [1]. »

Mais Lothaire ne se sentait pas assez fort pour chasser l'antipape du château Saint-Ange, ni pour attaquer le roi de Sicile qui veillait sur son protégé ; il n'avait même pas de quoi faire subsister sa faible armée, et il fut bientôt réduit à regagner l'Allemagne. Innocent II, ne pouvant plus rester à Rome, alla s'établir à Pise. Il avait déjà résidé dans cette ville, et il avait donné à son archevêque la primatie sur la Sardaigne. En même temps, pour récompenser la ville de Gênes qui lui était restée fidèle, il l'avait érigée en archevêché, et il avait soumis à la nouvelle métropole les trois évêchés de l'île de Corse. C'est de là que sont venus les droits de souveraineté que les Génois et les Pisans se sont attribués sur la Corse et sur la Sardaigne, d'où ils ont chassé les Sarrasins.

Dans une seconde expédition en Italie, Lothaire parvint à délivrer Rome de l'antipape, et força Roger à lever le siége de Naples (1136); mais, l'année suivante, il mourut en repassant les Alpes. Innocent II allait se retrouver en péril ; le schisme s'éteignit enfin, au commencement de 1138, par la mort d'Anaclet, et par l'abdication de son successeur, qui avait pris le nom de Victor. Roger continuait la guerre par intérêt politique; il voulait garder les patrimoines de l'Église dont il s'était emparé près du mont Cassin et de Bénévent. Le pape essaya de le réduire par la force; mais il fut fait prisonnier par les Normands et traita avec eux, comme l'avait fait Léon IX après la bataille de Civitella : il accorda à Roger l'investiture du royaume de Sicile, que ce prince avait déjà reçue d'Anaclet; il donna à un de ses fils le duché de Pouille, et à l'autre la principauté de Capoue (1139).

IV

Rome ne fut pas longtemps tranquille. Arnaud de Brescia venait de commencer ses prédications. Après avoir étudié en France, où il avait été disciple d'Abélard, Arnaud était revenu en Italie, et, quoiqu'il eût pris l'habit religieux, il n'épargnait ni le clergé, ni les moi-

1. Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores;
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.
(Radevic, *De Gestis Friderici I*, lib. I, cap. x).

nes, ni même le pape dans ses discours. Il disait qu'il n'y avait point de salut pour les prêtres ou pour les moines qui étaient propriétaires, ni pour les évêques qui avaient des seigneuries; que tous ces biens appartenaient au prince, qui seul pouvait en disposer et ne devait les donner qu'à des laïques; que le clergé devait vivre des dîmes et des offrandes des fidèles. Cette doctrine, appliquée à l'Église romaine, conduisait tout droit à la suppression du pouvoir temporel de la papauté. Ce fut ce qu'on appela l'*hérésie politique* : elle fut condamnée, en 1139, au concile de Latran.

Arnaud fut obligé de quitter Brescia, où il avait commencé à répandre ses idées; il repassa les Alpes et vint prêcher à Zurich. Il était armé d'une science profonde et d'une éloquence passionnée. Ses mœurs irréprochables ajoutaient encore à l'autorité de ses paroles. « Plût à Dieu, écrivait saint Bernard à l'évêque de Constance, que sa doctrine fut aussi pure que sa vie est austère!.... C'est un homme qui ne boit ni ne mange, mais qui, comme le démon, a soif du sang des âmes..... Ses dents sont des armes et des flèches, et sa langue une épée tranchante; ses discours sont plus doux que l'huile, et ce sont des traits enflammés... Trop souvent, il s'attire les puissants par la séduction de ses paroles; mais lorsqu'il aura gagné leur amitié, vous le verrez attaquer ouvertement le clergé, et, soutenu de l'autorité tyrannique des gens d'épée, s'élever même contre les évêques, et faire d'affreux ravages dans tout l'ordre ecclésiastique [1]. »

Le schisme d'Anaclet avait beaucoup relâché les liens de la puissance temporelle, et l'autorité du pape était encore contestée même aux portes de Rome. Il fallut trois ans de guerre à Innocent II pour remettre Tibur (Tivoli) sous sa domination. Tandis que le pape était occupé à réduire les rebelles dans la campagne, les disciples d'Arnaud soulevèrent la ville contre lui. Les barons romains étaient à la tête du mouvement, qui continua après la mort d'Innocent II, sous ses successeurs Célestin II et Lucius II. Sous ce dernier pontife, en 1144, il y eut une véritable révolution dans le gouvernement de Rome. La république fut rétablie; à la place du préfet de la ville, qui était nommé par le pape, on créa un nouveau magistrat, élu par le peuple et portant le nom de patrice : c'était lui qui présidait le sénat, et qui était le chef de la république. Jordan, fils de Pierre de

1. Saint Bernard. *Epist. ad episcop. Constantiæ*, n° 195.

Léon et frère de l'antipape Anaclet, fut élevé à cette suprême magistrature [1]. La ville était divisée en treize quartiers : les citoyens de chaque quartier nommaient tous les ans dix électeurs, qui choisissaient les cinquante-six membres dont le sénat se composait.

Malgré cette révolution républicaine, le pape avait encore un parti puissant dans le peuple et parmi les nobles. Les Frangipani étaient à la tête de ce parti ; ils s'étaient retranchés dans les monuments antiques, qui étaient devenus des forteresses, ou dans des tours qu'ils avaient construites au sein de la ville. Le sénat fit abattre ces tours, mais respecta les débris de l'antiquité. Le pontife croyait aussi pouvoir compter sur l'appui du roi de Sicile. Pour balancer la puissante influence de Roger, le sénat envoya une ambassade au prince qui gouvernait l'Allemagne depuis la mort de Lothaire, à Conrad III, de la maison de Souabe ou de Hohenstaufen. La maison de Saxe avait été vaincue dans la lutte électorale. C'est le moment où les noms de Gibelins et de Guelfes commencent à désigner deux partis opposés en Allemagne et en Italie. Les premiers sont partisans de la maison de Souabe et défenseurs de la domination impériale en Italie ; les seconds, amis de la maison de Saxe, sont plus favorables à l'indépendance de l'Église et à la liberté italienne.

Les Romains écrivaient à Conrad : « Le sénat a été rétabli par la grâce de Dieu. Constantin et Justinien régirent glorieusement tout l'empire par la vigueur de ce sénat et par celle du peuple romain. » En s'exprimant ainsi, les Romains prouvaient qu'ils ne savaient pas très-bien leur histoire ; ils confondaient bizarrement les souvenirs de la république et ceux de l'empire : au temps de Constantin et de Justinien, il y avait longtemps que le sénat avait perdu sa vigueur. « Nous voulons, ajoutaient les Romains, vous rendre tous les honneurs qui vous appartiennent et qui vous ont été ravis..... Nous nous sommes rendus maîtres des tours, des forteresses et des maisons des seigneurs, qui, de concert avec le Sicilien et le pape, se préparaient à résister à votre empire.... Que votre puissance impériale vienne donc résider dans nos murs ; elle y régnera plus librement que la plupart de ses devanciers sur toute l'Italie et sur toute l'Allemagne, sans qu'elle ait à éprouver aucune résistance de l'autorité spirituelle. » La lettre se terminait par ces paroles : « Que l'empereur obtienne ce qui

1. Otto Frising., *Chron.*, l. VIII, c. XXXI.

revient à César, et le prêtre ce qui appartient à l'autel ; car c'est ainsi que l'a ordonné le Christ quand Pierre payait la dîme [1]. »

Pendant que le sénat et le peuple romain (on avait ressuscité l'ancienne formule) s'adressaient ainsi à l'empereur, Lucius, de son côté, sollicita sa protection. Conrad ne répondit point à la lettre des Romains, reçut avec bienveillance les envoyés du pontife, mais resta neutre dans la querelle. Le pape essaya de rétablir lui-même son autorité par la force. Entouré de son clergé et suivi de ses partisans armés, il marcha vers le Capitole pour en chasser le sénat. Le peuple, rassemblé autour de ses magistrats, lança une grêle de pierres sur l'escorte pontificale ; Lucius en fut atteint et mourut, quelques jours après, des suites de sa blessure (1145).

Eugène III, son successeur, se hâta de quitter Rome; il avait été averti que les sénateurs se préparaient à faire casser son élection s'il ne voulait confirmer le sénat nouvellement établi. Il se fit sacrer dans un couvent voisin de Rome, et alla à Viterbe, où il resta quelque temps ; il rentra dans Rome à l'aide des Tiburtins, naguère révoltés contre le saint-siége. En consentant à reconnaître le sénat, il abolit la dignité de patrice et rétablit celle de préfet. Mais la paix ne dura pas longtemps : un soulèvement populaire força le pape à s'exiler de nouveau, et, tandis que le pontife s'éloignait, Arnaud rentra dans Rome en triomphe. Il s'efforça de reconstruire complétement l'ancienne république : il voulait persuader aux Romains de rétablir les consuls pour présider le sénat, les tribuns pour défendre les droits du peuple, de créer un ordre équestre destiné à servir d'intermédiaire entre le sénat et les plébéiens, d'exclure le pape de tout pouvoir politique, et même de limiter la puissance impériale. L'histoire nous a laissé peu de détails sur ce qui se passa dans Rome pendant cette période, et nous ne savons jusqu'à quel point Arnaud de Brescia a réalisé ses projets. Ce qui paraît certain, c'est qu'il fut maître dans Rome pendant dix ans, de 1145 à 1155, et que durant cet intervalle le pouvoir temporel du pape fut entièrement suspendu.

Saint Bernard, dont Eugène III avait été le disciple, travaillait de toutes ses forces à rétablir dans Rome l'autorité pontificale. Il écrivait aux Romains pour les ramener à de meilleurs sentiments, « pour les réconcilier avec Dieu, avec les saints apôtres, qu'ils

1. Otto Frising, *Chron.*, l. III, c. XXXI. — Neander, *Saint Bernard et son siècle*, liv. II.

avaient chassés de la ville éternelle dans la personne d'Eugène, leur vicaire et leur successeur[1]. » Il insistait sur cette idée, parfaitement juste dans tous les temps, que Rome ne s'appartenait pas seulement à elle-même; qu'elle avait à compter avec le monde chrétien tout entier. « Ignorez-vous, disait-il, combien vous êtes peu de chose si les princes de l'Europe sont vos ennemis, combien vous êtes puissants s'ils sont vos amis! » Et comme ces exhortations ne produisaient aucun résultat, il écrivit à l'empereur pour l'engager à ceindre le glaive, et à défendre à la fois ses droits et ceux de l'Église. Dans cette lettre, saint Bernard prêche éloquemment la concorde des deux pouvoirs : « Jamais, dit-il, je ne serai de l'avis de ceux qui disent que la paix et la liberté des églises nuisent aux gouvernements, ou que la prospérité et la grandeur d'un royaume nuisent aux églises; car Dieu, qui est l'auteur des uns et des autres, ne les a pas mêlés ensemble pour leur destruction, mais pour leur conservation[2]. »

L'empereur ne répondit pas plus à l'appel de saint Bernard qu'il n'avait répondu à celui des Romains : il persista dans la neutralité. Ce fut alors qu'Eugène III et l'abbé de Clairvaux prêchèrent la seconde croisade, qui fut si désastreuse; et pendant que l'Église pleurait ses enfants qui tombaient en Orient sous le fer des infidèles, Rome était toujours au pouvoir du parti populaire dont Arnaud était le chef.

Conrad III mourut au retour de la croisade, au moment où il se préparait à descendre en Italie (1152). La diète germanique lui donna pour successeur son neveu Frédéric Barberousse, duc de Souabe. Ce prince était impatient de franchir les Alpes, de soumettre la Lombardie et d'aller chercher à Rome la couronne impériale. Il était d'ailleurs appelé en Italie par le papé Eugène, qui implorait son secours, et par quelques seigneurs du Midi, que le roi de Sicile avait dépouillés de leurs domaines.

Au printemps de 1153, comme Frédéric présidait la diète de Constance, deux citoyens de Lodi traversèrent la foule et vinrent se jeter aux pieds de l'empereur, réclamant la liberté de leur patrie, que les Milanais avaient réduite au plus dur esclavage. Il y avait en effet quarante-deux ans que le territoire de Lodi avait été réuni à

1. Saint Bernard, *Epist.*, CCXLII.
2. *Id.*, *Epist.*, CCXLIV.

celui de Milan; la ville avait été détruite et la population dispersée dans les bourgades voisines. Frédéric, à qui l'arrogance des Milanais paraissait une injure personnelle, leur fit expédier par son chancelier l'ordre de rétablir Lodi dans ses priviléges. L'officier qui était chargé de la lettre impériale fut reçu à Milan par l'assemblée du peuple: aussitôt qu'il eut donné lecture de son message, on s'indigna; la lettre fut arrachée de ses mains et foulée aux pieds; celui qui l'avait apportée n'échappa qu'avec peine à la fureur populaire.

On voit, par ces événements, qu'une révolution s'était accomplie dans le nord de l'Italie. Pendant la querelle du sacerdoce et de l'Empire, la plupart des villes s'étaient affranchies de la féodalité, sans tomber sous l'autorité d'un pouvoir central qui n'existait pas dans la Péninsule. Les cités lombardes étaient de véritables républiques, malheureusement jalouses les unes des autres, et souvent troublées par des guerres intestines. Les grandes villes traitaient les petites comme leurs sujettes; elles leur commandaient avec plus de dureté que ne l'aurait fait un seul homme; et quand la guerre éclatait, entretenue par des haines héréditaires, elle était quelquefois poussée jusqu'aux dernières extrémités. On vit alors reparaître un crime trop fréquent dans la société antique, la destruction complète d'une des parties belligérantes, le meurtre d'une ville sous les coups d'une cité rivale. C'était ainsi que Lodi avait disparu devant la colère de Milan. D'autres villes avaient aussi leurs griefs contre cette fière cité qui se croyait maîtresse de la Lombardie. Côme, devenue tributaire, avait été forcée d'abattre ses murailles et de raser les forteresses qui la défendaient. Pavie et Crémone, sans cesse menacées, dénoncèrent à l'empereur les prétentions des Milanais. Frédéric ne venait donc pas seulement en Italie pour satisfaire son ambition; il avait encore à remplir envers les villes une mission d'ordre et de justice.

Dans sa première expédition (1154-1155), Frédéric fit trembler les Milanais par la destruction du château de Rosate et par la prise de Tortone. Il entra triomphant dans Pavie, où il se fit couronner roi des Lombards, et il marcha ensuite vers Rome à travers la Toscane. Le pape Eugène III était mort, et son successeur, Anastase IV, n'avait régné qu'une année. C'était Adrien IV qui occupait la chaire de Saint-Pierre quand Frédéric s'approcha de Rome. Arnaud de Brescia dominait toujours dans la ville; mais le pape résidait dans la cité Léonine. Un des cardinaux, traversant la rue Sacrée, fut grièvement

blessé par un des rebelles. Adrien mit Rome sous l'interdit[1]. C'était la première fois que la capitale de la chrétienté était frappée de ce châtiment spirituel. Le peuple était consterné; il ne pouvait se passer de ces solennités religieuses qui étaient une partie de sa vie, et bientôt il murmura contre ses maîtres. Les sénateurs furent obligés de venir conférer avec le pontife, et lui jurèrent sur les Évangiles qu'ils chasseraient de Rome et de son territoire Arnaud et ses partisans, s'ils ne rentraient dans l'obéissance du pape. Arnaud, trop fier et trop convaincu pour se soumettre, se retira dans le château d'un gentilhomme de Campanie. Adrien leva l'interdit, à la grande satisfaction du peuple. Le jour suivant, qui était le Jeudi saint, le pape, accompagné d'un grand nombre d'évêques, de cardinaux et de seigneurs, sortit de la cité Léonine et alla s'installer au palais de Latran, où il célébra solennellement la fête de Pâques.

Frédéric s'approchait : le pape envoya à sa rencontre trois cardinaux et lui promit de le couronner empereur. Ce prince, pour donner au pontife un témoignage de sa protection, fit arrêter le comte campanien qui avait donné asile à Arnaud, et il ne consentit à le relâcher que lorsque le chef du parti républicain eut été livré au préfet de Rome. Arnaud resta quelque temps prisonnier au château Saint-Ange. Un matin, pendant que tout dormait encore, il fut attaché au poteau et brûlé devant la porte du Peuple. Ses cendres furent jetées dans le Tibre, parce qu'on craignait que le peuple ne les recueillît comme les reliques d'un martyr.

V

Après l'exécution d'Arnaud de Brescia, Adrien s'avança jusqu'à Viterbe pour recevoir Frédéric. Au moment de l'entrevue, il s'éleva quelques difficultés d'étiquette qui faillirent amener une rupture. L'empereur, en voyant arriver le pape, ne vint point lui tenir l'étrier et l'aider à descendre de sa mule, et le pontife mécontent ne voulut point l'admettre au baiser de paix. Cependant on parvint à persuader à Frédéric que ce n'était qu'une forme de politesse qui ne compromettait en aucune façon le pouvoir impérial.

Un peu plus loin, entre Népi et Sutri, les députés du sénat se présentèrent à leur tour. Ils prononcèrent un pompeux discours sur

1. Cardin. Aragon., *Vita Adriani IV*.

l'ancienne gloire de Rome : ils demandaient à Frédéric qu'avant d'entrer dans la ville il prêtât serment de respecter les coutumes et les lois antiques de Rome, et qu'il s'engageât à payer cinq mille livres d'argent aux officiers qui devaient, au nom du peuple romain, le couronner au Capitole. Frédéric répondit à ce discours avec une rudesse toute germanique. Il donna une leçon d'histoire aux députés du sénat, et leur apprit que la Rome dont ils parlaient n'existait plus. « Votre sénat, dit-il, vos consuls, vos chevaliers se trouvent maintenant parmi les Allemands. Charles et Othon ont conquis votre empire... Je viens ici non pour recevoir la puissance de vos mains, mais pour prêter secours à ceux qui en ont besoin. Quant à l'argent, je ne suis pas votre prisonnier pour que vous osiez marchander avec moi; je fais mes libéralités comme il me plaît[1]. »

Aussitôt que la députation se fut retirée, Frédéric fit partir mille chevaliers, qui occupèrent la cité Léonine. Le lendemain matin, il fut couronné par le pape dans la basilique de Saint-Pierre, et, immédiatement après la cérémonie, il rentra dans son camp sous les murs de la ville. Les Romains sortirent alors du château Saint-Ange, dont ils étaient maîtres; ils se précipitèrent dans la cité Léonine, et, rencontrant quelques écuyers de l'empereur qui étaient restés à Saint-Pierre, ils les tuèrent dans l'Église même. Frédéric revint avec ses troupes; on combattit jusqu'à la nuit. Les Romains furent mis en fuite après une résistance énergique : il y avait eu, de leur côté, mille morts et deux cents prisonniers. Othon de Freysingen, après avoir raconté ce combat, s'écrie : « O Rome, tu as reçu du fer allemand au lieu de l'or arabe! C'est ainsi que les Francs achètent l'empire. »

En rétablissant la puissance temporelle du pape, Frédéric Barberousse entendait la subordonner à sa propre autorité. Il se montra fort choqué du tableau qui se trouvait dans le palais de Latran, et où Lothaire était représenté se reconnaissant l'homme lige du pape. Il contestait les droits du saint-siége à la succession de Mathilde, même en ce qui concernait les biens allodiaux de la comtesse : avant son arrivée à Rome, il avait donné l'investiture de ces domaines au duc Welf, neveu du second mari de Mathilde. C'était assez pour faire

1. Otto Frising, *De Gestis Friderici I*, lib. II, cap. XXII. — Cet historien était oncle de l'empereur, et Frédéric lui avait communiqué un mémoire qu'il avait composé lui-même sur les cinq premières années de son règne, de 1152 à 1157.

prévoir que la paix ne durerait pas longtemps entre Frédéric et Adrien IV.

Le pape s'empressa de se réconcilier avec le nouveau roi de Sicile, qui se reconnut son vassal. Il voulait mettre les Normands de son côté, en cas de rupture avec les Germains; et quand la guerre eut recommencé entre l'empereur et les villes du nord de l'Italie, Adrien fut l'allié des cités lombardes. Il était d'accord avec les Milanais pour protester contre les maximes de pouvoir absolu proclamées par les jurisconsultes de Bologne dans la diète de Roncaglia. Il se plaignait des messagers royaux qui étaient venus visiter le patrimoine de l'Église. Il prétendait que l'empereur ne pouvait, sans son consentement, envoyer des commissaires à Rome, parce que cette ville ne reconnaissait d'autre autorité que celle du pape; que les évêques d'Italie ne devaient à l'Empire qu'un simple serment de fidélité, et non point l'hommage féodal; qu'ils n'étaient point obligés à recevoir les messagers de l'empereur dans leur palais; qu'enfin toutes les possessions de la comtesse Mathilde étaient dévolues au saint-siége, et que, par conséquent, il n'appartenait qu'à l'autorité apostolique de lever des tributs à Ferrare, à Massa, dans le duché de Spolète, aussi bien que dans les îles de Corse et de Sardaigne.

Frédéric soutenait ses droits régaliens sur l'Église en même temps que sur les villes. Il répondit aux envoyés d'Adrien que les évêques ne pouvaient se dispenser de lui faire hommage qu'en renonçant aux fiefs qu'ils tenaient de sa main; que si les palais des évêques étaient bâtis sur son territoire, ses messagers avaient droit d'y pénétrer. Abordant ensuite la question des régales de Rome que le pape réclamait au nom de saint Pierre, Frédéric disait que ce point avait besoin d'être éclairci. « Car, ajoutait-il, puisque je suis empereur romain par l'ordre de Dieu, je ne porte qu'un vain titre si Rome n'est pas en ma puissance[1]. »

La querelle commençait à s'envenimer, lorsqu'on apprit la mort d'Adrien IV (1159). Les cardinaux, réunis pour l'élection de son successeur, se divisèrent en deux partis : la majorité choisit Alexandre III; la minorité se prononça pour le cardinal Octavien, qui prit le nom de Victor IV, et que son parti osa soutenir par la violence. L'empereur voulut soumettre la question à un concile; mais Alexandre s'y refusa formellement : « Nous reconnaissons, dit-il, l'empe-

1. Radevic. Frising., *Chron.*, lib. II, cap. XVIII et seq.

reur pour avoué et défenseur de l'Église romaine, et nous prétendons l'honorer au-dessus de tous les princes de la terre, pourvu que l'honneur du Roi des rois n'y soit point intéressé. C'est pourquoi nous sommes surpris de la manière dont il nous traite, contre la coutume de ses prédécesseurs, en convoquant un concile sans notre participation, et en nous ordonnant de nous trouver en sa présence, comme s'il avait puissance sur nous. Or, Jésus-Christ a donné à saint Pierre, et par lui à l'Église romaine, ce privilége qui s'est conservé jusqu'à présent, qu'elle juge les causes de toutes les Églises sans jamais avoir été soumise au jugement de personne. »

Après avoir reçu cette réponse, les envoyés impériaux allèrent rendre hommage à l'antipape Victor, que Frédéric fit reconnaître dans le concile de Pavie. Alexandre en appela à la France, à l'Angleterre, au nouveau royaume de Jérusalem, qui reconnurent son autorité. Forcé d'abandonner Rome à son rival, il vint se réfugier en France : c'était l'asile ordinaire des papes qui étaient obligés de quitter l'Italie. Frédéric continuait la guerre contre les villes lombardes. Après avoir rebâti Lodi, il détruisit Milan (1162); il abandonna cette grande cité à la vengeance des villes voisines : chacune d'elles eut un quartier à démolir. La terreur régnait dans toute l'Italie; partout des podestats nommés par le prince remplaçaient les consuls élus par le peuple. Mais l'excès même de la servitude est un présage de liberté. Deux ans après la prise de Milan, plusieurs villes s'étaient unies pour ressaisir leur indépendance. Venise était entrée dans la confédération. Bientôt Milan sortit de ses ruines, et, en 1167, le nombre des villes confédérées s'élevait à quinze. Le pape revint en Italie pour encourager ce mouvement, et ce fut alors qu'il prit le titre de défenseur de la liberté italienne, *propugnator Italicæ libertatis*. Il déclara dans un concile que tous les chrétiens devaient être exempts de servitude, et cette déclaration, qui nous paraît si simple, était une maxime des plus hardies dans un temps où, depuis les rois jusqu'aux évêques, tout seigneur avait des serfs.

L'antipape Octavien était mort, et le successeur que son parti lui avait donné, Pascal III, n'exerçait aucune influence sur la chrétienté. Le parti d'Alexandre s'était relevé dans Rome. Un nouveau sénat, élu par le peuple, avait remis au vicaire du véritable pontife l'église de Saint-Pierre et le comté de Sabine, que les schismatiques avaient envahi. Les Romains avaient rappelé Alexandre III, qui s'était empressé de rentrer dans leurs murs. Frédéric revint en Italie, pour

réduire la ligue lombarde et faire triompher l'antipape. L'empereur de Constantinople, Manuel Comnène, essaya de profiter de ces événements : il avait fait alliance avec la ville d'Ancône, qui se gouvernait en république, comme si elle n'avait jamais fait partie des États de l'Église; et, pour l'aider à se défendre contre les Allemands, ou plutôt pour s'assurer une position en Italie, il avait envoyé à cette ville une forte somme d'argent et une garnison grecque. Il avait même cherché à s'entendre avec Alexandre III : il avait déclaré qu'il était prêt à rétablir l'union des deux Églises, pourvu que le pontife lui rendît la couronne impériale, usurpée par les Allemands. Il promettait au pape de lui envoyer une armée assez nombreuse pour soumettre à l'Église non-seulement Rome, mais l'Italie tout entière. Alexandre III ne se laissa point éblouir par ces promesses; il répondit à Manuel « qu'il le remerciait de ses obligeantes propositions, mais qu'il ne pouvait consentir à sa demande au sujet de l'Empire sans s'engager dans une entreprise pleine de difficultés et de périls, sans violer les décrets de ses prédécesseurs, et sans manquer à son devoir de pasteur universel, qui l'obligeait à maintenir la paix entre les chrétiens. » Le pape avait raison; il ne voulait pas livrer l'Italie aux Grecs, sous prétexte de la défendre contre les Allemands.

Frédéric parut bientôt devant Rome; il commença par attaquer la cité Léonine, et y pénétra par la courtine de Saint-Pierre. Mais la basilique du Vatican, qui avait été transformée en forteresse, résista plus longtemps. L'empereur fit mettre le feu à l'église Sainte-Marie; les flammes, en s'élevant avec violence, menaçaient de gagner la basilique; ceux qui l'occupaient mirent bas les armes. A cette nouvelle, le pape quitta le palais de Latran, qui lui servait de résidence, et alla se réfugier dans le Colisée, où les Frangipani avaient bâti, au milieu des ruines, une forteresse qui semblait inexpugnable. Lorsque l'empereur fut entré dans Rome et eut imposé pour première condition l'abdication du pontife, Alexandre, craignant d'être abandonné par le peuple, sortit secrètement du Colisée en habit de pèlerin et se retira à Bénévent. L'antipape Pascal, qui attendait à Viterbe le résultat des événements, vint s'installer à Rome sous la protection des armes teutoniques.

C'était aux cités lombardes qu'il appartenait de sauver l'Église, en même temps que leur propre liberté. Les confédérés, après s'être engagés par serment à chasser l'empereur d'Italie, construisirent au nord-ouest de la Péninsule une ville nouvelle qui devait leur ser-

vir de rempart. Cette place, très-heureusement située au confluent du Tanaro et de la Bormida, était principalement destinée à couper toute communication entre deux États encore attachés au parti impérial, le territoire de Pavie et le marquisat de Montferrat. La nouvelle ville fut appelée Alexandrie, du nom du chef de l'Église. Les Lombards y transportèrent les habitants des villages voisins. Les chroniqueurs nomment les humbles bourgades qui ont formé la population d'Alexandrie, et, parmi ces noms inconnus, il y en a un dont on ne soupçonnait pas la gloire future, Marengo. L'année même de sa fondation (1168), Alexandrie put mettre en campagne une armée de quinze mille hommes.

La ligue résista d'abord aux intrigues de l'empereur, qui cherchait à la diviser. Elle s'étendit même dans l'Italie centrale et s'agrégea les villes de la Romagne, Ravenne, Rimini, Imola et Forli. L'archevêque de Mayence, Christian, parvint à armer les villes de Toscane les unes contre les autres et à détacher Venise de la ligue lombarde; mais il échoua au siége d'Ancône, comme Frédéric lui-même au siége d'Alexandrie. L'empereur, vaincu à Legnano (1176), fut réduit à demander la paix. L'année suivante, une trêve fut conclue à Venise, et, après six ans de négociations, cette trêve fut convertie en une paix définitive par le traité de Constance (1183), qui est resté longtemps la base du droit public italien.

L'empereur cédait aux villes tous les droits régaliens dont il avait joui dans l'intérieur de leurs murs; il leur assurait expressément le droit de lever des armées, de nommer leurs magistrats, et d'exercer dans leur enceinte la juridiction, soit civile, soit criminelle. Les villes, de leur côté, reconnaissaient la suzeraineté impériale, et devaient, tous les dix ans, renouveler leur serment de fidélité. Les délégués de l'empereur devaient donner gratuitement aux consuls l'investiture de leur charge, à moins que ce droit ne fût réservé par la coutume à l'évêque, comte de la ville. L'empereur était autorisé à établir dans chaque cité un juge d'appel, auquel on pourrait porter les principales causes civiles. Ce magistrat jurait, à son entrée en charge, de se conformer aux coutumes locales, et de ne laisser aucun procès se prolonger pendant plus de deux mois. Le traité de Constance était une transaction équitable entre les priviléges municipaux et les prérogatives impériales.

La paix entre l'Église et l'Empire avait été conclue dès l'époque de la trêve de Venise. Frédéric s'était engagé à renoncer au schisme, à

rendre au pape l'administration de Rome et les domaines de saint Pierre. Les Romains avaient suivi l'exemple de l'empereur : ils s'étaient réconciliés avec le pontife et lui avaient restitué les droits régaliens. C'était à ces conditions que le pape était rentré dans Rome; le peuple l'avait salué de ses acclamations, et les sénateurs lui avaient prêté serment de fidélité. Alexandre III mourut avant la conclusion du traité de Constance; mais il avait assuré, autant qu'il était en lui, l'indépendance de l'Église et la liberté de l'Italie.

VI

Rome fut encore troublée sous le pontificat de Lucius III, qui avait succédé à Alexandre. Les citoyens lui reprochaient de retenir le présent que les papes avaient coutume de faire au peuple au moment de leur avénement. On l'accusait aussi de méditer l'abolition du consulat [1]. Lucius fut obligé de se retirer à Vérone, d'où il gouverna l'Église sous la protection impériale. L'archevêque de Milan, Hubert Crivelli, lui succéda sous le nom d'Urbain III (1185). Au commencement de l'année suivante, l'empereur Frédéric, qui était encore en Lombardie, maria son fils Henri à Constance, fille posthume du roi de Sicile, Roger Ier. En même temps, il associa le jeune prince à l'empire, et le fit couronner à Milan par le patriarche d'Aquilée. Urbain III vit avec déplaisir ces événements: il soutenait, comme Lucius, son prédécesseur, que Frédéric ne pouvait donner à son fils la dignité impériale; et il n'approuvait point un mariage qui donnait à Henri la perspective du royaume de Sicile. Il suspendit de leurs fonctions tous les évêques qui avaient assisté au mariage et au sacre du jeune roi.

Il y avait d'ailleurs d'autres différends entre Frédéric et Urbain III. Le pape se plaignait de ce que l'empereur n'avait point tenu toutes les promesses qu'il avait faites à Alexandre III: il avait gardé les biens de la comtesse Mathilde; il s'était emparé des revenus de plusieurs monastères; il disposait arbitrairement des évêchés les plus importants, et il s'arrogeait le droit de dépouille à la mort des évêques. Le pape était sur le point d'excommunier Frédéric, lorsque arrivèrent d'Orient de sinistres nouvelles qui remuèrent l'Europe

1. Platina, *Vita pontificum.*

entière : on apprit la fatale bataille de Tibériade, et la prise de Jérusalem par Saladin (1187). Urbain III ne songeait plus qu'à presser les chrétiens d'aller au secours de la Terre sainte, et lui-même se préparait à marcher à leur tête; mais il tomba tout à coup malade, et mourut à Ferrare. Ses successeurs, Grégoire VIII et Clément III, s'occupèrent surtout de prêcher la croisade; le dernier rentra dans Rome, traita avec les citoyens, et, trouvant les esprits plus dociles, rétablit d'une manière durable la souveraineté pontificale. On céda au pape le droit de nommer les dix électeurs de chaque quartier de la ville, et ces électeurs pouvaient seuls parvenir à la dignité sénatoriale. Le pape rentra aussi en possession du droit de battre monnaie et des autres droits régaliens. Enfin les Romains promirent au pontife de le soutenir par les armes, et ils lui prêtèrent foi et hommage (1188).

Tandis que Frédéric, réconcilié avec l'Église, partait pour l'Orient où il allait trouver la mort, son fils aîné, Henri VI, commençait à gouverner l'Allemagne. Il vint bientôt en Italie pour se faire couronner empereur, et pour faire valoir les droits de sa femme sur le royaume de Sicile. Guillaume II était mort, et ses sujets lui avaient donné pour successeur Tancrède, fils naturel de Roger. Au moment où Henri VI approchait de Rome, Clément III mourut, et fut remplacé par Célestin III (1191). L'un des premiers actes du nouveau pontife fut de couronner Henri comme empereur; mais ce prince n'en était pas plus favorable aux intérêts de l'Église. Il avait gardé les biens de la comtesse Mathilde malgré les réclamations du saint-siége, et il les avait donnés en fief soit à ses parents, soit à ses généraux; il avait revendiqué les anciens droits de l'empire sur la Romagne, la Marche d'Ancône, le duché de Spolète et les provinces les plus voisines de Rome. Dans Rome même, il avait limité l'autorité ecclésiastique par les pouvoirs qu'il s'était réservés.

Mais ce qui rendait la situation encore plus menaçante, c'est que Henri VI avait l'ambition de s'établir dans l'Italie méridionale. Or, si l'empereur joignait à l'Allemagne et à la Lombardie ce qu'on a appelé le royaume des Deux-Siciles, il était maître de la Péninsule entière, et il n'y avait plus d'indépendance possible ni pour le pape, ni pour aucun prince italien. Clément III l'avait bien compris; pendant le peu de temps qu'il avait occupé la chaire de Saint-Pierre, il avait soutenu de toutes ses forces le parti de Tancrède; mais Célestin III, affaibli par l'âge, ne sut point résister à l'ambition de

Henri VI, et l'empereur parvint à conquérir le royaume qu'il regardait comme l'héritage de sa femme.

La mort frappa tout à coup Henri VI au milieu de ses prospérités. Il mourut en 1197, ne laissant pour héritier qu'un enfant de quatre ans, qui fut l'empereur Frédéric II. Célestin ne survécut que trois mois à Henri VI, et, au commencement de l'année 1198, le monde catholique apprit l'élection d'Innocent III. Ce pontife, né d'une illustre famille, n'était âgé que de trente-sept ans. Il unissait à l'énergie de la volonté un vaste savoir et une expérience précoce. Il avait étudié dans l'école de Paris, qui était déjà célèbre et que les auteurs du douzième siècle appellent l'*Institutrice du monde*. C'était là qu'il avait puisé cette profonde intelligence du droit canonique, qui devait être son arme principale, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Plus politique et plus souple que Grégoire VII, il sut mieux manier les hommes et dominer les circonstances.

Innocent III s'occupa d'abord de l'administration intérieure de Rome. Il abolit le consulat, et expulsa de toutes les villes qui lui étaient soumises les magistrats élus par le peuple. Il obligea le préfet de la ville, officier de l'empereur, à lui prêter l'hommage lige et à recevoir de ses mains une nouvelle investiture. En 1191, une charte de Célestin III avait reconnu le sénat de Rome et en avait réglé la constitution; mais l'année suivante, les Romains avaient substitué à ce conseil national un magistrat étranger et militaire auquel ils avaient laissé le nom de *sénateur,* et qu'ils avaient établi au Capitole. Innocent III fit élire un nouveau sénateur parmi ses créatures, et ce fut ainsi qu'il concentra dans ses mains toute la souveraineté. Pendant les premières années de son pontificat, les Romains alternèrent entre le gouvernement d'un seul sénateur et celui de plusieurs. Les attributions du sénateur ne furent définitivement fixées qu'en 1207: ce magistrat fut déclaré chef suprême de la justice, de la police et du pouvoir militaire. Il s'engageait par serment, à veiller sur la sûreté personnelle du pape, des cardinaux et de leurs familles, à faire connaître au pontife tous les complots qui pourraient se tramer contre lui, et à le défendre dans la possession de la dignité papale et des droits régaliens de saint Pierre.

Les barons voisins de Rome prêtèrent le serment qu'ils devaient au saint-siége, et Innocent III s'occupa ensuite de rétablir l'autorité pontificale dans les parties les plus éloignées des domaines de l'Église. Henri VI avait rétabli plusieurs grands fiefs de l'Empire en

Italie : il avait donné à Markwald, son sénéchal, la Romagne et le marquisat d'Ancône ; à son frère Philippe, duc de Souabe, la Marche de Toscane, et à Conrad de Souabe le duché de Spolète. Innocent III parvint à réduire ces provinces, qui se trouvaient comprises soit dans la donation de Charlemagne, soit dans celle de Mathilde. L'autorité impériale était très-affaiblie en Italie depuis la mort de Henri VI, et les villes qui n'avaient obéi qu'à regret à des seigneurs allemands, reconnurent la suzeraineté du pape sans renoncer à leurs gouvernements municipaux.

Les villes de Toscane formèrent une confédération dont le but était de s'assister mutuellement pour maintenir leurs libertés, d'arranger à l'amiable les différends qui s'élèveraient entre elles, de défendre l'Église romaine, de ne se soumettre, sans le consentement du saint-siége, à aucun pouvoir temporel, et même de ne reconnaître aucun empereur qui ne fût agréé par le pape[1]. Pise, qui avait reçu de Henri VI des priviléges particuliers, refusa d'entrer dans cette ligue, et représenta le parti gibelin en Toscane.

La veuve de Henri VI, Constance, qui gouvernait elle-même son royaume de Sicile, voulut séparer sa cause de celle des Allemands. Elle renvoya les gouverneurs que son mari avait placés dans les villes, et elle ne s'entoura que d'Italiens. Elle chargea trois comtes napolitains d'aller chercher son fils Frédéric à Jesi, où il était élevé, et de le conduire en Sicile. Aussitôt qu'il fut arrivé, elle l'associa à la royauté, et le fit couronner dans la cathédrale de Palerme. Mais, pour lui donner un appui contre ses ennemis, elle résolut de rétablir le lien féodal qui unissait au saint-siége le royaume de Sicile. Elle ouvrit donc des négociations avec Innocent III, et une bulle d'investiture lui fut accordée. « Le droit de suzeraineté et la propriété du royaume de Sicile appartenant à l'Église romaine, le pape cède à Constance, en considération de l'attachement que le roi Roger, son père, et les deux Guillaume, son frère et son neveu, ont toujours manifesté envers le saint-siège, et dans l'espoir que Constance et ses descendants se conduiront de la même manière, le pape lui cède le royaume de Sicile, le duché de Pouille et la principauté de Capoue avec leurs dépendances, Naples, Salerne, Amalfi et Marsi. » L'investiture était renouvelée aux conditions qui avaient été réglées pour les rois précédents, sauf quelques

1. Cardin. Aragon., *Vita Innocent. III.* — M. F. Hurter, *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, liv. II.

restrictions en faveur du pouvoir ecclésiastique. Constance tomba malade au moment même où la bulle venait d'être signée; elle mourut après avoir conféré au pape la tutelle de son fils.

Le pape était devenu l'arbitre des affaires d'Allemagne, aussi bien que de celles d'Italie. La plupart des États germaniques ne voulaient point reconnaître le jeune Frédéric. « L'Empire, disaient-ils, ne pouvait appartenir à un enfant, incapable de remplir les devoirs et de satisfaire aux exigences de cette haute dignité. » Philippe de Souabe, frère de Henri VI et oncle du jeune roi, fut élu empereur malgré lui; car il avait cherché à défendre les droits de son neveu. Une partie de l'Allemagne choisit Othon de Brunswick, héritier de la maison de Saxe : c'était le second fils de Henri le Lion, qui avait été proscrit et dépouillé de ses fiefs par l'empereur Frédéric. L'Allemagne était déchirée par les guerres civiles; Innocent III intervint dans la querelle comme pacificateur et comme juge : il se prononça en faveur d'Othon de Brunswick.

La bulle qui contient cette décision, commence par établir le droit que les papes prétendaient avoir de disposer de la couronne impériale : « Le devoir du saint-siége est de procéder avec prudence et discrétion dans tout ce qui regarde l'Empire; car c'est à lui qu'il appartient d'examiner l'élection en premier et en dernier ressort, *principaliter et finaliter :* en premier ressort, parce que c'est le pontife de Rome qui a transféré l'empire des Grecs aux Germains; en dernier ressort, parce que c'est du pape que l'empereur reçoit la couronne impériale[1]. »

Innocent III examine ensuite les droits de Frédéric, de Philippe et d'Othon. Il rejette la candidature de Frédéric; il pense, comme la plupart des Allemands, que l'Empire ne peut appartenir à un enfant. « N'objectez pas, dit-il, que ce prince a été confié à notre garde; notre droit n'est pas de l'aider à parvenir l'Empire, mais de le protéger dans la possession du royaume de Sicile. » La principale raison qui doit être opposée à Frédéric, c'est qu'il possède déjà l'héritage maternel, et que « s'il obtenait la couronne germanique, le royaume de Sicile serait uni à l'Empire, pour le malheur de l'Église. » Le pape aurait pu ajouter : pour le malheur de l'Italie. Cette maxime, solennellement proclamée par Innocent III, que l'Empire et le royaume de Sicile ne doivent pas être réunis, est devenue un principe de droit public européen.

1. Innocent III, *Epist.* XXX.

L'élection de Philippe de Souabe n'est pas plus valable aux yeux du pape que celle de Frédéric, parce qu'il appartient à une famille qui n'a cessé de persécuter l'Église; il a commencé lui-même par la persécuter, et il persévère dans la même conduite. Innocent lui reproche aussi de s'être nommé duc de Toscane et de Campanie, et d'avoir élevé des prétentions sur les domaines du saint-siége jusqu'aux portes de Rome. Othon, au contraire, par les antécédents de sa famille et par ses qualités personnelles, l'emporte de beaucoup sur ses rivaux. « Nous devons, dit le pape en terminant, nous déclarer publiquement pour Othon, qui a toujours témoigné tant de dévouement à l'Église, et qui descend, du côté maternel comme du côté paternel, et surtout par son aïeul l'empereur Lothaire II, de familles qui ont été également dévouées à l'Église; nous devons le reconnaître pour roi, et l'appeler auprès de nous pour déposer sur sa tête la couronne impériale. »

Le cardinal Guido, évêque de Palestrine, fut chargé, comme légat, de publier cette bulle en Allemagne; mais Philippe de Souabe se défendit jusqu'à sa mort, et ce ne fut qu'en 1208 qu'Othon de Brunswick fut reconnu par tous les États germaniques. Le parti guelfe avait profité des guerres civiles de l'Allemagne pour assurer son indépendance en Italie. Othon lui-même, par un traité conclu à Spire, avait reconnu les droits de l'Église et donné toute satisfaction à Innocent III. Mais à peine fut-il arrivé à Rome et eût-il été couronné empereur, qu'il oublia ses promesses. Il ne voulut point restituer l'héritage de la comtesse Mathilde: il prétendit que le marquis d'Este, à qui le pape avait donné l'investiture d'Ancône, devait tenir ce fief de l'Empire et non du saint-siége. Il avait aussi disposé du duché de Spolète. Tout Guelfe qu'il était par son origine, il s'appuya sur les Gibelins. Il réveilla même dans Rome l'esprit républicain, soutenant que le sénateur était dans la dépendance du pape, et qu'il fallait, pour assurer la liberté publique, rétablir l'ancien sénat de cinquante-six membres. Comme le pontife lui reprochait de violer ses serments, il lui répondit durement: « Je n'ai jamais porté la main sur le pouvoir spirituel qui vous appartient; je veux au contraire le défendre par mon autorité; mais pour ce qui concerne le temporel, j'ai plein pouvoir, et ce n'est pas à vous à en juger. » En même temps, Othon envahit la Pouille, et conquit tout le pays jusqu'à Naples. Il se préparait à passer en Sicile, où il avait des intelligences parmi les Sarrasins réfugiés dans les montagnes.

Innocent III eut bientôt pris son parti. Il résolut de défaire ce qu'il avait fait, et d'opposer à Othon IV le jeune Frédéric dont il avait contesté les droits. Il croyait que cet enfant, élevé sous l'aile de l'Église et qu'on avait surnommé le *roi des prêtres*, serait toujours entre ses mains un instrument docile. Il le déclara majeur, quoiqu'il n'eût que quatorze ans, et le maria à la veuve du roi de Hongrie, Constance d'Aragon. L'excommunication prononcée contre Othon força ce prince à quitter l'Italie. Une partie de l'Allemagne était déjà soulevée contre lui, et plusieurs princes de l'Europe étaient au nombre de ses adversaires, entre autres Philippe-Auguste, qui, après la grande affaire de son divorce, s'était réconcilié avec le saint-siége. A Bouvines, le roi de France disait aux seigneurs et aux communes rassemblés sous sa bannière : « Nous sommes en paix avec la sainte Église, et nous défendons, selon notre pouvoir, les libertés du clergé [1]. » La victoire des Français n'eut pas seulement pour résultat d'abattre la féodalité liguée contre le roi : elle détrôna Othon de Brunswick, et fit triompher le protégé d'Innocent III (1214).

Le nouvel empereur fit à l'Église toutes les concessions que son prédécesseur n'avait pas voulu réaliser. Par la convention d'Égra, il promit de restituer au saint-siége ses possessions et ses priviléges, et même de l'aider à conquérir la Corse et la Sardaigne [2]. Plus tard, il s'engagea à céder la couronne de Sicile à son fils Henri. Jusqu'à la majorité de ce prince, c'était le pape qui devait pourvoir au gouvernement du royaume en sa qualité de suzerain, afin qu'on ne pût croire que la Sicile fût incorporée à l'Empire.

Ce fut ainsi qu'Innocent III se trouva mêlé à tous les grands événements contemporains. On a remarqué qu'il avait donné trois royaumes en une seule année (1204) : à Joannice celui de Bulgarie, à Primislas celui de Bohême, et à Pierre II celui d'Aragon. Ce dernier prince vint à Rome se faire couronner par le pape; il déposa sur l'autel de Saint-Pierre une lettre patente par laquelle il offrait son royaume au saint-siége et consentait à le recevoir comme tributaire. Jean, roi d'Angleterre, avait porté atteinte aux priviléges ecclésiastiques : Innocent III délia ses sujets du serment de fidélité, et disposa de son royaume en faveur du roi de France, qui se préparait à l'occuper. Le

1. Guillelm. Armoric, *De gestis Philippi Augusti*, ap. Script. rerum gallic. et francic., t. XVII.

2. Raynald. *Cont. Annal. ecclesiast.*, ann. 1213.

prince anglais parvint à fléchir le pape, en se reconnaissant son vassal et en s'engageant à lui payer un tribut de mille marcs d'argent. Mais ni les barons, ni le peuple, ni même le clergé d'Angleterre ne ratifièrent cette concession, et, tout en arrachant au roi la charte de leurs libertés, ils défendirent contre le pape leur indépendance nationale.

Les limites du monde chrétien avaient reculé à la voix d'Innocent III. Les ducs de Pologne et de Silésie portèrent l'Évangile jusqu'aux extrémités de la Prusse, et l'institution des chevaliers de l'Épée ou Porte-glaive, en Livonie, était une croisade permanente dans le nord de l'Europe. Grâce à la fondation de l'empire latin à Constantinople, l'Église grecque était rentrée sous l'obéissance de Rome. Partout les hérésies étaient poursuivies avec une rigueur inflexible. De nouveaux ordres religieux étaient fondés, pour défendre les doctrines et les droits de l'Église. Dans le grand concile de Latran qui termina son pontificat, Innocent III dicta des lois à toute l'Europe chrétienne, et, plus heureux que Grégoire VII, il mourut dans la plénitude de sa puissance au temporel comme au spirituel.

(La suite à la prochaine livraison.)

⊙

DU VRAI CRITERIUM
EN MORALE

PAR M. E. WIART,
Docteur en droit.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉNONCÉ DU PRINCIPE. — MÉTHODE POUR LE DÉMONTRER.

L'idée essentielle de ce travail pourrait se résumer ainsi : essai d'application à la morale d'une méthode scientifique. Mais ces quelques mots suffiront-ils pour donner à ceux qui en entreprendraient la lecture une notion quelque peu précise de son objet et de ses tendances? Je n'ose, en vérité, l'espérer. Pour moi, chacun d'eux contient, à l'état d'extrême compression, une partie des idées dont l'ensemble forme cet écrit, et dont j'aperçois d'avance l'enchaînement et les rapports. Pour le lecteur, qui ignore ces idées, et ne peut les entrevoir sous une forme aussi concise, ces quelques mots représentent une notion parfaitement vague; défaut à peu près inévitable dans toute formule où le philosophe prétend renfermer un grand nombre d'idées : on ne peut en apercevoir la vraie portée et la signification précise que si l'on en connaît d'avance les développements; il y a là une sorte de pétition de principe, et je dirais volontiers d'antinomie, si je ne craignais que le lecteur ne me soupçonnât d'avoir l'habitude de parler allemand, ce qui est le pire défaut pour un philosophe français. Pour moi, ce membre de phrase contient en germe tout l'ouvrage; pour le lecteur, il signifie à peu près ceci : Je vous affirme que je vais vous parler de morale théorique, et que j'ai des prétentions scientifiques. La perspective n'est guère séduisante, et je crois nécessaire, dans mon intérêt, d'exposer tout d'abord, et le plus brièvement possible, de quoi et pourquoi je vais parler.

La morale est-elle une science? Et comment ne le serait-elle pas? La nature morale, comme la nature physique, n'a-t-elle pas ses lois générales, que le rôle de la science est de décrire et de préciser? Les

phénomènes moraux n'ont-ils pas, comme tous les autres, leur logique naturelle, leur généralité intelligible? Pourquoi, si l'on croit à la science, n'y pas croire ici comme ailleurs? Aussi la légitimité de la science morale ne fait-elle pas question pour ceux qui ont foi en la raison humaine. Sur le droit, tout le monde est d'accord; mais, en fait, que voyons-nous? La morale a-t-elle reçu une organisation scientifique? Les diverses branches dont elle se compose (morale pure, droit, politique) ont-elles été précisément définies? Y trouvons-nous des idées systématiquement enchaînées? Y trouvons-nous des démonstrations véritables? Personne plus que moi n'est disposé à reconnaître et à admirer les progrès que l'histoire et l'économie politique ont fait faire à la science sociale. Mais ces matériaux, que les autres sciences lui fournissaient ainsi, la philosophie morale a-t-elle su en profiter pour en former un ensemble systématique pour les coordonner et les subordonner à une synthèse supérieure? Je ne parle ici, cela va de soi, ni du droit positif, ni de la morale pratique, mais de la science morale, considérée philosophiquement dans son ensemble et dans ses principes. Parcourons les travaux conçus dans cet ordre d'idées. Qu'y trouvons-nous presque toujours? D'éloquentes dissertations sur le devoir et le droit, des banalités de morale pratique, et, çà et là, quelques théories qui ont au moins l'apparence philosophique, mais qui ne brillent en général ni par leur précision, ni par leur concordance.

Cette infériorité de la science morale, à quelle cause l'attribuer? J'ai cru la découvrir dans une doctrine qui règne aujourd'hui presque sans partage dans le monde comme dans l'école. Cette doctrine, il ne me convient ici ni d'en exposer les formes diverses, ni d'en expliquer le succès. Ces développements trouveront plus loin leur place; les limites dans lesquelles je veux renfermer ces considérations préliminaires me permettent seulement d'en indiquer le principe essentiel sous sa forme la plus pure, et de montrer, comme sa conséquence immédiate, l'impossibilité d'une science morale.

Son principe, c'est que la moralité ou l'immoralité de nos actions est une qualité première, irréductible, indépendante de leurs conséquences, et qu'elle nous est révélée par une faculté particulière, la conscience morale; c'est que, lorsque nous délibérons sur le choix à faire entre deux actions, au point de vue de leur moralité, nous n'avons qu'à nous recueillir en nous-mêmes, et, dans le silence des passions et de l'intérêt personnel, laissant de côté le raisonnement et l'observation, à écouter l'infaillible oracle du sentiment moral.

Ce principe une fois admis, qui n'en voit les conséquences? Toutes les vérités morales étant des idées *à priori*, irréductibles, premières,

données par l'intuition immédiate de la conscience, il n'y a place en morale ni à la discussion, ni à la démonstration. Que parlez-vous ici de déduction systématique, d'analyse scientifique? Écoutez la conscience, voilà tout. Soutenir ses défaillances contre les entraînements de la passion ou de l'intérêt, et, tout au plus, dresser le catalogue des oracles qu'elle rend, quand elle est sincèrement interrogée, tel est le seul but que la morale puisse se proposer. « Quand elle a constaté les droits du véritable souverain de la volonté, c'est à lui de parler et à la science de se taire. Comme il n'y a rien au-dessus de la raison, il n'y a rien qui puisse expliquer la raison sans la détruire... Tout ce que peut faire la théorie, après avoir étudié les principes, c'est de fournir à l'esprit un cadre dans lequel toutes les questions viennent se classer; c'est de montrer, en évitant de descendre aux circonstances particulières, comment les principes abstraits peuvent se traduire en règles de conduite. La méditation, lorsqu'elle reste ainsi dans une certaine généralité, donne, pour ainsi dire, de l'efficace aux principes de la morale, sans rien ôter à la liberté de la pensée et de l'action. » C'est ainsi que s'exprime M. Jules Simon dans son livre du *Devoir* (p. 406); c'est ainsi que, faisant de la morale une œuvre de pure édification, il lui applique le principe de son maître, M. Cousin : *Sursum corda!* voilà toute la philosophie.

Ainsi la multiplication des principes *à priori* rend la science morale impossible; de là la conclusion que, pour la tirer de l'ornière où elle est engagée, il faut la ramener à un principe unique.

Ce principe, j'ai cru le trouver dans les doctrines de deux penseurs éminents, dont beaucoup de personnes s'étonneront sans doute de voir accoler les noms, mais dont l'idée première, après une étude attentive, m'a paru presque identique : je veux parler de Bentham et de Jouffroy. L'utilité générale, dit l'un; la fin universelle, dit l'autre. Au fond, tous deux disent ceci : Les actions morales sont celles qui contribuent au bien général.

Mais, par une inconséquence que j'essayerai d'expliquer ailleurs, Bentham, qui énonce le principe de l'utilité générale, et consacre toute sa vie à l'appliquer, nie en même temps qu'il y ait dans l'homme un mobile qui y corresponde, et ne reconnaît d'autre principe de l'activité humaine que l'intérêt personnel. L'utilité générale elle-même, il la dénature et la restreint, en la réduisant à ce qui procure du plaisir, et en absorbant le bien réel dans le bien sensible.

Jouffroy rectifie ces deux erreurs, mais pour tomber dans une autre. Après avoir posé en principe que l'objet essentiel du devoir est la fin universelle, il semble qu'il doive en conclure que le criterium moral est celui-ci : Étant données deux actions possibles, préférer celle dont

les conséquences seront le plus favorables au bien général. Par une étrange inconséquence à ce criterium précis et fécond, il en substitue un autre, dont j'essayerai de faire voir, dans le courant de ce travail. la stérilité et l'inconséquence.

Réconcilier, en les rectifiant légèrement, les idées de ces deux grands esprits, et fonder la morale sur le seul principe du bien général, considéré comme objet du devoir, telle m'a paru être la condition nécessaire et suffisante pour la faire entrer dans une voie réellement scientifique. Mais ce principe, il ne suffit pas de l'énoncer, il faut encore le démontrer. C'est ce que n'ont fait, il faut bien l'avouer, ni Bentham, ni Jouffroy. C'est ce que j'ai entrepris de faire dans la limite de mes forces.

Mais, pour rendre intelligible la méthode que j'ai suivie dans cette démonstration, il me faut, j'en demande pardon au lecteur, lui exposer quelque chose comme une théorie psychologique.

Personne n'ignore que la philosophie du dix-huitième siècle avait abouti, en psychologie, à cette doctrine fondamentale : toutes les idées viennent des sens, de l'expérience, en d'autres termes il n'y a dans l'intelligence aucun élément *à priori* : Kant, l'école écossaise et l'école éclectique employèrent leurs plus vigoureux efforts à renverser cette doctrine, et firent voir, d'une façon victorieuse à mon avis, la nécessité de l'élément *à priori* dans la production de la pensée. Mais à côté de cette vérité se glissa, si je ne me trompe, une erreur grave. Ces idées premières, indépendantes, quant à leur origine du moins, de toute observation et de tout raisonnement, productions spontanées de l'intelligence, obtenues par une intuition immédiate, il sembla qu'elles ne pouvaient être que des axiomes, et que par conséquent il suffisait de les énoncer pour que leur évidence frappât immédiatement tout esprit sain. Dès lors, le rôle de la psychologie était bien simple : il suffisait d'énoncer toutes les idées irréductibles, indémontrables, en laissant à la raison de chacun le soin d'en constater l'évidence. A ce signe se reconnaissait une idée *à priori*. Pour en démontrer l'existence dans l'esprit humain, le philosophe n'avait qu'à en donner la formule. et, s'adressant à la conscience de son lecteur, à lui demander : trouvez-vous, oui ou non, que cela soit évident? Si oui, c'est donc une idée *à priori*; si non, c'est moi qui me trompe, ou c'est vous qui êtes aliéné.

La conséquence semblait découler rigoureusement du principe : si une idée est *à priori* dans l'intelligence, elle est donc évidente, puisqu'elle est indémontrable. Et pourtant rien n'est moins vrai, selon moi, sinon pour toutes les idées *à priori* [1], du moins pour un certain

1. Je réserve à cet égard mon opinion.

nombre d'entre elles. Elles existent bien *à priori* dans l'intelligence humaine, mais à l'état latent, comme principes d'un certain nombre de jugements qui se produisent en nous sans que nous ayons conscience de la vérité première qui leur sert de base logique, comme lois intellectuelles se manifestant d'une manière confuse, inconsciente, et en quelque sorte instinctive. Mais elles n'apparaissent pas naturellement à l'esprit d'une manière directe, sous leur forme abstraite ; et cela est si vrai qu'énoncées sous cette forme, elles n'ont pas le caractère d'une évidence immédiate. Pour découvrir chacune d'elles, pour en constater l'existence et l'action dans l'intelligence humaine, il faut un travail d'analyse ; il faut prendre un certain nombre de vérités de bon sens, de jugements spontanés attestés directement par la conscience, et démontrer que tous, si l'on veut les ramener à leur véritable principe, les asseoir sur leur base vraiment logique, peuvent s'expliquer par cette idée *à priori* et ne peuvent s'expliquer que par elle, qu'ils sont autant de témoignages et de manifestations de son existence et de son action latente, souterraine, inconsciente, mais réelle.

Si c'est ainsi que nous découvrons l'existence de cette idée *à priori*, comment devons-nous la démontrer? C'est un principe que l'école moderne a contribué à accréditer, que la méthode d'invention et la méthode de démonstration sont identiques, que la philosophie, lorsqu'elle a découvert une vérité, n'a d'autre moyen, pour la démontrer, que de faire parcourir à tous la route qu'elle a suivie, en lui épargnant les hésitations et les tâtonnements. Et la raison de ceci, c'est que la nature de l'esprit humain ne lui laisse pas le choix, pour arriver à la connaissance d'une certaine vérité, entre plusieurs procédés arbitraires, mais lui en impose un, que le rôle de la méthode est seulement de découvrir et de constater. Donc, pour démontrer l'existence dans l'esprit d'une des idées *à priori* dont nous parlons, il n'y a qu'une méthode : c'est de faire voir qu'elle est le principe logique d'un certain nombre de vérités de bon sens, de jugements communs à tous les hommes. Il ne suffit pas de faire appel à une prétendue évidence qui n'existe pas. Il faut prendre l'idée en question comme une hypothèse nécessaire à l'explication d'un certain nombre de faits psychologiques, et, si cela se vérifie, conclure qu'elle est l'hypothèse vraie ; ce n'est pas autrement que Newton a démontré la loi de la gravitation universelle.

Or, c'est précisément dans la catégorie des idées *à priori* que je range le principe moral que j'énonce ainsi : *Chaque homme doit agir de manière à contribuer le plus efficacement possible à la fin universelle, au bien général.* Pour en démontrer la vérité, ma méthode doit donc être celle-ci : 1° Prendre un grand nombre de jugements moraux consa-

crés par l'assentiment général, et devenus vérités de bon sens, et faire voir que tous, par l'analyse, se ramènent à ce principe, que tous sont la conclusion d'un syllogisme dont il est la majeure, et dont la mineure se compose de toutes les considérations de fait tendant à prouver que tel acte est favorable ou défavorable au bien général; 2° montrer que les opinions morales divergentes s'appuient sur le même principe, mais s'égarent par l'appréciation inexacte de ce qui, en fait, doit le plus contribuer ou nuire au bien général.

A cette démonstration j'ai cru devoir mêler la réfutation d'autres principes moraux, qu'on a prétendu, dans diverses questions, poser en axiomes, et j'ai essayé d'en faire ressortir l'inanité, en prouvant qu'ils étaient trop absolus pour s'accommoder aux décisions du bon sens, ou impuissants à en rendre compte. C'est dans ce but que j'ai consacré la seconde et la plus considérable partie de ce travail à l'examen des questions suivantes : Définition du Droit, légitimité de la Propriété, organisation de la Famille, de l'État, de la Pénalité, de la Charité publique et privée, etc. On le voit, d'après la méthode que je viens d'exposer, la démonstration de mon principe se confond en quelque sorte avec ses applications, et s'appuie, non sur une vaine métaphysique, mais sur des idées positives et accessibles à tous les esprits. J'ai été heureux, je l'avoue, d'en constater cette conséquence, et j'ai vu un indice favorable à la vérité de mes opinions dans cette circonstance, qu'elles aboutissent à réconcilier en morale la théorie et la pratique, et à faire cesser un divorce qui révèle toujours, ou la vanité des idées spéculatives, ou l'étroitesse des idées pratiques.

Après ces quelques mots qui m'ont paru nécessaires pour indiquer l'objet et l'esprit de ce travail, j'entre immédiatement en matière.

J'appelle *morale*, dans le sens le plus général du mot, l'ensemble des règles qui doivent diriger l'activité libre de l'homme. Toutes dérivent d'un principe commun, par une méthode commune; toutes répondent, dans l'une des voies ouvertes à l'activité humaine, à la question : Qu'est-ce qui doit être? La politique théorique et la science législative rentrent, comme on le voit, sous cette définition, au même titre que la morale proprement dite.

La morale a deux objets : 1° Démontrer que l'homme a des devoirs, des obligations; 2° faire connaître ces devoirs, ces obligations.

De ces deux questions, la seconde nous occupera seule dans ce travail. Pour la solution de la première, nous nous contentons de renvoyer aux travaux de la philosophie moderne, et spécialement à ceux de Jouffroy. Nous supposons démontré, d'une part, que l'homme est libre, de l'autre, qu'il porte en lui un principe naturel de moralité, l'idée du devoir, de l'obligation; et nous abordons immédiatement

la seconde des deux questions dont la solution compose toute la morale.

Cette question si étendue : Quels sont les devoirs de l'homme? nous n'avons pas à la résoudre dans ses détails. Nous devons seulement, d'une part, indiquer le principe d'où cette solution doit, selon nous, résulter, la méthode par laquelle elle doit être obtenue; de l'autre, réfuter les systèmes qui prétendent la résoudre en partant d'un autre principe, et en s'appuyant sur une méthode différente.

Dans cette double démonstration, quel ordre devons-nous adopter? La marche la plus usitée en pareil cas, et, sans contredit, la plus séduisante à première vue, consiste à exposer d'abord les systèmes qu'on veut réfuter, à en faire ressortir la faiblesse; puis, après les avoir ruinés, à venir, sur un terrain déjà préparé, poser les fondements de sa propre doctrine, et montrer qu'elle résiste victorieusement aux objections devant lesquelles les autres systèmes se sont écroulés. La marche inverse me paraît, cependant, plus scientifique : car, au fond, toute critique suppose un principe sur lequel elle s'appuie; c'est en partant de ses propres idées que chacun réfute celles des autres, et la véritable logique exige qu'on fasse passer le principe avant la conséquence.

Je dois donc, avant tout, exposer quel est, selon moi, le vrai principe d'où découlent toutes les vérités morales, et quelle est la méthode par laquelle l'esprit humain les en déduit.

J'entre immédiatement en matière, après avoir préalablement averti le lecteur qu'il retrouvera, dans cette partie de mon travail, un grand nombre d'idées qui appartiennent à Jouffroy, et que, sans signaler chacune d'elles, je lui laisserai le soin de les reconnaître.

Supposons un être quelconque; nous le connaissons par un certain nombre de phénomènes continus ou passagers [1], et nous constatons que ces phénomènes sont rattachés les uns aux autres par des rapports constants, par des lois invariables. Cet ensemble de lois, c'est ce que nous appelons la *nature* de cet être. Il est de la nature de l'homme de penser, de sentir, de vouloir, de se mouvoir. Il est de la nature de la pierre d'être immobile et résistante.

Tous les phénomènes quelconques qui se produisent dans un être sont des manifestations de sa nature.

1. Les attributs ou qualités ne sont en définitive que des phénomènes continus : un être est pensant ; cela veut dire que constamment le phénomène de la pensée se produit en lui : un corps est dur ; cela veut dire qu'une force de cohésion en réunit constamment les molécules, de manière à opposer une résistance énergique à tout ce qui voudrait les séparer.

Est-ce à dire, pourtant, qu'ils nous paraissent tous indifférents? Non, du moins s'il s'agit d'êtres organisés. Non contents de les constater et de les expliquer, nous les déclarons encore *bons* ou *mauvais*, faisant intervenir ainsi une nouvelle idée qu'il s'agit d'analyser.

Tout être organisé a un certain nombre de tendances, d'instincts naturels, dont chacun le pousse à une certaine fin et l'éloigne d'une certaine autre. Tout animal a l'instinct de la conservation, qui l'attache à la vie et lui fait fuir la mort comme le pire des maux. Il a l'instinct de la nourriture, de la reproduction; il cherche la jouissance, il craint la douleur. A ces instincts, communs à toutes les espèces, chacune ajoute ses instincts particuliers : telle est solitaire; telle autre, sociable; telle est née pour la liberté; telle autre, pour la domesticité. L'homme a, de plus, l'instinct du développement intellectuel et moral. La satisfaction de chacun de ces instincts est, pour l'animal, une *fin*, un *bien*. Mais ces divers instincts ont, les uns relativement aux autres, une importance, une vivacité plus ou moins grande. Ainsi, l'instinct de la conservation prime la crainte de la douleur, qui, le plus souvent, domine l'amour du plaisir. En les réunissant, et en tenant un compte exact de leur importance relative, on forme l'idée de leur plus complète satisfaction possible : l'idée de la *fin*, du *bien* de cet être.

Ce que nous disons pour les animaux et pour l'homme est vrai aussi pour les végétaux, sauf cette différence que, dans ces êtres dépourvus de sensibilité, les instincts sont simplement des tendances. Mais ils n'en sont pas moins organisés, comme les animaux, pour vivre et pour se développer d'une certaine manière, et la mort est un *mal* pour le roseau comme pour l'homme; la force est un *bien* pour le chêne, comme l'agilité pour le cheval.

Mais cette idée de *bien*, de *fin*, trouve-t-elle son application dans l'ordre inorganique? Oui, répond Jouffroy, « quoique cela soit moins visible [1]. » Ici, je ne puis me ranger à son opinion. En étudiant cette masse d'eau ou cette pierre, je vois bien des phénomènes reliés entre eux par des lois constantes, mais je ne vois pas une nature poursuivant un but, une fin. Aussi, tous ces phénomènes me paraissent-ils indifférents, et, s'il nous arrive de dire que cette pierre est belle et que cette eau est bonne, c'est par rapport à nous et à l'usage que nous pouvons en tirer, abstraction faite de leur nature intrinsèque.

Quoi qu'il en soit, réunissant tous les êtres auxquels nous reconnaissons une *fin*, un *bien*, nous pouvons concevoir la réalisation la plus complète possible de toutes ces fins. C'est la *fin universelle*. Or, cette *fin universelle*, c'est précisément, selon nous, l'objet du devoir dont le

1. *Cours de droit naturel*. Édition Hachette, 1858 ; tome Ier, page 26.

principe peut être ainsi formulé : *Chaque homme doit agir de manière à contribuer le plus efficacement possible à la fin universelle;* ou, ce qui est la même chose : *La réalisation la plus complète possible de la fin universelle est le bien absolu auquel doit tendre toute activité libre.* Tel est le principe duquel nous croyons que tout homme tire ses idées morales. Mais il importe de bien comprendre ce que nous entendons par là. Nous n'avons pas la folie de prétendre que lorsqu'un homme se demande, dans une circonstance quelconque : Quel est mon devoir? il se fait explicitement le raisonnement suivant : Posons d'abord en principe que mon devoir est de contribuer à la réalisation la plus complète possible de la fin universelle, et partons de là pour nous déterminer dans ce cas particulier. Non, rien de pareil ne se passe dans l'esprit. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le mode d'action sourde, latente, de la plupart des principes *à priori*, et spécialement du principe moral. Ce principe n'est, comme l'indique merveilleusement l'expression de Kant, qu'une *forme* de l'intelligence, un *moule* dans lequel viennent se transformer les données expérimentales pour en ressortir sous la forme de jugements moraux. Il est bien réellement le point de départ de toutes nos idées morales; c'est à lui qu'il faut remonter dans l'analyse de nos jugements moraux, si l'on veut les formuler d'une manière précise et les faire reposer sur leur base vraiment logique; mais il n'est pas formulé dans l'intelligence d'une manière abstraite, et le lien logique qui le rattache à chaque jugement moral n'est pas apparent; car l'allure habituelle de l'esprit humain, ce n'est pas la déduction analytique, c'est une aperception confuse et synthétique qui a l'apparence d'une intuition. C'est pour cela, comme l'a fort justement remarqué Jouffroy, que les décisions de la conscience morale ressemblent moins à des jugements rationnels qu'aux révélations immédiates d'un sens particulier. Nous n'entendons certes pas méconnaître cette vérité, lorsque nous formulons le principe premier, d'où dérive, à notre avis, toute vérité morale.

Mais, ces observations faites sur son mode d'action, il faut reconnaître que ce principe, s'il existe, ne peut être qu'*à priori*. Par quelle expérience l'homme pourrait-il découvrir, de quel raisonnement pourrait-il conclure qu'il est obligé de contribuer à la réalisation de la fin universelle? M. Vacherot, dans son remarquable ouvrage : *la Métaphysique et la Science*, soutient, d'une manière générale, que tous les axiomes sont simplement des propositions analytiques, c'est-à-dire identiques, réductibles à la formule A = A. Arrivé à l'axiome moral, voici ce qu'il en dit :

LE MÉTAPHYSICIEN.

« Quant à cet axiome : *Il faut faire le bien*, remarquez que vous

pourriez parfaitement retourner la proposition et dire : *Le bien est ce qu'il faut faire.*

LE SAVANT.

« Je n'accorde pas cela. Ne savez-vous pas aussi bien que moi que la morale exprimée par ces mots : *Il faut faire*, est à la notion du bien ce qu'est la conséquence au principe. Donc l'attribut n'est pas logiquement contenu dans la notion du sujet.

LE MÉTAPHYSICIEN.

« Votre observation est juste. Mais vous ne prenez pas garde qu'elle n'infirme en rien mon analyse. De deux choses l'une, en effet : ou vous déterminez l'attribut, la notion du bien, ou vous le laissez dans le vague. Dans le dernier cas, l'attribut ne contient rien de plus que le sujet, et la proposition est évidemment analytique; dans le premier, l'attribut exprime quelque chose de plus, mais ce quelque chose est un élément emprunté à l'expérience, et la proportion est synthétique.

LE SAVANT.

« Le dilemme me paraît en effet rigoureux. »

J'accorde bien ceci à M. Vacherot : si l'on définit d'abord le bien ce qu'il faut faire, et qu'on ajoute : Il faut faire le bien, il n'y a là qu'une proposition identique, réductible à la formule A=A. Mais quand je dis : J'appelle fin universelle la réalisation la plus complète possible des fins de tous les êtres, et que j'ajoute : il faut contribuer à la fin universelle, je réunis deux idées qui ne sont nullement identiques. A cela, M. Vacherot peut répondre deux choses. D'abord il peut dire que ce n'est pas là un axiome : je le lui accorde, si l'on entend par axiome une vérité qui, formulée d'une manière abstraite, s'impose à l'esprit par une évidence immédiate; alors le principe n'est pas un axiome, pas plus que le principe d'induction, qui nous fait croire à la constance et à la régularité des lois de la nature. Mais tous deux n'en sont pas moins des vérités *à priori*, des lois de notre intelligence, stimulants d'un grand mouvement intellectuel, bases logiques d'un grand nombre de jugements. Mais l'existence de ce principe, même sous cette forme, M. Vacherot peut la nier, et c'est maintenant qu'après l'avoir affirmée, il nous faut chercher le moyen de la démontrer.

Pourtant, avant d'entrer dans cette démonstration, je crois devoir préciser les conséquences de la doctrine en question, si elle est admise. Du moment où la formule du devoir est celle-ci : contribuer le plus efficacement que l'on peut à la réalisation de la fin universelle, il en résulte en morale un criterium bien précis : étant données, dans une circonstance quelconque, plusieurs manières possibles d'agir, préférer

celle qui doit le plus contribuer à la réalisation de la fin universelle, qui doit être la plus favorable au bien général. Les actions doivent donc être appréciées d'après leurs conséquences plus ou moins utiles, non pas au bien de celui qui agit, mais au bien général.

Telle n'est pourtant pas la formule donnée par Jouffroy. Après avoir posé en principe que la fin universelle est l'objet essentiel du devoir, il revient en quelque sorte sur ses pas : « Chaque être, dit-il, a une fin; c'est en accomplissant cette fin qu'il peut contribuer à la réalisation de la fin universelle. » D'où il résulte que la formule générale des devoirs de l'homme est celle-ci : accomplir sa fin; et que, sur une question quelconque de morale, nous devons, pour nous prononcer entre deux manières d'agir, examiner quelle est celle qui est conforme à la fin de l'homme. Tel est le criterium qu'il eût appliqué, s'il eût terminé son *Cours de droit naturel* par la théorie pratique des devoirs. Tout en regrettant, autant que personne, que l'illustre philosophe ait laissé son œuvre inachevée, tout convaincu que je sois qu'un tel esprit, même égaré par une fausse méthode, ne pouvait manquer d'atteindre souvent à des idées neuves et profondes, je ne puis m'empêcher de trouver cette formule imprécise et stérile : car, qu'est-ce que notre fin, suivant Jouffroy lui-même? La satisfaction la plus grande possible de nos instincts. Demander si une action est conforme à notre fin, c'est demander si elle contribue à la satisfaction la plus grande possible de nos instincts. Est-ce à dire que Jouffroy tombe dans la morale égoïste? Il eût évité ce piége grossier, j'en suis convaincu, et cela, en plaçant au premier rang de nos instincts l'instinct du devoir. Mais cet instinct, quel en est l'objet? — La fin universelle. — Et cette fin, comment y contribuer? — En réalisant notre propre fin. On le voit, nous tournons dans un cercle vicieux auquel je ne vois pas logiquement d'issue. Jouffroy nous dit que pour connaître la fin de l'homme, il faut l'étudier dans son développement historique et dans sa nature intime. Voilà des indications bien vagues. Prenons une question de morale; celle-ci, par exemple : En général, mon droit étant violé, m'est-il permis de me faire justice à moi-même? — Pour nous, il s'agit d'examiner s'il est conforme au bien général, lequel se restreint, en ce cas, au bien de la société dans laquelle je vis, que je puisse me faire directement justice, ou que je doive en appeler à la force sociale. Et il se présente alors des considérations pratiques, précises, que je n'ai pas besoin d'énumérer ici, pour faire préférer la seconde solution, sauf des exceptions déterminées. Pour Jouffroy, il s'agira de savoir lequel est le plus conforme à la fin de l'homme. Quand on se pose ainsi la question, est-elle en vérité plus avancée que lorsqu'on se demandait : Lequel doit être? Lequel est le bien?

Je crois en avoir assez dit pour faire ressortir ce qu'il y a de vague et de stérile dans cette formule. Mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer encore qu'elle ne résulte pas logiquement, à mon avis, des prémisses posées par Jouffroy. Quel est, en effet, son premier principe? c'est que nous devons contribuer à la réalisation la plus complète possible de la fin universelle; et c'est de là qu'il part pour conclure que nous ne devons songer qu'à réaliser notre propre fin. Ainsi j'aperçois un homme qui se noie. Au péril de ma vie, je lui porte secours, et je le sauve. Ai-je bien fait?— Oui, répond Jouffroy.— Pourquoi?— Parce que j'ai contribué à la réalisation de la fin universelle.— Mais comment? croyez-vous que ce soit parce que j'ai sauvé un homme de la mort, le mal suprême pour tout être vivant, parce que j'ai sauvé, en préservant sa vie, un des éléments du bien universel? Non, c'est parce que j'ai fait un acte conforme à ma propre fin. Rien n'est plus singulier que cette manière de raisonner, et il me semble évident que, les prémisses de Jouffroy une fois admises, ce n'est pas son critérium moral qui en résulte, mais le mien.

Il est vrai que Jouffroy considère le sien comme un axiome. C'est un axiome que la fin universelle est le bien absolu, l'objet essentiel du devoir; c'est un axiome également que chaque être libre doit y contribuer en réalisant sa propre fin : « *Je vous le demande*, messieurs, *est-il vrai ou n'est-il pas vrai; sentez-vous* qu'il y ait ou non équation absolue entre ces deux choses, la fin d'un être et son véritable bien? N'est-ce pas une chose évidente que tout être a une fin? Quelle est cette fin? c'est son bien, son véritable bien, et par conséquent son devoir. » Et plus loin : « Je dis que les propositions suivantes : j'ai une fin, et cette fin est mon bien; tout être a une fin, et pour tout être l'accomplissement de sa fin est son véritable bien; le tout a une fin, et cette fin est le bien absolu; je dis que pour tout être raisonnable, pour toute raison, ces propositions suffisent. Si elles sont évidentes, il s'ensuit que l'obligation s'attache à la traduction qu'elles expriment et qu'elles donnent au mot *bien;* que ce que je dois faire, c'est d'aller à ma fin; que ce que doit faire tout être intelligent et libre, c'est d'y aller; qu'en y allant, non-seulement cet être intelligent et libre, et moi, nous ferons ce que nous devons, nous irons à notre bien, mais encore nous contribuerons à la réalisation du bien absolu, qui nous apparaît comme composé de l'accomplissement de toutes les fins particulières de tous les êtres qui composent la création[1]. »

Ceci nous ramène précisément à la question dont cette digression nous avait un instant écartés, la question de savoir comment démon-

1. *Cours de droit naturel*. Édition Hachette, 1858 ; tome II, pages 313-314.

trer l'existence *à priori*, dans l'homme, du principe que nous donnons comme base de tout jugement moral, d'accord, au moins en ce point, avec Jouffroy. Lui, le présente comme un axiome dont l'évidence doit frapper tous les esprits. Pour nous, c'est bien un principe *à priori*, mais non un axiome évident sous sa forme abstraite; par conséquent il a besoin d'être démontré, et ne peut l'être que d'une seule manière : en prouvant qu'il rend compte de tous nos jugements moraux; que tous, lorsqu'on veut les formuler d'une manière analytique et les asseoir sur leur base vraiment logique, sont la conclusion d'un syllogisme dont la majeure est le principe en question, et la mineure toutes les considérations d'expérience tendant à démontrer que l'acte dont il s'agit contribuera ou nuira au bien général. Pourtant, au fond de cette prétendue évidence qu'invoque Jouffroy, peut-être y a-t-il quelque vérité. L'homme n'ignore jamais complétement ce qui se passe en lui. Il en a une vue confuse, mais le plus souvent exacte, et, quand on lui en présente le tableau vrai et complet, il y a quelque chance qu'il s'y reconnaisse. C'est ce que fait Jouffroy, et le principe premier qu'il assigne à tout jugement moral présentera, je crois, pour la plupart des esprits non prévenus, un caractère, sinon d'évidence, sinon même de certitude, du moins de vraisemblance. Le simple bon sens ne voit guère quel pourrait être l'objet de la vertu si ce n'est le bien de tous, et il lui semblerait difficile de concevoir que, dans un cas quelconque, on pût ainsi raisonner : voilà ce qui est utile au bien général, et cependant je dois faire le contraire. Au surplus, ceci n'est qu'une réflexion incidente, une présomption de l'ordre le plus vulgaire, il s'agit d'en venir à une démonstration scientifique.

Cette démonstration consisterait à prendre un certain nombre de questions, et à faire voir : 1° que la méthode que nous proposons aboutit, par des déductions logiques, à les résoudre d'une manière conforme au sens commun et justifiée par l'expérience; — 2° que les opinions actuellement divergentes reposent également sur le même principe, mais s'égarent par une vue inexacte de ce qui, en fait, peut le mieux contribuer ou nuire au bien général; — 3° enfin que si, à diverses époques et en divers lieux, les doctrines morales les plus opposées ont joui d'une égale autorité, cela s'explique, toujours en partant du même principe, soit par une appréciation différente de ce point de fait, l'utilité générale; soit par la diversité des climats, des civilisations, en un mot de toutes les influences physiques et morales, diversité qui, en respectant la *forme* de la morale, en change la *matière*, et doit, à la même question posée de la même manière, nécessiter une autre réponse.

Tel est le programme que nous aurions à remplir pour prouver,

suivant la méthode qui nous paraît seule démonstrative, parce que, seule, elle est conforme à la logique naturelle de l'esprit humain, la vérité du principe moral que nous avons énoncé et du criterium que nous en déduisons. Mais, suivant le plan que nous nous sommes tracé dans ce travail, cette démonstration serait à peine terminée, que nous aurions à aborder aussitôt la discussion d'un autre système, qui propose un principe et un criterium différents, et notre réfutation consisterait à prendre de nouveau un certain nombre de questions morales, à y appliquer chacun des deux criteriums, et de démontrer que le nôtre seul peut aboutir, par une marche rigoureuse, à une conclusion logique et raisonnable. Ceci entraînerait, on le conçoit, des répétitions infinies, puisque, sur chaque question, notre démonstration devrait être présentée deux fois; la première, pour justifier la vérité de notre système; la seconde, pour réfuter le système contraire. Nous préférons réunir ces deux parties en une seule; et, sur plusieurs questions morales, mettre aux prises les deux doctrines, et vérifier, du même coup, la vérité de la nôtre et l'insuffisance de la doctrine contraire.

Cette doctrine, quelle est-elle? Nous pensons, nous, que la moralité d'une action [1] dépend des résultats qu'elle produit, résultats conformes ou contraires au bien général, et qu'elle est constatée par un travail d'observation et de raisonnement; travail obscur, latent, instinctif dans presque toutes les intelligences, mais enfin travail d'observation et de déduction. Elle prétend, au contraire, que la moralité des actions est indépendante de leurs résultats utiles ou nuisibles, que c'est une qualité absolue, irréductible, et qu'elle est immédiatement révélée par une faculté intuitive, la conscience morale.

Tel est le principe essentiel de ce système. Quant aux détails, il peut varier de diverses manières entre les deux termes suivants :

D'une part, on peut soutenir que, sur chaque question particulière que la réflexion ou la pratique de la vie peuvent soulever dans notre esprit relativement à notre devoir, dans chaque circonstance où se pose un problème moral, la conscience nous dicte immédiatement une réponse; que, par conséquent, aucune place n'est laissée au rai-

1. Il va sans dire que nous entendons ce mot dans le sens général, abstrait, qu'y attache le moraliste, quand il se demande : Tel acte est-il, en théorie, bon ou mauvais? Dans la pratique, et lorsqu'il s'agit de juger si, dans telle circonstance, tel homme a fait acte de moralité ou d'immoralité, s'il a mérité ou démérité, il n'y a qu'une chose à considérer : a-t-il fait ce qu'il croyait être son devoir? Si oui, il a mérité, son action fût-elle en réalité immorale et nuisible? Si non, il a démérité, eût-il rendu à la société et à la morale un signalé service.

sonnement en morale. C'est au fond l'idée qui a inspiré le système du *sens moral*, le système de Shaftesbury et d'Hutcheson. Jouffroy a fait ressortir avec une rare sagacité, d'une part, l'influence qu'ont eue sur ces philosophes les préjugés de leur école, pour les déterminer à chercher la règle du devoir ailleurs que dans la raison; de l'autre, les vices radicaux de ce système et de tous ceux qui demandent à la sensibilité un principe moral, en première ligne le manque d'autorité et d'universalité. Aujourd'hui, le procès est jugé, et je suis convaincu que, s'il revenait à la vie, Hutcheson lui-même n'hésiterait pas à abandonner sa doctrine; mais il se rattacherait à l'idée première qui l'a vraiment inspirée, et qui lui a survécu comme le mot qui l'exprime. Ce *sens moral*, qu'il ne trouverait pas dans la sensibilité, il le demanderait à la raison, et il enseignerait que la conscience nous révèle immédiatement, dans chaque circonstance donnée, ce que nous devons faire; doctrine qui, sous sa forme la plus précise, revient à reconnaître dans l'esprit autant de jugements moraux *à priori* qu'il peut y avoir de cas où l'homme ait à se poser cette question : Que dois-je faire?

Cette première forme sous laquelle nous venons de présenter le système que nous avons à combattre nous paraît, sans contredit, la plus logique, et celle qui lui donne le mieux l'apparence d'une doctrine philosophique. Mais cette multiplicité indéfinie de principes *à priori* a quelque chose de si étrange, et l'on aperçoit si vite ce qu'elle a d'inconciliable avec la diversité des mœurs et des doctrines de morale pratique, qu'on est tenté de la restreindre en adoptant un terme moyen. Il consiste à admettre que beaucoup de questions secondaires sont laissées en morale à la discussion, à l'expérience, à l'observation; mais qu'elles doivent être résolues par l'application d'un certain nombre de principes qui se trouvent, *à priori*, dans l'esprit humain. Dans cette catégorie on range généralement, d'une part quelques termes généraux dont on ne donne aucune définition précise et pratique, comme la *justice*, la *charité*, la *tempérance;* de l'autre, quelques règles de morale pratique, comme par exemple celle-ci : Ne tue point; ne vole point; sois reconnaissant envers ton bienfaiteur; aime ta famille et ta patrie; en un mot, une sorte de décalogue naturel, composé de préceptes assez incontestables ou assez profondément ancrés par l'éducation dans tous les esprits, pour qu'on puisse, avec toute apparence de bon sens, les présenter comme des axiomes. Malheureusement, comme l'avoue Reid avec une singulière naïveté, le nombre et le choix de ces prétendus axiomes est à peu près arbitraire. Aussi les philosophes ou les publicistes qui les admettent n'essayent même pas de s'entendre à cet égard, et ont soin de ne soulever sur ce point

aucune discussion scandaleuse. Ils ne se préoccupent pas davantage de déduire de chacun d'eux toutes les vérités morales qu'il contient; seulement, lorsqu'une question de morale est soulevée, ils savent, pour les besoins de leur cause, invoquer un principe prétendu évident et emportent ainsi d'autorité la solution principale, en laissant à l'expérience et aux considérations pratiques d'utilité générale le soin d'y apporter les développements et les restrictions que nécessite l'application, et de terminer l'œuvre commencée en auxiliaires utiles et dévoués.

Nous venons d'exposer deux formes diverses d'un système unique, plus distinctes l'une de l'autre en apparence, et dans leur formule, qu'elles ne le sont en réalité, et dans leur application. Au fond, toutes deux s'accordent à nier que la moralité des actions dépend de leurs résultats bons ou mauvais, et par suite à annuler, ou du moins à restreindre énormément le rôle de l'observation et du raisonnement en morale, et à lui ôter ainsi le caractère d'une science, c'est-à-dire d'un ensemble de vérités découvertes par un procédé particulier, et reliées les unes aux autres par une déduction rigoureuse. On peut donc affirmer qu'elles ne forment en réalité qu'un seul système.

Ce système est de nature à flatter les préjugés du bon sens vulgaire, car chacun y retrouve l'image assez exacte de ses propres impressions. La forme vague et confuse sous laquelle se produisent les jugements moraux laisse dans l'ombre le travail instinctif de raisonnement qui les précède, et, comme l'a fort bien dit Jouffroy dans un passage que nous avons déjà cité, leur donne l'apparence des révélations d'un sens particulier. En général, d'ailleurs, il est facile de le remarquer, toute étude psychologique qui ne se borne pas à la constatation banale des phénomènes apparents à la conscience, qui remonte, par l'analyse, à leur principe, qui, sous cette enveloppe grossière, découvre, à l'état latent, toutes les finesses du travail intellectuel, fait sur le vulgaire l'effet d'un paradoxe et d'une vaine subtilité. C'est l'une des causes du discrédit de l'idéologie. Quelque progrès que puisse faire la psychologie, celui qui viendra dire au vulgaire : Je m'adresse au bon sens de tous : n'est-il pas vrai que vous trouvez évident, que vous sentez en vous-mêmes qu'il ne faut pas tuer son semblable, le voler, le tromper, qu'il faut être reconnaissant envers son bienfaiteur? Ne sont-ce pas là autant d'axiomes au-dessus de tout examen? Lorsque, dans la vie, vous vous trouvez placés entre deux manières d'agir, ne sentez-vous pas quelque chose qui vous dit qu'il faut préférer l'une à l'autre? Eh bien! ce quelque chose, c'est la conscience, c'est l'infaillible instinct du bien et du mal, etc; celui qui tiendra ce langage est certain d'être applaudi; et si, après lui, quelqu'un prend la parole pour

venir, par des raisonnements arides et compliqués, à l'aide de définitions et de divisions subtiles, par une méthode laborieuse et défiante, établir qu'il en est tout autrement, que chacun ne sait de ce qui se passe en lui que le plus gros et le plus superficiel; s'il essaye spécialement de démontrer que, lorsqu'un homme recule devant l'idée d'assassiner un autre homme, c'est en vertu d'un raisonnement fondé sur des idées très-abstraites : il ne sera pas écouté; et si, par miracle, il pouvait l'être, son opinion serait considérée comme une extravagance impertinente. Le bon sens vulgaire trouve dans la doctrine de la morale *à priori* un cachet de vraisemblance qui le séduit; il ne se préoccupe pas de savoir si elle présente un caractère vraiment scientifique, si elle est fondée sur une analyse rigoureuse des idées et des sentiments moraux; tout cela lui est étranger; il n'a pas même à se demander si, dans la pratique, elle fournit un criterium précis et exact; le jour où, sur une question donnée, elle lui paraîtrait insuffisante, il n'hésiterait pas à l'abandonner pour avoir instinctivement recours à un autre mode de raisonnement. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la faveur presque universelle dont jouit, auprès du public non philosophe, un système qui flatte toutes ses habitudes intellectuelles.

Ce qui peut paraître d'abord plus singulier, c'est qu'il ait obtenu un succès presque aussi général dans la philosophie moderne. J'écarte d'abord la philosophie allemande, dont je dirai plus loin quelques mots, et je m'attache exclusivement à l'école écossaise et à l'école éclectique.

D'abord l'école écossaise.

Reid, dans ses *Essais sur les facultés actives de l'homme*, arrive à parler de ce qu'il appelle le sens du devoir, et s'exprime ainsi : « Nul doute que la dénomination de *sens moral* ne soit analogique, et qu'elle n'ait été empruntée aux sens externes; mais quand on connaît bien les fonctions des sens, cette analogie ne paraît point chimérique, et je ne vois aucun motif de s'offenser, comme on l'a fait, de cette expression [1]. » — « Notre faculté morale est, sans doute, d'un rang fort supérieur à toute autre faculté de l'âme; mais, entre elle et les sens extérieurs, il y a cette analogie frappante, que les sens ne nous donnent pas seulement les notions primitives des diverses qualités des corps, mais qu'ils nous inspirent encore tous les jugements primitifs que nous portons sur la propriété de tel ou tel corps déterminé, et que, pareillement, la faculté morale ne nous donne pas seulement les idées primitives du juste et de l'injuste, mais qu'*elle nous suggère encore tous les jugements particuliers que nous portons sur la justice et l'injustice de*

1. Reid. *OEuvres complètes*. Trad. Jouffroy, 1829; tome VI, page 153.

telle action, sur le mérite et le démérite de tel ou tel caractère[1]. » Il semblerait que Reid est partisan déclaré du *sens moral*, de la conscience intuitive dans tous les jugements moraux, même les plus particuliers; mais il revient presque aussitôt à la doctrine qui n'admet, comme immédiatement évidents en morale, qu'un certain nombre de premiers principes : « Les vérités attestées par les sens extérieurs sont les premiers principes d'après lesquels nous connaissons le monde matériel, et d'où nous déduisons toute la connaissance physique : *les vérités immédiatement révelées par la faculté morale sont de même les premiers principes de tous nos raisonnements moraux, et la source d'où découle toute connaissance morale*[2]. »

Dans le chapitre Ier du cinquième Essai[3], il essaye d'en donner une énumération. Il cite notamment des principes comme ceux-ci :

Nous devons préférer un plus grand bien, fût-il éloigné, à un moindre, et un moindre mal à un plus grand.

Nous devons nous conformer, dans notre conduite, aux règles de notre nature, telles qu'elles se révèlent dans notre constitution.

Tout homme doit se considérer comme un membre de la grande société humaine, et des sociétés subordonnées auxquelles il appartient plus particulièrement, telles que sa patrie, sa province, le cercle de ses amis et de sa famille, et faire le plus de bien et le moins de mal possible à ces différentes sociétés.

Nous devons agir envers autrui de la même manière que nous jugeons qu'il devrait agir envers nous.

Quiconque croit à Dieu doit l'honorer et lui obéir.

La générosité doit céder à la reconnaissance, et toutes deux à la justice.

La bienfaisance envers ceux qui souffrent doit le céder à la compassion envers ceux qui souffrent.

Les bonnes œuvres doivent passer avant la prière.

On le voit, Reid se renferme dans des généralités qui le compromettent peu; une certaine justesse de vue psychologique l'avertit du ridicule qu'il encourrait à ériger en axiomes des vérités trop immédiatement pratiques. Mais ces premiers principes n'en ont pas moins le tort d'être choisis arbitrairement, et Reid l'avoue lui-même en disant qu'il se contente « de signaler dans ce chapitre quelques-uns des premiers principes de la morale, sans prétendre en donner une énumération complète.» D'ailleurs, il ne pense pas que, ces principes posés, on

1. Reid, *OEuvres complètes*, tome VI, page 154.
2. *Id.*, *ibid.*, page 155.
3. *Id.*, *ibid.*, page 297 à 309.

puisse, d'une manière systématique, déduire de chacun d'eux un certain nombre de règles de plus en plus particulières, dont l'ensemble compose toute la morale. « Il n'en est pas d'un système de morale comme d'un système de géométrie, où chaque proposition tire son évidence des propositions antérieures, et où les raisonnements se lient les uns aux autres, depuis le commencement jusqu'à la fin, de telle sorte que, si l'ordre est changé, la chaîne est rompue et l'évidence détruite. Un système de morale ressemble plutôt à un système de botanique, collection de vérités qui ne s'enchaînent pas les unes aux autres, et dans lesquelles l'arrangement n'a pas pour but de produire l'évidence, mais simplement de faciliter la conception et de secourir la mémoire[1]. » C'est avouer naïvement que la morale n'a rien de systématique et de démonstratif, qu'en un mot, ce n'est pas une science. « Elle n'exige pas de profonds raisonnements, si ce n'est peut-être dans quelques points douteux; elle admet la preuve des citations et des exemples; enfin elle exerce et, par cela même, fortifie le jugement moral. » C'est plutôt une œuvre d'édification et de littérature que de science.

Dugald Stewart suit les idées de son maître, en paraissant incliner davantage vers la doctrine du sens moral applicable à tous les cas particuliers. Un passage qui se trouve à la fin de ses *Esquisses de philosophie morale*, donne une preuve curieuse de ce qu'il y a dans ses idées à ce sujet, de vague et de peu scientifique. Il y parle de l'emploi qu'il faut faire de la raison dans la pratique du devoir, et il déclare qu'en tout cas, il faut *consulter d'abord la conscience;* mais, subsidiairement, il admet qu'il faut avoir recours à la raison dans les cas suivants : 1° lorsque les idées morales sont perverties par l'éducation; 2° lorsqu'il y a conflit entre plusieurs devoirs; 3° lorsque le choix est nécessaire sur les moyens à prendre pour arriver à l'accomplissement du devoir.

Dans l'école française, M. Cousin professe la même doctrine. D'abord, il combat expressément la doctrine utilitaire (voir *Du Vrai, du Beau et du Bien*, septième édition, p. 325 à 330), et déclare que si « l'intérêt de l'humanité, comme celui de l'individu, peut s'accorder en fait avec la justice, » en principe pourtant, « les deux choses ne sont pas non plus identiques; en sorte qu'on ne peut pas dire avec exactitude que l'intérêt de l'humanité est le fondement de la justice. » (P. 325-326). C'est qu'en effet, selon lui, la justice et la moralité des actions humaines est une qualité première, irréductible. « Si je demande à un honnête homme, qui, malgré les suggestions de la

1. Reid, *Œuvres complètes*, tome VI, page 315.

misère, a respecté le dépôt qui lui était confié, pourquoi il a fait cela, il me répondra : « Parce que c'était mon devoir. » Si j'insiste, si je lui demande pourquoi c'était son devoir, il saura très-bien me répondre : « Parce que c'était juste, parce que c'était bien. » Arrivé là, toutes les réponses s'arrêtent, mais les questions s'arrêtent aussi. Personne ne se laisse imposer un devoir sans s'en rendre raison ; mais, dès qu'il a reconnu que ce devoir nous est imposé par la justice, l'esprit est satisfait ; car il est parvenu à un principe au delà duquel il n'y a plus rien à chercher, la justice étant son principe à elle-même. » (*Du Vrai, du Beau et du Bien*, p. 351).

Cette qualité première des actions, comment nous est-elle révélée ? M. Cousin enseigne (*ibid.*, p. 39 à 47), qu'il y a en nous, *à priori*, des principes universels et nécessaires, comme, par exemple : Tout phénomène a une cause, tout attribut suppose une substance ; et que ces principes se manifestent d'abord spontanément, sous une forme concrète, par des jugements particuliers, pour se traduire ensuite, à la réflexion, sous la forme abstraite d'un jugement universel. Ainsi, j'aperçois d'abord un phénomène quelconque, et je juge qu'il a une cause ; puis, en appliquant à ce jugement une attention réfléchie, j'arrive à prononcer que tout phénomène a nécessairement une cause. Après avoir signalé cette doctrine, je crois inutile de commenter le passage suivant pour en faire ressortir cette conclusion évidente que M. Cousin range les vérités morales dans le nombre de ces principes *à priori*. « Le jugement du bien, nous dit-il (*ibid.*, p. 348-349), s'applique d'abord à des actions particulières, et il donne naissance à des principes généraux qui nous servent ensuite de règle pour juger toutes les actions du même genre.

Comme, après avoir jugé que tel phénomène particulier a telle cause particulière, nous nous élevons à ce principe général : Tout phénomène à sa cause ; de même nous érigeons en règle générale le jugement moral que nous avons porté à propos d'un fait particulier. Ainsi nous admirons d'abord la mort de Léonidas, et de là nous nous élevons à ce principe, qu'il est bien de mourir pour son pays. Nous possédions déjà le principe dans sa première application à Léonidas ; sans quoi cette application particulière n'eût pas été légitime, elle n'eût pas même été possible ; mais nous le possédions implicitement ; bientôt il se dégage, nous apparaît sous sa forme universelle et pure ; nous l'appliquons à tous les cas analogues. » « La morale a ses axiomes comme les autres sciences, et ces axiomes s'appellent à juste titre dans toutes les langues, des vérités morales. »

M. J. Simon est un partisan très-déclaré de la conscience intuitive, et un ennemi très-franc du raisonnement en morale. Dans son livre *Du Devoir* (p. 350 à 393), il s'occupe de divers systèmes sur la défi-

nition de la justice [1]. Il se demande si cette idée peut être exprimée par une formule générale. « Une fois l'existence et la souveraineté de la justice établies, la science aspire à connaître les prescriptions auxquelles la justice nous assujettit. . . . . : *Sommes-nous réduits purement et simplement à consulter notre conscience chaque fois qu'une occasion d'agir se présente*, ou pouvons-nous à l'avance puiser dans l'étude de la raison humaine et dans le développement de l'idée de justice un certain nombre de principes, de règles fixes, qui nous éclairent sur la conduite que nous devons tenir envers nos passions, et sur l'usage que nous devons faire de notre volonté? » On le voit, il est impossible de poser plus nettement la question. M. J. Simon indique plusieurs systèmes qui ont prétendu donner un principe, une méthode, pour formuler les règles de la justice. Arrivé à la théorie de Jouffroy, il lui oppose plusieurs objections que nous n'avons pas à examiner ici, et conclut « qu'il faut renoncer à trouver la formule du droit ailleurs que dans la raison elle-même. » En présence de la manière dont M. J. Simon a posé la question, sa conclusion est assez évidente. Après s'être demandé s'il y a une formule de la justice, ou si nous en sommes réduits à consulter notre conscience dans chaque cas particulier, il réfute tous les systèmes qui ont prétendu donner une formule du devoir, et, sans chercher à les remplacer, il déclare que nous ne devons chercher la règle du devoir que dans la raison, c'est-à-dire dans la conscience. N'est-ce pas adopter assez clairement, dans l'alternative qu'il avait posée, la seconde opinion, la doctrine de la conscience intuitive?

Si nous pouvions conserver quelque doute, nous n'aurions qu'à parcourir le chapitre premier de la quatrième partie (p. 397 à 429), M. J. Simon y condamne l'utilitarisme, tout en reconnaissant qu'il « imite en quelque sorte le principe de la justice; car c'est à l'intérêt général que le principe de la justice nous ordonne de nous sacrifier. Seulement, quand nous visons à l'intérêt général sans être guidés par la justice, nous prenons la conséquence pour le principe, et nous soumettons la morale à toutes les chances d'erreur imposées à notre intelligence et à notre sensibilité. » Or, M. Jules Simon veut à tout prix une règle infaillible pour les moindres cas. L'homme n'a donc pas le droit de s'arrêter aux considérations d'utilité générale, quand il s'agit de devoir. « La conscience prononce d'une façon absolue, péremptoire : Tu ne tueras point, tu ne déroberas point, *tu ne prendras pas en vain le nom de Dieu*, tu ne commettras pas d'adultère... La morale,

1. Par justice il entend le devoir en général.

telle que nous la concevons, ne repose pas sur un système; elle ne se conclut ni d'un système métaphysique du monde, ni du spectacle de la nature, ni de l'histoire, ni même de la science de l'homme : *elle est purement et simplement l'art d'interroger la conscience morale, et d'exprimer clairement les réponses de* L'ORACLE. »

Ces citations suffisent, je crois, pour prouver surabondamment que la doctrine que nous combattons est celle de l'école écossaise, et que, si on excepte Jouffroy, elle est aussi celle de notre école française actuelle.

Comment tant d'esprits distingués ont-ils pu se laisser prendre à une doctrine si peu philosophique? Cela ne peut s'expliquer que par les préoccupations résultant de l'état où l'école écossaise et l'école éclectique ont trouvé la philosophie en général, et spécialement la morale.

La philosophie du dix-huitième siècle, inaugurée par Locke, avait découvert la psychologie expérimentale. Avec cette confiance qui accompagne tous les efforts de l'esprit humain dans une voie nouvelle, elle avait cru pouvoir, du premier coup, tracer un catalogue exact des facultés et donner une description complète de leurs développements. Elle avait abouti à cette conclusion que toutes nos idées sont le résultat de l'expérience, et qu'aucun élément *à priori* n'existe véritablement dans l'esprit humain. En morale, elle n'était pas arrivée à formuler un système aussi universellement adopté. Pourtant ses principes et ses tendances aboutissaient d'une manière incontestable à la négation du devoir. D'abord cette doctrine est la conséquence de toute psychologie sensualiste ; nous tenons ceci pour constant : l'idée du devoir n'existe pas, ou elle est *à priori ;* on ne peut concevoir qu'elle se tire, soit par abstraction, soit par déduction, d'aucune donnée expérimentale. D'autre part, la manière dont la question morale était posée contribuait à confirmer, pour les philosophes du dix-huitième siècle, cette conséquence logique de leur théorie la plus chère. En effet, quelle morale trouvaient-ils dans l'école et dans le monde? Celle précisément que nous combattons aujourd'hui, la doctrine vulgaire de la morale universelle, de la conscience infaillible donnant à tous les mêmes préceptes, pour les aider à dompter les passions et à réprimer les suggestions aveugles de l'intérêt personnel; la doctrine, comme on disait alors, de la loi naturelle. Comment n'aurait-elle pas paru suspecte à des esprits sceptiques, exigeants en fait d'évidence, passionnément amoureux de la critique, contrôleurs impitoyables de toutes les opinions humaines, dont la première ambition, comme l'a dit fort justement M. Taine, était de ne point être dupes? Comment n'auraient-ils pas été enclins à ne voir qu'un vieux préjugé dans cette prétendue loi

naturelle, si cruellement traitée déjà par Montaigne et Pascal, dont les partisans sont si « desfortunez que de ces trois ou quatre loix choisies » qu'ils nous donnent « comme empreintes en l'humain genre par la condition de leur propre essence, il n'y en a une seule qui ne soyt contredicte et desavouée, non par une nation, mais par plusieurs. » La diversité infinie des mœurs et des opinions humaines était encore un de leurs thèmes les plus favoris : comment la sacrifier à cette vieille idole de la loi naturelle? — Et pourtant la question était posée de telle manière que la chute de celle-ci entraînait la négation du devoir; car personne n'avait l'idée de se représenter la faculté morale comme un principe abstrait, dont chaque peuple et même chaque individu tirait, à l'aide du raisonnement et de l'expérience, des conclusions pratiques, variables par conséquent comme l'un des deux éléments dont elles résultaient; chacun y voyait un ensemble de règles pratiques communes à tous les hommes. Aussi, malgré les répugnances et les hésitations de Voltaire, malgré les protestations de Rousseau et même de Diderot, la logique l'emporta; la morale de l'intérêt, la morale d'Helvétius obtint un éclatant succès auprès des philosophes et des gens du monde; et si son caractère odieux et ses conséquences dangereuses l'empêchèrent de devenir la doctrine générale et surtout la doctrine officielle, on ne peut contester qu'elle n'ait été le dernier mot de la philosophie du dix-huitième siècle sur la question morale.

Tel est l'état dans lequel l'école écossaise et l'école éclectique trouvèrent la philosophie en général, et particulièrement la philosophie morale.

L'évolution naturelle des idées et diverses causes, parmi lesquelles les aspirations morales occupaient une place considérable, leur dictaient leur rôle : réagir contre la philosophie sensualiste, et la remplacer par une doctrine plus morale et plus consolante pour l'humanité. Toutes deux comprirent parfaitement que le point décisif de la lutte était la théorie de l'intelligence, de la formation des idées. C'est là qu'elles firent porter leurs premiers et leurs plus vigoureux efforts; elles restituèrent à la raison son véritable rôle dans la formation de la connaissance, et montrèrent la nécessité de l'élément *à priori* dans tout jugement. Ce point établi, toute la philosophie sensualiste s'écroulait par la base; en appliquant cette théorie à la morale, on n'eut pas de peine à faire voir comment elle s'accordait avec la doctrine du devoir. Dès lors l'existence du principe moral avait à peine besoin d'être l'objet d'une démonstration pour des esprits dégoûtés d'avance de la morale égoïste : mais on sentait la grandeur du résultat, et on ne négligea rien pour assurer la défaite complète du vieux système l'éloquence et la dialectique se réunirent pour présenter, sous les

formes les plus entraînantes et les plus vives, les arguments qui pouvaient contribuer à l'accabler, son influence funeste et dégradante, ses inévitables inconséquences, le témoignage de l'histoire, et par-dessus tout l'autorité du sens intime. La victoire fut si complète qu'il était bien naturel de s'en contenter. Le devoir, rétabli dans la philosophie, y rentra avec la vieille doctrine parasite de la loi naturelle, de la conscience intuitive. Dans l'ardeur d'une lutte encore récente, on ne songea guère aux objections qu'avait soulevées contre elle une philosophie aujourd'hui discréditée ; on se contenta d'affirmer et de prouver l'existence et l'autorité de la loi morale, et l'on se préoccupa médiocrement de la question de savoir comment s'en rédigeaient les articles : la nouvelle méthode psychologique de l'observation directe par la conscience, qui se substituait à l'analyse idéologique, favorisait encore cette tendance ; car, dans le jugement moral, le travail intellectuel qui le précède reste à l'état latent, et ne peut être dégagé que par l'analyse : le fait qui apparaît à la conscience est une sorte d'intuition. L'école écossaise notamment, qu'on pourrait appeler l'école du bon sens en philosophie, trouvait dans la doctrine vulgaire la satisfaction de tous ses instincts. Si l'apparente évidence qui lui vaut sa popularité n'eût pas suffi à le tromper, l'esprit timoré de Reid eût encore hésité devant la nécessité de livrer aux chances d'une analyse compliquée ses chères vérités morales. Quant à l'école française, elle n'était pas sortie, avec Royer-Collard, de la théorie de l'origine des idées : avec M. Cousin, elle s'assura d'abord du triomphe de ce point capital, puis, se contentant de montrer les horizons nouveaux que sa théorie de la connaissance ouvrait à la morale et à la métaphysique, elle s'engagea avec une prédilection passionnée dans les études historiques. Tandis que la nouvelle école prodiguait ainsi, dans tous les sens, les preuves de sa force et de son originalité, la théorie des idées morales restait négligée; le triomphe de l'éclectisme était depuis longtemps assuré, quand Jouffroy la tira de l'ombre et en fit l'objet principal de cette étude profonde et passionnée dont le résultat fut ce chef-d'œuvre d'analyse sagace et puissante, de discussion subtile et rigoureuse, le *Cours de droit naturel*. C'est depuis lors que l'on a le droit de s'étonner que des idées si originales et si fécondes n'aient pas frappé tous les esprits et suscité en morale un grand mouvement d'idées. Si l'on s'attachait aux témoignages de l'admiration universelle, la gloire de Jouffroy ne laisserait rien à désirer; mais si l'on juge de son influence réelle par l'état où se trouvent les sciences morales, on est obligé d'avouer qu'il a été généralement plus admiré que vraiment compris. Cette sorte d'indifférence pèsera, j'en suis sûr, dans la balance de l'histoire, bien moins à la charge de Jouffroy qu'à celle de

ses contemporains. Pourtant celui qui voudra plaider en leur faveur les circonstances atténuantes pourra dire qu'il a eu le tort, en indiquant le vrai principe, de ne pas le démontrer, que le criterium moral qu'il en déduit est défectueux, et qu'il n'a pas pu, en l'appliquant, donner la mesure de sa véritable portée.

Dans cette revue des doctrines modernes sur la question que nous agitons, nous avons omis, à dessein, la philosophie allemande. Il nous faut pourtant en dire quelques mots.

Kant, si on le juge par l'expression formelle de sa doctrine morale, n'appartient ni à l'un ni à l'autre des deux systèmes que nous mettons en présence. D'une part, il s'élève souvent, et avec la plus grande vigueur, contre toute morale qui prétend juger les actions d'après leurs conséquences; de l'autre, il ne fait pas consister la conscience morale dans un nombre plus ou moins grand de principes, d'axiomes indépendants, irréductibles; il prétend au contraire faire dériver toutes les vérités morales d'un principe unique qu'il énonce ainsi : « Agis de manière que la maxime sur laquelle tu règles ta conduite puisse être universalisée, et devenir la règle de conduite de tous les êtres libres qui se trouveront dans le même cas où tu te trouves toi-même. »

Qu'il y ait là un excellent procédé d'examen de conscience très-propre à ramener à la vérité morale un esprit égaré par les sophismes que suggère la passion ou l'intérêt personnel, c'est ce que je ne veux point contester. Mais qu'il y ait un système vraiment philosophique, une analyse exacte de la formation des idées morales dans l'esprit humain, que la maxime de Kant soit réellement le principe logique de toutes ces idées, c'est ce que je nie formellement. Je crois son système incapable de résister à une argumentation un peu pressante, et j'oserai dire qu'à mon avis, Kant, au moins sur ce point, se montre très-inférieur à l'école écossaise et à l'école éclectique sous le rapport même de la vigueur logique. Pour se convaincre que son système manque essentiellement de consistance, il suffit d'essayer d'en faire une application. Prenons par exemple cette question : Voici un homme sans défense, dois-je l'assassiner pour le voler? Elle se transforme immédiatement, pour Kant, en celle-ci : Peut-on établir en règle générale que tout homme qui en rencontre un autre sans défense doit l'assassiner pour le voler? A cela le bon sens répond négativement. Dès lors, dit Kant, l'acte est immoral. Jusqu'ici rien de mieux; mais le philosophe ne peut s'arrêter là : il est obligé de se demander pourquoi, à cette question, le bon sens répond négativement, pourquoi tout homme sensé trouve cette règle générale absolument inadmissible. A cette question on ne peut répondre que de deux choses l'une; ou bien : elle est inadmissible, parce que, si elle était admise

et pratiquée, la vie de tout homme serait dans un perpétuel danger, et la société deviendrait impossible, ce qui serait un très-grand mal; en un mot, l'acte en question est immoral, parce qu'il est nuisible au bien général (c'est notre doctrine); ou bien : la règle est inadmissible et absurde évidemment; c'est là une vérité première, irréductible, un axiome ; il est absurde *à priori* d'admettre qu'un homme doit tuer son semblable pour le voler; il est évident *à priori* qu'il ne le doit pas (c'est la doctrine écossaise et éclectique, c'est la doctrine que nous combattons). Ainsi, pressé par le raisonnement, le système de Kant se réduit forcément à l'une des deux doctrines que nous mettons en présence. Pour contrôler par l'expérience ce résultat auquel aboutit la pure logique, il faudrait se livrer à une étude incompatible avec l'objet et les limites de ce travail ; il faudrait analyser la métaphysique des mœurs, montrer l'inanité des efforts de dialectique auxquels se livre le philosophe allemand, pour tirer, du seul principe qu'il énonce, une théorie des droits et des devoirs de l'homme, théorie aussi incomplète d'ailleurs que stérile dans l'application. Il faudrait faire voir que logiquement il en est réduit, sur chaque point, à s'appuyer soit sur des considérations d'utilité, soit sur un prétendu axiome, irréductible, qu'il veuille ou non l'avouer[1], au principe premier dont il prétend tirer toute la morale. Il faudrait montrer que cette manière de raisonner lui est, sans comparaison, la plus familière, et que, sinon par l'énoncé de sa théorie morale, du moins par ses tendances plus ou moins avouées, il appartient à la doctrine que nous combattons. Cette étude, nécessaire pour préciser le véritable caractère de son système, ne pouvait évidemment trouver place ici, et c'est pour cela que nous l'avons laissé de côté.

Pour ce qui est de Fichte, de Schelling et de Hégel, leur méthode de déduction logique et métaphysique est incompatible avec le point de vue psychologique auquel il faut se placer pour poser la question que nous agitons en ce moment, et je crois, pour ma part, que Hégel aurait aussi difficilement compris ce que c'est que la théorie des idées et des sentiments moraux, dans le sens où nous l'entendons, que nous avons nous-mêmes de peine à entrer dans son point de vue, et à nous faire une idée de sa dialectique et des principes de son système. Ces doctrines célèbres n'ont donc aucun rapport sérieux avec la question qui nous occupe, et l'on comprend pourquoi, dans notre rapide revue des opinions de la philosophie moderne, nous avons laissé de côté l'école allemande.

Nous ne croyons avoir rien à ajouter à l'exposition que nous

1. Il l'avoue quelquefois.

venons de faire de la doctrine que nous allons combattre, et aux développements dont nous l'avons fait suivre, tant pour constater que pour expliquer l'autorité considérable dont elle jouit encore aujourd'hui. Il ne nous reste qu'à lui donner un nom : celui de *morale idéaliste* nous a paru en exprimer justement le vrai caractère, puisqu'elle attribue la qualité d'idées *à priori* à toutes les révélations de la conscience, ou du moins à un nombre de principes assez grand pour que toutes les vérités pratiques s'en déduisent, sans que l'expérience et l'observation figurent autrement que pour jouer un rôle tout à fait secondaire, et en quelque sorte subreptice.

Quant au système opposé, celui que nous croyons vrai, nous avons adopté pour le désigner le nom de *morale expérimentale* ou *utilitaire*. Cette dernière expression nous paraît même préférable, comme plus claire et plus précise. Son sens étymologique correspond exactement à l'idée que nous voulons lui faire exprimer, puisque, dans notre système, on juge de la moralité des actions par la qualité qu'elles ont de contribuer ou de nuire à la réalisation de la fin universelle, d'être *utiles* ou *nuisibles* au bien général. Nous nous sommes demandé si elle n'avait pas l'inconvénient de rappeler le système qui consiste à nier le devoir, et à n'admettre d'autre régulateur de nos actions que l'intérêt, l'utilité personnelle, Mais ce danger peut être écarté par une définition, d'autant mieux que la doctrine dont il s'agit a reçu un nom plus précis et plus approprié, celui de *morale égoïste*.

Historiquement, le mot de *morale utilitaire* a été employé pour désigner le système de Bentham : mais ce n'est pas une tradition que nous voulions répudier, que celle qui rattache, par bien des côtés, nos idées à celles de l'illustre publiciste. Nous n'entendons pas par là prendre la responsabilité de toutes ses opinions. On peut considérer Bentham à deux points de vue, comme philosophe et comme publiciste. Au premier point de vue ses idées ne se recommandent ni par la vérité, ni par l'originalité. Il est purement et simplement partisan de la morale de l'intérêt, de la morale de Hobbes et d'Helvétius. Le principe qu'il met en avant, sauf à le démentir par des contradictions fréquentes et qu'il nous serait facile de signaler, mais sur lesquelles nous croyons inutile d'insister ici, c'est que l'homme ne connaît d'autre mobile que la recherche du plaisir et la crainte de la douleur; et ce principe, il le pose en axiome, sans se donner la peine de l'appuyer sur aucun raisonnement, sur aucune observation. Dans cette doctrine, et surtout dans la manière de la présenter, Jouffroy voit avec raison la preuve d'un sens psychologique fort médiocre; mais en même temps il reconnaît que Bentham n'est pas essentiellement un philosophe, mais un légiste. Cette observation aurait dû

peut-être le rendre moins sévère pour la partie du système de Bentham la plus faible sans comparaison, parce qu'elle n'est en réalité pour lui qu'un accessoire, une introduction à l'exposition de son système véritable, de ses *principes de législation :* c'est sur ce terrain qu'il faut se placer pour le juger, parce que c'est de là qu'il est parti. Publiciste et légiste avant tout, il s'est demandé la raison dernière de toutes ces dispositions si multiples et souvent si incohérentes en apparence qui composent un code : il l'a trouvée dans l'*utilité générale. C'est du calcul de cette utilité que dérivent toutes les règles de la législation politique, civile ou pénale, et aussi toutes les règles de la morale proprement dite ; le réduire en système, le soumettre à une méthode rigoureuse, c'est rendre à toutes les sciences morales le plus grand des services :* telle a été sa double conviction, et il s'est appliqué toute sa vie à la confirmer par l'interprétation des institutions existantes, et à l'appliquer en en tirant des vues nouvelles et positives sur les réformes dont elles ont besoin. Quand il a voulu donner à ces idées une couleur philosophique, il a trouvé devant lui, je dirais volontiers sous la main, un système qui, au premier abord, paraît s'harmoniser parfaitement avec elles : c'est le système de la morale égoïste, qui, lui aussi, ne reconnaît d'autre but aux actions humaines que l'utilité, et il l'a adopté, sans se donner la peine de le démontrer, et sans même s'apercevoir qu'il était en contradiction réelle avec son idée à lui; car, si chacun ne peut et ne doit chercher que son intérêt personnel, comme, en définitive, cet intérêt ne s'harmonise pas d'une manière absolue avec l'intérêt général, les hommes n'ont pas à s'occuper de l'intérêt commun, mais seulement de leur intérêt propre. Ce n'est donc point par cette doctrine tout accessoire et tout adventice qu'il faut juger Bentham : c'est par son point de départ et sa préoccupation dominante, c'est par ses idées vraiment originales sur le principe et le criterium de la législation et de la morale. Or, sur ce point, nous croyons qu'il a trouvé la vérité, et s'il n'est pas le premier, dans la philosophie moderne, qui l'ait entrevue, il est le premier qui l'ait formulée d'une manière précise, qui en ait conclu une méthode scientifique de raisonnement en morale, qui, enfin, en ait montré les manifestations nombreuses dans le passé, les utiles applications dans l'avenir. Là est tout Bentham, non pas le Bentham philosophe, qui n'est que postiche, mais le vrai Bentham, le Bentham jurisconsulte, publiciste, moraliste.

Ce n'est pas pourtant que, même à ce point de vue, ses idées nous paraissent entièrement irréprochables. D'une part, nous trouvons dans sa formule principale un vice essentiel. Quel est l'utile, selon Bentham ? C'est ce qui produit un *plaisir*. Selon nous, c'est ce qui produit

un *bien*. On comprend la différence des deux criteriums. Demandons nous, par exemple, si c'est un bien pour l'homme que la science : pour nous, nous examinerons la nature de l'homme, nous y constaterons un instinct de curiosité scientifique et des facultés disposées pour le satisfaire ; nous en conclurons que la science est un bien. Bentham admettra bien la même conclusion, mais il la démontrera autrement : L'homme trouve du plaisir à l'instruction, et l'instruction contribue, en réglant ses passions et en augmentant son pouvoir sur le monde matériel, à diminuer pour lui les chances de malheur et à augmenter les sources de jouissance ; donc la science produit du plaisir, donc la science est un bien. Ces considérations, dont nous nous servirons accessoirement (car, si nous admettons que le plaisir soit le seul bien, nous admettons que c'est un bien), Bentham en fera l'unique base de sa démonstration. Autre question : L'esclavage est-il un mal? Pour Bentham il s'agira de savoir s'il en résulte plus de souffrance pour l'esclave que de jouissance pour le maître. Pour nous, nous constaterons qu'un instinct impérieux de la nature réclame dans l'homme en faveur de sa liberté ; que la servitude produit le plus souvent dans l'esclave l'ignorance, l'avilissement ; qu'elle lui interdit la satisfaction des instincts les plus sacrés, ceux de famille et de patrie ; que chez le maître, elle excite la paresse, l'orgueil, la cruauté ; qu'au point de vue social, elle empêche l'organisation la meilleure et la plus productive du travail, etc., etc., et de tous ces maux, nous conclurons que l'esclavage qui les produit est un mal.

On voit que les deux manières de raisonner sont différentes. Est-ce à dire qu'elles aboutissent dans la pratique à des résultats différents? On pourrait le nier, et croire que, si l'une des deux méthodes conduit peut-être à des raisonnements plus complets et plus logiques, au fond toutes deux donnent en réalité les mêmes résultats, et pour cela on raisonnerait ainsi : Notre nature est organisée de telle manière que la satisfaction de chaque instinct amène avec elle un plaisir ; sa non-satisfaction, une douleur ; le plaisir et la douleur sont à la fois le signe de la satisfaction et de la non-satisfaction de nos instincts, et le stimulant qui nous pousse vers l'une et nous éloigne de l'autre. Donc, là où il y a satisfaction d'un instinct, il y a plaisir : là où il y a non-satisfaction, il y a douleur ; et pour employer la terminologie de Jouffroy, là où il y a *bien réel*, il y a *bien sensible ;* là où il y a *mal réel*, il y a *mal sensible*. Chercher le bien ou le plaisir, le mal ou la douleur, c'est donc en réalité une seule et même chose.

A cette argumentation, spécieuse au premier abord, je réponds que, si tout bien est accompagné d'un plaisir, tout mal, d'une peine, je n'admets pas que toujours l'intensité du plaisir soit proportionnée à

l'importance du bien, l'intensité de la douleur à l'importance du mal. Une vie oisive, mondaine, partagée entre les plaisirs des sens pris avec modération et les satisfactions de vanité, produit souvent une somme de jouissance plus grande et surtout moins de douleurs qu'une vie active, héroïque, intelligente, où l'idéal de la vie humaine est pourtant mieux rempli, où les instincts de notre nature reçoivent en réalité une satisfaction plus pleine et plus élevée.

J'ajoute que la sensibilité est une mesure : 1° naturellement variable d'un sujet à l'autre; 2° sujette à se modifier et à se corrompre par l'éducation. Pour prendre un exemple dans un des instincts les plus simples et les plus grossiers de notre nature, l'appétit de la nourriture produit certainement chez les différents hommes des jouissances et des peines très-inégales. Le bien ou le mal sensible qui peut en résulter est très-divers dans les différents individus, et cela peut tenir, soit à la diversité des natures, soit à la diversité des habitudes; et pourtant, l'importance de sa satisfaction, le bien réel qui en résulte, à savoir, la conservation et le développement du corps, est égal chez tous les hommes, et si le moraliste doit tenir compte de la diversité des sensations, c'est d'une manière très-secondaire. Bien d'autres faits peuvent venir à l'appui de la même conclusion : l'homme abruti par la paresse et l'ignorance souffrirait, s'il était forcé d'exercer son intelligence. Et pourtant, ne serait-ce pas pour lui un bien réel, et cette douleur serait-elle pour le philosophe un argument suffisant pour désirer de le maintenir dans un état avilissant? Le fumeur d'opium ne connaît plus qu'un plaisir au monde, et il en meurt; chaque jouissance que lui procure sa passion est-elle un bien? Non. Donc le bien réel et le bien sensible ne coïncident pas mathématiquement, et ce n'est pas sur le second que peut se fonder le criterium de la morale.

Pour montrer à quelles erreurs ce principe vicieux peut quelquefois entraîner un esprit sagace, nous n'avons qu'à prendre nos preuves dans Bentham lui-même. Voici ce qu'il dit sur une question dont nous parlions tout à l'heure, celle de l'esclavage. Après avoir reconnu que l'état de l'esclavage est malheureux, et, par conséquent, mauvais, il voit une atténuation à ce mal dans l'abrutissement qui en résulte. « Je veux bien croire que la différence entre la liberté et la servitude n'est pas aussi grande qu'elle le paraît à des esprits ardents et prévenus. L'habitude du mal, à plus forte raison l'inexpérience du bien, diminue beaucoup l'intervalle qui sépare ces deux états, si opposés au premier coup d'œil [1]. »

Mais voici qui est encore plus singulier. « Si l'esclavage était établi

1. *Traité de Législation civile*. Édit. Et. Dumont, 1830, tome Ier, page 350.

dans une telle proportion, qu'il n'y eût qu'un seul esclave pour chaque maître, *j'hésiterais peut-être avant de prononcer sur la balance entre l'avantage de l'un et le désavantage de l'autre. Il serait possible, qu'à tout prendre, la somme du bien dans cet arrangement fût presque égale à celle du mal* [1]. »

Je me contente de cet exemple, auquel je pourrais en ajouter d'autres, pour montrer ce qu'a de vicieux le criterium de Bentham. Indépendamment de cette erreur formelle, les tendances de son esprit ne me paraissent pas non plus à l'abri de tout reproche. Jouffroy, après avoir tracé de l'homme positif un portrait peu flatté, a dit que Bentham était un de ces hommes. La sentence est rigoureuse et même injuste, mais pourtant Bentham la mérite à quelques égards, et je n'aurais rien à répondre à celui qui, dans cet esprit puissant et original, reconnaîtrait quelques tendances étroites et un peu grossières. C'est le défaut de l'homme, non de la doctrine. Dieu merci! la morale de l'utilité peut donner une place, et la première place, quand il y a lieu, aux intérêts intellectuels et moraux.

1. *Traité de Législation civile*, tome Ier, page 351.

(La suite à la prochaine livraison.)

LA FORGE

PAR M. CHARLES DE MOUY.

I

La vaste forge ouvrait sa profondeur obscure.

Au dehors, la lumière et l'atmosphère pure,
Le soleil éclatant, les champs verts, le ciel bleu,
L'épanouissement des choses devant Dieu;
Les prés, les peupliers, les ruisseaux dans les plaines,
Un brouillard d'or au front des collines lointaines,
Une immense splendeur éparse dans le ciel
Comme un reflet sacré du visage éternel.

Il entra. Tout à coup, à sa vue incertaine,
Tout disparut, l'azur, la lumière sereine,
Et quand fut refermé l'édifice géant,
La nature sembla rentrer dans le néant.
C'était comme une nuit pleine de lueurs vagues,
Un bruit confus et sourd comme le bruit des vagues,
De noirs enfoncements en de profonds détours :
Des machines d'airain dressaient comme des tours
Leurs membres tourmentés, leurs rouages difformes;
De grands monstres d'acier courbaient leurs dos énormes :
Parfois on entendait, comme des voix d'enfer,
Des cris aigus, le cri du bois, le cri du fer,
Les grincements de dent d'une roue irritée;
Un sourd tonnerre errait dans la salle voûtée,
Et souvent, prolongée en quelqu'obscur conduit,
Une immense tempête éclatait dans la nuit!

Il vit en cet abîme, attentifs à leur œuvre,
Des hommes, des géants debout dans la manœuvre :
Il admira longtemps leur front grave et serein,
Il se sentit ému quand d'une seule main,
Par le seul déploîment de muscles athlétiques,
Pareils aux grands héros des poëmes antiques,
Ils levaient leur massue en l'air comme un fuseau.
Enfin, et tout au fond de l'immense caveau,
Il aperçut, errants sous des lueurs tremblantes
Qui rayonnaient parmi des ombres vacillantes,
Les sombres forgerons dont l'œil s'allume et luit :
Auprès d'eux, contenant ses flammes à grand bruit,
Pleine d'ardent métal, de charbons et de braise,
Gouffre rouge et béant, mugissait la fournaise,
Et non loin, martelé sur l'enclume, le fer
Bondissait dans la nuit comme un lugubre éclair !

II

Tandis qu'il contemplait de son regard austère
Le feu tourbillonnant comme hors du cratère
D'un volcan déchaîné,
Tandis qu'il écoutait l'élément en délire,
Il entendit l'un des géants à l'autre dire :
« Oh! pourquoi suis-je né !

« Pourquoi le Dieu qui fit les heureux de ce monde
A-t-il enseveli dans cette nuit profonde
Mon destin oublié?
Suis-je donc, à ses yeux, le néant et la cendre?
Quelle inflexible loi que je ne puis comprendre
Domine sa pitié ?

« Ne voit-il pas d'en haut se courber nos fronts mornes?
Est-il si loin de nous dans l'espace sans bornes
Qu'il nous prenne en mépris,
Que nul de nos regards jusqu'à ses yeux n'arrive,
Ou s'endort-il, bercé dans sa grandeur oisive
Par l'hymne de nos cris?

« Pourquoi d'autres ont-ils les biens qu'il me refuse,
Et pourquoi ces plaisirs dont leur orgueil abuse
Sans voile et sans détours,
Ne s'abaisseront-ils jamais vers moi qui souffre,
Et qui suis un insecte au fond d'un vaste gouffre
Englouti pour toujours?

« Oh! pourquoi dressent-ils si haut le front, ces hommes?
Dans leurs palais dorés ils sont ce que nous sommes,
Nous, les déshérités!
Ils n'ont point de vertus où je ne puisse atteindre,
Et leurs vices souvent font parler et se plaindre
Les échos des cités!

« C'est pour eux que le soir s'ouvrent les fiers portiques!
Pour eux on voit grandir les villes magnifiques
Dans leurs murs reculés!
Pour eux, les grands esprits, l'œil fixé vers les nues,
Font descendre d'en haut des splendeurs inconnues
A nos yeux aveuglés!

« Pour eux tout est facile et tous les chemins s'ouvrent.
Comme un aigle planant dans les airs, ils découvrent
Les plus obscurs sentiers!
Ils sont comme un sommet qui dans le ciel s'élance :
Ils contemplent en haut l'azur, le jour immense,
Et le monde à leurs pieds!

« Et nous, pendant qu'ils ont l'or, les banquets, les femmes,
Tous les ravissements de la chair et des âmes,
Nous, créés pour gémir,
Nous demeurons courbés dans l'ombre vers la terre,
Et rien n'indiquera la fosse solitaire
Où nous irons dormir! »

Ainsi parlait Arnold, le forgeron robuste :
Sa raison se brisait sur le juste et l'injuste
Comme sur un récif!
Il leva tristement ses yeux fiers vers la voûte :

Le visiteur comprit cette angoisse et ce doute
Et demeura pensif.

« C'est bien là, songeait-il, par tant d'esprits creusée
La grande question à ce siècle posée
Par les destins amers,
Et qui contient en soi, murmurant sur nos têtes,
Tant d'erreurs, tant de nuit, hélas ! et de tempêtes
Et de sombres éclairs !

« Le devoir du plus fort et surtout du plus sage,
Est de parler à ceux que le sort décourage,
De leur tendre la main,
De relever le front courbé, l'âme qui plie,
Et de leur faire voir la paix et l'harmonie
Sous le désordre humain ! »

III

Ami, dit-il enfin d'une voix grave et douce,
Contre une juste loi ta colère s'émousse :
Laisse mon cœur sans fiel se rapprocher du tien :
Il sied à moi, rêveur, d'offrir comme un soutien
A ton esprit troublé par des transports moroses
Ce que j'appris du temps, des hommes et des choses ;
Car j'ai souvent blâmé comme toi, j'ai maudit
La loi qui déjouait mon esprit interdit,
Et tu ne diras rien, homme faible, mon frère,
Qui n'ait souvent troublé mon rêve solitaire,
Et que je n'aie, hélas ! entendu trop de fois
Murmurer par des voix tristes comme ta voix !

Mais je le sais enfin : malgré les jours contraires,
Nul de nous n'est courbé sous des lois trop sévères !
Dans l'ordre universel vainement combattu,
Chaque être a sa grandeur, sa place, sa vertu,
S'ennoblit par son œuvre, et pour sa part seconde
Le développement mystérieux du monde !

Ne crains pas d'être aux yeux des hommes ou de Dieu
Quelqu'inutile flot d'un vaste océan bleu :
Par un effort commun, le progrès se consomme,
Et pour vaincre, il lui faut les forces de tout homme,
Le dur labeur de tous fièrement accepté,
Quelle qu'en soit souvent la noble obscurité,
L'élan universel vers les plus hautes cimes,
Et le saint dévoûment des inconnus sublimes !
Ne dédaigne donc pas le travail de ta main,
Car il est nécessaire au grand travail humain,
Et ne t'accuse pas toi-même d'impuissance,
Homme fort ! ouvrier de l'avenir immense !

Regarde de plus haut ce que les siècles font,
Et si vraiment il est quelque regret profond,
Quelque noble douleur en ton âme troublée
Digne d'être comprise et d'être consolée,
Si quelque généreux désir seul est venu
T'agiter d'un transport à d'autres inconnu,
Si nulle passion avare et nulle envie,
Nul appétit grossier de l'âme inassouvie,
Nulle haine funeste et nul étroit orgueil,
Nul de ces instincts vils, dressés comme un écueil,
Ne heurtent froidement ta raison impuissante,
Il faut à t'apaiser que ton esprit consente,
Il te faut contempler clairement ton devoir,
Ta mission austère et ton œuvre, et savoir
Que tout effort est saint, toute peine féconde,
Que l'inutile seul est à plaindre en ce monde,
Qu'un soldat est joyeux du sort qui s'est offert,
Plus grand fut le péril, et plus il a souffert !

D'ailleurs, sois juste, homme qui rêves !
As-tu vu toujours sur les grèves
Les vertes vagues en courroux ?
Lorsque le ciel vient à sourire,
Le flot sur le rivage expire
Avec un murmure plus doux !

Ainsi parfois, mortels fragiles,
Nous sentons sur des fronts débiles,
Au fond de nos cœurs désolés
Passer de plus douces haleines,
Et souvent sourit à nos peines
Le calme des cieux étoilés !

Le plus faible, le plus morose
Voit souvent, pareille à la rose
Qui naît l'hiver sur l'arbrisseau,
La joie ouvrir ses fleurs divines,
Et le bonheur sur les ruines
Vient chanter comme un jeune oiseau !

Il est heureux lorsqu'il veut l'être,
Lorsque, sage, il sait reconnaître
Le prix de son obscurité,
Sans envie aveugle ou malsaine,
Ne pas rêver la grandeur vaine
Sans savoir ce qu'elle a coûté !

Tant qu'il conserve et tant qu'il aime
Le calme du cœur, bien suprême
Par d'autres en vain convoité,
Tant que Dieu lui donne ou lui laisse
Ces deux rayons, cette richesse,
Le gai travail et la santé !

Lorsque, la fin du jour venue,
Au sortir de l'ombre, il salue
L'azur du ciel encore vermeil,
Et lorsque son âme surprise
Reçoit les parfums de la brise
Et les derniers feux du soleil !

Lorsqu'il revoit l'épouse aimée,
La maison soudain ranimée
Qui plaît à son œil ébloui,
Car le toit sourit et s'éclaire,

Quand l'enfant au baiser du père
Offre son front épanoui !

Lorsque sachant prendre sans peine
Plus haut que la fortune vaine
Sa part de bonheur et d'espoir,
Il sait que l'humaine folie
Trop souvent le matin envie
Des heureux qui pleurent le soir !

Lorsqu'il voit, âme sage et douce,
Ceux qu'un sort plus cruel repousse,
Dont la lèvre ignore le miel,
Ceux que nul n'apaise et n'accueille
Et qui sont pareils à la feuille
Livrée aux quatre vents du ciel !

C'est pourquoi lui qui peut sourire,
Il n'a pas le droit de maudire
Le destin indulgent encor !
Sous le chêne et l'épi superbe,
Radieuses, les fleurs de l'herbe
Élèvent leur calice d'or !

Oh ! ne sois pas l'écho de tant d'erreurs injustes !
Rêves-tu d'ébranler sur ses bases augustes
Cette société qui marche et qui construit,
Et serais-tu de ceux qui perdus dans la nuit,
Vils sophistes armés d'une impuissante foudre,
Jaloux de tout briser, ne veulent rien absoudre!
Non, je te crois plus fort et meilleur ; si ta voix
Pareille au vent d'hiver qui gémit dans les bois,
Pareille au flot plaintif qui se dresse et retombe,
Accusait le destin et la vie et la tombe,
C'était l'égarement d'un esprit irrité
Par quelque ennui profond, peut-être immérité,
Par quelqu'un de ces maux durs aux plus fiers courages
Et que le sort impose aux pervers comme aux sages,
C'était de ce bruit sourd, épars confusément

Dans l'air de ce grand siècle, un retentissement,
Et tu n'as pas songé toi-même que ton âme
S'approchait lentement du foyer de la flamme
Qui flétrit pour jamais les cœurs qu'elle a touchés,
Tu n'as pas vu qu'hélas! au néant attachés,
Ces esprits égarés par leurs fureurs chagrines
Régneraient triomphants sur d'informes ruines!

O vous, non moins aimés du ciel mystérieux,
Mais dont la vie est âpre et le front soucieux,
Vous qui souvent songez dans vos inquiétudes
Que l'avenir est noir et que les temps sont rudes,
Ne méconnaissez pas l'œuvre qui s'accomplit!
Le progrès, c'est pour vous qu'il marche, et qu'il remplit
Le monde rajeuni de force et de lumière!
Les antiques fléaux, ignorance et misère,
Comme l'ombre devant un mystique flambeau,
Reculent chaque jour devant l'esprit nouveau!
Ils ne sont pas vaincus et dissipés encore,
Mais nul siècle, parmi ceux que la foule adore,
Parmi ceux où brillaient comme sur des autels
Les poëtes aimés, les guerriers immortels,
En face des douleurs n'a mieux su les comprendre,
Ne s'est penché jamais avec un cœur plus tendre
Vers tout homme souffrant, sombre, désespéré,
Ne s'est mieux imposé comme un devoir sacré,
Comme un labeur divin dont les œuvres demeurent,
D'assister les petits et d'aimer ceux qui pleurent!

Conservez donc toujours la paix en vos esprits!
Repoussez loin de vous ces faux sages, épris
De mensonges dorés et de discours funèbres,
Ces noirs oiseaux de proie échappés des ténèbres,
Qui passent dans la nuit comme un signe de deuil,
Planent dans les éclairs, au-dessus d'un écueil,
Bercés par l'ouragan des discordes civiles,
Et contemplez loin d'eux sur les champs et les villes
Le progrès, pure étoile, en son cours solennel,
Étendre sur le monde un regard fraternel!

IV

Ainsi le visiteur voulut calmer cette âme :
Le forgeron pensif l'écoutait, et la flamme
Éclairait le caveau :
Enfin il dit : « C'est vrai ! » — Mais il demeura sombre;
Il courba son front noir, et soupirant, dans l'ombre,
Il reprit son marteau !

Le poëte sortit de la forge nocturne :
Il revit le ciel bleu, la fontaine, cette urne,
La fleur, cet encensoir!
Il respira l'air pur que le zéphyr amène,
Et, rêveur, écouta s'épancher dans la plaine
Le silence du soir!

Tout souriait encor, la rose dans la haie,
Les insectes chanteurs et l'oiseau qui s'effraie
De l'ombre qui s'accroît !
Les champs verts ou jaunis du coteau qui s'incline,
Et la maison cachant en un pli de colline
Les mousses de son toit!

Et devant le repos de la grande nature,
Il songea longuement au douloureux murmure
Du travailleur troublé!
A ce sombre chagrin que la raison apaise,
Mais qui subsiste au fond des âmes, et qui pèse
Sur le front accablé !

Alors il s'écria : la sagesse est puissante !
Mais la foule à sa voix est-elle obéissante,
L'obstacle est-il levé?
Quel est le dernier mot qui décide et console?
Sans ce suprême effort et sans cette parole,
Tout reste inachevé !

J'ai convaincu cet homme en vain : l'esprit s'éclaire,

Mais il reste infécond si dans le cœur sévère
Nul germe n'est conçu.
O nature ! est-ce toi, lumière vénérée,
Qui feras, sans regret, bénir la loi sacrée
Même à l'homme déçu?

Sera-ce ta beauté, ta majesté sereine,
L'ineffable parfum de ta vivante haleine,
Les rayons de ton ciel?
Sera-ce ton regard qui saura les instruire,
Sera-ce ta douceur, sera-ce ton sourire
Ou ton verbe éternel? »

Il parlait, et la fleur qui jamais ne se fane,
L'étoile, ouvrait au fond de l'azur diaphane
Son calice de feu;
La plaine se voilait dans une ombre mystique;
Une voix s'éleva, forte mais pacifique,
Et dit : « Ce sera Dieu ! »

Le poëte, levant ses yeux fixés à terre,
Vit un des ouvriers qu'il admirait naguère
Dans la forge au grand bruit,
Qui l'avait écouté dans l'atelier immense,
Et qui, pensif encor, l'écoutait en silence
Interroger la nuit.

Et cet homme reprit : « Ce sera Dieu, vous dis-je !
Lui seul peut achever dans l'âme ce prodige :
La résignation !
Lui seul peut terminer ce que l'homme commence ;
Et s'il est oublié, toute votre science
N'est qu'une illusion !

« Ami, vous êtes sage, et la sagesse humaine
Sait imposer silence aux calculs de la haine
Sans force désormais ;
Il reste cependant toujours un feu qui gronde,

Et seul l'homme qui voit Dieu présent en ce monde
Est calme pour jamais!

« Nous pouvons bien souffrir, pleurer, gémir, qu'importe!
La main qui nous soutient toujours est la plus forte.
Et quand, sous les éclairs,
La plus ferme raison s'enfuit comme un fantôme,
Riche ou pauvre, crois-moi, c'est près de Dieu que l'homme
Peut marcher sur les mers! »

L'ouvrier poursuivit sa route solitaire.
Le poëte rêveur contemplait la lumière,
Épris de sa beauté.
Il comprenait que l'âme inquiète chancelle
Si le ciel radieux ne fait tomber sur elle
Sa plus haute clarté!

Et que si la parole humaine est forte et grave,
Si chaque siècle brise une nouvelle entrave,
Si l'avenir est beau,
Si les hommes, Seigneur, comblent plus d'un abîme,
Il faut pour éclairer l'œuvre austère et sublime
Un éternel flambeau!

Janvier 1860.

LES MATINÉES LITTÉRAIRES

PAR TAXILE DELORD[1].

La modestie de M. Taxile Delord l'avait empêché jusqu'à présent de réunir en volume un certain nombre de ses articles de critique qu'on avait particulièrement remarqués. Il s'est enfin décidé, comme beaucoup d'autres, à en faire un choix et à les publier séparément sous le titre de *Matinées littéraires*. Le public ne se plaindra pas de trouver réunis ensemble et de relire les articles qu'il avait déjà applaudis.

Le volume s'ouvre par une appréciation très-détaillée des œuvres et du caractère d'Agrippa d'Aubigné. L'auteur analyse le poëme curieux et trop peu connu intitulé *les Tragiques*, et il n'hésite pas à le placer au rang des œuvres satiriques les plus fortes qui aient été publiées dans aucune langue. On souscrit à son jugement en lisant les citations qu'il a faites de divers morceaux empreints d'un caractère tout particulier d'âpreté, de verve ét d'ironie sanglante. M. Taxile Delord a très-bien apprécié le caractère et l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné, une des figures les plus fermes et les plus mâles du seizième siècle. On ne saurait mieux mettre en relief les mérites particuliers qui se trouvent dans plusieurs chants des *Tragiques*. Il y a là des qualités de langue qu'on regrette d'avoir vu disparaître presque entièrement plus tard au milieu des délicatesses et de la correction parfois sèche du style de la seconde moitié du dix-septième siècle. Combien d'audaces, de tours heureux, d'expressions vives, pénétrantes, énergiques, familières, prime-sautières, dont notre langage d'aujourd'hui s'est appauvrie! Après l'écrivain, le poëte, vient l'homme politique et religieux; on le connaît, on le sent à travers les pages que M. Delord lui a consacrées.

Dans les morceaux suivants, l'auteur nous conduit en plein dix-septième siècle. Il passe en revue cette publication curieuse et qui a produit une sensation si vive lors de son apparition, intitulée: les *Mémoires sur les grands jours de Clermont*, par Fléchier. On n'a pas oublié les lumières que ce document est venu répandre sur certains côtés de ce dix-septième siècle qu'on s'est tant épuisé à appeler *grand*, et qui l'est, en effet, mais pas autant pourtant que veulent bien le dire les ovations et les apothéoses perpétuelles qu'il s'est dressées à lui-même. M. Taxile

1. Bibliothèque-Charpentier, 1 vol. Prix : 3 fr. 50.

Delord a extrait des *Mémoires* de Fléchier un certain nombre d'anecdotes qui donnent une assez étrange idée, il faut en convenir, des mœurs de la noblesse, de la magistrature et du clergé sous le règne du *plus grand des rois*. Que penser, par exemple, de ce prieur de Saint-Germain, qui avait imaginé, pour se tirer des contestations survenues entre lui et les gens qui exploitaient ses fermes, de les enfermer dans sa sacristie, et de leur administrer lui-même les étrivières? Et monseigneur Joachim d'Estaing, qui convertissait son évêché en un séjour perpétuel de fêtes, de réjouissances, de bals, où l'on voyait l'estimable prélat *en habit violet* coquetant, poursuivant, assassinant les dames de ses œillades? Sa réponse à un gentilhomme qui sollicitait de lui une dispense pour son mariage mérite à coup sûr d'être conservée. Il ne craint pas de lui déclarer en toutes lettres qu'il ne lui accordera cette dispense qu'à la condition qu'il sera ce qu'imaginait être le Sganarelle d'une des premières pièces de Molière. Fléchier ajoute que ses aumôniers prononcèrent à la suite de cela des choses qu'*il n'ose pas dire*. Toutes ces équipées d'actions et de langage n'empêchèrent pas, du reste, monseigneur Joachim d'Estaing d'administrer pendant trente-six ans l'Église de Clermont.

La magistrature ne se montre guère sous un jour plus favorable que le clergé dans ces *Mémoires* de Fléchier, dont le résumé occupe, dans les *Matinées littéraires*, des pages qui nous ont paru être au nombre des plus intéressantes du volume. Voici un monsieur Du Palais qui se met sur le pied de faire assassiner, sans autre forme de procès, les gens avec lesquels il a des démêlés judiciaires. Puis un M. de Montrallat, qui donne sur ses terres droit d'asile à tous les meurtriers du pays, qui sont assurés de l'impunité moyennant finance. C'est une madame de Vieuxpont qui, ayant maille à partir avec le procureur du roi d'Évreux, l'accuse d'avoir attaqué le gouvernement monarchique, d'avoir dit que le roi était un tyran. Cette bonne dame dépense deux cents pistoles pour corrompre deux gentilshommes, qui s'engagent à instruire Sa Majesté des prétendus propos séditieux tenus par le magistrat. Il en résulte pour lui la prison à perpétuité; il y meurt, et son innocence est reconnue plus tard. Les grands jours prononcèrent un grand nombre de sentences de mort, mais elles ne s'exécutaient généralement qu'*en effigie*. Ainsi, des crimes qui, de notre temps, bouleverseraient l'opinion publique tout entière, passaient presque inaperçus; l'impunité les recouvrait. M. Delord trouve avec raison qu'on a beaucoup surfait la magistrature de l'ancien régime, si haut placée dans l'opinion des personnes qui s'obstinent à ne la juger, que d'après la grande et noble figure de L'Hospital. On a pris, comme il n'arrive que trop souvent, l'idéal de la profession pour sa réalité. Il

suffit de citer à l'appui de cette opinion le fameux Talon, qui ne craignait pas de laisser sa mère s'immiscer dans les affaires de la justice, si bien que la bonne dame porta de son autorité privée la livre d'Auvergne de quatorze onces à seize onces, sans que les marchands osassent réclamer, par la crainte du tribunal du fils, sur lequel la mère se trouvait avoir littéralement battu monnaie. Et M. Nau qui, pour se venger d'une prétendue mystification, veut faire appliquer la question à un homme qui n'est sauvé que par la résistance de ses collègues. Et les Novion, qui délibérèrent sur le sort des accusés tout en jouant aux cartes. Est-ce bien sûr qu'ils ne décidaient pas les procès *aux dés*, comme Bridoge? Combien d'autres scandales du même genre, soigneusement recueillis par l'auteur et habilement groupés, contribuent à tempérer cet enthousiasme traditionnel que l'on a eu jusqu'à présent pour ce *grand siècle!* Il est vrai de dire que ces scandales se trouvaient concentrés surtout dans les ordres privilégiés, la noblesse, la magistrature et le clergé. Quoi de plus naturel qu'ils soient restés si longtemps ignorés!

Ne quittons pas le dix-septième siècle sans nous arrêter sur le morceau intitulé *la Mort de Bossuet*. Ce simple récit, éloquent par sa simplicité même, en dit long sur les sentiments et les instincts d'une époque qui s'est donnée sans cesse comme la plus pure représentation des plus hautes convenances, et qui n'a eu le plus souvent que la dignité de convention et d'apparat, si différente de la véritable dignité morale. Bossuet est atteint d'une maladie mortelle : le premier soin de madame de Maintenon est de lui signifier qu'il faut qu'il s'en aille mourir à Meaux : *Il ne faut pas qu'il meure à la cour.* Le roi n'aime pas avoir autour de lui des malades ni des mourants, qui ne font bien nulle part, et surtout dans une cour comme la sienne. Soyez donc grand génie de cour après cela, soyez donc Bossuet! Quelle singulière oraison funèbre on pourrait faire à celui qui en a fait de si pompeuses et de si célèbres à toutes les grandeurs de ce règne si monstrueusement égoïste, rien qu'en transcrivant les détails que donne l'abbé Le Dieu dans son *Journal*, sur ce qui s'est passé après la mort de Bossuet! Le premier soin de ce neveu de l'illustre évêque est de faire mettre les scellés sur la vaisselle, les livres de son oncle, avec une promptitude extrême, de peur d'être devancé par d'autres. Au convoi de Bossuet, on ne voit absolument que des personnages sans importance, quelques gentilshommes obscurs, rien qui témoigne du regret de cette cour, qui ne paraît pas même avoir compris qu'elle vient de perdre un de ses plus beaux ornements, un rayon d'éloquence, de splendeur et de gloire littéraire qui représentera le plus pur de son auréole dans la mémoire de la postérité.

La cour du grand roi a été, sous plusieurs rapports, une comédie, ainsi que le démontre M. Taxile Delord, mais une comédie que Molière n'a pu précisément nous montrer. Nous ne l'avons connue qu'un siècle après qu'elle a été jouée, par les *Mémoires* de Saint-Simon, que M. Taxile Delord a étudiés avec un soin tout particulier, qui lui permet d'en extraire une foule de traits et de rapprochements de mœurs qu'il a bien raison d'appeler la vraie comédie du siècle. D'abord, le premier acteur du règne, le grand chef d'emploi, n'est-ce pas Louis XIV lui-même, que l'on peut observer enfin en déshabillé, hors du trône, par conséquent dans son naturel? Il s'agite au milieu de toutes les intrigues, de tous les intérêts de famille que les désordres de sa vie ont créés. On croit connaître le médecin du dix-septième siècle, en voyant Purgon, Diafoirus; mais ce sont là les docteurs des bourgeois, les seuls que Molière a pu montrer : le vrai médecin du temps, celui qu'il faut connaître, étudier à fond, c'est le *médecin du roi*, c'est Fagon, que chacun respectait, comme l'a dit Saint-Simon, *jusqu'au tremblement*. Et cet autre personnage non moins important et curieux de la haute comédie du temps, ce *valet de chambre du roi*, qui finit par prendre une signification politique et morale égale en quelque sorte à celle des rois eux-mêmes! — Avons-nous un bon ou un mauvais roi? Avons-nous un bon ou un mauvais valet de chambre du roi? Ces deux questions se tiennent dans les inquiétudes et les suppositions des courtisans. Bontemps (son nom, du reste, était d'heureux augure) s'est trouvé être au nombre des bons valets de chambre royaux. Rendons grâce à la Providence! Saint-Simon déclare que la perte de Bontemps fut *un deuil public*, et il ajoute : « Il est également innombrable et inouï ce qui fut volontairement rendu à sa mémoire et des services solennels célébrés partout pour lui! » Ombre de Bossuet, compare et réfléchis! On lira, dans cette même étude, les *portraits des courtisanes*, *des ministres*, *des confesseurs* du temps de Louis XIV, tracés avec tant de vigueur par M. Taxile Delord. C'est toujours de la comédie.

Dans ses études sur Beaumarchais, sur madame de Girardin, sur MM. Michelet, L. Veuillot, Granier de Cassagnac, tous ceux qui savent lire avec les yeux du goût et de la raison, qu'on retrouve dans les *Matinées littéraires*, aimeront la manière de l'auteur, si simple, si lucide et saisissante, par cela même sachant briller, avant tout, par l'honnêteté du fond et le naturel de la forme. Mais M. Taxile Delord est trop connu des lecteurs de ce recueil pour que nous insistions davantage sur le caractère et sur le mérite de son talent; chacun d'eux en est lui-même le juge.

Arnould Fremy.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE

CHAPITRE XXVIII.

20 MARS 1860.

I

C'est une chose convenue et acceptée, à l'âge de trente ans, un peu plus, un peu moins, toutes les femmes ont une crise morale. Balzac, dans *la Femme de trente ans*, a le premier décrit cette crise; un nombre infini de romanciers ont cherché depuis ce temps-là à l'étudier, et M. Octave Feuillet vient lundi dernier de nous en donner une analyse en cinq actes et six tableaux sous ce titre : *la Tentation*.

Madame de Vardes est une Ève de trente-quatre à trente-cinq ans environ, si je m'en rapporte à l'âge de sa fille, qui court sur son seizième printemps. Cela suppose dix-sept ans de mariage : admettons que madame de Vardes se soit mariée à dix-sept ans, vous voyez que je ne me trompe pas sur son extrait de naissance. On peut donner hardiment à M. de Vardes dix ou douze ans de plus qu'à sa femme. Voilà un ménage qui semblerait devoir être à l'abri de toutes les crises et de toutes les tentations. Jouer à la femme incomprise quand on a une fille à marier, faire le Don Juan, le Richelieu, le Lovelace, à la veille de devenir grand-père, cela passe vraiment la permission, et j'avoue que madame et M. de Vardes me paraissent, à des points de vue différents, aussi peu intéressants l'un que l'autre.

Une femme se marie rêvant l'amour de son mari; elle ne trouve chez lui que de la politesse, des égards, des prévenances, quelquefois de l'amitié. Un grand découragement s'empare d'elle, souvent même un grand désespoir. Enfin elle se résigne; mais on ne se résigne pas sans lutter. C'est le moment de la crise. Rarement elle se déclare dans les premières années du mariage. Tout est nouveau alors pour la femme. Les joies de la maternité, les plaisirs du monde, son agitation factice, sa fausse chaleur, font oublier la froideur et le silence du foyer domestique. Si par hasard la crise se déclare tout de suite, tant mieux pour le mari : plus elle est précoce, moins elle a d'inten-

sité. A trente ans, au contraire, la crise est infiniment plus dangereuse, l'ardeur de la femme éclate avec d'autant plus de force qu'elle a été plus longtemps comprimée. C'est à cet âge où on les croit plus calmes, plus tranquilles, moins accessibles à la tentation, que les femmes s'y laissent aller avec le plus d'emportement. Si on consultait la *Gazette des Tribunaux*, on verrait que les femmes de trente ans forment une écrasante majorité sur la liste des séparations de corps.

Donc madame Camille de Vardes, épouse de M. Gontran de Vardes, et mère de mademoiselle Gabrielle de Vardes, est en pleine crise : on le devinerait rien qu'aux airs mélancoliques et pénétrés qu'elle prend pour se promener dans son parc. Le cousin Achille, du reste, s'exprime de façon à ne nous laisser aucun doute à cet égard. Grâce à lui, nous savons que nous avons affaire à la plus vertueuse et en même temps la plus incomprise des femmes. Il faut rendre justice à madame de Vardes, qu'elle n'a pas attendu la trentaine pour se plaindre de la monotonie du ménage; elle a toujours protesté contre elle, mais sourdement, sans jamais dire les choses en face à son mari, qui a fini par ne plus faire attention à cette attitude de bouderie de sa femme, et à vivre tranquillement à sa guise, chassant, jouant, galantisant, menant la vie de garçon, avec cette réserve toutefois qui convient à un homme marié, père d'une jeune fille de seize ans. Les deux époux vivent ensemble dans les termes de la meilleure amitié, mais séparés moralement. Camille l'a voulu, c'est elle qui a rendu la liberté à son mari.

Maintenant qu'entre ce mari et cette femme se glisse un troisième individu, l'inconnu, l'idéal, le beau ténébreux, que toutes les femmes de trente ans invoquent, le mari, la crise aidant, ne sera pas sans courir des risques assez sérieux. Je crois pourtant qu'avec de l'habileté il parviendra à s'en tirer. En tout cas, dans le combat de la femme avec elle-même et du mari avec l'amant, un auteur intelligent et habile saura trouver le sujet peu neuf, mais toujours intéressant, d'une agréable comédie. Ce qu'il faut éviter en traitant cette donnée, c'est le tendu, l'emphatique, le mélodramatique en un mot. La chose semble assez facile de prime abord : il ne faut pas s'y fier, les plus habiles souvent y échouent. Écoutez plutôt la pièce de M. Octave Feuillet.

Un secrétaire de légation nommé Trevelyan, arrivé récemment de Lima, trouve un beau jour en se promenant la porte du parc de

M. de Vardes ouverte; il y entre pendant que le maître du château déjeune avec ses invités. Une corbeille à broderie frappe son regard; il s'en approche, et dépose au fond de la corbeille une déclaration en vers à la propriétaire de ces laines, qu'il n'a jamais vue et qu'il ne verra peut-être jamais. Voilà une conduite bien légère pour un diplomate, et surtout pour un homme d'autant d'esprit et de cœur que M. Trevelyan. Voyez pourtant le hasard! la déclaration tombe dans la corbeille au plus fort de la crise, et voilà madame de Vardes rêvant à l'auteur inconnu des vers qu'elle vient de lire. Cet inconnu, Trevelyan, est l'ami du cousin Achille qui, en le voyant dans le parc, prévoit tout de suite ce qui va arriver, et qui cherche par tous les moyens possibles à éloigner le secrétaire de légation; un moment, il croit y avoir réussi en faisant passer la vieille marquise de Vardes pour sa bru; mais la vérité se découvre, et au second acte, nous trouvons Trevelyan installé dans le salon de Camille.

Il faut convenir que M. de Vardes fait beau jeu à sa femme, et que celle-ci a vraiment quelque mérite de ne pas succomber à la tentation. Non-seulement Gontran ne la comprend pas et la néglige, mais encore il introduit dans le domicile conjugal une certaine madame Duménil dont il est amoureux un peu plus qu'il ne sied à son âge et à sa position. Qu'il ne respecte pas sa femme, c'est déjà bien fort; mais qu'il oublie complétement sa fille, qu'il la laisse se lier avec celle dont il veut faire sa maîtresse, on ne saurait vraiment lui passer cela. La présence de Gabrielle, du reste, nuit beaucoup à la pièce de M. Octave Feuillet, surtout dans le sens où il l'a prise. Bien des choses sont sans conséquence dans une comédie légère, qui prennent dans le drame un caractère sérieux. La mère d'une fille de seize ans est impardonnable de jouer à la femme incomprise, quand elle a d'aussi grands devoirs à remplir et l'amour maternel pour la protéger contre tous les autres amours. M. de Vardes me semble encore plus coupable que sa femme; c'est lui qui, le premier, porte atteinte au respect dû au foyer de la famille; il est encore plus inexcusable comme père que comme mari.

Pas tant de réflexions, me dira-t-on, allez droit au fait, et apprenez-nous si madame de Vardes cède à la *tentation!* Non, mais en conscience je ne sais pas trop ce qui serait arrivé au troisième acte, si son mari n'était venu, fort à propos, interrompre son entretien avec Trevelyan. Quoique la faute n'ait pas été commise réellement, le spectateur n'y gagne pas grand'chose : évanouissement, provocation

en plein bal, tout l'attirail du mélodrame est là, y compris la scène nocturne entre le mari et la femme, où M. de Vardes vient faire part à Camille de ses dernières volontés. Au quatrième acte, le duel. Les témoins comptent les pas, et marquent les limites; les deux combattants s'avancent l'un sur l'autre; Trevelyan fait feu le premier, et blesse au bras droit de Vardes, qui ramasse de la main gauche son pistolet tombé, l'appuie sur la tempe de son adversaire impassible, et lui fait grâce de la vie. L'art n'a rien à démêler avec tout cela.

Au cinquième acte, la réconciliation.

Que devient pourtant la comédie, si on ne la laisse pas guérir de sa main légère cette grippe de l'imagination et du cœur, qui est comme l'épidémie des femmes de trente ans, et si on appelle à son aide, pour en venir à bout, toutes les ressources de la tragédie et du mélodrame! Il faut s'y résigner, les auteurs, aujourd'hui, tournent tout au terrible; estimons-nous heureux que M. Octave Feuillet n'ait pas cru devoir jeter son héros dans une fosse, et son héroïne dans un couvent.

Lafont et mademoiselle Delphine Marquet ont joué les deux principaux rôles, refusés par Lafontaine et par mademoiselle Fargueil. Je crois que la pièce y a gagné : Lafontaine et mademoiselle Fargueil lui auraient donné une tournure encore plus sombre. Les autres rôles de la *Tentation* n'ont ni une grande importance, ni une grande originalité. M. Octave Feuillet a exhumé du répertoire cette caricature de l'Anglais, qu'on croyait morte à tout jamais. C'est une résurrection dont je ne le félicite pas.

II

Comme tous les romans de M. Ernest Feydeau, *Catherine d'Overmeire* se compose d'une scène : nous y arriverons lentement, je vous en préviens. Il nous faudra commencer par une étude approfondie du caractère moral des habitants de Bruges, qui « vivent philosophiquement du travail de leur femme, et tout le long du jour s'étirent les bras, fument et font des vers; » nous parcourrons ensuite la ville dans tous les sens. L'auteur tient à nous apprendre que l'hôtel de ville a six tourelles et deux cheminées coiffées de couronnes de cuivre; que la cathédrale de Saint-Sauveur est un peu écrasée par une tour romano-byzantine, et que la flèche de l'église de Notre-Dame porte un coq d'or; « d'autres églises enfin, des chapelles, des couvents, des cloîtres et des hospices, avec de beaux hôtels assis commodément à

l'angle des rues, se détachent sur le fond des toits escarpés, comme des pics sur la masse déchiquetée d'une montagne. L'ensemble de ces toits aigus, descendant de chaque côté des pignons blancs à degrés, produit l'effet d'un tumulte. » Pour mieux voir ce tumulte, l'auteur nous a fait monter sur la tour des halles. Nous voilà plongeant dans les rues *grises*, et voyant passer de jeunes capucins à l'air aimable et souriant, laissant claquer leurs sandales de peau sur leurs talons nus *légèrement estompés*, des prêtres avec un parapluie vert sous le bras, et des cuisinières portant leur panier d'où sortent des feuilles vertes. A quel légume appartiennent ces feuilles? l'auteur ne nous le dit pas. C'est une lacune dans sa description. Les rues peu à peu deviennent désertes : capucins, prêtres, cuisinières, tout le monde disparaît; on n'entend plus que les papotages des cuisinières sur leur porte, et les cris graves des corbeaux qui s'envolent comme une *bouffée* de la tour des halles, quand le carillon se met à chanter.

M. Ernest Feydeau s'arrête devant cette merveille musicale. Je lui sais un gré infini des détails qu'il me donne à son sujet. Le carillon de la ville de Bruges se compose de quatre octaves, depuis la grande cloche, *la,* qui pèse onze mille cinq cent trente-neuf livres, jusqu'à la plus petite cloche, *la,* qui pèse douze livres ; soit, onze mille cinq cent vingt-sept livres de moins. Foudroyé plusieurs fois, les Brugeois l'ont toujours obstinément rétabli. Un énorme tambour de cuivre le fait mouvoir tous les quarts d'heure, en poussant, avec chacune de ses pointes, des pédales reliées aux cloches par des fils de fer et de laiton. « C'est plaisir que de l'entendre chanter d'un peu loin. D'abord une sonnerie tremble dans l'air avec un aigre bruit de grelots, puis des *grappes* de notes s'envolent comme effarouchées, des bouches de cuivre tremblotant en mesure, avec des vibrations infinies et des *brimbalements* argentins. »

Ces bouffées de corbeaux, ces grappes de notes, ces brimbalements, étonnent un peu au début, mais on finit par s'y faire. C'est du haut style pittoresque, des effets de couleur qui désespèrent ce pauvre M. Arsène Houssaye, qui cherche à les imiter de toute l'ardeur de sa seconde manière, sans pouvoir y parvenir.

La belle étude de M. Ernest Feydeau sur le carillon de Bruges resterait essentiellement incomplète, s'il n'y joignait une analyse délicate de l'influence de la sonnerie sur le moral des citoyens de Bruges. Il a pu constater qu'au premier coup de cloche tout Brugeois qui est dehors s'arrête et lève la tête. Tous les quarts d'heure,

il y a donc à Bruges cinq à six mille personnes qui ont le nez en l'air. Les femmes qui bavardent sur les portes se taisent et tendent l'oreille; tout reste dans le silence et l'immobilité; on dirait une cité enchantée, une ville au carillon dormant.

Jusqu'ici nous n'avons Bruges que dans la semaine. L'auteur nous montre cette ville avec ses habits du dimanche, afin que nous connaissions sous tous ses aspects le lieu général de la scène de son roman; quant au lieu particulier, c'est une maison vieille et un peu penchée en avant, à cause du tassement des briques, mais excessivement propre. Au bout du palier est une cuisine vaste et claire « où reluisaient les casseroles et les pots contre les murs; et là, presque toujours sous le manteau noirci de la haute cheminée, bouillonnait dans les cendres quelque marmite fumeuse, d'où s'échappait, en faisant danser le couvercle, une grasse vapeur de lard et de légumes, agréable à respirer quand on est à jeun. » Après avoir admiré le chat qui pousse des soupirs comme une personne mal à l'aise pour avoir trop dîné, la cage à serins et l'horloge, passons dans la salle à manger. Elle est boisée de planches de frêne, avec un paillasson blanc posé sur des carreaux rouges; d'un côté est le poêle, de l'autre, le buffet; au milieu, une table ronde; autour, huit chaises en jonc tressé, huit, ni plus, ni moins; sur les murs trois gravures de Rubens piquetées, encadrées de baguettes brunes, et plaquées sur les panneaux. Voilà l'inventaire de la salle à manger. N'oublions pas un perroquet *miteux* et centenaire qui mange du sucre et parle flamand.

Traversons le salon sans nous y arrêter. Constatons seulement que « des parfums de linge blanc, de paille de jonc, de vieux bois, de tabac à priser, se mêlaient vaguement aux tièdes émanations de café au lait qui s'évaporaient chaque matin de la cuisine. » Je me méfierais un peu de ces parfums, si l'auteur ne m'assurait que ce sont là de ces *odeurs douces et ingénieusement combinées* qu'on rencontre souvent dans les appartements des vieilles femmes.

Nous sommes chez la grand'mère de notre héroïne, la comtesse Johannah de Meetkerke. Je ne dirai rien de son mari, dont vous avez pu voir le portrait qui se carre *vaillamment* dans le salon, attendu que le comte de Meetkerke est mort depuis longtemps quand le roman commence, ce qui n'empêche pas l'auteur de lui consacrer une vingtaine de pages. Quant à Catherine d'Overmeire, il fallait de toute nécessité, pour nous la faire bien connaître, nous la montrer dès l'âge le plus tendre: « A six ans se moulaient déjà ses formes.

C'était une vraie fille des Flandres, dodue et joufflue, au front carré, aux cheveux blonds et soyeux, à la chair fine et satinée. » Quant à son caractère, on n'aurait eu aucun reproche à lui adresser, si ce n'est qu'un goût trop vif pour la confiture l'exposait souvent au péché de gourmandise. Elle pleurait quand sa bonne refusait d'étaler les confitures sur les deux côtés de son pain. « Gertrude faisait alors observer, en servante bien apprise, que mademoiselle Catherine, si on la laissait faire, se donnerait des indigestions. — Ça m'est égal! — criait la petite fille indignée, de toutes ses forces. Gertrude aussitôt tournait les talons en levant les épaules, et la grand'mère, arrangeant la tartine au gré de sa chère gourmande, lui disait: — Tu aimeras donc toujours les confitures? — *Ia*, faisait l'enfant consolée, en découvrant, dans un sourire, toutes ses dents. »

L'exquise simplicité de ce *ia* enfantin m'émeut; aussi je m'arrache à ces détails touchants; je passe sur l'enfance et sur l'adolescence de Catherine pour arriver à sa jeunesse. Au milieu de ces interminables et inutiles descriptions, il y a cependant une scène bien faite, et qui remue le lecteur, c'est celle où madame d'Overmeire vient tout à coup arracher Catherine à sa grand'mère. Il y a entre l'aïeule et les petits enfants je ne sais quel lien presque aussi fort que celui de la maternité elle-même. C'est sa fille qui appartient à un autre, et qu'elle revoit avec toutes les grâces, toute la tendresse de son jeune âge, que la grand'mère aime dans sa petite-fille; elle est sa dernière joie, sa dernière distraction, sa consolation suprême. Les vieillards et les enfants s'aiment d'une affection particulière et profonde dont les autres affections ne donnent pas une idée. Les sanglots de la vieille comtesse et les pleurs de Catherine, quand on les arrache l'une à l'autre, me vont droit au cœur. Je plains surtout la grand'mère; seule, désolée au fond de sa maison de Bruges, il ne lui reste plus qu'à mourir.

La pauvre Catherine est tombée en de bien mauvaises mains, et madame d'Overmeire est une bien triste mère. « Mariée brusquement — à la suite d'une peine d'amour, disait-on tout bas à Anvers, — elle ne pardonna jamais son mariage, ni à son père qui l'avait fait, ni à sa mère qui l'avait laissé faire, ni à son époux, homme doux, maladif et silencieux, qui l'adorait en tremblant et en baissant les yeux, avec une soumission touchante, ni surtout à son amant, jeune vaurien de vingt ans, qui, après l'avoir possédée, mis en demeure par cette fille résolue de s'enfuir avec lui, s'était sauvé seul, chassé par la

terreur que lui inspirait le caractère entier de sa maîtresse. » Comment ne pas trembler pour l'avenir de Catherine, quand on songe que sa mère a voulu la tuer, pour ainsi dire, avant sa naissance? « La haine qu'elle conçut pour cet être, qu'elle nourrissait de son sang malgré elle, n'a d'équivalent nulle part. Sentait-elle, avec l'instinct secret des femmes qui ne les trompe guère, que le père de cet enfant n'était pas celui qui devait lui donner son nom, mais cet autre, exécré maintenant, qui avait déchiré son cœur et faussé son existence? nul ne le sait. Ce qu'elle fit cependant, poussée par une sorte de probité criminelle, pour se procurer un avortement, est inouï. Elle dansait et sautait dans sa chambre, les dents serrées, sans dire un mot, regardant de travers, avec mépris, son époux infortuné, qui, ne comprenant rien à ce monstrueux caprice, s'arrachait les cheveux, joignait les mains et demandait grâce. Elle montait des chevaux fougueux et les battait à outrance pour se faire désarçonner. Elle descendait les escaliers quatre à quatre en s'empêtrant les jambes dans sa robe. *Elle resta cinq jours sans manger*. Rien ne lui réussit. La nature, en lui donnant un sang riche et de larges flancs, se préoccupant peu de sa haine et du reste, voulait qu'elle fût mère. Elle le fut. Mais l'enfant nouveau-né devait expier cruellement la trahison de son père. Maudite en germe, son premier vagissement n'appela qu'une imprécation sur les lèvres de celle qui se refusait, en déployant une atroce énergie de résistance, à la mettre au monde. Il fallut que le fer l'arrachât à ce sein qui se contractait pour l'étouffer. Le chirurgien, terrifié, n'avait jamais vu chose pareille. »

J'ai reproduit cette page tout entière, pour montrer comment le roman, à force de chercher des situations exceptionnelles, en est venu peu à peu à admettre l'infanticide. On n'a pas oublié sans doute le procès tristement célèbre qui s'est dénoué dernièrement devant la cour d'assises de l'Indre. Supprimez la mère, donnez à la fille les motifs qui font agir le personnage de M. Ernest Feydeau, et vous avez sous les yeux madame d'Overmeire. Voilà certes une femme qui pousse aussi loin que possible l'absurde et l'odieux. Pourquoi enlève-t-elle si cruellement Catherine à sa grand'mère, puisqu'elle ne peut pas souffrir cette enfant, et qu'elle ne veut pas la garder dans sa maison? Pourquoi la met-elle au couvent? Pourquoi cesse-t-elle de payer sa pension? Pourquoi l'abandonne-t-elle? Il est difficile de trouver une réponse satisfaisante à ces questions. Je me demande aussi quel intérêt l'auteur a eu à ressusciter le premier amant de

madame d'Overmeire, le père véritable de Catherine, à l'affubler de la robe de dominicain, à nous le montrer prêchant dans la cathédrale de Bruxelles, et à grossir son livre des interminables sermons de ce confrère du P. Lacordaire.

La partie sur laquelle l'auteur a le plus compté pour le succès de son roman est évidemment celle qui est consacrée au récit du séjour de Catherine dans le château du comte de Goyck, son séducteur. Ignorante et innocente au point de déclarer à sa grand'mère qu'elle est enceinte, sans se douter seulement de la signification de ce mot que le comte lui fait répéter comme à un perroquet, Catherine succombe après avoir lu, par une chaude matinée de printemps, la pastorale de Longus, *Daphnis et Chloé*, qu'elle a trouvée par hasard dans la bibliothèque du château. L'auteur ne nous dit pas si c'était une édition illustrée. Le cœur n'est pour rien dans sa chute. Cela peut être vrai, mais cela n'en est pas moins profondément triste. L'art, et c'est là la punition de ceux qui les tentent, ne parvient jamais à faire accepter ces sortes de tableaux. En racontant les amours de Daphnis et de Chloé, on voit que Longus est aussi naïf que ces deux enfants, qu'il ne cherche point à faire de l'effet sur le lecteur; plus tard, Bernardin de Saint-Pierre, le spiritualiste chrétien, nous racontera les chastes amours de Paul et Virginie, mais Longus est païen, il parle, il sent comme tous les païens. La naïveté manque trop à nos auteurs modernes, ils ne sauraient être libres et chastes à la fois; ils cherchent à surprendre et à séduire le lecteur. Peut-être réussissent-ils quelquefois, mais dans cette voie, ils suivent les traces de Louvet, et leur art est de la même qualité que celui de *Faublas;* ils ont beau chercher à le déguiser, à le dissimuler, le procédé reste le même. Louvet fait école. M. Ernest Feydeau est un de ses plus habiles disciples. Louvet seulement avait un avantage : il ne mêlait pas la partie romanesque et mélodramatique du récit, qu'il savait bonne pour allécher le gros des lecteurs, au récit lui-même; il le découpait en épisodes distincts et séparés qu'on pouvait prendre ou passer à volonté. Aujourd'hui le mélodrame est le fond, la trame du roman, compliqué de couleur et de pittoresque, choses inconnues du temps de Louvet. C'est ainsi que la séduction de Catherine, qui est comme la base et le morceau de résistance de l'œuvre de M. Ernest Feydeau, s'y trouve noyée dans un déluge de descriptions, de narrations, de sermons, d'événements qui n'ont d'autre lien avec l'idée principale que la fantaisie de l'auteur. Otez les quelques pages consacrées à la chute

de l'héroïne, *Catherine d'Overmeire* n'est plus qu'un long et monotone récit où se retrouvent la plupart des combinaisons et des personnages du *poncif* mélodramatique, depuis l'amoureux qui s'est fait moine, jusqu'au peintre français et philosophe qui épouse Catherine au dénoûment et reconnaît ses enfants.

III

Vous rappelez-vous Hoffmann et ses *Contes fantastiques?* Quel succès! quelle vogue! Puis, tout à coup, quel silence! quel oubli! Recteurs, corecteurs, régistrateurs, étudiants, conseillers, maîtres de chapelle, docteurs, se sont évanouis comme les personnages d'un rêve. L'Allemagne bizarre de l'auteur du *Pot d'or* s'est dissipée, semblable à ces pays enchantés qu'enfantent les mirages du désert. Voici bientôt vingt ans qu'il n'est plus question du genre fantastique ni de son inventeur; au moment où on les croyait morts, les voilà qui ressuscitent tous les deux. Hoffmann s'appelle aujourd'hui Erckmann-Chatrian, il écrit ses contes en français, et dans un français très-pur, très-coloré, très-vivant; il ne fréquente plus les estaminets nuageux de Berlin, de Munich, de Vienne ou de Dresde; il n'aime plus les villes, il s'est fait campagnard; il est aussi poëte qu'autrefois, mais sa poésie a changé de caractère, elle ne se ressent plus des fumées de l'ivresse, elle ne sent plus la pipe ni la bière. Lisez Hoffmann, vous ne le reconnaîtrez plus; il a bien encore quelques hallucinations de temps en temps, mais elles ne durent pas; il revient bien vite à la réalité, car Hoffmann, et ce n'est pas le moindre de ses changements, est devenu réaliste.

On va crier à l'impossible; mais, après avoir lu les *Contes fantastiques* (M. Erckmann-Chatrian n'a point reculé devant ce titre), on conviendra que j'ai raison. Je ne parle pas de ce réalisme qui se croit obligé de ne peindre que les sentiments et les êtres vulgaires ou abjects, sous prétexte qu'ils existent, mais de ce don précieux de décrire les hommes et les choses, de leur communiquer en quelque sorte le mouvement et la vie. M. Erckmann-Chatrian est un paysagiste et un peintre de genre d'une vigueur et d'une vérité rares. Parfois, d'une main légère, il esquisse des portraits qui restent dans la mémoire. Telle est la douce image de la jolie Gretchen, dont le jeune Théodore est épris : « Quand il regardait la terre, quand il respirait les doux parfums de l'automne, des foins coupés, des arbres

au feuillage brun, alors il soupirait à Gretchen, à la jolie Gretchen, si fraîche, les lèvres humides et roses, les grands yeux bleus, si riants, si limpides... l'éclat de rire si franc!... Qu'elle lui paraissait belle alors, et comme son cœur galopait! Il lui semblait la voir courir d'une table à l'autre, et verser la bière dans les grandes chopes luisantes, le bras haut, blanc comme de l'ivoire,... la taille bien cambrée, les deux tresses de ses blonds cheveux flottant jusqu'au bas de sa petite jupe coquelicot, les dents éblouissantes comme un pur émail. »

Maintenant passons du portrait au tableau, suivons Théodore dans sa promenade au milieu du village endormi. . . . .

« Et Théodore allait ainsi par la nuit lumineuse, derrière le village, longeant les buissons, parcourant les petites allées bordées de palissades, s'échappant sur la plaine fraîchement fauchée, regardant les maisonnettes avec leurs constructions bizarres, irrégulières, leurs escaliers extérieurs, leurs balustrades vermoulues, leurs basses-cours, leurs grands toits inclinés... Tout cela bordé d'ombres noires mystérieuses!

« Par un immense détour, il était revenu lentement vers la demeure de Reebstock; il s'était arrêté derrière l'échope sous la fenêtre de Gretchen, et se disait, regardant tout en haut du volet, le trou rond qui donne le jour à l'intérieur :

« Elle est là !

« Et pensant qu'elle était là, son esprit devenait si fixe, si pénétrant, qu'à le voir, vous eussiez supposé qu'il regardait quelque chose d'étrange, de curieux, mais il ne regardait rien... il pensait :

« Elle est là ! »

« Et du haut du ciel la lune blanchissait son front, creusait l'arcade de ses yeux, argentait sa petite barbe blonde, et ruisselait sur son costume d'artiste, un peu négligé, un peu flottant,... mais plein d'élégance libre et pittoresque. Il tenait à la main gauche son large feutre gris, dont la plume de coq balayait la terre, et, de la droite il envoyait son âme à Gretchen dans un baiser!... puis, au bout d'un quart d'heure de cette contemplation silencieuse, il enjamba les toutes petites palissades du jardin... entra dans la cour, et voyant à droite la porte de la brasserie ouverte, le cuvier arrondissant dans l'ombre son large ventre à cercles roux, ayant à sa base le petit banc de l'établi, la hache à manche courbe qui jetait dans les ténèbres un éclat bleuâtre, le rabot, les tenailles, tous les ustensiles du tonnelier, et plus loin, la vis du pressoir éclairée obliquement par les rayons de

la lune, il s'avança lentement, respirant l'odeur un peu âpre du houblon qui fermente et du raisin qui cuve.

« Du reste, pas un bruit, pas un souffle; la petite lucarne au haut du toit tamisait à l'intérieur un jour calme et doux.

« Il s'assit sur un baril et se dit: Ah! qu'il fait bon ici!. . . . .»

Je me suis laissé aller à flâner dans le village avec Théodore par cette nuit champêtre, calme et pleine d'amour, l'aube va venir, rentrons maintenant, et reposons-nous. Il doit y avoir un combat de coqs à Bergzabern dans les environs, et je compte bien y assister. Le spectacle en vaut la peine, il a lieu dans la cour de l'ancienne synagogue, ancien quartier des Juifs, la taverne du *Jambon de Mayence*. Si nous voulons entrer, suivons le brave capucin Johannes qui traverse la foule en faisant un moulinet terrible avec son bâton de cormier : place à l'église! La cour est pleine; spectateurs, parieurs, propriétaires de coqs, crient, gesticulent, discutent la valeur du Petit-Hussard et du Grand-Cosaque, du Petit-Vigneron et du Grand-Charbonnier, qui vont se battre à l'instant : « Le Petit-Vigneron, du plus beau roux qu'il soit possible de voir, était bas sur ses jambes, large des épaules, trapu; il avait la crête d'un rouge pourpre presque noir, tant il était sanguin... L'œil de feu, le bec légèrement courbé, les serres noires, courtes et luisantes. Un frisson de rage ébourriffa toutes ses plumes à la vue de son adversaire; il s'accroupit, rentra la plume dans ses ailes et fit claquer son bec. On ne respirait plus. Le Grand-Charbonnier, lui, se pencha légèrement, regarda le Petit-Vigneron d'un air de dédain, par-dessus l'épaule, puis gonfla sa poitrine comme pour chanter victoire; mais subitement il fit face, tomba le ventre sur ses jarrets, allongea la tête en flèche, et ses yeux scintillèrent comme deux gouttes de sang. Les adversaires restèrent ainsi quelques secondes, puis ils partirent comme la foudre. Leurs poitrines se heurtèrent avec un bruit sourd; le Grand-Charbonnier fut presque culbuté, mais au même instant on le vit, debout de toute sa hauteur, cherchant à tomber des griffes sur le crâne du Vigneron, qui, la tête effacée entre ses ailes, le reçut à la pointe du bec et lui arracha, près du cœur, une large touffe de plumes. Le Charbonnier recula tout surpris et se remit en attitude.

« A ton tour, Vigneron, à ton tour! » cria maître Sebaldus, qui pendant la lutte avait soupiré longuement comme oppressé. Il avait à peine jeté ce cri que le Petit-Vigneron, battant de l'aile, tombait sur le Charbonnier comme un faucon sur sa proie. Ce fut quelque chose

de terrible. On vit un paquet de plumes noires et rousses rouler sur la table pendant quelques secondes, puis tout devint immobile. Le Petit-Vigneron était dessous... on le croyait mort, et Hans Gartner fit entendre une exclamation de triomphe; mais quand on le releva, il était plein de vie et tenait la tête du Grand-Charbonnier entre ses griffes... la crête pendante, l'œil éteint : un de ses éperons avait pénétré dans le crâne! Alors une immense acclamation s'éleva de tous les points de la cour; on aurait dit que chaque tuile, chaque pierre avait une voix pour célébrer la victoire du Petit-Vigneron. Maître Sebaldus, levant son broc des deux mains, le vida jusqu'à la dernière goutte.

« Au même instant, le coq resté maître du champ de bataille leva la tête et lança dans l'espace son chant de triomphe. Tout le monde se prit à rire. On emporta le Grand-Charbonnier sans vie, et Hans Gartner, fort triste, vint apporter ses cinquante goulden à maître Sebaldus Dick. »

Hélas! le brave Petit-Vigneron, le vainqueur du grand combat auquel vous venez d'assister, périt le même jour dans un duel avec un hibou, qui n'était autre que l'âme du vieux Robin Jonas Ce n'est pas pour rien, comme vous le pensez bien, que M. Erckmann-Chatrian a intitulé son livre *Contes fantastiques*. Le surnaturel se mêle toujours un peu à ces scènes si réelles, si franches, si vraies, et c'est cette alliance de la réalité et de la fantasmagorie qui lui donne un charme particulier. Plusieurs de ces contes sont vraiment terribles, un entre autres, *les Trois Ames*, où l'on voit le logicien Wolfgang Scharf soutenir que l'homme a trois âmes : l'âme végétale, l'âme animale et l'âme humaine, théorie fort innocente en apparence, mais des plus dangereuses, en ce qu'elle pousse le susdit Wolfgang Scharf à voler des hommes et des femmes, à les enfermer et à les soumettre aux tortures de la faim pour démontrer la triplicité de leur âme. La doctrine de Wolfgang Scharf est fort développée dans le récit de M. Erckmann-Chatrian. J'y renvoie les métaphysiciens. *La Montre du doyen* n'est pas un drame moins effrayant. De la folie du mysticisme nous passons à la monomanie du meurtre. Je vous recommande l'histoire de l'honnête bourgmestre Daniel van den Berg, qui assassine les gens pendant qu'il est en état de somnambulisme; vos cheveux se dresseront sur votre tête. *L'Araignée crabe* produira sur vous le même effet, ainsi que *l'Esquisse mystérieuse* et le *Rêve de mon cousin Elof*. Pour moi, je l'avoue, je

recherche les impressions plus douces, et j'aime mieux écouter les histoires interrompues de Crispinus, les plaintes amoureuses du vieux conseiller Zacharias, et danser à la noce de Gretchen.

IV

Trois compagnons passaient le Rhin
Gais et portant la tête haute.
Ils s'arrêtent au seuil de l'hôte :
Holà! bière fraîche et bon vin!

Passons le Rhin à notre tour. Nous voici en Alsace. C'est un beau pays. M. Alexandre Weill va nous en faire les honneurs. Ce n'est pas le premier venu que notre guide : il est poëte, historien, romancier, publiciste, philosophe; il a écrit dans les grands et les petits journaux; c'est le polygraphe dans toute sa splendeur; il a fait des drames et des comédies qui n'ont pas été joués, mais cela viendra; en revanche, pas un de ses ouvrages qui ne soit complétement épuisé chez tous les libraires. On en trouve la liste complète sur la couverture de son dernier volume : *Mismorismes* (en langue primitive, *mismor* veut dire *poëme sacré*; le pluriel de *mismor* est *mismorismes*, voilà pourquoi, ajoute l'auteur, j'ai choisi ce titre). Nous tâcherons de suivre un cours de langue primitive avant de parler des *Mismorismes*; nous laisserons également de côté la *Guerre des paysans* (réimpression), pour ne nous occuper que des *Histoires de village*. Ces trois volumes viennent de paraître à la fois. On voit que M. Alexandre Weill aime à donner de l'occupation à la critique. Il s'en plaint souvent, il trouve qu'elle ne lui rend pas suffisamment justice. C'est un peu sa faute : si M. Alexandre Weill affichait moins de prétentions, on lui ferait peut-être la part plus belle. Il ne lui suffit point, par exemple, d'écrire de jolis romans champêtres, il veut encore être le créateur du genre. « Le premier j'ai écrit des histoires de village. Né dans un hameau alsacien, élevé parmi les campagnards de différentes religions, j'ai, dès l'âge de vingt ans, essayé de retracer du village les peines et les joies, les amours et les haines, les labeurs et les fêtes, les mœurs et les coutumes, en un mot, la double vie du corps et de l'esprit. »

Nous voilà donc avertis : avant M. Alexandre Weill, le paysan n'existait pas en littérature, c'est lui qui l'a inventé. Je ne lui en fais pas mon compliment. Je ne me sens pas une bien vive sympathie pour le

roman rustique, et je n'éprouve pas pour les chefs-d'œuvre du genre cette admiration qu'ils inspirent à bien des gens. Les mieux réussis dans leur simplicité ont toujours quelque chose de faux et de convenu qui m'éloigne d'eux. Les paysans de Balzac sont tous des coquins, ceux de George Sand des modèles de vertu; les uns sont des personnages de mélodrame, les autres des héros d'opéra-comique. Cette prétention de M. Alexandre Weill à être le chef de l'école rustique fait qu'on est disposé à juger ses romans avec plus de sévérité. C'est par un motif analogue qu'on s'est moqué plus que de raison de son style, souvent un peu étrange, « Connaissant mon origine, la critique, pour se rendre la tâche plus facile et parfois sans m'avoir lu, m'a reproché ma forme germanique. » Voilà de bien grosses accusations. La critique n'a jamais reculé devant la tâche de juger M. Alexandre Weill, ni devant celle de le lire; je suis même sûr qu'elle lui aurait tenu bien volontiers compte des difficultés que son origine ajoutait pour lui aux difficultés ordinaires de l'art d'écrire en français, s'il s'était contenté de les faire valoir comme une excuse de quelques incorrections qu'on peut remarquer dans son style, aussi bien que dans celui d'une foule d'écrivains qui ne sont pas nés en Alsace; mais non, il déclare que ses incorrections sont la marque même de son style : « Oui, cela est vrai! Je me suis créé une forme à part, semblable à un musicien qui, pour jouer de la flûte, est forcé de tailler son instrument dans le bois, et encore avec un couteau ébréché. Je me suis taillé dans la langue française un manteau troué à plus d'un endroit, et dont les bords sont maculés de fange populaire; mais l'étoffe en est solide et bon teint. Qui sait? elle durera plus longtemps que maint tissu de velours et de soie. » Comment ne pas rire un peu de cette forme à part, qui est un manteau troué, taillé dans la langue française avec un couteau ébréché? Ses compatriotes qu'il cite : MM. Ratisbonne, Neffzer, Erckmann-Chatrian, Widal, Dollfus, n'écrivent pas ainsi, aussi la critique ne songe-elle pas à leur reprocher qu'ils sont Alsaciens.

Les *Histoires de village* sont au nombre de cinq; *Lenz et Lory* et *Braendel* me paraissent les plus remarquables. Avec la première on composerait un drame qui ferait verser autant de larmes que la meilleure pièce du boulevard. Lory est la fille d'une pauvre juive de Carlsruhe, séduite et abandonnée par un marquis français. Sa mère allait se noyer de désespoir, lorsqu'un batelier juif, nommé Dollingue, la sauve, en fait sa femme, et adopte l'enfant qu'elle porte dans son

sein. Ce Dollingue est le fils d'un ancien acteur; il écrit et récite assez bien l'allemand; il a été tour à tour messager rural, clarinette dans un régiment de ligne, négociateur de mariages, loueur de romans aux juives de village, conteur d'histoires, que sais-je encore? Il pêche des poissons pour le vendredi soir des juifs; il joue de son instrument aux noces de village; il fait des cigares et des cigarettes; bref, il parvient à nourrir sa femme, qui n'aime que la promenade et la lecture des romans, et sa fille Lory, qu'il fait élever à l'école du village. Après dix-sept ans d'un bonheur sans nuage, Dollingue perd sa femme. « Depuis ce moment, Dollingue ne fut plus le même homme. Il ne voyageait plus, ne travaillait plus, ne chantait plus, ne contait plus d'histoires, et ne jouait plus de sa clarinette. Jour et nuit on le trouvait dans l'auberge du *Roi de trèfle*, maugréant, raillant, médisant, blasphémant, mais surtout buvant et s'enivrant. Il avait déjà bu sa bibliothèque; il était en train de boire sa maison vendue à l'aubergiste qu'on appelait tout court le *Roi de trèfle;* il ne regardait plus sa fille, abandonnée par lui et recueillie par une grand'tante maternelle; bref, il n'était plus connu que sous le sobriquet de Dollingue *le gueux*. »

La réhabilitation de ce *gueux* par la force seule de l'amour paternel, voilà, selon moi, le fond même du roman de M. Alexandre Weill; les amours de Lenz et de Lory m'importent peu : ce n'est point qu'ils manquent d'intérêt, mais ils ressemblent à une foule d'autres amours du même genre, tandis que le personnage de Dollingue est une création. En parlant tout à l'heure du sentiment qui le faisait agir, j'ai nommé l'amour paternel, pourtant Dollingue n'est pas le père de Lory; aussi ce que j'appelle amour paternel est peut-être quelque chose de plus et quelque chose de moins. Ce que Dollingue aime dans Lory, c'est moins elle-même que sa mère, c'est son amour pour la juive de Carlsruhe qui fait la meilleure partie de son dévouement pour la jeune amoureuse de Lenz. Cela est si vrai qu'au dénoûment, lorsque Lory a enfin retrouvé son père véritable et qu'elle peut assurer le bonheur de Dollingue, celui-ci repousse ses offres et celles du marquis : « Vivre avec vous, avec le bourreau d'Elly! jamais! Je ne veux pas vous dire des injures, car je sens que je vais mourir; j'ai moi-même besoin de pardon, mais Dollingue mourra comme il a vécu. Allez, je ne vous connais plus. Vous êtes riches, je suis un mendiant; vous êtes des marquis, je ne suis qu'un manant. Tous mes rêves sont brisés, enterrés... Allez, et laisse-

moi mourir en paix sur la tombe de mon Elly, qui m'attend! »

Pour moi, la perle du recueil, c'est *Braendel:* tel est le nom d'une jeune juive née et élevée dans un village alsacien, près de Strasbourg. Sa grand'mère était arrière-petite fille d'un rabbin de Mayence, qui, dans une émeute populaire, fut broyé sous un pressoir pour n'avoir pas voulu adorer l'image de la Vierge; son père écrivait sur des rouleaux en parchemin le *Pentateuque* en caractères carrés, et copiait, pour les vendre, certains extraits des livres de Moïse qu'on cloue devant sa porte. Descendante des martyrs, fille d'un *écrivain sacré*, élevée par une grand'mère exaltée, Braendel a de qui tenir du côté de la religion. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elle soit si dévote, qu'on l'appelle la sombre, la fière, et parfois la sainte Braendel. La sainte, cependant, aime un jeune homme de son âge et de sa religion, Joël, qu'on élève pour être un docteur de la loi, un *rabi,* et c'est l'histoire de cette chaste et ardente passion que M. Alexandre Weill nous raconte avec autant de charme que de vérité. Le roman, le drame, l'opéra, nous ont souvent montré des israélites, mais presque toujours à un point de vue religieux qui les fait tourner au *poncif.* Dans Braendel, si la religion joue aussi un rôle, ce rôle est tout différent. Il n'est question d'elle qu'au point de vue de son influence sur les mœurs de la population juive, mœurs curieuses et intéressantes dont l'auteur des *Histoires de village* a su tirer un excellent parti. Si M. Alexandre Weill s'était contenté de dire qu'il avait inventé les juifs dans le roman, je ne me serais point élevé contre cette assertion; elle est bien plus vraie que celle qui concerne les paysans.

Braendel n'est nullement taillée sur le patron de la Rebecca de Walter Scott ou de la Rachel de M. Scribe; c'est une fanatique pourtant, mais si simple, si candide, que l'exaltation religieuse n'est chez elle qu'un charme de plus. Les âmes sensibles reprocheront sans doute à l'auteur le dénoûment de son roman. Braendel, en effet, meurt d'une chute de cheval, en courant au secours de son cher Joël. Tout bien considéré, cependant, je crois que M. Alexandre Weill a sagement agi de faire mourir Braendel; elle n'était point faite pour rester parmi les hommes d'aujourd'hui; elle aurait dû vivre du temps de la Bible, et sa vieille grand'mère a raison de s'écrier: « Ce que Dieu fait est bien fait. Bientôt, chère âme, ta grand'mère ira te rejoindre au paradis. J'aurais voulu vivre encore pour te voir un fils qui eût marché sur les traces de notre aïeul; mais puisque le Très-Haut ne l'a pas voulu, que sa volonté soit faite! » Du reste, que les cœurs tendres

se rassurent, Braendel n'est point oubliée. « Joël, qui occupe une haute position sociale, ne manque jamais, chaque fois qu'il retourne en Alsace, d'aller sur la tombe de Braendel et de mettre une petite pierre sur la pierre tumulaire de l'amie de sa jeunesse.

« Selon la croyance juive, quand l'âme descend d'en haut pour planer sur la tombe du corps, cette petite pierre lui annonce qu'un ami est venu lui rendre visite. »

Que faut-il à M. Alexandre Weill pour occuper la place qu'il mérite parmi les gens de lettres? il faut qu'il renonce à la manie des préfaces, qu'il parle moins de lui-même, qu'il oublie qu'il a été obligé de chanter dans les rues pour vivre, et qu'il est Alsacien. Ce sont des choses que personne ne songe à lui reprocher. Je l'engage surtout à ne pas se plaindre à tout propos de la critique. C'est une personne très-fantasque. Ne vous occupez pas d'elle si vous voulez qu'elle s'occupe de vous.

V

Tous les vendredis, à midi, un gardien vient fermer les portes des villes maritimes du Maroc, et elles restent ainsi strictement closes jusqu'à trois heures. Pourquoi cette clôture hermétique? C'est que le Maroc, où l'on ne publie cependant aucun almanach, est le pays où circule le plus grand nombre de prophéties. Une de ces prophéties annonce que c'est justement un vendredi, de midi à trois heures, que les chrétiens doivent assaillir les ports de la côte. Je ne sais pas au juste l'heure et le jour où le général O'Donnell a forcé les portes de Tétouan, mais il me semble, sauf les détails, que la prophétie du Nostradamus marocain est fort en train de se réaliser. Il y a gros à parier qu'avant un an ou deux, les villes maritimes du Maroc auront subi une transformation complète. Ces masures délabrées qu'on appelle des maisons, ces voies immondes qu'on décore du nom de rues, seront remplacées par des bâtisses à cinq étages; il y aura des trottoirs d'asphalte à Tanger; de magnifiques papiers peints recouvriront les murailles blanchies à la chaux; les ânes, les chameaux, les chiens se disputant de hideux lambeaux cesseront d'entraver la circulation; on fera ses courses en omnibus dans la capitale du Maroc : O'Donnel a fait déjà demander un de ces véhicules à Madrid.

Avant que le Maroc se civilise, pénétrons dans ce pays à la suite de M. Narcisse Cotte; c'est un excellent guide qui nous montrera du

Maroc tout ce qu'on en peut voir, car cet empire qui touche à la France par sa frontière algérienne, à l'Angleterre par Gibraltar, est un peu moins connu que la Chine. On sait que le Maroc renferme, sur une superficie d'environ cinquante-sept millions d'hectares, une population qui peut être évaluée à six ou huit millions d'habitants. La nature l'a divisé en deux versants, dont les plans supérieurs partent de la grande chaîne de l'Atlas, l'un exposant au nord-ouest de vastes plaines coupées de nombreuses rivières, l'autre inclinant vers le sud, et se perdant dans les profondeurs du désert. Grâce à cette configuration, on trouve au Maroc la série entière des climats, depuis ceux de la Norwége et de l'Écosse, jusqu'à ceux des régions subtropicales. Les Espagnols pourront donc se donner à la fois les agréments d'une campagne en Égypte et ceux d'une campagne en Russie.

M. Narcisse Cotte, l'auteur du *Maroc contemporain*, à qui j'emprunte ces détails, et on n'en possède guère d'autres sur cet empire, fait observer que le Maroc est un des pays les plus riches du monde. Ses habitants n'ont jamais tiré un grand parti de ses richesses, et, maintenant moins que jamais, ils ont l'air de s'en soucier. L'Orient s'en va, au grand désespoir des amis du pittoresque et de la couleur. L'islamisme est aussi malade à Tanger qu'à Constantinople; la décadence, diverse de forme, est la même au fond. L'Orient menace l'Occident d'une crise; heureusement la diplomatie est là pour y pourvoir; d'ailleurs, la politique n'est point notre affaire; nous voyageons pour notre plaisir, et non pour résoudre les grandes questions d'équilibre européen.

Quand un voyageur arrive d'Orient, on commence par lui demander ce qu'il pense des femmes musulmanes. Le voile qui les couvre est un aiguillon de plus à notre curiosité; ses plis impénétrables donnent aux Orientales une apparence mystérieuse dont l'influence, s'il faut en croire M. Narcisse Cotte, s'use plus vite qu'on ne croit. Toutes les femmes finissent par apparaître comme une seule femme, un seul spectre blanc, avec un œil noir et toujours impassible. Heureux quand on peut apercevoir de loin, au bord d'une rivière, quelques baigneuses à demi étendues sur l'herbe, et promenant leur regard, plein de nonchalance, sur la campagne éclairée des rayons du soleil couchant. Que l'une d'elles se lève, et ajuste sur son épaule les plis légers de son traik, on est sûr que chacun de ses mouvements sera empreint d'une grâce charmante. Notre auteur conseille de s'en tenir là. « Si quelque étranger, dit-il, pouvait voir ainsi les femmes de

l'Orient lui apparaître comme dans un nuage, il connaîtrait d'elles tout ce qui est charmant et poétique, et je lui souhaiterais de s'en tenir à ces apparences, sans tenter de soulever le voile qui protége l'idole. » Lui-même, cependant, se garde bien de suivre ces conseils.

« La plupart des visages que j'ai pu étudier, nous dit M. Narcisse Cotte, étaient d'une beauté pure et sévère. Les traits étaient nobles, les yeux, de vrais yeux de gazelle; les contours, doux et pleins. Une pâleur délicate, fruit de la réclusion et de longs loisirs, ajoute un charme étrange à la beauté de ces malheureuses, dont la plupart semblent consumées par quelque intime souffrance. » L'amour cause souvent cette souffrance, qu'elles expriment souvent d'une manière délicate, car il y a des femmes poëtes au Maroc, aussi bien qu'en France et ailleurs. Un de mes amis, qui a longtemps habité les environs de Rabat, m'a rapporté dernièrement quelques stances composées par la veuve d'un Maure de ses amis. J'essaye de les traduire :

I

Endors-toi, mon cœur; que sert d'écouter,
La voix de Bulbul, charmante et plaintive,
Le bruit des baisers de l'onde à la rive
Puisque mon ami vient de me quitter.

II

Ma joie ici-bas, le ciel me l'a prise :
Il est donc parti, parti le premier;
La pauvre colombe attend son ramier,
La fleur de mon âme a perdu sa brise.

III

Ah! pleurez, mes yeux, pleurez mes ennuis,
Tu cherches mon cœur, son cœur dans l'espace...
Sur l'aile du vent, est-ce lui qui passe?
Tu pars, ô mon cœur! et moi je te suis.

Les Maures ne sont pas tous aussi jaloux qu'on veut bien le dire, et M. Narcisse Cotte nous parle d'un certain Ahmet qui consentit, quoique nouveau marié, à lui faire les honneurs de son harem, et à le présenter à sa jeune et charmante femme Atika. Je renvoie au livre pour la description de ses charmes. Elle vaut la peine d'être lue. Quant à madame Atika, qui a douze ans, c'est un enfant terrible dans toute la force du mot. Elle ba-

bille sans cesse; elle accable son hôte de questions absurdes dont elle n'attend pas la réponse, fort heureusement sans doute pour l'étranger, qui se trouverait plus d'une fois dans l'embarras. Figurez-vous que la belle Atika a rencontré au bazar la femme d'un consul européen, probablement ornée d'une crinoline. Ce qui l'a le plus surprise dans son ajustement, c'est qu'un si vaste développement de formes pût entourer une taille si mince. « Elle croyait, ajoute M. Narcisse Cotte, que la jupe tombait sans artifice sur des formes dont l'opulence la remplissait d'admiration : — Si ce n'eût été la crainte du *mkhazni* (soldat), me dit-elle, j'aurais essayé de m'assurer *par mes mains* d'un fait si merveilleux. »

Le sultan actuel du Maroc est ce même Sidi-Mohammed qui commandait la garde noire à la bataille d'Isly, et qui jura de ne pas couper un seul poil de sa barbe tant qu'il n'aurait pas tiré une éclatante vengeance des chrétiens, qui, ce jour-là, lui avaient joué le mauvais tour de le mettre aux prises avec des démons. Pour les Marocains, nos soldats ne sont autre chose que des diables revêtus de la forme humaine. C'est ainsi que l'orgueil musulman explique ses défaites. Les Espagnols fournissent en ce moment à Sidi-Mohammed une excellente occasion de faire aller les ciseaux; il est douteux cependant qu'il en profite. M. Narcisse Cotte donne, sur la fameuse garde noire et sur les force militaires du Maroc en général, des détails qui ne doivent pas beaucoup inquiéter le général en chef de l'armée espagnole sur les suites de la campagne. Les fièvres seront probablement le seul ennemi dangereux qu'il aura à combattre; non pas que le Marocain soit lâche, au contraire; mais sa manière de combattre le rend peu redoutable à des troupes habituées à la tactique européenne, et armées des moyens offensifs que les progrès de la science ont mis à la disposition de l'art militaire. Les Espagnols auront donc facilement raison de cette fameuse garde noire, dont les journaux se sont fort occupé dans ces derniers temps. Les *Bou-Kharis*, c'est le nom que portent les soldats de la garde noire, ont été et sont encore les janissaires de l'empire du Maroc. « Si j'avais une troupe de rats dans un panier, disait l'empereur Moulaï-Ismaïl, et que je ne remuasse pas sans cesse ce panier, n'est-il pas évident qu'ils perceraient le panier et qu'ils s'en iraient? » Pour entretenir l'agitation dans son panier impérial, l'ingénieux Moulaï-Ismaïl se livrait à toutes sortes de fantaisies, faisant construire aujourd'hui des édifices qu'il abattait le lendemain, obligeant ses sujets à combattre contre des lions en champ clos, présidant

lui-même à l'exécution de son fils, et tuant ensuite le bourreau de sa propre main, tout cela pour tenir le public en haleine et l'empêcher de s'ennuyer, par conséquent de conspirer.

Pensant qu'il serait prudent à lui de s'entourer d'une force permanente et étrangère qui lui permettrait de parer aux exigences de la situation, dans le cas où ses facultés d'invention viendraient à s'émousser. Il acheta donc du Soudan, et de tous les points de l'intérieur où fleurit la race nègre, les plus beaux noirs qu'il put trouver; il les enrégimenta, les convertit à l'islamisme, les maria avec des femmes de leur couleur, les dota richement et en fit la garde noire. Garde d'autant plus soumise aux volontés impériales, et d'autant plus terrible aux populations, qu'elle leur était complétement étrangère d'origine et de race. « En se donnant de tels esclaves, dit avec raison M. Narcisse Cotte, Moulaï-Ismaïl préparait des maîtres à ses successeurs. » En effet, à chaque mort de souverain, les Bou-Karis disposaient de la couronne; ils faisaient et défaisaient les empereurs, jusqu'à ce qu'on les traitât au Maroc comme on les avait traités en Turquie. On ne les a pas supprimés entièrement, mais on les a tellement affaiblis et réduits qu'ils ne peuvent donner la moindre crainte au sultan le plus soupçonneux.

Si notre voyageur parle souvent du Maroc en artiste, il en parle également en historien et en politique. Il faut lire son livre si on veut se rendre compte des résultats probables de la guerre actuelle, et voir où en est venu un des plus grands empires musulmans. Ancien attaché au consul général de France au Maroc, M. Narcisse Cotte a pu observer ce pays dans tous les détails de ses mœurs, de son administration, de son commerce, de son industrie. C'est là ce qui rend son livre intéressant à la fois pour les lecteurs qui cherchent des distractions, et pour ceux qui veulent s'instruire.

TAXILE DELORD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

ŒUVRES DE VOITURE,

Lettres et Poésies; nouv. éd., publiée par M. A. Ubicini. Bibliothèque Charpentier, 2 vol.

Horace, qu'il n'est pas mal à propos de citer en commençant une *Revue critique*, a dit avec raison : *Habent sua fata libelli.* Il est en effet des écrivains dont le sort a été fixé sur-le-champ; leurs contemporains bien inspirés les ont mis à leur place, soit dans la gloire, soit dans l'oubli. Il en est d'autres qui ont reçu de leur vivant des louanges exagérées; d'autres ont été victimes d'un mépris injuste; d'autres enfin, après avoir vu saluer par leur siècle leurs moindres ouvrages avec cet enthousiasme qui semble promettre une renommée durable, ont été rabaissés outre mesure par l'âge suivant, et ne doivent attendre un jugement équitable que d'une époque éloignée d'eux, également étrangère aux entraînements irréfléchis de la mode, et aux inévitables réactions du goût public. C'est parmi ces derniers qu'il faut classer Voiture : nul, parmi les illustres de son temps, n'a obtenu une faveur plus signalée, et cependant le dix-huitième siècle, si j'en crois du moins le témoignage de La Harpe, a réduit « presqu'à rien » les éloges dont le dix-septième avait comblé ce prosateur et ce poëte si vanté par le sévère Boileau.

Aujourd'hui l'on est plus juste. L'opinion, mieux éclairée, sait apprécier sagement Voiture : elle se garde aisément du fanatisme de l'hôtel de Rambouillet; elle n'admet point en dernier ressort les sentiments dédaigneux du dix-huitième siècle; elle reconnaît à la fois les défauts et le mérite de cet homme d'esprit. Il lui est, il est vrai, plus facile désormais de le bien juger : d'abord on aime à remonter vers ces origines de notre littérature, ensuite Voiture a eu cette bonne fortune d'une excellente édition récemment publiée par M. Ubicini. Ces deux volumes nous révèlent plusieurs lettres jusqu'à présent inédites; ils fixent les dates incertaines de la correspondance : le commentaire de Tallemant des Réaux, qui accompagne tout l'ouvrage, une notice finement écrite, de nombreux éclaircissements donnés par l'éditeur, font de cette lecture, autrefois pénible, une distraction agréable ou une sérieuse étude.

Voiture est venu à une époque où la prose française n'était pas encore fixée. Infidèle à la tradition de Montaigne, elle cherchait une forme qu'elle n'avait point rencontrée. Pour échapper à l'incorrection, à la grossièreté qu'elle avait seules conservées du vieux langage, elle se rapprochait d'un autre extrême, l'afféterie et la recherche. Reconnaissons-le : Voiture ne se

défendit point de ce dernier péril : nous le voyons trop souvent affecter ce style étrange qui dissimule le vide des idées sous le clinquant de la période. Il sait, disposant les termes avec une élégance factice, chercher l'effet dans leur combinaison ingénieuse et non dans le sens qu'ils présentent ; désireux de plaire et non de convaincre, de briller et non d'émouvoir, il aime ces pensées ténues et subtiles dont la grâce fardée et les évolutions chatoyantes éblouissent les intelligences superficielles, ces jeux d'esprit qui satisfont à peu de frais les imaginations séduites par le cliquetis artificieux des mots ; il abuse de ces phrases dont les détours menés avec une adresse puérile, dont les détails travaillés avec un soin minutieux, semblent moins destinés à parer des sentiments ou des idées qu'à devenir eux-mêmes l'objet de l'admiration.

Si Voiture n'avait pas rencontré une autre gloire, il serait peu digne de revivre aujourd'hui. Ces amusements chers aux femmes oisives n'auraient plus sur nos générations laborieuses l'ascendant que les mœurs pouvaient leur donner autrefois. Mais ce qui assure à ce coryphée de l'hôtel de Rambouillet une véritable renommée, c'est que, soit grâce à cet excès même d'élégance, soit prédisposition naturelle, il a su bien souvent, laissant de côté ces préoccupations ingénieuses qui lui attiraient tant d'éloges, parler un langage clair, net, ferme, et montrer qu'en se dégageant d'un superflu imposé par la mode, il possédait à fond cet art si merveilleux et si rare, l'art du bien dire. C'est par là qu'il a exercé sur notre littérature une influence salutaire : il a été, dans certains passages, l'un des premiers qui aient su donner à la prose française une délicatesse de bon goût jointe à la précision la plus sévère.

Dans une lettre célèbre adressée à un ennemi du cardinal de Richelieu, et où il défend le ministre contre une opposition aveugle et systématique, il nous offre un des plus excellents modèles qui se puissent lire du style rapide, grave, limpide, qui convient aux grands sujets, à l'éloquence ou à l'histoire. L'espace me manque pour de longues citations ; mais doit-on confondre avec les *précieux* de l'hôtel de Rambouillet celui qui a écrit ces lignes austères et patriotiques : « Lorsque, dans deux cents ans, ceux qui viendront après nous liront en notre histoire que le cardinal de Richelieu a démoli La Rochelle... lorsqu'ils apprendront que du temps de son ministère les Anglais ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Casal secouru, toute la Lorraine jointe à cette couronne, la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir, les Espagnols défaits à Veillane et Avein, et qu'ils verront que tant qu'il a présidé à nos affaires, la France n'a pas un voisin sur lequel elle n'ait gagné des places ou des batailles ; s'ils ont quelque goutte de sang français dans les veines, quelque amour pour la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses sans s'affectionner à lui ?... Je le considère avec un jugement que la passion ne fait pencher ni d'un côté ni d'autre, et je le vois des mêmes yeux dont la postérité le verra[1]. »

Voiture, par ce mâle langage, n'a-t-il pas racheté bien des fadeurs, beaucoup de ses vers surtout qui, sauf l'*Ode à Condé*, méritent les sévérités des

1. Voiture, t. I, p. 272 et 273.

plus inflexibles juges ? Je le crois, et celui qui parcourra sans prévention le curieux recueil de ses lettres, surtout celles au duc d'Enghien, au cardinal de La Valette, sera étonné de la fausse renommée que la critique du dernier siècle a faite, en expiation sans doute de trop de phrases galantes et de trop d'épitres futiles, à cet écrivain qui a dit, entre autres, cette belle parole : « La vie doit être désirée comme un moyen de faire de grandes choses[1] »

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

Par M. Paul Mesnard. Bibliothèque Charpentier, 1 vol., 1857.

L'illustre compagnie dont Voiture a été l'un des quarante premiers membres vient de trouver un historien habile dans M. Paul Mesnard. Cette *Histoire de l'Académie française* est également éloignée des panégyriques aveugles et des hostilités préconçues. L'auteur a su se placer à un point de vue qui est, j'en suis convaincu, celui de l'opinion générale.

Il n'exige pas de cette assemblée, dans le dix-septième et dans le dix-huitième siècle, en présence des suggestions ou des violences des pouvoirs existants, une énergie incompatible peut-être avec l'état social du temps, et cependant il ne prétend pas l'ériger en tribunal infaillible, et il ne pousse point l'indulgence jusqu'à pallier les faiblesses. Dans la longue période qu'il raconte, depuis Richelieu jusqu'à la révolution de 1830, il fait ressortir les titres de gloire de cette compagnie, qui a compté parmi ses membres l'élite de nos prosateurs et de nos poëtes, qui a vu tour à tour dans ses rangs Corneille et Bossuet, La Bruyère et Racine, Voltaire et Montesquieu, Chateaubriand et Alfred de Musset. Il considère aussi le rôle social que l'Académie a joué dans un temps où il fallait avant tout « porter les lettres au niveau de toutes les supériorités que la France reconnaissait. » « C'est l'Académie, dit-il justement, qui les a mises en contact direct avec la vie publique, et qui les a retranchées dans une position menacée quelquefois, mais assez forte en définitive et assez respectée où elles peuvent défendre leurs droits, leur indépendance, leur dignité.» Tel est le sens de ce livre, écrit avec une clarté parfaite, une élégance attrayante et une gravité que le sujet impose.

DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE,

Par M. Ed. Laboulaye, de l'Institut, II[e] éd. Bibliothèque Charpentier, 1 vol., 1859.

Un éminent légiste, qui est aussi un profond philosophe et un rare écrivain, M. Ed. Laboulaye, vient de réunir en volume des articles publiés par lui dans le *Journal des Débats*. Le titre du livre : *De la liberté religieuse*, en représente l'inspiration générale; c'est l'idée qui relie les unes aux autres les diverses parties de l'ouvrage, et qu'on sent circuler comme un souffle fécond à travers ces sérieuses études ; c'est l'unité de ces travaux écrits à différentes époques, mais animés du même esprit. M. Laboulaye a trouvé pour soutenir les droits de la

1. Voiture, t. I, p. 290.

conscience des accents dignes de cette noble cause : « la liberté religieuse, dit-il d'abord est la grande question de l'avenir; » et son investigation sévère, soutenue par une science et une conviction intrépides, résume rapidement les objections qu'on ose opposer encore à cette vérité sacrée tant de fois méconnue, mais gravée au fond du cœur de tous les hommes et intimement unie au principe de toutes les religions. Ces questions agitées par M. Laboulaye ne peuvent inquiéter aucune croyance : il n'est pas de ceux qui, rêvant en fait le triomphe de l'athéisme, saisissent le spécieux prétexte de l'intolérance pour battre en brèche, au nom de cette erreur pratique, tous les dogmes et tous les cultes. Non : nous sommes ici en présence d'un esprit religieux et sincère. Il ne faut chercher dans son livre une attaque détournée contre aucune foi. Nul n'accueille avec une joie plus vraie les symptômes de renaissance religieuse qui se manifestent aujourd'hui par tout l'univers, soit en Allemagne, où les doctrines de Strauss et de Feuerbach sont repoussées désormais par une science supérieure, soit en Amérique à la suite de Channing, soit en France, où les hommes dévoués à l'avenir, sans crainte pour l'œuvre que le temps élabore, comprennent que le progrès accompli par les siècles est la diffusion de plus en plus intense d'une lumière qui vient d'en haut. Le livre de M. Laboulaye fait parfaitement ressortir l'importance de ces questions. Il faut le lire avec recueillement et plaindre les fanatiques qu'il ne pourrait convaincre.

CHARLES DE MOUY.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

LES PÊCHEURS
DE GRANDLIEU

PAR JULES D'HERBAUGES

II

Les mois de juin et de juillet se passèrent ainsi, et le temps vint où André Lécuyer, ayant fini les travaux pour lesquels il s'était engagé, put reprendre la route de Nantes et de Passay. Il n'avait reçu depuis son départ aucune lettre, aucune nouvelle, mais il n'en avait conçu nulle inquiétude. Les correspondances sont peu fréquentes parmi les paysans. C'est à peine si, pendant les longues et périlleuses années du service militaire, une ou deux lettres par an s'échangent entre le fils, errant dans le vaste monde, et les parents pour qui, au delà de leur village, tout est espace immense et sans bornes. André avait été fort triste pendant la première partie de son séjour loin du pays, mais, à mesure que le moment du retour se rapprochait, son cœur se rassérénait. Les craintes qui l'avaient troublé se dissipaient comme les brouillards de l'hiver devant les premiers soleils du printemps, et mille espérances, mille doux projets venaient charmer ses heures de travail, de solitude et de repos. Aussi le jour où posant de nouveau son petit paquet sur son épaule, serrant dans sa poche ses écus bravement gagnés et disant adieu à ses compagnons, il reprit la route de Nantes, ce fut avec une confiance et un bonheur que n'obscurcissait aucun pressentiment fâcheux. Il fit lestement le trajet, coucha à Sautron, village situé à quelques lieues de Nantes, traversa la ville sans s'arrêter autrement que pour faire un sobre repas dans le premier cabaret qu'il rencontra, et se trouva dans la soirée du 2 août, marchant d'un bon pas malgré sa fatigue,

1. Voir la 33e Livraison.

dans le chemin où le père Brévin avait rencontré quelques mois auparavant une mort si cruelle. Mais la pluie, la rosée, les pieds des passants avaient effacé les souillures de la route. André passa sans rien voir sur le lieu même du meurtre. Il se faisait tard déjà, la campagne était déserte, et André arrivait un mercredi, jour où les pêcheurs sont tous sur le lac, pendant que les poulaillers préparent leur chargement du lendemain. Il ne rencontra donc personne, excepté, de loin en loin, quelque jeune fille revenant des marais avec son troupeau de vaches brunes qui s'en allaient plongeant avidement leur mufle altéré dans la rosée du soir. André échangeait avec les jeunes vachères un bonjour amical, mais ne s'arrêtait pas. A mesure qu'il avançait, son désir d'arriver devenait plus grand. Il se peignait la surprise de ses amis ; il entendait d'avance le cri de plaisir qui devait répondre à son joyeux bonjour et il aurait voulu doubler la vitesse de ses jambes, dont il se refusait à sentir la lassitude. Cependant lorsqu'il se trouva à l'entrée du village, dans un endroit d'où l'on apercevait la belle nappe d'eau du lac paisible et les maisons blanches étagées sur le rivage, le cœur lui battit de telle sorte qu'il fut forcé de faire halte un instant.

Passay est bâti sur une longue grève, une sorte de cap qui s'avance comme une presqu'île vers le milieu du lac. Aussi arrive-t-il souvent que les premières maisons du village sont atteintes en hiver par les eaux gonflées, et même, lorsque le vent de mer, passant pardessus la plaine rase de Bourgneuf, Sainte-Pazanne et Saint-Lumine, vient agiter les flots endormis, la vague écumeuse pénètre quelquefois par delà le seuil et jaillit en grondant jusqu'au haut de la fenêtre close. Pour éviter sans doute cet inconvénient, les constructions nouvelles qui se multiplient tous les jours sont forcées, par le peu de largeur du terrain sec, de s'étendre en remontant vers l'intérieur des terres. Ainsi groupées sur ce promontoire bas, aride et dénudé, pendant qu'autour de lui la plus belle végétation couvre les bords dentelés et les baies profondes du lac, les blanches maisons de Passay se voient de tous les points de la côte et ressemblent à une troupe de goëlands argentés se reposant au milieu des flots.

Du point où il s'était arrêté, André dominait le village, et ses regards embrassaient toute cette vue familière et chérie qui depuis trois mois s'était si souvent présentée à son souvenir.

La nuit était claire, quoique de gros nuages noirs, venant de la

mer, chargeassent l'horizon couvert de vapeurs, et la lune se mirait dans le lac en faisant miroiter les rides légères formées par la brise. Les eaux, diminuées par les chaleurs de l'été, venaient battre au bas de la grève verdoyante, avec un bruissement harmonieux. Une ligne d'écume blanchâtre suivait les contours du promontoire comme un feston d'argent, pendant qu'au delà des deux baies qui, à droite et à gauche, s'enfoncent dans les terres, des bois épais projetaient sur l'eau de longues ombres noires et compactes. De distance en distance, un point obscur, immobile ou glissant lentement sur les flots, signalait une barque de pêcheur, et dans les traînées de lumière, les bandes d'oiseaux aquatiques qui abondent dans ces parages prenaient bruyamment leurs ébats.

C'était une charmante scène, qui eût ému tous ceux qui l'auraient contemplée ; mais pour André elle possédait un attrait, quoique vague et indéfini, plus puissant encore. Ce beau lac qui brille aux premiers regards des enfants de Passay, avec lequel ils se jouent sur le rivage aussitôt que leurs pas incertains peuvent les y conduire, et qui vient, dans sa douceur puissante, caresser et baiser leurs pieds nus ; ce lac capricieux dont plus tard ils apprennent, en le parcourant dans la *barge* paternelle, à dompter les colères soudaines, à reconnaître les sourds avertissements, qui mêle sa grande voix à leurs entretiens, à leurs chants, à leur solitude, et leur livre les trésors de son sein généreux, est pour eux ce que certains pics découpés et bizarres sont pour le montagnard vivant à leur ombre. C'est la physionomie du pays, l'accent de son originalité. Pour être vraiment heureux, ils ont besoin de le voir à l'horizon, d'errer librement sur ses rives, de sentir l'odeur marécageuse des joncs et des menthes, d'entendre le clapotement de l'eau agitée. Grandlieu pour eux se personnifie, pour ainsi dire. C'est un ami, un protecteur, et parfois un maître jaloux qui ne laisse pas impunément empiéter sur ses droits.

André était depuis quelques instants absorbé dans les émotions profondes qu'excitait en lui sa muette contemplation, lorsqu'il entendit des pas derrière lui, puis le bruit métallique d'un fusil que l'on saisit, et une voix émue cria avec force : — Qui va là?

André se retourna.

— Ami ! dit-il en riant. Vous ne me reconnaissez donc pas monsieur Patron? Me voilà de retour au pays. Est-ce que vous voudriez me recevoir à coups de fusil ?

— Tiens, c'est André Lécuyer ! dit le garde en abaissant son fusil,

qu'il ne remit pourtant pas sur son dos. Je ne m'attendais guère à te trouver là, mon garçon.

— Je le pense bien, monsieur Patron, continua gaiement André. Et comment vous êtes-vous porté depuis mon départ? Et les voisins, les amis? Donnez-moi des nouvelles de tout le monde. Je viens de loin comme vous savez, et je n'ai encore vu personne?

— Ça ne va pas trop mal, mon garçon, répondit le garde, qui parut croire que ces questions empressées avaient particulièrement rapport à sa précieuse santé. Je me porte bien, j'ai toujours bon pied, bon œil, quoique je me fatigue assez en courant nuit et jour avec mon fusil sur l'épaule. Depuis l'accident du père Brévin, je ne sors plus qu'armé, vois-tu bien. Sapristi! tu as manqué t'en apercevoir à tes dépens!

— C'est vrai que vous êtes devenu défiant, reprit André, et pourquoi donc? Qu'est-ce que vous voulez dire avec l'accident du père Brévin?

— Tiens! je n'y pensais pas! tu étais parti auparavant. Eh bien! tu vas trouver des changements dans le village.

— Des changements! dit André d'une voix altérée. Il n'y a pourtant ni morts ni malades, j'espère?

— Tu ne sais donc rien, mais rien du tout, vraiment? reprit le garde d'un ton un peu incrédule et avec une hésitation soudaine. Ma foi! tu entendras parler assez tôt de tout ce qui s'est passé. Je n'ai pas le temps de causer ce soir. Ainsi donc, adieu, et bonne nuit!

— Vous ne pouvez vous en aller ainsi, monsieur Patron, insista André de plus en plus troublé. J'ai le cœur déjà tout saisi. Vous ne me laisserez pas descendre là-bas sans m'en dire davantage. Que je sache au moins à quoi je dois m'attendre!

— Dame! mon garçon, puisque tu le veux, répondit Patron, quoique avec une répugnance visible qui entravait sa volubilité ordinaire, je vais te conter la chose. Il y a trois mois... oui, il y a bien trois mois, car c'était au commencement de mai et nous voici aux premiers jours d'août, la charrette du père Brévin a été trouvée un beau matin versée sur la route, à peu près à la hauteur du cabaret de *la Trique*... Le bonhomme était dessous... écrasé... ou autre chose... enfin il était mort, et sa fille, qui ce jour-là se trouvait avec lui, est restée depuis comme *immobile* et ahurie par suite de la peur qu'elle a eue, à ce qu'on assure. Voilà ce que tout le monde a vu et ce qui a été

constaté dans l'écrit fait sur les lieux par le maire et M. Corme. Quant à ce que bien des gens ont dit, je ne te le répéterai pas, tu le penses bien. Seulement je ne sors plus depuis ce temps-là qu'avec mon fusil, et je ne suis pas fâché qu'on le sache, voilà tout!

André se tenait pâle, tremblant, bouleversé, devant le garde, pendant que celui-ci débitait ce compte rendu avec une animation croissante.

— Mais, mon Dieu! mon Dieu! reprit-il d'une voix étranglée, voudriez-vous dire que tous ces malheurs-là ne sont pas arrivés naturellement et qu'il y ait eu un meurtre commis?

— Moi! je ne veux rien dire, mon garçon. Tu as voulu savoir les nouvelles, je te les ai racontées pour te faire plaisir, car j'aime peu d'habitude à parler de cette affaire-là. Ce n'est pas que j'aie peur de personne, mais enfin, ça ne me regarde pas; pourquoi m'en mêlerais-je? *D'aucuns* disent bien que le bonhomme avait emporté de Nantes plus d'argent qu'on n'en a trouvé dans ses poches, et que depuis, on voit rouler les écus de cent sous là où il n'y en avait guère autrefois. Si c'est vrai, tu ne seras peut-être pas le dernier à t'en apercevoir; pour moi, je l'ignore, et ne m'en inquiète point. Ainsi donc, comme je n'ai plus rien à te dire, je m'en vas me coucher, vu que la nuit commence à se faire obscure et qu'il est temps de rentrer chez soi.

Là-dessus, Patron mania de nouveau son fusil, en visita la batterie avec affectation, et fit un mouvement pour s'éloigner. André le retint encore.

— Mais enfin, monsieur Patron, dit-il avec une agitation croissante, soupçonne-t-on quelqu'un? Vous avez l'air de croire à un crime? Le père Brévin n'avait pourtant pas d'ennemis.

Patron s'arrêta et regarda autour de lui avec défiance.

— Les gens qui s'enrichissent ne sont jamais beaucoup aimés par ceux qui restent pauvres, dit-il à voix basse, et il y a plus d'un compagnon dans le village qui en voulait au bonhomme de ses bons marchés et de ses gains. Mais, je te le répète, Dro[1], ça ne me regarde pas. Je n'étais ni parent, ni grand ami du père Brévin; je ne veux point me faire de querelle à cause de lui, ni jeter mes soupçons à la tête de personne. Au contraire, j'étais là quand on a tiré le corps de dessous la charrette, et je n'ai peut-être pas dit tout ce que je pensais. Sou-

1. Abréviation du nom d'André.

viens-t'en, à l'occasion, mon garçon, et n'oublie pas non plus la manière dont nous nous sommes rencontrés : je veux bien qu'on connaisse ma vigilance.

Reprenant alors son fusil d'un air tout à fait martial, maître Patron souhaita le bonsoir au jeune homme et s'éloigna en suivant le chemin qui conduisait à l'intérieur des terres.

André n'essaya pas cette fois de le retenir. Accablé, brisé, étourdi par tout ce qu'il venait d'apprendre, il lui semblait qu'une hallucination insensée s'emparait de lui. Il plongea son visage dans ses mains, en essayant de rappeler ses pensées, puis, tout à coup, il poussa une sourde exclamation et descendit presque en courant vers le lac, comme si, ne pouvant croire à tant de malheurs, il avait hâte de connaître la vérité.

Lorsqu'il fut arrivé sur la rive, au lieu de tourner à gauche, du côté du village, il continua à se diriger droit devant lui, vers une petite maison isolée, séparée des autres par un grand espace garni de piquets où les pêcheurs suspendent le jour leurs filets pour les faire sécher. Mais dans ce moment, il en restait à peine quelques-uns, dont les cordelettes, couvertes d'écailles de poisson, étincelaient aux rayons de la lune. Un chemin bas, souvent envahi par les eaux durant l'hiver, côtoyait ce terre-plein, et conduisait à la petite maison, bâtie si près du bord de la grève que, dans les jours d'orage, les vagues venaient mouiller son pignon blanc. Une des façades de la maisonnette regardait Passay, et de l'autre côté, un petit jardin que parfumaient quelques touffes de thym et quelques rosiers s'étendait vers les prés-marais, entre deux haies de saules et d'aubépines. Ce fut à la porte de cet humble logis qu'André vint frapper d'une main tremblante. Le cœur lui battait si fort qu'il fut obligé de s'appuyer au mur; mais ce n'était plus l'attente d'un joyeux accueil qui causait son émotion, une anxiété poignante le torturait.

— Qui est là? demanda de l'intérieur une voix mal assurée.

— C'est un ami, répondit André. Ouvrez, mère Brévin, ouvrez sans peur, c'est moi, André Lécuyer.

La porte fut alors entr'ouverte, mais avec une précaution qui trahissait quelque méfiance, et la vieille femme avança la tête pour reconnaître le visiteur.

— C'est bien moi, mère Brévin, reprit le jeune homme en ôtant son chapeau; est-ce que vous ne voulez pas me laisser entrer chez vous?

— Ah! mon pauvre Dro, dit la vieille femme, je ne pouvais croire à ton retour. Il y a si longtemps que tu as quitté le pays, et j'ai eu tant de chagrin depuis ce temps-là! Entre, mon garçon, si tu ne crains pas de voir quelque chose de bien triste.

L'intérieur de la chambre était faiblement éclairé par la lueur fumeuse d'une chandelle de résine, qu'un morceau de bois fendu supportait en guise de flambeau, sous le large manteau de la cheminée. Mais les rideaux du lit, ouverts à cause de la chaleur, laissaient apercevoir dans l'ombre une forme indécise, étendue et immobile sur la couche. André s'en approcha. Malgré ce qu'il venait d'apprendre, il ne s'attendait pas... non... il ne pouvait pas s'attendre à ce qu'il aperçut alors. Où étaient les joues fraîches et roses sur lesquelles il avait posé ses lèvres lors de sa dernière entrevue avec la jeune fille, au bord de la rivière? Où était cette bouche souriante, ces yeux brillants et doux dont il avait emporté la tendre expression dans son souvenir? Où était cette main fine et souple qu'il avait tenue dans les siennes, à laquelle il avait passé le petit anneau d'argent, signe d'un doux engagement? L'anneau y était encore. André le voyait briller à ce doigt amaigri pour lequel il était maintenant bien trop large. Le visage décoloré de la pauvre enfant se cachait à demi au milieu des mèches bouclées de cheveux blonds qui s'échappaient de dessous son bonnet; mais on distinguait cependant le large cercle bleuâtre creusé autour de ses yeux à demi fermés, la ligne pure encore, mais plus anguleuse de son profil; et son cou, que découvrait en partie le fichu négligemment attaché, se courbait comme la tige d'une herbe flétrie.

André se passa la main sur les yeux avec un mouvement désespéré.

— Est-ce qu'elle dort? demanda-t-il à demi-voix en se tournant vers la mère Brévin.

La vieille femme secoua la tête.

— Voilà comme elle est depuis près de trois mois, dit-elle. Voilà comme on me l'a ramenée pendant que, d'un autre côté, on emportait son père au cimetière. Elle ne remue ni ne parle depuis ce moment. Pourtant, si quelque chose pouvait la réveiller, ça serait ta venue, mon Dro, car elle t'aimait bien.

— Parlez-lui donc, la mère, reprit André avec agitation. Il est trop triste de la voir comme cela, sans regard et sans mouvement.

La vieille femme branla de nouveau la tête d'un air découragé. Elle avait si souvent essayé inutilement de ranimer par ses caresses et

ses tendres paroles les sensations engourdies de son enfant! Elle s'approcha néanmoins du lit, souleva la main glacée de Rose, la caressa et la porta même à ses lèvres.

La jeune fille ne parut pas s'en apercevoir, ses yeux restèrent fermés, et sa bouche entr'ouverte conserva la même expression vague et navrante, de sorte que des larmes finirent par couler sur le visage de la veuve, quelque habituée qu'elle fût à d'aussi infructueux efforts. André répéta avec angoisse :

— Parlez-lui, parlez-lui donc, mère Brévin, je ne puis supporter cela plus longtemps.

Madeleine essuya ses yeux, et se roidissant contre sa douleur, elle dit d'une voix altérée :

— Voilà André qui est revenu, ma Rose, est-ce que tu ne le reconnais pas?

La jeune fille tressaillit imperceptiblement; ses paupières se soulevèrent, elle tourna vers André un regard moins terne, et lorsque, lui prenant l'autre main, il dit avec émotion :

— Oui, c'est moi, ma Rose, ne veux-tu pas me souhaiter la bienvenue? Ses lèvres s'agitèrent, et elle murmura d'une voix bien faible, mais distincte :

— Bonjour, mon André!

— Que le bon Dieu te bénisse, André! dit la pauvre mère en joignant les mains avec ravissement; elle n'en avait pas tant dit depuis longtemps! Si la bonne Vierge avait pitié de nous, elle pourrait se guérir peut-être.

André tenait toujours la main de Rose. De grosses larmes coulaient sur ses joues, en écoutant le souffle pénible et inégal qui soulevait la poitrine de la jeune fille, et en distinguant sur son visage pâle les ravages de la maladie. Il posa son doigt sur le poignet et essaya de compter les battements de l'artère; mais il ne put y réussir, tant les pulsations étaient petites et inégales.

— Ma Rose! ma pauvre Rose! dit-il avec angoisse, où donc souffres-tu?

Elle ne répondit pas. Elle semblait épuisée par l'effort qu'elle venait de faire. Ses yeux s'étaient refermés, et elle avait repris son immobilité première.

André désolé se retourna vers la mère Brévin.

— Est-elle donc toujours comme cela? demanda-t-il; vous l'avez fait soigner, pourtant; vous avez fait venir le médecin.

Madeleine secoua la tête, puis, prenant le jeune homme par la main, elle l'emmena de l'autre côté du foyer et lui dit à voix basse :

— Vois-tu, André, je crois bien qu'on lui a jeté un *sort*.

— Qui donc? Comment? Pourquoi? demanda-t-il rapidement.

— Tiens, je vais tout te dire, mon Dro, reprit la vieille femme. Aussi bien, voilà longtemps que ça m'étouffe, mais je n'ose en parler à personne. Mon beau-frère me le défend; il dit que c'est inutile et que ça ne ferait que nous attirer de nouveaux chagrins. C'est un bon homme, mais il prend les choses froidement, et il ne sait pas ce que c'est que de voir *ses deux plus chers*, mourir par la méchanceté des hommes.

— Comment! que voulez-vous dire, la mère? dit André tout ému, vous ne croyez donc pas que votre mari se soit tué par accident?

— Je sais bien qu'on a voulu le prouver, continua Madeleine avec amertume, et l'on a bien ajouté aussi, pour que ça parût plus probable, qu'il était pris de vin et ne voyait pas à se conduire. Eh bien! c'est faux! Mon défunt Pierre n'était point un ivrogne; jamais je ne l'ai vu boire plus qu'il ne devait; il avait la tête aussi froide que tu l'as aujourd'hui quand il est parti de la *Boule d'Or*, je le sais, et le coup qui l'a tué lui a été porté de la main d'un assassin!

— Mais soupçonnez-vous quelqu'un? demanda André à voix basse. Avez-vous des indices?

Madeleine fit un signe négatif.

— Lorsque j'ai dit cela d'abord, on n'a pas voulu me croire, reprit-elle toujours du même ton amer et résigné. M. Corme, M. le maire ont pensé sans doute que le chagrin seul me faisait parler. On m'a imposé silence. Depuis, beaucoup de ceux qui alors levaient les épaules en m'écoutant sont revenus à mon avis. Les uns m'ont fait des questions, les autres auraient voulu peut-être m'apprendre des choses que je ne savais pas; je n'ai osé ni répondre ni interroger. Je suis maintenant une pauvre veuve sans appui et délaissée de tout le monde. Je ne pourrais obtenir justice, à ce que dit mon beau-frère. Je tâche donc de me résigner et de subir en silence les grands malheurs qui sont tombés sur moi.

— Mais, Rose! Rose! dit encore André, pourquoi lui aurait-on fait du mal? il n'y avait aucune raison pour cela.

— Elle était avec son père, répondit Madeleine; elle aurait parlé si on ne lui avait pas jeté quelque maléfice, et il y avait alors dans les environs un homme que tu connais bien, André, un méchant homme

que tout le monde redoute, quoique personne n'ose se brouiller avec lui, parce qu'on dit qu'il sait la manière de se venger, avant que douze mois se soient écoulés, de ceux qui lui font tort.

— Je sais qui vous voulez dire, répondit André ; mais pourquoi cet homme vous en voudrait-il ? Pourquoi, tout méchant qu'il est, aurait-il eu la cruauté de faire du mal à notre pauvre Rose, si bonne, si jolie, si gaie, si...

La voix lui manqua, et il tourna un regard désolé vers le lit où gisait la pauvre fille.

Madeleine alors lui raconta avec détail tout ce qui s'était passé lors de la mort du père Brévin. Elle lui fit part de ses doutes, de ses soupçons. Elle lui ouvrit complétement son pauvre cœur, depuis si longtemps fermé et désolé. Elle aimait André ; elle l'avait chéri dès son enfance, et lorsque la mère du jeune garçon, succombant, à ce qu'on disait, autant aux chagrins qu'à la maladie, avait laissé son fils orphelin, c'était près de Madeleine qu'il avait retrouvé les soins et les caresses maternelles. Il s'était élevé dans sa maison avec Rose plus encore que chez son propre père, qui ne s'inquiétait guère de lui, et, avant que son cœur en se développant n'eût donné à la jeune fille tout son amour, Madeleine avait eu sa confiance et sa tendresse enfantines. La veuve savait donc qu'elle trouverait en lui sympathie pour ses chagrins, appui dans son abandon, et elle s'était dit souvent depuis ses malheurs, pendant ses veillées douloureuses, que si André était au pays, elle ne serait pas seule à pleurer auprès du lit de sa mourante fille. En pensant ainsi, elle ne faisait que rendre justice au jeune homme. Son récit excita dans l'âme d'André, en même temps qu'une compassion profonde, une indignation ardente contre les auteurs d'un crime que la faiblesse des uns, l'insouciance des autres et les calculs d'une conscience égoïste, laissaient impuni.

— Cela ne peut pas en rester là, mère Brévin, dit-il avec énergie lorsque Madeleine cessa de parler. *Il faut en voir plus long.* Il faut découvrir les coupables et les dénoncer à la justice : ce sont des scélérats qui doivent être envoyés avec leurs pareils et qu'on doit chasser d'un pays d'honnêtes gens comme le nôtre. Il faut que Louis Brévin, votre beau-frère, se charge de les poursuivre. C'est à lui de venger son frère et de protéger sa nièce, dont il est le tuteur.

Madeleine secoua la tête.

— Mon beau-frère aime mieux, dit-elle, s'occuper, de son com-

merce, qui a doublé depuis la mort de mon pauvre homme, que de perdre son temps et ses pas pour un procès qui ne lui rapporterait rien; et moi qui ne sors que pour aller à la messe et pas encore tous les dimanches, car je ne puis quitter Rose, comment veux-tu, mon bon gars, que je m'informe, que je sache ce qui se dit, et que je surveille les gens, au risque d'attirer encore leur vengeance sur mon innocente fille?

— Eh bien! ce sera donc moi qui agirai et qui m'informerai, dit André résolûment. Ça fera honte à votre beau-frère, peut-être, quand il verra qu'un autre remplit le devoir qu'il abandonne. Vous m'avez toujours traité comme un fils, mère Brévin, et j'espérais qu'un jour vous consentiriez à me donner ce nom-là en réalité. J'ai travaillé toute ma vie pour en devenir digne. J'ai appris un état que j'ai mené vigoureusement, sans regarder ni à droite ni à gauche, et je rapportais de mon voyage assez d'argent pour penser que votre mari ne me fermerait pas sa porte trop rudement. J'étais heureux; ah! oui, j'étais heureux en arrivant là-haut à l'entrée du village, en voyant tout le pays, Grandlieu, les barges, les maisons des amis, des voisins, que je venais retrouver. Je ne m'attendais guère aux malheurs que j'allais apprendre, ni à revoir ma chère Rose telle qu'elle est. Mais c'est égal, rien ne me changera pour elle. Oui, ma Rose, ajouta-t-il en traversant la chambre pour aller prendre la main de la jeune fille, sur laquelle il se pencha avec tendresse, je resterai le même pour toi, malade ou bien portante, je t'aimerai toujours de même sorte; tu seras la première dans mes pensées et dans mes prières, et je te défendrai, je te protégerai contre tous les méchants qui t'ont fait tant de mal.

La voix d'André sembla encore une fois pénétrer jusqu'au cœur de Rose; un pâle sourire entr'ouvrit ses lèvres, et sa main pressa faiblement celle du jeune homme. De nouveau les yeux de celui-ci se remplirent de larmes.

— Allons, mon bon Dro, dit la veuve, tu ne peux pas rester ici plus longtemps; tu dois être fatigué de ton voyage; va te reposer, et espérons dans la pitié du bon Dieu. Rose a montré ce soir plus de sentiment que je ne lui en avais vu depuis bien des jours. Si son cœur se réveille, elle guérira. Ah! je sens que je serais capable de tout pardonner, si ma fille m'était rendue telle qu'elle était autrefois.

André tourna autour de lui un regard désolé. L'abandon dans

lequel il laissait les deux femmes, seules ainsi dans cette petite maison éloignée de tout secours, l'effrayait pour elles ; et quoique Madeleine lui répétât que bien des jours et des nuits ne s'étaient pas autrement passés, il ne pouvait se décider à partir. Obligé de céder à la volonté de la veuve, il prit enfin congé d'elle. Mais il avait fait à peine quelques pas hors de la maison lorsqu'il s'arrêta tout à coup, s'assit sur le bord d'un fossé, couvrit sa figure de ses mains et demeura immobile, plongé dans de navrantes réflexions.

Il repassait dans son esprit tout ce qu'il venait de voir et d'apprendre, le douloureux renversement des doux projets qui l'avaient bercé durant son voyage, et la mission vengeresse dont il allait assumer sur lui la lourde charge, lorsqu'un bruit qu'il crut entendre à côté de lui lui fit relever la tête avec méfiance.

Le temps avait changé. L'aspect du lac et de ses rivages n'était plus semblable à celui qu'André avait admiré en arrivant. Les nuages noirs accumulés à l'ouest s'étaient élevés peu à peu sur l'horizon, et la brise de mer, les chassant devant elle avec une rapidité croissante, les étendait sur tout le ciel. La lune glissait à peine par intervalle un rayon obscurci à travers quelque éclaircie aussitôt fermée par les masses sombres qui semblaient lutter de vitesse. Les rivages moins éloignés dessinaient confusément sur le ciel gris leurs obscures silhouettes. Les vagues commençaient à s'émouvoir, et, au lieu de clapoter sur les cailloux de la grève, retombaient avec pesanteur dans la ligne d'écume de plus en plus large qui brillait, malgré l'obscurité, d'un étrange éclat. André essaya en vain de regarder autour de lui : à la distance de dix pas, tous les objets se confondaient dans une même teinte sombre. Il s'était assis au-dessous du terre-plein qui servait d'étendoir, et les piquets, plantés irrégulièrement tout près l'un de l'autre, les quelques filets suspendus çà et là en festons, servaient encore à tromper le regard perdu au milieu de ce dédale de bois et de cordes. Cependant, au bout d'une ou deux minutes, grâce à un rayon fugitif tombé entre deux nuages, André aperçut un homme qui se glissait avec précaution à travers les piquets. Un soupçon rapide frappa son esprit, et, demeurant immobile, retenant même son haleine, il observa avec une attention haletante les mouvements de ce promeneur attardé.

A la taille, à la démarche, à la besace jetée sur ses épaules, au long bâton qui lui servait à écarter ou à soulever les objets qui

gênaient son passage, le jeune homme reconnut celui dont le nom s'était d'instinct présenté à son esprit, Soulaine, le sorcier qu'on lui avait assuré pourtant n'être plus à Passay.

Un frisson nerveux parcourut tout son corps. Ce n'était pas la peur qui le causait, quoique les croyances superstitieuses accueillies dans le pays dussent l'émotionner d'autant plus profondément qu'il leur prêtait, il faut l'avouer, une foi entière; mais à la vue du mendiant, toute émotion de terreur fut étouffée en lui par une indignation amère et profonde, et lorsqu'il s'aperçut que Soulaine se dirigeait vers la demeure de Rose, de la victime présumée de ses maléfices, le cœur d'André bondit de colère, il sentit son sang courir chaud et rapide dans ses veines. Il se leva avec précaution et suivit le mendiant. Il le vit se glisser comme une couleuvre autour de la maison, prêter l'oreille à la porte et chercher à regarder à travers les volets de la fenêtre. Par malheur, malgré tous les efforts d'André pour étouffer le bruit de ses pas, les sens exercés du mendiant l'avertirent bientôt qu'il était épié; il sauta brusquement par-dessus la haie du jardin et franchit en deux bonds l'étroit espace qui le séparait d'un marais encore à moitié couvert par l'eau du lac. Il se dirigeait vers une épaisse haie de saules, lorsqu'il se sentit saisir au collet, et André, qui l'avait rejoint, le secoua d'une main vigoureuse en disant avec rudesse.

— D'où viens-tu, drôle, et que fais-tu là?

— Tiens! c'est André Lécuyer, dit Soulaine, en tournant la tête sans paraître trop déconcerté par cette attaque imprévue. Avez-vous donc été mordu par un chien fou, ou *ben* êtes-vous engagé dans la gendarmerie, que vous vous jetez comme ça sur le monde?

— Réponds-moi, misérable! tu ne m'échapperas pas, reprit le jeune homme qui donna une nouvelle bourrade à son prisonnier, d'où viens-tu? Pourquoi rôdes-tu autour de cette maison? Et où vas-tu par là? Ce n'est pas le chemin du village.

— Ah çà! voulez-vous *ben* me lâcher; dites donc, le petit gars? vous allez me déchirer ma redingote, et c'est celle des dimanches, quoique je la porte tous les jours. Je viens d'où je veux, je vas où j'ai affaire, et vous ferez bien de ne pas m'en demander plus long, vu qu'il ne me convient pas de vous répondre.

En finissant de parler, Soulaine, par un mouvement de ses vigoureuses épaules se dégagea des mains d'André, lança dans la poitrine du jeune homme un coup de poing qui fit chanceler celui-ci; puis,

On entendait en effet dans les lointains du lac un bruit sourd et continu bien connu dans le pays pour précéder un gros temps. La nuit était devenue si obscure, qu'on ne distinguait plus rien sur le rivage ou sur l'eau, excepté la ligne d'écume blanchâtre qui les séparait l'un de l'autre, et de larges gouttes de pluie commençaient à tomber.

— Tu n'en seras pas quitte à si bon marché, dit André en faisant un nouvel effort pour entraîner son prisonnier. Je trouverai bien quelques bons garçons disposés à me donner un coup de main, et une fois dans le village, une maison pour t'y enfermer jusqu'à l'arrivée des gendarmes.

— Et moi, je te dis que tu commences à m'ennuyer, reprit Soulaine. Crois-moi, cesse de m'*ostiner*, ne cherche pas à me suivre ni à me tourmenter, ou tu t'en trouveras mal.

En finissant de parler, Soulaine s'arracha de nouveau des mains d'André et, la secousse fut si forte, que ce dernier perdit l'équilibre, lâcha prise et roula par terre. Avant qu'il eût pu se relever, le mendiant, sans s'inquiéter de laisser aux branches des lambeaux de sa pauvre défroque, avait sauté le fossé et traversé la haie. Lorsque André fut parvenu à en faire autant, il ne vit devant lui qu'un de ces canaux larges et profonds qu'on appelle *douves*, et qui servent à la fois de séparation et de moyen de desséchement aux marais. Celui-ci était rempli d'eau, et il était certain que Soulaine n'avait pu le franchir. Il fallait donc qu'il en eût suivi le bord pour se diriger soit du côté du lac, soit vers l'intérieur des terres. Ce dernier parti était le plus probable; André avait déjà fait quelques pas dans cette direction, en se glissant à travers les saules, lorsqu'un bruit dans l'eau attira son attention. Il se retourna, et, sur la ligne d'écume, il aperçut un bateau qu'un homme debout, armé d'une longue gaffe, faisait glisser rapidement. Ce ne fut qu'une apparition. Aussitôt que la barque eut dépassé le feston blanchâtre, elle disparut dans l'obscurité Mais tout à coup la voix du mendiant s'éleva du milieu des vagues comme pour narguer son antagoniste. Il chantait ces couplets d'une ronde bien connue dans le pays :

Farilala! farilala! ne craignez rien la belle, (*bis.*)
Farilala dondé! venez vous promener!

Farilala! farilala! mon bateau est d'ivoire, (*bis.*)
Farilala dondé! sa voile est argentée!

Farilala! farilala! quoique la nuit soit noire, (*bis.*)
Farilala dondé! le lac est éclairé!

Farilala! farilala! par vos beaux yeux la belle, (*bis.*)
Farilala dondé! quand vous me regardez!

La voix se perdit au milieu des rafales de plus en plus fortes du vent et du bruit de la pluie qui augmentait toujours. André serra les poings et se frappa le front dans sa fureur impuissante, en voyant son ennemi lui échapper ainsi. Il eut un instant la pensée de retourner chez la veuve Brévin pour l'avertir de la présence du mendiant si près de chez elle, et lui raconter ce qui s'était passé. Mais il était peu probable que Soulaine se hasardât à revenir à Passay cette nuit; André trouva inutile et cruel d'aller troubler le repos de Madeleine. Il resta quelques minutes encore, prêtant l'oreille aux bruits confus de la tempête, puis il s'éloigna à pas lents, passa auprès de la maison de la veuve sans y frapper, et suivit le bord de l'eau jusqu'à l'endroit où les embarcations du village étaient toutes amarrées, le gros temps ayant forcé les pêcheurs à rentrer plus tôt qu'à l'ordinaire. André s'assura encore que Soulaine n'était pas revenu aborder en cet endroit, et bien certain dès lors que le mendiant avait dû traverser la baie, il prit le chemin de la maison de son père.

Cette dernière était située à l'autre extrémité du village, mais non sur la place tracée au haut du promontoire, au milieu de laquelle s'élève la croix peinte et dorée qui ici, comme partout dans ce pays, domine et protége chaque groupe d'habitations, et qu'entourent à Passay les maisons neuves et plus confortables de l'aristocratie commerçante. Le père *Gaffou* habitait une rue boueuse, tortueuse, autrefois seul chemin pour arriver à la grève et qui maintenant, abandonnée par la route nouvelle, est encombrée de fumiers, de chaume, de bois, et bordée des misérables demeures des pêcheurs et des pauvres.

La pluie qui continuait de tomber à flots avait rendu la rue dont nous parlons presque impraticable, et l'obscurité augmentait encore les difficultés du passage. Mais André en connaissait depuis son enfance les montagnes et les vallées, les fondrières et les pierres de sauvetage. Il savait au juste où il devait poser le pied pour éviter la mare dans laquelle il se serait enfoncé jusqu'au-dessus du genou, et l'endroit où il fallait grimper sur les remparts de fumier, seul lieu sec et propre de tous les environs. Il arriva donc sans encombre à la

maison de son père, frappa et se fit reconnaître. Il entendit alors la lourde clef tourner dans la serrure, la porte s'ouvrit lentement et le jeune homme entra.

L'intérieur de la maison était encore plus misérable que l'extérieur ne pouvait le faire supposer. Tout y accusait le désordre et l'insouciance. Les murs bas et nus laissaient passer une humidité pénétrante; l'eau suintait en quelques endroits à travers les lattes du toit, et formait sur la terre, qui servait de plancher, des flaques d'eau boueuse. Les vastes bottes, les gaffes, les rames, les engins de pêche déposés dans un coin, répandaient autour d'eux une odeur nauséabonde qui chargeait de ses exhalaisons l'atmosphère lourde de la triste demeure. En l'absence complète de fenêtres, le large tuyau de la cheminée servait de ventilateur, et le feu, que l'humidité de la nuit rendait nécessaire, même dans cette saison de l'année, envoyait de temps à autre des tourbillons épais de fumée vers les solives du toit. Deux lits, dont l'un était défait et en désordre, un vaisselier où s'étalaient quelques plats ébréchés, une table grossière et deux chaises boiteuses complétaient l'ameublement de la maison. André était trop habitué à ces apparences de misère pour en être frappé. Si quelque chose eût pu attirer particulièrement son attention, c'eût été deux ou trois détails annonçant un peu plus d'aisance que de coutume, un bon fusil accroché à la cheminée, une montre d'argent suspendue à la tête du lit, et des souliers neufs posés sur le bahut.

Le père Gaffou se tenait devant son fils d'un air qui ne trahissait qu'une satisfaction fort modérée de son heureux retour. C'était un homme d'une soixantaine d'années, plutôt petit que grand, mais vigoureux et carrément bâti. Ses lèvres épaisses, son front bas, caché par une forêt de cheveux gris, ses yeux noirs au regard inquiet, lui composaient une physionomie des moins prévenantes. Il était encore tout habillé, car il venait de rentrer de la pêche, et ses vêtements de grosse laine étaient trempés par la pluie et les vagues, ce dont il ne s'inquiétait guère.

— Ah! te voilà, Dro, dit-il à son fils d'une voix enrouée, je ne pensais pas te revoir sitôt. As-tu fait bon voyage?

— Assez bon, mon père, répondit le jeune homme, mais il était temps que j'arrivasse. Je suis harassé.

En disant ces mots, André s'assit sur le banc; l'excitation qui l'avait soutenu jusqu'alors commençait à tomber, et il se sentait épuisé par les émotions et la fatigue.

— Veux-tu souper? demanda le père Gaffou; si tu viens de loin tu dois avoir faim, car les auberges ne sont pas ouvertes à l'heure qu'il est.

Le vieillard alla prendre dans le buffet un morceau de lard froid, le posa sur la table, et passant dans un petit cellier qui joignait la maison, en revint avec un *pichet* plein de vin.

— Merci, mon père; je suis fâché de votre peine, mais ça n'est pas de refus, dit André pendant que le père Gaffou s'approchait de lui d'un pas lourd et en se balançant, comme si les vastes bottes qui reposaient dans un coin eussent encore enfermé ses jambes; un coup de vin me fera du bien, je pense.

Il prit le pichet des mains de son père et le porta à ses lèvres; mais à peine en eut-il avalé deux gorgées, qu'il remit le pot sur la table et regarda le vieillard avec surprise.

— Tiens! la pêche a donc joliment donné depuis mon départ? dit-il, voilà du vin comme il n'en entrait guère chez nous autrefois. C'est pur *muscadet*, j'en jurerais!

Le vin, désigné aux environs de Nantes sous le nom de muscadet, ne paraîtrait peut-être pas exquis à un gourmet; mais comme il est le plus cher et le meilleur du pays, il est rare d'en trouver chez les paysans qui n'en boivent que dans des occasions tout à fait extraordinaires.

Le père Gaffou parut vexé de la remarque de son fils.

— On peut bien se donner quelques douceurs quand on devient vieux, dit-il d'un air rogue. Je fais mes comptes moi-même, à cette heure; je n'ai pas une femme dépensière qui fait passer l'argent on ne sait où, et les affaires en vont mieux.

— Eh bien! eh bien! mon père, je ne vous le reproche pas, répondit André avec une distraction insouciante. Je suis bien aise de voir que les affaires marchent bien. Vous pêchez toujours avec les mêmes *consorts*, je pense? Il doit y avoir du changement chez eux aussi, car ils étaient les plus pauvres du village.

Le père Gaffou s'était assis sur une escabelle devant le feu qu'il attisait en y ajoutant de temps à autre quelques menus branchages, dont la flamme éclairait son visage sombre. Il resta une minute sans répondre, puis il dit d'une voix sourde.

— Je n'ai plus de consorts, je ne pêche plus qu'à l'*ancro*. Ils m'ont *fait affront* et je les ai quittés.

— Comment! reprit André avec une surprise plus grande, c'est

avec vos ancros seulement que vous prenez assez de poisson pour pouvoir acheter du vin de muscadet comme celui-là? Il faut que vous ayez découvert un endroit bien favorable pour la pêche, ou qu'il se soit pris quelques sacs d'argent dans vos filets.

L'*ancro* ou la nasse est un long et vaste panier d'osier, serré de distance en distance par une gorge étroite, où le poisson, une fois entré, ne peut passer de nouveau pour s'échapper. Ce filet se pose aux ouvertures ménagées à cet effet dans les haies de saules entrelacés qu'on nomme écluses. On prend d'assez beaux poissons, mais en petite quantité, dans les ancros. L'étonnement d'André était donc fort naturel, mais le vieillard en parut irrité.

— J'ai eu de la chance, voilà tout, répondit-il d'un ton farouche. Quand on ne partage avec personne, on a le profit à soi seul. Il n'est pas nécessaire de dire que j'ai pêché des écus ; on finirait par demander si je n'ai pas fait un mauvais coup pour m'en procurer.

André fit un mouvement, puis resta silencieux, les yeux fixés alternativement sur son père et sur le feu. Le vieux pêcheur, penché sur l'âtre, continuait à grommeler entre ses dents des phrases inarticulées. Lorsque André reprit la parole, sa voix semblait altérée malgré ses efforts pour prendre un ton calme.

— En effet, on parle ici de mauvais coups plus que de coutume, dit-il; chacun en a l'air occupé, et l'on m'a déjà raconté de singulières choses à propos de la mort du père Brévin.

Le pêcheur ne répondit point, et le jeune homme, après avoir attendu un moment, reprit :

— Est-ce que vous penseriez aussi, mon père, qu'il a été assassiné?

— Je n'en sais rien, qu'est-ce que ça me fait, dit enfin le père Gaffou en relevant la tête; je ne suis ni juge ni gendarme et je n'en prendrai pas le métier pour mon plaisir. D'ailleurs, si on l'a tué, ça n'a pas été un grand malheur; c'était un voleur! Oui, un voleur! continua-t-il en se levant tout à coup et déchargeant sur la table un violent coup de poing qui fit sauter le *pichet*, le pain et les assiettes, pendant que ses yeux brillaient d'un feu sombre et que toute sa physionomie semblait agitée par quelque farouche passion. Il m'a volé plus d'un bon écu de cent sous dans ses marchés avec moi, et si on lui avait repris seulement son argent mal acquis, on aurait bien fait ; je le dis et je le maintiens!

En achevant de parler, le pêcheur donna un second coup de poing

sur la table; mais le regard stupéfait de son fils sembla le faire rentrer en lui-même; il tourna le dos et se rassit sur son escabelle.

— Vous avez tort de parler ainsi, mon père, reprit André d'un air grave. Le père Brévin était un honnête homme qui cherchait son profit comme bien d'autres, mais qui n'a jamais fait tort à personne. Ceux qui l'ont tué et volé, si malheureusement il a été assassiné, ont commis un grand crime dont ils répondront tôt ou tard devant Dieu et devant les hommes.

Le pêcheur sembla sur le point de se laisser aller à une nouvelle explosion de colère; mais il se contint, et reprit avec un ricanement saccadé :

— Je ne suis pourtant pas le seul à penser ce que je viens de dire; je crois que plus d'un pêcheur est de mon avis. Nous n'aimons pas les *poulaillers*, vois-tu, et nous avons de bonnes raisons pour ça. Mais par qui as-tu donc entendu raconter cette affaire-là? Est-ce qu'on en parlait dans le pays d'où tu viens?

— Non, répondit André; j'ai rencontré sur ma route maître Patron qui m'en a dit quelques mots, et je suis allé de suite chez la mère Brévin.

— Ah! dit le pêcheur avec un intérêt marqué, comment as-tu trouvé sa fille?

— Bien malade et d'une étrange maladie, continua André; mais vous devez l'avoir vue, mon père; vous savez comment elle est?

— Non, reprit le vieillard, je ne vais jamais dans cette maison-là et je n'en demande guère de nouvelles; pourtant, je ne hais pas cette jeune fille. Je serais fâché qu'elle mourût.

Cette marque inattendue d'intérêt étonna André. Il se rapprocha de son père.

— C'est un *sort* qu'on lui a jeté, dit-il à voix basse.

Le père Gaffou regarda son fils et baissa la tête en signe d'acquiescement.

— Est-ce qu'on n'a soupçonné personne? demanda André avec anxiété.

— Puisque je te dis que je n'en sais rien, répondit le vieillard avec emportement. Ça ne me regarde pas, peut-être! Que la fille soit *ensourcelée* et le père enterré, je n'en suis pas responsable! Tu m'ennuies, après tout, avec tes questions. Personne ne m'avait encore tant parlé de tout ça. Si tu es venu ici pour m'en fatiguer les oreilles, tu feras tout aussi bien de t'en retourner.

Là-dessus, le vieillard tourna le dos à son fils, se déshabilla sans plus desserrer les dents, se coucha et éteignit la chandelle, laissant André se tirer d'affaire comme il le pourrait dans l'obscurité.

Le jeune homme se jeta tout habillé sur l'autre lit. Il était brisé de fatigue, et cependant il ne put dormir. Après s'être tourné avec angoisse sur sa couche pendant quelques minutes, il se releva à moitié, appuya sa tête sur sa main, et, grâce aux lueurs mourantes du feu, où quelques restes de sarments produisaient de temps à autre une flamme passagère, il put regarder autour de lui. Son front plissé, ses yeux inquiets que de sombres pensées semblaient obscurcir, indiquaient plus que de la tristesse, plus que du découragement.

Le vieux pêcheur dormait d'un sommeil lourd et agité. Sa respiration bruyante ressemblait parfois à un sourd gémissement. Le regard d'André resta fixé sur lui avec une étrange expression, puis il erra autour de la chambre, s'arrêtant parfois sur quelque objet entrevu dans l'ombre. Une mince raie de lumière passait déjà sous la porte située au levant, annonçant que le soleil commençait à monter sur l'horizon, lorsque l'excès de la fatigue donna enfin au jeune homme quelques heures de sommeil.

Quand il se réveilla, le père Gaffou était sorti. André eut besoin d'un effort pour rappeler ses pensées et retrouver dans sa mémoire tout ce qu'il avait vu, entendu, éprouvé la veille. Mais bientôt ses souvenirs arrivèrent en foule, et ramenèrent sur son front le sombre nuage qu'un instant d'oubli en avait écarté. Il se leva et ouvrit la porte, heureux de pouvoir respirer l'air pur de la matinée au lieu de l'atmosphère enfumée de la cabane. La pluie avait rafraîchi la température; l'orage, une fois passé, le ciel était redevenu bleu et le soleil faisait sentir sa chaleur. Il était huit heures du matin, et la plupart des paysans prenaient chez eux leur premier repas à leur retour des champs. André fut bien accueilli par tous. Il était généralement aimé; ses voisins et ses camarades lui serrèrent la main avec amitié, les femmes lui sourirent, et s'informèrent avec bienveillance des circonstances de son voyage. Mais, soit préoccupation d'esprit, soit sensibilité trop vive de perception, soit susceptibilité récemment éveillée, il parut à André qu'une certaine nuance de pitié se mêlait chez presque tous à l'affection qu'on lui témoignait. On lui parlait volontiers de son séjour en Bretagne, mais on ne le félicitait pas de son retour, et chacun semblait éviter avec soin toute allusion à Rose Brévin et à ce qui s'était passé dans le village pen-

dant l'absence du jeune homme. Lui-même perdait peu à peu le courage d'en parler, et voyant ses questions ne recevoir que des réponses brèves et vagues, il n'osait chercher des explications plus précises. Il alla dîner à l'auberge Neuve, où une enseigne pleine de couleur locale annonçait que, *à la minute*, le nommé *Brochet* servait à boire et à manger. Il y rencontra son père, qui terminait un repas copieusement arrosé. Mais le pêcheur se leva aussitôt qu'il aperçut son fils, et sortit sans lui adresser la parole. André s'assit tout pensif à la place que le père Gaffou venait de quitter. La maîtresse de l'auberge s'approcha de lui :

— Vous voilà donc enfin revenu? Dro, dit-elle familièrement, car elle connaissait le jeune homme depuis son enfance. Allons, je suis bien aise de vous servir votre dîner de retour. Votre père m'a dit que vous étiez ici depuis hier au soir seulement. Qu'est-ce que vous mangerez? J'ai là une *bouilleture* (matelote) d'anguilles dont on ne pourrait pas rencontrer l'égale ailleurs. Votre père l'a trouvée bonne, et il est difficile, je vous assure, le bonhomme! Il me querelle souvent plus que cela ne me plaît.

— Donnez-moi ce que vous aurez, mère Brochet, répondit André d'un ton distrait, je ne suis pas difficile, moi; je m'arrange de tout. C'est donc ici que mon père prend ses repas?

— Ma foi, oui; depuis votre départ, il n'a guère mangé ailleurs que chez moi, répondit la mère Brochet tout en allant et venant pour préparer le dîner, tandis que son mari, un gros homme ventru, à la figure joyeuse, s'occupait, enveloppé d'un tablier blanc qui ne faisait pas un pli sur son large abdomen, à tirer du vin frais et à le placer sur la table. Oui, le père Gaffou est une de nos meilleures pratiques, il n'y a rien de trop bon pour lui, et il ne se refuse pas la tasse de café ou le gloria quand le temps est humide. Par exemple, ça n'a jamais l'air de l'égayer. C'est peut-être parce qu'il boit et mange toujours tout seul.

— C'est bon, c'est bon, interrompit son mari, occupe-toi de ta *bouilleture*, bavarde, et ne parle pas de tes pratiques, ça vaudra mieux. Le père Gaffou paye bien, c'est tout ce que nous avons à lui demander. Après ça, que son argent lui vienne d'une carpe ou d'une anguille, qu'il le mange seul ou en compagnie, ça n'est pas notre affaire.

La maîtresse du logis reçut avec assez de douceur cette admonestation conjugale; elle posait dans ce moment sur la table le ragoût chaud et

frémissant qui exhalait un parfum délicat de vin et d'oignons, et se tenait prête à recevoir les compliments de son convive, car la *bouilleture* était son plat à succès, et elle attachait certaines prétentions à sa manière de l'apprêter; mais son espérance fut déçue. André était trop préoccupé pour prêter beaucoup d'attention à ce qu'on lui servait, et lorsqu'il reprit la parole, après avoir mangé quelques morceaux avec une grande indifférence, ce fut pour parler de toute autre chose que du fameux plat.

— Vous aviez encore une autre pratique qui ne payait pas si exactement et que vous n'aimiez guère, mère Brochet; c'était Soulaine! un fameux mauvais sujet, celui-là! Est-il toujours à Passay?

— Non, Dieu merci, répondit la maîtresse d'auberge. J'espère qu'il n'y reviendra plus. J'en aurais *quasiment* peur à présent...

Le mari intervint encore.

— Allons, allons, il ne t'a jamais fait de mal, je pense, dit-il. Il ne faut pas croire tout ce qu'on dit des gens. Pour moi, je ne m'inquiète guère que de ce qu'on fait dans mon auberge; je fais payer ce qu'on me doit; mais une fois hors de chez moi, la conduite de mes pratiques ne me regarde pas.

En prononçant ces sages maximes, le pacifique et prudent aubergiste s'assit près d'André, et parut décidé à prendre soin lui-même de la conversation, dont il ne voulait pas laisser la direction à sa femme. Il disserta avec tant d'abondance sur le prix du grain, la valeur des bestiaux, le rendement des récoltes, la chaleur de l'été, le froid probable de l'hiver, qu'André, perdant toute espérance de parvenir à placer un mot, expédia le plus vite possible le reste de son repas. Il se préparait à sortir de l'auberge, et, le dos tourné à la porte, réglait son compte avec la maîtresse du logis, lorsque le son de la voix d'une personne qui venait d'entrer le fit se retourner avec un tressaillement soudain. Quoique de l'endroit où il se trouvait il ne pût voir sa figure, il reconnut facilement la femme qui parlementait avec le gros aubergiste, Jeanne Cadou, dite *la Gourde*. Après un colloque assez animé, le père Brochet reçut des mains de Jeanne une bouteille qu'elle tira de sa poche et l'échangea pour une autre. Pendant qu'il s'occupait de ce détail, la Gourde saisit le moment où les yeux seuls d'André étaient tournés de son côté, et lui fit un signe d'intelligence en lui désignant la porte par un regard significatif; puis elle prit le nouveau flacon qui lui était offert, et quitta l'auberge. André, surpris et troublé, la suivit; mais il eut soin de se tenir à une assez grande distance,

car il ne se souciait pas d'être vu avec elle. Ce ne fut que lorsqu'il eut dépassé la dernière maison du village qu'il pressa le pas, afin de rejoindre la Gourde. Celle-ci s'était arrêtée pour déboucher sa bouteille et en boire à même quelques gorgées; en entendant marcher derrière elle, elle s'empressa de fermer le flacon précieux et de le cacher sous son tablier.

— C'est du vulnéraire pour les maux d'estomac, dit-elle avec une révérence et un sourire béat. J'en souffre terriblement depuis les chaleurs. Puis, reconnaissant André, elle changea subitement de ton. Tiens, tiens, dit-elle, c'est toi, mon Dro! Tu m'as donc comprise? Allons, c'est bien; j'ai chez moi quelqu'un qui désire te parler.

— Je pense que je sais qui vous voulez dire, répondit André d'une voix émue. C'est Soulaine qui vous a envoyée me chercher.

— Oui, répondit-elle. Mais après avoir fait quelques pas, elle s'arrêta. Dis donc, André, ajouta-t-elle en se retournant pour le regarder en face, si tu veux être méchant pour lui comme hier au soir, il vaudrait mieux ne pas venir.

— Non, non, je n'agirai pas de même sorte, répliqua-t-il avec un soupir; mais y a-t-il sûreté pour moi chez vous, la Gourde?

— Eh! oui, dit-elle; ne crois donc pas les contes que l'on débite sur ma pauvre maison. Il y a des gens, je peux te le dire, mon Dro, qui ont été heureux d'y être bien reçus, et une personne entre autres qui, si elle pouvait parler, s'en louerait, je pense, à moins qu'elle ne fût bien ingrate. Viens sans peur : on a de bons conseils à te donner et on ne te veut aucun mal.

— Marchez donc, dit le jeune homme, je vous suivrai.

Chaque instant apportait un nouveau nuage au front d'André, une nuance d'inquiétude plus profonde à son regard troublé. Une résignation sombre semblait maintenant avoir remplacé l'indignation et la douleur qui, la veille au soir, avaient fait explosion dans son cœur; mais il parlait peu, et paraissait décidé à renfermer en lui-même les pensées qui l'agitaient. La Gourde le regardait de temps en temps en branlant la tête d'un air de pitié.

— Faut pas prendre le chagrin à cœur comme ça, mon Dro, dit-elle avec une expression de sensibilité ; car sa dernière accolade à la bouteille de vulnéraire avait commencé chez elle la phase d'attendrissement. Ce serait dommage qu'un joli garçon comme toi gâtât sa bonne mine à pleurnicher, quand tout peut encore s'arranger à son avantage, moyennant un peu d'aide par-ci par-là de la part des amis.

Quant à moi, je ferai tout ce que je pourrai pour toi, je te le dis, parce que je t'aime d'enfance, vois-tu, et que tu es un bon garçon. Mais si je savais que ce qui s'est passé te causât du désagrément, je ne m'en consolerais pas.

Et la Gourde tourna vers le jeune homme des yeux mouillés de larmes qui le touchèrent peu. Il fut, du reste, dispensé de répondre à cette explosion de tendresse. Ils approchaient du cabaret de la Trique, et en apercevant sa maison, la loquacité de Jeanne Cadou se trouva tout à coup interrompue par de nouvelles réflexions. Elle pressa le pas, afin de précéder André, et frappa à la porte d'une façon particulière.

On ouvrit aussitôt de l'intérieur, et Soulaine parut sur le seuil.

— Sommes-nous amis ce matin, André Lécuyer, dit-il sans se ranger pour laisser passer le jeune homme? Il faut que je le sache avant de te permettre d'entrer.

— Nous ne sommes pas amis, répondit André d'un ton grave et triste; je pense que nous ne pourrons jamais l'être; mais je ne viens pas ici pour te chagriner, je viens pour causer avec toi parce qu'on m'a dit que tu avais à me parler.

— Oh! oh! ricana le mendiant, tu as tout de même changé de ton depuis hier au soir, bien que tu ne veuilles pas encore être tout à fait poli. Entre, quoique ça, et causons.

Il alla reprendre sa place sur l'escabelle au coin de la cheminée, et fit signe à la Gourde de fermer la porte dès qu'André fut entré.

Le jeune homme jeta un regard rapide sur ses deux compagnons. Dans les circonstances où il se trouvait, après la scène qui avait eu lieu la veille entre lui et Soulaine, un sentiment de crainte lui eût été permis en face du mystérieux et redoutable mendiant. Cependant, une fois encore, les préoccupations profondes et douloureuses du cœur d'André triomphèrent de ses terreurs superstitieuses, aussi bien que des inquiétudes plus réelles qu'il eût pu concevoir pour sa sureté. Il alla, d'un air calme, s'asseoir sur le banc, posa son coude sur la table, appuya sa tête sur sa main et resta les yeux tournés vers Soulaine, comme attendant qu'il s'expliquât. Soulaine secoua les cendres de sa pipe dans le foyer, remit son pied nu sur son sabot, et regarda André d'un air narquois.

— Vous ne voulez donc plus me livrer à la gendarmerie, monsieur André, dit-il? Faut croire que la nuit porte conseil, comme on

dit; vous savez peut-être à présent qu'il vaut mieux m'avoir pour ami que pour ennemi.

— Il y a longtemps que je sais cela, répondit André avec un pâle sourire. Pourtant tu as bien vu déjà, et tu vois bien encore que je n'ai pas peur de toi.

— Tu es, du moins, devenu plus sage, ricana le mendiant. Tu n'as plus envie aujourd'hui de me serrer le cou pour faire sortir les paroles de mon gosier, ou les yeux de ma tête. Sapristi! as-tu les mains dures, petit gars! Tu es fort comme un bœuf à présent. Quand je pense que je t'ai vu tout petit, ça me surprend.

— Ça prouve que tu es plus vieux que moi, voilà tout, répondit le jeune homme. Nous venons au monde les uns avant les autres, et nous vieillissons de même. Mais je ne pense pas que tu m'aies fait venir ici pour me faire des compliments. Qu'est-ce que tu me veux?

— Moi! rien, répondit Soulaine en clignant de l'œil d'une manière significative. C'est par bonté que j'ai chargé la Jeanne de t'aller chercher. J'ai pensé que tu aurais peut-être quelque chose à me dire ce matin, et je n'ai pas voulu que tu perdisses ton temps à courir après moi; ça prouve, je pense, que j'ai de l'amitié pour toi et peu de rancune.

André ne répondit rien. Sa physionomie contractée, ses lèvres tremblantes trahissaient une douloureuse lutte intérieure, et les avances brutales du mendiant lui inspiraient une méfiance et une répulsion qu'il avait peine à contenir.

Soulaine parut deviner quelque chose de l'impression qu'il produisait.

— Après tout, dit-il, il ne faut point que tu fasses si fort le dégoûté, parce que, vois-tu, il y en a d'autres que toi qui m'ont touché dans la main et s'en sont bien trouvés. Quand je suis couché dans la lande, sur la bruyère, par les belles nuits sans lune, histoire de ne pas payer d'auberge, il arrive bien souvent que des gens qu'on croit endormis dans leurs lits viennent m'y voir. Ce sont d'honnêtes gens, bien sûr. Il n'y a pas de *sourcellerie* dans leur fait. Ils viennent seulement chercher des simples pour guérir leurs bestiaux, pour chasser les charançons de leurs greniers, ou bien pour faire pondre leurs poules. Ils ne m'appellent pas le *sourcier* alors, *ben* au contraire, ils me disent bonjour poliment, ils me donnent des poignées de main, et ils me traitent d'ami, parce que je ne suis pas un bavard et que je

peux leur être utile. Pourquoi donc agirais-tu autrement, toi qui as besoin de moi encore plus que les autres?

— C'est possible, répondit André d'une voix sourde; mais ce n'est pas une raison pour que je me sente davantage porté vers toi. Je sais que tu es habile; tu t'es déjà servi de ta science pour faire bien du mal, et je ne sais si tu veux ou si tu peux le réparer. Pourtant, si je suis venu ici, c'est dans cette espérance. Tu as prononcé hier des paroles que je n'ai pas oubliées et que je pourrais te demander de m'expliquer, mais c'est ce que je ne ferai pas. Il y a des choses que personne ne me dira, et que je ne dirai à personne. J'ai une montagne sur mon esprit, et tous ceux que je vois, tous les mots qu'on me dit, tous les instants qui passent semblent y ajouter pierre sur pierre, rocher sur rocher pour la rendre plus haute et plus lourde. Je ne sais si je pourrai la porter bien longtemps sans périr à la peine. Mais, malgré cela, malgré tout, je conserve une volonté dans mon cœur. Soulaine, il faut que Rose Brévin guérisse. Il faut qu'elle soit rendue à sa mère, et je veux être sûr que, désormais, personne ne fera de mal ni à l'une ni à l'autre.

— Eh bien! eh bien! c'est possible, répondit Soulaine d'un air pensif; il ne s'agit que de s'entendre. Chacun connaît ses affaires; si tu es sûr de l'épouser quand elle sera guérie, tout ira bien. C'est une idée que j'aurais dû avoir plus tôt. Je me doutais pourtant qu'il y avait quelque chose sous jeu.

— Que je l'épouse ou non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, dit André dont une légère rougeur colora pour un instant les joues pâles. Je veux qu'elle guérisse; le reste ne regarde personne.

— Diable! mais ça fait, au contraire, une grande différence, s'écria Soulaine en fixant sur le jeune homme des yeux défiants. Ce n'est pas le moment de plaisanter, André, et de cacher son jeu à ses amis. As-tu vu ton père hier au soir?

— Oui, répliqua le jeune homme avec effort.

— Et lui as-tu parlé de notre rencontre?

— Non, nous n'avons pas prononcé ton nom.

Soulaine haussa les épaules, fuma un instant en silence, puis il regarda la Gourde d'un air significatif, et dit :

— J'ai peur de m'être trompé.

Jeanne Cadou leva aussi les épaules, et vint s'asseoir sur le banc auprès du jeune homme.

— Voyons, mon petit Dro, dit-elle, nous sommes ici entre amis.

Nous ne cherchons que ton intérêt, parce que nous te voulons du bien, mais il faut que nous connaissions ta pensée; parle-nous clairement et sans crainte; tu ne dois pas de défier de nous.

André tourna sur la Gourde son regard triste et ferme à la fois.

— Jeanne Cadou, dit-il, il est possible que vous ayez de bonnes intentions pour moi; mais, voyez-vous, je crois que vous me connaissez mal, et que les services que vous voudriez me rendre ne seraient pas de mon goût. Dites-moi donc plutôt si vous pouvez faire ce que je vous demande, et, dans ce cas, nous nous quitterons en paix sans plus parler du passé.

La Gourde sembla embarrassée par ce discours. Elle regarda Soulaine, qui continuait à fumer en silence.

— Du diable! si je sais comment m'y prendre avec ce petit gars-là! exclama tout à coup le mendiant. Je ne voudrais pas qu'il m'arrivât ce qui est arrivé à plusieurs, de me couper le cou avec ma propre langue, et pourtant ça m'ennuie de marcher à l'aveugle dans un chemin si dangereux. Après tout, je ne peux croire que dans la position où tu te trouves, André, tu vinsses me demander de guérir cette jeune fille si tu ne comptais l'épouser; tu n'es point assez sot pour ça. Je te répète que je ne te veux pas de mal; sans ça je me serais débarrassé de toi d'une manière ou d'une autre. J'ai même de l'amitié pour toi, si bien que je répugne à te dire des choses qui, avec ton caractère, te mortifieraient plus qu'un autre. Si tu voulais me parler franchement et me promettre de prendre Rose Brévin pour ta femme, je ne serais pas embarrassé pour la guérir. Elle redeviendrait aussi fraîche et aussi jolie qu'autrefois. Qu'est-ce qui t'empêcherait, après tout, de faire ce mariage? Tu es encore celui de nous qui y trouverait le plus grand avantage.

— Je le crois bien qu'il y trouverait son avantage! s'écria la Gourde d'un air encourageant. Quand il ne la prendrait que par amitié, je dis qu'il ferait bien encore! C'est une bonne fille que tout le monde aime, et avec ça une des plus riches de la paroisse. Je jurerais qu'il y a un bon magot sons la pierre branlante du foyer de la mère Brévin.

— Oui! oui! reprit Soulaine. Le *Poulailler* n'a pas tout perdu sur la route de Nantes. Son commerce allait bien. Il n'y en avait pas de plus habiles que lui à faire de bons marchés; acheter pour un liard et revendre pour dix sous. Aussi on a vu comme les pêcheurs l'aimaient. Mais ça n'importe guère à sa fille. Elle est héritière de

tout, vu qu'elle n'a ni frère ni sœur pour partager avec elle. Elle aura de quoi s'acheter de jolies *dorures* le jour de ses noces.

— Et vous ferez un beau couple, dit la Gourde avec attendrissement, un joli couple du bon Dieu, quand vous sortirez de l'église au son des violons, des coups de fusil, et à la lueur du feu de joie de vos noces. Je sens que ça me remuera le cœur, et que j'en pleurerai. Oui, j'en pleurerai de joie, car je voudrais la voir heureuse, cette jeunesse, et toi aussi, mon André, pour qui j'ai tant d'amitié.

— Ce ne sera pas la mère qui s'opposera à ce mariage, continua Soulaine, pendant que la Gourde, interrompue par sa sensibilité, s'essuyait les yeux avec un lambeau de mouchoir. Madeleine est une femme bien douce et qui n'a pas de résistance; elle croira ce qu'on lui dira. L'oncle, Louis Brévin, sera plus difficile peut-être, à cause de ton père, naturellement. Mais, s'il t'ennuyait trop, tu n'aurais qu'à le dire, et on trouverait bien moyen de lui faire entendre raison. Allons, André, tu comprends maintenant où en est l'affaire; réponds-nous comme un garçon raisonnable.

Pendant que la Gourde et Soulaine parlaient ainsi, André promenait de l'un à l'autre un étrange regard, où le mépris, la douleur, la honte semblaient lutter et se confondre. Sa main tourmentait convulsivement le manche d'un couteau posé sur la table, et ses joues livides semblaient se creuser, de minute en minute, sous l'orbite agrandi de ses yeux. Plus d'une fois, il fut au moment d'interrompre les discours des deux misérables par une explosion de colère et de dégoût; mais il se contint avec un grand effort sur lui-même, et, baissant la tête, plongeant sa figure dans ses deux mains tremblantes, il les écouta jusqu'au bout. Des flots amers d'indignation et de désespoir débordaient de son cœur, pendant qu'il demeurait ainsi en silence. Mais, lorsqu'il releva la tête, une espèce de sourire était sur ses lèvres.

— Chacun connaît ses affaires, comme tu disais, Soulaine, reprit-il enfin d'une voix dont son énergique volonté ne pouvait maîtriser l'agitation, et, quand je te demande de guérir Rose, tu peux bien croire que j'ai des raisons pour cela. Ne te tourmente donc point pour savoir ce qu'il en résultera, et dis-moi seulement ce qu'il faut faire pour en arriver là.

— Eh! allons donc! s'écria le mendiant en frappant dans ses mains. Ce sont, ma foi, les premières paroles raisonnables que je t'aie entendu prononcer. Je sais enfin que tu n'as pas envie de semer toi-

même le chanvre de la corde qui devrait te pendre, et ça me suffit, car tu nous tires à tous une fameuse épine du pied. Quant à guérir Rose, c'est facile : je n'ai pas besoin de recourir à ma *sourcellerie* pour ça. La maladie tire à sa fin; il fallait savoir seulement si elle ne recommencerait pas. Maintenant, c'est décidé; retourne chez elle ce soir, tu la trouveras déjà mieux.

André se leva.

— J'irai, dit-il, je verrai si tu m'as dit vrai; ça me fera connaître la manière dont je dois me conduire envers toi.

— Sois donc tranquille, nous nous sommes entendus, reprit Soulaine. Mais, en tout cas, tu feras bien de m'écrire si tu as quelque chose à me faire savoir, car je vais quitter le pays, et d'un bon pas encore; inutile de mettre ta lettre à la poste, par exemple; le facteur ignore mon domicile. Mais la Gourde sait toujours à peu près où me trouver. Je reviendrai pour danser à tes noces. Jusque-là, j'aime mieux être ailleurs qu'ici. Mais c'est quand tu seras à ton ménage, avec ta petite femme et deux ou trois marmots, que j'aurai plaisir à te venir voir. Heu! comme tu me recevras bien! Tu n'oublieras pas le *sourcier*, j'en suis sûr!

André avait ouvert la porte et se tenait déjà debout sur le seuil, prêt à sortir; il se retourna en poussant un profond soupir.

— Non, dit-il, je ne l'oublierai pas; je n'oublierai jamais ce que vous m'avez dit tous les deux aujourd'hui, et j'y penserai trop souvent. Mais il n'y a que le bon Dieu qui sache si nous nous retrouverons un jour. C'est pourquoi je vous dis adieu et non au revoir.

Il sortit, et la Gourde le vit se diriger du côté du village. Cependant il n'y rentra pas sur-le-champ. Peut-être voulant se donner le temps de calmer son esprit troublé, alla-t-il cacher dans un coin désert des prairies humides, sans autre témoin que le ciel et le grand lac paisible, les agitations désolées de son âme; peut-être éprouva-t-il dans cette journée une de ces défaillances douloureuses contre lesquelles une fermeté stoïque ou une tendresse profonde peuvent seules réagir, et qui vous donnent, pour un instant, la tentation presque irrésistible de fuir devant les chagrins, les hontes, les souffrances que l'avenir accumule devant vous. Nul ne pourrait le dire. De cet instant commença pour André une vie dont son caractère joyeux et ouvert n'aurait pu concevoir la pensée; une vie de douleurs solitaires, de froissements cachés, d'humiliations dévorées en silence, de désespoirs supportés sans plaintes, et son visage portait déjà l'em-

preinte indélébile de ses amères tristesses, lorsque vers le soir il descendit à pas lents sur la grève, la traversa sans entrer dans le village, et se rendit chez la veuve Brévin. Madeleine l'accueillit avec un sourire radieux.

— C'est le bon Dieu qui t'a ramené vers nous, mon André, dit-elle. Je crois que ton arrivée a presque guéri ma Rose. Elle m'a reconnue ce matin; elle m'a embrassée. Oui! j'ai senti ses pauvres lèvres froides sur ma vieille joue; j'ai cru que mon cœur allait éclater de joie. Que mon cher défunt me pardonne! je l'ai presque oublié dans ce moment-là!

Un éclair de joie brilla sur le front du jeune homme; une rougeur fugitive vint animer ses joues, et il s'avança avec empressement vers le lit. La jeune fille avait les yeux fermés; mais son souffle plus égal et plus paisible, la légère coloration de ses lèvres humides annonçaient un sommeil réparateur. Néanmoins, pendant qu'il la regardait, le visage d'André redevint triste, et un profond soupir lui échappa.

— Elle dort, dit à voix basse Madeleine, qui se méprit sur la cause de son émotion; elle dort paisiblement, et c'est ce qui ne lui était pas arrivé depuis bien longtemps. Elle sera encore mieux sans doute quand elle se réveillera, et elle te parlera, mon Dro. Ah! moi qui la veille depuis trois mois nuit et jour, je peux bien voir qu'elle est mieux, et je crois... oui... je crois qu'elle est sauvée!...

— Dieu vous entende, la mère, répondit André, c'est tout ce que je désire. Ce sera du moins une consolation qui vous sera donnée.

— Tu dis ça bien tristement, Dro? reprit la vieille femme en regardant André avec surprise. Qu'as-tu donc, mon garçon? Je te trouve tout pâle. Ne vas pas tomber malade quand Rose sera guérie; ça n'arrangerait pas nos affaires.

Madeleine parlait ainsi d'un air joyeux en cherchant à voir le visage d'André qui détournait la tête; mais avant qu'il pût répondre, Rose fit un mouvement et se réveilla. Elle promena de sa mère à André un regard étonné, puis sourit doucement et dit, comme la veille, mais d'une voix plus forte :

— Bonjour, mon André!

Le jeune homme tressaillit, couvrit sa figure de ses deux mains, poussa un sanglot étouffé, et se précipita hors de la maison.

Il se rendit chez son père. Le pêcheur n'y était pas; il ne rentrait guère que pour déposer ses engins de pêche et dormir quelques heures. Ce fut un soulagement pour André de se trouver seul et de

pouvoir se livrer sans distraction et sans témoin à ses tristes pensées. Il s'enferma dans sa chambre et y resta le reste du jour. Il était couché et semblait dormir, lorsque le père Gaffou rentra vers la fin de la nuit. André, à son tour, se leva plusieurs heures avant que son père fût réveillé. Le jeune ouvrier erra encore pendant toute cette journée dans le village, sans paraître désirer ou chercher de l'ouvrage. Ses voisins, qui le connaissaient pour bon travailleur, ne s'étonnaient pourtant pas en apparence de son inaction. Sa pâleur, toujours plus grande, la tristesse de sa physionomie, son air distrait et préoccupé, le faisaient croire malade. Quelques-uns disaient, en secouant la tête, qu'*un fond de chagrin le minait*. On le regardait avec compassion, mais sans chercher à troubler la solitude dans laquelle il se renfermait.

Vers le soir, il était sur la grève au moment où les pêcheurs s'embarquent, et le rivage présentait une scène pleine d'activité. Le soleil allait se coucher, ses rayons dorés cachaient déjà une partie de leurs gerbes enflammées derrière les côtes plates qui bornent le lac au sud et à l'ouest, tandis que l'onde tranquille, frappée sans obstacle par la lumière éclatante qui flottait à l'horizon, semblait rouler des masses d'or liquide. A droite et à gauche, les bois, les touffes de roseaux, les rivages verdoyants étaient éclairés de chauds reflets, et la vague mourante, endormie sur la rive, l'entourait d'une ceinture étincelante. Les *barges*, les tas de filets, les hommes affairés qui préparaient les embarcations et les détachaient des pieux où elles étaient amarrées, les *juges*, grandes caisses de bois de diverses formes percées de trous et fixées sur le rivage, où elles servent à renfermer le poisson, projetaient dans l'eau des ombres vigoureuses de plus en plus allongées. André, assis à l'écart, regardait en silence ce tableau animé. Il écoutait les propos joyeux, les rires bruyants des pêcheurs, et se rappelait avec quel plaisir il se joignait dans son enfance à des expéditions semblables; car, si le métier de pêcheur est rude et fatiguant à la longue, une nuit passée sur le lac, dans la belle saison, quand le temps est doux et la pêche bonne, est pleine de scènes charmantes et de péripéties intéressantes. Aussi n'est-il guère de paysan, fermier, laboureur, ouvrier, habitant au bord de Grandlieu, qui ne se donne de temps à autre cette distraction émouvante. Et quand vient l'heure où le lac s'éveille, où l'obscurité, qui amène le repos sur ses rivages, transporte au contraire le mouvement et la vie sur les vagues soudainement troublées, on voit d'espace en espace,

le long des côtes, à droite, à gauche, de toutes parts, une foule de petites barques quitter les abris où elles avaient été cachées durant le jour, et venir grossir la flottille disséminée sur le sein tranquille de la vaste pièce d'eau.

Alors les oiseaux aquatiques commencent leurs ébats; de longues bandes d'innombrables judelles flottent à la surface comme un réseau noirâtre, et tout à coup s'envolent, rasant l'eau avec grand bruit, et laissant derrière elles un long sillon argenté. La *lanquas* ou grèbe plonge au large, puis reparaît à une grande distance, faisant miroiter son plumage rose où l'eau glisse en perles brillantes. Les canards, les balbrans s'en vont dans les prés et les marais déserts se nourrir des graines sauvages dont ils sont friands. La loutre, cachée au milieu des roseaux, attend au passage le poisson qui va frayer sur la rive. Le héron, le vanneau, le cossard, le goëland, décrivent dans les airs mille courbes gracieuses, pendant que leurs yeux perçants cherchent au loin leur proie. Tout vit, tout s'anime, tout s'éveille, et cependant l'harmonieux silence de la nuit est à peine troublé par les bruits légers qui le remplissent.

Les *barges* s'éloignèrent l'une après l'autre sous les yeux d'André. Chacune était montée par cinq ou six hommes nécessaires pour manœuvrer le lourd bateau aux formes massives et pour jeter la seine. Parfois un poulailler en vareuse de laine, et la tête couverte de son bonnet bleu, descendait sur la rive, les mains dans ses poches, et venait acheter aux pêcheurs, soit le poisson contenu dans une *juge*, soit le produit présumé de la pêche de la nuit, se livrant ainsi au milieu de l'humble village à une spéculation qui ressemblait fort à certains jeux de bourse.

Presque toutes les barques avaient pris le large; le crépuscule s'assombrissait, et il ne restait plus sur la plage que deux ou trois bateaux échoués, qui, suivant toute probabilité, ne devaient pas servir ce jour-là, lorsqu'André entendit derrière lui la voix et les pas pesants de deux hommes qui se dirigeaient en causant vers le bord de l'eau.

— Je vous répète, disait une voix qu'André reconnut aussitôt pour celle de son père, que j'ai dans ma *juge* la plus belle carpe qu'on ait pêchée cette année, sans compter des brèmes, des gardons, et une belle perche. Ça vaut cent sous comme un liard.

— C'est bon, c'est bon, je veux voir ça. Je ne prendrai pas ton poisson à ton mot, peut-être! répondit le compagnon du père Gaffou. Tu dis cent sous? Tu seras bien content si je t'en donne trois francs.

— Trois francs! dit le pêcheur en se récriant, ma pèche de huit jours! Il n'y a pas de bon sens à proposer des choses comme ça au pauvre monde. Il faut donc mourir de faim?

— Dame! que veux-tu! répondit le poulailler, est-ce ma faute, si tu ne pêches plus qu'à l'*ancro?* ça ne rapporte guère, chacun le sait. Faudra te serrer le ventre, mon bonhomme, et ne pas faire désormais les régals que tu t'es donnés depuis quelque temps.

— Eh bien! que je me régale ou non, ça vous regarde-t-il? répondit le père Gaffou d'un ton farouche. J'ai payé mon compte à l'auberge, et je ne vous ai pas demandé d'argent pour ça, je pense. Vous m'en avez volé plus que je ne vous en ai emprunté, *m'est avis*.

Les deux hommes avaient alors passé près d'André sans le voir, et le jeune ouvrier ne put entendre les mots que le poulailler prononça d'un ton pacifique, pour calmer l'irritation du pêcheur. Il les vit se diriger ensemble vers une des *juges*, l'ouvrir, discuter un instant avec animation, puis enfin se frapper dans la main en signe de marché conclu. Alors le père Gaffou mit péniblement à flot l'une des barques qui restaient encore inoccupées, plaça dedans quelques *ancros*, y monta lui-même, et prenant les rames, s'éloigna solitairement en se dirigeant du côté de la rivière.

Le poulailler remontait la côte. André se leva et l'accosta. C'était Louis Brévin.

— Vous venez donc de faire marché avec mon père, dit le jeune homme, après les premiers bonjours échangés. Ce n'était pas une grosse affaire, je présume.

— Sa *juge* est mal remplie depuis qu'il pêche tout seul, répondit Louis Brévin. Je n'aurais pas continué à lui acheter son poisson, si je n'avais craint de lui *faire affront* et de me fâcher avec lui. Je ne perdrais guère à lui laisser porter sa pèche ailleurs.

— Et pourquoi a-t-il cessé de travailler avec ses *consorts?* demanda André.

— Je n'en sais rien, répondit Louis Brévin en pliant les épaules. Le bonhomme Gaffou est difficile à manier, tu le sais mieux qu'un autre. Mais je crois qu'il se mord joliment les doigts de sa sottise. On ne gagne pas avec des *ancros* de quoi manger du pain.

André ne dit plus rien. Il continua à marcher près de Louis Brévin, en silence et perdu dans ses réflexions, jusqu'à l'entrée du

petit chemin qui conduisait chez la veuve Brévin. Il fit alors un mouvement pour se diriger de ce côté.

— Si tu n'as pas grande affaire chez ma belle-sœur, reprit le poulailler d'un ton significatif, quoique trop calme pour qu'on pût s'en fâcher, tu feras peut-être mieux de n'y pas aller. Je peux te donner des nouvelles de Rose. Je l'ai vue aujourd'hui; elle parle à présent à tout le monde. On peut dire qu'elle est comme guérie.

André hésita, fixa sur le visage impassible de Louis Brévin un regard douloureux et interrogatif, puis, baissant la tête, le suivit du côté du village.

— J'avais toujours dit à ma belle-sœur, continua Louis Brévin, de la même voix traînante et tranquille qui dissimulait chez lui une bonne dose de finesse et une singulière fermeté, qu'elle avait grand tort de se désespérer et de dire si haut qu'on avait jeté à sa fille des sorts et des maléfices. Après tout, sa maladie était une maladie comme une autre, qui s'en est allée lorsque le bon Dieu l'a voulu. On disait aussi qu'elle en savait long sur l'accident qui a tué son défunt père. Bah! je n'ai jamais cru cela, moi! Elle n'a pas encore repris sa mémoire, ce qui est bien naturel, après avoir été si longtemps comme engourdie; mais je suis sûr que quand elle pourra parler, on verra qu'elle ne sait rien de plus que les autres.

Tout en causant ainsi, Louis Brévin était arrivé à la porte de sa maison. Il s'arrêta, et invita André à entrer chez lui pour y prendre un verre de vin. L'oubli de cette politesse d'usage eût équivalu à une grossière insulte. Mais le jeune homme refusa, sous prétexte de grande fatigue; et en effet, ceux qui l'auraient vu se diriger vers sa demeure n'auraient pas reconnu la démarche élastique, le pas joyeux, la vive allure avec lesquels il parcourait quelques jours avant la route de Nantes à Passay. Il rentra, comme le soir précédent, sans parler à personne. Le lendemain il parut vouloir travailler. Il examina ses outils, les mit en ordre, en essaya même quelques-uns; mais cette tentative d'occupation lui réussit mal. Il n'avait pas le cœur à l'ouvrage, et bientôt on l'aperçut errant encore sur le rivage dans les environs de la maison de Madeleine. Son âme semblait attachée à ce lieu dont il ne s'éloignait guère, et pourtant il paraissait redouter la vue de Rose, et se contentait de demander de ses nouvelles aux personnes qui sortaient de chez elle. Il apprit ainsi que l'amélioration de sa santé se soutenait. Chaque jour un progrès marqué se faisait vers la guérison. La vie, l'intelli-

gence, le sentiment, la mémoire, tout revenait à la jeune fille peu à peu et par degrés. Les nuages qui avaient obscurci son esprit se dissipaient à mesure que les forces retournaient lentement à son corps. Oui, lentement, bien lentement, car plusieurs jours se passèrent ainsi, et la santé, la fraîcheur, la jeunesse, quittaient André à mesure que Rose les reprenait. Pâle et triste, il continuait à parcourir le rivage, s'asseyait à l'ombre de quelque haie, et façonnait distraitement un morceau de bois avec son couteau, ou bien encore il allait se renfermer seul dans sa misérable demeure. Ce qu'il faisait, ce qu'il pensait, ce qui le préoccupait pendant ces longues heures, nul ne le savait. Il avait un bonjour amical pour tous ceux qu'il rencontrait, mais il ne causait avec personne.

Le dimanche pourtant, au retour de la grand'messe, il rencontra Madeleine, et la vieille femme vint à lui avec un empressement joyeux.

—Tu ne veux donc plus revenir chez nous, mon Dro? dit-elle d'un ton de reproche. Tu aurais pourtant plaisir à voir Rose aujourd'hui. Elle est levée, elle a mis ses habits des dimanches, et si elle n'est pas aussi jolie qu'autrefois, il ne s'en faut guère.

André regarda la bonne femme avec une singulière expression de doute et de méfiance.

— Êtes-vous bien sûre, la mère, dit-il d'une voix altérée, que Rose sera contente de me voir?

— Et pourquoi pas? répondit Madeleine avec surprise. Elle serait bien ingrate s'il en était autrement. Veux-tu que je te dise la vérité? Je pense qu'elle est fâchée de t'attendre tous les jours sans que tu viennes jamais, et que c'est là ce qui la rend encore si pensive et si triste.

— Eh bien! dit André avec un effort visible, j'irai donc la voir aujourd'hui; dites-le-lui, mère Brévin, afin que mon arrivée ne la suprenne pas.

Quelques heures plus tard, en effet, André se dirigeait vers la petite maison de la veuve. Il était encore plus pâle que de coutume, et sa démarche traînante, incertaine, n'annonçait pas l'empressement joyeux inspiré par un heureux rendez-vous. Arrivé à la porte de la maison, il s'arrêta un instant pour laisser aux battements de son cœur le temps de se calmer; puis, posant la main sur le loquet, il ouvrit doucement.

— Bonjour à la compagnie, dit-il d'une voix altérée, en restant sur le seuil sans paraître oser s'avancer davantage.

Il y avait plusieurs personnes chez la veuve. Des voisines, des

parentes étaient venues la complimenter sur la guérison de sa fille, et la petite maison se trouvait presque remplie. Il sembla à André que l'on répondait froidement à son salut, et que des regards surpris s'échangeaient entre les assistants. Du reste ce ne fut pour lui qu'une impression bien rapide, et pour ainsi dire instinctive, ses yeux et son cœur étaient invinciblement attirés d'un autre côté. Auprès de la fenêtre ouverte qui laissait entrer la brise bienfaisante et aromatique du lac, éclairée vivement par un brillant rayon de soleil, était Rose, Rose elle-même, guérie! sauvée! quoique bien faible encore. Elle tourna la tête au son de la voix d'André, une vive rougeur, qui lui rendit pour un instant toute sa fraîcheur et sa beauté d'autrefois, se répandit sur ses joues; puis une pâleur mortelle y succéda, et elle porta la main à son cœur, comme si elle y ressentait une vive douleur; mais elle fit un effort sur elle-même, et sa voix tremblante prononça les mots si doux par lesquels elle avait accueilli André au milieu de ses plus grandes souffrances.

— Bonjour, mon André?

Le cœur du jeune homme bondit dans sa poitrine. Il contraignit à grand'peine son émotion, s'approcha de Rose, toucha la main qu'elle lui tendait, et la félicita d'une voix balbutiante sur sa guérison. Ceux qui étaient là regardaient les deux jeunes gens et suivaient sur leur physionomie, avec plus de curiosité que de bienveillance, le reflet de leurs angoisses secrètes. Heureusement que le son de la cloche des vêpres vint appeler dehors ces surveillants incommodes, et peut-être André avait-il compté sur cette coïncidence pour se ménager une entrevue plus intime avec Rose. Les voisines quittèrent l'une après l'autre la maison de la veuve, et les deux jeunes gens restèrent seuls.

Pendant quelques instants une même émotion profonde et pénible arrêta les paroles sur leurs lèvres. Rose avait levé les yeux sur André, mais en le voyant si triste, elle avait détourné son doux regard, et elle demeurait toute troublée, la tête baissée et le cœur palpitant. Cependant les moments étaient précieux. André le sentait; il s'était armé de courage en venant près de Rose: il voulait parler; il voulait connaître son sort. La vie qu'il menait depuis dix jours devenait intolérable, et il était arrivé à l'un de ces moments décisifs où l'on préfère la douleur même à l'appréhension qui la précède, la certitude la plus cruelle au soupçon qui ronge, le parti pris qui nous déchire le cœur à l'hésitation perpétuelle.

— Rose, dit-il tout bas. Mais la voix lui manqua, il s'arrêta, respira profondément et reprit : Rose, je suis venu te demander de me parler avec sincérité.

Les joues de la jeune fille prirent une teinte plus pâle, et ses lèvres blanches furent agitées d'un léger frémissement pendant qu'elle répondait :

— Je l'ai bien pensé quand je t'ai vu, André.

— Rose, reprit André après un autre silence, tu n'as encore dit à personne ce que tu as vu le jour de la mort de ton père?

— Est-ce que j'y suis obligée? dit-elle en fixant sur son compagnon ses yeux, où l'on pouvait lire une certaine inquiétude. Le bon Dieu ne demande pas qu'on se venge, André. J'y pense, et je m'en inquiète quelquefois; mais il me semble que je peux bien ne rien dire, si je le souhaite.

— Je ne sais pas, répondit André avec un soupir. Quand je suis arrivé ici, je croyais qu'on devait avant tout faire connaître la vérité et punir les coupables, s'il y en a; maintenant je n'ose plus parler ainsi, et c'est peut-être le bon Dieu qui t'inspire une pitié dont l'idée ne me venait même pas. Mais quoique tu sois assez bonne pour ne rien dire aux autres, encore faut-il que tu me dises tout, à moi.

— Pourquoi à toi plus qu'à un autre? demanda-t-elle en détournant le visage et d'une voix tremblante.

— Parce qu'il faut que je sache si je puis marcher encore la tête levée au milieu de notre paroisse, ou si je dois m'aller cacher loin d'ici, dans un lieu d'où l'on n'entendra plus jamais parler de moi et où les regards des honnêtes gens ne viendront pas me faire rougir. Oh! Rose! Rose! ce que j'ai souffert depuis huit jours avec cette pensée dans mon esprit, personne ne le sait, et personne ne le saura jamais, excepté toi. Tu étais encore toute petite que je te disais déjà mes chagrins. Tu me consolais, quand mon père me maltraitait. Ah! que ne m'a-t-il fait mourir alors, je ne serais pas là aujourd'hui pour traîner après moi sa honte et sa faute!

Et le malheureux, posant ses yeux sur ses deux poings fermés, s'efforçait en vain de retenir les larmes et les sanglots qui trahissaient malgré lui l'amertume de son désespoir.

— Tu n'auras jamais de honte sur toi, mon Dro! s'écria Rose en posant une main tremblante sur la tête du jeune homme, pendant que, de l'autre, elle essayait d'écarter les bras dont il se cachait le visage; non, jamais! si c'est moi qui dois te l'attirer. Lève la tête, je

t'en prie, et regarde-moi encore. Je suis toujours ta Rose qui t'aime bien, je t'assure; et toi, tu es toujours bon et honnête comme par le passé. Pourquoi te cacherais-tu? Pourquoi craindrais-tu les regards du monde? personne n'a le droit de dire du mal de toi!

André releva la tête, essuya ses yeux du revers de sa main et chercha à reprendre un peu de calme; mais il ne répondit pas même du regard à la naïve caresse de l'innocente fille.

— Tu es bien bonne, Rose, dit-il humblement, et je te remercie de ce que tu veux faire pour moi. Je ne peux pas refuser ta bonté. Mais ce que le monde ignore n'en existe pas moins. Je le sais, moi, et ça suffit. Je connais maintenant ce qu'il me reste à faire. C'est dur, Rose, pour un homme qui était revenu au pays avec tant d'espérance. Je perds tout à la fois. Quand je serai loin d'ici et que tu n'entendras plus jamais prononcer mon nom, penseras-tu tout de même à moi de temps en temps, Rose?

—Mais pourquoi partir? Pourquoi me dire toutes ces tristes choses? s'écria la pauvre fille en pleurant. Qu'ai-je donc dit, Dro? que sais-tu? Que crois-tu? Qui t'oblige à quitter le pays? Reste avec nous, Dro; je n'aurai pas honte de toi, bien sûr, ni ma mère non plus. Elle me raconte sans cesse comme tu as été bon pour nous, pendant que j'étais malade; il y a quelque chose qui me dit que je te dois ma guérison. Laisse les méchants pour ce qu'ils sont; ce n'est pas aux bons à payer pour eux. Soyons heureux au moins pendant notre pauvre vie, qui est si courte, et qui ne se recommence pas deux fois.

André s'était levé comme pour partir; il hésita, revint vers Rose, et se plaça devant elle.

— Rose, dit-il d'une voix sourde, il ne faut pas me tromper, même par amitié et par pitié pour moi. Cela me ferait bien plus de mal que de bien. Écoute-moi. Si tu peux me dire du fond du cœur, et en me regardant dans les yeux, que tu es prête à tenir tes promesses d'autrefois, que je puis encore espérer de devenir ton mari, que tu porteras mon nom, et que tu appelleras mon père, ton père... je ferai comme si je me réveillais d'un rêve terrible, j'oublierai tout ce que j'ai vu et entendu depuis huit jours; je ne croirai que toi... et mon cœur, oh! oui, mon cœur éclatera de joie!

Mais la jeune fille baissa la tête, couvrit son visage de ses mains et ne répondit que par un sourd gémissement.

— Tu vois bien, dit André, après un instant de silence. Tout est fini. Il faut nous quitter, ma pauvre Rose. Que le bon Dieu te pro-

tége et te rende heureuse! Pense quelquefois à moi, comme je te le demandais tout à l'heure, et fais-moi une promesse : garde ma petite bague à ta main; elle ne charge pas le doigt du mariage. Celui qui te passera l'anneau d'or pourra bien ne pas ôter le petit chapelet d'argent, et quand tu prieras dessus, il y aura quelques *Ave* pour moi dans le nombre. Adieu, ma Rose, ce n'est pas aujourd'hui comme quand je t'ai quittée au bord de la rivière. Je n'ose te saluer de la même façon. Pourtant... je m'en vais pour bien plus longtemps!

La jeune fille comprit cette humble requête, elle écarta ses mains, et tendit sa joue couverte de larmes au jeune homme, qui y appuya ses lèvres. Mais il ne prolongea pas ce dernier baiser. Il se détourna en comprimant un soupir, marcha jusqu'à la porte, jeta encore sur Rose un regard de profonde douleur, puis sortit d'un pas ferme. Tout était dit pour lui; la coupe amère était plus d'à moitié vidée; sa résolution était prise. Il allait agir, et l'action est un soulagement aux peines de la jeunesse.

Il retourna chez lui, puis en ressortit quelques instants après, et se dirigea vers l'auberge, où, comme il s'y attendait, il trouva maître Patron attablé et distribuant avec générosité à ses auditeurs les inspirations de son éloquence. André profita d'une des rares interruptions qu'éprouvait le discours du garde pour lui demander un instant d'audience. Celui-ci, curieux au moins autant que parleur, se hâta de se lever et le suivit. André déposa entre ses mains une petite boîte assez lourde, en le priant de la remettre le lendemain, de sa part, à Rose Brévin.

Il allégua, pour expliquer ce message, un oubli que son départ subit l'empêchait de réparer. Il savait que, malgré les défauts de maître Patron, il pouvait avoir toute confiance dans son honnêteté et son exactitude. Le garde prouva même, dans cette occasion, qu'il possédait d'autres qualités encore. Il s'abstint, avec une délicatesse qu'on ne lui aurait pas supposée, de toute question embarrassante pour le jeune ouvrier, et se contenta de lui souhaiter bon voyage et bonne réussite. Tranquille de ce côté, André prit avec un jeune garçon, fils d'un pêcheur son voisin, des arrangements relatifs à une promenade qu'il voulait, disait-il, faire dans la soirée sur le lac.

Cependant les pêcheurs étaient tous partis. Le père Gaffou lui-même avait quitté le rivage depuis près de deux heures, lorsque, la nuit étant tout à fait close, André rejoignit son petit compagnon,

qui commençait à s'ennuyer fort dans sa barque solitaire. Le jeune ouvrier s'arma d'une gaffe et poussa vigoureusement au large, puis, lorsqu'ils eurent gagné la pleine eau, il s'assit à la poupe et se mit à gouverner, laissant le petit garçon ramer des deux mains, exercice qui semblait lui être familier.

— Sais-tu où je pourrais trouver mon père ce soir? demanda André, au bout d'un instant.

— Les autres m'ont dit que, depuis quelques jours, il pêche auprès d'un grand *levis* qui se trouve *devers* les marais de Saint-Lumine, répondit l'enfant,

— C'est bien loin, dit André, mais n'importe, nageons de ce côté.

On appelle *levis* d'énormes touffes de joncs que les vents et les flots détachent pendant les tempêtes d'hiver de quelque marécage, et qui s'en vont flottant sur l'eau jusqu'à ce que, arrêtées par un bas-fond, elles s'y collent, pour ainsi dire, se mettent à verdoyer et à étendre de tous côtés leurs racines, laissant germer et pousser les graines qu'elles contiennent. L'été passe ainsi sur l'île nouvelle, puis, quand revient l'hiver, si le fond où elle s'est attachée présente quelque solidité, l'eau la recouvre sans l'ébranler; sinon, soulevée de nouveau par le flot croissant, elle se remet à voyager comme une exilée séparée de sa terre natale, cherchant en vain un pays hospitalier qui l'accueille et l'arrête. Le poisson abonde ordinairement autour de ces *levis*, dont le lac est parsemé, et qui, percés, crevassés, soutenus par une chevelure épaisse d'innombrables racines, offrent des abris et de la nourriture au peuple sous-marin qui s'y joue sans crainte.

Il fallait traverser en droite ligne à peu près tout le lac, qui, dans ce sens, a plus de deux lieues de large, pour atteindre le *levis* où le père Gaffou pêchait ce soir-là. Les bras du jeune rameur n'étaient pas assez vigoureux pour faire glisser bien rapidement la barque au lourd sillage sur la surface de l'eau, et le léger souffle d'air qui venait de l'ouest contrariait encore sa marche. Mais André soulageait parfois son compagnon en prenant les rames à sa place.

Peut-être n'était-il pas fâché de prolonger un peu sa traversée. L'air était doux, la soirée belle. Quoique la lune ne fût pas encore levée, une clarté vague, flottant entre le ciel et l'eau, permettait de distinguer les objets rapprochés et d'apercevoir les silhouettes grises du rivage. Assis à l'arrière lorsqu'il ne ramait pas, André, une main posée sur le gouvernail, l'autre pendant en dehors du bateau sur

l'onde attiédie, promenait autour de lui des regards pleins de tristesse. Chaque contour incertain entrevu dans l'ombre lui rappelait un objet familier et chéri. Le mouvement nocturne dont nous avons déjà parlé se continuait au loin sur le lac. Les *barges* s'entre-croisaient, les oiseaux s'ébattaient, les poissons formaient en sautant des cercles argentés, et l'eau, mirant le ciel, réfléchissait en longues traînées de pâle lumière les rayons tremblants des étoiles. Dans ce moment, la voix d'un pêcheur s'éleva chantant à quelque distance, puis bientôt s'éteignit en notes longuement tenues, qui glissaient harmonieusement à la surface des flots tranquilles, et André, baissant la tête, sentit deux larmes brûlantes glisser sur ses joues.

— *M'est avis* que *vlà* votre père qui navigue vers nous, dit tout à coup le petit garçon.

Le jeune ouvrier releva la tête, et aperçut en effet à quelque distance une barque montée par un seul homme dont il reconnut facilement la taille massive, qui se détachait sur l'ombre un peu éclaircie de la nuit. Il gouverna de ce côté tout en hélant le pêcheur, de manière à se faire reconnaître. Lorsque les deux bateaux furent bord à bord, André se leva, mit une pièce d'argent dans la main de son conducteur en lui ordonnant de retourner sans lui à Passay, puis, prenant un paquet déposé à ses pieds, s'élança dans la barque de son père. Ce mouvement suffit pour séparer les deux nacelles, qui se trouvèrent aussitôt à plusieurs mètres de distance :

— Tu t'es mis en route bien tard si tu veux pêcher ce soir, dit le pêcheur d'un ton rogue. Mes *ancros* sont levés, et je m'en retourne.

— Je n'ai pu partir de bonne heure, répondit André, qui s'occupait à passer une rame dans l'anneau d'osier placé à l'arrière, afin de pouvoir gouverner la barque, j'ai eu bien des choses à faire, et après tout je n'en suis pas fâché. Votre retour m'a épargné la moitié du chemin.

— Eh bien! eh bien! s'écria le pêcheur avec un jurement, à quoi penses-tu donc, maladroit? Tu nous fait virer de bord!

André, sans répondre, continua sa manœuvre, puis, lorsqu'il eut tourné l'avant de sa barque vers le point qu'il avait choisi, il leva la tête et dit en regardant son père en face :

— Nous ne retournons pas à Passay, mon père.

— Comment! nous ne retournons pas à Passay? s'écria le pêcheur. Crois-tu donc que j'aie envie de te promener longtemps, beau fainéant Si tu voulais traverser le lac, il fallait garder ton bateau; quant à

moi, j'ai assez ramé, et je compte être dans mon lit avant une heure.

— Nous ne retournerons à Passay ni ce soir ni jamais, mon père, continua André, et quand le soleil se lèvera nous serons bien loin d'ici.

Le pêcheur fit un mouvement, et garda un instant le silence, puis il dit d'une voix altérée : .

— Qu'est-ce qu'il y a donc de nouveau là-bas?

— Il n'y a rien de nouveau, répondit André, il n'y a rien de nouveau *encore*; mais il faut que nous quittions le pays, mon père; ce que vous avez fait, il y a trois mois, ne peut rester longtemps caché désormais.

— Qu'est-ce que j'ai fait? dit le père Gaffou d'un ton farouche. Qui est-ce qui a dit que j'avais fait un un *mauvais coup?* Celui-là a menti, et je peux le prouver!.

— Ne cherchez pas à me tromper, reprit tristement le jeune homme, c'est inutile à présent. Dès le jour où je vous ai revu, ces mauvais soupçons m'ont frappé le cœur d'un bien dur coup, je vous assure. J'aurais voulu les chasser, et je ne le pouvais. Toutes les paroles que vous disiez, tout ce que je voyais chez vous me ramenait à la même pensée. Et puis, j'ai vu comment les voisins me regardaient. Je lisais sur leur figure qu'ils étaient honteux de me recevoir, quoiqu'ils eussent pitié de moi. Aussi *je n'ai pas fait beaucoup de poussière chez eux*. J'ai passé devant bien des maisons où j'entrais librement autrefois, et dont je n'osais plus seulement ouvrir la porte; mais je ne puis continuer à vivre ainsi. Ça me dévore le cœur, voyez-vous. Je ne veux pas faire la honte de la famille de ma mère. Il n'y a parmi elle que d'honnêtes métayers et de braves gens, je n'attendrai pas qu'ils me renient pour leur parent. Nous irons dans un pays où personne ne nous connaîtra, où l'on ne saura pas ce que vous avez fait, et où la punition ne pourra venir vous chercher.

— Mais je ne l'ai pas tué! s'écria le pêcheur d'une voix étouffée; j'avais défendu de lui faire du mal, et j'ai sauvé sa fille. Quand Rose Brévin aura repris sa mémoire, elle sera la première à dire que je n'étais pas parmi ceux qui ont fait le coup, quoiqu'elle ignore le service que je lui ai rendu à elle-même; mais il y en a d'autres qui le lui apprendront.

Et le vieillard, avec une agitation qui faisait trembler ses rudes mains et embarrassait encore son débit, toujours lent et confus, fit à André le récit de tout ce qui s'était passé lors de la mort de Pierre Brévin.

Bien souvent, depuis ce terrible moment, pendant les insomnies qui visitaient son misérable chevet, les lentes minutes de ses journées oisives, les heures solitaires qu'il employait à parcourir le lac, il avait repassé dans son esprit la même lugubre histoire; et maintenant, quoique son fils se dressât devant lui triste et sévère comme un juge, il éprouvait un étrange soulagement à exprimer les pensées qui depuis si longtemps l'étouffaient, et à formuler les excuses étranges par lesquelles, dès le premier moment, il avait réussi à endormir sa conscience. Une fois accueillie par son esprit borné, la conviction de son innocence quant à l'assassinat, parce qu'il n'y avait pas pris une part active, y était restée incrustée comme une pierre dans l'argile. Il croyait toujours que Rose pouvait rendre à cet égard un témoignage victorieux, puisqu'elle l'avait vu à l'écart sur la route, à l'instant même du meurtre, et il se répétait sans cesse, avec la persistance entêtée qui le caractérisait, cet argument bizarre, qu'il n'avait fait que reprendre son bien en s'emparant de l'argent indûment gagné sur lui par le poulailler. Mais pendant que sa lourde intelligence, renfermée dans un cercle étroit de raisonnements et de déductions, retombait toujours, par son propre poids, dans les voies qu'elle avait déjà parcourues, une sombre inquiétude n'en agitait pas moins sa nature farouche. Les souvenirs sanglants que sa mémoire lui représentait lui étaient insupportables, et il ne pouvait cependant s'empêcher de les creuser sans fin ni trêve, avec une persévérance qu'aucune distraction, aucune occupation ne venaient troubler. Il y avait des moments où, brisé par ce combat solitaire contre ses propres pensées, il l'aurait échangé volontiers pour une lutte extérieure, plus dangereuse sans doute, mais moins douloureuse. Heureux donc de parler tout haut cette fois, de raconter à un autre la sombre histoire qu'il se redisait sans cesse à lui-même, il ne chercha nullement à déguiser les faits qui, suivant lui, le déchargeaient bien plus qu'ils ne l'accusaient.

André n'en jugea pas de même.

— Si vous avez contribué à sauver la pauvre Rose des mains des misérables qui venaient d'assassiner son père, dit-il en frémissant, elle ne peut guère vous en savoir gré, et l'argent dont vous vous êtes emparé a mis sur vos mains tout le sang qu'il a pris à celles de vos complices. Que le bon Dieu vous donne le temps de vous repentir, car vous avez un grand crime sur la conscience!

— Mais je ne l'ai pas tué, persista le pêcheur. J'avais fait pro-

mettre aux autres de ne lui faire aucun mal, et Rose peut dire que j'étais à plus de trente pas de la charrette lorsque son père a été frappé. Oui, je le lui demanderai, et elle le dira, parce que c'est vrai.

— Si elle disait cela, vous seriez perdu, reprit André. Mais elle est bonne, elle se taira. Elle ne nous déshonorera pas et nous irons vivre assez loin pour que tout le monde nous oublie, qu'elle n'entende jamais prononcer notre nom, et qu'on ne puisse lui reprocher de ne pas avoir vengé son père.

Les étranges illusions du vieux pêcheur semblèrent à la fin ébranlées par les paroles de son fils; il baissa la tête avec consternation, puis, la relevant et promenant un regard désolé autour de lui, il dit d'un air inquiet :

— Mais je ne peux pas partir, je ne peux pas quitter Passay. A quoi cela servirait-il? Quand j'irais demeurer à Saint-Lumine ou à Saint-Marc, où j'ai peu de connaissances, je rencontrerais toujours à la pêche des gens de notre village, auxquels je ne pourrais me cacher.

— Nous n'irons ni à Saint-Lumine ni à Saint-Marc, reprit André en secouant la tête, et vous ne rencontrerez plus personne de connaissance sur le lac, car voici, je pense, la dernière fois que nous y naviguerons tous deux. Nous allons nous rendre à Nantes; nous nous y reposerons un moment si vous êtes fatigué, et puis nous continuerons notre route jusqu'à ce que nous arrivions dans un lieu dont nous n'ayons jamais entendu parler, et où on ne sache pas seulement le nom de notre village.

Le vieillard regarda son fils d'un œil hébété. Évidemment l'idée de cet exil, de cette séparation immédiate et complète d'avec tous les objets, toutes les occupations qui remplissaient sa vie, le terrifiait. Peut-être n'eût-il jamais pu à lui seul en concevoir la possibilité, même pour échapper au danger le plus immédiat. Mais l'autorité avec laquelle André parlait, la décision calme, en même temps que profondément triste, qui marquait toute sa conduite et éclatait dans ses regards, domptaient le farouche caractère de son père. Il semblait d'ailleurs que celui-ci, en livrant son secret, en cédant à l'impulsion irrésistible qui l'avait poussé à ouvrir son misérable cœur, eût perdu sa force de résistance ordinaire. Une crainte vague encore, mais déjà terrible, grandissait en lui de minute en minute, et achevait de stupéfier son épaisse intelligence. Il n'essaya donc pas de résister à la volonté d'André, et ce fut à peine s'il osa faire une objection.

— Il faut pourtant que je retourne chez nous, dit-il humblement. Je ne peux pas partir comme ça sans argent et sans hardes, à moins que tu ne me conduises dans ce pays que je ne connais pas pour y mourir de faim et de froid.

— Voilà vos effets, mon père, dit André en désignant le paquet qu'il avait apporté avec lui. Quant à votre argent, il ira, avec le mien, à celle qui a sur lui plus de droits que vous. J'ai des bras et un bon état, je travaillerai pour vous et pour moi. Non ! non ! nous ne remettrons plus ni l'un ni l'autre les pieds sur la grève de Passay ! Regardez bien autour de vous, dites adieu à tout ce que vous voyez ; vous ne le reverrez plus !

Pendant ce douloureux entretien, les deux hommes avaient laissé leur barque s'en aller à la dérive, l'aidant à peine, et comme instinctivement, à se dégager des touffes de joncs sur lesquelles elle se trouvait poussée. Le flot et le vent s'étaient unis pour la ramener à son point de départ, et elle se trouvait alors à une très-petite distance du rivage chéri qui paraissait si beau à leur cœur. La lune se levait rougeâtre à l'horizon ; ses clartés dissipaient l'obscurité de la nuit ; les blanches maisons du village sortaient de l'ombre ; les masses épaisses des bois se dessinaient sur le ciel, et le lac reprenait ses splendeurs nocturnes. Le vieux pêcheur se leva comme pour mieux contempler une dernière fois cette scène qu'il ne devait plus revoir ; un sentiment confus, inexprimable, incompréhensible pour lui dans son amertume infinie, vint s'emparer de son cœur, et, avec un gémissement profond, il se laissa retomber dans la barque, les bras croisés sur ses genoux et la tête appuyée dessus. André regardait aussi son village natal, le beau lac, les aspects si doux à ses yeux, et, au milieu des saules, cette petite maison toute sombre, où il avait autrefois enfermé son cœur, qui aujourd'hui s'y était brisé. Mais sa résolution était prise, sa volonté était arrêtée ; un déchirement de plus ou de moins ne pouvait le faire varier ; il détourna la tête et poussa la barque au large d'un vigoureux coup de gaffe.

Dix minutes après, le père et le fils abordaient à la pointe d'une presqu'île toute revêtue de bois épais qui se trouve de l'autre côté de l'embouchure de Lognon. Tous deux sortirent du bateau, qu'ils abandonnèrent sur le rivage. André se chargea du paquet de vêtements et marcha le premier, se dirigeant vers le nord ; son père le suivit la tête baissée, et les deux exilés volontaires disparurent dans les sentiers du bois.

Le départ du père Gaffou et d'André fit du bruit à Passay. Maître Patron, en fidèle dépositaire, remit dès le lendemain à Rose la petite boîte dont il avait été chargé pour elle. La jeune fille y trouva tout l'argent dont André avait pu disposer, avec un billet qui la priait de l'accepter à titre de restitution, mais elle ne parla à personne de cette circonstance. Sa discrétion n'empêcha pas les soupçons déjà conçus d'être fortifiés par la fuite des deux Lécuyer. Maître Patron exprima même un instant de sinistres suppositions à l'endroit des résolutions désespérées qu'ils avaient pu prendre. La découverte de la barque abandonnée au rivage changea là-dessus sa conviction, et l'on devina à peu près ce qui s'était passé. Mais l'éloignement du père Gaffou, le silence de la famille Brévin, la disparition de Soulaine, qu'on ne revit plus dans le pays, la prudente discrétion de Jeanne Cadou, à qui le départ du père Gaffou donna fort à réfléchir, firent cesser tous les discours. Les *cheminats* sont à Cayenne, où ils ont été déportés pour d'autres crimes, et un certain mystère enveloppe encore la mort tragique de Pierre Brévin.

Douze ans se sont écoulés depuis cet événement. La maison des Lécuyer, demeurée fermée, tombe en ruine. Ni le père ni le fils ne sont revenus au pays. Rose Brévin n'est plus la jeune et fraîche fille dont nous avons fait le portrait au commencement de cette histoire; mais son regard retient le rayon mélancolique et profond qu'un amour puissant laisse après lui ; son cœur garde l'image de sa première affection, et sa main ne porte pas d'autre bague que le petit anneau d'argent qu'elle accepta autrefois en signe d'espérance, et qu'elle conserve comme preuve de souvenir.

FIN DES PÊCHEURS DE GRANDLIEU.

DE L'AMOUR CONJUGAL

DANS LE DRAME[1]

PAR M. SAINT-MARC GIRARDIN.

VIII

LA VEUVE.

CORNÉLIE ET CLÉOPATRE DANS CORNEILLE.

Le personnage de Cléopâtre a souvent figuré sur notre théâtre, et Corneille l'a introduit dans la *Mort de Pompée* en l'opposant à Cornélie, la veuve de Pompée. En mettant, à côté de Cléopâtre, une veuve chaste et fidèle, qui représente l'amour conjugal, moins le bonheur, et le représente par conséquent d'une manière plus grande et plus touchante, Corneille s'est bien gardé de tomber dans la faute qu'a faite Mairet. Il ne représente pas Cléopâtre mourante et fidèle par sa mort à la mémoire d'Antoine; il la représente ambitieuse et volage, telle qu'elle fut pour séduire César et ne le séduisant que pour se faire couronner reine d'Égypte à la place de Ptolémée, son frère. Ainsi représentée, Cléopâtre ne risque pas de nous attendrir : la coquetterie, rachetée par un dévouement suprême, ne dispute plus notre émotion à la fidélité du veuvage, personnifiée par Cornélie.

Comme ce qu'il y a de plus près de l'amour conjugal est la fidélité de la veuve, le personnage de Cornélie, dans la *Mort de Pompée,* relèverait, pour ainsi dire, notre théâtre de son infériorité à peindre l'amour conjugal, si Cornélie était tout à fait une veuve; mais elle est une héroïne autant qu'une veuve. Vouée au culte d'une grande mémoire, et poursuivant partout la vengeance, non-seulement de la mort, mais de la défaite de Pompée, elle semble se souvenir plus du

1. Voir les 28e, 29e, 30e, 31e, 32e, 33e et 34e livraisons.

héros qui fut le rival de César, que du mari qu'elle a perdu. Quand je vois les personnages qui, dans l'antiquité, représentent l'amour conjugal, l'Alceste d'Euripide, la Panthée de Xénophon, ou, dans les temps modernes, la Palombe de Camus, l'Imogène de Shakespeare, je me dis : Voilà des femmes qui aiment leurs maris sans s'inquiéter si ce sont des héros ou des hommes ordinaires : c'est le véritable amour conjugal. Quand je vois Cornélie, je me demande si elle regretterait autant un mari qui n'aurait été qu'un général vulgaire; elle est le représentant et l'héritière d'une grande cause et d'un grand nom, plutôt encore qu'elle n'est une veuve patiente et fidèle, une veuve comme lady Russel et telle que la veut la loi chrétienne, s'entretenant de la mémoire de son mari et de l'espoir qu'elle a en Dieu, soutenant et nourrissant, si je puis ainsi dire, sa tristesse par sa piété[1].

Étudions, dans la *Mort de Pompée,* le caractère de Cornélie; nous verrons ensuite celui de Cléopâtre.

La *Mort de Pompée* est une tragédie faite avec un héros qui ne paraît pas et dont la mémoire remplit la pièce. Partout nous entendons parler de Pompée; son ombre plane sur la scène, mais nous ne le voyons point. Au premier acte, nous entendons délibérer sur sa mort; au cinquième, nous voyons son urne entre les mains de Cornélie. Voilà la seule apparition du héros. Pompée, dans toute la tragédie, est invisible et présent; l'action et l'intérêt de la pièce viennent de lui, tout mort qu'il est. Sophocle a fait, de la sépulture d'Ajax, l'intérêt des dernières scènes de sa tragédie d'*Ajax*. Corneille a fait toute la tragédie de la *Mort de Pompée* avec le nom et le souvenir de son héros, et ce n'est pas une des moindres preuves de la fécondité et de la variété infinie de son génie. Aucune des pièces de Corneille ne ressemble aux autres ni pour l'action ni pour les caractères.

Peut-on, dans une tragédie, s'intéresser à un nom? Pourquoi pas, puisque dans le monde la puissance des noms est si grande? Les morts qui vivent dans la mémoire des hommes ont encore une action qui ressemble à la vie : ils parlent, ils agissent, ils donnent aux événements une marche toute particulière. Nous avons vu en France un nom créer un empire : comment nous étonner qu'un nom anime et remplisse une tragédie?

1. « Quæ vere vidua est, et desolata, speret in Deum, et instet obsecrationibus et orationibus die ac nocte. » (Saint Paul, Lettre à Timothée, v. 3.)

Dès la première scène, le nom et l'image de Pompée sont en action : on délibère sur sa mort. Quels hommes pour décider de la vie de Pompée! un roi lâche et perfide, des ministres corrompus, propres seulement à conseiller le crime, capables de déshonorer un trône, incapables de le soutenir :

On voit un Achillas, un Septime, un Photin,
Arbitres souverains d'un si noble destin.

Mais le nom de Pompée résiste à tous les abaissements de la fortune. Sa mort le relève de la défaite de Pharsale, et, la pitié s'ajoutant à l'admiration, la mémoire du héros nous devient plus sainte et plus sacrée. César lui-même, pour mieux nous avertir des sentiments que nous devons à cette grande mémoire, César pleure sur Pompée. Le plus inconséquent et le plus sentencieux des poëtes, Lucain, qui, dans sa *Pharsale* flatte Néron, dénigre César, loue Pompée et adore Caton, Lucain ne veut pas croire aux larmes de César quand on lui présente la tête de Pompée :

Non primo Cæsar damnavit munera visu,
Avertitque oculos : vultus, dum crederet, hæsit,
Utque fidem vidit sceleris tutumque putavit
Jam bonus esse socer, lacrymas non sponte cadentes
Effudit, gemitusque expressit pectore læto,
Non aliter manifesta potens abscondere mentis
Gaudia quam lacrymis. . . . .
. . . . . . Quisquis te flere coegit.
Impetus, a vera longe pietate recessit[1].

1. *Pharsale*, liv. IX, 1035. Voici la traduction de Brébeuf : elle est assez mauvaise. Pour avoir l'idée du talent de Brébeuf, il faut lire les *Entretiens solitaires* ; c'est là qu'il est parfois un grand poëte.

César, sur cet objet les regards attachés,
Retient un peu d'abord ses mouvements cachés;
Mais, ayant à loisir rappelé son idée,
De cette indigne mort l'âme persuadée,
Il croit qu'il peut enfin, son pouvoir affermi,
Reprendre le beau-père et quitter l'ennemi.
Il verse quelques pleurs que l'artifice envoie;
Il pousse des soupirs d'un cœur tout plein de joie,
Et croit qu'en ce moment, pour la déguiser mieux,
Il faut mettre du moins le trouble dans ses yeux...
Et, quelque source enfin qui produise ses pleurs,
On n'y peut présumer d'innocentes douleurs.

Corneille à suivi Lucain, qu'il admirait trop[1], dans cette défiance qu'il a des larmes de César. Cependant, comme Corneille avait l'instinct du grand, il a compris quel était le sentiment qui faisait pleurer César en voyant la tête de Pompée; mais il n'a osé l'exprimer qu'à moitié :

César, à cet aspect, comme frappé du foudre
Et comme ne sachant que croire et que résoudre,
Immobile, et les yeux sur l'objet attachés,
Nous tient assez longtemps ses sentiments cachés.
Et je dirais, si j'ose en faire conjecture,
Que, par un mouvement commun à la nature,
Quelque maligne joie en son cœur s'élevait,
Dont sa gloire indignée à peine le sauvait.
L'aise de voir la terre à son pouvoir soumise
Chatouillait malgré lui son âme avec surprise,
Et de cette douceur son esprit combattu
Avec un peu d'effort rassurait sa vertu.
S'il aime la grandeur, il hait la perfidie;
Il se juge en autrui, se tâte, s'étudie,
Examine en secret sa joie et ses douleurs,
Les balance, choisit, laisse couler des pleurs,
Et, forçant sa vertu d'être encore la maîtresse,
Se montre généreux par un trait de faiblesse.
Ensuite il faut ôter ce présent de ses yeux,
Lève les mains ensemble et les regards aux cieux,
Lâche deux ou trois mots contre cette insolence,
Puis, tout triste et pensif, il s'obstine au silence,
Et même à ses Romains ne daigne repartir
Que d'un regard farouche et d'un profond soupir[2].

Il y a bien encore un excès de sagacité dans cette peinture de César recevant la tête de Pompée; mais, à travers cette sagacité, l'admiration qu'inspire à Corneille la grande âme de César commence à percer. Il croit que César a eu quelque maligne joie, mais sa gloire s'en indignait; il est donc tout près d'avoir foi aux larmes de César. Pourquoi, après tout, ne croirions-nous pas à ces larmes si naturelles à toute âme élevée, en face d'une grande catastrophe? Quand

1. Voir la préface de la *Mort de Pompée*.
2. Acte III, scène I.

on annonça à Paul-Émile que le roi Persée, vaincu et captif, s'approchait de sa tente, il sortit pour aller à sa rencontre, « les yeux baignés de larmes, dit Plutarque, en songeant à ce roi précipité dans une disgrâce cruelle par la colère des dieux et la jalousie de la fortune. » Le peuple romain lui-même, c'est-à-dire une foule et par conséquent ce qu'il y a de moins capable de réflexion, mais ce qui a naturellement l'instinct de la pitié en face des grandes infortunes, le peuple romain lui-même, quand, le jour du triomphe de Paul-Émile, il vit passer les enfants de Persée encore tout jeunes et qui comprenaient à peine leur changement de fortune, fut ému de compassion : « Plus d'un, à leur aspect, dit encore Plutarque, ne put retenir ses larmes[1]. » Enfin, dans la *Mort de Pompée,* Cléopâtre, le personnage en apparence le moins propre à ressentir ces émotions généreuses qu'inspire le malheur d'autrui, Cléopâtre, en apprenant le meurtre de Pompée, s'écrie :

> Admirons cependant le destin des grands hommes,
> Plaignons-les, et par eux jugeons ce que nous sommes.
> . . . .
> Ainsi finit Pompée, et peut-être qu'un jour
> César éprouvera même sort à son tour.

Il n'y a donc personne, si ferme ou si frivole qu'il soit, guerrier, peuple ou coquette, qui ne soit ému à l'aspect de ces grands coups de la fortune. Et pourquoi l'âme de César n'aurait-elle pas été touchée à l'aspect de la tête de Pompée? Pourquoi n'aurait-il pas pleuré sur tant de grandeur et tant de malheur? Corneille me fait bien croire à l'émotion magnanime d'Auguste maîtrisant sa colère et devenu clément, Auguste, qui avait beaucoup d'esprit et peu de cœur : pourquoi ne croirais-je pas aux larmes de César, qui était bon et qui fut toujours clément? Corneille, grâce à Dieu, n'a donc point abaissé César jusqu'à en faire, comme Lucain, un scélérat hypocrite; il lui a gardé la grandeur de l'âme, qui va si bien avec la grandeur de la puissance. Quand il reçoit Cornélie, vaincue et prisonnière, quels respects magnanimes, dignes de celui qui les rend et de celle qui les reçoit! Est-ce encore le César de Lucain? non : c'est César tel que nous sommes habitués à le connaître et à l'admirer.

1. *Vie de Paul-Émile.*

O d'un illustre époux noble et digne moitié,

dit-il à Cornélie,

Dont le courage étonne et le sort fait pitié!

. . . .

Plût au grand Jupiter, plût à ces mêmes dieux
Qu'Annibal eût bravés jadis sans vos aïeux,
Que ce héros si cher, dont le ciel vous sépare,
N'eût pas si mal connu la cour d'un roi barbare,
Ni mieux aimé tenter une incertaine foi
Que la vieille amitié qu'il eût trouvée en moi!

. . . .

Alors, foulant aux pieds la discorde et l'envie,
Je l'eusse conjuré de se donner la vie,
D'oublier ma victoire et d'aimer un rival,
Heureux d'avoir vaincu pour vivre son égal.
J'eusse alors regagné son âme satisfaite,
Jusqu'à lui faire aux dieux pardonner sa défaite;
Il eût fait, à son tour, en me rendant son cœur,
Que Rome eût pardonné la victoire au vainqueur[1].

Quels beaux vers! Quelle élévation de sentiments! Sont-ils sincères? César croyait-il que Pompée et lui auraient pu vivre réconciliés par la défaite de l'un et la victoire de l'autre? L'orgueil et l'ambition ne souffrent guère ces traités où le vaincu doit toujours se résigner et le vainqueur toujours se modérer. Je ne conçois pas plus la concorde de César et de Pompée après Pharsale qu'avant Pharsale; mais, comme un vœu n'est pas un plan de conduite, il n'est pas tenu d'être toujours possible pour être sincère. Ce vœu, d'ailleurs, était celui des poëtes et du peuple, deux imaginations du même genre, crédules au bien et répugnant à l'expérience. Virgile, dans le sixième chant de l'*Énéide,* fait voir à Énée les âmes encore unies et encore sœurs de César et de Pompée :

Concordes animæ nunc et dum nocte premuntur.

Mais, si elles viennent jamais à la lumière,

. . . . . quantas acies stragemque ciebunt!

1. Acte III, scène IV.

« Jeunes âmes, s'écrie le poëte, gardez de vous préparer à ces terribles guerres! gardez de tourner contre Rome la puissance de Rome! Et toi surtout, dit Énée, toi qui es mon sang et le descendant des dieux, jette, mon fils, jette les armes qui ensanglanteront ta main [1]. »

A mesure que Corneille s'avance dans la tragédie et qu'il se sépare de Lucain, comme son génie le mène naturellement au grand et au beau, il retrouve César et lui rend son véritable caractère. César voit l'affranchi Philippe portant à Cornélie l'urne qui contient les cendres de Pompée; il prend cette urne entre ses mains :

« Restes d'un demi-dieu dont à peine je puis
Égaler le grand nom, tout vainqueur que j'en suis,
De vos traîtres, dit-il, voyez punir les crimes [2];
Attendant des autels, recevez ces victimes.
Bien d'autres vont les suivre.
(S'adressant à Philippe.)
Et toi, cours au palais
Porter à sa moitié ce don que je lui fais;
Porte à ses déplaisirs cette faible allégeance,
Et dis-lui que je cours achever sa vengeance. »
Ce grand homme, à ces mots, me quitte en soupirant
Et baise avec respect ce vase qu'il me rend [3].

Tous les hommages que César rend à la mémoire de Pompée retournent à Cornélie et nous la rendent plus respectable. La veuve, en effet, ne peut se glorifier que de la mémoire de son mari; elle n'est grande et auguste que par la grandeur de celui qu'elle a perdu. Cependant Cornélie, outre son veuvage, a, dans la pensée de Corneille, quelque chose de plus qui lui attire nos respects : c'est une dame romaine.

Et qu'on l'honore ici,

1. Ne, pueri, ne tanta animis assuescite bella;
Neu patriæ validas in viscera vertite vires!
Tuque prior, tu parce, genus qui ducis Olympo;
Projice tela manu, sanguis meus!
(*Énéide*, VI, 832.)

2. César vient de faire mettre à mort Photin, un des conseillers du meurtre de Pompée.

3. Acte V, scène I.

dit César,

mais en dame romaine,
C'est-à-dire un peu plus qu'on n'honore la reine.

Corneille, qui a peint les Romains si grands, s'est fait aussi une idée magnifique de la dame romaine, de la sévérité de ses mœurs, de la dignité de sa contenance, de ce qu'il y a de chaste et de grave dans ses affections. Voilà sous quels traits il a aimé à peindre Cornélie, en les rehaussant encore de la majesté du veuvage. Dès que Cornélie paraît sur la scène, tout prend un caractère particulier de grandeur. Tout à l'heure encore, nous assistions à l'odieuse délibération des ministres de Ptolémée, et il fallait toute la gloire du nom de Pompée pour résister à la honte de sa mort, débattue entre de pareils hommes; ou bien nous écoutions les querelles de Cléopâtre et de Ptolémée, leurs picoteries haineuses; nous voyions même César soupirant pour Cléopâtre et changé en Amadis :

Antoine, avez-vous vu cette reine adorable?
ANTOINE.
Oui, seigneur, je l'ai vue : elle est incomparable.

Avec Cornélie, tout change : César cesse d'être un dameret amoureux et redevient un grand homme : plus rien des misères ou des horreurs de cette cour d'Égypte; partout de graves et pieuses émotions et des sentiments généreux. Cornélie veut venger la défaite de Pharsale, mais noblement, par la guerre et non point par l'assassinat. Elle a appris qu'on conspire contre César; elle vient l'avertir :

. . . . . . César, prends garde à toi!
Ta mort est résolue, on la jure, on l'apprête;
A celle de Pompée on veut joindre ta tête...

Sans doute, dans Cornélie, comme je l'ai déjà dit, il y a plus de l'héroïne que de la veuve; mais il faut reconnaître aussi qu'héritière d'une grande cause, elle a d'autres devoirs à remplir que ceux d'une veuve ordinaire. Voyez, quand elle tient entre ses mains l'urne qui renferme les cendres de Pompée :

O vous, à ma douleur objet terrible et tendre!
Éternel entretien de haine et de pitié,
Restes du grand Pompée, écoutez sa moitié!

N'attendez point de moi de regrets ni de larmes :
Un grand cœur à ses maux applique d'autres charmes.
Les faibles déplaisirs s'amusent à parler,
Et quiconque se plaint cherche à se consoler.
Moi, je jure des dieux la puissance suprême,
Et, pour dire encore plus, je jure par vous-même,
Car vous pouvez bien plus sur ce cœur affligé,
Que le respect des dieux qui l'ont mal protégé;
Je jure donc par vous. . . . .
De n'éteindre jamais l'ardeur de le venger[1].

Voilà Cornélie, voilà la veuve telle que Corneille a voulu la représenter. Sa douleur s'unit à ses passions de parti. Pompée ne lui a pas laissé une mémoire à pleurer, mais un drapeau à soutenir. C'est par là que son amour conjugal s'efface, pour ainsi dire, dans les obligations mêmes qu'il lui impose. Les devoirs de la famille, le soin des enfants, le souci des affaires semblent parfois, même dans la condition privée, distraire involontairement la douleur de la veuve. Qu'est-ce donc pour Cornélie, mêlée aux passions de la guerre civile? Ovide, dans ses *Tristes*, après avoir d'abord remercié sa femme d'avoir sauvé la fortune de ses enfants et empêché, par la protection de Livie, que la confiscation des biens fût ajoutée à l'exil, ce qui était l'usage des temps de proscriptions; Ovide, plus tard, sembla se plaindre que sa femme fût plus occupée des affaires de la famille qu'affligée du malheur de son mari, et qu'elle eût plus de fermeté et d'intelligence que de tendresse et de dévouement. Était-ce qu'Ovide était injuste comme le sont volontiers les malheureux? Était-ce que sa femme donnait plus à ses obligations de mère de famille et d'habile ménagère, qu'à ses chagrins d'épouse et de presque veuve? « Oui, lui écrit Ovide, oui, je quitterais mon exil, car ma faute n'est pas de celles qui ont répandu le sang, si tu avais de moi le souci que tu devrais en avoir... Sans doute tu peux paraître malheureuse de l'exil de ton mari, et cependant il y a des femmes qui voudraient, même à ce prix, être ce que tu es, c'est-à-dire la femme d'Ovide[2]. »

1. Acte V, scène I.
2. Hinc ego trajicerer, neque enim mea culpa cruenta est,
Esset, quæ debet, si tibi cura mei.
. . . .
Quumque viri casu possis miseranda videri,
Invenies aliquas quæ, quod es, esse velint.
(Liv. V des *Tristes*, élégies II et XIV.)

En commençant ce chapitre, j'ai reproché à Cornélie son héroïsme comme faisant une trop grande distraction à sa douleur conjugale. C'est par là, au contraire, qu'elle plaît à Saint-Évremond : « De toutes les veuves, dit-il, qui ont jamais paru sur le théâtre, je n'aime voir que la seule Cornélie, parce qu'au lieu de me faire imaginer des enfants sans père et une femme sans époux, ses sentiments tout romains rappellent dans mon esprit l'idée de l'ancienne Rome et du grand Pompée [1]. » Saint-Évremond, au surplus, exclut sans hésiter du théâtre les sentiments et les affections de la famille, tout ce que les Grecs aimaient à représenter et ce qui les touchait le plus, l'amour paternel et maternel, l'amour filial, la tendresse conjugale. « Introduisez, dit-il, une mère qui se réjouit du bonheur de son cher fils ou s'afflige de l'infortune de sa pauvre fille, sa satisfaction ou sa peine fera peu d'impression sur l'âme des spectateurs. Pour être touché des larmes et des plaintes de ce sexe, voyons une amante qui pleure la mort d'un amant, non pas une femme qui se désole à la perte d'un mari. La douleur d'une amante tendre et précieuse nous touche bien plus que l'affliction d'une veuve artificieuse ou intéressée, et qui, toute sincère qu'elle est quelquefois, nous donne toujours une idée noire des enterrements et de leurs cérémonies lugubres [2]. »

Je ne demande pas à Saint-Évremond pourquoi il veut se représenter les veuves comme des femmes *artificieuses ou intéressées,* tandis que les amantes sont *tendres et précieuses,* c'est-à-dire pleines à la fois de tendresse et de grâce ; je ne lui demande pas non plus comment l'*idée noire des enterrements et de leurs cérémonies lugubres* ne suit que la mort des maris et non la mort des amants : je m'étonne seulement de cette prétention qu'a Saint-Évremond de rejeter du drame, qui est l'image de la vie humaine, les sentiments qui sont les plus naturels à l'homme, les affections qui honorent et animent le plus la vie. Le cœur humain n'a-t-il donc que deux sentiments qui vaillent la peine de figurer sur la scène, l'amour et l'héroïsme ? N'y a-t-il dans le monde que des héros et des amants ? L'idée est singulière et contraire à l'expérience du théâtre antique ; mais je ne puis pas me dissimuler qu'elle se rapproche de la pratique de notre théâtre, qui, soit dans Corneille, soit dans Racine, fait une grande part à l'héroïsme et à l'amour. . . . .

1. Saint-Évremond, *Dissertation sur l'Alexandre de Racine.*
2. *Id., ibid.*

Ne croyons pas cependant que, dans la Cornélie de la *Mort de Pompée*, il n'y ait qu'une héroïne et point de veuve. L'héroïne domine la veuve, mais la veuve soutient l'héroïne, et, pour en être convaincus, demandons-nous un instant ce que nous penserions de Cornélie, si, tout en restant l'héroïne de son parti, elle manquait à la fidélité de son veuvage, si elle épousait quelqu'un après Pompée, fût-ce un adversaire de César. Nous consentons volontiers à ce qu'elle ait la grandeur d'âme que Corneille aime à prêter aux Romains, à condition qu'elle aura aussi les sentiments qui conviennent à la veuve, et que les grandes vertus ne la dispenseront pas des petites, quoiqu'il me répugne d'appeler petites les vertus qui soutiennent la famille et qui sont la force et l'honneur du foyer domestique. Ne nous y trompons point, d'ailleurs : Cornélie emprunte à son veuvage tout ce qui fait sa grandeur. Elle ne poursuit César qu'au nom de Pompée, au nom de son mari. Prêtez-lui d'autres sentiments, faites qu'elle soit seulement une héroïne de la guerre civile et qu'elle songe plutôt à la république opprimée qu'à son mari vaincu, aussitôt l'héroïne nous déplaît, tant il y a encore de la veuve dans l'héroïne, quoi qu'en dise Saint-Évremond. Il ne croit pas que la fidélité d'une épouse et la douleur d'une veuve puissent jamais nous intéresser au théâtre. Pauline dans *Polyeucte,* et Cornélie dans la *Mort de Pompée,* protestent contre cet arrêt, qui frappe les sentiments les plus naturels et les plus honnêtes du cœur humain.

Le personnage que Corneille, dans la *Mort de Pompée,* semble avoir opposé à dessein à Cornélie, est Cléopâtre. Il ne faut peut-être point juger Cléopâtre sur le portrait qu'en fait Corneille ou sur les injures des poëtes latins du parti d'Auguste, qui l'appellent la courtisane-reine. L'histoire lui est plus favorable que la poésie. Il y a dans Cléopâtre trois choses à remarquer : une âme forte dans une vie efféminée; une passion vraie avec des mœurs licencieuses; une grande pensée politique poursuivie à travers les plaisirs et les fêtes. Telle est l'idée qu'en donne Plutarque dans la *Vie d'Antoine,* idée qui fait de Cléopâtre un de ces personnages complexes qui ont des réputations différentes, selon le point de vue d'où on les regarde. Lord Byron, dans son *Sardanapale,* a voulu peindre une de ces âmes courageuses dans un corps efféminé, que nous offre parfois l'histoire et qui piquent notre curiosité. Sardanapale a épuisé toutes les voluptés de l'Asie, et il meurt avec cette intrépidité insouciante, propre aux Orientaux.

Cléopâtre est aussi une de ces natures fortes et souples qui aiment

le plaisir et la mollesse sans se laisser amollir. La civilisation orientale produit souvent ces contrastes. Le corps jouit et raffine sur ses jouissances; l'âme résiste. Dans Cléopâtre, quelles recherches infinies du plaisir! Quelles prétentions de savoir jouir mieux que le reste des hommes! Elle a institué avec Antoine une sorte d'école de voluptueux, dont le but est de mener une *vie inimitable* [1]. L'homme de la civilisation est ainsi fait, qu'il ne lui faut pas seulement du plaisir : il lui faut aussi la réputation d'en savoir jouir. Il ne veut pas seulement satisfaire ses sens : il faut aussi qu'il satisfasse sa vanité. De là les noms divers que prennent, selon les temps, ces élus du plaisir et de l'abondance; noms bizarres [2], qui témoignent tous du besoin qu'a l'homme d'exalter ses jouissances par l'orgueil pour les prolonger, car les jouissances touchent vite à la satiété.. Aussi ces voluptueux sont rarement gais ou ne le sont pas longtemps : témoin les *inimitables* de Cléopâtre et d'Antoine, qui se changèrent bientôt en une autre confrérie, la confrérie des *comourants* [3], c'est-à-dire de gens décidés à mourir ensemble, mais qui, en attendant, menaient la vie la plus joyeuse qu'ils pouvaient, et qui avaient peut-être même la prétention de mourir à table, au milieu des plaisirs. De ces *comourants*, il n'y eut qu'Antoine et Cléopâtre qui moururent ensemble, et il n'y eut aussi que Cléopâtre qui, à travers sa mollesse, regardant d'un œil plus sérieux cette mort dont la confrérie avait pris le nom, se mit à étudier les poisons qui faisaient mourir l'homme avec le moins de douleur. Elle faisait ses essais sur des condamnés. Après les poisons, elle étudia la morsure et le venin des serpents, et elle trouva que l'aspic était celui qui causait le moins de souffrance.

Voilà bien les scènes de la vie antique et de la vie orientale : le luxe, les festins, les voluptés de toute sorte, en même temps l'idée et l'étude de la mort. Cléopâtre avait appris avec soin le rôle de ses derniers moments. Aussi sa mort fut belle et majestueuse, digne d'une reine. Elle était enfermée dans son mausolée, gardée avec soin par les soldats d'Octave, qui la réservait pour son triomphe à Rome, et qui craignait qu'elle ne voulût, par la mort, se dérober à cet outrage. Mais elle trompa Octave et ses satellites : on lui apporta un aspic caché dans un panier de figues, et elle se fit piquer par ce serpent

1. Αμίμητον βίον.

2. Les raffinés, les enragés, les roués, les incroyables, les viveurs, les lions.

3. Συναποθανουμένων.

tant étudié; puis elle envoya son testament à Octave. Celui-ci fit courir au mausolée : les gardes qui ouvrirent les portes « trouvèrent, dit Plutarque, Cléopâtre morte et couchée sur un lit d'or, vêtue de ses habits royaux, une de ses femmes, Iras, morte aussi à ses pieds, et l'autre, Charmion, mourante et employant le reste de sa force à replacer sur le front de Cléopâtre son diadème, qui s'était dérangé. — Cela est-il donc beau, Charmion, de mourir ainsi? dit un officier romain. — Très-beau, répondit Charmion, et digne de la descendante de tant de rois. — Et, à ces mots, elle tomba morte elle-même aux pieds de sa maîtresse [1]. »

Ce tableau est grand, et je soupçonne Plutarque de s'être souvenu, en le faisant, que Cléopâtre était de race grecque. Ses *Vies* des grands hommes et ses *Parallèles* sont une lutte que le patriotisme grec engage contre l'orgueil romain. Il voulait persuader à Rome que la Grèce avait été aussi grande et aussi glorieuse que Rome elle-même. De là un secret penchant, dans ses histoires, à relever tout ce qui est grec; de là la justice qu'il rend à Cléopâtre, dont il glorifie la mort et qu'il représente partout comme supérieure à Antoine par le goût et l'élégance. Antoine, à côté de Cléopâtre, est un soldat grossier, un barbare courageux, qui avait pourtant la prétention de s'entendre en plaisirs et en luxe; mais, dès le premier repas que lui donne Cléopâtre, il reconnaît son infériorité. Cléopâtre n'a pas seulement sur lui l'ascendant de sa beauté, elle a l'ascendant d'une civilisation supérieure. « Il y avait, dit Plutarque, des femmes plus belles que Cléopâtre, mais il n'y en avait pas une qui eût la conversation plus spirituelle et plus aimable. Elle avait une bonne grâce qui surmontait tout, un son de voix charmant, une moquerie délicate et tempérée. » Comment Antoine, comment un capitaine élevé dans la rudesse et la barbarie des guerres civiles, aurait-il pu résister à ces séductions de toutes sortes? Un vieux Romain y eût résisté à force d'ignorer la civilisation; mais les Romains du temps, et surtout de l'école de César, en avaient déjà goûté; de plus, ils avaient la richesse qui mène aisément au luxe. Ils devaient donc être disposés à goûter toutes les délices de la Grèce et de l'Asie, surtout quand ces délices étaient mises en œuvre par la plus gracieuse et la plus habile des fées. Lorsqu'après Actium, le malheur vint détruire tous ces enchantements du luxe et du plaisir, il vint en même temps unir de liens plus forts qu'ils ne

1. *Vie d'Antoine.*

semblaient capables de les porter, ces deux personnages qui valaient mieux que leur vie et qui ne savaient pas qu'ils s'aimaient d'un amour si fidèle. Antoine, en effet, croyant que Cléopâtre était morte, se perça de son épée; mais il ne mourut pas aussitôt, et, apprenant que Cléopâtre vivait encore, il se fit porter près d'elle. Elle s'était retirée dans le tombeau qu'elle s'était fait bâtir près du temple d'Isis, tombeau qui n'avait qu'une fenêtre au dehors; et c'est par cette fenêtre que Cléopâtre, qui ne voulait laisser entrer personne dans sa retraite, hissa Antoine mourant et couché sur un matelas. Admirable tableau encore, dans Plutarque, que celui de Cléopâtre et de ses femmes tirant avec des cordes Antoine tout ensanglanté et qui tendait les mains à Cléopâtre, se soulevant et s'allégeant du mieux qu'il pouvait.

Voilà, dans Cléopâtre, cette passion vraie et touchante qui la relève et la réhabilite à nos yeux. Reste le génie politique que Plutarque lui attribue aussi, et ces grands et hardis projets qu'elle poursuit à travers les plaisirs et les fêtes. Je n'en dirai qu'un mot, car le génie politique n'a jamais servi à rendre un personnage plus dramatique et plus intéressant : les calculs des hommes d'État sont froids et languissants au théâtre.

Cléopâtre, selon Plutarque, savait et parlait presque toutes les langues de l'Asie, et elle avait habilement gouverné l'Égypte, n'y ayant, parmi les rois alliés d'Antoine, « aucun prince à qui elle le cédât en prudence et en jugement. » Elle avait le génie politique; de plus elle avait la tradition du plan que les successeurs d'Alexandre voulaient tous accomplir en Asie, et qui était de remplacer Alexandre, puis de fonder, comme lui, un grand empire d'Orient. Cette pensée n'a jamais abandonné les Séleucides de Syrie et les Lagides d'Égypte. Le démembrement du grand empire macédonien, qui s'étendait depuis la mer Adriatique jusqu'à l'Indus, avait été une nécessité imposée par la bataille d'Ipsus. Cette bataille avait décidé de la part qu'aurait chacun des capitaines d'Alexandre; mais le souvenir de l'empire macédonien était le modèle qu'avaient tous devant les yeux ces princes de race macédonienne. Cléopâtre hérita de leur rêve et voulut l'accomplir. Elle se fit donner par Antoine la Syrie, la Cilicie et Cypre, réunissant déjà ainsi sous sa domination ce royaume de Syrie que les Lagides d'Égypte avaient sans cesse voulu ravir aux Séleucides, de même que les Séleucides avaient voulu ravir l'Égypte aux Lagides. Chacun d'eux commençait, par la conquête du royaume le

plus voisin, sa revendication de l'empire universel, et, comme si la géographie était la règle souveraine de la politique, comme si la destinée des États dépendait, pour ainsi dire, de leur place sur la carte, nous avons vu, de nos jours, le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, lutter pour avoir aussi la Syrie, la Cilicie et Chypre.

Pendant quatorze ans, Cléopâtre avec Antoine a gouverné l'Orient. Elle avait rétabli l'empire d'Orient, l'empire d'Alexandre, en faisant d'Antoine un Oriental. Grande habileté d'avoir ainsi rendu à l'Orient sa vieille prépondérance, et coupé, pour ainsi dire, en deux la puissance de Rome, en faisant des guerres civiles des Romains, non plus une question de prééminence entre deux hommes, mais entre deux mondes. Ne nous y trompons pas : grâce à l'ambition de Cléopâtre, dans la lutte entre Octave et Antoine, c'est l'Orient et l'Occident qui combattent l'un contre l'autre, l'Orient toujours vaincu, à Salamine, à Arbèles, cette fois encore à Actium, mais qui, dans l'ancien monde, reprend par la corruption ce qu'il perd par la force. Alexandre avait conquis l'Orient; mais, à la fin, l'Orient avait conquis Alexandre. Ce grand guerrier grec était mort roi des Perses et sultan de l'Asie. Ses successeurs ont tous été, par leurs mœurs et leurs idées, de véritables rois orientaux. Cléopâtre, toute jeune encore, avait déjà essayé de transformer par l'amour César en empereur d'Orient. Elle y réussit avec Antoine. Vaincu avec elle à Actium, l'Orient reprit sur les successeurs d'Auguste ce plan hardi de transformer les maîtres de Rome en monarques orientaux, et il y réussit si bien, qu'à la fin même il fit perdre à Rome son droit et son titre de capitale.

Ainsi l'empire de l'Orient a toujours été la pensée de Cléopâtre, et, même après Actium, elle voulait, dit Plutarque, faire traîner ses vaisseaux par l'isthme de Suez, de la Méditerranée à la mer Rouge, pour aller avec Antoine fonder un nouvel empire dans l'extrême Orient. Il n'y avait qu'un successeur d'Alexandre et un vrai roi d'Égypte, c'est-à-dire d'un pays placé entre deux mondes, qui pût songer ainsi à l'empire des Indes après avoir perdu l'empire de l'Europe.

Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, que cette lutte de l'Orient et de l'Occident, que je signale dans la guerre entre Octave et Antoine, soit une invention et une fantaisie de la philosophie de l'histoire, pour donner, après coup, aux événements un sens dont les contemporains ne se doutaient pas. Le poëte d'Auguste, Virgile, a gravé

cette lutte sur le bouclier d'Énée, et l'a montrée telle que nous la voyons :

> Hinc Augustus agens Italos in prœlia Cæsar,
> Cum patribus populoque, penatibus et magnis dîs,
> Stans celsa in puppi. . . . .
> Hinc ope barbarica variisque Antonius armis
> Victor, ab auroræ populis et littore rubro.
> Ægyptum viresque Orientis et ultima secum
> Bactra vehit[1]. . . . .

« D'un côté, l'Italie conduite au combat par Auguste avec le « sénat, le peuple, les dieux pénates et les dieux paternels, tous les « symboles de la puissance romaine ; de l'autre, Antoine avec sa « puissance barbare, ses soldats rassemblés de tous les coins du « monde, l'Égypte, l'antique Orient et la Bactriane lointaine. »

Telle est la Cléopâtre de Plutarque, avec son courage au milieu de toutes les mollesses de l'Asie, sa passion vraie en dépit de ses mœurs licencieuses, son génie politique enfin, malgré sa frivolité apparente. Ce n'est pas ainsi que Corneille l'a voulu représenter. Il lui a ôté tout ce qui en fait un personnage presque héroïque dans Plutarque, sa mort courageuse, son amour fidèle, ses grands projets; il ne lui a laissé que la coquetterie. Cette coquetterie même n'a rien de piquant et de gracieux ; il la fait parler comme parlaient les héroïnes du *Cyrus* ou des romans de chevalerie. César est son chevalier, et c'est pour lui plaire qu'il a conquis l'Italie, la Gaule, l'Espagne, comme Amadis vainquait les géants pour plaire à la belle Oriane : « Son bras, » dit-elle,

> Son bras ne dompte point de peuples ni de lieux
> Dont il ne rende hommage au pouvoir de mes yeux;
> Et, de la même main dont il quitte l'épée,
> Fumante encor du sang des amis de Pompée,
> Il trace des soupirs, et d'un style plaintif
> Dans son champ de victoire il se dit mon captif[2].

César n'est pas moins galant que ne le dit Cléopâtre, et il ne sait pas moins bien qu'elle le beau style des romans :

1. *Énéide*, liv. VIII, 677.
2. Acte II, scène I.

Oui, reine, si quelqu'un, dans ce vaste univers,
Pouvait porter plus haut la gloire de vos fers;
S'il était quelque trône où vous pussiez paraître
Plus dignement assise en captivant son maître,
J'irais, j'irais à lui, moins pour le lui ravir
Que pour lui disputer le droit de vous servir.
. . . .
C'était pour acquérir un droit si précieux
Que combattait partout mon bras ambitieux,
Et dans Pharsale même il a tiré l'épée
Plus pour le conserver que pour vaincre Pompée.
Je l'ai vaincu, princesse; et le dieu des combats
M'y favorisait moins que vos divins appas :
Ils conduisaient ma main, ils enflaient mon courage;
Cette pleine victoire est leur dernier ouvrage;
C'est l'effet des ardeurs qu'ils daignent m'inspirer[1].

N'oublions pas que, dans Racine, Alexandre parle de la même manière à la princesse Cléophile :

Par des faits tout nouveaux je m'en vais vous apprendre
Tout ce que peut l'amour sur le cœur d'Alexandre.
Maintenant que mon bras, engagé sous vos lois,
Doit soutenir mon nom et le vôtre à la fois,
J'irai rendre fameux, par l'éclat de la guerre,
Des peuples inconnus au reste de la terre,
Et vous faire dresser des autels en des lieux
Où leurs sauvages mains en refusent aux dieux[2].

Si Corneille, se conformant au ton des romans de son temps et les autorisant par son imitation, fait de Cléopâtre une héroïne romanesque, Shakespeare, dans son *Marc-Antoine*, en fait une amoureuse de comédie. Voyez, par exemple, la scène dans laquelle Cléopâtre apprend qu'Antoine vient d'épouser Octavie, sœur d'Octave, et interroge le messager sur la beauté de cette nouvelle épouse.

CLÉOPATRE.

Tu as vu Octavie?

LE MESSAGER.

Oui, redoutable reine.

1. Acte IV, scène III.
2. Racine, *Alexandre*, acte III, scène VI.

CLÉOPATRE.

En quel lieu?

LE MESSAGER.

A Rome, madame. Je l'ai envisagée en face et considérée à loisir, lorsqu'elle marchait entre Octave et Antoine.

CLÉOPATRE.

Est-elle aussi grande que moi[1]?

LE MESSAGER.

Non, madame.

CLÉOPATRE.

L'as-tu entendue parler? A-t-elle la voix claire ou rauque?

LE MESSAGER.

Oui, madame, je l'ai entendue parler : le son de sa voix est sourd.

CLÉOPATRE.

Ce son de voix n'est pas gracieux. Oh! il ne peut l'aimer longtemps.

CHARMION, une des femmes de Cléopâtre.

L'aimer? Oh! par Isis! cela est impossible.

CLÉOPATRE.

Je le crois comme toi, Charmion; une langue épaisse et une taille de nain! — Quelle noblesse a-t-elle dans sa démarche? Rappelle-toi : as-tu remarqué de la majesté dans son port?

LE MESSAGER.

Elle se meut sans grâce. Soit qu'elle marche, soit qu'elle se repose, c'est la même chose; nulle dignité. Elle offre un beau corps, mais sans âme et sans vie, une statue inanimée plutôt qu'une créature qui respire.

CLÉOPATRE.

En es-tu bien sûr?

LE MESSAGER.

Oui, ou je ne m'y connais pas.

CHARMION.

Il n'y a pas trois hommes en Égypte qui soient plus en état que lui d'en juger.

CLÉOPATRE.

Il est plein d'intelligence, je le sais bien. Je ne vois encore en elle rien de bien redoutable. Cet homme a du jugement.

1. Cléopâtre était petite, et cette question est naïve et comique. Toute la scène est du même genre.

Cette scène est comique, mais d'un comique vulgaire. Cléopâtre a l'inquiétude et la curiosité d'une rivale; elle n'a pas cette confiance en elle-même qui faisait une partie de son pouvoir.

Quand Corneille prête à Cléopâtre le ton de la comédie, il s'en sert mieux que Shakespeare. Au lieu d'en faire seulement une rivale de comédie, il en fait la rivale politique de son frère Ptolémée, qui avait usurpé sa part de royauté. Dès que Cléopâtre sent qu'elle va devenir reine par l'arrivée de César, elle repousse avec une ironie piquante les avances que lui fait son frère pour se réconcilier avec elle. La scène est de la comédie, mais de la haute comédie.

PTOLÉMÉE.

Savez-vous le bonheur dont nous allons jouir,
Ma sœur?

CLÉOPATRE.

Oui, je le sais : le grand César arrive,
Sous les lois de Photin je ne suis plus captive.

PTOLÉMÉE.

Vous haïssez toujours ce fidèle sujet?

CLÉOPATRE.

Non, mais en liberté je ris de son projet.

PTOLÉMÉE.

Quel projet faisait-il dont vous puissiez vous plaindre?

CLÉOPATRE.

J'en ai souffert beaucoup, et j'avais plus à craindre.
Un si grand politique est capable de tout,
Et vous donnez les mains à tout ce qu'il résout.

PTOLÉMÉE.

Si je suis ses conseils, j'en connais la prudence.

CLÉOPATRE.

Si j'en crains les effets, j'en vois la violence.

PTOLÉMÉE.

Pour le bien de l'État tout est juste en un roi.

CLÉOPATRE.

Ce genre de justice est à craindre pour moi[1].

Corneille excelle dans ces dialogues à la fois familiers et tragiques : familiers par le langage, tragiques par le sujet et les personnages. Il sait que les princes ne sont pas tenus d'avoir toujours un langage

1. Acte II, scène III.

majestueux, et qu'ils peuvent parler comme tout le monde. Les intérêts ou les sentiments sont grands, les paroles sont simples, et ce contraste plaît à l'esprit. Cette familiarité surtout est charmante quand elle tourne à l'ironie, comme dans la scène que nous venons de voir. Corneille sait élever l'ironie sans effort à la dignité tragique; dans *Nicomède* et dans *Suréna*, il en fait l'arme des héros persécutés. C'est par là qu'il mêle la comédie à la tragédie avec un art admirable, qui a même trompé parfois son temps et la postérité, étonnés et presque choqués de rencontrer le comique où ils cherchaient le tragique, ne comprenant pas l'à-propos de ce mélange et s'en prenant au poëte de leur désappointement. Corneille, plus qu'aucun autre poëte, a mis des contrastes dans ses tragédies, non pas seulement le contraste des passions, qui fait le fond nécessaire des tragédies, ou celui des bons et des méchants, de la vertu persécutée par le vice, mais le contraste de la grandeur et de la bassesse, qui, selon une poétique étroite, est moins propre à la tragédie. Étendant le cercle du drame, c'est-à-dire de l'imitation de la vie humaine, Corneille a mis sur son théâtre, comme dans le monde, des personnages petits et bas à côté des personnages grands et généreux : Félix, dans *Polyeucte,* à côté de Pauline, de Polyeucte et de Sévère; Prusias, Arsinoé et Flaminius, dans *Nicomède*, à côté de Nicomède et d'Attale; Ptolémée et Cléopâtre enfin, dans la *Mort de Pompée*, à côté de Cornélie et de César.

(La suite à la prochaine livraison.)

DES ORIGINES

DU

POUVOIR TEMPOREL DES PAPES[1]

PAR M. FILON.

QUATRIÈME PARTIE.

Lutte de la papauté contre la maison de Hohenstaufen. — Rapports de saint Louis avec la cour de Rome. — Le sénateur Brancaleone. — La maison d'Anjou en Italie. — Philippe le Bel et Boniface VIII. — La papauté à Avignon.

I

La papauté ne resta pas longtemps au point culminant où l'avait élevée le génie d'Innocent III. Après la mort de ce pontife, Frédéric II s'affranchit de la tutelle de l'Église. Ce prince ressemblait à ces enfants qu'une règle sévère a longtemps comprimés, et qui se donnent d'autant plus de liberté qu'on a plus cherché à les contenir et à les dominer. Il était, en toute chose, d'une extrême précocité : roi dès le berceau, marié à quatorze ans, il avait un fils de dix ans, quand il n'en avait pas lui-même plus de vingt-six. Son caractère était un mélange de qualités opposées, qu'il devait aux deux familles dont il descendait. A la valeur brillante et quelquefois brutale de la maison de Souabe, il joignait la souplesse et la ruse des Normands. Plus Italien qu'Allemand par son éducation, il s'était exercé avec succès dans la poésie dès l'âge de quinze ans. Ses vers sont cités parmi les plus anciens monuments de la muse italienne, et il a contribué, pour sa part, à former la langue harmonieuse qui devait servir d'instrument à la pensée du Dante. Il savait l'arabe aussi bien que la plupart des langues de l'Europe. Son esprit vif, hardi, dévoré d'une ardente curiosité, dépassait de bien loin les limites que ses instituteurs avaient imposées à ses idées.

1. Voyez les 32e 33e et 34e livraisons.

Au moment de la mort d'Innocent III, Frédéric était en Allemagne, où il continuait de lutter contre le parti d'Othon IV. Le saint-siége ne fut vacant qu'un seul jour, et les cardinaux élurent Cencio Savelli, qui prit le nom d'Honorius III. Le nouveau pape pressait Frédéric de prendre la croix, et d'aller rétablir le royaume de Jérusalem; mais l'empereur ne voulait partir pour l'Orient qu'après avoir assuré sa succession à son fils Henri. Cet enfant fut élu roi des Romains, en avril 1220, et, six mois après, Frédéric fut lui-même couronné à Rome par Honorius (22 novembre 1220). Il s'engagea à se rendre en terre sainte, à reconnaître les immunités ecclésiastiques, et à maintenir dans leur intégrité les domaines du saint-siége. Il alla ensuite dans ses États de l'Italie méridionale, dont il prétendait garder l'administration. Il prenait le titre d'empereur et de roi Sicile, sans s'inquiéter de la promesse qu'il avait faite à Innocent III et du principe de droit public, jadis posé par ce grand pape, que le royaume de Sicile ne devait jamais être réuni à l'Empire. Bien loin de renoncer à l'Italie, Frédéric voulait en faire le centre de sa puissance. Son père, Henri VI, avait traité la Péninsule en pays conquis, et s'était efforcé de la subordonner à l'Allemagne. Frédéric II, au contraire, était disposé à regarder l'Allemagne comme une dépendance de l'Italie, comme une province de l'Empire dont le siége était à Rome.

L'empereur ne se hâtait point de commencer la croisade; il s'occupait de rétablir son autorité dans ses États italiens. Les Sarrasins occupaient encore les montagnes du centre de la Sicile : il les vainquit et en transporta plusieurs milliers dans la Pouille, où il leur abandonna la ville de Lucéra, avec les plaines de la Capitanate. Cette colonie musulmane lui fournissait, dit-on, une armée de vingt mille hommes. Plus tard, il persuada au reste des Sarrasins de s'établir dans la ville et dans la vallée de Nocera, entre Naples et Salerne. C'est ce qui a fait donner à cette ville le nom de Nocera-des-Païens, *Nocera de' Pagani*.

Sur ces entrefaites, Frédéric ayant perdu sa première femme, Constance d'Aragon, épousa en secondes noces Yolande, fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem. Ce prince n'avait plus que le titre de roi : sa capitale et la plus grande partie de ses États étaient au pouvoir des Sarrasins. Depuis son second mariage, en 1225, Frédéric joignit la croix à ses armes, et prit le titre de roi de Jérusalem. Il envoya à Saint-Jean-d'Acre l'évêque de Melfi, avec deux comtes et trois cents chevaliers, pour recevoir, en son nom, les hommages de

tous les vassaux du royaume chrétien d'Orient. Mais il restait lui-même en Italie : il craignait un mouvement dans le nord de la Péninsule. La ligue lombarde s'était reconstituée, en 1226, sous la protection du pape. Grégoire IX, qui succéda à Honorius, désirait ardemment que la première année de son pontificat fût signalée par la délivrance de Jérusalem. Des croisés d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre s'étaient réunis à Brindes. Frédéric donna enfin le signal du départ; il s'embarqua le 8 septembre 1227; mais une partie de son armée succomba à l'action du climat et d'une épidémie très-meurtrière. L'empereur, malade lui-même, redescendit à terre, et se fit conduire aux bains de Pozzuoli, ajournant la croisade à l'année suivante. Grégoire IX, qui voulait être obéi comme son oncle Innocent III, excommunia aussitôt Frédéric, qu'il accusait d'avoir trahi la cause de l'Église et manqué à ses engagements. Tous les lieux où le prince était présent étaient frappés d'interdit.

Ce fut le commencement de la querelle qui devait remplir une partie du treizième siècle. L'empereur en appela aux princes chrétiens, et allégua sa maladie à laquelle le pape ne voulait pas croire. Du reste, il paraissait tenir peu de compte de la sentence prononcée contre lui, et, à l'époque qu'il avait fixée lui-même, il partit pour la Terre sainte, tout excommunié qu'il était. Mais le décret pontifical l'avait précédé en Palestine : les églises se fermaient à son approche; les chevaliers du Temple et de Saint-Jean déclarèrent qu'ils ne pouvaient servir sous ses ordres, et il fut obligé de souffrir que, dans son propre camp, les ordres fussent donnés, non pas en son nom, mais au nom de Dieu et de la république chrétienne. Frédéric entra en négociation avec le soudan d'Égypte, qui était maître de Jérusalem. La ville fut livrée aux chrétiens avec l'église du Saint-Sépulcre; mais les Sarrasins gardèrent le quartier du temple de Salomon, qui était un lieu sacré même pour les musulmans. Le territoire de la Cité sainte était également partagé[1]. Le traité prétendait établir, entre les deux nations et entre les deux cultes, une harmonie impossible à cette époque. Quand l'empereur eut fait son entrée dans la ville à la tête de ses hommes d'armes, et qu'il se présenta à l'église du Saint-Sépulcre pour y être couronné empereur, aucun évêque, aucun prêtre, ne voulut y célébrer l'office divin; Frédéric fut réduit à prendre la couronne sur l'autel, et à la placer lui-même sur sa tête.

1. *Raynald. Annales eccles.*, ann. 1229.

Aussitôt que Grégoire IX eut appris le traité que les chrétiens avaient conclu avec les musulmans, il le dénonça à l'Europe comme un sacrilége, « comme un forfait exécrable, qui inspirait autant d'horreur que d'étonnement[1]. » Le pape ne se contenta point de renouveler l'excommunication prononcée contre Frédéric : il prêcha contre lui une sorte de croisade dans le royaume de Sicile. Il envoya ses soldats et quelques auxiliaires français conquérir ce royaume, sous la conduite de Jean de Brienne, qui ne pouvait pardonner à son gendre d'avoir pris le titre de roi de Jérusalem. Ces guerriers, au lieu d'une croix, portaient sur l'épaule les clefs de saint Pierre. Jean de Brienne attaqua les Abruzzes, la terre de Labour, et pénétra jusqu'à Gaëte; mais l'empereur revint d'Orient en toute hâte; il avait fait garder la croix à ses soldats. Les porte-clefs (*clave signati*) se retirèrent sans combat, et Frédéric eut bientôt reconquis tout son royaume. Quelque temps après, le pape, craignant d'être attaqué dans ses propres domaines, consentit à traiter avec l'empereur et à lever les censures prononcées contre lui.

Ce traité, conclu à San Germano (1230), n'était qu'une trêve entre les deux pouvoirs. Sept ans plus tard, quand Frédéric voulut réduire les villes lombardes et vainquit les Milanais à Corte Nuova, Grégoire IX se trouva, comme autrefois Alexandre III, l'allié des libertés italiennes. Il avait d'ailleurs de nouveaux griefs contre un prince qui ne respectait ni les priviléges ni les domaines de l'Église. En 1238, Frédéric couronna son fils naturel Enzio roi de Sardaigne, en lui faisant épouser Adélasie, héritière de Torre et de Galluri, qui, deux ans auparavant, avait fait au saint-siége la donation de tous ses biens. Matthieu Pâris a comparé Grégoire IX à un habile médecin, qui tantôt se sert de remèdes simples, tantôt emploie le tranchant du fer : « Le pontife, dit le vieux chroniqueur, entremêlait les paroles menaçantes de paroles douces, et les paroles amicales de paroles terribles; mais l'empereur s'étant obstinément refusé à toute réparation, le seigneur pape, dans un accès de colère bouillante, excommunia solennellement Frédéric, et, par une imprécation terrible, le livra à Satan au jour de la mort[2]. » Cette fois, Grégoire ne se borna point à excommunier l'empereur : il délia ses sujets du serment de

1. *Gregorii IX Epist.*, lib. III, Ep. 38.

2. Matthieu Pâris, *Grande Chronique*, traduite par M. Huillard Bréholles et précédée d'une Introduction par M. le duc de Luynes, t. IV, p. 419.

fidélité; il ajouta qu'il était résolu à le déposer, et qu'il procéderait à cette entreprise dans les formes usitées en pareil cas.

Frédéric ne se montra pas plus ému de cette nouvelle excommunication qu'il ne l'avait été de la première; il la fit publier lui-même dans ses États, et se justifia énergiquement dans plusieurs écrits. Il adressa une lettre aux cardinaux, et s'efforça de les détacher de leur chef. Il chercha même à soulever l'élément laïque qui fermentait dans Rome; il écrivit au sénateur et au peuple romain, et, dans sa lettre que Matthieu Pâris nous a conservée, il reconnut, ce qu'avait nié son aïeul Frédéric I[er], « que Rome était la tète et la source de l'Empire[1]. » On trouva, dit-on, un jour, dans la chambre du pape, des vers dont on ignore l'auteur et dont le sens était :

« Les destinées enseignent, les étoiles avertissent et le vol des oiseaux prédit qu'il n'y aura pour le monde entier qu'un seul marteau. Rome, qui chancelle depuis longtemps et qui marche dans les sentiers de l'erreur, cessera d'être la capitale de l'univers. »

Ces vers étaient interprétés par le parti impérial comme s'appliquant à la ruine du pape et de la cour romaine; mais les amis du pontife y répondirent par ces vers, qui s'adressaient à l'empereur :

« Le bruit public raconte, l'Écriture enseigne et tes péchés disent tout haut que ta vie sera courte et ta punition éternelle. »

Mais Frédéric se défendit surtout les armes à la main. Après avoir passé l'hiver à Pise, qui était toujours dévouée à sa maison, il envahit les terres de l'Église au printemps de 1240. Plusieurs villes se déclarèrent en sa faveur, entre autres Foligno, Viterbe, Orta, Citta Castellana, Sutri et Montefiascone. Mais Rome resta fidèle au pontife, et l'empereur fut obligé de se retirer dans la Pouille. Une sourde rumeur se répandait partout contre ce prince : on le représentait comme imbu du scepticisme arabe des disciples d'Averroës; comme ennemi, non-seulement du christianisme, mais de toute religion et de toute morale. Grégoire IX offrit la couronne impériale au frère du roi de France Louis IX, à Robert, comte d'Artois. Mais le saint roi, après en avoir conféré avec ses barons, répondit qu'il n'appartenait point au pape de détrôner un prince qui n'avait point de supérieur ni même d'égal parmi les chrétiens, un prince qui n'avait été convaincu des crimes dont on l'accusait, ni par ses propres

1. Lettre de Frédéric II aux cardinaux. — Lettre du même au sénateur et au peuple de Rome, dans la *Grande Chronique* de Matthieu Pâris.

aveux, ni par le témoignage d'autrui. « En supposant, dit saint Louis, que ses torts soient prouvés et exigent qu'il soit déposé, il n'y a qu'un concile général qui ait droit de juger la question. »

Louis IX était comme la loi vivante. L'idée de justice était profondément empreinte dans son âme, et il était aussi incapable d'empiéter sur les droits de l'Église que de lui sacrifier ceux de sa couronne. Je sais les objections qui ont été faites contre l'authenticité de la pragmatique de saint Louis; mais quand même cet acte célèbre n'aurait été rédigé que longtemps après la mort du pieux roi, il n'en exprime pas moins l'esprit qui dirigeait sa politique dans ses rapports avec le clergé. C'est ce qu'atteste sa réponse aux ambassadeurs du pape, qui étaient venus offrir au comte d'Artois la dépouille de Frédéric II; c'est ce que prouve aussi un curieux passage de Joinville. L'évêque d'Auxerre se plaignait un jour que l'excommunication ne fît plus aucun effet, et il suppliait le roi de venir en aide à l'Église en contraignant les excommuniés à se réconcilier avec elle, sous peine de perdre tous leurs biens. Le roi dit qu'il le ferait volontiers si on voulait l'instruire des motifs de l'excommunication et lui prouver qu'elle avait été justement appliquée. L'évêque répondit qu'il n'appartenait pas au roi de connaître les motifs d'un jugement ecclésiastique. Louis IX déclara qu'il n'interviendrait point : « car, ajouta-t-il, ce serait contre Dieu et contre raison, si je contraignais la gent à eux absoudre quand les clercs leur feraient tort[1]. »

II

Grégoire IX suivit le conseil de saint Louis : pour juger la grande question qui préoccupait l'Europe, il convoqua un concile général dans la basilique de Latran. Mais l'empereur s'opposa à la réunion de cette assemblée : « Il est fort inconvenant, disait-il, pour nous, pour l'Empire et pour tous les princes, de soumettre au tribunal de l'Église ou au jugement d'un concile une cause où il s'agit de notre puissance séculière. » Et il intercepta les routes aux prélats qui se rendaient à l'appel du pape. Quelques évêques français s'étaient embarqués à Nice sur des vaisseaux génois; ces vaisseaux furent pris, après un long combat, par la flotte sicilienne, et les prélats qui étaient à bord furent conduits prisonniers à Pise.

La discorde s'était glissée jusque dans le sacré collége. Jean

1. Joinville, *Histoire de saint Louis*, 1re partie.

Colonna, cardinal de Sainte-Praxède, avait quitté le parti du pape et soulevé les fiefs de sa famille. Tivoli Albano et Grotta Ferrata étaient au pouvoir des Impériaux. Frédéric était aux portes de Rome. Grégoire IX mourut, dit-on, de chagrin; l'histoire doit ajouter qu'il avait près de cent ans. Célestin IV, qui lui succéda, n'occupa la chaire de Saint-Pierre que seize jours; après lui, le saint-siége resta vacant un an et près de huit mois. Il n'y avait plus à Rome que six ou sept cardinaux qui ne pouvaient s'entendre. Frédéric leur écrivit, pour leur reprocher leurs divisions et leur lenteur à nommer un pape. Louis IX lui-même leur adressa des reproches semblables. « Les Français, dit Matthieu Pâris, envoyèrent une ambassade solennelle à la cour romaine, déclarant que si l'on tardait encore à élire un pape, ils auraient soin de se pourvoir, en deçà des monts, d'un souverain pontife auquel ils seraient tenus d'obéir.. » Le chroniqueur ajoute « que la France, en faisant cette déclaration, s'appuyait sur un ancien privilége accordé par saint Clément à saint Denys, l'apôtre des nations occidentales[1]. »

Enfin Innocent IV fut élu (1243). Il était de la maison génoise des Fiesque, qui avait toujours été attachée au parti gibelin. Frédéric, qui connaissait les hommes, ne comptait pas sur sa fidélité : « J'ai perdu, dit-il, un ami zélé dans le collége des cardinaux; à sa place je vois un pape qui deviendra mon plus cruel ennemi. » Le nouveau pontife témoigna d'abord des intentions conciliantes; l'empereur semblait aussi disposé à traiter; mais on ne put s'entendre sur les conditions. Innocent IV, craignant de tomber aux mains des Impériaux, fit demander secrètement à son frère et à ses parents, qui gouvernaient la ville de Gênes, de lui envoyer une flotte à Civita-Vecchia; il s'embarqua dans ce port et arriva bientôt à Gênes, d'où il comptait gagner la France. Louis IX hésitait à le recevoir. Ce prince déplorait la continuation de la lutte entre le pape et l'empereur; il pensait que le rétablissement de la paix était nécessaire dans l'intérêt du monde chrétien. Et quand les moines de Cîteaux le supplièrent à genoux de donner asile à Innocent IV, le roi répondit: « qu'autant que l'humanité le permettrait, il défendrait l'Église contre toute injure de l'empereur Frédéric, et qu'il donnerait l'hospitalité au seigneur pape, si tel était l'avis des barons, qu'un roi de France doit toujours consulter. »

1. Matthieu Pâris, *Grande Chronique*, t. V, p. 338.

Le pape aurait voulu obtenir de Louis IX une adhésion plus complète à sa cause. Il avait déjà quitté Gênes, et, après avoir traversé les Alpes, il vint s'établir à Lyon, où il passa l'hiver de 1244. Cette ville, quoiqu'elle relevât de l'Empire comme tout l'ancien royaume de Bourgogne, pouvait être considérée comme une ville neutre. Elle avait un gouvernement moitié ecclésiastique, moitié républicain; elle était partagée entre l'archevêque et la commune, et ces deux autorités étaient d'accord pour défendre les intérêts du pape. La ville de Lyon se regardait comme la sœur des cités lombardes. Elle n'était séparée du royaume de France que par la Saône, et il y avait même sur la rive droite de cette rivière un quartier français. Dans les circonstances où se trouvait Innocent IV, il ne pouvait choisir une résidence où il fût plus près de ses amis et plus à l'abri de ses ennemis.

Un concile général fut convoqué à Lyon. En attendant, une nouvelle sentence d'excommunication, prononcée contre Frédéric II, fut envoyée dans toute la chrétienté avec une circulaire d'Innocent IV. On raconte qu'un curé de Paris monta en chaire à cette occasion, et dit à ses paroissiens réunis : « Mes frères, j'ai reçu l'ordre de prononcer contre l'empereur Frédéric la sentence solennelle d'excommunication, à la lueur des cierges et au son des cloches. Je sais qu'il existe entre ce prince et le pape de graves dissentiments et une haine implacable, j'ignore pour quels motifs; ce que je sais fort bien, c'est que l'un est injuste envers l'autre; de quel côté sont les torts? voilà ce que je ne sais pas. C'est pourquoi, mes frères, aussi loin que s'étend mon pouvoir, j'excommunie celui qui a tort, et j'absous celui qui a raison [1]. » Ces paroles, qui avaient été prononcées, dit Matthieu Pâris, avec le ton de légèreté et de plaisanterie ordinaire aux Français, volèrent de bouche en bouche et circulèrent dans toute l'Europe. Le prêtre parisien fut sévèrement puni par le pape, et l'empereur lui envoya de riches présents.

C'était le temps où saint Louis était attaqué de la maladie dont il faillit mourir, et pendant laquelle il fit vœu de prendre la croix. Le roi de France était d'ailleurs résolu à rester le plus étranger possible au grand débat qui s'agitait aux portes de son royaume. Le concile s'ouvrit à Lyon, dans le couvent de Saint-Just, le 28 juin 1245. Le pape, après avoir exposé la situation de la chrétienté, renou-

1. Matthieu Pâris, *Grande Chronique*. ann. 1245.

vela ses imprécations contre l'empereur : il l'accusait de parjure, d'hérésie, d'attentats aux droits de l'Église, et d'un accord impie avec les Sarrasins, dont il avait emprunté les secours et adopté les mœurs.

Frédéric n'était séparé que par les Alpes de la ville où s'instruisait son procès ; il s'était avancé jusqu'à Turin, et il s'était fait représenter à Lyon par son chancelier, Pierre des Vignes, et Taddeo de Suessa, docteur ès lois. Le premier, qui avait donné tant de preuves de zèle et de dévouement à l'empereur, garda, pendant la durée du concile, un silence obstiné dont on lui fit un crime auprès de son maître; mais Taddeo de Suessa repoussa avec énergie, et quelquefois avec éloquence, toutes les accusations intentées contre Frédéric; il demanda un délai qui permît à l'accusé de venir se justifier lui-même devant l'assemblée. Innocent IV s'y refusa d'abord ; mais il céda, sur les instances des ambassadeurs de France et d'Angleterre qui assistaient au concile. Un délai de douze jours fut accordé à Frédéric; mais ce prince déclara qu'il ne voulait pas comparaître devant une assemblée composée de ses adversaires. L'arrêt fut prononcé le 17 juillet : l'empereur fut non-seulement excommunié, mais déposé. Ses sujets furent déliés du serment de fidélité; tous ceux qui persisteraient à le soutenir étaient, par le fait même, compris dans la sentence d'excommunication. Le pape déclara que l'Empire était vacant; que ceux auxquels appartenait le droit d'élection pouvaient choisir librement un nouvel empereur. « Quant au royaume de Sicile, ajouta Innocent IV, nous aurons soin d'y pourvoir après avoir consulté nos frères les cardinaux. »

Pendant que le pape lisait cette sentence à haute voix, les Pères du concile tenaient dans leurs mains leurs cierges allumés; et, comme ils les renversaient pour les éteindre, Taddeo s'écria en se frappant la poitrine : « O jour de colère et de malheur! » Et il sortit de l'assemblée pour aller annoncer à son maître ce qui s'était passé. A cette nouvelle, Frédéric se laissa emporter à la plus violente indignation, et s'écria en jetant un regard furieux sur ceux qui l'entouraient : « Ce pape m'a donc rejeté dans son synode! il m'a privé de ma couronne! » Et, après un moment de silence : « Où sont-ils les coffres qui contiennent mes joyaux? qu'on les apporte devant moi. » Lorsqu'on eut ouvert la cassette qui renfermait ses couronnes, il en prit une qu'il plaça sur sa tête; puis, se levant avec des yeux étincelants : « Non, dit-il, je ne l'ai pas encore perdue, ma couronne! ni le

pape, ni le concile ne me l'enlèveront sans qu'il en coûte du sang [1] ! »

Frédéric était résolu à une défense désespérée : il quitta Turin et retourna à Crémone, où il régla les affaires de l'Empire; puis il se rendit rapidement dans la Pouille, et envoya son fils Conrad rallier ses amis en Allemagne. Il écrivit aux princes chrétiens, pour essayer de les mettre dans ses intérêts. Il engagea particulièrement saint Louis à intervenir pour le rétablissement de la paix. Innocent IV, de son côté, cherchait à se concilier le saint roi; mais Louis IX n'avait pas voulu se rendre au concile de Lyon, et sanctionner par sa présence cette suprême juridiction des papes sur les souverains. Après le concile, Innocent IV sollicita du roi une entrevue qu'il attendit quinze jours à Cluny, et il ne fut point autorisé à pénétrer plus avant dans le royaume de France. Louis IX parut enfin dans l'abbaye où il avait donné rendez-vous au pontife. Que se passa-t-il dans cette conférence? c'est ce qu'il serait difficile de déterminer avec certitude. Guillaume de Nangis, qui raconte longuement toutes les circonstances extérieures de l'entrevue, le cortége du pape et celui du roi, termine son récit par ces paroles laconiques : « L'apostole et le roi parlèrent secrètement ensemble de ce qu'ils voulurent [2]. » Matthieu Pâris lui-même, quoique très-disposé à être moins discret, est réduit aux conjectures sur les résultats de cette conférence; il croit, avec beaucoup de vraisemblance, que le roi avait cherché à rétablir la paix entre le pape et Frédéric, mais qu'il n'avait pu y parvenir. Louis IX comprenait combien ces querelles intestines entre les chrétiens étaient contraires au succès de la croisade qu'il méditait.

Après la déposition de Frédéric II, un grand mouvement de liberté se manifesta en Allemagne et en Italie. Tandis que Conrad luttait en Germanie contre les anticésars qu'on opposait à son père, les seigneurs et les villes fondaient leur indépendance. En Italie, les villes lombardes avaient identifié leur cause avec celle de l'Église. Les villes gibelines elles-mêmes, telles que Parme et Reggio, chancelaient dans leur fidélité à l'empereur. Le pape travaillait aussi à soulever le royaume de Sicile que Frédéric occupait encore. Il envoya dans ce pays deux cardinaux avec des lettres pour le clergé, la noblesse et le peuple des villes et des campagnes : « Cherchez, disait-il dans ces lettres, comment vous pourrez faire tomber de vos mains la

1. Matthieu Pâris, *Grande Chron.*, ann. 1245.
2. Guill. de Nangis, *Chron.*

chaîne de la servitude.... Que le bruit se répande parmi les nations qu'ainsi que votre royaume se distingue par sa noblesse et par son admirable fertilité, ainsi, avec l'appui de la Providence divine, il réunit à tant d'autres avantages la gloire d'une liberté bien réglée [1]. »

Ce qui faisait la force d'Innocent IV, et ce qui devait assurer son triomphe, c'est qu'il se présentait partout comme l'allié et le défenseur de la liberté. Par là son autorité, même temporelle, avait de profondes racines dans le cœur des peuples. Aussi Frédéric succomba-t-il après une lutte de cinq ans. Il mourut obscurément dans une bourgade de la Capitanate, le 13 décembre 1250. Innocent IV, après s'être réjoui, plus qu'il n'était convenable, de la mort de son ennemi, conçut le projet de réunir le royaume de Sicile au patrimoine de Saint-Pierre, et de ne plus le donner en fief à aucun prince. Il écrivit à la ville de Naples : « Du consentement de nos frères les cardinaux, nous avons pris vos personnes, vos biens et votre ville elle-même sous notre protection, statuant qu'elle demeurera perpétuellement sous la dépendance immédiate du saint-siége, et nous engageant à ce que jamais l'Église n'accorde la souveraineté ou aucun droit sur elle à aucun empereur, roi, duc, prince ou comte, ou à quelque personne que ce soit [2]. »

Le testament de Frédéric II avait laissé l'Allemagne à Conrad, qui, du vivant même de son père, avait le titre de roi des Romains. L'empereur avait légué le royaume de Sicile à un autre fils, Henri, qu'il avait eu de sa dernière épouse, Isabelle d'Angleterre. Le comté de Catane avait été réservé au fils de Conrad, à Conradin ou Corradino, et la principauté de Tarente à Manfred, fils naturel de l'empereur. A la mort de Frédéric, Manfred prit le gouvernement des Deux-Siciles en qualité de régent. En 1252, Conrad, après avoir fait reconnaître son autorité dans les villes gibelines de l'Italie septentrionale, s'embarqua sur l'Adriatique et vint se joindre à Manfred dans la Capitanate. Ces deux princes réduisirent les villes qui s'étaient déclarées pour le pape, et s'emparèrent de Naples après un long siége.

III

Pendant que le pape s'efforçait de régner à Naples, Rome échappait à son autorité. Quelques-uns des barons romains s'étaient forti-

1. *Innocent IV Epist.*, ap. Raynald. *Annal. eccl.*, ann. 1246.
2. *Innocent IV Epist.*, lib. IX, Ep. 148.

fiés dans leurs maisons; d'autres s'étaient emparés des monuments antiques, des tombeaux, des arcs de triomphe, dont ils faisaient autant de forteresses. Là, ils bravaient à la fois la souveraineté pontificale et la juridiction du sénateur. Quelquefois, pendant la nuit, ils sortaient en armes de leur retraite, pour piller la demeure des marchands; ils faisaient, en pleine rue, des prisonniers dont ils exigeaient de fortes rançons. L'anarchie avait été portée au comble pendant le séjour d'Innocent IV à Lyon, et, pour rétablir l'ordre dans la ville, le peuple avait donné le titre de sénateur à un noble Bolonais, Brancaleone d'Andalo. Cet étranger était armé d'une autorité absolue; mais, connaissant l'inconstance des Romains, il ne voulut accepter le pouvoir qu'on lui confiait qu'à la condition de l'exercer trois ans. Il exigea aussi que trente jeunes gens des plus nobles familles de Rome fussent envoyés en otage à Bologne, pour répondre de sa vie et de sa liberté. C'était à ces conditions qu'il était entré en fonctions au commencement de l'année 1253.

Le chroniqueur qui nous a transmis ces faits, Matthieu Paris, dit que l'administration de Brancaleone fut juste, mais d'une extrême sévérité. Le sénateur, on pourrait dire le dictateur, ne pardonnait à aucun gentilhomme coupable d'avoir porté atteinte à la paix publique. Il marchait avec le peuple contre la forteresse qui servait d'asile au coupable, et il ne se retirait qu'après l'avoir prise et rasée. Plusieurs seigneurs, convaincus d'homicide, furent pendus aux fenêtres de leur palais[1].

Brancaleone voulut aussi réduire les campagnes sous son obéissance. Ses délégués prescrivirent aux habitants de Terracine de reconnaître son autorité et de se soumettre aux lois de Rome. Innocent IV, qui siégeait alors à Assise, expédia une bulle au sénateur, pour lui rappeler que les citoyens de Terracine étaient vassaux immédiats du saint-siége, et n'étaient tenus à aucun service envers les Romains. Il déclara qu'il soutiendrait de toutes ses forces la ville de Terracine, si le sénateur persistait dans ses prétentions. Mais, bien loin d'obéir, Brancaleone était accoutumé à commander. Il exprima son étonnement que le pape fût presque toujours absent de sa ville épiscopale; que ses bulles fussent datées de Lyon, de Pérouse, d'Assise ou d'Anagni, et qu'il ne donnât pas aux évêques de la chrétienté l'exemple de la résidence. Une ambassade du sénateur et du peuple

1. Matthieu Pâris, *Grande Chron.*, ann. 1253.

invita Innocent IV à rentrer dans Rome « pour protéger son troupeau comme un bon pasteur. » Comme il différait de se rendre à cette sommation, les Romains lui déclarèrent que « s'il ne revenait point immédiatement dans la ville, il n'y rentrerait jamais. » Le pontife, dit Matthieu Pâris, se rendit à Rome le cœur plein d'inquiétude et d'effroi; car on lui avait glissé à l'oreille que les Romains, et même les Milanais voulaient exiger de lui les sommes dont il leur était redevable, et qu'ils avaient dépensées à combattre Frédéric dans l'intérêt du pape et de l'Église. Innocent IV fut bien reçu par le peuple; mais il était évident que son pouvoir temporel était subordonné à la dictature de Brancaleone.

Après la mort du jeune roi de Sicile et de son frère Conrad, le pape fit une nouvelle tentative pour mettre l'Italie méridionale sous sa domination immédiate. Il rassembla dans Anagni une armée que lui avaient fournie les villes guelfes de la Lombardie, de la Toscane, de la Marche d'Ancône et la république de Gênes où dominait sa famille. Manfred gouvernait le royaume de Sicile comme tuteur de son neveu Conradin; il alla au-devant du pape, non comme ennemi, mais comme sujet; il consentit même à se reconnaître son lieutenant; mais bientôt, sous prétexte qu'un légat avait voulu lui parler en maître, il se sépara du pontife; il alla rejoindre ces Sarrasins que Frédéric II avait établis en Italie, et, à leur tête, il battit l'armée pontificale. Innocent IV mourut à Naples, qui était rentrée sous son obéissance, et ce fut dans cette ville que les cardinaux lui donnèrent pour successeur Alexandre IV, un des comtes de Signa, de la famille d'Innocent III et de Grégoire IX.

La mort d'Innocent IV rendit Brancaleone encore plus puissant dans Rome : son administration se prolongea encore deux ans et ne fit que redoubler de sévérité. Les Romains s'étaient d'abord réjouis de voir les coupables du plus haut rang traités avec autant de rigueur que les derniers des criminels; mais, à la longue, cette sévérité leur pesa encore plus que l'anarchie. Un complot, excité par une noble famille, les Annibaldeschi, éclata contre le sénateur. Ce magistrat fut enlevé du Capitole et emprisonné; ceux qui avaient des plaintes à former contre lui, furent invités à les produire devant son successeur, Emmanuel des Maggi, de Brescia, et il semblait qu'une sentence de mort allait frapper cet homme naguère tout-puissant.

Mais au moment où Brancaleone avait été mis en prison, sa femme s'était rendue à Bologne pour instruire ses compatriotes de ce qui se

passait dans Rome. Les Bolonais gardèrent avec plus de vigilance que jamais les trente otages qui répondaient de la vie de Brancaleone, et ils envoyèrent une députation au pape pour demander que l'ancien sénateur fût mis en liberté. Alexandre IV leur représenta que celui qu'ils défendaient était le plus redoutable et le plus passionné des Gibelins; qu'il était dévoué à Manfred, le fils et le sucesseur de leur ennemi, Frédéric II. Il les menaça de l'interdit s'ils ne relâchaient les otages qui leur avaient été livrés. Les Bolonais s'obstinèrent, même sous l'interdit, à défendre leur concitoyen. Un soulèvement populaire délivra Brancaleone, qui sortit de la ville et renonça aux droits de sa charge. Deux ans plus tard, les députés du peuple romain l'engagèrent à reprendre ses fonctions; il revint à Rome, et y rétablit le gouvernement populaire. Pendant cette seconde magistrature, il se montra encore plus rigoureux envers les nobles. Il condamna à mort quelques-uns des seigneurs qui lui étaient opposés, et il exila les autres. Il détruisit jusqu'à cent quarante forteresses féodales. Excommunié par Alexandre IV, non-seulement il brava la sentence pontificale, mais il força le pape et toute sa cour à quitter Rome. Alexandre se retira à Viterbe, et il se proposait même d'aller jusqu'à Assise. On voit par la date de ses lettres qu'il était encore à Rome le 12 mai 1257, qu'il était à Viterbe le 29 du même mois, et qu'il y resta jusqu'au commencement de septembre 1258.

Le sénateur n'épargnait ni les amis ni les parents du pontife. Il alla même jusqu'à faire prendre les armes aux Romains, et marcha avec eux contre Anagni, qui était la patrie d'Alexandre IV. Il fallut que le pape lui-même intervînt pour sauver la place et s'humiliât devant Brancaleone. Le sénateur conserva son pouvoir jusqu'à sa mort (1258). « Il avait été, dit Matthieu Pâris, le marteau des orgueilleux et des puissants, l'effroi des malfaiteurs et le défenseur du peuple. » Les Romains lui firent des funérailles magnifiques; sa tête, déposée dans un vase précieux, fut placée au sommet d'une colonne de marbre. Son influence lui survécut; car le peuple lui donna son oncle pour successeur, malgré la défense formelle du pape, qui avait recommandé aux Romains de ne point élire de sénateur sans son aveu.

La famille des Brancaleone avait un puissant allié en Italie, Manfred, qui ne cherchait qu'à susciter des embarras au pontife. Le fils de Frédéric II avait poursuivi ses conquêtes : il était maître de la Sicile, de la principauté de Tarente, de la Pouille et de la terre de

Labour. Il répandit le bruit de la mort de son neveu Conradin, et se fit couronner roi à Palerme le 11 août 1258.

IV

Alexandre IV, ne pouvant faire respecter son pouvoir dans Rome même, n'avait pas la force de reconquérir les Deux-Siciles; aussi résolut-il de donner ce royaume en fief à quelque nouveau prince qui se chargeât de l'enlever à la maison de Souabe. C'était une idée qu'Innocent IV avait conçue, et qu'il avait même cherché à réaliser. Il avait ouvert, à cet effet, des négociations avec l'Angleterre et avec la France. Une bulle du 14 mai 1254 avait concédé le royaume des Deux-Siciles à Edmond, second fils du roi d'Angleterre Henri III. Le monarque anglais fit pendant plusieurs années de grands sacrifices pour établir son fils en Italie; mais le peuple et les barons se lassèrent de ces dépenses, qui appauvrissaient la nation sans produire aucun résultat au dehors. Dans les *statuts d'Oxford,* que l'aristocratie britannique imposa à la royauté en 1258, il fut stipulé qu'il n'y aurait plus d'envoi d'argent à Rome pour la conquête des Deux-Siciles[1]. Le jeune Edmond, qui depuis plusieurs années distribuait à Londres les fiefs de son royaume italien, écrivit, en 1261, aux principaux seigneurs napolitains et au pape Alexandre IV, pour leur annoncer qu'il était prêt à se rendre à Rome avec autant d'argent et de soldats qu'il en pourrait rassembler, et qu'il espérait se mettre bientôt en possession du trône qui lui était promis depuis si longtemps. On ne fit pas grande attention à ces lettres, parce qu'on savait que l'état intérieur de l'Angleterre ne permettait pas au fils de Henri III d'accomplir ces grands projets.

La première pensée d'Urbain IV, successeur d'Alexandre IV, fut de choisir un champion plus puissant et plus capable de faire triompher la cause de l'Église. Le nouveau pape était Français; né à Troyes en Champagne, il s'était élevé de la plus humble condition aux plus hautes dignités de l'Église; il avait été successivement archidiacre de Liége, évêque de Verdun, patriarche de Jérusalem. Élu pape à Viterbe, en 1261, il était exclu de Rome comme son prédécesseur; il voyait l'Italie méridionale au pouvoir de Manfred, l'influence gibeline toute-puissante en Toscane et dans le nord de la

1. Rymer, *Acta publica,* t. I.

Péninsule : ce fut à la France qu'il s'adressa, pour y trouver un vengeur de l'Église et de l'Italie. Il offrit à saint Louis la couronne de Sicile pour un de ses fils ou de ses frères.

La négociation rencontra d'abord un obstacle, la conscience du roi de France. Ce prince n'avait rien à dire en faveur de Manfred, qui combattait à la tête des Sarrasins, et qui venait de ravager la campagne de Rome pendant la vacance du saint-siége. Mais Conradin, héritier légitime des Hohenstaufen, et Edmond, roi de Sicile par la grâce de l'Église, lui paraissaient avoir des droits auxquels rien ne devait porter atteinte. La morale du roi était plus sévère que celle du pape. Il est curieux de voir, dans la correspondance d'Urbain IV, combien il eut de peine à triompher des scrupules de saint Louis. Il écrivait à Albert de Parme, notaire apostolique qu'il avait chargé de la négociation : « Nous rendons grâce à Dieu de ce qu'il a conservé l'âme du roi de France dans une si grande pureté de conscience; mais ce roi doit prendre en nous et en nos frères un peu plus de confiance. Il doit croire, sans l'ombre d'un doute, que nous, qui le regardons comme le fils chéri de l'Église romaine, nous nous garderions bien d'exposer sa renommée et son âme dont la défense nous est confiée... il doit croire que nous-même et nos frères, nous voulons aussi conserver pures nos consciences et sauver nos âmes devant l'auteur de tout salut; en sorte que nous savons, de science certaine, que rien de ce que nous voulons faire n'est au préjudice de Conradin ou d'Edmond ou d'aucun autre homme[1]. »

Urbain IV soutenait que la sentence portée par Innocent IV et le concile de Lyon contre Frédéric II avait frappé toute sa race; que l'Église avait prononcé, de la manière la plus formelle, l'exhérédation de Conrad et de Conradin. Quant à Edmond, le pape obtint sa renonciation et celle du roi son père à tous les droits qu'Alexandre IV avait pu leur concéder sur le royaume de Sicile. Louis IX n'était pas encore entièrement persuadé, et il persista à refuser pour un de ses fils la couronne qu'on lui offrait. Son frère Charles, comte d'Anjou, eut moins de scrupule. C'était un prince d'un caractère sombre, qui parlait peu et agissait beaucoup. Il ne riait presque jamais; mais il n'en était pas moins attaché aux intérêts de la terre, et ce n'est pas lui qui aurait dit comme saint Louis : « Je donnerais tout ce monde visible pour le salut des âmes. » Comte d'Anjou par

1. Urban. IV, *Epist. ad Albert.* ap. Raynald, *Annal. eccles.* ann. 1262.

sa naissance, comte de Provence par son mariage, il était dévoré du désir d'être roi, et son ambition était encore aiguillonnée par celle de sa femme Béatrix, humiliée de n'être que comtesse quand ses trois sœurs étaient reines. Aussi était-il prêt à accepter la couronne qu'on lui offrait ; mais il ne voulut partir pour l'Italie qu'après avoir réglé les conditions de son alliance avec l'Église. Le pape avait d'abord demandé que le comte d'Anjou s'engageât à remettre au saint-siége Naples, la terre de Labour et toutes les îles adjacentes. Charles refusa cette proposition, et, après de longues négociations, Urbain consentit à promettre au prince français l'investiture des deux royaumes de Sicile tels que les avaient possédés les rois normands.

Mais le comte d'Anjou ne bornait pas son ambition à Naples et à la Sicile : il entendait conserver toute sa liberté d'action à l'égard des autres acquisitions qu'il pourrait faire en Italie. Déjà plusieurs villes de Piémont, en le choisissant pour seigneur, lui avaient ouvert l'entrée de la Péninsule. Les Romains eux-mêmes, en 1263, l'avaient élu sénateur. Il faut ajouter que la population de Rome était divisée, et que le parti gibelin avait déféré la même dignité à Manfred. Urbain IV autorisa le prince français à accepter le titre de sénateur, à la condition qu'il s'engagerait à y renoncer aussitôt qu'il aurait fait la conquête des Deux-Siciles, et à remettre la sénatorerie de Rome à la disposition du saint-siége. Le pape, en créant un nouveau roi de Sicile, n'entendait pas se donner, à Rome, un rival ou un maître.

Les conditions du traité étaient à peine convenues qu'Urbain IV mourut à Pérouse (1264). Le saint-siége resta vacant quatre mois. Ce fut encore un Français qui fut élu. Gui de Foulques, cardinal de Sainte-Sabine, qui prit le nom de Clément IV, était né à Saint-Gilles sur le Rhône ; il passait pour un des meilleurs jurisconsultes de son temps, et il avait été employé dans les affaires les plus importantes par le comte de Toulouse et le roi de France. Il acheva l'œuvre de son prédécesseur, et, par la bulle du 16 février 1265, il donna la Sicile, en deçà et au delà du Phare, au frère de saint Louis. Le royaume était déclaré héréditaire pour les descendants de Charles, même pour les femmes ; il était formellement établi que la couronne de Sicile était incompatible avec celle de l'Empire, aussi bien qu'avec la possession de la Toscane et de la Lombardie. Le roi se reconnaissait vassal de l'Église, et s'engageait à lui payer un tribut annuel de huit mille onces d'or. Il devait mettre tous les ans, pendant trois

mois, trois cents cavaliers à la disposition du pape. La ville et le territoire de Bénévent étaient réservés au saint-siége.

Le comte d'Anjou, qui avait minutieusement discuté tous les articles du traité, ne perdit pas un seul instant aussitôt qu'il eut été conclu. Il partit de Marseille, avec mille chevaliers, sur une flotte de vingt galères qui se dirigea vers les bouches du Tibre. La flotte de Manfred croisait à peu de distance de la côte italienne, et la navigation du Tibre était interceptée par des palissades. Charles échappa aux vaisseaux ennemis, grâce à une tempête qui les dispersa. Jeté avec quelques galères sur la côte de Toscane, il faillit être pris; mais, s'étant remis en mer, il fut poussé par le vent vers l'embouchure du Tibre. Il remonta le fleuve sur un bâtiment léger, et, le 24 mai, il fit son entrée dans Rome au milieu des acclamations populaires. Il prit possession du palais de Latran et s'y logea avec ses chevaliers. Clément IV se montra blessé de cette conduite, et lui écrivit de Pérouse : « Nous ne pouvons approuver que le sénateur de Rome, quel que soit son rang et de quelque faveur qu'il soit digne, habite l'un ou l'autre de nos palais[1]. » Et il engageait le prince français à chercher un autre logis pour lui et pour ses chevaliers. Charles obéit sans murmure. Le pape envoya à Rome quatre cardinaux chargés de donner au prince l'investiture du royaume de Sicile, de lui remettre le gonfalon ou l'étendard de l'Église, et de lui faire prêter le serment féodal. Charles n'avait avec lui que les mille chevaliers qui l'avaient accompagné. Son armée, qui s'élevait à trente mille hommes, n'arriva en Italie qu'à la fin de l'été, sous le commandement de son gendre, Robert de Béthune. Elle entra en Piémont par le mont Cenis : le marquis de Montferrat, qui s'était allié au parti guelfe et aux villes de Turin et d'Asti, avait ouvert les Alpes aux Français.

Il y avait encore en Lombardie une ligue de villes gibelines capables de fermer toute communication entre le nord de la Péninsule et l'Italie centrale. La Toscane entière tenait pour le fils de Frédéric II. Manfred, obligé de quitter les environs de Rome, s'était retiré dans le royaume de Naples. Le pape, qui l'avait excommunié et qui avait frappé d'interdit tous les lieux qu'il occupait, faisait prêcher la croisade contre lui. Ce prince voyait avec colère le service divin interrompu dans toutes les villes de ses États, et il dit un jour aux Napolitains

1. Clement. IV, *Epist.* ap. Raynald. *Annal. eccles.*, 1265.

qui le suppliaient de se réconcilier avec l'Église : « J'enverrai dans votre ville trois cents Sarrasins qui feront dire la messe par force. » L'opinion populaire commençait à se déclarer contre lui, et il était vaincu dans la conscience des peuples avant de l'être sur le champ de bataille.

Milan et les autres villes guelfes favorisèrent la marche des Français jusqu'à Ferrare, où des renforts leur arrivèrent de tous côtés : quatre cents hommes d'armes des émigrés florentins, les sujets du marquis d'Este et quatre mille Bolonais, qui, à la voix de l'évêque de Sulmone, avaient pris la croix contre Manfred. Cette armée, après avoir traversé sans obstacle l'Exarchat et la Pentapole, parut dans Rome vers les derniers jours de 1265. Charles n'avait point d'argent pour la payer, et le pape déclarait qu'il ne pouvait lui en donner : il se décida à commencer la campagne en plein hiver. Il partit par la route de Frosinone; le Garillan, qui formait la limite du royaume, fut franchi par les Français près de Ceperano. La forteresse de Rocca d'Arce et celle de San Germano furent prises d'assaut. Les deux armées étaient en présence sur le fleuve Calore, à deux milles de Bénévent. Manfred essaya de négocier; mais Charles d'Anjou répondit en français à ses ambassadeurs : « Dites au sultan de Nocera que je ne veux aultre que bataille, et que ce jourd'huy je mettrai lui en enfer ou il me mettra en paradis. » Le combat s'engagea le 26 février 1266. Manfred fut vaincu et tué. Il suffit de cette victoire pour conquérir tout le royaume, pour abattre le parti gibelin avec la domination de la maison de Souabe, et pour rétablir l'autorité du pape sous la protection des armes françaises. Clément IV reprocha à ses défenseurs d'avoir pillé sa ville de Bénévent, qui ne leur avait opposé aucune résistance[1].

A la nouvelle de la défaite de Manfred, la Toscane s'était soulevée contre les Gibelins qui l'opprimaient. Charles d'Anjou envoya à Florence un renfort de huit cents chevaliers, et favorisa dans cette ville une révolution qui donna le pouvoir aux Guelfes. Il se fit donner à lui-même la seigneurie de la ville pendant dix ans, c'est-à-dire le droit d'y nommer un vicaire pour les affaires de la guerre et de la justice. Un peu plus tard, il obtint du pape le titre de vicaire impérial en Toscane (1267). Le parti vaincu chercha un vengeur en Allemagne, et Conradin vint en Italie défendre les droits de

1. Clement. IV, *Epist.* CCLXII, ap. Martenne, *Thesaurus anecdot.*, t. II.

sa famille; il était accompagné du jeune duc d'Autriche, Frédéric, qui s'était dévoué à sa fortune. A Rome, la faction gibeline releva la tête, et, au mépris des droits de Charles d'Anjou, nomma sénateur Henri de Castille, frère du roi Alphonse X. Une révolte avait éclaté dans la terre de Labour, dans la Calabre et dans les Abruzzes. Les Sarrasins avaient repris les armes à Lucera.

Il fallut recommencer la conquête : Charles courut assiéger Lucera. Clément IV excommunia Conradin, qui s'avançait rapidement à travers l'Italie. Ce prince menaça, en passant, Viterbe où résidait le pontife, et arriva à Rome, où il fut très-bien accueilli par le sénateur, Henri de Castille, et où il s'empara des trésors du clergé cachés dans les églises. L'entrée du royaume de Naples était bien gardée par les Français du côté de la Campanie : Conradin essaya d'y pénétrer par les Abruzzes ; il remonta le Teverone jusqu'à Tivoli, traversa le val de Celle, et arriva dans la plaine de Tagliacozzo. Charles d'Anjou s'était hâté de lever le siége de Lucera : il alla au-devant de son rival et le vainquit à Tagliacozzo (23 août 1268). Plus malheureux que Manfred, Conradin ne périt point sur le champ de bataille. Condamné à mort après le combat, il fut exécuté à Naples deux mois après sa défaite. Il vit la mort avec courage, versa une larme au souvenir de sa mère, jeta son gant au milieu du peuple comme un gage de vengeance, et livra sa tête au bourreau.

Frédéric d'Autriche et les principaux seigneurs qui avaient soutenu Conradin partagèrent son supplice. Une terreur guelfe régna dans toute l'Italie ; les villes du royaume des Deux-Siciles, et Rome elle-même, furent inondées de sang gibelin. Le sénateur, Henri de Castille, fut seul épargné : l'abbé du Mont-Cassin, qui l'avait fait prisonnier, ne l'avait livré qu'à cette condition. Charles d'Anjou reprit Lucera sur les Sarrasins et rétablit partout son autorité ; mais le gant que Conradin avait jeté au milieu de la foule fut, dit-on, porté à Pierre d'Aragon, qui avait épousé la fille de Manfred et qui était destiné à venger la maison de Souabe.

Le conquérant du royaume de Sicile était tout-puissant dans Rome : Clément IV n'était pas rentré dans cette ville ; il avait continué de résider à Viterbe, où il mourut le 29 novembre 1268. Le saint-siége resta vacant deux ans et neuf mois. Ce long interrègne ne fit que fortifier la puissance de Charles d'Anjou dans les États de l'Église. Il assembla à Crémone une diète des villes guelfes de Lombardie (1269) ; il chercha à leur persuader que, pour donner plus de

force à la ligue, il fallait le choisir pour chef. Plaisance, Crémone, Parme, Modène, Ferrare et Reggio y consentirent. Les députés des autres villes répondirent qu'ils voulaient avoir le roi de Sicile pour ami, et non pour maître. Cependant les envoyés de Charles firent si bien que les Milanais finirent par lui prêter serment de fidélité. Plus tard, il se fit nommer gouverneur de Bologne, et, à ce titre, il commandait à toutes les villes guelfes de Romagne. Par le marquis d'Este, qui était dans sa dépendance, il était maître de la Marche Trévisane. Il possédait toujours plusieurs villes de Piémont qui l'avaient reconnu leur seigneur et qui l'aidaient à opprimer les autres. Le pape lui avait donné, comme nous l'avons vu, le titre de vicaire impérial en Toscane, et il ne restait plus en ce pays aucune ville qui ne fût soumise à son influence : le frère de saint Louis était donc devenu l'arbitre de l'Italie.

Les cardinaux, qui n'avaient point quitté Viterbe depuis la mort de Clément IV, donnèrent enfin un chef à l'Église par l'élection de Grégoire X (1271). Le nouveau pontife, qui était en terre sainte au moment de la nomination, se hâta de revenir en Italie. En abordant sur les terres du roi de Sicile, il trouva une ambassade des principaux de Rome, qui le priaient instamment de venir dans leur ville; mais il préféra se rendre à Viterbe, où il s'occupa de préparer une croisade. Il convoqua un concile général à Lyon, où les papes se trouvaient plus libres qu'à Rome, et qui était alors comme la seconde capitale de la chrétienté. Ce fut dans le concile de Lyon que fut réglée la constitution du conclave et les formes de l'élection pontificale, telles qu'elles sont encore observées aujourd'hui. Ce décret avait pour but d'accélérer la nomination du pape, et de prévenir ces longs interrègnes si funestes aux affaires de l'Église.

Grégoire X, qui joignait à un esprit politique une âme profondément religieuse, s'efforça pendant tout son règne de rétablir la paix entre les partis. Nous le voyons à Florence, réunissant tout le peuple sur les bords de l'Arno, mandant devant lui les commissaires des Guelfes et ceux des Gibelins, et les forçant à abjurer leurs haines héréditaires. Mais Charles d'Anjou s'opposa de toutes ses forces à cette pacification, qui était contraire à ses intérêts. Le prince français travaillait pour lui-même beaucoup plus que pour l'Italie; aussi Grégoire X chercha-t-il les moyens de balancer sa prépondérance dans la Péninsule : il s'appuya sur l'empereur d'Orient, Michel Paléologue, qu'il parvint à réconcilier avec l'Église romaine, et il résolut de don-

ner un empereur à l'Occident. Il mit fin à l'anarchie qui divisait l'Allemagne, en réunissant les suffrages des électeurs sur Rodolphe, comte de Hapsbourg (1273). C'était un rival qu'il suscitait à Charles d'Anjou, pour contenir son ambition.

L'œuvre de Grégoire X fut continuée par Nicolas III. Ce pontife, issu de la famille des Orsini, une des premières de Rome, s'attacha surtout à limiter la puissance de Charles d'Anjou en lui opposant habilement l'alliance de Rodolphe. Le roi de Sicile, craignant d'être attaqué par le vainqueur de la Bohême et de l'Autriche, consentit à résigner l'office de sénateur de Rome. Nicolas III publia une constitution qui défendait qu'à l'avenir aucun prince souverain pût être nommé sénateur, et il prit immédiatement pour lui-même cette haute dignité. Charles renonça en même temps au vicariat de Toscane, et évacua tous les châteaux des domaines de l'Église où il avait garnison.

Rodolphe de Hapsbourg, de son côté, consentit à donner à Nicolas III une charte qui sanctionnait l'indépendance des États pontificaux, comme l'avaient fait les anciennes donations d'Othon le Grand et de Henri II. Cette charte, signée en 1278, reconnaissait que les domaines de l'Église s'étendaient depuis Radicofani jusqu'à Ceperano. Ces deux châteaux sont situés à cent vingt-cinq milles l'un de l'autre : l'un à l'extrémité méridionale de la Toscane, l'autre au nord du royaume de Naples. La charte désignait en outre la Marche d'Ancône, le duché de Spolète, les terres de la comtesse Mathilde, l'exarchat de Ravenne et la Pentapole. Elle comprenait aussi le royaume de Sicile en deçà et au delà du Phare, ainsi que les îles de Corse et de Sardaigne. La charte de Rodolphe fut confirmée par les princes de l'Empire, qui s'engagèrent à maintenir, de tout leur pouvoir, la souveraineté pontificale [1].

V

Les États de l'Église, tels qu'ils sont déterminés par la charte de Rodolphe, avaient donc atteint, à la fin du treizième siècle, les limites qu'ils n'ont point dépassées dans les temps modernes. Mais il faut remarquer que le droit du saint-siége, sur la plupart de ces domaines,

1. Diploma Rodolphi regis Romanorum cum sua bulla pendente.—Diploma principum imperii, super donatione Rodolphi I imperat. et confirmatione privilegiorum sedis apostol. ap. Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ*, t. II, p. 520 et 526.

se réduisait à une simple suzeraineté qui ne portait presque aucune atteinte à l'indépendance des gouvernements particuliers. Parmi les villes mentionnées par Rodolphe, il y avait plusieurs républiques, telles que Pérouse, Ancône et Bologne. La dernière, très-puissante, tenait sous ses lois presque toute la Romagne. Il y avait aussi des principautés, telles que Montefeltro et Bertinoro, qui s'inquiétaient peu de savoir si elles relevaient du pape ou de l'empereur. La papauté attendit plusieurs siècles pour revendiquer la possession directe de tous ces domaines. Nicolas III essaya pourtant d'en donner une partie à un de ses parents : il nomma comte de Romagne son frère, Bertholdo Orsino. Il chargea le cardinal Latino, son neveu favori, d'aller partout réconcilier les familles et les cités. Ce prélat parcourut d'abord la Romagne, et fit reconnaître dans les villes de ce pays l'autorité du nouveau comte.

Le roi Charles, qui naguère commandait à toute l'Italie, se voyait réduit à son royaume de Sicile. Après la mort de Nicolas III, il se rendit maître de l'élection pontificale, et, agissant sur le sacré collége autant par violence que par séduction, il fit nommer le cardinal de Sainte-Cécile, qui avait été chanoine de Tours. Le nouveau pape, qui prit le nom de Martin IV, n'avait rien à refuser à son protecteur : il ôta le comté de Romagne à Bertholdo Orsino, et le donna à un officier de Charles d'Anjou. Martin IV, comme son prédécesseur, s'était fait nommer sénateur par le peuple ; mais, au lieu de garder pour lui cette dignité, il la transmit au roi Charles, malgré le texte formel de la constitution de Nicolas III qui défendait que les rois ou les princes souverains pussent être élus sénateurs. Les troupes françaises occupèrent tous les États de l'Église. Le roi de Sicile résidait à Viterbe avec le pape, dirigeait toutes ses pensées et réglait toutes ses actions [1].

Les vêpres siciliennes (30 mars 1282) furent une sanglante protestation contre la domination française. Don Pedro d'Aragon vint au secours des rebelles, et disputa la Sicile à Charles d'Anjou, qui mourut sans l'avoir reconquise. Martin IV excommunia don Pedro, et offrit la couronne d'Aragon au roi de France, Philippe le Hardi, pour son second fils, Charles de Valois. Le fils de saint Louis, moins scrupuleux que son père, accepta cette donation, et tenta de faire valoir ses droits les armes à la main. La papauté était complétement

1. Raynald. *Annal. ecclesiast.*, ann. 1281.

assujettie à l'influence de la France et de la maison d'Anjou. Célestin V, élu pape en 1294, fixa sa résidence à Naples, malgré les instances des cardinaux qui le pressaient de s'établir avec eux dans quelque ville des États pontificaux. Il nomma douze cardinaux, dont aucun n'était né dans les domaines de l'Église : trois d'entre eux étaient originaires des Deux-Siciles ; les sept autres étaient Français. Cette promotion a été regardée, avec raison, comme la première cause de la translation du saint-siége à Avignon.

La politique française, sous Philippe le Bel, n'est plus empreinte de ce caractère de grandeur et de loyauté que lui avait imprimé saint Louis. Dans ses rapports avec l'Église et avec l'Italie, elle ne cherche plus qu'à tout dominer dans son intérêt. Quand Charles de Valois répondit à l'appel de Boniface VIII et vint à son tour en Italie, le pape le créa comte de Romagne, capitaine du patrimoine de Saint-Pierre, seigneur de la Marche d'Ancône, comte de Bertinoro et d'Émilie, duc de Spolète et pacificateur de la Toscane. Mais, malgré tous ces beaux titres, Charles de Valois échoua dans son expédition. A Florence, où il prétendait apporter la paix, il ne laissa que la guerre civile. En Sicile, il fut battu par les Aragonais, et, de son apparition en Italie, il n'est resté que de tristes souvenirs immortalisés par le Dante [1].

Frédéric d'Aragon conserva la Sicile et les îles adjacentes avec le titre de roi de Trinacrie. Il se reconnut feudataire du saint-siége, comme les princes de la maison d'Anjou l'étaient pour le royaume de Naples. Il s'engageait à payer un tribut annuel de trois mille onces d'or, et il devait fournir un secours de cent cavaliers ou un nombre déterminé de galères, toutes les fois que l'Église serait attaquée. Les affaires de Sicile étant ainsi réglées par le traité d'Anagni, Boniface VIII se tourna contre la France, dont il avait été jusqu'à cette époque l'allié et le défenseur. Il avait déjà adressé quelques avertissements à Philippe le Bel, qui ne respectait point les immunités ecclésiastiques, et qui s'efforçait de courber tous les ordres de l'État sous le niveau de son despotisme [2].

Boniface VIII aspirait, comme autrefois Grégoire VII et Inno-

1. Dante, *Purgatoire*, ch. XX, v. 70.

2. Bulle *Clericis laicos* pour défendre les propriétés du clergé, 18 août 1296. — Bulle *Ineffabilis*, qui reproche à Philippe le Bel la ruine du commerce, 21 septembre 1296. Ap. Raynald. *Annal. ecclesiast.*

cent III, à exercer une suprême juridiction sur les peuples et sur les rois. En 1298, quand Albert d'Autriche avait triomphé d'Adolphe de Nassau et s'était fait couronner roi des Romains, le pontife, loin de reconnaître le vainqueur, l'avait condamné comme traître et rebelle. On raconte même qu'il avait dit en brandissant une épée : « C'est moi qui suis César ; c'est moi qui défendrai les droits de l'Empire. » On le voit, plus tard, intervenir comme juge entre les prétendants au royaume de Hongrie, protéger les infants de la Cerda en Castille, et soutenir les Écossais contre le roi d'Angleterre. Il ne pardonna pas à Philippe le Bel le procès intenté à l'évêque de Pamiers, Bernard de Saisset, qu'il avait envoyé comme légat à la cour de France. Le pape évoqua l'affaire à son tribunal, et adressa au roi la bulle *Ausculta fili*, où il lui reprochait longuement tous ses torts. Ce fut alors que, pour résister aux prétentions du saint-siége, Philippe le Bel créa une grande institution nationale : il convoqua les états généraux du royaume, où l'on vit paraître, pour la première fois, les représentants de la bourgeoisie à côté de ceux du clergé et des barons (1302). Les trois ordres furent unanimes pour soutenir les droits de la couronne. Les prélats eux-mêmes, dans une lettre adressée au pape, déclarèrent qu'ils étaient liés par leur serment envers le roi. L'année suivante, les conseillers de Philippe le Bel, Guillaume de Plasian et Guillaume de Nogaret, accusèrent Boniface VIII devant une assemblée de seigneurs et de prélats. On parlait, en France, de le faire déposer par un concile général. Le roi se trouvait compris dans la sentence générale d'excommunication prononcée contre ceux qui s'étaient opposés aux volontés du pape.

En rompant avec la France, Boniface VIII n'avait pas su ménager ses propres sujets. Il avait déclaré la guerre à cette puissante maison de Colonna, qui comptait dans son sein deux cardinaux, et qui possédait presque tous les châteaux de la Sabine. Dépouillés de tous leurs biens, les Colonna étaient les alliés naturels de Philippe le Bel. Aussi quand Guillaume de Nogaret vint en Italie, sous pretexte de négocier au nom du roi, un grand nombre de barons romains étaient tout prêts à prendre les armes, et à la tête de ce parti était Sciarra Colonna, le frère des deux cardinaux que Boniface avait déposés. Le pape était venu passer l'été à Anagni : la troupe de Colonna entra dans la ville sans résistance, aux cris de *vive le roi de France! mort à Boniface!* Tandis que le peuple pillait les maisons des cardinaux et même le trésor pontifical, Colonna et Nogaret arrivèrent jusqu'au pape. Quel-

ques historiens modernes ont prétendu que le gentilhomme romain avait osé toucher de son gantelet la joue du pontife ; mais Sismondi, qu'on n'accusera pas de partialité en faveur des papes, affirme que cette anecdote est démentie par tous les historiens contemporains [1]. Colonna et Nogaret menacèrent Boniface de le conduire à Lyon pour le faire juger par un concile, et, pendant deux jours, ils le gardèrent à vue dans son palais. C'est ce que le Dante a rappelé dans un de ses poëmes : « Je vois les fleurs de lis entrer dans Anagni, et, dans la personne de son vicaire, le Christ prisonnier. » Le troisième jour, les habitants d'Anagni eurent pitié du pontife qu'ils avaient abandonné ; ils prirent les armes aux cris de *vive le Pape ! et meurent les traîtres !* Soutenus par les paysans des environs, ils délivrèrent le palais pontifical et remirent Boniface en liberté. Le pape se rendit aussitôt à Rome où il comptait assembler un concile pour punir ses ennemis ; mais il tomba tout à coup malade, et mourut, dit-on, dans un accès de fièvre chaude, un mois après les tristes scènes d'Anagni.

L'autorité impériale était complétement effacée en Italie. Albert d'Autriche, qui s'était réconcilié avec Boniface VIII et qui avait promis de le défendre, ne prenait aucun intérêt à ce qui se passait au delà des Alpes. La Péninsule était retombée dans l'anarchie ; la guerre se rallumait partout entre les cités, entre les familles. « Ceux-là même, dit le Dante, qu'une même muraille et qu'un même fossé renferment, se rongent les uns les autres. » Et le poëte, dont le cœur saigne des maux de son pays, s'écrie : « O Italie esclave, hôtellerie de douleur, navire sans nocher au milieu de la tempête !... » Dante, qui était devenu Gibelin depuis son exil, ne voyait d'autre remède aux souffrances de l'Italie que la puissance impériale commandant aux villes et aux princes : « O Albert de Germanie, tu abandonnes cette bête devenue indomptée et sauvage, toi qui, ferme sur tes arçons, devrais la soumettre au frein. Qu'un juste châtiment tombe du ciel sur ta race ! car toi et ton père, entraînés loin de nous par votre cupidité, vous avez permis la désolation du jardin de l'Empire [2]. » Hélas ! le poëte lui-même se laissait entraîner par l'esprit de parti ; car à quoi aurait servi l'intervention d'Albert d'Autriche, sinon à ajouter le fléau de la guerre étrangère aux misères intérieures qui dévoraient l'Italie ?

1. Sismondi, *Histoire des républiques italiennes au moyen âge*, chap. XXIV.
2. Dante, *Purgat.*, cant. VI, v. 97.

Le successeur de Boniface VIII, Benoît XI, n'eut aucune liberté dans son gouvernement. Les barons et même les cardinaux agitaient Rome par de continuelles séditions. Les Colonna rentrèrent dans la ville escortés de gens armés, et prétendirent faire la loi au nouveau pape. Au printemps de 1304, Benoît sortit de Rome, malgré plusieurs cardinaux qui s'opposaient à son départ; il alla s'établir à Pérouse, et il y mourut au moment où il se préparait à punir l'attentat d'Anagni. Le saint-siége resta vacant dix mois. Philippe le Bel profita des divisions du sacré collége pour faire nommer pape l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, avec lequel il avait fait un pacte secret (1305). A cette époque, la papauté devint française, comme à une autre époque elle avait été allemande. Bertrand de Got, prit le nom de Clément V, en souvenir de Clément IV, qui lui-même avait été si dévoué à la France. Ce ne fut point à Rome qu'il se fit sacrer, ce fut à Lyon, la Rome des Gaules. Philippe le Bel, Charles de Valois, et les principaux seigneurs de France assistaient à la cérémonie. Clément V créa bientôt dix nouveaux cardinaux, parmi lesquels il y avait neuf Français et un Anglais.

Les cardinaux italiens n'avaient passé les Alpes qu'avec répugnance, et leur doyen, Matthieu Rosso, de la famille des Orsini, dit au cardinal de Prato qui était dévoué au parti français : « Vous en êtes venu à vos fins de nous mener au delà des monts; mais l'Église ne reviendra de longtemps en Italie. » En effet, Clément V, après avoir résidé dans plusieurs villes françaises, à Bordeaux, à Toulouse, à Poitiers, vint s'établir à Avignon (1308), où il gouverna l'Église non pas seulement sous la protection, mais sous la direction du roi de France, et d'où il ne pouvait exercer sur ses domaines d'Italie qu'une autorité précaire et contestée.

(La suite à la prochaine livraison.)

DU VRAI CRITERIUM
EN MORALE

PAR M. E. WIART,
Docteur en droit.

DEUXIÈME PARTIE.

DÉMONSTRATION DU PRINCIPE. — APPLICATION A DIVERSES QUESTIONS DE MORALE.

Nous sommes arrivés enfin au point le plus décisif de ce travail. Il nous faut maintenant mettre aux prises la morale idéaliste et la morale utilitaire, et démontrer que, seule, la seconde peut expliquer d'une manière scientifique, c'est-à-dire appuyer sur des raisonnements rigoureux et des faits positifs les idées qui composent la morale vulgaire, les solutions auxquelles l'humanité a abouti, guidée par la nature, par l'expérience, par cette sorte d'instinct intellectuel qu'on appelle le bon sens. Si nous parvenons à faire cette démonstration, qu'en résultera-t-il pour nous? Nous ne croirons pas seulement, en appelant l'attention sur le principe utilitaire, avoir signalé de nouveau au moraliste, au législateur, au publiciste, un principe fécond, un guide sûr pour rectifier les idées vulgaires ou les asseoir sur une base plus solide. Nous croirons avoir démontré, par la seule méthode qui nous paraisse possible, que notre théorie donne l'analyse exacte du travail latent par lequel chaque homme se fait sa morale. En effet, qu'affirme cette théorie? Que tout jugement moral, vrai ou faux, général ou particulier, se forme par l'application de ce principe : *chacun doit contribuer de son mieux au bien universel*, combiné avec l'observation des faits, l'étude des instincts de tous et de chacun. Mais ce principe, que Jouffroy admet aussi, bien qu'il n'en tire pas les mêmes conséquences, nous ne le posons pas, comme lui, en axiome : nous

1. Voyez la 34e Livraison.

ne prétendons pas qu'il soit évident sous sa forme abstraite. Comme beaucoup de principes *à priori*, il ne se manifeste, selon nous, que sous une forme obscure et synthétique, par un travail mystérieux de l'intelligence, dont le résultat seul est directement apparent pour la conscience. Si cela est vrai, si tel est réellement le caractère de ces principes, il n'y a qu'un moyen de les démontrer : c'est de prendre un certain nombre de faits attestés directement par la conscience, et de montrer par l'analyse qu'ils se ramènent à l'un de ces principes, ne peuvent s'expliquer que par lui, qu'il est la seule hypothèse suffisante à en rendre compte, et, par conséquent, l'hypothèse vraie. Nous l'avons déjà dit, c'est précisément la méthode par laquelle l'astronomie a découvert et démontré la gravitation universelle, par laquelle la physique démontre la chaleur ou l'électricité. Pour prouver que l'homme croit *à priori* à la constance et à l'universalité des lois de la nature, il n'y a qu'un moyen. Ce n'est pas d'en appeler au sens intime : sous sa forme abstraite, le principe n'est pas évident; c'est de faire voir qu'un grand nombre de jugements particuliers et concrets que portent à chaque instant les hommes les plus différents par la culture intellectuelle, présupposent ce principe et ne peuvent s'expliquer que par lui. Pour démontrer la réalité du principe moral, tel que nous l'avons énoncé, il ne s'agit pas de faire appel à une prétendue évidence ; mais il faut et il suffit de prouver que toutes les vérités morales s'expliquent par lui; qu'en l'admettant par hypothèse, on peut les en déduire toutes, tandis qu'au contraire tous les autres principes qu'on a voulu invoquer sont insuffisants à en rendre compte. Notre démonstration va donc consister à prendre un certain nombre de questions morales, et à prouver, en même temps, que la solution indiquée par le sens commun s'explique logiquement par le principe utilitaire, et ne peut s'expliquer par aucun autre.

Cela dit sur la portée que nous attribuons à la discussion qui va s'engager, nous n'avons plus qu'à l'aborder immédiatement.

Une première question, question générale, se présente tout d'abord. La conduite humaine doit-elle se régler d'après des préceptes généraux, préconçus, qui ne laissent à l'homme, lorsqu'une occasion particulière d'agir se présente, qu'à examiner sous l'application de quelle règle générale tombe le cas dont il s'agit? ou bien, au contraire, l'homme doit-il, dans chacun de ces cas, se régler par des considérations spéciales et se poser directement la question de savoir ce qu'il doit faire? — Cette seconde solution ne peut être soutenue que par la doctrine idéaliste la plus absolue, la doctrine du sens moral, qui admet que, dans chaque circonstance particulière, une perception immédiate de la conscience vient nous révéler notre devoir. Encore la

plupart de ceux qui la professent ne vont-ils pas jusqu'à cette conséquence, qui n'est rien moins que la négation de toute science et de toute réflexion en morale, et, comme Dugald Stewart, n'hésitent pas à écrire des traités de morale, et à rédiger en articles généraux, motivés par des considérations générales, les prescriptions de la conscience. Quant à l'autre forme de la doctrine idéaliste, celle qui fait dériver toute la morale d'un certain nombre d'axiomes généraux, elle est parfaitement logique à son principe en adoptant, avec le bon sens de l'humanité, la première solution; et elle a recours à la ressource facile que lui offre toujours ce principe pour poser cette solution en axiome, comme l'une de ces vérités morales premières et irréductibles dont elle reconnaît l'existence. Notre principale intention, en soulevant la question dont il s'agit, n'est donc pas d'arguer contre la morale idéaliste d'une doctrine qui n'en résulte pas toujours, et qu'elle n'avoue presque jamais, mais de réfuter une objection souvent présentée contre nous. En effet, l'un des reproches le plus souvent adressées à la morale utilitaire (nous verrons s'il est en aucune manière mérité), c'est d'aboutir précisément à cette conséquence, qu'il n'y a pas en morale de règles générales et absolues, qu'il faut se déterminer d'après les circonstances spéciales au cas dont il s'agit, ou que, du moins, si des principes généraux peuvent être utiles, il ne faut pas hésiter, quand un grave intérêt l'exige, à les faire fléchir devant les circonstances particulières (Jules Simon, *le Devoir*, pages 427 et suivantes). S'il en était ainsi, il faut avouer que les utilitaires seraient les esprits les moins conséquents qu'il fût au monde; car, non contents de proclamer leur principe et d'en vanter l'excellence, ils l'appliquent à la morale, à la législation, à la politique; ils entrent dans les détails, dans les difficultés de la pratique, avec l'ambition de formuler pour chacun une règle générale, et de la démontrer d'après leur méthode. Est-ce à dire qu'ils se mettent ainsi en contradiction perpétuelle avec leur principe ? C'est ce qu'il nous reste à savoir.

Nous avons posé la question ainsi : L'homme doit-il régler sa conduite d'après des préceptes généraux, préconçus, ou s'attacher uniquement à la considération des circonstances particulières, et se demander directement : Que dois-je faire ? — Pour la morale utilitaire, cette question prend aussitôt la forme suivante : Laquelle de ces deux conduites est la plus utile au bien général ? laquelle, étant adoptée et suivie, réalisera le plus de bien dans l'humanité[1] ?

1. Nous disons ici (et cela nous arrivera souvent dans le cours des discussions qui vont suivre) le bien de la société pour le bien général. C'est qu'en effet, quoique l'homme ait des devoirs non-seulement envers ses semblables, mais envers tous les êtres avec les-

La question ainsi posée, il ne faut pas un examen bien attentif pour s'apercevoir que la seconde solution est tout à fait inacceptable : il saute aux yeux que l'immense majorité des hommes n'a ni un sens moral assez développé, ni une intelligence assez exercée, ni une connaissance assez étendue des intérêts sociaux, pour pouvoir se fier à ses seules lumières dans des questions quelquefois très-complexes et très-difficiles; que le moment où la détermination doit être prise, moment souvent très-rapide et pendant lequel les passions sont surexcitées, n'est pas le plus propre à cet examen, qui exige du temps et surtout du calme; que cette liberté illimitée, ouverte à l'appréciation des circonstances particulières, laisserait une prise trop facile aux sophismes que suggère l'intérêt personnel. Mais en négligeant même ces considérations, en supposant que chaque homme soit apte à décider, dans chaque circonstance où il doit agir, quel est l'acte dont il résultera le plus de bien et le moins de mal, il n'en est pas moins vrai que ce mode de détermination, indépendant de tout principe général, aurait les conséquences les plus déplorables. En effet, si l'homme n'a pas de règles générales de conduite, si, dans chaque cas, il se détermine uniquement d'après des circonstances particulières, il est impossible de prévoir comment il agira; dès lors, plus de sécurité : il est presque impossible d'apprécier la moralité de ses actions; dès lors, plus de contrôle. Insécurité absolue et absence de contrôle, telles sont les conséquences directes de ce mode de détermination. Et quels sont les résultats de l'insécurité ? — Le relâchement des liens sociaux, le triomphe de l'égoïsme, et, comme conséquence extrême, la dissolution de la société. Quels sont les résultats de l'absence de contrôle ? — L'annulation de l'opinion publique, cet auxiliaire si efficace du sentiment moral, soit pour rectifier ses égarements, soit pour augmenter l'autorité de ses décisions.

Tels sont les résultats *nuisibles* du système auquel aboutit, assure-t-on, la doctrine *utilitaire*. Un exemple suffira pour les faire ressortir. Qu'un pauvre, pressé par le besoin, s'empare, par force ou par ruse, d'une faible somme appartenant à un riche capitaliste, il n'est pas douteux que, dans le cas particulier, le bien qui résulte de cet acte

quels il se trouve en rapport, néanmoins un grand nombre de devoirs ne sont concevables que par rapport à l'homme, et, quant aux autres, le bien de l'humanité est pour nous, dans le bien général, l'élément tellement principal, qu'il est permis de s'en occuper presque exclusivement. Il va sans dire, d'ailleurs, que lorsque nous disons le bien de la société, nous n'entendons pas, comme on l'a fait trop souvent, la réalisation d'un idéal plus ou moins utopique, dans lequel tout est sacrifié à une abstraction, l'État, mais la réalisation du plus grand bien possible pour le plus grand nombre d'hommes possible.

pour lui et sa famille ne soit très-supérieur au mal qui en résulte pour celui qu'il a dépouillé. Si c'est au point de vue des circonstances particulières qu'il faut se placer pour qualifier les actions, celle-ci doit être approuvée. Et pourtant, admettez un seul instant que la morale et la société l'approuvent ou seulement la tolèrent, et voyez ce qui en résulte. Le besoin devient un titre qui justifie les moyens de la satisfaire, et le riche voit son bien livré à la merci de quiconque est assez pauvre pour lui faire ce raisonnement: Le secours que je réclame aura pour moi des avantages qui dépassent de beaucoup le sacrifice qu'il vous coûtera. Inutile d'insister pour montrer que, ce principe une fois admis, c'en est fait de la propriété et de tous les avantages qui en résultent, sur lesquels nous n'avons pas à insister en ce moment. Si donc, dans certains cas particuliers, la violation de la propriété peut entraîner, comme conséquence immédiate, plus de bien que de mal, l'insécurité qui en résulte dépasse tellement cet avantage, qu'il est impossible d'en tenir compte, et que, dans l'intérêt universel bien entendu, il faut admettre, comme règle générale et préconçue, le respect absolu de la propriété.

Autre exemple. Je suppose que, dans telle circonstance donnée, j'aie un intérêt considérable à altérer la vérité sur un certain fait, et que je n'aperçoive aucun inconvénient qui puisse en résulter pour personne. Si je me détermine d'après les circonstances particulières, le mensonge me paraîtra légitime; mais si tout le monde raisonne ainsi, et si la vérité est à chaque instant altérée, il en résulte une défiance de plus en plus grande de la véracité générale, une insécurité très-grave et dont les résultats désastreux effacent de beaucoup les avantages que, dans certaines hypothèses particulières, a pu produire le mensonge. L'intérêt universel bien entendu exige donc qu'on admette comme règle générale et préconçue le respect absolu de la vérité.

Appliquée à la question que nous avons énoncée, la méthode utilitaire aboutit donc à constater la nécessité et partant la légitimité de règles générales et absolues en morale, et, non contente de l'affirmer, elle a sur la doctrine idéaliste l'avantage de la démontrer.

Après cette première question, que nous avons soulevée moins pour attaquer la doctrine adverse que pour justifier celle que nous soutenons d'un reproche immérité, nous allons mettre aux prises les deux systèmes dans une grave question, parfaitement propre, selon nous, à faire ressortir en même temps la vérité de la doctrine utilitaire et l'insuffisance de la doctrine idéaliste. Cette question est celle de la définition du droit.

Il y a incontestablement deux classes de devoirs : les uns auxquels

correspond un droit chez la personne qui en est l'objet, les autres dans lesquels ne se rencontre pas ce caractère. C'est un devoir pour moi de respecter la vie de mon semblable : à ce devoir correspond chez lui le droit de la faire respecter. C'est un devoir de le secourir dans le malheur. Mais a-t-il droit à ce secours? Le simple bon sens répond négativement. Voici dès lors une double question qui se pose pour le philosophe, le publiciste, le jurisconsulte : il faut d'abord préciser les caractères de ces deux classes de devoirs, montrer en quoi un devoir auquel correspond un droit diffère d'un devoir libre, quelle autorité nouvelle ajoute au devoir l'existence d'un droit correspondant; il faut ensuite et surtout signaler le principe de cette distinction, donner la formule générale d'après laquelle on pourra déterminer, un certain devoir étant donné, à quelle classe il appartient, c'est-à-dire fixer d'une manière scientifique les droits de l'homme.

Je dis qu'il faut répondre à ces deux questions. On pourrait cependant, dans le système de la morale idéaliste, nier la légitimité de la seconde, en soutenant que sans doute il y a bien deux classes de devoirs, mais que la conscience, en nous révélant chaque devoir, nous indique en même temps à quelle classe il appartient; que cela résulte d'une perception directe du sens moral; que par conséquent il est probablement impossible, et en tout cas certainement inutile, de préciser par une formule générale la délimitation des deux classes de devoirs. Je ne sache pas que cette opinion ait jamais été exprimée d'une manière formelle, mais, si l'on en juge par induction, elle semblerait être, plus ou moins nettement, celle de beaucoup de philosophes et de jurisconsultes. Nous voyons, par exemple, le consciencieux Reid (*Essai* V, chap. III, *des Systèmes de droit naturel*) s'étendre sur la définition du droit naturel et de la morale, distinguer les droits parfaits et imparfaits, les droits intérieurs et extérieurs, sans faire la moindre tentative pour donner la définition et la formule du droit. Dans le chapitre V, il s'attaque au système de Hume, que la justice est une vertu artificielle, et le réfute longuement, sans essayer un seul instant de définir la justice. Quant à Dugald Stewart (*Esquisses de philosophie morale*), arrivé à parler des devoirs envers nos semblables, il les ramène à trois vertus principales et irréductibles : la bienfaisance, la justice et la véracité. Il subdivise la justice en deux branches : la bonne foi, qui nous fait apprécier avec impartialité les talents et les intentions d'autrui, et l'équité ou intégrité, qui nous fait préférer à nos intérêts les droits d'autrui. Il ne s'étend pas sur cette subdivision et n'essaye nullement de la définir. M. Jules Simon, dans son livre *le Devoir*, confond toutes les vertus dans la justice, nous parle du devoir de respecter le droit en nous-mêmes. Comment songerait-il à marquer

précisément la limite qui sépare les devoirs obligés des devoirs simples? Voilà pour les philosophes. Quant aux jurisconsultes, il en est peu qui oublient de faire remarquer que droit vient de *directum* et *jus* de *jubere;* mais il en est moins encore qui essayent de donner une formule du droit. Car, en vérité, je ne puis ranger dans cette classe ceux qui, pour acquit de conscience, se contentent de rappeler et de traduire ce passage des Institutes : *Juris præcepta sunt hæc : honeste vivere, neminem lædere, suum cuique tribuere*, lequel a donné lieu à des milliers de commentaires, tous aussi peu significatifs qu'il l'est lui-même.

Ainsi la plupart des philosophes qui traitent de droit et de morale, aussi bien que la plupart des jurisconsultes, ne semblent pas même soupçonner les deux questions que nous agitons. L'idée si simple et si évidente que le droit consiste dans l'exigibilité du devoir n'est même pas indiquée par eux.

On comprend que le langage doive se ressentir de la confusion et de l'imprécision des idées ; on confond toutes les vertus dans la justice, on nous parle de respecter le droit en nous-mêmes (J. Simon); on distingue les droits parfaits et imparfaits; les premiers sont les véritables droits, ceux qui permettent d'exiger l'accomplissement du devoir correspondant; les seconds sont un je ne sais quoi qui réside en celui qui est l'objet d'un devoir inexigible (Reid) : on n'est pas encore arrivé à distinguer le droit naturel de la morale. Les mots *juste* et *injuste* sont employés dans les significations les plus diverses.

Tout cela révèle une négligence singulière relativement à la question que nous agitons en ce moment. A quelle cause l'attribuer? Est-ce réellement à l'opinion qu'il est inutile et impossible de donner une définition et une formule générale du droit? Est-ce à d'autres causes? — C'est un point sur lequel je n'oserais me prononcer. Quoi qu'il en soit, tout esprit quelque peu scientifique a une tendance si invincible à définir précisément tous les termes, et à remonter à des idées de plus en plus générales; cette opinion qui, dans une branche considérable des connaissances humaines, proclame toute généralisation impossible, est pour lui si antipathique; une doctrine qui donnerait du droit une formule générale qui eût quelque apparence de vérité aurait tant d'avantages sur celle qui renonce même à la chercher, que les partisans de la morale idéaliste n'ont pu se résigner tous à en tirer cette conséquence. Quelques-uns ont cherché une définition, une formule du droit. J'ai lu quelque part celle-ci : « Le droit est la ligne la plus courte de la raison de Dieu à celle de l'homme. » Une seule, par le mérite de ceux qui l'ont professée et par l'autorité presque universelle dont elle jouit aujourd'hui, m'a paru mériter un examen spé-

cial : c'est celle qui définit le droit « l'inviolabilité de la liberté humaine. »

D'abord, que faut-il entendre par là? Il ne s'agit pas de l'inviolabilité de la liberté dans le for intérieur. Là, elle est essentiellement inviolable par nature : l'homme qu'on met en prison ou qu'on martyrise conserve intacte sa liberté de vouloir. La formule précitée ne peut donc signifier que ceci : Quand on dit qu'un homme a des droits, cela veut dire que sa liberté est inviolable dans les actes qui la manifestent extérieurement.

Admettons-la un instant et tirons-en les conséquences. L'homme qui commet un vol ou un assassinat fait-il acte de liberté ? manifeste-t-il extérieurement sa liberté ?—Oui, puisqu'on le juge coupable. Donc, si d'une manière générale et absolue la liberté est inviolable, si c'est en cela que consiste le droit, si l'homme a essentiellement le droit inviolable et absolu de manifester sa liberté, toutes formules identiques ; l'homme a le droit de voler et d'assassiner. Il est vrai qu'on a le droit de le repousser et de le punir, car, en le faisant, on fait usage de son inviolable liberté, au même titre et au même droit: entre ces droits également inviolables, on ne voit que la force qui puisse décider. Chaque homme a donc le droit de se livrer envers moi à tous les actes qui peuvent manifester sa liberté : voilà une première application de la formule. Mais ai-je le droit d'exiger de lui un acte, un service quelconque? Non; tout mon droit se résume en ceci : ma liberté est inviolable; mais, en me refusant un service, on ne viole pas ma liberté; donc je n'ai le droit de rien exiger: autre application de la même formule. Ainsi on peut tout me faire, je n'ai pas de droits négatifs; je ne puis rien exiger, je n'ai pas de droits positifs : telle est la double conséquence du principe du droit tel que nous l'avons énoncé.

Personne ne pensera que je veuille accuser ceux qui professent ce principe de vouloir prêcher le droit au vol et à l'assassinat. En cherchant la formule du droit, ils ont fait cette double observation : d'une part, que ce qui caractérise essentiellement le droit, c'est d'être inviolable; de l'autre, que les êtres libres ont seuls des droits, et ils en ont conclu trop vite que la liberté est inviolable, que le droit, c'est l'inviolabilité de la liberté; sans s'apercevoir que ce principe, posé ainsi d'une manière absolue, aboutit à légitimer tout usage, quel qu'il soit, de la liberté. Pour échapper à cette conséquence extrême, il faut le restreindre; mais, en le restreignant, on l'annule. En effet, que devient-il? Il devient ceci : Le droit est l'inviolabilité de la liberté dans certains cas. Et lesquels?— Ceux d'un usage légitime. Et quand y a-t-il usage légitime?—Quand il y a droit. On voit que nous tournons

dans un cercle vicieux, et que la prétendue formule ne fait que substituer un mot à un autre, sans avancer en rien la question. Ajoutons que ceux qui l'ont émise n'en ont fait presque aucune application, si ce n'est, comme nous aurons l'occasion de le voir bientôt, dans la question de la légitimité du droit de propriété. C'est un aveu implicite, mais des plus décisifs, qu'ils ne lui reconnaissent aucune portée pratique.

Tels sont les résultats que donne la morale idéaliste appliquée à la question de la définition du droit. Voyons maintenant ceux qui résultent de la doctrine utilitaire.

D'abord, en quoi consiste le droit? A pouvoir exiger, soit l'accomplissement du devoir, soit, à son défaut, une réparation. Voilà pour la définition. La formule de tous les droits en résulte aussitôt. Il y a droit lorsqu'il est conforme à l'intérêt général, non-seulement que tel devoir soit accompli, mais encore que l'accomplissement puisse en être exigé. Ainsi la charité est un devoir pour le riche; la charité bien entendue, du moins. Est-ce un droit pour le pauvre? — Non; car ce principe aboutirait à l'anéantissement de la propriété, dont nous démontrerons bientôt l'immense utilité sociale. C'est un devoir d'élever et de nourrir ses enfants. Ce devoir correspond-il à un droit que ceux-ci, ou à leur défaut la société, puissent légitimement faire respecter? — Oui, l'intérêt de l'enfance exige impérieusement que la vie et l'éducation lui soient assurées. C'est un devoir d'épargner autant que possible un débiteur malheureux. Est-ce à dire qu'il ait le droit d'empêcher ou de retarder les poursuites de son créancier? — Non. Si cette règle était adoptée, pour l'avantage de sauver quelques débiteurs intéressants des exigences de créanciers impitoyables, elle aurait l'inconvénient d'encourager l'incurie chez les débiteurs, et de porter un coup funeste au crédit. C'est un devoir de restituer un dépôt; mais le déposant a-t-il le droit d'exiger cette restitution? — Oui; ce n'est que l'application de deux principes dont nous démontrerons l'utilité : celui de la propriété, et celui de l'observation des conventions.

On le voit, pour distinguer les devoirs obligatoires des devoirs libres, la doctrine utilitaire fournit une formule générale, précise, d'une application facile, puisqu'elle porte sur un fait positif et le plus souvent facile à apprécier : l'utilité générale. Les applications que nous allons avoir à en faire montreront qu'elle s'accorde toujours, dans ses conséquences logiques, avec le bon sens et l'expérience.

La première de ces applications est relative au droit de propriété. Voyons ce que peut faire, pour le justifier, la morale idéaliste.

Je n'ai pas la prétention de résumer les innombrables plaidoyers qui, depuis un siècle, ont été faits pour ou contre la propriété. Je crois cependant pouvoir ramener à trois arguments principaux toutes les raisons, étrangères à l'idée de l'utilité générale, qui ont été invoquées en sa faveur.

Le premier de ces arguments est d'origine assez récente. Il se rattache à la formule du droit que nous venons d'énoncer et de réfuter : le droit est, suivant cette formule, l'inviolabilité de la liberté humaine, la faculté inviolable d'exercer cette liberté. Or, quelle est la première manifestation extérieure de la liberté ? C'est l'appropriation : les besoins les plus impérieux de notre nature nous forcent à nous approprier les objets nécessaires à notre subsistance, et le moindre degré de raisonnement produit un calcul de prévoyance qui nous fait comprendre la nécessité d'en amasser d'avance une certaine quantité, et développe chez nous un des plus puissants instincts de notre nature. Donc l'appropriation étant le premier et le plus naturel exercice de notre liberté est notre premier droit. Tel est le premier argument de la morale idéaliste en faveur de la propriété.

Ce syllogisme est, pour nous, réfuté d'avance, puisque nous en nions la majeure, puisque nous repoussons la formule du droit telle qu'elle l'énonce. Mais admettons-la pour un instant; admettons que la formule de notre droit soit celle-ci : Inviolabilité de notre liberté. Qu'en résulte-t-il ? Qu'en m'appropriant tel objet qui n'appartient à personne, j'use de ma liberté inviolable, que, par conséquent, je suis dans mon droit. Mais le même raisonnement peut littéralement s'appliquer lorsque je veux m'approprier une chose déjà occupée par un autre : j'use également de ma liberté inviolable; je suis également dans mon droit. — Non, dit-on, le premier qui l'a occupée lui a communiqué, par l'appropriation, le caractère inviolable de sa liberté. — Traduisons la métaphore, et cela veut dire : Quand je me suis approprié une chose, un autre n'a plus le droit de se l'approprier, et pourquoi? Parce que l'exercice de ma liberté est inviolable. Je n'aperçois, je l'avoue, aucune relation entre ces deux propositions, dont on veut faire le principe et la conséquence. En m'appropriant une chose que cet autre s'est appropriée, je n'empêche nullement que cet autre n'ait exercé sa liberté en l'occupant, et qu'il ne puisse l'exercer de nouveau en essayant de la reprendre. — Mais l'on insiste, et l'on dit : Non-seulement l'appropriation est le premier acte de la liberté humaine mais une propriété durable et respectée est la condition de son développement ultérieur : point d'industrie, point de science, point de plaisir, aucun des développements les plus utiles et les plus nobles de la liberté, si l'homme est sans cesse inquiet sur le sort de ce qu'il a amassé

pour vivre demain, et occupé à le surveiller et à le défendre. — Je réponds que, sans doute, dans cet état, l'homme sera moins heureux, moins puissant, que sa liberté, si l'on tient au mot, se manifestera par des développements moins utiles et moins beaux; mais quel rapport cela a-t-il avec le droit tel qu'on l'entend?—La formule qu'on propose n'est pas que l'homme a essentiellement le droit d'être heureux, d'être puissant, d'être savant, de développer sa liberté d'une manière plus ou moins avantageuse : ce qu'on affirme, c'est ceci : le principe unique de tout droit, la formule à laquelle tous les droits particuliers peuvent se ramener, c'est que l'exercice de notre liberté est inviolable, c'est que nous avons le droit d'exercer notre liberté. Dès lors, peu importe de quelle façon, pourvu qu'on l'exerce. Or, l'homme, dans l'état d'inquiétude et d'abêtissement qu'on nous dépeint avec beaucoup de raison comme résultant de l'insécurité de la propriété, l'homme exerce sa liberté d'une manière désavantageuse, mais l'exerce au même titre et tout autant que celui à qui une fortune assurée donne le repos, le loisir, la faculté d'exercer son intelligence, tous les avantages, en un mot, de la civilisation.

Si donc on maintient le principe tel qu'on l'énonce, si c'est de la pure et simple notion de la liberté qu'on veut faire dériver tout droit, la légitimité de la propriété ne peut en aucune manière en résulter. Si on le transforme, si on le restreint en faisant intervenir une autre idée, en disant par exemple : L'homme a le droit d'user de sa liberté d'une manière légitime; il faut donner la formule générale de ce qu'on entend par usage légitime de la liberté, et voir si elle s'applique à l'appropriation; en un mot, la formule du droit reste à indiquer, et la démonstration du droit de propriété reste à faire. Si l'on dit : L'homme a le droit de développer sa liberté de la manière la plus avantageuse, celle qui donne à sa nature le plus complet développement; on entend, la plus avantageuse pour lui, et l'on tombe dans le principe égoïste, ou la plus avantageuse pour tous, et l'on tombe dans le principe utilitaire.

J'en ai assez dit, je crois, pour pouvoir conclure ceci : le prétendu principe du droit qu'on invoque et qui fait dériver tout droit de la simple idée de la liberté, fût-il admis, ne pourrait donner les résultats qu'on en veut tirer, et légitimer le droit de propriété. Ainsi se trouve réfuté le premier argument qu'on a présenté en sa faveur dans la doctrine idéaliste. J'aborde aussitôt le second.

Il consiste, sans prétendre déduire le droit de propriété d'une formule générale du droit, à poser en axiome que tout homme a le droit de s'approprier ce qui n'appartient à personne, et, lorsqu'il se l'est approprié, de le conserver.

La seule réfutation possible, c'est de nier l'axiome. Examinons donc s'il est fondé ; là est toute la question [1].

Supposons un homme isolé de tous ses semblables, jeté sur un terrain peuplé uniquement d'animaux. Il a incontestablement le droit de s'en emparer et d'y faire tout ce qu'il lui plaît ; ou plutôt la question de droit ne peut pas se poser dans cette hypothèse : le droit consiste dans la faculté d'exiger les actions ou abstentions auxquelles l'intérêt de tous oblige chacun ; il ne peut évidemment appartenir qu'à un être intelligent et libre. Mais supposons qu'un autre homme survienne dans cette solitude : celui qui en a pris le premier possession aura-t-il le droit de l'empêcher de s'y établir et d'y vivre ? Qu'un nouvel hôte aborde dans l'île de Robinson, celui-ci aura-t-il le droit de lui tenir ce langage : Vous voyez cette île, qui peut, et bien au delà, suffire à notre subsistance à tous deux ; j'ai établi ma demeure dans telle partie ; je cultive les alentours, le reste est complétement inculte ; pourtant je m'en suis emparé ; je me suis approprié toute l'île ; vous reconnaîtrez vous-même que j'ai évidemment le droit de vous en interdire l'entrée ; mais je suis bon prince, et je me contenterai d'une redevance que vous me payerez pour chaque arpent que vous occuperez ? Voilà l'application de l'axiome qu'on invoque. Est-elle d'une justice évidente ? Mais prenons une autre hypothèse moins chimérique. Supposons qu'une colonie aille occuper cette île déserte. L'un des colons s'empare de la portion la plus fertile ; il en marque les limites : si l'on veut même, il l'enclôt, ce qui déjà est plus qu'un signe d'appropriation, car c'est un travail d'amélioration ; cela fait, il se croise les bras, et laisse son terrain inculte pendant plusieurs années. Est-il évident, si les autres colons, obligés de cultiver à grand'peine des terres plus ingrates, le menacent de l'exproprier, comme l'État exproprie, d'une portion de son terrain, le propriétaire du sol où se trouve une mine qu'il est incapable de cultiver, est-il évident qu'il pourra leur répondre : Je me suis approprié ce terrain ; j'en suis donc propriétaire ; j'exerce mon droit d'user et d'abuser ; vous n'avez rien à y voir. Nous le demandons de nouveau : la justice de cette prétention serait-elle évidente ?

1. Quand un axiome est vrai, toutes ses applications sont vraies, et de plus, évidentes. Toutes les fois que, voyant un phénomène, je prononce qu'il a une cause, cela est vrai, et de plus, cela est évident. Si l'axiome qu'on invoque ici est vrai, non-seulement tout homme, dans quelque circonstance que ce soit, est légitime propriétaire à perpétuité de la chose qu'il a occupée quand elle n'appartenait à personne, mais encore, cela est évident, incontestable, il y a folie à vouloir le discuter. Si, dans un seul cas, cela peut être faux ou simplement incertain, l'axiome n'existe pas. Voyons donc ce qu'il en est, voyons si l'application de ce prétendu axiome est toujours d'une justice évidente.

Mais sortons de l'état sauvage où nous placent ces deux hypothèses : une société et un État sont constitués; des lois ont été édictées, entre autres des lois pénales; l'offensé, qui jusqu'alors avait eu le droit non-seulement d'exiger la réparation du mal qui lui avait été fait, mais encore de le punir, pour en prévenir le retour, doit maintenant s'adresser à l'autorité sociale, qui se charge de la réparation et de la peine; la vindicte publique se substitue ainsi à la vengeance privée. Alors un citoyen s'adresse à l'assemblée du peuple et lui dit : Ne serait-il pas avantageux de remplacer aussi la propriété privée par une propriété publique? L'État se chargerait alors de faire travailler chacun suivant son aptitude et de lui procurer en retour la satisfaction de ses besoins. Dès lors, plus de rapacité, plus de fraude, plus de chicane. Chacun travaille, non pour lui, dans un sentiment de bas intérêt, mais pour tous, par amour de la patrie. Voici les raisons que pourrait invoquer ce citoyen, et, s'il avait lu certains grands philosophes auxquels personne ne contestera le sens moral, il pourrait en ajouter bien d'autres. Est-il évident que le parti conservateur n'aura, pour confondre l'audace de ce novateur, qu'à lui répondre : Jusqu'ici chacun a travaillé pour son propre compte, et a eu à sa disposition une portion de capital dont il lui a été permis d'user et d'abuser : c'est ce que nous exprimons en disant qu'il en est propriétaire; et il l'est parce que lui et ses ancêtres se sont approprié ce capital, ou l'ont reçu de gens qui se l'étaient approprié. Il est évident que son droit est au-dessus de toute discussion; nous ne voulons pas examiner un seul instant si la mesure que vous proposez est utile ou nuisible : eût-elle pour tous les plus grands avantages, nous répondrions encore : quand nos ancêtres ont occupé cette terre, chacun a eu le droit de s'approprier ce qui n'appartenait encore à personne, et de le transmettre à d'autres; ceux-ci en sont propriétaires, et leur droit est au-dessus de toute discussion : c'est un axiome. Ce langage, loin de paraître dicté par une raison évidente, semblerait, je crois, fort déraisonnable à ceux de la tribu qui ont l'habitude de se rendre compte de ce qu'ils pensent, et qui sont animés d'un zèle ardent pour le progrès et le bien public, c'est-à-dire aux hommes les plus intelligents et les plus moraux. En considérant tel riche oisif, qui perd dans la débauche de belles facultés, et tel misérable, abruti par un travail excédant qui lui procure à peine de quoi satisfaire ses premiers besoins, ils trouveraient étrange et quelque peu scandaleux qu'on rejetât cette proposition sans l'entendre, sur ce simple raisonnement : le premier a reçu sa terre d'un tel, qui la tenait d'un tel, lequel l'avait reçue de celui qui l'avait occupée; donc il doit en jouir, cela est évident; quant au second, n'ayant rien reçu de personne, il n'a droit

qu'à la misère : ceci est encore incontestable ; peut-être serait-il plus avantageux que l'un ne fût pas corrompu par sa richesse et l'autre abruti par sa pauvreté. Mais que pouvons-nous y faire? Le droit de propriété *à priori* est là qui domine tout : *fiat justitia, ruat cælum.* Je crois, je le répète, qu'un tel raisonnement n'est pas fait pour frapper tous les esprits par son irrésistible évidence; j'ajoute que si la chicane est déjà connue, il se présentera très-probablement un juriste qui offrira de prouver que le riche n'est pas légitime propriétaire de son bien, qu'à tel degré de transmission, il y a eu fraude ou violence; qu'il en est ainsi pour toutes les propriétés, et que les bouleversements innombrables, qui ont précédé l'organisation de la société sur ses bases actuelles, ont été tels, que certainement il n'est pas une propriété qui se soit constamment transmise par les voies légitimes.

Ainsi, quand on met le prétendu axiome dont il s'agit en présence de situations qui ne se présentent pas journellement dans notre état de civilisation, il aboutit à des conséquences contraires au sens commun; preuve certaine que ce n'est pas un axiome, car il est de l'essence d'un axiome d'être absolu et de ne subir aucune exception. Dès lors, il ne faut pas beaucoup de clairvoyance pour reconnaître que ce prétendu axiome est simplement la règle qui, en fait, a paru la meilleure dans notre civilisation, et que, par un préjugé qui révèle un esprit peu scientifique, on prétend ériger en loi naturelle, en principe absolu. Ainsi se trouve réfuté le second argument idéaliste en faveur de la propriété.

Le troisième consiste à poser en axiome que chacun a le droit de jouir seul du produit de son travail, et à soutenir que ce principe seul suffit à justifier le droit de propriété.

L'axiome sur lequel cette opinion prétend s'appuyer paraît avoir un caractère de vérité supérieur à celui que nous venons de discuter et de réfuter. En y regardant de près, il est facile pourtant de reconnaître qu'il ne porte pas les caractères de l'évidence axiomatique. Pour s'en convaincre, il suffit de le mettre un seul instant en présence d'un système d'organisation sociale qui remplace la propriété privée par la propriété publique, et d'écouter les raisons qu'on peut faire valoir en sa faveur : la nécessité de remplacer la prévoyance individuelle par une prévoyance sociale, qui sache répartir équitablement les produits du travail de tous, assurer à ceux qui sont incapables de travail une vie supportable, diriger les efforts de manière à éviter les chômages, le mauvais emploi du travail, les effets désastreux de la concurrence. En présence de ces raisons, quel esprit un peu clairvoyant et exempt de prévention peut soutenir qu'il n'y a évidemment lieu d'en tenir aucun compte, qu'il est évidemment au-dessus de toute

discussion que chacun doit avoir le droit de travailler pour son propre compte, et d'user et d'abuser du produit de son travail[1] ?

Et si l'on transporte la question de celui qui a produit à ses héritiers, combien leur droit ne paraît-il pas encore moins indiscutable, en admettant, ce qui est impossible, qu'il soit démontré que la propriété s'est toujours régulièrement transmise depuis le premier qui, par son travail, a donné une valeur à la chose qui en est l'objet. Pour montrer que le prétendu principe que l'on invoque n'est nullement évident, il a suffi de le mettre en présence d'une organisation sociale essentiellement différente de la nôtre. Comme il est une base de notre organisation sociale, si on le place dans ce milieu, il paraît évident. Mais transportons-nous, comme disent les saint-simoniens, dans un autre ordre d'idées et de sentiments, opposons-lui le plan d'une civilisation fondée sur d'autres principes, et le prétendu axiome perd son caractère d'évidence. Il reste une vérité plus ou moins probable, mais sur laquelle le doute peut exister et qui est justiciable de la discussion.

L'axiome que l'on invoque n'est donc pas fondé ; mais supposons qu'il le soit : accordons que tout homme a le droit de jouir du produit de son travail, et voyons si ce principe suffit à justifier le droit de propriété, tel que nous le voyons établi.

Des économistes modernes l'ont soutenu, et, relativement à la propriété foncière, la première et la base de toutes les autres, une théorie célèbre a été émise. La terre absolument inculte, a-t-on dit, n'a aucune utilité, aucune valeur. Donc, lorsque je suis propriétaire d'un champ cultivé, toute sa valeur provient du travail accumulé sur lui par ceux dont je le tiens et par moi-même.

Le crédit accordé à cette théorie ne peut s'expliquer, à mon avis, que par l'autorité dont la doctrine contraire a longtemps joui, en s'appuyant sur des arguments dont la fausseté a été depuis démontrée. Pour ne parler que de la dernière démonstration que l'on en a donnée, et qui est assez spécieuse pour avoir séduit l'esprit si pénétrant et si rigoureux de J.-B. Say, on sait qu'elle a été formulée par Ricardo. Le principe qu'il pose en axiome est celui-ci : Étant donné un espace de cent lieues carrées, je suppose, entièrement en friche, il y a dans ce terrain des terres de première fertilité, produisant cent boisseaux de froment, moyennant un travail que je représente par 1 ; des terres de seconde fertilité, exigeant, pour produire cent boisseaux,

1. On admet la légitimité de la conscription, qui nous dépouille pour plusieurs années de la propriété de nos facultés ; pourquoi rejetterait-on, comme évidemment injuste, un système qui ne nous enlèverait le produit de notre travail qu'à la condition de se charger de notre avenir ?

un travail représenté par 1, 2; des terres de troisième fertilité, exigeant un travail représenté par 1, 3, et ainsi de suite.

Lorsqu'on entreprendra la culture de ce terrain, on commencera évidemment par cultiver les premières; puis, quand elles seront épuisées, on se rabattra sur les secondes, et ainsi de suite. Dès lors, on comprend que, tant qu'il y a des terres de première fertilité à occuper, le loyer de celles qui sont déjà cultivées représente uniquement le travail d'amélioration : il n'y a pas de *rente foncière;* mais sitôt qu'elles sont épuisées, qu'il ne reste plus que des terres de seconde fertilité, le loyer des premières terres représente : 1° le travail d'amélioration qu'elles ont subi; 2° l'avantage naturel résultant de leur fertilité supérieure. Dès lors il y a une *rente*, qui ne fait que s'accroître à mesure que la culture envahit les terres de seconde, de troisième, etc., fertilité.

Cette théorie a le tort de poser en axiome deux faits qui ne sont nullement vrais. Le premier, c'est que la fertilité absolue d'un terrain peut être évaluée et comparée à la fertilité absolue de tel autre; la fertilité est, au contraire, essentiellement relative; telle terre fertile en blé n'est pas propre à la vigne ou au pâturage. Ces diverses productions varient elles-mêmes de valeur, selon des circonstances infiniment multiples; de telle sorte qu'il est impossible de les échelonner et de poser en principe que tant de blé, par exemple, vaut tant de raisin ou tant de sucre, d'une manière absolue. Le second fait, et la seconde erreur, c'est que lorsqu'on entreprend de cultiver un pays, on peut reconnaître quelles sont les terres les plus fertiles, et qu'on les attaque d'abord. Évidemment ce n'est que petit à petit qu'on reconnaît la plus ou moins grande fertilité des terres. La seule considération qui puisse guider les premiers cultivateurs d'une terre en friche, c'est la facilité qu'un terrain présente à la culture; or, les terres les plus faciles, ce sont les terres maigres et légères. Aussi M. Carey a-t-il soutenu, avec plus de raison que Ricardo, le principe, également trop absolu, que c'est toujours par celles-ci que commence la culture. Quoi qu'il en soit, le prétendu axiome de Ricardo est complétement chimérique.

En voyant le principe renversé, on a été disposé à réagir contre la conséquence. La démonstration qu'on avait donnée de la rente foncière étant condamnée, on en a conclu que la rente foncière n'existait pas. Pour le démontrer, on a été jusqu'à nier toute différence naturelle de fertilité entre deux terrains. On a apporté en faveur de ce paradoxe des observations très-ingénieuses, mais sans arriver à le justifier. Pour ma part, je crois inutile d'entrer dans cette discussion, car, en laissant de côté les différences de fertilité naturelle, en suppo-

sant à tous les terrains une fertilité égale, il me paraît facile de démontrer, de la manière la plus certaine, l'existence de la *rente foncière.*

Supposons, en effet, une île de dix lieues carrées, entièrement inculte. Je suis jeté dans cette île avec ma famille, et je me mets à défricher quelques arpents et à leur faire produire les substances nécessaires à mon entretien. Survient une colonie pour cultiver cette île. L'un des colons, voulant se dispenser du travail de défrichement, vient me trouver et m'offre de m'acheter ou de me louer les arpents que je cultive. Je veux les lui vendre; comment en fixer le prix? Sur la difficulté qu'il aurait à se procurer la même utilité; c'est là le principe qui règle toutes les valeurs. Or, quelle est cette difficulté qu'il a à vaincre? Il lui faut défricher un nombre égal d'arpents, les cultiver, faire en un mot tout ce que j'y ai fait. Je veux les lui louer : même raisonnement; le loyer sera l'intérêt de cette même valeur. — Mais quelques années s'écoulent; toute l'île est appropriée. Un étranger y aborde, et vient, comme le premier colon, m'offrir de m'acheter ou de me louer mon terrain. La situation a changé. Quelle difficulté y a-t-il pour lui à se procurer un terrain cultivé comme le mien? Est-ce seulement la difficulté de faire le même travail que moi? Non, il y a de plus la difficulté d'obtenir un terrain. Cette seconde difficulté augmente la valeur de mon champ d'un excédant que j'appelle x. Cet x est un bénéfice qui ne provient pas de l'avantage que j'ai d'avoir travaillé, mais de l'avantage que j'ai d'avoir un instrument de travail : c'est le capital de la rente foncière. S'il s'agit de louer, le loyer sera égal à l'intérêt de la valeur de mon travail, plus l'intérêt de x : ce sera encore la rente. La preuve de sa réalité est bien simple : pour qu'elle saute aux yeux, il suffit de faire une supposition. Pendant que nous sommes en marché, on vient annoncer à mon acheteur que deux lieues carrées, qui paraissaient former un désert absolument rebelle à la culture, ont été en partie exploitées fructueusement, et qu'il en reste pour qui en veut. Aussitôt l'acheteur me quittera ou réduira son offre, car il pensera qu'il n'y a plus pour lui qu'une seule difficulté à vaincre : le travail.

Mais, peut-on objecter, dans l'état de civilisation où nous sommes, un Français qui veut acheter une terre dans la Beauce est libre d'aller s'installer dans toutes les parties du monde où il trouvera des terres incultes; il n'y a donc pas de *rente* à exiger : si on lui en parlait, il répondrait qu'il peut aller coloniser les Landes ou l'Amérique. L'objection ne serait pas sérieuse; il y a à cela une impossibilité, sinon physique, du moins morale : pour mille raisons, l'acheteur dont nous parlons tient à rester en France et dans une partie riche de la France.

Beaucoup tiennent à demeurer dans les environs d'une grande ville, et voilà pourquoi la terre, sans produire plus, y est plus chère. Beaucoup veulent être à proximité d'un chemin de fer; aussi une propriété, sans produire un grain de plus, augmente de valeur parce qu'elle est traversée par une voie ferrée.

Ainsi, indépendamment de toute différence de fertilité entre les terres, la rente foncière résulte de ce seul fait que, sur un grand espace, tous les terrains, ou à peu près, sont appropriés.

Mais pourtant, dira-t-on, il est constant que la terre qui n'a subi aucun travail quelconque n'a aucune valeur. Cela est vrai; mais elle est propre à acquérir par le travail une valeur supérieure à celle de ce travail lui-même. Expliquons-nous : La valeur suppose deux conditions : 1° que la chose ait une utilité exclusive; 2° qu'elle soit appropriée. Prenons une masse d'air respirable : elle n'a pas de valeur, 1° parce qu'elle n'a pas d'utilité exclusive ; concevons qu'elle disparaisse, il reste assez d'air respirable pour tout le monde; 2° parce qu'elle n'est pas appropriée. Le soleil, bien qu'il ait une utilité exclusive, n'a pas de valeur, parce qu'il n'est pas approprié. Il en est de même de la pleine mer, et cela pour la même raison : la preuve, c'est que, près du rivage, là où elle est susceptible d'appropriation, les nations s'en emparent et y font payer le passage, la pêche, etc. Elle a alors une valeur. Il en est de même de la terre; elle n'a de valeur que lorsqu'elle est appropriée, et elle ne peut être appropriée sans un certain travail, au moins le travail de démarcation ou de clôture. Mais si le travail est la condition *sine quâ non* pour qu'un terrain ait de la valeur, il n'en est pas moins vrai que le terrain qui l'a subi a une valeur supérieure à celle de ce travail. Donc la terre inculte a au moins une virtualité de valeur propre dont le premier occupant s'empare sans l'avoir créée. Donc la propriété foncière ne peut être justifiée uniquement par ce principe que l'homme a droit au produit de son travail : car une partie de sa valeur ne provient pas de ce travail. — Soit, dira-t-on, il faut démontrer en outre que l'occupation n'est pas illégitime; mais cela n'est-il pas évident? L'acte d'occupation ne peut soulever de question de droit; il est tout à fait indifférent au reste des hommes; celui qui l'accomplit n'a de rapport qu'avec la nature. — Je n'accorde pas cela; cet acte n'est pas indifférent aux autres hommes, puisqu'il leur enlève la faculté d'occuper ce terrain, puisque celui qui l'accomplit s'arroge sur ce terrain un droit exclusif. On me répondra qu'il en récompense l'humanité au centuple, et l'on démontrera que cet imperceptible inconvénient est, sans comparaison, dépassé par les avantages que chacun retire de la culture et du travail général. Mais ceci est un raisonnement tout utilitaire, que je ne reconnais

pas le droit de faire à ceux qui prétendent justifier la propriété indépendamment de tout argument de ce genre, et par le seul principe que chacun a droit au produit de son travail. Je considère donc comme démontré : 1° que ce principe n'est pas évident; 2° que, fût-il admis, il serait impuissant à justifier la propriété.

J'ai indiqué et réfuté séparément chacun des arguments principaux par lesquels on a prétendu, en dehors de toute considération d'utilité générale, démontrer la légitimité de la propriété. Il me reste à indiquer une objection capitale que j'adresse à tous trois, et, en général, à tous les arguments de même espèce.

Tous trois font dériver la propriété d'un principe étranger et supérieur à l'utilité générale. Supposons, par impossible, qu'une organisation sociale, où la propriété privée n'existe pas, soit démontrée plus favorable sans comparaison au bien de tous, et que l'autorité sociale veuille en conséquence supprimer la propriété, chaque propriétaire aurait le droit de répondre dans chacun de ces trois systèmes : Vous pouvez me demander l'abandon de ma propriété, mais vous n'avez pas le droit de l'exiger. Il est vrai que ma propriété n'est pas conforme à l'intérêt général, mais elle n'en a pas besoin pour être légitime. J'ai le droit de rester propriétaire, dirait le partisan du premier système, car la propriété est le premier, le plus naturel exercice de mon inviolable liberté, et la condition de tous les autres. J'en ai le droit, dirait le partisan du second, parce qu'elle est la conséquence du fait de l'appropriation, dont la légitimité est un axiome. J'en ai le droit, dirait le partisan du troisième, parce que sa valeur est uniquement le produit de mon travail et de celui de mes auteurs, et que c'est un axiome que chacun a le droit d'user et d'abuser du produit de son travail.

Et si l'autorité sociale, au lieu de vouloir anéantir immédiatement le droit de propriété, voulait le restreindre à un certain nombre d'années, on pourrait lui répondre de la même façon. Et si elle voulait en diminuer les droits, la même réponse serait encore légitime, le propriétaire dirait toujours : J'ai *à priori* le droit d'user, d'abuser et de transmettre entre vifs ou par héritage; la société n'a rien à y voir, mon droit est étranger et supérieur à son utilité.

Telle est la conséquence inéluctable des trois systèmes que nous avons exposés. Or la loi consacre aujourd'hui dans tous les pays civilisés, d'accord en cela avec le bon sens et l'expérience, un certain nombre de restrictions au droit de propriété, dont la plupart sont approuvées par les défenseurs mêmes des idées que nous combattons, et qui dérivent de l'utilité sociale d'une manière si évidente que personne, je crois, n'a jamais osé leur assigner une autre origine. Nous

signalerons, en premier lieu, la prescription; la nécessité sociale l'exige; il est impossible d'admettre que les contestations sur la propriété puissent remonter à des époques indéfiniment éloignées, de telle sorte que toute preuve soit impossible, et que des procès sans nombre absorbent toute l'activité sociale, et mettent dans une incertitude perpétuelle la fortune de chacun. Aussi la loi déclare que celui qui laisse un tiers se comporter comme propriétaire de la chose pendant un temps qu'il fixe arbitrairement, et qui chez nous est fixé à dix, vingt et trente ans, suivant les cas, en perd la propriété, qui est transférée au tiers possesseur. Cette décision est aussi évidemment bonne qu'elle est inexplicable, si le droit de propriété dérive d'un principe absolu, distinct de l'utilité sociale et supérieur à cette utilité. Quoi de plus injuste, en effet, dans ce système? — J'étais propriétaire d'une terre, je l'abandonne pendant trente ans, elle est occupée par un possesseur de mauvaise foi; je reviens, et ce *prædo*, ce brigand, comme dit le droit romain, je veux l'expulser; la société m'en empêche, et quand je lui demande ses raisons, elle me répond : Cela m'est très-utile et même absolument nécessaire. Peut-on méconnaître plus audacieusement mon droit *à priori?*

Continuons à nous placer dans le même système; nous apercevrons bien d'autres violations non moins inexplicables du droit de propriété. Ainsi je dépose un meuble chez mon voisin, celui-ci a la mauvaise foi de le vendre à un tiers comme s'il lui appartenait. Je l'apprends et vais le réclamer à ce tiers, qui refuse de me le rendre. J'en appelle à la loi; elle me donne tort, sous prétexte qu'il est utile à la sécurité des aliénations mobilières que l'acheteur de bonne foi soit préféré au propriétaire. On me dit que j'ai été peu clairvoyant en choisissant le dépositaire, que je l'ai mal surveillé; mais j'avais le droit de surveiller ma chose comme je le voulais, d'en user et d'en abuser; la société n'a rien à y voir. D'ailleurs que la chose me soit volée par force, et la société refusera de me la faire rendre si elle a été vendue à un homme de bonne foi dans un marché public.

Autre exemple : Mon voisin s'empare de matériaux qui m'appartiennent; il s'en sert pour bâtir sur son terrain; un statuaire me prend mon marbre et en fait une statue : je suis exproprié avec indemnité, parce qu'on trouve que c'est la solution qui ménage le mieux les deux intérêts.

Autre exemple encore : Le premier venu croit reconnaître qu'il y a une mine dans mon fonds, il me demande la permission de faire des fouilles; je ne veux même pas l'écouter. Quelque temps après, il revient avec une autorisation administrative, fait des fouilles,

découvre une mine et en obtient la concession sous prétexte qu'il est plus capable que moi de l'exploiter.

Une question dont la solution est moins incontestée que celles dont nous venons de parler, mais qui jusqu'ici a toujours été résolue d'une manière incompatible avec le principe d'un droit de propriété absolu, étranger et supérieur à toute considération d'utilité, c'est la question de la propriété intellectuelle. D'après ce principe absolu en effet, comme l'ont dit, dans une discussion récente, les défenseurs de la perpétuité, il ne s'agit que de savoir si l'auteur est propriétaire, oui ou non : si oui, son droit est au-dessus de toute considération d'utilité. Les adversaires de la perpétuité, dont l'opinion a toujours prévalu jusqu'ici, répondent par des arguments purement utilitaires, à savoir qu'en étendant à un certain nombre d'années après leur mort le droit des auteurs, on encourage suffisamment une production dont le stimulant principal doit être l'honneur, et l'amour de l'art et de la science, que la perpétuité aurait l'inconvénient très-grave de créer aux héritiers des auteurs des bénéfices immenses, d'en faire une aristocratie de fortune d'une espèce nouvelle, et de nuire à la propagation des lumières, en empêchant la concurrence des publications qui en fait baisser le prix, et en faisant dépendre du caprice des héritiers le plus ou moins de publicité d'ouvrages qui forment une partie de l'intelligence publique.

Ainsi, indépendamment des objections victorieuses que nous avons opposées à chacun d'eux, les arguments purement idéalistes par lesquels on a prétendu justifier le droit de propriété sont tous condamnés par cette conséquence qui en résulte immédiatement, à savoir que le droit de propriété ne peut légitimement recevoir aucune restriction fondée sur des considérations d'utilité. Plusieurs restrictions de ce genre sont au contraire exigées par une nécessité impérieuse, et consacrées par l'expérience et le bon sens de l'humanité.

Nous croyons avoir suffisamment réfuté les démonstrations de la propriété, étrangères au principe utilitaire. Il nous reste à faire voir que ce principe en fournit une démonstration décisive. C'est ce que nous allons tâcher de faire.

Et d'abord comment la question doit-elle être posée ? Il ne s'agit pas, comme pourraient le faire croire quelques arguments banals qu'on invoque souvent en faveur de la propriété, il ne s'agit pas de savoir si l'homme a le droit de s'emparer et de se servir des êtres animés ou inanimés que la nature a placés autour de lui, et qui peuvent satisfaire ses besoins. Ce ne peut pas être une question que de savoir si l'homme doit mourir de faim plutot que de cultiver la terre,

et d'en tirer de quoi se nourrir. La question véritable est de savoir si, dans un État civilisé, il faut laisser aux individus la pleine propriété des fonds de terre et des capitaux, la jouissance absolue avec droit d'exploiter comme bon leur semble, d'user, d'abuser et de transmettre (c'est la doctrine de la propriété individuelle ou plus brièvement de la propriété); ou si, au contraire, l'État doit se constituer propriétaire des fonds de terre et des capitaux, en diriger l'exploitation par les citoyens, et en distribuer les produits entre eux (c'est la doctrine communiste ou socialiste). Les variétés en sont nombreuses, mais se rapportent toutes à deux principales : celle qui enseigne que l'État, dans la distribution du travail et de ses produits, doit avoir pour principe l'égalité, c'est le communisme égalitaire; et celle qui pense au contraire que dans la distribution du travail et des produits, l'État doit tenir compte des aptitudes, des besoins, du mérite de chacun; sa forme la plus intelligente et la plus logique me paraît être le saint-simonisme.

Ainsi, c'est entre la propriété individuelle et la propriété sociale, entre le travail libre et le travail dirigé par l'État que nous avons à opter. Lequel des deux systèmes est le plus conforme à l'utilité générale ?—Telle est pour nous la question de laquelle dépend la légitimité de la propriété, telle que nous la voyons organisée. Cette question, nous n'hésitons pas à la résoudre en donnant raison au premier système, et cela pour trois raisons :

La première, c'est que la propriété est le stimulant le plus efficace, ou pour mieux dire le seul stimulant efficace du travail. Ce qui distingue le plus essentiellement l'état civilisé de l'état barbare, ce qui produit dans les nations civilisées cet immense développement d'activité en tout genre, c'est que l'homme n'y compte plus, pour assurer sa subsistance et son bien-être, que sur son travail et la production d'une chose qui ait de la valeur parce qu'elle est utile aux autres. Dès lors, stimulés par l'instinct le plus impérieux de notre nature, celui d'assurer pour le présent et pour l'avenir la satisfaction de nos besoins physiques, et de ceux de notre famille, nous cherchons à reconnaître, par l'étude de nos facultés et des besoins sociaux, le travail qui nous permettra de produire la plus grande somme possible d'utilité et de valeur, et, quand nous l'avons trouvé, nous nous y appliquons avec une ardeur que ne vient jamais distraire la perspective d'autres moyens de s'enrichir. Pour remplacer ce stimulant tout-puissant, quel est celui dont peuvent disposer les systèmes qui rejettent la propriété ? —Le communisme égalitaire, en donnant à tous une part égale dans les produits, désintéresse entièrement les hommes du travail, les désintéresse plus absolument que l'esclavage (car l'esclave peut attendre de son maître un sort plus ou moins heureux); il doit donc lui rendre

le travail plus odieux qu'il ne l'est à l'esclave lui-même. Contre l'instinct universel, qui rend le travail odieux à l'homme lorsqu'il lui est inutile, le communisme n'a qu'un remède, remède aussi triste qu'impuissant contre la répugnance universelle : c'est la peine. Il aboutit donc fatalement, par la paresse universelle, à l'état sauvage. L'erreur du saint-simonisme est moins grossière. Il réserve à l'État le droit de distribuer l'exploitation et le produit des capitaux, en se réglant sur la capacité productive de chacun. L'espoir de l'avancement, la crainte de la déchéance conservent donc au stimulant de l'intérêt une place considérable. Malheureusement le système tout entier repose sur une hypothèse entièrement utopique, celle que rêve, je crois, Platon, dans un passage de la *République*, celle d'un gouvernement composé de dieux ou d'enfants des dieux, qui, par la seule force de leur génie, sans violence, sans espionnage, connaissent l'aptitude de chacun, la cultivent, la font valoir, et la récompensent d'une manière exactement proportionnelle aux services, non apparents, mais réels, qu'en reçoit la société, sans jamais se laisser égarer par l'intrigue ou la faveur, et sans jamais user du pouvoir illimité qu'on leur laisse que dans l'intérêt bien entendu de la société. Tout ce qu'on peut répondre à cela, c'est que c'est un rêve irréalisable; c'est qu'aucun pouvoir humain ne peut réunir toutes les qualités de moralité et surtout d'intelligence parfaite qu'on lui suppose; c'est qu'aucune autorité ne peut mettre à discerner les vocations personnelles le zèle et l'intelligence qu'y emploient les parents et les individus eux-mêmes, parce qu'il ne peut, comme le font les parents, suivre l'enfant dans ses moindres actes, en étudier tous les instincts, tous les goûts, toutes les aptitudes; parce qu'il ne peut se livrer à cette observation incessante, à ces réflexions passionnées qu'inspire la sollicitude paternelle; parce qu'il ne peut, comme les individus eux-même, tenir compte d'instincts secrets qu'on ressent quelquefois sans les comprendre soi-même; connaître leurs projets d'avenir, leurs rêves, leurs espérances. C'est aussi qu'aucun juge, après tout, ne peut évaluer les produits avec un instinct aussi sûr que le public qui en a besoin, et que la loi de l'offre et de la demande fournit un criterium plus infaillible que la science du plus grand économiste. C'est que, si le pouvoir distribuait tous les travaux et toutes les récompenses, l'adresse à le tromper et la faveur feraient autant que le vrai mérite, et l'activité du travail se relâcherait, quand apparaîtrait l'espoir d'un autre moyen de se faire valoir. Voilà pour les travaux matériels. Quant aux travaux intellectuels, on s'effraye à l'idée de ce qu'ils deviendraient dans une organisation où le loisir est supprimé, où chacun est enrégimenté suivant la capacité que l'État lui suppose. Je conclus que pour tout esprit qui

a le moindre sens pratique, le seul stimulant efficace du travail, c'est la propriété.

Non-seulement c'est le plus efficace, mais c'est le plus doux et le plus digne, et voici mon second point. Je crois que les considérations précédentes démontrent qu'en dehors d'un idéal complétement utopique, il n'y a, à côté de ce stimulant, que celui de la peine. Inutile dès lors d'insister : entre la récompense et la peine, entre l'espoir et la crainte, qui pourrait hésiter? — A côté de cette considération, en voici une autre : l'indépendance est pour l'homme une des sources les plus vives de jouissance et de dignité. Or, dans le système communiste ou socialiste, point d'indépendance : l'individu est annulé par l'État. Une règle qui rappelle le régime militaire ou monastique marque à chacun sa place et son rôle. Le travail n'est plus un choix, c'est un pensum.

Enfin, et c'est mon troisième point, la propriété individuelle est la condition indispensable de la famille, c'est-à-dire de ce qui fait la meilleure partie du bonheur et de la moralité de l'homme. L'influence bienfaisante de la famille est une vérité si incontestable que je crois inutile d'y insister ici, d'autant plus que j'aurai bientôt à la développer spécialement. Or, tous les systèmes qui ont nié la propriété ont nié la famille. A quoi pourrait-elle servir, en effet, dans une société où l'État se charge de la nourriture et de l'éducation de tous, et où la seule vertu est le dévouement à la règle qu'il impose? A côté de ce sentiment, le seul qu'on veuille cultiver, la famille ne pourrait qu'en faire naître d'autres qui compromettraient l'existence d'un ordre social où ils ne trouveraient pas leur satisfaction.

La propriété adoptée, l'héritage s'ensuit. Si c'est sur le stimulant de la propriété que l'on compte pour développer l'activité sociale, on ne peut, sous peine de la compromettre singulièrement, restreindre l'influence de ce mobile à la première moitié de la vie, et c'est ce qui arriverait, si l'héritage n'existait pas pour les hommes les plus actifs, les plus producteurs; à quarante ou cinquante ans, ils auraient tous acquis une fortune suffisante pour assurer leur bien-être pendant le reste de leur vie; leur activité n'aurait plus de stimulant, si la faculté de transmettre leur fortune à leurs enfants ou aux personnes qui leur sont chères, ne leur offrait un nouvel espoir et un nouvel encouragement au travail. Au surplus, admettre la propriété et rejeter l'héritage est chose tout à fait impossible; rien de plus facile que de dissimuler l'héritage sous la forme de donations anticipées, et les affections de famille, dès qu'on les admet et qu'on les encourage, sont capables de briser de bien autres digues.

Ainsi la propriété et l'héritage se trouvent justifiés, au point de vue

utilitaire, par les raisons les plus décisives. Devant cette immense utilité sociale, les inconvénients qu'une pareille institution peut avoir ne tirent pas à conséquence; ils ne prouvent qu'une chose, l'incurable imperfection de toutes les choses humaines. La disproportion immense des fortunes, d'une part l'extrême misère, de l'autre l'opulence démesurée, fournissent, sans contredit, un spectacle affligeant, et c'est là certainement l'argument qui a rallié contre la propriété le plus d'adversaires. Je ne veux ni dissimuler le mal, ni contester qu'il ne paraisse la conséquence inévitable du principe de la liberté du travail et du trafic, principe qui se confond avec celui de la propriété individuelle. A moins de combinaisons nouvelles dont rien ne nous permet de concevoir l'espérance, la science sociale ne connaît, à ce mal inévitable de l'inégalité démesurée, qu'un remède ou plutôt un palliatif assez incomplet : la charité privée et publique. Si le mal est inévitable, il faut s'y résigner pour le bien incomparablement plus grand qui provient de la même cause, mais il ne faut pas vouloir ni le taire ni l'exagérer. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce qu'a d'affligeant ce spectacle de l'indigence dans une civilisation telle que la nôtre ; mais disons-nous, pour ne pas nous laisser entraîner par un si juste sentiment à de fausses conséquences, que c'est la nature et le hasard, nullement la propriété, qui font la misère. Cet indigent que nous plaignons est beaucoup plus intelligent que le sauvage ; j'ajoute qu'il est beaucoup plus riche; c'est une vérité banale en économie politique. Et à qui doit-il cette supériorité ? — A la civilisation. Et d'où vient la civilisation? — Du travail, qui, lui-même, a sa raison d'être dans la propriété. Quant à la richesse démesurée, on ne peut nier non plus qu'elle ne soit un mal. Trop souvent ses conséquences sont l'oisiveté et l'immoralité pour le riche, l'envie pour le pauvre, un luxe insensé qui absorbe pour une légère satisfaction une masse de travail qui pourrait servir à soulager bien des besoins réels. Mal immense auquel il n'y a qu'un remède trop souvent impuissant; une éducation et des mœurs qui tendent de leur mieux à développer chez les riches l'esprit de travail et de charité. Que répondre encore ? — Que ce mal immense est nécessaire pour un bien plus grand, que, partant, il est légitime suivant les principes de la doctrine utilitaire; la seule (nous considérons ce point comme désormais démontré) qui parvienne à justifier sérieusement le droit de propriété, tout en expliquant, et les critiques dont il a été souvent l'objet, critiques fondées sur une fausse appréciation de l'intérêt général, et les restrictions que cet intérêt général commande de lui apporter.

Après la théorie de la propriété se place naturellement celle de la famille. Bien que la supériorité de la morale utilitaire y soit peut-être

moins éclatante, parce que l'instinct fait ici plus que la volonté raisonnée, on verra cependant que, seule, elle peut légitimer cet instinct, et expliquer, au moins dans ses détails, l'organisation de la famille.

Ce qui constitue essentiellement la famille, c'est l'union durable de l'homme et de la femme, pour mettre en commun leur existence et élever leurs enfants, en un mot, c'est le mariage. « Sous quelque point de vue, dit Bentham, que l'on considère l'institution du mariage, on est frappé de l'utilité de ce noble contrat, lien de la société, base fondamentale de la civilisation. » En effet, se place-t-on au point de vue de l'éducation des enfants, le bon sens le plus superficiel reconnaît aussitôt la supériorité de l'éducation domestique sur le seul système qu'on puisse lui opposer : l'éducation par l'État. Dans l'âge où l'enfant a besoin, pour développer son corps, son intelligence, sa moralité, de soins constants et assidus, rien ne peut valoir en dévouement, en douceur, en obstination patiente, en intelligence des besoins et des instincts de l'enfant, la sollicitude paternelle et maternelle. Lorsque, parvenu à un âge plus avancé, il commence à voler de ses propres ailes, sans cesser d'avoir besoin encore d'un maître et d'un guide, aucune autre autorité ne peut lui inspirer une vénération si salutaire que l'autorité paternelle, et un attachement qui lui rende la soumission si douce. La différence même des âges est admirablement appropriée par la nature pour cette correspondance de sentiments d'affection respectueuse d'une part, et de tendre autorité de l'autre. Ajoutons encore que l'éducation domestique laisse aux variétés de la nature et à la liberté humaine leur place légitime, tandis que l'éducation par l'État tend à violenter et à appauvrir la nature pour jeter tous les individus dans le même moule.

Au point de vue de la femme, l'immense utilité du mariage n'est pas moins évidente. Ce qui protége la faiblesse de la femme, c'est l'amour et le respect qu'elle inspire à l'homme comme épouse et comme mère; ce qui la défend contre les instincts mauvais, ce qui l'arrache à une existence vicieuse ou frivole, ce sont les devoirs qu'elle doit remplir à ce double titre et dont elle est récompensée par des jouissances pures et infinies.

Pour l'homme, les joies de l'époux et du père sont le principal élément de son bonheur, et ces deux influences contribuent d'une part à l'adoucir et à l'épurer, tandis que de l'autre, elles retrempent son énergie à de nouvelles sources, en étendant au delà même de sa vie ses espérances et sa responsabilité.

L'utilité de la famille est immense, comme on le voit, à tous les points de vue; mais elle est en même temps si évidente d'une part, et de

l'autre, le mariage, avec les droits et les devoirs de l'autorité paternelle, résulte si directement des deux instincts les plus puissants de notre nature, l'amour et l'affection paternelle, qu'il semble y avoir quelque pédantisme à insister sur des vérités si évidentes, et à appliquer l'appareil d'une démonstration scientifique là où l'instinct commande d'une manière si claire et si impérieuse. Que venez-vous, nous dira-t-on, appliquer ici votre principe de l'utilité? Nous en avons un autre plus ancien et plus simple : *Sequere naturam.* — Oui; mais malheureusement il est fort dangereux; car, pour être logiques, ceux qui le professent devraient justifier également tous les instincts de la nature, les mauvais comme les bons. Pour distinguer entre eux, pour approuver les uns, pour condamner les autres, il faut un criterium supérieur, et quel autre peut-on appliquer si ce n'est celui de l'utile? Ne nous effrayons pas trop d'ailleurs de cette accusation de pédantisme scientifique, que la philosophie ne mérite réellement que lorsqu'elle remplace le bon sens vulgaire par des formules scolastiques qui peuvent souvent le fausser et qui jamais ne l'éclaircissent. Mais lorsqu'elle en développe réellement les idées, lorsque, par l'analyse, elle les ramène à leur principe logique et en augmente ainsi la précision, elle fait son devoir partout et toujours, dans les idées les plus simples comme dans les plus délicates. Et non-seulement elle fait œuvre de science, mais elle fait œuvre d'utilité; tant que les idées ne sont pas ramenées par l'analyse à leur dernière précision, le sophisme peut toujours les obscurcir et les fausser, et si, en démontrant la légitimité de la famille, on nous accusait de nous livrer à un stérile exercice de dialectique, il nous suffirait, pour répondre, de donner la longue liste des philosophes, aussi distingués par l'élévation du sens moral que par l'étendue de l'intelligence, qui l'ont méconnue, depuis Platon jusqu'aux socialistes modernes; il nous suffirait de renvoyer à nos romans contemporains, où le génie de l'analyse et l'éloquence de la passion sont tour à tour employés à discréditer le mariage, de trouver enfin dans nos mœurs les preuves trop visibles que le scepticisme n'a pas épargné les sentiments de famille. Et pour combattre un pareil mal, pour lutter contre de pareils adversaires, croit-on qu'il suffise de faire vaguement appel à l'autorité des siècles, au bon sens, à la nature? — Et si cela ne suffit pas, croit-on qu'il y ait une manière de raisonner plus convaincante pour l'esprit, plus persuasive pour le cœur, que de faire ressortir l'influence bienfaisante du mariage au double point de vue de la moralité, de la prospérité générale et du bonheur individuel? Au surplus, il nous suffit de quitter les généralités et d'entrer dans les détails pratiques pour faire voir, avec la plus parfaite évidence, que le principe de l'utilité peut seul nous servir

de guide et rendre compte logiquement de l'organisation de la famille, telle que nous la comprenons.

En entrant dans cette voie, une première question se présente à nous; nous avons à prononcer entre la polygamie et la monogamie. La question pourrait se présenter logiquement pour chaque sexe, et aurait ainsi une double face; mais la polyandrie est pour nous une monstruosité si choquante que nous croyons inutile d'en signaler les funestes conséquences : l'incertitude de la paternité, et, par suite, l'anéantissement des relations de droit et de devoir qui en résultent, son incompatibilité avec l'instinct même de l'amour, avec toute autorité maritale, tout dévouement de la part de la femme, toute influence morale réciproque, enfin l'avilissement qui en résulte pour la femme, réduite à n'être plus qu'un instrument de plaisir physique. Mais l'autre face de la polygamie, celle qui seule, dans l'usage, en a accaparé le nom, nous la trouvons en honneur, dans le passé et dans le présent, chez des peuples nombreux et assez civilisés. Il n'est donc pas possible d'invoquer contre la polygamie l'instinct de la nature; le principe *sequere naturam*, fût-il un juste criterium en morale, serait dans ce cas insuffisant; dès lors quel autre principe peut-on invoquer que celui de l'utilité? Dès qu'on le place à ce point de vue, le doute n'est plus possible, et les raisons abondent en faveur de la monogamie. D'abord la nature produit en nombre à peu près égal les individus de chaque sexe : la polygamie a donc pour effet d'interdire à un grand nombre d'hommes les jouissances et les bienfaits moraux de l'union conjugale. D'autre part, elle a pour effet de développer chez l'homme une jalousie dont les résultats sont de soumettre les femmes à une tyrannie abrutissante, de leur interdire toute liberté, tout développement intellectuel, de les enfermer dans le gynécée. Les relations sociales perdent ainsi leur charme le plus vif, et ce qui contribue le plus à les adoucir et à les purifier. Ainsi abruties et tyrannisées, les femmes sont avilies encore par les désirs que la nature physique éveille en elles, par l'esprit de rivalité qui les pousse à rechercher les faveurs de leur époux, qui leur ôte la dignité sereine de la femme confiante dans l'amour et dans la loyauté de son mari, et qui remplace l'influence moralisante de celle-ci par des séductions corruptrices et énervantes.

Une autre question également résolue de manière diverse dans les mœurs des différents pays est celle de savoir entre qui le mariage doit être défendu, entre qui il doit être permis. L'union entre ascendant et descendant présente quelque chose de si monstrueux, elle est si universellement réprouvée, qu'on pourrait assez vraisemblablement, pour en légitimer l'interdiction, faire appel à la nature; la

morale utilitaire, en montrant que cette réprobation tient à l'incompatibilité du sentiment de l'amour avec l'autorité paternelle d'une part, et le respect filial de l'autre, aurait tout au plus l'avantage d'une explication plus philosophique. Mais dans la ligne collatérale, la même unanimité n'existe plus entre les peuples, et l'esprit quelque peu exempt de préjugés sentira que l'interdiction ne peut s'expliquer par la seule nature, par le seul instinct. Dès lors, comment en rendre compte, si ce n'est par les raisons purement utilitaires? Consultez aujourd'hui sur ce point les philosophes et les jurisconsultes les plus nettement hostiles au principe général que nous défendons, et demandez-leur pourquoi les mariages entre frères et sœurs ou même entre collatéraux plus éloignés sont interdits. Ils vous répondront *par une raison physiologique*, l'abâtardissement des races qui résulte des unions trop fréquentes entre personnes du même sang; ils vous répondront que, pour assurer les bons rapports sociaux, il est utile d'encourager les unions entre les différentes familles; il vous répondront surtout qu'il est utile, en ôtant toute perspective d'un mariage possible, en présentant l'union entre parents comme un crime des plus graves, d'empêcher, entre personnes qui vivent ensemble dès l'enfance, des relations précoces dont chacun comprend le danger au physique et au moral. C'est sur ces considérations d'utilité qu'ils feront reposer l'interdiction d'un acte qu'on entoure d'une sorte d'horreur religieuse, qui peut-être elle-même n'est pas sans utilité.

Enfin, dans la question si épineuse du divorce, qu'invoque-t-on de part et d'autre, sinon des considérations utilitaires? Les partisans du divorce s'appuient sur l'inconvénient d'interdire aux époux qui ne peuvent vivre ensemble les plaisirs et les avantages d'une autre union, et de les jeter pour la plupart dans des relations illicites et inavouées, dont il est inutile de signaler les funestes conséquences. Les partisans de la perpétuité du lien conjugal répondent en invoquant l'intérêt des enfants qu'un second mariage va compromettre, et surtout la dégradation inévitable du mariage, si les divorces se multipliaient et si l'on s'accoutumait à y compter. Ce désordre compromettrait, disent-ils, l'éducation des enfants, la dignité de la femme, l'influence réciproque des époux l'un sur l'autre, en un mot presque tous les résultats avantageux de l'union conjugale.

Ainsi, dans toutes les questions un peu délicates que soulève l'organisation de la famille, la morale idéaliste en est réduite à ne pouvoir même pas formuler un principe, fournir un argument, et pourtant, si l'on en jugeait par les prétentions qu'elle affiche, elle serait là sur son terrain. Quels sont les mots que ses partisans ont sans cesse à la bouche? La conscience, le sens moral, l'instinct de l'hu-

manité, la nature; or est-il des questions morales où la nature et l'instinct semblent jouer un rôle plus considérable, où, pour le vulgaire, la conscience semble dicter ses arrêts d'une manière plus immédiate, affecter davantage la forme d'une autorité en quelque sorte religieuse, indiscutable, est-il des questions, en un mot, où la morale idéaliste ait plus d'avantages que dans celles qui touchent à l'union des sexes, aux devoirs et aux droits de l'autorité paternelle? Et sur ce terrain, elle en est le plus souvent réduite à refuser le combat.

Après la question de la propriété et celle de la famille, se présente une troisième théorie fondamentale, celle de l'État. Mais divers motifs nous ont déterminé à ne point l'aborder ici : en premier lieu, les divergences qui règnent encore aujourd'hui sur la plupart des problèmes dont elle se compose, et qui la rendent impropre au but que nous nous proposons dans ce travail, puisque notre méthode consiste à prendre un certain nombre de vérités morales consacrées par l'assentiment universel, et à montrer que toutes se ramènent logiquement au principe de l'utilité. Qu'il nous suffise d'indiquer, en deux mots, l'esprit dans lequel nous aurions traité ce grand problème de l'organisation de l'État, s'il nous avait paru convenable de l'aborder.

La théorie de l'État se compose de trois questions fondamentales :

1° Doit-il y avoir un État, une puissance publique?

2° Quels doivent être les pouvoirs de l'État, et comment marquer les limites entre ces pouvoirs et la liberté des citoyens?

3° Quelle doit être la forme du gouvernement?

Sur la première question, nous aurions constaté que la légitimité de l'État ne peut s'appuyer sur un autre fondement que sur celui de son immense utilité, ou plutôt de sa nécessité indispensable.

Sur les deux autres nous aurions essayé de montrer : 1° que le principe de l'utilité peut seul fournir une solution pratique et raisonnable, parce qu'il peut se plier aux nécessités diverses qui résultent pour les peuples de leur civilisation, de leur histoire, de leur géographie, de mille circonstances qu'il est peut-être même impossible de prévoir; 2° Que les autres principes qu'on a prétendu invoquer, absolus et inflexibles par leur nature, sont condamnés par là même à des conséquences absurdes, puisqu'ils en sont réduits à proclamer en tout temps, en tous lieux et en toutes circonstances, l'excellence d'un système qu'ils présentent non-seulement comme un idéal, mais comme la condition positive de toute justice et de toute légitimité.

C'est ainsi que nous aurions essayé de montrer combien éclate, dans les questions politiques mieux encore que dans celles que nous avons examinées jusqu'ici, l'excellence du principe utilitaire, et l'insuffisance absolue de tous les systèmes qui ont prétendu s'appuyer

sur un principe différent. Au surplus, il est remarquable que les partisans de la morale idéaliste avouent plus volontiers l'impuissance de leur doctrine dans les questions politiques, et, se contentant de formuler quelques principes plus ou moins vagues ou plus ou moins faux, abandonnent le reste au principe de l'utilité. Mais cet aveu n'est-il pas une condamnation? Comment! nous aurions une faculté dont le rôle serait de nous apprendre directement, indépendamment de tout raisonnement et de toute considération d'utilité, ce qui est bien et ce qui est mal, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter! Et dans ces immenses questions d'organisation politique, dont la solution a de si graves conséquences, qui ont excité tant de grandes passions, inspiré tant d'admirables dévouements, elle serait muette, elle les abandonnerait au raisonnement libre de chacun et aux viles considérations d'utilité, comme à un auxiliaire inférieur! Quelle idée faudrait-il se faire de l'ordre et de la logique dans la nature intellectuelle pour admettre, sans révolte, une pareille idée!

A la théorie générale des droits et des devoirs de l'État, succède naturellement une théorie qui n'en est qu'une application spéciale, celle de la pénalité. D'après quel principe doit-on résoudre, quand elle se pose, cette double question : Y a-t-il lieu à punir? Quelle doit être la gravité de la peine?

Je ne conçois comme possibles que trois principes :

1° Celui du mérite et du démérite, qui donnerait la solution suivante : il y a lieu à punir quiconque fait le mal sciemment, et la peine doit être proportionnée à la perversité dont le coupable a fait preuve.

2° Celui de l'utilité, d'où se déduit la formule suivante : il y a lieu à punir quand cela est utile au bien général, et dans la proportion la plus utile au bien général.

3° Enfin un principe bâtard, composé de la réunion des deux autres, d'où résulte cette solution mixte : il faut, pour punir, qu'il y ait culpabilité morale de l'agent, et utilité sociale de la peine. Celle-ci doit être proportionnée à l'intensité de ces deux causes.

La première doctrine s'accorde parfaitement avec les instincts de la morale idéaliste.— Dans ce système, la pénalité ne serait que l'application de l'idée du juste; sa mesure serait donnée immédiatement par l'instinct de la conscience. Malheureusement elle aboutit à des conséquences pratiques devant lesquelles l'esprit le plus systématique serait obligé de reculer. Dire que la peine doit être proportionnée au démérite, ce serait déjà contredire singulièrement toutes les législations et toutes les données du sens commun ; mais proclamer qu'il faut punir tout acte fait dans une intention immorale, c'est se heurter à une absurdité flagrante. Aussi nos adversaires, ne voulant pas abandonner

au principe seul de l'utilité une théorie aussi importante, se sont rabattus sur la troisième doctrine; son caractère indécis présente dans la discussion de grands avantages : quand on se trouve dans un cas où les raisons utilitaires crèvent les yeux, on n'hésite pas à les reconnaître; quand elles apparaissent d'une manière moins évidente, on fait appel au principe du démérite, et l'on se trouve d'accord avec le vulgaire, dont l'esprit grossier ne voit le plus souvent dans la peine que la satisfaction de cet instinct naïf qui nous fait désirer le châtiment de tout acte moralement mauvais. Aussi cette doctrine jouit-elle aujourd'hui d'une faveur assez générale, et est-elle arrivée à accréditer l'opinion que la doctrine rivale, celle qui veut expliquer la peine par la seule utilité, n'est qu'un paradoxe contraire à la raison pratique et au sens moral. Nous aurons donc, à la fois, à nous justifier de cette accusation et à la rétorquer contre nos adversaires.

La première objection qu'on nous fait est celle-ci : si l'utilité sociale est le seul principe de la peine, comment ne punit-on pas celui qui fait innocemment un acte nuisible ?

Je réponds d'abord en niant le fait; on punit souvent, et avec raison, un homme qui a fait un acte nuisible, mauvais, illégal, ignorant qu'il fit mal, ou croyant même bien faire. Les lois arbitraires, comme par exemple les lois sur les douanes, les règlements des administrations locales, sont appliquées tous les jours contre des personnes qui ne les ont pas connues, et qui par conséquent n'ont pas cru mal faire. Je ne pense pas qu'on songe à répondre en invoquant la fiction *nemo censetur ignorare legem*. Ce serait être par trop peu philosophe que de prendre une fiction légale pour une réalité. Seulement on dira peut-être : les personnes dont il s'agit sont au moins coupables de ne pas connaître les lois du pays où elles vivent. Mais, en vérité, l'argument ne serait guère plus sérieux, quand on songe à l'état d'ignorance et de stupidité dans lequel vivent la plupart de ceux sur lesquels tombent les peines dont il s'agit. D'ailleurs je puis invoquer un autre exemple plus saillant. Dans les crimes et délits politiques, on punit, et avec raison, de peines très-graves, des hommes qui ont fait acte d'héroïsme en exposant leur vie pour une cause qu'ils croyaient juste et sacrée [1].

1. Leur acte n'en est pas moins un acte coupable, nous dira-t-on. Il faut s'entendre : veut-on dire par là qu'ils ont démérité ? — Je le nie ; je ne reconnais de démérite que dans l'acte commis contrairement à ce que l'agent croyait être le bien. Veut-on dire qu'ils se sont trompés, que leur acte est réellement réprouvé par la saine morale ? — Cela est incontestable, mais ne fait rien à notre question. Il faut être attentif, dans la discussion qui nous occupe, à ne pas jouer sur les mots. Ainsi on formule quelquefois la doctrine que nous combattons en disant que la légitimité de la peine exige deux conditions : 1° que

Mais alors, dit-on, pourquoi ne punit-on pas le fou, l'enfant, le monomane, qui fait un acte nuisible ? C'est évidemment parce qu'ils sont innocents ; la société, qui aurait intérêt à empêcher l'acte, s'arrête devant l'innocence de l'agent. Je le nie encore : la société aurait intérêt à empêcher l'acte, mais elle ne peut obtenir ce résultat par la peine; la peine n'empêcherait pas qu'un autre fou, un autre enfant, un autre monomane, ne renouvelât le même acte le lendemain. Ce serait une souffrance inutile, un mal en pure perte, une contradiction au principe de l'utilité, et voilà pourquoi la société ne punit pas, tandis qu'elle condamne à la mort ou au bagne l'insurgé qui peut-être a cru exposer sa vie pour une cause juste et bonne.

Voilà pour la légitimité de la peine.

Quant à la proportion, on ne nie pas que l'utilité sociale n'y soit pour beaucoup; la vérité est trop évidente pour être contestée : le faux monnayeur est beaucoup plus puni que le voleur, et il est presque toujours moins immoral, car il aperçoit moins bien le mal qu'il fait; le voleur avec effraction n'est pas plus immoral que le filou, et sa peine est bien plus grave; on pourrait multiplier les exemples à l'infini, mais ce serait inutile. On ne conteste pas que l'utilité sociale ne doive être consultée pour régler le *quantum* de la peine, mais on nie qu'elle doive être consultée seule. Seulement je ne connais pas, je l'avoue, d'argument sérieux qu'on invoque en faveur de cette assertion. Songerait-on à arguer de ce que la tentative est moins punie lorsqu'elle est interrompue par la volonté de son auteur, que lorsqu'elle est interrompue par des circonstances indépendantes de cette volonté ? Mais il est évident que cela s'explique à merveille par des raisons utilitaires, entre autres celle-ci : la société a tout intérêt à encourager le coupable à s'arrêter dans son crime. Tirera-t-on argument de ce que la récidive est plus punie que le premier délit ? — Mais on répondrait facilement : la société, examinant quelle peine il faut employer contre tel délit, s'arrête à la plus légère parmi celles qui lui paraissent suffisantes pour vaincre la tentation de mal faire; obtenir le même bien avec moins de mal est un résultat incontestablement préférable. Mais, dans le cas particulier, la récidive vient prouver que la peine ordi-

la société ait intérêt à punir; 2° que l'acte *soit coupable*. Mais alors, il faut bien préciser le sens de ce dernier mot. Si l'on entend par là que l'agent doit avoir démérité, on ajoute réellement une seconde condition qui, si elle était vraie, serait inconciliable avec le principe utilitaire. Mais si l'on entend seulement que l'acte doit être contraire à la saine morale, on ne fait qu'énoncer la première condition sous une nouvelle forme : car un acte conforme à la morale ne peut être nuisible en général, et, par conséquent, la société ne peut avoir intérêt à l'empêcher.

naire ne suffit pas, chez l'individu dont il s'agit, pour vaincre la tentation, et dès lors elle l'augmente, si elle croit que la peine, même ainsi accrue, est encore un mal moins grand que la possibilité fréquente du délit. Rien, dans tout cela, qui ne soit parfaitement conforme au principe utilitaire le plus pur.

Voilà pour la théorie générale de la pénalité. Dans l'application, le système utilitaire présente une supériorité constante de bon sens et de logique, dont on peut se faire une idée en se rappelant les discussions qui ont eu lieu sur la peine de mort. Si on laisse de côté les considérations d'utilité, que trouve-t-on dans les innombrables plaidoyers contre la peine de mort? Des tirades sentimentales et des arguments de juriste comme celui-ci : « L'homme, ne pouvant disposer de sa vie, ne peut céder à la société un droit qu'il n'a pas ; » et, comme conclusion, on admet l'illégitimité absolue de la peine de mort, dans tous les temps et dans toutes les circonstances. Ceux qui prennent la thèse opposée invoquent ce qu'ils appellent le droit de légitime défense, qu'ils posent en axiome; je leur rends volontiers cette justice qu'ils aboutissent à une conclusion beaucoup plus raisonnable, à la seule conclusion que le bon sens puisse admettre, à savoir que la peine de mort est une cruauté gratuite et une horrible injustice là où elle n'est pas nécessaire à la conservation et au bon ordre de la société, mais que, dans le cas contraire, sa nécessité même fait sa légitimité; mais cette conclusion excellente, savent-ils l'appuyer sur une véritable démonstration ?— C'est ce que je nie; leur argument n'est en réalité qu'un jeu de mots. En effet, quel est le sens de cette expression, *légitime défense*, dans la langue vulgaire comme dans celle des criminalistes? Celui que son étymologie lui assigne : je suis dans le cas de légitime défense lorsque, victime d'une agression injuste, je la repousse avant qu'elle soit accomplie, j'essaye d'en empêcher le succès. Entendu de cette façon, le droit de la légitime défense, s'il n'est pas un axiome, est au moins une vérité certaine, et, dans le sens vulgaire du mot, évidente [1].

Mais si l'on étend bien au delà sa signification, si l'on entend par là tout moyen, non-seulement défensif, mais préventif, employé contre un criminel, aussitôt l'idée d'un droit évident cesse de s'y attacher; et la preuve, c'est que je n'ai pas le droit de punir le délit dont j'ai été

1. Il va sans dire que, pour moi, le droit de légitime défense n'est qu'une application du principe de l'utilité, que la réponse affirmative à cette question : Est-il utile ou nuisible au bien général de permettre à tout homme attaqué dans les droits que la société lui reconnaît de les défendre par la force? Cela est évident, si l'on veut, comme il est évident que j'existe, mais non d'une évidence axiomatique.

la victime, bien que ce fût là un moyen très-efficace de me faire redouter et de prévenir, par l'intimidation, le retour de pareils attentats contre ma personne ou mes biens. Lorsque l'État combat les criminels qui attentent aux droits du public ou des particuliers, il est en cas de légitime défense; mais lorsqu'il les punit, ou les force à réparer le dommage causé, il ne se défend pas (on ne peut se défendre contre un fait accompli); il corrige, il prévient, il répare, ce qui est tout autre chose. En a-t-il le droit? Rien n'est plus certain; mais ce qui est tout aussi évident, c'est qu'il ne peut arguer pour cela du principe de la légitime défense, à moins que ceux qui l'invoquent n'entendent, sous ce nom, poser en axiome que la société a le droit de faire tout ce qui est nécessaire à sa conservation et à son bon ordre. Mais ne serait-ce pas avouer leur défaite, en posant un principe trop évidemment utilitaire?

C'est en effet précisément celui par lequel l'utilitarisme résout la question de la peine de mort. Il reconnaît tous les inconvénients de cette pénalité extrême, et, en premier lieu, ceux de n'être pas rémissible en cas d'erreur, et de ne laisser au coupable aucune chance d'amendement. Il n'hésite donc pas à la condamner en théorie pure, à considérer son abolition comme un idéal vers lequel doit tendre la législation pénale, et qui peut-être serait aujourd'hui même réalisable dans les pays les plus civilisés; c'est là une question de fait sur laquelle les opinions peuvent être partagées. Mais il constate en même temps que, dans les civilisations moins avancées, elle est d'une nécessité absolue, et dès lors, il en admet la légitimité; car, pour lui, la question se pose ainsi : La mort est le plus grand mal qu'on puisse infliger à un être vivant; cela étant admis, y a-t-il des crimes tellement graves que la société trouve à les empêcher un avantage supérieur au mal de la mort d'un homme, et dont la tentation soit, dans certaines natures, tellement puissante, que la crainte de la mort soit seule assez efficace pour la vaincre, au moins dans la plupart des cas? — Partout où cette double question sera résolue affirmativement, l'utilitarisme reconnaîtra, avec le bon sens, la légitimité de la peine de mort.

Nous avons parcouru jusqu'ici un certain nombre de questions morales, des plus graves et des plus compliquées, et nous y avons constaté la supériorité constante du principe utilitaire; cette supériorité n'est pas moins éclatante dans d'autres questions moins étendues, telles que, par exemple, celle de la charité privée et publique; et d'abord de la charité privée.

Quelque ferme intention que l'on ait de ne mêler en rien la religion à une discussion purement philosophique, on ne peut

parler de la charité sans rendre hommage à l'immense influence qu'a exercée le christianisme pour faire entrer dans les esprits et dans les mœurs le devoir de la bienfaisance envers les pauvres, qui n'est qu'une des applications de son grand principe de l'amour du prochain. Mais, tout en rendant justice à ce qu'il y a de généreux et d'utile dans la charité, tout en reconnaissant qu'au milieu de la barbarie et de la misère des temps d'oppression et de privilége, son rôle était plus grand encore et plus bienfaisant que nous ne pouvons aujourd'hui nous le figurer, n'est-il pas permis d'en signaler les excès? N'est-il pas permis de faire remarquer qu'en lui donnant un développement inconsidéré, en faisant de l'aumône une œuvre méritoire essentiellement et par elle-même, abstraction faite de ses conséquences, on n'a trop souvent abouti qu'à encourager la paresse et la fraude, et à faire servir d'admirables sentiments à des résultats contraires à la saine morale et aux vrais intérêts de l'humanité? On ne serait pas tombé dans ces écarts si l'on avait fait reposer le devoir de charité sur une étude attentive de l'utilité générale. On aurait reconnu qu'elle est bonne et légitime, quand elle soulage des malheurs inévitables qui résultent de la nature ou du hasard, et même, dans une certaine limite, quand elle remédie aux conséquences funestes que produit l'imprévoyance dans une classe peu intelligente et livrée à ses appétits, dont il serait puéril d'attendre toujours un juste esprit de conduite et un parfait empire sur soi-même. Mais en même temps on aurait vu que, si elle n'est attentive et discrète, si elle ne s'impose le devoir d'étudier les maux qu'elle veut soulager, de remonter à leurs causes, d'apprécier ce que leur influence peut avoir souvent de salutaire, elle contribue à encourager la fainéantise, le vagabondage, et tous les vices qui s'ensuivent et qui ne sont pas moins funestes à ceux qui s'y livrent qu'à la société tout entière.

Quant à la question de la charité publique, on n'a généralement essayé de la résoudre, dans un sens ou dans l'autre, que par des considérations d'utilité générale. Ses adversaires ont fait valoir avec une grande force, d'une part, la difficulté de l'organiser d'une manière assez parfaite pour que l'autorité chargée de la distribuer soit inaccessible à la faveur personnelle et à la tentation d'en faire l'instrument d'un parti politique ou religieux; de l'autre, le danger que présente la perspective de secours assurés pour les pauvres et leurs enfants, et l'influence funeste qu'elle peut avoir en encourageant la paresse, la prodigalité, le développement excessif de la population.

Ses partisans, sans méconnaître la gravité de ces raisons, ont répondu par d'autres considérations que Bentham a développées dans le passage suivant, où l'on ne sait qu'admirer davantage, du senti-

ment vrai et contenu, ou de la haute raison, de l'intelligence délicate des instincts de la classe indigente. (Voy. *Traité de Législation civile et pénale;* édition Et. Dumont, 1830, p. 223 et suiv.) On se convaincra, en les lisant, que les partisans comme les adversaires de la charité publique ne s'appuient sérieusement que sur des principes utilitaires pour faire prévaloir, d'une part comme de l'autre, l'opinion qu'ils professent.

Entre la question de la charité et celle du prêt à intérêt, il y a bien quelque analogie. Dans une société où l'emploi des capitaux était très-difficile, il a pu paraître naturel de faire ce raisonnement : Pourquoi exiger une indemnité pour le prêt d'un capital dont on n'aurait pas tiré profit si on l'avait gardé? Favorisée d'ailleurs par des causes diverses, par des préjugés populaires, et surtout par les tendances d'une morale qui s'occupait moins d'assurer le bien de la société que de cultiver la vertu pour elle-même, la réprobation du prêt à intérêt devint une vérité consacrée. On ne s'occupa plus de la discuter, mais de l'affermir par des arguments de toute nature, et l'on alla chercher dans Aristote un jeu de mots qui parut tout à fait convaincant, comme tous les sophismes qui s'accordent avec une opinion dominante. C'est ainsi qu'un contrat éminemment favorable à la civilisation, et conforme à tous les principes sur lesquels elle est fondée, fut longtemps réprouvé par la morale et interdit par la loi. Mais avec les progrès de l'industrie, qui offrait aux capitaux un emploi plus varié et plus facile, avec ceux de l'économie politique, qui soumettait à l'analyse scientifique les causes de la richesse privée et publique, les funestes conséquences de cette restriction apportée au principe de la liberté des contrats ne pouvaient tarder à apparaître au grand jour. On finit par reconnaître que la prohibition du prêt à intérêt n'avait d'autre effet que de discréditer la loi en donnant le spectacle de sa violation journalière, d'encourager les fraudes et de produire une hausse factice dans l'intérêt des capitaux, en enlevant à la circulation un certain nombre de valeurs qui, prêtées à intérêt, auraient procuré un double bénéfice au prêteur et à l'emprunteur, et produit dans la société tout entière un accroissement de richesse et d'activité. Aujourd'hui cette démonstration, fondée, comme on le voit, sur des raisons purement utilitaires, a complétement prévalu, et le prêt à intérêt est entré dans la loi et dans les mœurs.

La morale utilitaire n'a pas montré moins de supériorité dans une autre question assez délicate, qui consiste à marquer les limites qui séparent une juste économie, de l'avarice d'une part, et de l'autre, de la prodigalité. En haine de la rapacité, de la sensualité, de l'avarice, les religions et les philosophies sont très-souvent tombées dans

l'excès opposé; elles ont prêché outre mesure le détachement des biens de la terre, ne s'apercevant pas assez que si pour quelques esprits distingués, pour quelques âmes d'élite, il signifie amour de la science, de l'art, dévouement, charité; pour la plupart des hommes, il ne signifiera que paresse, ignorance, inutilité. Partant de ce principe, on ne s'est pas contenté d'attaquer l'avarice à outrance, on a, sous prétexte de charité et de détachement, vanté l'incurie et la prodigalité, par lesquelles l'homme compromet son bien-être et celui de sa famille. La morale utilitaire a su corriger ce que cette tendance avait d'exagéré; elle a fait comprendre ce que l'amour du gain, contenu dans de justes limites par la morale et par la loi, a de sérieusement utile et de vraiment moralisateur; combien les jouissances plus raffinées que procure l'accroissement de la richesse publique et privée contribuent à adoucir les mœurs et à discréditer les plaisirs grossiers [1]. Elle a montré que la prodigalité entraîne presque toujours avec elle un luxe déraisonnable, qui consomme pour des caprices futiles ou des jouissances presque nulles le produit d'une somme de travail qui pourrait être employée à satisfaire des besoins plus réels et plus sérieux. Mais d'autre part elle blâme l'avarice, qui pousse l'homme à se refuser des jouissances qui adoucissent ses mœurs et augmentent son bonheur, qui tarit la source de la charité bien entendue, qui nuirait à la prospérité publique en entravant par une défiance exagérée l'essor des entreprises industrielles : elle condamne surtout impitoyablement cette rapacité qui cherche dans les chances d'une spéculation stérile une fortune qui ne doit être que le prix assuré d'un travail sérieux et de vrais services rendus à la société; cette fièvre de richesses qui justifie tous les moyens propres à la satisfaire, qui tue, avec la probité, tous les instincts généreux et délicats, qui précipite l'homme dans une vie besoigneuse et affairée, dont l'abus des jouissances matérielles et des satisfactions de vanité peut seul le distraire. Elle sait ainsi, entre les excès opposés, maintenir la vraie morale, celle qui ne demande à l'homme que le degré de vertu dont il est susceptible, et sait exploiter nos sentiments naturels de la manière la plus conforme à l'intérêt général, tout en reconnaissant et en admirant ce qu'il y a de grand, de beau, d'utile, dans les aspirations des âmes d'élite.

Nous venons d'examiner plusieurs questions de morale assez délicates et controversées; mais il ne faudrait pas croire que la morale

1. V. J. B. Say, *Cours complet d'économie politique pratique*, t. III, pages 159 et 160, et Bentham, *Traité de la législation civile et pénale*, ouvrage extrait de Bentham par Dumont de Genève, t. II, p. 239. Rey et Gravier. 1830.

utilitaire fût moins à l'aise pour justifier, d'après son criterium, les vertus les plus simples, les devoirs les plus indiscutables. Si ces vertus, si ces devoirs ont un caractère d'évidence qui porte le vulgaire à les traduire volontiers en axiomes, et qui lui ferait facilement taxer d'excentricité systématique les efforts que ferait la philosophie pour en donner une démonstration logique, ce préjugé n'est fondé que sur l'évidence même de leur immense et incontestable utilité. Le vulgaire, étranger à toute préoccupation scientifique, ne comprenant que l'intérêt pratique des questions, appelle évident ce qui n'est pas contestable. En ce sens, il est évident qu'il ne faut tuer son semblable qu'en cas de légitime défense, qu'il faut tenir sa promesse, qu'il faut être chaste, tempérant, laborieux, reconnaissant, véridique. Est-ce à dire que ce soient là pour l'esprit humain autant de vérités *à priori*? — Comme ce sont des vérités absolues et qui ne souffrent aucune exception, il n'est possible de démontrer le contraire qu'en les ramenant à un principe commun qui puisse toutes les expliquer; et, s'il est déjà prouvé que ce principe est celui d'où résulte la solution de plusieurs autres questions fondamentales et des plus compliquées, l'esprit le moins scientifique sera bien forcé d'en conclure qu'il est le principe commun de la solution de toute question morale, et que la prétendue évidence des devoirs que nous venons d'énumérer n'est qu'une illusion du sens commun que dissipe l'analyse. Voyons donc s'il n'est pas possible, en leur appliquant le criterium de l'utilité, de les démontrer logiquement et de faire voir que ce qui leur donne l'apparence d'axiomes, c'est précisément l'évidence même de leur utilité.

Une des vérités morales les plus simples, les plus incontestables, les plus sacrées, c'est qu'il faut tenir sa promesse, c'est que la morale ordonne l'observation des contrats et que la loi, au besoin, doit l'obtenir par la contrainte ; c'est qu'en effet c'est l'une de celles dont l'utilité est la plus indiscutable et la plus grande ; sans la confiance dans l'observation des contrats, plus de contrats, c'est-à-dire plus d'échanges de services, et l'homme, obligé de suffire lui-même directement à ses besoins et à ceux de sa famille, retombe du même coup à l'état sauvage. L'observation des contrats est une vertu parce qu'elle est utile.

La véracité est une vertu, elle l'est au même titre. Dugald Stewart, qui n'est pas suspect pourtant de partialité pour les doctrines utilitaires, le reconnaît lui-même [1]. Sans elle, nous dit-il, le but du langage est manqué, le commerce des hommes devient un perpétuel guet-apens, les connaissances sont incommunicables. Il faut dire la vérité, parce que cela est utile.

1. *Esquisses de philosophie morale*, chapitre : Des différentes branches du devoir.

Il faut être laborieux. Ai-je besoin de démontrer l'utilité du travail? — N'est-ce pas une banalité de répéter qu'il tire l'homme de l'état sauvage, qu'il est la condition de toute société pacifique entre les hommes, de toute civilisation, de tout progrès physique et matériel? Le travail est une vertu, parce qu'il est utile.

Il faut être tempérant et chaste, parce que l'intempérance et l'incontinence sont une source de maladies, de souffrances, d'abrutissement; parce qu'elles détruisent le goût du travail et tous les instincts purs et élevés qui font le bonheur et la dignité de l'homme, parce qu'elles créent des besoins factices qui nous dominent et nous conduisent souvent à la misère et au crime; la tempérance et la chasteté sont des vertus, parce qu'elles sont utiles [1].

Il ne faut pas tuer son semblable sans nécessité; car la mort d'un homme est un très-grand mal, et la jouissance que peut éprouver l'assassin est presque toujours le prélude d'horribles douleurs, s'il ne tombe dans un abrutissement pire que toute souffrance. L'assassinat est un crime, parce qu'il est nuisible.

On a le droit de tuer son semblable en cas de légitime défense. Interdire à un homme injustement attaqué par un assassin le droit de se défendre, même au péril de la vie de son adversaire, ce serait condamner un innocent à mort, ce qui est un très-grand mal, pour encourager un assassin, ce qui est un mal presque aussi grand; la légitime défense est un droit, parce qu'elle est utile.

Arrêtons-nous ici; nous avons assez multiplié les exemples, il est temps de conclure. Dans des questions morales de toute espèce, questions de morale pure, de législation, de politique, dans les problèmes les plus fondamentaux comme dans les plus simples, nous avons mis en présence les deux doctrines. D'un côté, nous avons vu la doctrine idéaliste multiplier les axiomes et les principes *à priori* de la manière la moins scientifique; ces principes, nous les avons examinés, et, en les rapprochant des vérités morales que proclament l'expérience et le sens commun, nous les avons trouvés trop absolus pour s'y accommoder, ou insuffisants à en rendre compte; mais le plus souvent nous avons dû constater, dans les questions les plus graves, que la

1. On voit par là combien il est injuste d'adresser à notre doctrine un reproche qu'on a quelquefois formulé, sans juste raison à mon avis, contre celle de Bentham (Voy. notamment M. Cousin, *Du Vrai, du Beau, du Bien*, 7e édition, p. 329 à 330), celui d'aboutir à la négation de toute morale individuelle. Notre principe embrasse la morale individuelle aussi bien que la morale sociale, puisqu'il consiste dans l'obligation pour l'homme de contribuer à la réalisation du plus grand bien possible de tous les êtres, y compris lui-même.

morale idéaliste était incapable d'en formuler aucun. De l'autre côté, la morale utilitaire nous a fourni le moyen de ramener toutes les vérités morales à un principe unique, source commune de toutes les sciences morales, lien qui les réunit sans les confondre, puisque chacune touche à un ordre spécial d'intérêts et de rapports, et toujours nous avons constaté, dans les généralités comme dans les détails, la conformité de ses décisions avec celles que proclame le sens commun. Nous nous croyons le droit de formuler, en présence de ces résultats, deux conclusions, qui pour nous n'en font qu'une, nous avons déjà expliqué comment : 1° que le principe de l'utilité, tel que nous l'avons exprimé, est réellement la formule exacte qui rend compte de toutes les vérités morales, et qui, sous une forme obscure et vague, préside à tous les jugements que porte la raison humaine appliquée à la morale, c'est-à-dire, dans le langage vulgaire, la conscience; 2° que la doctrine idéaliste ne peut avoir pour effet que d'introduire dans la science morale des idées vagues, imprécises ou inexactes, d'y rendre toute démonstration rigoureuse et tout ordre vraiment scientifique impossibles, et qu'au contraire le principe utilitaire lui donne l'unité, l'ordre, la précision, l'exactitude, l'assurance d'un progrès régulier par l'étude de notre nature intime et des éléments qu'offre le monde extérieur à la satisfaction de nos instincts.

Deux considérations générales peuvent encore servir à faire ressortir davantage la vérité de cette double conclusion.

On a pu remarquer souvent, dans le cours de cette discussion, la tendance de la morale idéaliste à ériger en vérités naturelles et indiscutables les principes de notre morale et de notre législation, c'est-à-dire, en un mot, les préjugés de notre nation et de notre temps. Et parmi ces préjugés (je prends ici le mot dans son sens large), combien n'y a-t-il pas évidemment d'erreurs, d'idées fausses, ou étroites, ou trop absolues! Le spectacle des autres civilisations et la sévérité avec laquelle nous les jugeons peuvent nous en donner une idée. Mais un autre point de vue, que la discussion qui précède n'a peut-être pas suffisamment fait ressortir, parce qu'en exposant les doctrines que je combattais, je n'ai voulu les présenter que sous leur forme la plus sérieuse et la plus digne de la philosophie, c'est la tendance de la morale idéaliste à développer dans les âmes et à introduire dans la morale un élément essentiellement dangereux et corrupteur, le sentimentalisme, les aspirations de l'âme, comme on dit, c'est-à-dire les caprices de l'imagination et du sentiment personnel décorés de noms pompeux. Ce qu'il y a de plus déplorable dans cette maladie morale, c'est qu'elle sévit particulièrement sur des âmes de quelque distinction. Il n'est pas de plus puissant ingrédient pour dissoudre et affaiblir

les caractères ; il n'est pas de sophisme plus propre à ériger en noblesse de cœur les passions les plus funestes et les égoïsmes les plus féroces. L'étude des mœurs et mieux encore de la littérature contemporaine fournit à l'appui de cette vérité une telle surabondance de preuves, qu'il m'est impossible d'entrer dans les détails de ce sujet, qui m'éloignerait de ma thèse. Ce que je puis et dois faire, c'est de montrer que la morale idéaliste a une parenté étroite avec le sentimentalisme. Il va sans dire que je n'entends point par là soutenir que quiconque la professe tombera nécessairement dans les aberrations que je signalais tout à l'heure; pour prouver que telle n'est pas ma pensée, il me suffira de dire que je considère Platon comme le type accompli de l'idéalisme en morale; or, rien n'est moins sentimental que la *République* et les *Lois;* mais cela signifie que, dans certains esprits et à certaines époques, qui portent d'avance en elles le germe de ce fléau, la morale idéaliste contribuera à en favoriser le développement. Que nous dit-elle, en effet? « Écoutez les aspirations de votre conscience; il est inutile, en morale, d'observer et de raisonner; les conséquences de nos actions importent peu ; ce qui importe, c'est leur moralité intrinsèque, et nous portons en nous la pierre de touche infaillible de toute moralité. » Que de telles idées tombent dans un esprit vigoureusement nourri dans la pratique de la vie, et elles ne présenteront guère aucun danger; mais qu'elles rencontrent une âme à la fois passionnée et contemplative, dont l'imagination ardente exalte et raffine les sentiments naturels, alors elles auront certainement pour effet de développer, de consacrer cette tendance, dangereuse quand elle n'est pas combattue par une morale sévère et pratique; elles achèveront de fausser la conscience en lui faisant prendre, pour ce dictamen infaillible qu'on lui promet, les aspirations vagues et le plus souvent égoïstes de l'imagination et du sentiment. C'est en appliquant cette idée qu'on est arrivé de nos jours à sanctifier l'amour en lui-même et pour lui-même, et à poser en créatures sublimes et même morales certaines héroïnes du roman contemporain, certaines prêtresses de l'amour libre.

Une autre objection générale plus décisive encore peut être adressée à la morale idéaliste. Je dis plus décisive, car elle tend, non pas à en faire ressortir une conséquence dangereuse, mais à en prouver directement la fausseté, en démontrant qu'elle est incompatible avec un fait, aussi incontestable qu'immense, et ce fait, c'est la variété des mœurs et des opinions morales chez les différents peuples et aux différentes époques. Cette objection, si vigoureusement présentée par Montaigne et Pascal, reproduite par les sceptiques et libres penseurs des dix-septième et dix-huitième siècles, n'a jamais été sérieusement

réfutée. Si une faculté identique chez tous les hommes, la conscience, leur révèle immédiatement dans chaque circonstance la seule conduite qui soit conforme à la loi morale, ou seulement si elle consiste en un certain nombre de principes pratiques plus ou moins généraux, comment se fait-il que les vérités les plus essentielles de la morale aient été méconnues par des peuples entiers, que l'esclavage, la polygamie, l'inceste du frère et de la sœur aient été admis par des nations plus ou moins civilisées? Comment se fait-il qu'ici la prostitution soit une institution religieuse, que là, le vol soit toléré dans certaines circonstances, qu'ailleurs le père ait le droit de vie et de mort sur son enfant? Comment, à diverses époques, des hommes distingués par l'intelligence et le sens moral ont-ils prêché la communauté des biens et des femmes?—Voilà une objection à laquelle la morale idéaliste n'a jamais répondu, parce qu'elle ne peut y répondre, parce que cet argument suffit à la condamner. Pour la morale utilitaire, la difficulté n'existe pas; elle ne reconnaît que deux idées morales *à priori*, qui n'en font en réalité qu'une seule; la première, qu'il y a un devoir, une obligation; la seconde, que l'objet du devoir, c'est le bien général. Pour réfuter ce principe, il faudrait montrer quelque part une réunion d'hommes où l'idée du devoir n'ait été ni formée ni appliquée, où l'intérêt personnel ait été le seul mobile raisonné de toutes les actions, ou bien montrer un devoir reconnu quelque part et qu'il soit impossible d'expliquer par une considération fondée sur le bien général, exactement ou inexactement compris; car il est évident que sur la question de fait, les divergences et les erreurs sont les conséquences naturelles de la diversité des situations ou de l'imperfection incurable de l'esprit humain; pour la doctrine utilitaire, la *forme* du jugement moral est seule invariable, la *matière* peut varier. La question est donc pour nous celle-ci: Y a-t-il eu, en un temps ou en un lieu quelconque, une croyance morale qu'il soit impossible d'expliquer par le principe de l'utilité? Nous avons expliqué déjà par ce principe un assez grand nombre de croyances qui nous paraissent vraies; assez souvent nous avons vu deux opinions opposées, toutes deux vraisemblables, s'appuyer toutes deux sur lui. En prenant pour exemple des idées morales aujourd'hui condamnées sans retour, des croyances qui nous paraissent monstrueuses, serions-nous même heureux? — L'exemple le plus souvent invoqué pour attester la diversité des mœurs, celui qui est devenu en quelque sorte classique, c'est celui du sauvage donnant la mort à son vieux père pour lui épargner les infirmités de l'extrême vieillesse. Mais n'aperçoit-on pas aussitôt que cet usage est fondé sur une appréciation, sans doute inexacte, mais certainement sincère de l'intérêt de la victime elle-même? Il en

est de même des effets de la puissance paternelle, du droit de vie et de mort sur les enfants; on le considérait comme indispensable au maintien de l'autorité domestique, à laquelle on attachait une importance excessive et dont on n'avait pas encore su séparer les droits d'avec ceux de la puissance publique. Il en est de même de l'esclavage; dans les sociétés antiques, l'idéal qu'on poursuivait était le développement le plus grand possible de la vie publique; or, la vie publique exige des loisirs; pour que les citoyens eussent des loisirs, il fallait que le travail manuel fût fait par d'autres; et, pour obtenir ce résultat, on n'entrevoyait encore qu'une combinaison possible, la plus simple, la plus rudimentaire, l'esclavage. Ajoutez à cela certains préjugés, par exemple, chez les Grecs, la croyance à la supériorité de leur race, qui servait alors, comme elle sert encore aujourd'hui, à justifier l'asservissement des races prétendues inférieures, et vous comprendrez, non pas que l'esclavage ait jamais été légitime, conforme à l'utilité générale, mais qu'on ait pu avoir cette opinion, et qu'elle ait pu être non-seulement l'opinion du vulgaire, mais celle d'Aristote et de Platon. De même pour les utopies communistes et socialistes. Lisez les critiques, tantôt justes, tantôt spécieuses, qu'adressent à la propriété, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, les partisans de ces doctrines, et vous comprendrez que, frappés outre mesure de l'importance de ces accusations, ils en soient arrivés à préférer, comme plus conformes à l'utilité générale, des systèmes absolument irréalisables, ou qui auraient pour effet de nous ramener à l'état sauvage. Je n'ai pas besoin de multiplier les exemples; il est parfaitement évident que la morale utilitaire, n'ayant, pour expliquer d'après son principe les doctrines les plus erronées, qu'à montrer, non pas qu'elles aient jamais été fondées sur une appréciation exacte de l'utilité générale, mais seulement que, grâce à des circonstances particulières, grâce aux préventions que l'autorité de l'usage ou l'amour de la nouveauté, ou toute autre passion, intéressée ou désintéressée, devaient faire naître en leur faveur, elles aient pu paraître conformes à l'intérêt général, au bien de la société; il est évident, dis-je, que la morale utilitaire, n'ayant à faire que cette démonstration, ne pourra jamais y trouver de difficulté, et qu'ainsi la diversité des idées morales devient un argument décisif en sa faveur, puisqu'elle l'explique sans difficulté, tandis que la doctrine rivale est incapable d'en rendre compte.

On peut juger par là du crédit que mérite une objection qu'adressent volontiers à la morale utilitaire les partisans de la doctrine opposée. Si vous cherchez, nous dit-on, le criterium de la morale dans l'utilité générale, vous livrez la morale à la discussion, vous

abandonnez à l'appréciation de chacun la règle du bien et du mal. « Quand nous visons à l'intérêt général sans être guidés par la justice, nous prenons la conséquence pour le principe et nous soumettons la morale à toutes les chances d'erreur imposées à notre intelligence et à notre sensibilité[1]. » Au contraire, avec la morale idéaliste, plus de doute, plus de discussion; chaque difficulté est tranchée par une règle absolue, supérieure à tout examen et à toute controverse; l'anarchie est remplacée, en morale, par l'autorité. Nous répondrons à cela, d'abord qu'il serait peut-être désirable que l'homme trouvât en effet dans sa raison la règle infaillible et universelle du bien et du mal, mais que malheureusement cette règle n'existe pas; l'histoire des mœurs et des idées morales en fournit la preuve évidente, et donne ainsi aux prétentions de la doctrine idéaliste un démenti qui suffirait seul à la condamner.

Mais est-il vrai qu'en livrant la morale au libre examen, en y introduisant le raisonnement précis et la méthode scientifique, la doctrine utilitaire la livre infailliblement à l'anarchie ?— En aucune façon. En tant que science, elle lui fera partager le sort commun de toutes les sciences, d'être sujettes à la discussion; mais est-ce la faute des utilitaires si l'esprit humain est fait de telle sorte qu'il ne puisse atteindre la vérité qu'en passant par l'examen et quelquefois par l'erreur? L'espèce de dictature qu'ont prétendu exercer jusqu'ici dans les questions morales et politiques certains préjugés tyranniques n'a pu empêcher la discussion de naître, et n'a certes pas produit une telle unanimité que nos adversaires aient le droit de s'en prévaloir beaucoup. J'ajouterai néanmoins, pour rassurer les esprits trop faciles à s'alarmer, qu'heureusement les discussions morales portent sur des faits positifs et d'une appréciation généralement facile, les intérêts de tous et de chacun. Voilà pour la science. Quant à la pratique, nous n'avons nullement la prétention de forcer chaque homme à raisonner sa conduite morale d'une manière toujours logique et par des arguments fondés sur la plus pure doctrine de l'utilité; ce serait vouloir changer la nature humaine; en réclamant en faveur des droits de la science, nous ne voulons pas empiéter sur les droits du bon sens; nous croyons que, plus ou moins dévoyé par certains préjugés ou certains sophismes, il n'a jamais cessé, dans ce travail obscur et latent qui le caractérise, de régler en réalité ses décisions sur le principe premier de toute morale, sur le principe de l'utilité; à mesure que la science morale fera des progrès, il continuera de suivre le même procédé, avec un peu plus de précision et de rectitude, nous l'espérons. D'autre

1. Jules Simon. *Du Devoir*, p. 427.

part, l'homme a toujours été un être docile par nature, sur lequel l'éducation et l'autorité de l'exemple ont un pouvoir immense; nous n'avons pas la prétention de le diminuer, et nous espérons même qu'il s'augmentera à mesure que les principes qui dirigeront la société seront en plus parfaite harmonie avec le sens commun et les instincts secrets de l'humanité. Nous ne craignons donc pas que le triomphe définitif du libre examen et de la méthode scientifique dans les sciences morales et politiques soit le signal d'une anarchie funeste dans les opinions et la conduite de tous les hommes. D'autre part, nous n'en espérons pas une ère de progrès merveilleux et inattendus; le temps est passé de pareilles illusions. De tout temps le principe utilitaire a présidé, selon nous, aux développements et aux progrès de la morale. Depuis un siècle, son influence est devenue plus apparente, et n'a pas été étrangère, nous le croyons, aux transformations qu'ont subies la société et les idées morales et politiques. Après ce grand mouvement, les progrès à faire seront sans doute lents et difficiles, et l'utilitarisme, en posant les questions avec plus de netteté, devra, pour en faire progresser la solution, compter moins sur lui-même que sur les progrès des sciences psychologiques, sociales et politiques. Mais pourtant, en indiquant à la morale son vrai principe et sa vraie méthode, en lui donnant conscience d'elle-même, nous croyons qu'il contribuera, pour une notable part, à en affermir les résultats acquis et à en activer les progrès futurs. C'est là notre ferme conviction, et, en essayant de le relever de son discrédit, et de renverser à son profit un système moral aujourd'hui triomphant, nous n'avons pas cru satisfaire seulement à un pur instinct de curiosité scientifique; car nous pensons, avec tous ceux qui ont foi en la raison humaine, qu'elle gagne à se rendre compte d'elle-même, et que nos facultés sont des instruments comme tous les autres, dont on se sert avec plus de force et de justesse quand on en connaît mieux le mécanisme.

FIN.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE

CHAPITRE XXIX.

10 AVRIL 1860.

I

Quand on les a ressenties une fois, on renonce difficilement aux émotions de la parole. De 1827 à 1852, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans, la France s'y est livrée avec bonheur. On parlait trop, dit-on aujourd'hui; personne ne s'en plaignait alors. La chaire, la tribune, le barreau, retentissaient des plus beaux effets de l'éloquence. On s'occupait d'une leçon, d'un discours, d'un plaidoyer, comme on s'occupe à présent d'une grande spéculation de bourse. Nous nous appellions les Athéniens de Paris et nous étions fiers de ce titre, assez dédaigné pour le quart d'heure. Les affaires! voilà le mot d'ordre universel. Les affaires, soit! mais nous avons été élevés à songer à autre chose, nous qui faisons partie d'une autre génération; nous regrettons particulièrement la parole. La tribune n'existe plus; de temps en temps le bruit de quelque grande lutte judiciaire retentit jusqu'à nous, et c'est l'écho qu'il faudrait dire, car comment pénétrer, si l'on n'est pas un personnage important ou une partie civile, dans l'étroit sanctuaire où Thémis dicte ses arrêts? Il nous reste la chaire, mais la chaire s'est juchée à l'extrémité de Paris, près de la montagne Sainte-Geneviève; c'est un voyage pour aller jusque-là. On y vient cependant, et tous les jeudis plus de quinze cents auditeurs se pressent autour de la chaire de M. Saint-Marc Girardin.

Il n'y a peut-être pas en ce moment à Paris plus de trois hommes qui aient un public, ou, pour mieux dire, il n'y a plus de public. Partout vous voyez la foule; le public, nulle part; j'entends par là une réunion d'hommes ayant des idées communes, jugeant et comprenant ce qu'ils entendent. Il y a une foule à l'Opéra et aux Ita-

liens, comme il y en a une au bois de Boulogne et aux Champs-Élysées, c'est-à-dire qu'un certain nombre d'hommes et de femmes se rendent une fois par semaine dans une loge de la salle Lepelletier et de la salle Ventadour, pour passer la soirée, parce que c'est la mode de venir y étaler sa toilette et ses bijoux, de même que c'est la mode de se montrer une fois par jour sur l'avenue de l'Impératrice en calèche ou à cheval. On revoit le même opéra, absolument comme on revoit la cascade, le lac, le rond-point du bois de Boulogne. Dans les autres théâtres on ne met les pieds qu'une fois pour la pièce nouvelle : qui est-ce qui, de plein gré, va voir deux fois le même drame, la même comédie, le même opéra-comique? Qui est-ce qui relit un roman? Il y a pourtant de grands succès au théâtre et dans la littérature. C'est tout le monde qui les fait, ce tout le monde qui avait autrefois plus d'esprit que Voltaire, je le veux bien, mais qui maintenant me semble bien indifférent à l'esprit. Il est bon d'avoir tout le monde pour soi, mais il n'est pas mauvais non plus d'être l'élu de quelques-uns. Vive la foule! et vive aussi le public!

Entre nous soit dit, dans ce temps-ci on a plus facilement la foule que le public. Qu'entendez-vous donc, me dira-t-on, par ce mot de public, qui revient à chaque instant sous votre plume? Un public, c'est vous, c'est moi, ce n'est pas tout le monde. Le public existe indépendamment du nombre. Un seul spectateur fidèle, attentif, tenace, peut à la rigueur faire un public et honorer un professeur. Félicitons les maîtres qui ont des milliers d'auditeurs, mais ne rions point de ceux qui n'en ont que deux ou trois. Ces trois auditeurs sont là de leur plein gré ; ils ont fait un choix ; ils veulent écouter cette parole et pas une autre, ils sont venus aujourd'hui, ils reviendront demain, ils ne se lasseront pas de l'entendre ; ils seront en communauté perpétuelle d'idées, de sentiments, d'opinions avec l'orateur : voilà ce que j'appelle un public, c'est quelque chose de particulier, de personnel, de familier, une création involontaire, un attrait, un charme, un don, un grand nombre d'individus que vous ne connaissez pas, et qui sont vos amis une heure par semaine... N'allons pas plus loin, ce serait battre la campagne ; j'en ai assez dit pour faire comprendre que la chose du monde la plus agréable et la plus difficile à avoir quand on est tribun, avocat, comédien ou professeur, en un mot quand on s'adresse au public, c'est d'avoir un public.

M. Saint-Marc Girardin a un public. C'est une bonne fortune et un bonheur que personne ne peut lui contester. Je l'ai vu, je l'ai

étudié, j'en ai fait partie un jour que j'étais monté à la Sorbonne, pressé par ce besoin d'entendre parler d'art, de poésie, de littérature, qui presse encore de temps en temps les hommes de ma génération, et dont on ne parviendra jamais à les déshabituer entièrement.

Le cours de M. Saint-Marc Girardin commence à midi et demi; dès onze heures et demie, le grand amphithéâtre de la Sorbonne est garni; ceux qui arrivent à midi ont de la peine à trouver de la place; les retardataires sont obligés de se tenir debout aux deux entrées de la salle. La position est fatigante; mais une heure est bien vite passée à entendre le professeur, qui, d'ailleurs, évite de fatiguer l'attention de son auditoire. On abusait vraiment un peu trop dans nos Chambres des discours de trois ou quatre heures; cela a plus nui au régime parlementaire qu'on ne le croit. Une heure de politique, deux heures, passe encore; mais un grand tiers de la journée passé à discourir sur la même question, ce n'est plus un discours, mais un rabâchage, qu'on me passe l'expression. Une heure et demie de littérature, c'est assez; si la leçon dure plus longtemps, la dureté des siéges, l'absence de dossiers, la gêne du voisinage et de la posture, la chaleur de l'atmosphère, exercent leur influence, et en écoutant les plus belles phrases du monde, on soupire après le moment de s'en aller. Mais aussi pourquoi la littérature garde-t-elle avec une espèce de vanité et d'ostentation son vieux mobilier du dix-septième siècle? L'honneur de la Sorbonne exige-t-il que ses auditeurs soient durement assis sur des bancs de bois étroits, sans appui, sans espace entre les gradins? On est mieux assis au parterre des Funambules que dans les salles de la Sorbonne et du Collége de France. La tradition, dit-on, le veut ainsi. Nargue de la tradition! je suis habitué aux commodités de la vie, et je prétends les trouver partout. Si j'entre dans un cercle, je m'asseois sur un siége commode; au théâtre, on m'offre un fauteuil bien rembourré, il me semble que j'écoute la comédie ou l'opéra au coin de mon feu, il ne me manque que mes pantoufles et ma robe de chambre; au concert, c'est la même chose; en voyage, je m'étends sur les vastes coussins d'un waggon de première classe. Le confortable m'environne, il me sourit, il m'attire, il m'ouvre, partout où je me présente, ses bras bienveillants; je m'y précipite.

Quoi! des fauteuils à la Sorbonne comme à l'orchestre de l'Opéra! Non, non, pas même des bancs rembourrés. Respectons l'austérité vénérable de l'établissement de Robert Sorbon; asseyons-nous sur le

chêne où nos pères se sont assis. Arrière les sybarites et les profanes! quand l'esprit est captivé par l'éloquence, le corps n'éprouve pas le besoin d'étendre ses jambes, ni d'appuyer son dos quelque part. Eh bien! soit, laissons de côté ces questions matérielles, conservons l'antique mobilier de la Sorbonne; mais, ô Pascal! ô Bossuet! ô Corneille! ô Racine! ô Boileau! souffrez que nous demandions pour vous d'autres fresques et d'autres statues. A quels artistes de salon de cent couverts a-t-on confié le soin de reproduire vos traits augustes? Qu'un badigeon vengeur fasse disparaître des murs les traces de ces profanations, et que l'État commande à des peintres, à des sculpteurs dignes de ce nom, la tâche glorieuse de faire revivre par l'art les grands hommes du dix-septième et du dix-huitième siècle dans le temple où l'on relit et où l'on commente sans cesse leurs écrits! Si l'État ne veut rien faire pour ces morts illustres, qu'ils cessent du moins d'être exposés en caricature sur les murailles sorbonniennes. Entre ces grotesques peintures et la nudité murale, mon parti est pris. Je vote pour le lait de chaux, sans phrase.

Je demande une restauration complète du grand amphithéâtre de la Sorbonne. Pourquoi l'État ne ferait-il pas pour la littérature ce qu'il a fait avec tant de générosité pour la religion, pour les monuments d'utilité publique, pour le conseil d'État, pour le Sénat, pour le Corps législatif, pour le Palais de justice, pour l'Hôtel de ville, pour la Préfecture de police? On met de la peinture partout, et on a bien raison, les églises surtout en sont pleines; on n'y voit que peintures sur les murs, au plafond, dans le bas, dans le haut, au dedans, au dehors; ce ne sont plus des peintures, vraiment, mais des illustrations. Pourquoi la Sorbonne n'aurait-elle pas son tour? La décoration de son amphithéâtre est vraiment ridicule; M. Villemain s'en moquait déjà il y a vingt-cinq ans. Je n'en dirai pas davantage.

Il est midi un quart, la leçon ne tardera pas à commencer; l'exactitude est la politesse des professeurs, aussi bien que celle des rois et des simples particuliers. M. Saint-Marc Girardin est exact. Il me reste encore dix minutes. Étudions le public, ce public dont je viens de parler tout à l'heure.

Le mot de public convient-il bien à cet auditoire? N'est-ce pas plutôt une phalange, un bataillon sacré, quelque chose comme la vieille garde de la littérature? Je ne vois autour de moi que grognards et vétérans. Salut, glorieux débris de la grande épopée parlementaire! conscrits en 1827, vous avez fait les premières campagnes

du libéralisme. Guizot, tacticien comme Moreau, commandait le corps d'armée de l'histoire; brillant et impétueux comme Bonaparte, Cousin traversait le pont d'Arcole, le drapeau du spiritualisme à la main; calme, ingénieux, plein de ressources dans la mêlée et de générosité après le combat, Villemain était le Hoche de la littérature. Je pourrais reconnaître et désigner ceux d'entre vous qui ont été en Italie et en Égypte avec Cousin; ceux qui sont restés à l'armée du Rhin à l'état-major de Guizot; ceux qui ont pacifié la Vendée littéraire des classiques et des romantiques, sous la conduite de M. Villemain. Après vingt ans de triomphes sont venus les revers : la libre pensée a eu son Waterloo; la philosophie a été rejetée jusqu'à la logique; l'histoire et la littérature ont perdu leurs frontières naturelles. Revenus hier seulement de la Loire, vous vous groupez tous au pied de la chaire d'un professeur parti comme conscrit la même année que vous, et qui, maintenant devenu général, vous parle des choses de votre jeunesse et vous rappelle les grands chefs sous lesquels vous avez servi.

Il est de fait que l'auditoire de M. Saint-Marc Girardin pourrait devenir le noyau d'une *association des débris de la grande Sorbonne*. Pourquoi, en effet, les gens qui ont éprouvé les mêmes sympathies, les mêmes admirations, les mêmes espérances et les mêmes mécomptes ne se grouperaient-ils pas pour se soutenir, s'aider mutuellement? L'association comprendrait non-seulement les auditeurs de 1827, mais encore ceux de toutes les autres levées littéraires. Pendant que je songe à rédiger les statuts et à provoquer la formation d'une commission, une salve d'applaudissements éclate; c'est M. Saint-Marc Girardin qui arrive et monte dans sa chaire.

Il doit traiter aujourd'hui des satires de Boileau, et notamment la satire VIII, dédiée à M. Morel, docteur de Sorbonne, et la satire X.

De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui marchent sur la terre, ou nagent dans la mer,
De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal à mon avis c'est l'homme.

On aimait, à ce qu'il paraît, au dix-septième siècle comme au nôtre, à soutenir des paradoxes. L'idée sur laquelle Boileau base sa satire n'a pas d'autre valeur. Elle est développée avec infiniment d'esprit,

et surtout dans cette forme nette, incisive, naturelle, qui fait de Boileau, dans son genre, un des plus grands poëtes de la littérature française, et de toutes les littératures. Comme philosophe, Boileau me semble discuter et conclure assez faiblement, en comparant la conduite des animaux à celle de l'homme, et en accordant la supériorité aux premiers sur le second. Bossuet prend fort au sérieux la huitième satire, et, dans son *Traité de la concupiscence,* il reproche à l'auteur d'attaquer « en forme, jusqu'à la raison, sans songer qu'il déprise l'image de Dieu, dont les restes sont encore si vivement empreints dans notre chute..... » Il appelle ses plaisanteries « fausses et dangereuses; » fausses en effet, le plus souvent, mais nullement dangereuses. Quelques-unes de ces plaisanteries même sont courageuses et s'attaquent à des abus funestes aux mœurs. Dans Boileau, le critique et le moraliste sont bien supérieurs au philosophe. De combien de ridicules, de travers, de vices même n'a-t-il point fait justice? Qui eût plus que lui le courage si rare en France d'aller en guerre contre les vieilles gloires et les vieux préjugés! La raison et la décence protestaient en vain contre une jurisprudence ridicule et obscène, passée des coutumes du moyen âge dans les nôtres, et soigneusement maintenues par les partisans aveugles de la tradition judiciaire. Boileau, dans la satire dont s'occupe le professeur aujourd'hui, l'attaqua avec force :

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience :
Et jamais juge entre eux ordonnant le congrès
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Et à ce propos, M. Saint-Marc Girardin nous lit l'exorde du réquisitoire de l'avocat général Lamoignon contre cette jurisprudence odieuse et grotesque en même temps. Le congrès fut ordonné, pour la dernière fois, dans l'affaire du marquis de Langeais, fort longuement racontée dans Tallemant des Réaux. Les juges et les matrones se rassemblèrent; la plaignante et l'intimé parurent devant eux, et le mari fut déclaré atteint et convaincu du fait dont se plaignait sa femme : il se remaria et eut sept enfants. Voilà comment on respectait la sainteté des nœuds du mariage, la pudeur publique, et l'honneur des familles dans un temps que l'on oppose encore au nôtre, au point de vue de la morale et des mœurs. Le réformateur du Parnasse fut donc aussi dans cette circonstance le réformateur de la justice, c'est un

honneur qu'il est bon de lui rendre et qui rejaillit tout entier sur les lettres. Boileau fut dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, l'organe des honnêtes gens, il devança la magistrature, et il parla au nom de l'opinion publique avant que M. de Lamoignon prît la parole au nom du droit. Si, de son temps, ce fut un grand honneur pour Boileau de trouver dans M. de Lamoignon un approbateur et un imitateur, aujourd'hui, ainsi que l'a très-bien fait remarquer M. Saint-Marc Girardin, c'est l'avocat général qui est honoré de se présenter devant la postérité en donnant la main au poëte.

Il ne faut pas abuser des épisodes dans une leçon, pas plus que dans une histoire, mais il est bon d'y recourir de temps en temps; ce sont des *jours* qui éclairent un tableau. M. Saint-Marc Girardin manie l'épisode avec habileté. Avant l'épisode du congrès, l'auditoire s'était arrêté avec plaisir à celui de la prétendue satire inédite de Boileau, trouvée dans les papiers de Conrart. Que ne trouve-t-on pas dans ces fameux papiers! On y a fait d'assez heureuses découvertes; pour cette fois, cependant, l'odorat des chercheurs a été mis en défaut, et le professeur leur a démontré qu'ils étaient sur une fausse piste : il lui a suffi pour cela de lire quelques-uns des principaux passages de la pièce de vers en question. Ce n'est pas ainsi qu'écrit Boileau, même dans ses mauvais moments, mais c'est de cette façon qu'a pu écrire un des nombreux poëtes qui s'essayaient alors à l'imiter. L'imitation de Boileau a été portée à un degré de perfection qu'elle ne pouvait avoir à cette époque, c'est pour cela qu'on trouve dans la satire exhumée par M. Louis Passy tant de morceaux faibles, à côté de deux ou trois qui rappellent le ton et le style de Boileau. On me demandera sans doute, maintenant, quels sont le ton et le style de M. Saint-Marc Girardin dans ses leçons? N'ayant jamais entendu les maîtres de l'âge héroïque du professorat, MM. Cousin, Guizot et Villemain, je ne saurais les prendre pour point de comparaison, et d'ailleurs M. Saint-Marc Girardin a, comme les maîtres, son individualité propre. C'est un causeur aimable, spirituel, sans prétention, et cependant chez lequel les rapprochements généreux et élevés abondent; qui sait faire intervenir son auditoire dans l'action, et qui a l'art de donner au monologue l'air d'une conversation, art difficile, qui assure au professeur la sympathie de son auditoire et son action sur les esprits. C'est le grand, le véritable art du professeur.

M. Saint-Marc Girardin a annoncé en commençant qu'il parlerait de la huitième satire et de la dixième :

Enfin, bornant le cours de tes galanteries,
Alcippe, il est donc vrai, dans peu tu te maries :
Sur l'argent, c'est tout dire, on est déjà d'accord;
Ton beau-père futur vide son coffre-fort;
Et déjà le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton joug l'instrument authentique.

De l'homme, nous allons passer à la femme, et connaître les opinions, les sentiments de Boileau sur le mariage et sur l'amour. On a prétendu que notre poëte y était complétement impropre. Je ne suis pas fâché de savoir ce que M. Saint-Marc Girardin pense de ces méchants bruits. Il va nous le dire sans doute. Mais non, le professeur ferme le livre, il a fini sa leçon. L'heure s'est écoulée; j'ai oublié la dureté des bancs, l'absence de coussins, la chaleur, les fresques. Je ne me suis point aperçu de la fuite de l'heure, et je crierais volontiers *bis*, si la majesté du lieu ne m'arrêtait. On ne peut pas recommencer, mais, heureusement, rien n'empêche de revenir.

II

Plus galant que la Sorbonne, le Collége de France admet les femmes à ses leçons, il leur fait même la politesse d'une place réservée, place trop petite, car je vois çà et là dans l'auditoire des mantelets de velours, des chapeaux de satin, des fleurs, des rubans, des dentelles. Le public féminin du Collége de France, me disait-on, ne se compose que de bas-bleus quadragénaires ou quinquagénaires; c'est une pure calomnie, les frais et jeunes visages sont en grande majorité; il y a certainement plus de jeunes filles que de jeunes gens dans la salle. Il est vrai que ces jeunes personnes ont plutôt l'air anglais, allemand, américain, que français. L'auditeur, en moyenne, a quarante ans, et l'auditrice, de dix-huit à trente ou trente-cinq tout au plus. Au Collége de France, comme à la Sorbonne, les vieilles générations témoignent seules des goûts littéraires de la France, les nouvelles ne songent guère à cela. Mais à quoi songent-elles donc? Ce serait une curieuse étude à faire que celle des idées et des mœurs de la jeunesse actuelle. Cette période de la quinzième à la vingt-cinquième année, autrefois remplie par la littérature, par la poésie, par quoi est-elle occupée aujourd'hui? C'est ce que je dirai peut-être un autre jour. Voici le professeur qui monte en chaire. Écoutons.

M. de Loménie parle aujourd'hui des tragédies de Voltaire. C'est une rude besogne. Ces tragédies sont au nombre de trente et une, ni plus ni moins. Comptons-les : *Œdipe*, *Mariamne*, *Ériphyle*, *Brutus*, *Alzire*, *la Mort de César*, *Amélie ou le duc de Foix*, *Adélaïde du Gueslin*, *Sémiramis*, *Zaïre*, *Mérope*, *Mahomet*, *Zulime*, *Tancrède*, *l'Orphelin de la Chine*, *Rome sauvée ou Catilina*, *Oreste*, *Sophonisbe*, *les Guèbres*, *les Scythes*, *le Triumvirat*, *Olympie*, *les Pélopides ou Atrée et Thyeste*, *les Lois de Minos*, *Don Pèdre*, *Irène*. J'allais oublier *Agathocle*, tragédie posthume; *Artémise*, dont nous n'avons que quelques fragments qui ne font pas regretter que cette tragédie soit restée inachevée, et *Tanis et Zélide ou les Rois pasteurs*. On voit que les auteurs du dix-huitième siècle n'étaient guère moins féconds que ceux du nôtre; encore ne connaissait-on pas la collaboration. On admire vraiment la facilité de Voltaire, quand on songe que, outre ses trente et une tragédies, il a fait encore *Samson*, opéra; *la Princesse de Navarre*, comédie-ballet; *le Temple de la Gloire*, intermède; *le Baron d'Otrante*, opéra-buffa; *Pandore*, opéra; *les Deux Tonneaux*, opéra-comique; *l'Écossaise*, *Charlot*, pièce dramatique; *le Dépositaire*, comédie de société; *Socrate*, ouvrage dramatique; *la Femme qui a raison*, *l'Indiscret*, *le Pinde*, *Nanine*, en tout une cinquantaine de pièces, tragédies, ballets, grands opéras, opéras-comiques, opéras sérieux, opéras bouffons, intermèdes, comédies.

De tout cela il ne reste plus au répertoire que deux ou trois tragédies, que l'on joue de temps en temps au Théâtre-Français et à l'Odéon pour servir aux débuts des élèves du Conservatoire.

La Harpe a parlé des tragédies de Voltaire avec le sentiment de la plus vive et de la plus complète admiration. On est vraiment surpris des cris d'enthousiasme qu'arrachent à ce critique des scènes, des situations et des caractères qui me paraissent exagérés et faux. Quand M. Villemain monta en chaire, les idées commençaient à changer; la révolution inaugurée par Voltaire lui-même au théâtre se retournait contre lui; une foule de causes tendaient à diminuer l'influence voltairienne; entre La Harpe et M. Villemain, il y avait presque un abîme. Aussi se moque-t-il de l'auteur du *Cours de littérature*, qui dans l'*Œdipe*, mettait le poëte français presque au-dessus du poëte grec, parce que, selon lui, Voltaire, perfectionnant les détails de Sophocle, ménageait des nuances délicates, observait des convenances relatives à la personne et à la situation, et bien plus sensibles et plus fréquentes

chez les modernes que chez les anciens. Lorsque Voltaire, oubliant Sophocle, se mit à imiter Shakespeare, La Harpe préfère Orosmane à Othello. Dans les dernières années de la Restauration, ces méprises-là n'étaient plus possibles; M. Villemain vint remettre chaque ouvrage en sa lumière et lui restituer ses véritables proportions. Sophocle et Shakespeare remontèrent à leur rang dans une sphère que Voltaire n'avait fait que traverser sans s'y reconnaître, et l'auteur de *Zaïre* reprit sa place naturelle après, mais à quelque distance de Corneille et de Racine.

Il y a des temps heureux où la vérité naît comme d'elle-même, où les esprits l'accueillent avec facilité, où elle se grave dans toutes les mémoires. Telle fut la période qui comprend les cinq dernières années de la Restauration, de 1825 à 1830. La critique, plus large et plus impartiale qu'au temps de Laharpe, ne s'était point encore perdue dans les excès de la fantaisie et du romantisme, on rendait justice aux écrivains étrangers, Gœthe, Schiller, Shakespeare, sans en faire des dieux. Le cours de M. Villemain est l'œuvre de cette époque où l'on sent le mieux les résultats de cette impartialité intelligente qui n'est, en définitive, que de la justice. Au point de vue purement littéraire, on en est resté à ce qu'il a dit sur les écrivains du dix-huitième siècle en général, et sur Voltaire en particulier. Aussi je plains fort le professeur obligé de monter en chaire aujourd'hui et d'intéresser le public à l'analyse de *Mérope*, de *Sémiramis*, de *Mahomet*, de *l'Orphelin de la Chine*.

Un homme d'esprit se tire des positions les plus difficiles, et M. de Loménie me l'a bien prouvé l'autre jour au Collége de France. Ce n'est pas sans terreur, j'en conviens, après avoir lu le programme de sa leçon, que j'ai pris place sur les bancs de l'amphithéâtre. L'analyse des tragédies de Voltaire! est-il un sujet plus usé, plus rebattu? Le professeur n'a pas même la ressource de l'épisode et de l'anecdote; tout ce qui se rattache à ces pièces et aux acteurs qui les ont jouées, on le sait par cœur depuis le collége. Cependant, dès que le professeur a été aux prises avec son sujet, je me suis senti entraîné. C'est qu'il est impossible de parler de Voltaire sans intéresser, parce qu'il n'est rien sorti de sa plume qui ne touche à quelque chose d'important, homme ou idée. Ses tragédies elles-mêmes toutes faibles, tout exagérées, toutes fausses qu'elles semblent souvent, sont une arme entre ses mains, une arme puissante pour répandre des idées. Voltaire a inventé le théâtre philosophique, et en cela il s'est montré créateur.

Son vers est ampoulé, incorrect, mou; il rime à peine, j'en conviens, mais le spectateur le saisit au passage et le garde dans sa mémoire, d'où il ne sortira plus. Je laisse de côté les lettrés, il est certain que les tragédies de Voltaire sont celles que le public français a le plus goûtées, dont il a le mieux compris les idées, les sentiments et les caractères. Voltaire a eu comme Molière l'honneur d'enrichir la langue française d'un mot nouveau tiré du nom d'un de ses personnages, et on dit un *séide* comme on dit un *tartufe*. Le philosophe s'est souvent trouvé poëte et même grand poëte dans ses tragédies; il a fait surtout *Zaïre*, la pièce enchanteresse, comme l'appelait Rousseau : « *Zaïre* est la première pièce de théâtre dans laquelle j'aie osé m'abandonner à la sensibilité de mon cœur; c'est la seule tragédie tendre que j'aie faite. Je croyais, dans l'âge même des passions les plus vives, que l'amour n'était point fait pour le théâtre tragique. Je ne regardais cette faiblesse que comme un défaut charmant qui avilissait l'art des Sophocle. Les connaisseurs, qui se plaisent plus à la douceur élégante de Racine qu'à la force de Corneille, me paraissent ressembler aux curieux qui préfèrent les nudités du Corrége au chaste et noble pinceau de Raphaël. » Débarrassé des scrupules dont il vient de nous faire confidence, Voltaire écrivit sa tragédie chrétienne, comme il l'appelle, et l'on peut dire, en parodiant un vers bien connu :

Tout Paris pour Zaïre eut les yeux d'Orosmane.

Non point Paris seulement, mais la France entière; Zaïre a été l'héroïne du dix-huitième siècle, comme Chimène celle du dix-septième. A ceux qui prétendent qu'il ne sut pas aimer, à ceux qui lui reprochent ses poésies licencieuses et froides, le dix-huitième siècle se contentera de rappeler *Zaïre* et *la Nouvelle Héloïse*. Quant à Voltaire, n'eût-il écrit que cette pièce, il mériterait encore d'être considéré comme un des plus grands poëtes dramatiques de la littérature française. M. de Loménie, sous ce point de vue, ne lui a peut-être pas assez rendu justice, ou du moins, faute de temps, après avoir montré ses défauts, ne s'est-il pas étendu suffisamment sur ses qualités. Que de vers charmants et pleins de simplicité viennent à l'esprit en songeant à cette tragédie !

Mais Orosmane m'aime, et j'ai tout oublié.

. . . .

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.

. . . .

Non, la reconnaissance est un faible retour,
Un tribut offensant, trop peu fait pour l'amour.

. . . .

Je me croirais haï d'être aimé faiblement.

. . . .

L'art n'est pas fait pour toi, tu n'en as pas besoin.

. . . .

L'art le plus innocent tient de la perfidie.

Zaïre, si je ne me trompe, est de 1732, voici par conséquent cent vingt-huit ans bien sonnés que cette tragédie est au répertoire. On l'a reprise dernièrement au Théâtre-Français. Je me demande si, dans un siècle et demi, il en adviendra autant à nos chefs-d'œuvre d'aujourd'hui, à ces pièces que l'on joue cent fois de suite par contrat, dont tout le monde parle la veille et le lendemain de la première représentation, et qui tombent ensuite dans l'oubli et le silence le plus profonds.

Mais laissons là Voltaire et parlons un peu du professeur, car c'est pour lui que nous sommes venus. L'auditoire de M. de Loménie est nombreux, et, comme celui de M. Saint-Marc Girardin, composé en grande majorité de personnes d'un âge mur. Les jeunes gens sont aussi rares sur les bancs du Collége de France que sur ceux de la Sorbonne. Le talent du professeur cependant aurait de quoi les attirer. M. de Loménie est un esprit distingué; il parle avec esprit et facilité sans viser à l'éloquence; il a du goût, de la finesse, de la pénétration: que faut-il de plus à un orateur? les circonstances. Je plains vraiment ces professeurs obligés de parler devant des auditeurs de cinquante ans. A cet âge-là, on estime un professeur, on l'écoute avec une attention soutenue, on l'applaudit même souvent, mais tout cela avec la froideur de la cinquantaine. Rien ne vaut pour le professeur l'enthousiasme des jeunes gens. Tout homme qui enseigne publiquement et qui n'agit pas sur la jeunesse manque son but. Ce n'est, s'il en est ainsi, ni la faute des maîtres, ni celle des élèves. On accuse la jeunesse actuelle d'une grossière indifférence pour tout ce qui concerne les choses de l'esprit. On a raison. Cependant on ne peut demander à des jeunes gens sortis, pour ainsi dire,

la veille de leurs colléges, et entraînés dans le monde des idées courantes, et vers les ouvrages du jour, d'accourir en foule pour entendre commenter les tragédies de Voltaire et les épîtres de Boileau, qu'hier encore ils étaient obligés d'apprendre par cœur et de réciter en classe. Pourquoi donc, me dira-t-on, se pressaient-ils tant autrefois au cours de M. Villemain? leur parlait-il d'autre chose que de nos grands écrivains? Eh! mon Dieu oui! Dans le tableau de l'histoire de la littérature au dix-huitième siècle, qu'il présentait à ses auditeurs, le dix-neuvième siècle était en scène à côté de son devancier, le présent se glissait à travers le passé, chaque leçon fourmillait sinon d'allusions du moins d'applications au moment actuel, en un mot, le professeur faisait de la politique, et il n'en pouvait être autrement, car la littérature embrasse tout, la polémique, l'art oratoire, l'histoire, la diplomatie; un discours, un article, une dépêche, tout cela est du domaine littéraire. Un cours de littérature, quand le professeur est obligé de s'en tenir à la phrase, au mot, au style, n'est à proprement parler qu'un cours de rhétorique. Les hommes d'un certain âge qui savent quel plaisir on trouve à perfectionner de jour en jour son goût, et à parler des chefs-d'œuvre de notre poésie, suivent un pareil cours avec ardeur quand la chaire est occupée par un maître d'élite; mais il faut encore autre chose pour passionner la jeunesse.

III

Un nombreux cortége d'amis conduisait l'autre jour à sa dernière demeure un homme honnête, dévoué, désintéressé, un artiste véritable, qui, sans avoir rien produit, ni tableau, ni statue, ni vase, a fait beaucoup plus pour l'art qu'une foule de gens dont les œuvres figurent à nos expositions. Nous voulons parler de M. Sauvageot. Raconter comment il parvint à se procurer cette collection qui forme aujourd'hui un musée n'est plus possible aujourd'hui; le collecteur de tant de chefs-d'œuvre a emporté avec lui les documents nécessaires pour écrire cette histoire, ou plutôt ce poëme de patience, de ténacité, d'abnégation; nous ne pouvons plus juger de ses efforts que par leurs résultats : ils ont de quoi étonner, quand on songe que c'est avec les seules ressources pécuniaires d'un simple violon à l'Opéra et d'un modeste employé des douanes, que M. Sauvageot parvint

à former cette réunion de précieux objets d'art dont s'est enrichi le Louvre.

Il commença, il est vrai, à s'en occuper dans un temps où les œuvres des artistes du moyen âge et de la renaissance excitaient un empressement moins vif qu'aujourd'hui, ou plutôt n'en excitaient pas du tout. Le passé n'était guère en faveur, et le discrédit politique où il était tombé s'étendait jusqu'à l'art lui-même. La fureur aveugle qui portait les plus ignorants à briser les innocentes reliques des vieux âges se changeait, chez les plus éclairés, en une indifférence voisine du dédain. Emportés par le tourbillon de la révolution, les hommes ne voyaient ni les grandes ni les petites ruines qu'elle faisait autour d'elle. Quand les églises tombaient, qui allait s'inquiéter d'un missel ou d'un bénitier? L'âme de Sauvageot s'émut à la vue de tant de travaux merveilleux, témoignages de la patience, de l'imagination, de la poésie, de la science de nos pères, livrés à la destruction; il entreprit de sauver tant de trésors, et désormais sa vie n'eut plus d'autre but; il se consacra à une mission analogue à celle de Lenoir, mais plus difficile, plus méritoire, en ce sens qu'il se passa du concours du gouvernement et qu'il ne compta jamais que sur lui-même.

On ne se voue pas à une pareille tâche sans être un artiste. C'est un sentiment instinctif de l'art qui révéla à Sauvageot la valeur d'une foule d'objets dont personne autour de lui ne comprenait la beauté et le mérite, qu'on méprisait le plus souvent. Sauvageot dépassa le niveau artistique de son temps; il fut un précurseur à sa manière. L'instinct de la spéculation, qui lança plus tard bien des gens dans la voie ouverte par Sauvageot, ne fut point ce qui le poussa, mais l'unique besoin de satisfaire un goût d'art personnel et désintéressé; car plus tard, à l'âge où l'homme sent plus vivement le besoin d'un repos entouré des satisfactions matérielles de la vie, et dans une époque où ces satisfactions sont si ardemment recherchées par les jeunes aussi bien que par les vieux, Sauvageot refusa d'échanger sa collection contre six cent mille francs que lui offrait un riche financier. L'homme qui aurait pu vivre au milieu du luxe se contentait du mince revenu, fourni par sa double retraite de violon et d'employé, revenu dont une partie était encore consacrée à augmenter cette chère collection pour laquelle il avait renoncé aux joies du mariage et de la paternité, et qui a été pendant toute sa vie sa femme, son enfant, sa famille. Pour satisfaire cette noble et douce affection, il lui fallut supprimer, pour ainsi dire, toutes les autres, et régler de

bonne heure sa vie en la bornant au simple nécessaire; pendant près de soixante ans, tout le temps dont il pouvait disposer en dehors de ses occupations, toutes ses économies, il les consacrait à rechercher et à acquérir les objets précieux qui composent son musée. L'amour qu'il avait pour eux, et c'est là précisément la marque des attachements véritables, allait jusqu'au delà de sa vie. C'est pour que ces objets ne fussent pas dispersés après sa mort qu'il en fit don à son pays, il y a cinq ans environ, à la seule condition qu'on ne l'en séparerait point de son vivant. Sa collection fut transportée au Louvre; on lui offrit le titre, le logement et le traitement de conservateur; désintéressé jusqu'à la fin, il refusa le traitement, mais il continua d'augmenter de ses propres deniers, cette collection qui ne lui appartenait plus, continuant ainsi toujours sa noble générosité. Sauvageot a pu ainsi passer en paix ses derniers jours à côté des chefs-d'œuvre qui lui rappelaient les peines, les soucis, les privations, et aussi les émotions et les joies de sa jeunesse; son cœur patriote était surtout heureux de songer que sa collection ne passerait pas à l'étranger. Il est mort en emportant cette consolation.

Le nom de Sauvageot restera attaché au musée qu'il a formé, et dont il a si généreusement doté son pays. Nous voudrions que l'État marquât par le don d'une modeste tombe sa reconnaissance et son estime pour ce citoyen utile et désintéressé, vraiment grand, qui a aimé les arts pour eux-mêmes et qui leur a rendu de véritables services.

TAXILE DELORD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

MERLIN DE THIONVILLE

Sa Vie et sa Correspondance, publiées par M. Jean Reynaud. Paris ; 1 vol. in-8. Furne, 1860.

La Révolution française, comme toutes les époques de troubles ou de renouvellement social, a produit quelques hommes politiques qui laissent l'opinion de la postérité incertaine. L'histoire hésite devant ces personnages étranges : ils ont provoqué des violences qu'elle déteste, en même temps qu'ils ont déployé des vertus qu'elle admire, et elle craint également d'être pour eux trop bienveillante ou trop sévère. Merlin de Thionville est de ceux-là : c'est pourquoi vainement M. Jean Reynaud, inspiré d'ailleurs par un sentiment de pieuse reconnaissance qu'il convient de respecter, soutenu dans sa tâche par le talent élevé dont il a déjà donné des preuves nombreuses, essaye-t-il aujourd'hui d'entourer ce nom d'une auréole, et lui consacre-t-il un panégyrique étendu. Les passions du temps peuvent, il est vrai, dans une certaine mesure, faire excuser chez Merlin les emportements révolutionnaires : il a obtenu dans ses missions aux armées une gloire incontestée ; mais ni ces circonstances atténuantes, ni cet éclat ne suffisent pour le faire absoudre entièrement.

Nous ne nous ferons pas toutefois ici l'écho des accusations injustes, nous le voulons croire, que plusieurs écrivains d'opinions diverses ont répétées tour à tour. Doit-on reprocher à Merlin un luxe obtenu par d'obscures manœuvres ? Ceux qui ont ainsi attaqué sa mémoire n'ont jamais pu établir clairement les faits qu'ils ont avancés. On sait trop que la calomnie n'épargne point les hommes publics, et que les rancunes de la politique, plus implacables que ses colères, se plaisent souvent à propager des rumeurs déshonorantes contre des adversaires abattus. Ce n'est point là ce qu'il convient de rappeler contre le conventionnel que M. Jean Reynaud veut défendre : on ne doit juger un homme que d'après ses actions certaines. Ecartons donc de notre esprit ce qui peut être contesté. Faut-il admirer tout ce qui subsiste ?

Merlin, nous dit son biographe, avait horreur de l'échafaud, et n'aimait pas Robespierre ; il contribua pour sa part à la révolution du 9 thermidor. Je suis persuadé, en effet, que Merlin, moins compromis que ses collègues dans les saturnales révolutionnaires, et qui d'ailleurs, dans les armées, avait respiré un air plus pur et partagé l'héroïsme de tant de grands cœurs, détestait, sans hypocrisie, le massacre régulier froidement poursuivi par le Comité de Salut public. Il faut toutefois se défier de la prétendue modération des thermidoriens. La nation a été délivrée par eux d'une exécrable tyrannie, mais elle ne doit pas oublier que la plupart d'entre eux avaient participé aux crimes qu'ils semblaient punir ; ils avaient jusqu'alors soutenu de leurs votes le régime qu'ils ont renversé ; et, seulement lorsqu'ils se virent menacés eux-mêmes, ils puisèrent dans leur frayeur

l'énergie qui entreprend les grandes luttes et les achève. Merlin a été de ceux qui, jusqu'au 9 thermidor, ne donnèrent pas le moindre signe d'opposition au régime dominant : il n'eut pas la gloire d'être suspect avec la Gironde ; on ne lui fit pas même l'honneur de le juger aussi modéré que Danton : il sembla autoriser par son silence les affreux excès de la terreur et sa patience prudente lui mérita trop longtemps la honte d'être oublié. Gardons notre admiration, ou du moins notre indulgence, pour ceux qui ont payé de leur vie leur intervention généreuse en faveur de l'humanité outragée, et qui sont montés sur l'échafaud pour avoir réclamé la clémence.

Merlin avait donné aux partis extrêmes trop de gages de dévouement pour devenir si tôt suspect, et c'est là ce que lui reproche la postérité. A l'Assemblée législative, il s'était fait remarquer parmi les plus violents : « On parlait autour de lui, dit son biographe, de concessions et d'atermoiements ; il rejette ces vaines mesures. » Il oublie même, tant les passions du jour obscurcissaient son jugement, il oublie les principes de cette révolution qu'il veut défendre : la liberté de conscience et la liberté individuelle. C'est lui qui, soutenant jusque dans leurs dernières conséquences les lois iniques dont le clergé était la victime, lois ouvertement condamnées par une saine et libérale philosophie [1] ; c'est lui qui s'écriait à la tribune : « Je demande que tous les prêtres perturbateurs soient chargés sur des vaisseaux et envoyés en Amérique. » Cinq mois après, cette phrase devenait un décret : l'Assemblée, imposant aux prêtres l'apostasie ou le martyre, leur laissait quinze jours pour mériter son estime par un parjure, et ajoutait : « Passé ce délai, ils seront déportés à la Guyane. » Je m'étonne que M. Jean Reynaud, tout en condamnant un tel acte, n'en parle qu'avec des ménagements presque respectueux. Je m'étonne encore plus de l'expression singulière qu'il emploie en parlant de la Guyane : « La proposition de Merlin, dit-il, appliquée dès l'origine, avec l'humanité désirable, comme une sorte de grande retraite ecclésiastique..., etc. » Cayenne, un lieu de retraite ! Est-ce bien sérieux ? Cette phrase sonne comme une cruelle ironie.

Merlin n'avait pas moins de haine contre les monuments que contre ses adversaires politiques. Dans sa vieillesse, raconte M. Reynaud, qui aurait pu se dispenser de cette confidence, il regrettait que la révolution, prenant en main le marteau des Vandales, n'eût pas fait disparaître du sol ces cathédrales et ces abbayes qui seront l'éternelle admiration de la postérité. Telle était la modération du député de Thionville. On le retrouve avant le 10 août, bien qu'il fût alors membre de l'Assemblée, parmi ceux qui préparent l'insurrection. Au jour de l'émeute, tandis que le premier devoir du législateur est la défense de l'ordre dans les rues, il se défie de son éloquence et invoque le canon pour argument suprême. « Armé de deux pistolets, il porte l'alarme au château et l'effroi dans l'âme du tyran [2]. » Plus tard, il brille aux Jacobins parmi les orateurs applaudis. Si depuis, envoyé aux armées, il demeura étranger à la condamnation de Louis XVI, au décret qui proscrivit la Gironde et à l'établissement de la Terreur, on le peut dire : nul n'avait plus que lui contribué aux événements qui préparèrent ces mesures ; il demeura l'ami de ceux qui avaient envoyé le roi à l'échafaud, de ceux qui avaient lâchement voté, sous la pression de l'émeute, l'arrestation de leurs collègues, de ceux qui assistaient sans mot dire à l'organisation du régime révolutionnaire. Que venait-il parler ensuite à la Convention « des devoirs qu'il faut

1. V. M. J. Simon : *De la Liberté de conscience*, et M. Laboulaye : *De la liberté religieuse*, p. 13.
2. Paroles de Chabot à la Convention.

faire respecter au peuple? » Que venait-il parler de « soumission aux lois? » il l'oubliait alors. Il ne sied pas à ceux qui, dépositaires de la puissance législative, ont méconnu toute autre loi que la force, de réclamer l'obéissance. Merlin oubliait encore que les mêmes hommes ne peuvent calmer en leur faveur les passions qu'ils ont excitées, que la logique des insurrections provocatrices se retourne contre ceux que les insurrections élèvent et que, laissant dans les âmes un ferment de haine et de discorde, la violence n'a jamais rien apaisé.

Nous aimons à détourner nos regards de l'intérieur pendant cette lugubre année de 93, et à considérer, à cette même date, les armées de la République. Aussi bien, nous serons heureux ici d'être de l'avis de M. Jean Reynaud. Merlin de Thionville n'est plus à nos yeux le même homme, dès qu'il est éloigné de la Convention ; il consacre tous ses efforts à la cause sacrée de l'indépendance qu'il est venu défendre. Sur les bords du Rhin, à Mayence, il n'est plus un tribun, mais un soldat et un héros : ce sera là sa gloire impérissable. A la tête de cette poignée de braves qui disputaient avec acharnement une place regardée alors comme la clef de notre frontière, il il a su combattre comme un volontaire enthousiaste et commander comme un général consommé.

M. Jean Reynaud ne sera contredit par personne lorsqu'il exalte la conduite de Merlin aux armées. La correspondance du conventionnel à cette époque présente un intérêt sérieux : elle le montre uniquement préoccupé du salut de la patrie. On comprend sans peine qu'il n'ait pu, au retour de ces guerres héroïques, regarder sans mépris un rhéteur comme Robespierre. Merlin avait oublié ses injustices et ses colères : en son âme, le courage, l'élan, les fortes vertus des hommes libres avaient seuls survécu. Peu de temps après la dissolution de la Convention, il rentra dans l'obscurité. Il se résigna à une vie paisible et cachée, et ne sortit de sa retraite qu'un instant, en 1814, pour lutter avec les derniers défenseurs de la patrie contre l'invasion triomphante. Depuis cet instant jusqu'à sa mort (1832), on ne le retrouve plus dans l'histoire.

MÉMOIRES DE GRAMONT

Nouvelle édition, publiée par M. G. Brunet. Bibliothèque-Charpentier, 1 vol. 1860.

Voltaire, dans sa liste des écrivains du siècle de Louis XIV, parle sévèrement du chevalier de Gramont, le héros des *Mémoires* écrits par Hamilton, et dont nous annonçons une édition nouvelle : « Il n'a guère d'autre rôle, dit-il, que celui de friponner ses amis au jeu, d'être volé par son valet de chambre, et de dire de prétendus bons mots sur les aventures des autres. » Ce jugement, dans son sens moral, est excellent, mais, en fait, il est incomplet. Voltaire fait allusion à deux aventures et à quelques passages des *Mémoires de Gramont*. Il néglige dans cette appréciation trop rapide le véritable intérêt du livre : la peinture de la cour d'Angleterre sous Charles II. C'est là le sujet que la plume si vive d'Hamilton a prétendu tracer. C'est bien cette série de tableaux animés des plus brillantes couleurs, mis à l'effet par un heureux emploi des termes les plus justes et les plus pittoresques, présentés avec un art qui joue le naturel à s'y méprendre, tant le laisser-aller piquant du grand seigneur donne de grâce aux combinaisons ingénieuses du style, qui fait vivre le récit d'Hamilton, et lui prête sa

valeur, sinon historique, du moins littéraire. Certainement il n'y faut chercher que des anecdotes, mais elles retracent à merveille les préoccupations frivoles d'une cour mondaine, curieuse d'esprit, qui savait rire avec élégance de toutes les vertus et dédaigner tous les scrupules. Hamilton excelle dans le récit de ces aventures dont les détails licencieux, admirés par une société dépravée, empruntent aujourd'hui encore et même pour nos yeux plus sévères, à la distinction des personnages mis en scène, un charme équivoque, et au talent du narrateur une grâce qui ne laisse pas songer au scandale. Toutefois, quand on réfléchit sérieusement à ces historiettes, où le narrateur, avec une si remarquable insouciance, représente les fourberies les plus basses et les plus criminelles comme des peccadilles divertissantes, à ce héros des *Mémoires* que Bussy-Rabutin, dans son *Histoire amoureuse des Gaules,* nomme tour à tour, et avec une égale indifférence, « le meilleur garçon et le plus grand fripon du monde, » on ne s'explique point le désordre des principes à cette époque ; on ne sait plus quel était le niveau de l'opinion publique, et en présence des façons de penser et d'agir que les mémoires du temps nous révèlent comme familières à certains gentilshommes, on est honteux et triste de reconnaître en quelques-uns des plus aimés à la cour, les frères et les émules des Scapin et des Sbrigani.

RÉCITS ET TYPES AMÉRICAINS.

Par M. Dabadie. Paris ; Sartorius, in-12. 1860.

M. Dabadie emmène son lecteur dans l'Amérique du Sud, au Brésil, au Chili, au Pérou, dans les cités et dans les déserts. Il nous montre tour à tour, dans ces contrées peu connues, la race européenne intelligente et civilisée, mais encore asservie à des superstitions bizarres, et les sauvages bariolés, errant à travers les forêts vierges, et dansant autour du feu qui illumine le soir les clairières sombres. Nous préférons les types de M. Dabadie à ses nouvelles. Comme conteur, il néglige trop les règles de la composition et s'abandonne trop aisément à sa fantaisie vagabonde ; mais sa galerie de types est agréable à parcourir. On s'arrête avec plaisir devant ces tableaux divers, soit devant le chasseur qui guette les yeux flamboyants de la bête fauve, soit devant le sébastianiste qui attend encore après trois siècles la résurrection de Sébastien de Portugal, soit enfin devant ce mendiant philosophe, riche et lettré, qui parcourt les rues de Rio en tendant sa sébille, et qui, la nuit venue, retourne à sa villa savourer des bananes, des confitures, du café, et fumer nonchalamment un cigare dans un hamac supendu au-dessus du gazon et des fleurs, sous un ciel resplendissant d'étoiles.

Charles de Mouy.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

SOUVENIR DE JEUNESSE

PAR M. PAUL BRENIER.

I

Je ne me rappelle plus quelle fête on célébrait ce jour-là. Je sais seulement qu'il devait y avoir une *targue*. Des chaises étaient rangées le long des quais, et des échafaudages dressés contre les maisons pour les spectateurs. Dès sept heures du matin, les tambourins parcouraient les rues en jouant des aubades, pendant que les marins portaient en trophée les prix destinés aux vainqueurs de la joute : écharpes, montres, couverts d'argent, larges plats d'étain reluisaient au soleil. Je descendis de ma chambre, fier de mon costume tout neuf : veste en casimir de Rouen, gilet de piqué blanc, pantalon de coutil, souliers de même étoffe, car on était en plein été. Ma grand'mère avait mis un gros lis artificiel à ma boutonnière, en me recommandant de ne pas le perdre, et de me montrer ainsi dans le quartier.

Un côté du port, depuis l'église des Augustins, jusqu'au *Coin-de-Reboul,* était déblayé de navires. La *targue* allait commencer. Déjà la foule circulait sur les quais; les loueuses de chaises appelaient à grands cris les passants; les gradins se garnissaient; les drapeaux blancs flottaient aux fenêtres; les mâts se pavoisaient. Un buste de Charles X couronné d'immortelles s'élevait au milieu de la *palissade du Juge du Palais;* un groupe d'une cinquantaine d'individus l'entouraient et mêlaient de temps en temps le cri de *vive le roi* au bruit des tambourins jouant l'air d'Henri IV. Ces cris, cette musique, les détonations des boîtes, annonçant l'arrivée des autorités, le beau ciel qui souriait à la fête, m'échauffaient le cœur; ce ne fut pas sans une certaine satisfaction royaliste que j'aperçus en rentrant les magnifiques rideaux blancs qui ornaient la façade de la maison.

Je trouvai mon grand-père au salon avec son ami Poncet, vieillard

d'une soixantaine d'années, portant la queue et les cheveux pendants de chaque côté de l'oreille. Il est encore devant mes yeux, campé fièrement sur sa longue canne à pomme d'ébène, avec sa culotte courte de drap gris, ses bas bleus à raies, cachés par les pans de sa longue redingote, ses souliers à boucles, racontant le siége de Toulon où il avait servi sous les ordres de Dugommier. Il venait tous les jours faire la partie de piquet de mon grand-père. Cette fois, il avait conduit, pour voir la fête, sa nièce, petite fille de onze ans, comme moi. Nous ne l'avions jamais vue. Elle arrivait d'Aix, où habitait sa famille.

— Qui t'a donné ce lis? me dit mon grand-père en m'apercevant, voilà M. Jean-de-la-Noce qui met des fleurs à sa boutonnière! Tu vas ôter celle-là, et un peu vite... En même temps, il fit mine de me l'arracher.

Ma grand'mère vint à mon secours.

— Voulez-vous bien lui laisser cette fleur! vous feriez bien d'en mettre une. Et vous aussi, ajouta-t-elle en regardant Poncet, qui souriait.

— Ce n'est donc pas assez pour nous protéger, de vos tentures blanches? J'ai vu le moment où vous alliez dresser un buste du roi devant la porte, comme au bureau de loterie.

Ma grand'mère, femme prudente, et qui depuis 1815 était, non sans cause, sous le coup de la terreur de cette époque, aurait répondu vertement à son mari, si une salve du brick de l'État n'eût annoncé le commencement de la fête. Elle prit Rose Poncet par la main, et nous courûmes à la fenêtre.

Les jouteurs formaient deux quadrilles : l'un portant le bouclier et la lance peintes en raies vertes et blanches, l'autre, les mêmes armes à raies blanches et bleues. Debout sur une étroite estrade à la proue, chaque jouteur cherchait en passant à renverser d'un coup de lance son adversaire. Le succès dépendait de l'adresse des combattants plus que de leur force, et surtout de la vitesse des rameurs. La *targue* durait depuis une heure; j'avais vu tomber une douzaine d'hommes dans l'eau peu limpide du port; la chaleur était grande, la fatigue me gagnait, je revins au salon.

Les deux vieillards n'avaient pas voulu voir la fête, ils faisaient dédaigneusement leur cent de piquet.

— Trente de cœur, dit Poncet en arrangeant méthodiquement ses cartes, et en sifflotant un petit air guilleret.

— Ils sont bons.

— Quinze de trèfle.

— Pas une carte! Vous avez gagné. Ces gens-là me portent malheur, reprit mom grand-père, qui n'aimait pas beaucoup à perdre. N'en auront-ils pas bientôt fini avec leur musique!

C'était juste le moment où le préfet distribuait les prix aux vainqueurs de la joute; les tambourins faisaient rage. La musique du régiment se mit à jouer le *Chant français*, dont les élèves du petit séminaire, installés sur un ponton, entonnèrent tout à coup le refrain :

Vive le roi! vive la France!

Mon grand-père se leva brusquement, et saisit un violon suspendu au mur, à côté d'un portrait de Championnet tout couvert de poussière. Il donna un coup d'archet; aussitôt les yeux de Poncet s'animèrent; au mouvement cadencé de sa tête, sa queue sautait d'une épaule à l'autre. Quoique mon grand-père jouât en sourdine, et que Poncet ne fît que l'accompagner à voix basse, aux accents de cette mélodie étrange et ardente, je sentais quelque chose de nouveau en moi; mes joues rougissaient, mes yeux s'animaient, j'étais ému jusqu'au fond des entrailles.

Peu à peu l'archet devint plus vibrant, et la voix monta. Ma grand'mère accourut.

— Antoine, voulez-vous donc qu'on vous chasse encore d'ici? Et vous, Poncet, n'êtes-vous pas resté assez longtemps au fort? Des gens qui se sont vus sur le point d'être fusillés! Ah! les vieux fous! se tairont-ils!

Les deux musiciens allaient toujours. On voyait que la bonne femme subissait, comme malgré elle, l'influence de ce chant mystérieux.

— Pas si fort! du moins, reprit-elle, pas si fort!

Le violon et la voix s'adoucirent. Poncet se leva, le chapeau à la main, en chantant ces paroles :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.

Une voix faible et chevrotante se mêla au même instant à la sienne; l'enthousiasme gagnait ma grand'mère. Au dehors éclataient les

aubades, les fanfares, la musique militaire. Les trois vieillards, car mon grand-père s'était joint au chœur, chantant dans un petit coin, au son d'un mauvais violon, m'empêchaient d'entendre tout le reste. Jamais musique n'a produit sur moi un effet pareil; il était d'autant plus profond que je ne pouvais clairement m'en expliquer la cause. Tout ce que je puis dire, c'est qu'après la fête, ayant regardé par hasard ma boutonnière, j'en arrachai le lis. Rose Poncet, qui allait partir avec son oncle, le ramassa et le mit à son corsage.

Bien des années se sont écoulées depuis, et pourtant, en écrivant ces lignes, je la revois absolument comme elle était en ce moment; je pourrais dire la couleur de sa robe et celle du ruban qui nouait ses cheveux.

II

Mon grand-père était passionné pour la chasse. Quand les ramures de pin qui couvraient le *poste* commençaient à jaunir sous les froides matinées de novembre, il faisait porter ses appeaux à la ville, pour la saison de l'hivernage. Les soins du paysan ne lui paraissaient point suffisants; j'étais chargé de veiller sur eux. Nous avions, au cinquième étage de la maison, une chambre sur la *taulisse*, où on les mettait. Chaque matin je leur portais la nourriture de la journée. Tous ces oiseaux me connaissaient: le pinson aveugle, que j'avais soin de mettre toujours au soleil, levait la tête au bruit de mes pas; l'ortolan ramageur et le chi-perdrix sautillaient dans leur cage en me voyant; la pive passait son bec à travers les barreaux; le verdier battait des ailes, et la bédouide familière me saluait d'un petit cri. Il y avait, outre cela, quatre cages à grives, oiseaux plus difficiles à *passer*. On leur donnait des figues sèches coupées en petits morceaux, dans du son. Toujours en mouvement, elles s'arrêtaient pour me regarder de leur petit œil doux et sauvage. Avril venu, le concert commençait, ce n'était plus que chants et musique dans la chambre aux oiseaux. Quel surcroît de vie chez ces êtres ailés! Au mois d'août, le déménagement s'opérait; les cages reprenaient le chemin de la campagne; on coupait d'autres branches de pin pour recouvrir le *poste*, et deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, j'allais à la chasse.

Ces jours-là on n'avait pas besoin de me réveiller. Dès que quatre heures sonnaient aux Augustins, mon grand-père me trouvait debout.

Nous partions avec la gibecière et le fusil. Au mois de septembre, le jour ne se lève pas avant cinq heures; nous entrions au café du Commerce. Sauf quelques rares voyageurs prêts à monter en diligence ou en paquebot, le personnel des consommateurs se composait presque invariablement de quatre vieux capitaines marins : deux jouaient aux dominos dans un coin; les deux autres, fumant une pipe rouge à tuyau de roseau, parcouraient le café, celui-ci, du nord au sud, celui-là, du sud au nord, en ligne droite; le premier en passant disait un mot au second, qui lui répondait aussi laconiquement que possible, et la conversation s'arrêtait pour ne reprendre qu'au tour suivant.

En filant le long du quai et du canal, nous débouchions par le chemin des Princes, à l'extrémité de la rue Paradis. Là commençait la campagne. Assis contre un petit mur, le garde d'octroi nous disait bonjour en passant. C'était souvent un bon vieux nègre à cheveux blancs, coiffé d'un énorme shako évasé, vêtu d'une capote grise rapiécée, le sabre et la sonde passés dans le même baudrier. Comme ordinairement l'heure approchait où on venait le relever de faction, il tenait d'une main un énorme parapluie, et de l'autre le *couffin,* qui la veille contenait ses provisions. — Bonne chasse! nous criait-il, en ouvrant ses grosses lèvres par un rire qui essayait d'être narquois.

Enfin nous arrivions au poste : tout de suite les cages étaient mises aux *cimeaux,* nous nous enfermions, et il fallait bien se garder de bouger. Nous attendions souvent une heure sans qu'un seul oiseau passât. Enfin, on entendait le chant d'un pinson; nos appeaux s'égosillaient, mais en vain, il se gardait bien de s'arrêter. Mon grand-père s'en prenait à moi : — Tu ne peux pas rester un seul instant tranquille, va-t'en! J'attendais avec impatience ce moment pour me livrer à la chasse libre. Un monticule couvert de ces chênes nains, qu'on nomme *avauces* dans le pays, voilà ce que j'appelais une colline; sept ou huit pins formaient mon bois; la colline et le bois battus, il ne me restait qu'à déboucher en plaine et à explorer les *oullières* de vignes et de blé. Je passais ainsi des heures entières à poursuivre un *fifi.* J'avais pourtant mes grands jours. Je me souviens d'un tire-langue qui, ayant eu l'idée de choisir, pour y passer la nuit, le seul buisson qu'il y eût dans la campagne, fut tué par moi d'un superbe coup de fusil un peu avant le lever du soleil. Voilà ce que c'est que de trop dormir, mais ces oiseaux sont paresseux. Une autre fois, dans le bois, j'entends un ramage joyeux; les feuilles d'un pin s'agitent, je vois

remuer deux ailes d'or; une petite tête emplumée, vive et alerte, surgit au sommet de la branche : je tire, et je ramasse un superbe loriot. Souvent mon grand-père ne tuait rien, alors il s'en prenait à moi. J'effarouchais les oiseaux en me promenant dans la campagne; j'empêchais les appeaux de chanter : il jurait de ne plus me mener avec lui. Le dimanche ou le jeudi suivant tout était oublié.

Nos appeaux depuis huit jours avaient fait leur voyage annuel de la ville à la campagne. Mon grand-père voulait qu'on les essayât quelque temps avant ce que j'appellerai un peu pompeusement l'ouverture de la chasse; il les soumettait ainsi à une sorte d'*entraînement*. Le dimanche qui suivit la fête dont j'ai parlé, mon grand-père et moi, renfermés dans le *poste*, nous inaugurions donc la chasse de l'année. Un léger mistral soufflait, ce qui présage une *passe* abondante. Appuyé sur le rebord de mon *fenestron,* j'écoutais le ramage de nos oiseaux, lorsque tout à coup mon grand-père me pousse du coude, en me disant à voix basse et d'un ton d'impatience : *A toi! à toi!* Je regarde les *cimeaux;* sur la branche la plus élevée, un oiseau battant des ailes répondait au chant du frère perfide qui l'appelait. Prenant mon fusil, je vise, et, la détente lâchée, on n'entend que le bruit sec du fer contre le fer. J'avais oublié la capsule. Si faible qu'il fût, ce bruit avait suffi pour faire partir le gibier. Mon grand-père était furieux : — Un superbe ortolan! s'écriait-il; va-t'en! tu me porterais malheur. Tu oublies tout, depuis quelque temps. Qui diable peut donc te mettre ainsi la tête à l'envers?

J'aurais été bien embarrassé de le dire. Je me sentais changé et troublé. La chasse, ma grande passion, ne me plaisait plus; je fuyais mes camarades et les jeux de mon âge. Mon seul plaisir était de rester seul et de m'entretenir avec un être imaginaire, une jeune fille, qui m'apparaissait avec un lis à la main. Poncet vivait retiré à Aix dans sa famille; je n'avais vu Rose qu'une seule fois, et son image ne me quittait plus : douce vision de mon enfance, elle ne cessa pas de sourire à ma jeunesse; elle grandit avec moi; l'enfant devenait une jeune fille à mes yeux en même temps que je devenais un jeune homme. On a beaucoup disserté sur l'amour. Était-ce de l'amour que j'éprouvais? On dira peut-être que non. Pourtant je ne ressentais pas une émotion de joie ou de tristesse sans associer involontairement Rose à mes sentiments; je la voyais toujours à mes côtés; si je l'oubliais un moment, une page lue, un vers, un air, un nuage, un oiseau, une fleur, tout me la rappelait. Que de fois, au milieu de ces

plaisirs faux qui trompent la jeunesse, je l'ai vue dans mes rêves se pencher tristement sur moi comme pour me les reprocher! Six ans s'écoulèrent ainsi. J'allais être un homme, il fallait songer à travailler. Que faire? Le commerce ne me plaisait pas. Je ne pouvais plus songer au barreau. Une faillite venait de ruiner mon grand-père; il ne lui restait que le strict nécessaire pour vivre. On me pressait de prendre une décision, que je renvoyais toujours au lendemain. Le poids de l'oisiveté est terrible dans une ville où tout le monde se livre au travail avec une ardeur fébrile, où l'on assiste tous les jours, sur un des plus grands thâtres de l'activité humaine, au spectacle si animé des jeux de la fortune et du hasard, sans y remplir le plus petit rôle; aussi les heures me paraissaient-elles souvent d'une mortelle longueur. Je lisais une partie de la journée. Vers les cinq heures, j'allais rejoindre sur les Allées de Meilhan quelques amis désœuvrés comme moi, et nous nous promenions en causant jusqu'au soir.

III

Les mœurs de la province étaient alors plus simples et plus patriarcales qu'aujourd'hui. Au soleil couchant, les demoiselles du quartier venaient respirer la fraîcheur sur leur porte. Les fenêtres grillées des rez-de-chaussée s'ouvraient, et on voyait à travers les barreaux de fer paraître de frais et gracieux visages. Des jeunes gens passaient et repassaient encore; de rapides regards s'échangeaient. Que sont devenues ces amours de mon temps? Je ne sais; mais je compterais encore les groupes de jeunes filles devant chaque porte, je dirais le nom de celles qui les composaient. Que de jolies têtes à chaque fenêtre! Mal à l'aise dans leurs habits européens récemment adoptés, de temps en temps de jeunes dames grecques traversaient les allées en promenant autour d'elles leurs grands yeux noirs vagues et candides. Ces chères allées, quelle place elles tiennent dans ma vie! Je décrirais leur aspect à chaque heure du jour et à chaque jour de la semaine. Je me rappelle surtout l'animation du samedi soir. On part pour la campagne. Les propriétaires de Saint-Barnabé, de Saint-Just, de la Blancarde, de Saint-Jean-du-Désert, des Agathes, longent les allées. Des familles entières, la bonne chargée de paquets, les jeunes filles portant leur grand chapeau de paille à la main, la mère marchant en tête et traînant son petit garçon, se dirigent vers l'entrée du chemin des Chartreux. La charrette recouverte de toile sta-

tionne devant l'église des Réformés; on y monte, on s'asseoit pêle-mêle sur un matelas, la mère, l'enfant, la bonne et les paquets au fond. Le paysan fait claquer son fouet, le mulet donne un coup de collier; la jeune fille assise sur le devant, les pieds hors du brancard, fait un petit geste de frayeur, et bientôt le pied mignon et la jolie tête cahotée disparaissent au milieu d'un nuage de poussière.

On ne dédaignait pas l'âne à cette époque. Presque à chaque porte un de ces animaux est attaché avec sa couverture sur le dos, attendant le moment de servir de haquenée à quelque châtelaine de la Pomme ou des Camoins. A huit heures, tout le monde est parti; portes et fenêtres restent closes jusqu'au lundi matin; les allées sont devenues désertes. Que de soirées j'ai passées assis sur leurs bancs, causant avec mon imaginaire maîtresse! Ah! ces arbres, quand ils m'ont revu, ont dû me reconnaître. J'avais une autre promenade favorite. Je montais quelquefois au sommet de la colline Bonaparte, grâce à l'eau de la Durance, si verte et si fleurie aujourd'hui. Alors des haies de pourpier grisâtre, quelques pins rabougris, quelques cactus surgissant çà et là au milieu des pierres et des rochers, étaient toute la parure du lieu. En suivant le sentier roide et tortueux, l'œil plongeait sur une longue route poudreuse. Marchant en arrière, entouré de sa ceinture de chanvre diminuant à chacun de ses pas, le cordier chantait sa chanson monotone sous un soleil brûlant, pendant que l'aigre manivelle tournait sous les doigts de l'apprenti. De temps en temps le bruit sourd d'un maillet sur les douves m'arrivait du côté des ateliers de la rue Sainte, ou le roulement d'un tambour des bastions de Saint-Nicolas. Marseille, avec son immense bassin rempli de navires, s'étendait en demi-cercle à mes pieds. A ma gauche, les savonneries jetaient des nuages de fumée noire sur les minces créneaux des tours de Saint-Victor; à ma droite, les collines rougeâtres d'Allauch, de Garlaban et de Bretagne; devant moi, par-dessus Arenc, se dressait la montée de *la Viste*, sur la route de Marseille à Lyon. Par les jours clairs de l'été, je distinguais un point noir : c'était la diligence, qui montait lentement la côte. Je la suivais du regard, me demandant avec un soupir si un jour elle ne me conduirait pas aussi à Paris.

IV

Nous étions à la Saint-Jean de l'année 18... : c'est une des bonnes fêtes du Midi, le jour de la grande foire aux fleurs. Dès la veille, les

jardiniers viennent marquer leur place sur les allées; les vases, les arbustes s'étalent; l'odeur pénétrante des *baricots* se répand dans l'atmosphère. On accourt de tous les points de la ville, les gens du peuple surtout. La Saint-Jean est une fête populaire. Filles et garçons se promènent avec une fleur à la bouche et des branches vertes à la main. On se sourit en passant, on fait un échange de fleurs, on se jette des feuilles à la tête. Heureux quand le *nervi* effronté ne vient pas troubler ces jeux innocents. Cette fois, la fête paraissait devoir se terminer de la façon la plus paisible. J'errais au milieu de la foule bruyante et joyeuse, regardant les roses, les lis et les œillets, fleurs simples et qui ornaient seules alors le marché. L'horticulture locale a fait des progrès depuis, et je sais qu'on trouve à Marseille, à la foire de Saint-Jean, autant de fleurs rares qu'à Paris. J'étais arrêté devant un magnifique lis, lorsque tout à coup je sentis dans mon cœur une espèce de commotion, quelque chose de rapide, de profond, de poignant et de doux, que je n'ai éprouvé qu'une seule fois, et que je ne saurais rendre. Je venais de rencontrer le regard d'une jeune fille; j'avais à peine entrevu son visage, elle s'était perdue dans la foule avec une vieille dame. Je ne pouvais la reconnaître, mais je la devinais. Une voix secrète me dit : — C'est elle.

Ce marché aux fleurs, qui ne devrait inspirer que des sentiments paisibles et doux, est fort souvent, au contraire, l'occasion de querelles et de luttes. J'ai dit que le *nervi* en est le provocateur ordinaire. Profitant de la tolérance de la police pendant ces jours de fête, le *nervi* se livre à tous ses débordements; il cueille les plus belles fleurs, brise les vases, poursuit les femmes et les menace de la parole et du geste : de là des combats où le sang finit par couler. J'avais trop bien auguré de la sagesse des *nervi* ce jour-là. Encore tout ému comme au sortir d'une vision, je me sentis tout à coup entraîné par un flot de femmes et d'enfants poussant des cris de frayeur. Les agents de police cherchaient à se frayer un passage au milieu de la foule épouvantée. Les *nervi* se livraient à leurs excès habituels; la force armée accourait pour les réprimer. On ne savait pas au juste de quoi il s'agissait, et la terreur n'en était que plus grande. Au plus fort de la bagarre, je sentis un bras qu'on passait brusquement sous le mien. En me retournant, je reconnus la jeune fille et la dame de tout à l'heure.—Sauvez-nous, monsieur, sauvez-nous, me disait-elle avec l'accent du plus terrible effroi... En même temps, sans trop savoir ce qu'elle faisait, elle cherchait à m'entraîner dans le courant,

d'où nous aurions eu grand'peine à sortir. Je la retins. Il n'y avait pas de danger à l'endroit où nous étions; la panique d'ailleurs commençait à se calmer; la police s'était emparée des perturbateurs et les traînait en prison, suivie par une masse compacte de peuple qui se ruait pour les voir passer.—Nous sommes perdues! criait la bonne dame, fuyons! sauvez-nous! de grâce, sauvez-nous! Elle semblait avoir perdu la tête. Il y a des personnes que la moindre émotion rend folles. Celle-ci était vraisemblablement de ce nombre. J'essayai vainement de la calmer; à chaque mot, elle répondait:—Rose, nous sommes perdues! Peu à peu cependant je réussis à la tirer de la bagarre. A peine eut-elle le pied sur la chaussée que, se dégageant de mon bras et entraînant sa compagne, elle se mit à courir sans m'adresser un seul mot de remercîment. Surpris par cette brusque fuite, je restai à regarder mes fugitives, qui entrèrent bientôt dans une des premières maisons de la rue Curiol. Je restais cloué à ma place, lorsqu'une femme s'arrêta devant moi et me demanda des nouvelles de ma famille. Je ne la reconnus pas d'abord. Elle me dit son nom. C'était Thérézon, une pauvre fille que ma grand'mère avait prise à son service à son arrivée de Barcelonnette. Des Basses-Alpes à Marseille a lieu chaque année une émigration de jeunes et robustes montagnardes qui viennent chercher fortune dans la grande ville. On les appelle des *Gavotes*. Elles se louent pour faire le gros de l'ouvrage dans les maisons. Après avoir amassé un petit pécule, elles retournent au pays et s'y marient. Quelques-unes pourtant prennent goût à la vie des villes; chaque jour une pièce de leur costume montagnard tombe : aujourd'hui la coiffe d'indienne, demain la robe de gros drap marron, après-demain les souliers ferrés. Peu à peu la Gavote se civilise; elle prend le fin bonnet de percale, le corset serre sa taille, elle a des brodequins le dimanche : la voilà devenue Marseillaise tout à fait. Thérézon avait subi cette métamorphose. Bonne fille, avec plus d'intelligence et de sensibilité que n'en ont ordinairement ses compatriotes, ma grand'mère s'était un peu moquée d'elle au sujet d'un garçon boucher qui lui promettait de l'épouser, et qui finit par se marier avec la veuve de son patron. Thérézon, ne voulant plus habiter le quartier après cet affront, quitta la maison; j'étais presque un enfant encore. Le dépit amoureux, je présume, ne fut pas étranger à l'heureuse transformation de la Gavote. A l'énorme *baricot* qu'elle portait sous son bras on s'apercevait aisément qu'elle aussi revenait du marché aux fleurs. Après m'avoir chargé de toutes sortes

de souhaits de prospérité et de santé pour mes parents, elle me montra la maison où elle était en service. C'était justement celle où ces dames venaient d'entrer. Je lui demandai le nom de sa maîtresse. — C'est, me répondit-elle, la veuve de M. Poncet, avoué à Aix; elle a quitté cette ville après la perte de ce brave homme, parce que l'air était contraire à sa santé; elle vit à Marseille avec mademoiselle Rose, sa nièce, dont elle et son mari s'étaient chargés à la mort du frère de celui-ci.

V

A partir de ce moment, je passai trois ou quatre fois par jour dans la rue Curiol. Rose n'était jamais sur sa porte, mais je l'apercevais quelquefois travaillant à des fleurs artificielles quand le vent dérangeait les rideaux blancs du petit salon du rez-de-chaussée. La rue Curiol n'est pas des plus fréquentées. Au bruit de mes pas, Rose était bien obligée de lever la tête. Elle me regarda d'abord avec cette curiosité désintéressée qu'on accorde à tous les passants. Au bout de quelques jours, elle ne me regarda plus. Habituée à mon pas et sachant l'heure ordinaire de mes apparitions, ses yeux ne quittaient pas son ouvrage. Un jour, j'essayai de passer à une autre heure; surprise, cette fois, elle leva la tête et rougit. Non content de passer dans sa rue, je la suivis à la messe. Les jours où la musique militaire jouait sur les Allées, si elle venait s'asseoir avec sa tante pour l'entendre, aussitôt j'accourais, et si mon regard rencontrait le sien, j'y lisais un embarras pudique qui m'encourageait, sans qu'elle s'en doutât, comme un aveu involontaire. Comment faire pour aller plus loin? On ne pénètre pas facilement dans les petits intérieurs marseillais, et surtout dans un intérieur du genre de celui de madame veuve Poncet. Cette dame vivait fort retirée et ne recevait personne que son confesseur et son médecin. Notre connaissance, si brusquement liée et rompue, ne pouvait me servir de prétexte pour me présenter chez elle. J'eus recours à Thérézon. Toujours un peu romanesque, la bonne Gavote écouta ma confidence avec intérêt. Rose n'était pas très-heureuse avec sa tante; non point que celle-ci fût méchante précisément, mais elle était un peu trop égoïste. Une peur extrême de la mort, dont rien ne pouvait la distraire, la rendait non-seulement attentive à toutes les maladies qu'elle avait, mais encore à celles qu'elle croyait avoir. Madame Poncet dépensait la plus grande partie de ses petits revenus à fabriquer des

remèdes, à consulter des empiriques et à faire dire des messes pour le rétablissement de sa santé, nullement altérée. Rose dépérissait dans cette atmosphère de pharmacie; c'était pour la sauver par un mariage que Thérézon consentait à me servir, et à remettre à *mademoiselle*, comme elle l'appelait, une lettre dans laquelle je lui avouais mon amour, en lui rappelant notre première entrevue pendant la fête sur le port.

Ce jour-là, je n'osai point passer dans la rue Curiol.

Le lendemain de bon matin, j'étais sur la place du Collége, guettant la Gavote à son retour du marché des Capucins. Dès qu'elle parut, son *couffin* à la main, je m'approchai plein d'anxiété.

— Eh bien! lui dis-je, a-t-elle répondu?

— Je ne lui ai pas seulement remis votre lettre.

Je crus que Thérézon m'abandonnait. Je pâlis. Elle reprit :

— Madame s'est crue malade toute la nuit; elle allait mourir! Il a fallu que mademoiselle veillât auprès d'elle. Ce matin, elle dort. Attendez que je trouve une occasion favorable. On ne peut pas, vous le sentez bien, remettre comme ça une lettre d'amour à une jeune fille, sans explication, en lui disant : Voilà ce qu'un monsieur m'a chargé de vous donner.

La Gavote avait raison. Je passai trois longs jours dans l'attente. Tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, Thérézon ne pouvait parler. Madame Poncet eut heureusement l'idée de brûler un cierge à Notre-Dame de la Garde à la suite de la maladie à laquelle, grâce à l'intercession de la Vierge, elle venait d'échapper si miraculeusement. Pendant que sa tante accomplissait ce pèlerinage, ma lettre fut remise à Rose. La Gavote, que j'attendais tous les matins au même endroit, m'accueillit par ces mots :

— C'est fait.

— Elle a lu ma lettre?

— Oui.

— Et la réponse?

— Comme vous y allez! Laissez donc au moins aux gens le temps de la réflexion.

Rose avait lu ma lettre, cela me suffisait. Après beaucoup d'hésitation, je m'aventurai dans la rue Curiol. La fenêtre du salon était fermée. Je revins le soir. Je savais où était sa chambre. Derrière les volets éclairés faiblement, je crus distinguer une ombre. L'espagnolette cria, la clarté disparut. Quelque chose de blanc venait de tomber

sur le pavé. Je le ramassai : c'était un lis artificiel. Je courus m'enfermer chez moi pour regarder ma fleur. Sur un petit papier enroulé autour de la tige je lus ces mots : *J'ai pris le vôtre, je vous donne le mien.*

VI

Elle se souvenait donc de notre première rencontre! elle m'aimait peut-être depuis aussi longtemps que je l'aimais! Que de joie il y avait pour moi dans cette idée! Nous nous écrivîmes tous les jours. J'aurais aussi voulu lui parler, et Thérézon me promettait de m'aider dans ce projet. En attendant, je devais me contenter de la regarder de loin. Comme les arbres des allées frémissaient doucement le soir, comme le jet d'eau de la fontaine était harmonieux, quand je l'avais aperçue! J'écoutais la brise et je croyais entendre la voix de Rose; je levais les yeux au ciel, c'était Rose que j'y voyais. Oh! les étoiles de la rue Curiol, je n'en ai vu jamais briller de plus belles! Les maisons bordées d'ombres mystérieuses, le chant lointain du passant attardé, les couples de minuit disparaissant sous les arbres, j'entends, je vois tout cela comme si j'y étais encore. Je descendais enfin les allées; je me croyais parti. A peine sur la place Noailles, je revenais sur mes pas. La lune se levait; les morceaux de verre qui hérissaient le mur du jardin brillaient comme des diamants; les feuilles du figuier voisin jetaient sur le pavé leurs bizarres découpures; je suivais de l'œil le rayon qui se glissait à travers sa persienne; pas un bruit, pas un souffle autour de moi. Je t'aime! disais-je, espérant qu'elle m'entendrait dans un rêve. La calandre du boulanger lançait tout à coup deux ou trois notes timides, presqu'au même instant une lueur rose se montrait à l'horizon, du côté de la plaine Saint-Michel : l'aube pointait. Je rentrais chez moi, et je me jetais sur mon lit, épuisé de fatigue, de fièvre et de bonheur.

Les lettres ne me suffisaient plus. Que n'aurais-je pas donné pour me mettre à ses genoux, pour serrer sa main! je n'en demandais pas davantage. La Gavote avait malheureusement laissé passer le temps favorable. L'hiver venu, un hiver assez rigoureux, madame Poncet cessa de sortir jusqu'au mois de février, où commencent les belles journées. Je voyais Rose tous les dimanches à la messe; le reste de la semaine, je passais dans la rue, mais le plus souvent en vain. Madame Poncet ne permettait seulement pas qu'on écartât le rideau, de peur

de prendre une fluxion de poitrine. Les médecins pourtant finirent par lui ordonner de respirer l'air une fois par semaine. La promenade était alors au jardin des Plantes. Madame Poncet, Rose et une amie de sa tante avec sa fille s'y rendaient presque tous les dimanches, par le chemin des Chartreux; je les suivais à distance. Devant la porte du jardinier Sarrette, elles s'arrêtaient pour acheter des violettes. Je courais ensuite, et je m'emparais des bouquets touchés par Rose. Je la suis encore par le souvenir, et je note toutes les inflexions de sa démarche. Arrivées au jardin, ces dames s'asseyaient, et moi, choisissant un endroit d'où je pus les apercevoir, je restais là, attendant un regard. Au déclin du soleil, madame Poncet donnait le signal du départ : heureux quand elle ne prenait pas une voiture! je voyais Rose plus longtemps. S'il m'était impossible de la suivre, je passais le pont de Jarret, je longeais le ruisseau jusqu'à une traverse dont j'ai oublié le nom, et qui me conduisait aux abords de la plaine Saint-Michel. On bâtissait déjà quelques maisons dans ce quartier, destiné à servir d'emplacement à une ville nouvelle. J'avais choisi une de ces maisons à deux étages seulement, avec un petit balcon d'où l'on devait avoir une vue magnifique sur la vallée de l'Huveaune. Je ne montais plus à la colline Bonaparte, et je ne songeais guère à la diligence de Paris. Je me voyais, au contraire, vieux Marseillais et bon bourgeois de la plaine, retiré avec ma femme dans notre maisonnette, entouré d'enfants et de petits-enfants.

VII

Au commencement de l'été, la Gavote m'apprit que madame Poncet, ayant entendu parler vaguement de quelques cas de choléra à l'hôpital, venait de louer une bastide dans les environs de Marseille, et que là je pourrais enfin voir Rose.

Mon grand-père, le meilleur homme du monde, était pourtant un propriétaire terrible. A l'entendre, son paysan Tisté, un grand diable sec, ridé, ratatiné, avec deux grands creux dans les joues, causés par la perte de ses dents, ne cessait de le voler. Tisté avait droit à la moitié de la récolte : de là des récriminations, des plaintes perpétuelles de la part de mon grand-père. A la moisson, armé d'un fusil à deux coups, il passait la nuit sur son aire pour garder les quelques gerbes qu'on venait de couper; il présidait à la vendange, à la cueillette des olives; il comptait les fruits sur les arbres, et si le mistral en faisait

tomber quelques-uns, il exigeait qu'on les lui représentât; s'il en manquait, les accusations et les menaces de pleuvoir sur l'infortuné métayer, qui les recevait impassible et sans répondre. Jamais homme, du reste, ne fut plus silencieux que Tisté : soit que la nature l'eût fait ainsi, soit que, depuis la perte de ses dents, l'expérience lui eût démontré l'inutilité de ses efforts pour se faire entendre, on ne tirait de lui, dans les plus grandes occasions, que quelques sons gutturaux qui se perdaient dans les cavités de sa bouche.

J'ignore si Tisté justifiait les reproches de mon grand-père, mais je sais bien que ses soustractions vraies ou fausses n'étaient pas son vrai grief contre lui. Tisté chassait avec passion, avec rage; son long fusil à pierre ne le quittait jamais, même quand il travaillait à la terre; embrassant à chaque coup de bêche la campagne d'un regard, si un oiseau s'abattait sur un arbre, il laissait là son instrument, prenait sa canardière, se glissait à la façon des sauvages vers le gibier, pointait, visait, appuyait au besoin son arme sur une branche pour ne pas manquer son coup, et lâchait enfin la détente. On eût dit la détonation d'une couleuvrine; il bondissait alors jusqu'à l'arbre, et ramassait une fauvette ou un pinson. Tous les samedis, sa femme, cinq ou six oisillons passés à un fil, restait toute la matinée debout au marché pour vendre le produit de la chasse de la semaine. Cette vente rapportait à Tisté juste de quoi renouveler sa provision de poudre et de plomb. Mon grand-père ne manquait pas d'aller chaque samedi au marché, et d'en revenir furieux, disant que Tisté lui détruisait tout son gibier, et qu'il ne souffrirait pas plus longtemps chez lui ce braconnier.

Un samedi soir, comme j'entrais, selon ma coutume, dans la rue Curiol, le chien de Tisté, à mon grand étonnement, s'était élancé dans mes jambes en aboyant joyeusement. Comment se trouvait-il à la ville? A peine avais-je fait quelques pas, j'aperçus à la porte de madame Poncet l'âne de Tisté en personne. Le propriétaire de la bastide dont mon grand-père s'était défait l'avait louée à la tante de Rose. En effet, Tisté lui-même, assis sur les marches, fumait sa pipe en attendant ces dames, qui partaient ce soir-là pour leur résidence d'été.

Deux jours après, la Gavote me remit une lettre de Rose.

Cette lettre me donnait un rendez-vous pour le lendemain à midi. C'était l'heure où sa tante faisait sa sieste. Elle profiterait de ce moment pour s'échapper et pour se rendre à la *Paillère*.

C'était une maisonnette délabrée où l'on renfermait la paille néces-

saire à la nourriture de l'âne; l'écurie occupait le rez-de-chaussée. Il n'y avait pas d'autre endroit, dans cette campagne aride, où nous pussions être à l'abri de la chaleur et des regards.

On comprend si je fus exact au rendez-vous.

VIII

J'allais lui parler, entendre enfin sa voix! La certitude de ce bonheur m'ôtait toute impatience. Loin de hâter sa fin, j'aurais voulu prolonger cette attente délicieuse. Pendant que soufflait au dehors un air embrasé, la *paillère* était fraîche. Sur les oliviers voisins les cigales, aiguillonnées par la chaleur de midi, chantaient de plus belle; je regardais se balancer les toiles d'araignée semées de bouts de paille comme d'autant de parcelles d'or. Pénétrant à travers la toiture délabrée, un rayon de soleil se jouait sur le fer luisant d'une bêche. Une ligne noire et mouvante commençait à l'entrée et allait finir sous les gerbes; les fourmis affairées ne perdaient pas un instant pour achever leurs provisions d'hiver. Des guêpes volaient vers leur nid suspendu au plafond. Tout à coup le vent soulève un léger tourbillon de brindilles, l'ombre d'un ruban flotte sur le mur, la porte s'entr'ouvre, Rose est là devant moi, je la serre contre mon cœur.

— Adolphe, me dit-elle d'un son de voix tremblant, sans chercher à se dégager, Adolphe.....

J'étais à ses pieds, la regardant sans pouvoir parler! extase muette! Combien de temps dura-t-elle? Je ne sais. Je la vois encore assise à mon côté, son joli pied chaussé d'une guêtre de coutil appuyé sur la vieille brouette de Tisté. Du rebord de son chapeau de campagne elle se servait comme d'un éventail, ses joues étaient rouges, son sein gonflé, je l'entendais battre.

— Rose, lui dis-je enfin, regarde-moi, et dis-moi que tu m'aimes!

— Je t'aime, me répondit-elle, et pour toujours! Je serai ta femme.

— Ce soir, si tu veux, je parlerai à mon grand-père, et demain il ira chez ta tante.

— Attendons encore; elle est plus malade que jamais, à ce qu'elle prétend, et elle ne manquerait pas de dire que je veux l'abandonner. Laissons passer la crise, qui touche à sa fin. D'ici là, j'aurai le temps de lui avouer notre amour, ce que je me reproche de n'avoir pas fait

encore. Après-demain, à la même heure, sois ici, nous fixerons le jour de la visite de ton grand-père.

Pendant qu'elle parlait, la paille cédait peu à peu sous la légère pression de son corps. Ses cheveux touchèrent mon front. Un brin de paille tomba sur son cou. Je me penchai pour l'enlever; mes lèvres effleurèrent sa peau, je la sentis frissonner. Jusqu'alors c'était sa figure seule que j'avais regardée; je vis son bras nu, à travers la gaze qui le couvrait, un bras ferme, gracieux, d'un brun doré qui ne laissait pas apercevoir les veines. On portait dans ce temps-là des ceintures flottantes nouées sur le côté; la sienne entourait une taille qui n'avait pas besoin d'être serrée. Je l'aurais prise entre mes dix doigts. La vie, la santé, l'amour respiraient dans ses yeux et sur sa bouche, c'était le charme de la fleur dont elle portait le nom, aussi douce à respirer qu'à cueillir. Nos doigts venaient de se toucher, je pris sa main. Une émotion inconnue s'empara de moi..... Le gravier craqua du côté de la porte.

— C'est ma tante qui s'est réveillée et qui me cherche, me dit Rose; quelle honte si elle nous surprenait ici!

— N'es-tu pas ma femme? Mais ne crains rien, je reconnais ce pas, c'est celui de Tisté.

Le paysan entra en effet. En nous voyant, sa figure impassible ne donna pas le moindre signe de surprise; il fit entendre, en me regardant, deux ou trois de ces sons étouffés qui lui servaient de langage; il prit sa bêche et disparut. Un moment après il était à l'ouvrage; nous entendions le bruit sec du fer contre le terrain pierreux qu'il ouvrait péniblement.

Cette visite inattendue m'avait fait du bien. Après le départ de Tisté, je me sentis plus calme.

— Il est deux heures, ma tante aura bientôt fini de dormir, séparons-nous, ajouta Rose dont la voix me semblait émue. En même temps, elle prit un bouquet d'œillets que j'avais apporté pour elle, et se leva pour partir.

— Reste, lui répondis-je, en tirant doucement ses deux bras pour la forcer à se rasseoir, reste encore, j'ai tant de choses à te dire.

— Adolphe, il faut que je parte, laisse-moi.

— Pars donc, puisque tu le veux, mais donne-moi ce que je t'ai pris tout à l'heure.

Elle me tendit sa joue en souriant; après l'avoir effleurée, j'allais recommencer.

— Non, me dit-elle d'une voix faible, je n'oserais plus revenir.

Je ne sais quelle langueur me prit. La douceur et la chasteté même de mes émotions redoublaient leur force; mes yeux voilés se fermèrent. Quand je les rouvris, Rose avait disparu.

IX

Comme les dernières vingt-quatre heures m'ont paru longues! Enfin je vais la revoir. Je pars bien avant l'heure convenue. Je n'ai point oublié la douce attente de l'autre jour, je me livrerai encore à son charme. Me voilà hors de la ville. Le vieux nègre est à son poste; assis sur une pierre, à l'ombre d'un énorme parasol, son regard étonné a l'air de me demander ce qui me pousse à cette heure dans le chemin poudreux que brûle l'ardeur du soleil de juillet. Je marche entre deux murailles blanches sur lesquelles courent les lagramues agiles, tournant de temps en temps leurs petites têtes comme pour me voir passer. Pas un pouce d'ombre, pas un souffle d'air; la brise de mer ne se lèvera que dans une heure. Çà et là quelques oliviers montrent au-dessus des murs leurs feuilles blanches et immobiles. J'entends retentir les sonnettes d'un troupeau de chèvres qui se rend aux collines voisines; il me faut traverser un nuage de poussière brûlante, imprégnée de l'âcre senteur des boucs. Quelques pas plus loin, le chemin est si étroit que je me colle contre la muraille pour laisser passer les lourds tombereaux chargés de pierres que le charretier conduit tête baissée comme pour éviter la rafale de chaleur. Enfin, voilà le grand câprier, cachant à moitié la brèche; je la franchis; le long des oliviers et des figuiers je me glisse, et j'entre dans la *paillère*, heureux, haletant. J'essuie mon front, et je respire.

Je jette les yeux autour de moi; les toiles d'araignée se balancent, les fourmis travaillent, les guêpes voltigent, un rayon de soleil où se jouent des milliers d'atomes descend du toit, les cigales chantent au dehors; rien n'est changé depuis l'autre jour; moi seul, je ne suis plus le même. Mon cœur bat avec plus de force et de rapidité, un creux marque encore la place de Rose; à cette vue, je ne sais quel frisson parcourt mes membres. J'oubliais le temps la dernière fois, aujourd'hui il me paraît d'une longueur mortelle. Au moindre bruit, je tressaille d'impatience. C'est elle! Non, c'est le léger craquement de la paille froissée.

Le temps passe, et elle ne vient pas. L'Angelus de midi a sonné

depuis longtemps, qui peut la retenir? Vaincu par l'impatience, je sors. Sa tante dort. Tisté, si je le rencontre, ne dira rien ; je trouverai moyen, si je ne vois pas Rose, de parler à la Gavote. En me disant cela et en marchant d'arbre en arbre, j'arrive à quelques pas de la maison; une seule de ses fenêtres est entr'ouverte. La masure du paysan aussi est fermée. Tisté est sans doute en journée, et sa femme est allée porter ses becfigues au marché. De tous côtés, la solitude et le silence; les herbes qui croissent entre les briques disjointes de la terrasse étouffent le bruit de mes pas. La maison est close seulement par une porte de bois grillée, à travers laquelle on peut voir ce qui se passe dans l'intérieur. Tout est silencieux au dedans comme au dehors. Je pousse la porte comme malgré moi. D'ailleurs, la tante ne quitterait pas sa chambre à une pareille heure et par une telle chaleur; la Gavote me grondera un peu, mais je saurai ce qui retient Rose. Je suis entré. Me voici dans le salon. Au fond est un grand sopha à la turque; sur la cheminée, la pendule et les vases d'albâtre garnis de fleurs artificielles à moitié flétries; autour de l'appartement, une demi-douzaine de fauteuils de velours bleu à ramages, dont l'étoffe usée laisse apercevoir la trame; près de la fenêtre, un piano de forme carrée avec des ornements de cuivre. La vieille tapisserie de toile peinte, représentant une chasse dont les principaux personnages tombent en lambeaux, fait entendre de petits craquements. A l'espagnolette est suspendu un chapeau de paille : c'est celui que Rose avait avant-hier; sur une table, du linge et des robes comme si on avait achevé à la hâte des préparatifs de départ. A cette vue, je me sens pâlir. Partir sans me rien dire, c'est impossible! pourtant la maison est vide; sauf le mouvement régulier de la pendule, on n'entend rien. Je m'avance près de l'escalier, prêtant l'oreille aux bruits qui pourraient me venir des étages supérieurs. Sans m'en douter, je me trouve sur les premières marches, ne sachant trop ce que je fais; je monte peu à peu, et j'arrive au premier étage. Devant moi est une porte entr'ouverte; j'avance la tête doucement. A droite est un lit fermé de rideaux blancs; à gauche, dans un long vase de cristal bleu posé sur la commode, trempent les fleurs que je donnai l'autre jour à Rose. C'est sa chambre. Sans doute sa tante, dans un de ses accès de frayeur habituels, l'aura obligée de veiller toute la nuit. Vaincue par la fatigue et par la chaleur, Rose se sera endormie. Au moment d'entrer, une sorte de pudeur me retint. Au pied du lit les rideaux ne se rejoignaient pas entièrement. De l'endroit où j'étais je

voyais dans une demi-obscurité ses deux bras étendus sur la couverture blanche. M'avançant sur la pointe du pied, je prends le bouquet de fleurs; entre la fente des rideaux je lance un œillet, espérant la réveiller ainsi, puis un autre; au troisième, ne voyant aucun mouvement, j'appelle doucement : Rose! Rose!

Pas de réponse... Le silence qui règne autour de moi a quelque chose d'étrange et d'effrayant; j'approche l'oreille, je ne saisis pas même le bruit de la respiration humaine; ma main, au moment d'ouvrir les rideaux, retombe; une sueur froide coule sur mon front, je n'ose faire un seul mouvement. Un moment je crois qu'elle a remué; je regarde... Les boucles de ses cheveux, tombant sur ses épaules nues, me cachent son visage; mais je vois son sein, il est immobile. Je me penche sur elle, j'écarte ses cheveux; un cercle noirâtre entoure ses yeux, ses paupières sont closes, ses joues profondément creusées de chaque côté de sa bouche serrée; je pousse un cri, et je tombe à genoux en pressant sa main glacée...

X

Il fallut, je l'ai su depuis, m'arracher de ce lit au pied duquel la Gavote me trouva évanoui quelques minutes après, à son retour du village où elle était allée chercher quelque femme qui voulût bien l'aider dans les derniers apprêts. Personne ne voulut la suivre. Thérézon et moi nous fîmes tout. Le médecin avait déjà semé la nouvelle dans les environs que Rose venait de succomber à une attaque de choléra foudroyant : madame Poncet, éperdue de terreur, s'était réfugiée chez des voisins sans que rien pût la retenir. Tisté et sa femme avaient également pris la fuite; de tous côtés on commençait à émigrer. Cependant il n'y eut pas d'autre cas de choléra dans le pays. A la ville, le fléau exerça des ravages terribles. La pauvre Gavote fut une de ses dernières victimes. Il ne me restait plus personne avec qui je pusse parler de Rose... On ne me revit plus sur les Allées; je passais toutes mes journées seul, muet, désespéré, assis sur le banc de la colline Bonaparte, l'œil fixé sur la route de Paris.

FIN.

6

DE L'AMOUR CONJUGAL

DANS LE DRAME[1]

PAR M. SAINT-MARC GIRARDIN.

IX

LE DEVOIR ET L'AMOUR.

LA PAULINE DE CORNEILLE. — LA JULIE DE J.-J. ROUSSEAU. — LA FERNANDE DE MADAME SAND. — LA MONIME DE RACINE. — LA ZÉNOBIE DE CRÉBILLON. — L'IDAMÉ DE VOLTAIRE.

Saint-Évremond ne supportait la veuve de Pompée que parce qu'elle était une héroïne. Peut-être ne supportait-il aussi, dans la Pauline de *Polyeucte*, la fidélité de l'épouse, que parce que cette fidélité luttait contre les souvenirs d'un premier amour : l'amante de Sévère excusait l'épouse de Polyeucte. Pauline, en effet, ne représente pas l'amour conjugal : elle n'en a ni l'ardeur, ni la confiance, ni la naïveté. Elle représente l'honneur conjugal : elle en a l'élévation, la pureté, la sévérité. Comme il y a en elle deux sentiments, la mémoire de l'amour qu'elle avait pour Sévère et la fidélité de l'épouse, elle a fait école sur notre théâtre de deux manières. D'abord elle représente le sentiment de l'honneur conjugal, dont le théâtre et le roman ont souvent fait usage chez nous, témoin la Monime de *Mithridate,* la Zénobie de Crébillon dans *Rhadamiste,* l'Idamé de Voltaire dans *l'Orphelin de la Chine,* la princesse de Clèves dans madame de La Fayette.

L'autre sentiment de Pauline est la mémoire de l'amour qu'elle avait pour Sévère. Madame la dauphine, femme du grand dauphin,

1. Voir les 28e, 29e, 30e, 31e, 32e, 33e, 34e et 35e livraisons.

disait de Pauline, après une représentation de *Polyeucte : Voilà cependant une très-honnête femme, qui n'aime pas son mari.* Madame la dauphine avait raison : Pauline n'aimait pas son mari quand elle l'a épousé[1]. Cependant le devoir, comme cela arrive dans les âmes honnêtes, a créé l'affection, et Pauline maintenant aime Polyeucte, car elle craint pour ses jours et s'alarme du songe qui semble menacer sa vie. Cette affection, née du devoir, peut-elle lutter contre l'inclination qu'elle a eue pour Sévère? Oui, dans l'âme de Pauline, le devoir peut lutter et l'emporter sur l'inclination; mais, où Pauline lutte et triomphe, d'autres pourront lutter et ne pas triompher, d'autres enfin pourront même ne pas lutter. C'est par là aussi que Pauline a fait école sans le vouloir, et a eu des disciples dont le premier soin a été de ne pas imiter leur modèle.

Polyeucte, Pauline et Sévère, c'est-à-dire le mari, la femme et l'amant, voilà la vieille trilogie qui fait le fond d'une grande partie de la littérature dramatique et de la littérature romanesque, et qu'il faut examiner avec soin; car l'allure différente de ces trois personnages dans le drame et dans le roman témoigne des différences morales de la littérature.

De ces trois personnages, il est évident qu'il y en a un de trop. Lequel disparaîtra? voilà la question. Celui qui disparaît change selon les temps, les mœurs et les goûts. Quand c'est l'amant, la vertu applaudit; mais il n'y a ni drame ni roman, et le cœur murmure. Il y a une tentation, une pensée coupable, qui peut être portée au confessionnal pour être avouée et absoute; il n'y a pas une action à mettre sur la scène. Dans *Polyeucte*, c'est, il est vrai, l'amant qui se retire; mais il ne se retire qu'après s'être montré, non-seulement aux yeux, mais, si je puis le dire, dans le cœur de Pauline. Il fait le drame en paraissant, et la morale en se retirant.

Dans la *Nouvelle Héloïse*, des trois personnages de la trilogie, c'est la femme qui disparaît. Elle meurt par accident, et elle meurt fidèle à ses devoirs; mais il était temps qu'elle mourût. Déjà, pendant la promenade aux rochers de la Meillerie, Julie avait compris, et nous avions compris avant elle, que M. de Volmar tentait une

1. Et moi, comme à son lit je me vis destinée,
Je donnai par devoir à son affection
Tout ce que l'autre avait par inclination.

(Acte I, scène III.)

épreuve impossible en voulant que Saint-Preux vécût auprès de Julie, comme s'ils ne s'étaient jamais aimés ou comme s'ils ne pouvaient plus s'aimer encore; comme s'il suffisait de la volonté pour étouffer les feux de la passion; comme si la première sagesse n'était pas de fuir le danger et surtout de ne pas s'y plaire.

Dans un roman moderne, *Jacques* de madame Sand, ce n'est plus l'amant qui se retire, comme dans *Polyeucte*, ou la femme qui meurt, comme dans la *Nouvelle Héloïse* : c'est le mari qui disparaît. Comment et pourquoi? Ici j'ai besoin de quelques citations pour bien faire comprendre la comparaison que je veux établir entre la trilogie du mari, de la femme et de l'amant dans *Polyeucte*, dans la *Nouvelle Héloïse* et dans le roman moderne; comparaison toute dramatique et non point morale, entendons-le bien : car ce serait une puérilité ou une inconvenance que de comparer moralement l'allure des trois personnages, dans *Polyeucte* par exemple, et dans *Jacques*. D'un côté le bien, de l'autre le mal : quelle comparaison morale y a-t-il à faire? Mais, du bien ou du mal, qu'est-ce qui dans le drame produit le plus d'effet? qu'est-ce qui nous émeut le plus? Voilà la question que je veux traiter, question toute littéraire et où la morale n'a que faire, même pour être défendue.

Pourquoi dans *Jacques* est-ce le mari qui disparaît, comme faisant l'embarras de la trilogie, au lieu que dans *Polyeucte* c'est l'amant, et dans la *Nouvelle Héloïse* c'est la femme? Il y a là toute une doctrine, dont le mari lui-même se fait le prédicateur dans une lettre que Jacques écrit à Fernande, sa fiancée, la veille même de son mariage : « La société, lui dit-il, va vous dicter une formule de serment; vous allez jurer de m'être fidèle et de m'être soumise, c'est-à-dire de n'aimer jamais que moi et de m'obéir en tout. L'un de ces serments est une absurdité, l'autre une bassesse. Vous ne pouvez pas répondre de votre cœur, même quand je serais le plus grand et le plus parfait des hommes; vous ne devez pas me promettre de m'obéir, parce que ce serait nous avilir l'un et l'autre[1]... »

Fernande, ainsi avertie, use de la liberté qui lui a été reconnue, et, dès qu'elle sent qu'elle aime un autre que son mari, elle se laisse aller sans scrupule à cet amour. Jacques lui-même, le mari, ne songe ni à s'étonner ni à se plaindre de la passion et par conséquent du droit que sa femme a contre lui : « Nulle créature humaine ne peut

1. *Jacques*, p. 73, éd. Charpentier.

commander à l'amour, écrit Jacques à sa confidente Sylvia, et nulle n'est coupable pour le ressentir. Ce qui avilit la femme, c'est le mensonge... La résolution de perdre Octave (l'amant de Fernande) ne peut se soutenir dans cette âme puérilement sensible, que la plus petite souffrance épouvante et qui succombe sous un véritable malheur. Est-ce sa faute? Ne serions-nous pas des insensés et des bourreaux, si nous exigions d'elle ce qu'elle ne peut accorder, si nous la frappions pour marcher quand ses jambes se dérobent sous elle?... Pauvre créature souffrante! sensitive qui se crispe au souffle de l'air! comment aurais-je le courage brutal de te tourmenter et l'orgueil stupide de te mépriser, parce que Dieu t'a faite si faible et si douce? Oh! je t'ai aimée, simple fleur que le vent brisait sur sa tige, pour ta beauté délicate et pure, et je t'ai cueillie, espérant garder pour moi seul ton suave parfum, qui s'exhalait à l'ombre et dans la solitude; mais la brise me l'a emporté en passant. Est-ce une raison pour que je te haïsse et te foule aux pieds? Non; je te reposerai doucement dans la rosée où je t'ai prise, et je te dirai adieu, puisque mon souffle ne peut plus te faire vivre, et qu'il en est un autre dans ton atmosphère qui doit te relever et te ranimer [1]. »

Cependant Jacques, tout fort qu'il veut être et quelque fermeté qu'il emprunte à ses systèmes, Jacques ne peut pas supporter d'assister à l'amour de sa femme pour un autre. En vain Sylvia, sa confidente et son Égérie, et qui s'est fait aussi une morale à part, lui écrit : « Surmonte l'horreur que t'inspire Octave; ce sera l'affaire d'un jour... Laisse-lui sa place et prends-en une meilleure. Sois l'ami et le père, le consolateur et l'appui de la famille. N'es-tu pas au-dessus d'une vaine et grossière jalousie? Reprends le cœur de ta femme, laisse le reste à ce jeune homme. » Ces conseils, ridicules en dépit de leur prétendue austérité, ne persuadent et ne consolent pas Jacques. Aussi, pour tirer tout le monde d'embarras et pour en sortir lui-même, il va faire une promenade dans les montagnes du Tyrol et tombe, comme par accident, dans une crevasse de glacier.

Voilà la doctrine et voilà l'histoire. On aime tant qu'on peut. Le jour où l'amour passe, tout est fini, et, comme il n'y a pas de droit contre l'amour, comme les engagements de la conscience ne sont rien à côté des émotions du cœur, le mari qui n'est plus aimé n'est plus un mari, la femme qui n'aime plus n'est plus une épouse. Le mari

1. *Ibid.*, p. 339 et 340.

alors doit, s'il est sage et s'il est ferme en sa sagesse, renoncer à sa femme et la céder stoïquement à l'amant. S'il est faible et s'il ne peut supporter d'avoir perdu la tendresse qui faisait son bonheur, eh bien! qu'il prenne son parti et qu'il aille visiter les glaciers et n'en revienne pas. — Mais quoi? s'il faisait ce qui s'est souvent fait dans le monde et ce que la loi n'a pas cru devoir punir : s'il tuait l'amant? — Tuer l'amant! y pensez-vous? L'amant a droit de vivre : il est aimé; et, comme il n'y a pas, entre l'homme et la femme, d'autre droit et d'autre loi que l'amour, tuer l'amant serait à la fois une folie et un crime : une folie, puisque le mari ne recouvrerait pas de cette façon l'amour de sa femme; un crime, puisque l'amant étant aimé, c'est l'amant qui a droit contre le mari, et non le mari contre l'amant. Dans le code civil renversé qu'ont établi Jacques et Sylvia, le cas de défense légitime doit être au profit de l'amant, et non au profit du mari.

Le suicide ou le renoncement, voilà la conclusion de la doctrine de Jacques. Il faut même dire que le suicide chez lui est une inconséquence, une faiblesse. La véritable conclusion est le divorce par renoncement mutuel : le mari renonçant, par un sublime effort de sagesse, à sa femme qui ne l'aime plus; la femme renonçant plus facilement à son mari, parce qu'elle en aime un autre. J'ai bien lu qu'au temps de la primitive Église, il y avait des époux qui renonçaient mutuellement au mariage et qui embrassaient la chasteté. Dans *Jacques*, le renoncement se fait au profit de l'adultère.

Je ne dis pas seulement que le renoncement de Jacques est immoral, puisqu'il assiste à l'amour de sa femme pour Octave; je ne dis pas seulement qu'il est impossible, puisqu'il se tue plutôt que de le supporter; je laisse de côté la question morale et ne m'occupe que de l'intérêt dramatique. Quel personnage que celui de Jacques, qui a toutes les infortunes de Georges Dandin, qui le sait et n'en a pas même les colères! Il y a des maris qui supportent le déshonneur de leur femme, d'autres qui s'en font une fortune ou une puissance : ceux-là sont à la fois méprisés et ridicules; il n'y en a pas qui soient plus infâmes. Jacques fait par système ce que ces maris font par calcul, et la différence des sentiments, qui empêche la ressemblance dans le mépris, n'empêche pas la ressemblance dans le ridicule.

Renoncement pour renoncement, j'aime mieux celui de Pauline, qui renonce à son amant. Ce renoncement-là est honnête et touchant; il coûte à l'âme qui s'y résout, mais il ne lui coûte rien contre la

dignité. Pauline a aimé Sévère ; elle pourrait l'aimer encore, si elle ne consultait que le penchant de son cœur, si elle croyait, comme le dit Jacques, qu'il n'y a pas d'obligation supérieure à l'amour, « et que personne n'est coupable pour le ressentir, » par conséquent aussi pour le témoigner. Pauline n'est pas une femme insensible ; elle sait quel est son cœur, elle a aimé :

Une femme d'honneur peut avouer sans honte
Ces surprises des sens que la raison surmonte;
Ce n'est qu'en ces assauts qu'éclate la vertu,
Et l'on doute d'un cœur qui n'a point combattu [1].

Si elle revoit Sévère, puisqu'enfin il n'est pas mort, elle pourra l'aimer encore. — Eh bien! cet amour, renaissant avec Sévère ressuscité et jamais oublié, cet amour sera pour Pauline, croyez-en Jacques, une obligation supérieure au serment qu'elle a fait à Polyeucte. Pourquoi donc ne veut-elle pas revoir Sévère? Félix, son père, la prie, par politique et pour avoir en Sévère un appui, de recevoir son ancien amant devenu le favori de l'empereur. « Moi! moi! répond-elle à son père,

Moi! moi! que je revoie un si puissant vainqueur
Et m'expose à des yeux qui me percent le cœur!
Mon père, je suis femme et je sais ma faiblesse;
Je sens déjà mon cœur qui pour lui s'intéresse
Et poussera sans doute, en dépit de ma foi,
Quelque soupir indigne et de vous et de moi.
Je ne le verrai point!

FÉLIX.

Rassure un peu ton âme.

PAULINE.

Il est toujours aimable, et je suis toujours femme;
Dans le pouvoir sur moi que ses regards ont eu,
Je n'ose m'assurer de toute ma vertu.
Je ne le verrai point [2]!

Voilà les cœurs honnêtes et braves, qui savent le danger et qui savent aussi y résister, non en l'oubliant, mais en s'armant de la

1. *Polyeucte,* acte Ier, scène III.
2. *Ibid.,* scène IV.

force que donne l'idée du devoir. Cependant Félix, plus ambitieux que père, continue à presser Pauline; celle-ci enfin, se décidant à affronter le danger, sûre de le vaincre, mais toujours modeste comme le sont les forts, et prenant sa force dans sa défiance d'elle-même, répond à Félix, qui lui dit que sa vertu lui est connue :

> . . . . Elle vaincra sans doute.
> Ce n'est pas le succès que mon âme redoute :
> Je crains ce dur combat et ces troubles puissants
> Que fait déjà chez moi la révolte des sens.
> Mais puisqu'il faut combattre un ennemi que j'aime,
> Souffrez que je me puisse armer contre moi-même
> Et qu'un peu de loisir me prépare à le voir.

Quels scrupules ! quelles alarmes ! quelles précautions contre elle-même ! Pauline n'est pas une femme insensible, et ce n'est pas sa froideur qui fait sa vertu. Elle a tous les penchants que d'autres prennent pour des lois, toutes les émotions que d'autres prennent pour des avertissements et des règles. Seulement, comme du temps de Corneille on n'avait pas encore changé le mal en bien, ces surprises des sens s'appellent des tentations et des périls, au lieu de s'appeler des inspirations de la conscience. De là chez Pauline ces scrupules infinis qui nous étonnent. Elle croit, comme tout son siècle, à l'infirmité de la nature humaine, et elle s'en défie. Le secret de sa force est là : un péril bien connu est à demi surmonté. Outre l'idée qu'elle a de la faiblesse humaine, Pauline a une haute idée de l'honneur, et c'est ce qui la soutient et la fortifie. Bien savoir ce qu'est la faute, bien savoir aussi ce qu'est le devoir, n'est-ce pas toute la vertu? L'honneur, tel que l'entend Pauline, n'a du reste rien de subtil ni de raffiné. Pauline n'est ni une prude ni une précieuse : elle est une honnête et digne femme, qui, au lieu de se croire une créature soumise aux lois instinctives de la nature, se croit capable de devoir et d'obligation morale.

L'idée que les femmes et les hommes ont de l'honneur de la femme est le témoignage le plus significatif de l'état moral d'une civilisation. Archimède disait qu'ayant, un jour, abordé sur un rivage inconnu et voyant sur le sable une figure de géométrie, il reconnut qu'il était dans un pays civilisé. Eh bien! dans quelque pays que vous soyez, partout où vous verrez la femme honorée et respectée, sachez que vous êtes dans un pays civilisé. Ce signe-là est plus

expressif encore que la figure de géométrie. On me dit qu'aux États-Unis une femme peut aller d'un bout à l'autre de ce vaste empire, traversant des villes à demi bâties ou des forêts à demi défrichées, et partout, sur les chemins de fer, dans les auberges, sur les bateaux à vapeur, ne rencontrant qu'égards et respects. A ce signe, je crois à l'avenir des États-Unis, et, pour me persuader de la grandeur de cet avenir, ne me parlez ni du commerce des Américains, ni de leur agriculture, ni du rapide accroissement de leur population, ni de leurs villes qui s'élèvent comme par enchantement, ni de l'Amérique septentrionale traversée dans toute sa largeur, de New-York à San-Francisco, ni de la bravoure et de la hardiesse des Américains, ni de leur richesse et de leur prospérité; dites-moi seulement qu'une jeune fille peut aller du nord au midi ou de l'est à l'ouest, comme si elle était partout sous l'œil de sa mère : je suis sûr qu'il y a là une grande et forte civilisation.

Le respect de la femme, c'est-à-dire de l'être le plus fait pour attirer, et le moins fait pour se défendre, est le plus grand triomphe de la loi morale sur la loi de l'instinct. Mais ce respect, qui peut et qui doit mieux l'enseigner que la femme elle-même? Pour qu'elle soit respectée, il faut qu'elle se respecte, il faut qu'elle ait, de l'honneur des femmes et des scrupules qu'il inspire, l'idée la plus haute et la plus pure. Telle est l'idée qu'en a Pauline. Cette idée règle sa conduite et lui donne la scrupuleuse surveillance qu'elle exerce sur elle-même. Se savoir en péril et y résister, voir le fossé afin de s'en détourner, et surtout ne pas aimer à regarder l'abîme, parce que c'est la meilleure manière d'y tomber; ne pas vouloir essayer sa force, ne pas se dire : voyons si j'en mourrai, comme a fait Ève pour son malheur et pour le nôtre [1], voilà la règle de conduite de l'honnête femme. Elle dit avec Pauline, quand il s'agit de revoir Sévère :

Je ne le verrai point!

ou bien, avec la Monime de *Mithridate* dans Racine, elle dit à Xipharès qu'elle a aimé :

Oui, quel que soit vers vous le penchant qui m'attire,

1. Nicole dit : « Le péché n'est entré dans le monde et les hommes ne meurent que parce que la première femme aima mieux éprouver si elle mourrait en désobéissant, que d'obéir et de vivre. »

(*Essais de morale,* t. V, p. 367.)

Je vous le dis, seigneur, pour ne plus vous le dire,
Ma gloire me rappelle et m'entraîne à l'autel,
Où je vais vous jurer un silence éternel.
J'entends, vous gémissez; mais telle est ma misère :
Je ne suis point à vous, je suis à votre père.
Dans ce dessein vous-même il faut me soutenir
Et de mon faible cœur m'aider à vous bannir.
J'attends, du moins, j'attends de votre complaisance
Que désormais partout vous fuirez ma présence.

. . . .

Enfin je me connais : il y va de ma vie ;
De mes faibles efforts ma vertu se défie.
Je sais qu'en vous voyant un tendre souvenir
Peut m'arracher du cœur quelque indigne soupir;
Que je verrai mon âme, en secret déchirée,
Revoler vers le bien dont elle est séparée ;
Mais je sais bien aussi que, s'il dépend de vous
De me faire chérir un souvenir si doux,
Vous n'empêcherez pas que ma gloire offensée
N'en punisse aussitôt la coupable pensée,
Que ma main dans mon cœur ne vous aille chercher
Pour y laver ma honte et vous en arracher.
Que dis-je? En ce moment, le dernier qui nous reste,
Je me sens arrêter par un plaisir funeste :
Plus je vous parle, et plus, trop faible que je suis,
Je cherche à prolonger le péril que je fuis.
Il faut pourtant, il faut se faire violence,
Et sans perdre en adieux un reste de constance,
Je fuis. Souvenez-vous, prince, de m'éviter,
Et méritez les pleurs que vous m'allez coûter [1].

Quelle intelligence du cœur humain, de sa faiblesse et du plaisir qu'il trouve à prolonger le péril qu'il fuit! Les femmes honnêtes craignent tout et ne succombent à rien; les autres ne craignent rien et succombent à tout.

Au dix-huitième siècle, cette victoire de l'honneur sur la passion est encore la tradition du théâtre. Voyez Zénobie dans le *Rhadamiste* de Crébillon. Quel époux que Rhadamiste ! Il a enlevé Zénobie qu'il aimait, et, pour la posséder, il a égorgé le père de Zénobie, sa famille

1. *Mithridate*, acte II, scène VI.

entière. Poursuivi par ses ennemis et craignant de perdre Zénobie, il a mieux aimé, dans sa fureur jalouse, la tuer que de la perdre; il l'a poignardée et jetée dans l'Araxe. Des bergers l'ont sauvée, et, cinq ans après, Rhadamiste, à la cour de son père Pharasmane, la retrouve. Les deux époux se reconnaissent; Zénobie, dès ce moment, renonce au frère de Rhadamiste, à Arsame, qu'elle aimait; mais, toujours violent dans ses passions et toujours jaloux, Rhadamiste la soupçonne d'avoir encore un reste de tendresse pour son frère. Écoutez la réponse de Zénobie à ces soupçons que la cruauté de Rhadamiste peut rendre si terribles :

« Il est vrai que, sensible aux malheurs de ton frère,
De ton sort et du mien j'ai trahi le mystère.
J'ignore si c'est là le trahir en effet;
Mais sache que ta gloire en fut le seul objet :
Je voulais de ses feux éteindre l'espérance,
Et chasser de son cœur un amour qui m'offense.
Mais, puisqu'à tes soupçons tu veux t'abandonner,
Connais donc tout ce cœur que tu peux soupçonner;
Je vais par un seul trait te le faire connaître,
Et de mon sort après je te laisse le maître.
Ton frère me fut cher, je ne le puis nier,
Je ne cherche pas même à m'en justifier;
Mais, malgré son amour, ce prince, qui l'ignore,
Sans tes lâches soupçons l'ignorerait encore.
(A Arsame.)
Prince, après cet aveu je ne vous dis plus rien.
Vous connaissez assez un cœur comme le mien
Pour croire que sur lui l'amour ait quelque empire.
Mon époux est vivant : ainsi ma flamme expire.
Cessons donc d'écouter un amour odieux,
Et surtout gardez-vous de paraître à mes yeux.
(A Rhadamiste.)
Pour toi, dès que la nuit pourra me le permettre,
Dans tes mains, en ces lieux, je viendrai me remettre.
Je connais la fureur de tes soupçons jaloux;
Mais j'ai trop de vertu pour craindre mon époux [1].

Les sentiments de Zénobie ont quelque chose de plus théâtral que

1. *Rhadamiste*, acte IV, scène IV.

ceux de Pauline, et sa magnanimité cherche plus l'effet. Mais, à part ces différences d'action et de langage, Zénobie est de l'école de Pauline : elle sacrifie son amour au devoir, elle soumet la nature à la règle; elle a seulement le tort de se parer un peu de son sacrifice.

Dans *l'Orphelin de la Chine* de Voltaire, Idamé a aimé Gengis-Kan; mais elle est décidée à rester fidèle à son époux Zamti : elle conserve encore la tradition de Pauline, de Monime, de Zénobie. Sa vertu n'est plus aussi simple que celle de Pauline; surtout elle a trop de confiance en elle-même. Nous ne trouvons plus là les vertueux scrupules de Pauline et même de Monime, cette crainte de soi qui fait la force contre les passions. Au dix-huitième siècle et avec les progrès qu'a faits l'orgueil humain, se défier de soi semble une faiblesse : on met la bravoure dans la fanfaronnade et la force dans l'orgueil. Cependant l'idée du devoir l'emporte encore sur les suggestions de la passion. Idamé avoue, il est vrai, comme Monime à Xipharès, comme Zénobie à Arsame, elle avoue à Gengis-Kan qu'elle l'a aimé.

Quoi! vous m'auriez aimé!

dit Gengis-Kan.

C'est à vous de connaître,

répond Idamé,

Que ce serait encore une raison de plus
Pour n'attendre de moi qu'un éternel refus.
Mon hymen est un nœud formé par le ciel même;
Mon époux m'est sacré; je dirai plus : je l'aime.
Je le préfère à vous, au trône, à vos grandeurs.
Pardonnez mon aveu, mais respectez nos mœurs.
Ne pensez pas non plus que je mette ma gloire
A remporter sur vous cette illustre victoire,
A braver un vainqueur, à tirer vanité
De ces justes refus qui ne m'ont point coûté.
Je remplis mon devoir et je me rends justice;
Je ne fais point valoir un pareil sacrifice.
Portez ailleurs les dons que vous me proposez;
Détachez-vous d'un cœur qui les a méprisés,
Et, puisqu'il faut toujours qu'Idamé vous implore,
Permettez qu'à jamais mon époux les ignore.

De ce faible triomphe il serait moins flatté
Qu'indigné de l'outrage à ma fidélité [1].

Cette vertu est un peu guindée, elle a des échasses : je crains la chute. Mais, comme au théâtre nous devons prendre les personnages tels qu'on nous les donne, je prends Idamé pour un disciple de Pauline : c'est le même respect de l'honneur, la même idée des devoirs et des droits de la femme. Cette idée témoigne de l'état moral des esprits au dix-septième siècle et jusqu'au milieu du dix-huitième. Je ne prétends pas, assurément, que le dix-septième siècle ne fût composé que de petits saints. Les mœurs étaient souvent mauvaises; l'état moral des esprits était bon : on pensait mieux qu'on ne faisait. De nos jours, souvent on fait mieux qu'on ne pense et qu'on ne dit; l'inconséquence qui perdait nos devanciers du dix-septième siècle, croyant au bien et faisant le mal, nous sauve d'une façon imprévue en nous empêchant de faire tout le mal auquel nous croyons. Nos péchés sont timides en comparaison de nos doctrines; mais, si nous péchons petitement, nous nous repentons peu ou point, et c'est là notre infériorité morale. Le repentir était la grande vertu du dix-septième siècle. Le mal se faisait; mais ceux qui le faisaient le condamnaient, et surtout s'en repentaient. La règle était renversée par la passion et relevée par la pénitence. Phèdre elle-même savait ses crimes et les désavouait, tout en s'y abandonnant :

. . . . Je sais mes perfidies,
Œnone, et ne suis point de ces femmes hardies
Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais [2].

Aujourd'hui, les femmes hardies de nos drames et de nos romans se font mieux qu'un front qui ne rougit pas : elles se font une doctrine qui les pousse à s'enorgueillir de leur faute. On prêche du fond du fossé. Mauvais temps que ceux où le péché s'érige en système! où le vol dit : Je suis la guerre! et plus hardiment encore : La propriété est le vol! — où l'adultère dit : Je suis l'amour! — où l'amour enfin dit : Je suis la loi!

Ici je voudrais faire deux simples questions. Voici la première :

1. *L'Orphelin de la Chine*. acte IV, scène IV.
2. *Phèdre*, acte III, scène III.

l'adultère qui s'appelle l'amour, la liberté, qui prend tous les plus beaux noms enfin et les plus chers au cœur humain, l'adultère donne-t-il au moins le bonheur? Répondez, Indiana. Mal mariée, oui! mais mal aimée aussi par votre amant. Du mari ou de l'amant d'Indiana, qui vaut le mieux? Quel est le plus dur, c'est-à-dire le plus égoïste? Qui blesse le plus Indiana? L'un froisse et meurtrit sa main : c'est le mari; l'autre froisse et meurtrit son cœur : c'est l'amant. Ce n'est donc pas là qu'est le bonheur. Est-ce là au moins qu'est l'intérêt romanesque ou dramatique? pas davantage; et c'est ici ma seconde question. Vous intéressez-vous beaucoup à Fernande, qui cesse si aisément d'aimer son mari pour aimer Octave? Il est vrai que ce n'est pas sa faute : son mari lui-même l'a avertie qu'il n'y a pas d'obligation dans le mariage. Aussi, dès qu'elle n'aime plus Jacques et qu'elle aime Octave, elle reconnaît le cas prévu : elle s'abandonne à son nouvel amour sans essayer de lutter un instant. Mais, avec cette simplicité d'instinct et d'action, où est le roman? où est le drame? où est l'intérêt?

A part toute question de morale, le devoir est plus dramatique que la passion. Otez le devoir, la passion n'a plus d'ennemi; ôtez la passion, le devoir n'a plus contre qui lutter. Pauline m'intéresse et m'émeut, parce qu'elle représente la lutte du devoir contre la passion. Madame de Volmar, dans la *Nouvelle Héloïse*, m'intéresse et m'émeut, parce qu'elle représente encore la même lutte. Que représente Fernande? Rien qu'un penchant ou un instinct. Je suis forcé de la renvoyer à l'histoire naturelle.

Nous avons étudié dans la trilogie du mari, de la femme et de l'amant, le personnage de la femme. Étudions maintenant celui de l'amant; voyons Sévère dans *Polyeucte*

Sévère est l'amant honnête homme : il s'arrête avec respect devant l'obstacle que lui crée la vertu de Pauline. Il sait bien quels sont pour lui les sentiments de Pauline : qui donc a jamais été aimé et ne s'en est pas aperçu? Pauline, d'ailleurs, ne lui cache pas

> Qu'un je ne sais quel charme encor vers lui l'emporte;

mais elle n'avoue ce charme que parce qu'elle veut le vaincre; et Sévère, respectant la vertu qui le désespère, lui promet de ne plus chercher

> . . . . ces tristes entretiens,
> Qui ne font qu'irriter vos tourments et les miens.

Il ne songe pas un instant à profiter pour son amour de la misérable politique de Félix, qui voudrait que Pauline ménageât Sévère. Ils s'aiment, ils se le disent et ils se quittent.

> Puisse le juste ciel, content de ma ruine,
> Combler d'heur et de jours Polyeucte et Pauline !

dit Sévère, qui, avec la délicatesse la plus magnanime, joint le nom de Polyeucte à celui de Pauline, comme pour la rassurer contre son amour. « Puisse, répond Pauline,

> Puisse trouver Sévère, après tant de malheur,
> Une félicité digne de sa valeur !

Puis, quels cris échappés du cœur, même en ces adieux pleins d'honneur ! « Cette félicité, dit Sévère,

> Je la trouvais en vous.
>
> PAULINE.
>
> Je dépendais d'un père.
>
> SÉVÈRE.
>
> O devoir qui me perd et qui me désespère !
> Adieu, trop vertueux objet et trop charmant !
>
> PAULINE.
>
> Adieu, trop malheureux et trop parfait amant [1] !

Voilà l'honnête homme, voilà l'amant généreux. La générosité de Sévère n'est pas seulement l'effet d'un noble caractère : il croit à la vertu et surtout à celle de Pauline ; il croit à l'autorité des devoirs que Pauline lui oppose. Entre eux il n'y a pas seulement un lien d'amour qui les rapproche, il y a un lien d'honneur qui les sépare. Aussi ils se quittent sans hésiter, tristes, émus, mais décidés et sacrifiant la passion à la loi, au lieu d'affaiblir ou d'incliner la loi devant la passion.

C'était là la doctrine du dix-septième siècle, sinon la pratique. Dans le *Grand Cyrus* [2], dès le premier volume, deux amants, Aglatidas et Amestris, séparés par le devoir, puisque Amestris a épousé

1. *Polyeucte*, acte II, scène II.
2. Le premier volume de *Cyrus* est de 1650 ; *Polyeucte* est de 1640.

Otane, se quittent avec les mêmes sentiments que Pauline et Sévère. Aglatidas, un peu moins généreux peut-être que Sévère, et non moins passionné, demande à Amestris de vouloir bien l'écouter quelquefois : « Oui, madame, je mourrai avec joie et avec gloire, si vous souffrez que je vous rende compte de mes douleurs; et ne craignez pas que je désire jamais de vous rien qui vous puisse déplaire... Vous écoutâtes Mégabise, que vous n'aimiez pas : refuserez-vous la même grâce à un homme que vous n'avez pas haï, et que peut-être ne haïssez-vous pas encore? — C'est pour cette raison, reprit-elle, que je vous dois tout refuser; car enfin, Aglatidas, je vous ai aimé et je ne puis vous haïr, de sorte que c'est pour cela que je dois me défier de mes propres sentiments... — Mais le moyen, madame, de ne vous voir plus? lui répliquai-je. — Mais le moyen, reprit-elle, de se voir pour se voir toujours infortunés? — Les larmes que l'on mêle avec celles de la personne aimée n'ont presque point d'amertume. — Et les douceurs où la vertu trouve quelque scrupule à se faire ne sont plus des douceurs pour moi. — Vous voulez donc qu'Aglatidas ne vous voie plus et peut-être ne vous aime plus? — Je devrais, en effet, souhaiter cette dernière chose comme la première; mais j'avoue que je ne le puis. — Que voulez-vous dònc qu'il fasse? — Je veux qu'il m'aime sans espérance, qu'il se console sans me voir, qu'il vive sans chercher la mort, et qu'il ne m'oublie jamais... Adieu, Aglatidas, adieu. Je commence à sentir que mon cœur me trahirait, si je vous écoutais davantage, et que je ne dois pas me fier plus longtemps à ma propre vertu contre vous. Vivez, si vous pouvez; n'aimez qu'Amestris, s'il est possible, et ne la voyez jamais plus. Elle vous en prie, et même, si vous le voulez, elle vous l'ordonne. En achevant de prononcer ces tristes paroles, elle me quitta tout en larmes, et tout ce que je pus faire fut de lui baiser la main, qu'elle retira d'entre les miennes avec assez de violence[1]. »

Nous reconnaissons ici les sentiments de Pauline et de Sévère. Seulement, si je puis parler ainsi, le climat est un peu moins bon. Nous sommes dans le roman, au lieu d'être dans le drame de Corneille, dans cet air pur et vif que son génie souffle partout où il passe. Aglatidas et Amestris donnent un peu plus à la passion que ne font Sévère et Pauline; non que les cœurs soient plus émus, mais les âmes sont moins fortes et moins hautes. Elles sont aussi dociles au devoir; elles

1. *Le Grand Cyrus*, t. Ier, p. 1068 à 1074.

y sont moins affectionnées. De Pauline à Amestris, et de Sévère à Aglatidas, la pente est vers l'amour et vers l'ascendant de la passion.

Après Pauline et Sévère, voyons Polyeucte; après la femme et l'amant, voyons le mari.

Polyeucte fait ce que fait Jacques : il cède aussi sa femme à l'amant; mais rien n'est à la fois si différent et si ressemblant. Manque-t-il à l'honneur, comme Jacques, en voulant assister complaisamment à l'adultère? Non. Est-il malheureux comme Jacques, qui se tue parce qu'il ne peut pas supporter l'étrange sacrifice qu'il a fait? Non. Est-il ridicule enfin? Non, et Voltaire lui-même le reconnaît : « Cette étrange idée de prier Sévère de venir pour lui céder sa femme ne serait pas tolérable en toute autre occasion; on ne peut l'approuver que dans un chrétien qui n'aime que le martyre. Cette cession, ailleurs lâche et ridicule, peut devenir héroïque par le motif[1]. » Quel triomphe du goût sur le préjugé! Voltaire n'aime pas le personnage de Polyeucte :

De Polyeucte la belle âme
Aurait faiblement attendri,

dit-il dans la préface de *Zaïre*,

Et les vers chrétiens qu'il déclame
Seraient tombés dans le décri,
N'eût été l'amour de sa femme
Pour ce païen, son favori,
Qui méritait bien mieux sa flamme
Que son bon dévot de mari.

Malgré sa répugnance, Voltaire avoue donc que Polyeucte cédant sa femme à Sévère est héroïque. Il a raison. Chrétien et martyr, allant au ciel et ne regrettant pas la terre, Polyeucte cède sa femme sans lâcheté et sans ridicule. Il la cède sans ridicule, car il cède ce qu'il a, puisque dans Pauline l'honneur a vaincu l'amour, puisqu'elle a résisté à sa passion pour appartenir tout entière au devoir, c'est-à-dire à son mari. Fernande, au contraire, s'est donnée à son amant. Qu'est-ce donc qui reste à Jacques et qu'a-t-il à céder? Ce qu'il n'a plus, c'est-à-dire l'honneur de sa femme; ou ce qu'il n'a jamais eu,

1. Commentaire sur Corneille.

ce qu'il a volontairement abdiqué dès le commencement, les droits qu'il tient du mariage. Supposez un instant qu'en cédant sa femme, Polyeucte ait un autre sentiment ou un autre motif que l'abnégation chrétienne, un motif humain, des calculs ambitieux, comme Félix, ou l'infidélité de sa femme, ou je ne sais quelle doctrine sur le droit absolu de l'amour : Polyeucte devient Jacques. Mais l'enthousiasme chrétien l'élève au-dessus de tous ces sentiments misérables; il l'élève même au-dessus de la jalousie. Non qu'il efface en son âme la tendresse qu'il a pour sa femme : par un reste d'affection humaine, que j'aime à retrouver dans le martyr, il veut le bonheur de Pauline :

Vivez avec Sévère, ou mourez avec moi.

Tout le personnage de Polyeucte est dans ce vers : il veut que Pauline soit heureuse sur la terre ou dans le ciel.

Dans cette lutte éternelle entre le mari, la femme et l'amant, les trois personnages sont ordinairement coupables ou ridicules. Ici, aucun des trois n'est coupable ou ridicule, grâce à leurs grands sentiments, et la grandeur de leurs sentiments tient à leurs passions vaincues. Ce n'est pas en déifiant leurs passions, mais en les sacrifiant, qu'ils nous touchent et qu'ils nous inspirent la vraie admiration, celle qui ne se sépare point de l'approbation. Pauline, entre Polyeucte et Sévère, n'est ni embarrassée ni gênée à nos yeux; elle le serait, si elle voulait ménager sa passion. Comme elle veut la vaincre, nous la plaignons peut-être, mais non pas avec des sentiments petits et indignes d'elle : notre pitié s'élève à l'admiration. Nous voyons sa vertu grandir sous nos yeux, sans en être étonnés; la victoire qu'elle a remportée sur sa passion la rend capable d'être la plus magnanime des femmes, comme elle la rendra capable aussi d'être chrétienne. Elle refuse, même après la mort de Polyeucte, d'appartenir à Sévère, et, loin de se prévaloir du renoncement de Polyeucte, elle le rejette : « Sévère, dit-elle à celui-ci étonné et ravi de l'action de Polyeucte, parce que le cœur humain s'ouvre vite aux espérances de la passion :

Sévère, connaissez Pauline tout entière.
Mon Polyeucte touche à son heure dernière;
Pour achever de vivre il n'a plus qu'un moment;
Vous en êtes la cause, encor qu'innocemment.
Je ne sais si votre âme, à vos désirs ouverte,

Aurait osé fermer quelque espoir sur sa perte;
Mais sachez qu'il n'est point de si cruels trépas
Où d'un front assuré je ne porte mes pas;
Qu'il n'est point aux enfers d'horreurs que je n'endure,
Plutôt que de souiller une gloire si pure,
Que d'épouser un homme, après son triste sort,
Qui de quelque façon soit cause de sa mort;
Et, si vous me croyiez d'une âme si peu saine,
L'amour que j'eus pour vous se tournerait en haine.
Vous êtes généreux; soyez-le jusqu'au bout,
Mon père est en état de vous accorder tout;
Il vous craint, et j'avance encor cette parole
Que, s'il perd mon époux, c'est à vous qu'il l'immole.
Sauvez ce malheureux, employez-vous pour lui,
Faites-vous un effort pour lui servir d'appui.
Je sais que c'est beaucoup que ce que je demande;
Mais, plus l'effort est grand, plus la gloire en est grande.
Conserver un rival dont vous êtes jaloux,
C'est un trait de vertu qui n'appartient qu'à vous;
Et, si ce n'est assez de votre renommée,
C'est beaucoup qu'une femme, autrefois tant aimée,
Et dont l'amour peut-être encor peut vous toucher,
Doive à votre grand cœur ce qu'elle a de plus cher.
Souvenez-vous enfin que vous êtes Sévère.
Adieu. Résolvez seul ce que vous devez faire.
Si vous n'êtes pas tel que je l'ose espérer,
Pour vous priser encor je le veux ignorer [1].

Quelle grandeur d'âme, ou plutôt quelle délicatesse! car l'âme de Pauline n'est grande que parce qu'elle est pure. Elle étend l'idée de l'honneur conjugal au delà de la vie de Polyeucte. Elle n'épousera pas, étant veuve, celui qu'elle s'est interdit d'aimer pendant qu'elle était épouse : ce serait accepter la mort de Polyeucte comme un bienfait, ce serait presque en avoir fait le vœu. Trouvons-nous ces scrupules de Pauline exagérés? Non : comme l'honneur est une foi, cette foi n'est jamais trop grande. Si la femme n'avait à garder que son honneur, il faudrait encore qu'elle eût toutes les défiances et toutes les alarmes de la pudeur; mais, comme Dieu a voulu que l'honneur de l'homme et de la famille fût sous la garde de la pudeur de la

1. *Polyeucte*, acte IV, scène v.

femme, et qu'il a confié la défense du plus délicat des sentiments de l'homme au sentiment le plus délicat aussi de la femme, appuyant l'un sur l'autre deux scrupules exquis, l'honneur de la femme ne peut jamais être trop méticuleux, de même qu'une sentinelle ne peut jamais être trop vigilante.

Polyeucte, on le voit, n'est pas le mari dédaigné que nous sommes habitués à rencontrer dans les romans, ou le mari philosophe qui se sacrifie par esprit de système ou par désespoir, qui a un rôle misérable ou douloureux, sans que sa douleur réussisse à nous inspirer la pitié. Polyeucte a partout le premier rang : il l'emporte sur Sévère pendant sa vie, grâce à la vertu de Pauline, et il l'emporte encore après sa mort, puisque Pauline, même veuve, est décidée à refuser Sévère, et qu'enfin, pour mieux attester la primauté de Polyeucte, c'est son martyre qui décide la conversion de Pauline; si bien que Pauline accompagne Polyeucte dans sa béatitude, comme elle l'a accompagné dans sa vie, et qu'elle ne s'en sépare ni sur la terre ni dans le ciel.

J'ai étudié, dans la tragédie de *Polyeucte*, l'histoire du mari, de la femme et de l'amant, c'est-à-dire une trilogie qui fait le fond de je ne sais combien de drames et de romans. Cette trilogie n'est pas le sujet principal de *Polyeucte*. Le martyre de Polyeucte, et par conséquent l'enthousiasme religieux, voilà le sujet principal de la tragédie, voilà ce que le poëte a surtout voulu représenter. Mais il a su mêler, avec un art profond, l'expression des sentiments humains avec l'expression des sentiments divins, ne pas étouffer les émotions du cœur sous l'ascendant de la foi religieuse, conserver l'homme dans le saint, la femme dans la prosélyte; enfin, et c'est ce que j'ai voulu particulièrement étudier, il a su rehausser dans Polyeucte la dignité du mari, et dans Pauline aider à l'enthousiasme de la prosélyte par les vertus de l'épouse.

Marc-Aurèle reproche aux chrétiens de mourir d'une façon trop tragique[1]. Ce que la critique moderne reproche, au contraire, aux martyrs, c'est de n'être pas propres à la tragédie, à cause de l'ardeur même de leur foi, qui exclut toute émotion et toute agitation humaine. Corneille, dans son examen de *Polyeucte*, se demande s'il avait le droit de mêler les sentiments humains aux sentiments divins, l'amour à l'enthousiasme religieux, la fiction à la vérité. Il déclare

1. *Marc-Aurèle*, liv. XI, max. III, trad. de M. Pierron.

qu'il a cru qu'il lui était permis de faire ce mélange, ayant pris pour sujet la vie d'un saint; mais qu'il se le serait interdit, s'il avait pris son sujet dans l'histoire sainte : « Nous ne devons, dit-il, qu'une croyance pieuse à la vie des saints, et nous avons le même droit sur ce que nous en tirons pour le porter sur le théâtre, que sur ce que nous empruntons des autres histoires; mais nous devons une foi chrétienne et indispensable à tout ce qui est dans la Bible, qui ne nous laisse aucune liberté d'y rien changer. »

Ainsi, selon Corneille, les drames qui ont pour sujet des martyres chrétiens, admettent le mélange des sentiments humains et des sentiments divins, les martyrs pouvant ressentir et faire ressentir autour d'eux les affections et les émotions humaines. Ils les ressentent, mais il les vainquent, et celles qu'ils inspirent autour d'eux, ils les transforment et les élèvent par leur exemple. Le martyr n'est pas tenu d'être insensible, mais de surmonter la sensibilité; il peut être homme, mais de l'homme il doit s'élever au saint; il doit prendre son point de départ dans les affections humaines, mais il doit s'élancer au delà. « Ceux, dit encore Corneille dans son examen, ceux qui veulent arrêter les héros du drame dans une médiocre bonté, où quelques interprètes d'Aristote bornent leur vertu, ne trouveront pas ici leur compte, puisque celle de Polyeucte va jusqu'à la sainteté. »

Cette prétendue théorie d'Aristote, qui ne veut que des héros de médiocre bonté, c'est-à-dire ne s'élevant jamais au-dessus de la nature humaine ordinaire, cette théorie qui exclut du même coup l'héroïsme et la sainteté, est la plus contraire du monde au génie de Corneille, qui partout vise au grand et à l'héroïque. Mais comment faire sortir des sentiments l'héroïsme et la sainteté humains, sans anéantir ces sentiments eux-mêmes? Corneille, dans *Polyeucte*, semble avoir voulu nous révéler le secret de cette transformation, j'allais presque dire de cette transfiguration. Voyez Pauline : il y a en elle deux sentiments humains, l'un d'*une médiocre bonté*, son ancien amour pour Sévère; l'autre d'une bonté déjà plus haute et plus pure, l'honneur conjugal. De ces deux sentiments inégaux de mérite, mais tous deux humains, Corneille prend le plus noble, l'honneur conjugal, et l'élève jusqu'à l'héroïsme par la victoire qu'il lui fait remporter sur l'autre. Pauline est l'héroïne, ou, si vous l'aimez mieux, la sainte de l'honneur conjugal; car, une fois arrivée à cette hauteur, elle est toute préparée à la sainteté :

Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

Prenez Polyeucte : même transformation et toute naturelle. Polyeucte a beaucoup de cœur et d'honneur; il est grand et généreux, il sera donc aisément un martyr sublime.

Allons, mon cher Néarque, allons, aux yeux des hommes,
Braver l'idolâtrie et montrer qui nous sommes.
. . . .
Allons briser ces dieux de pierre et de métal;
Abandonnons nos jours à cette ardeur céleste;
Faisons triompher Dieu : qu'il dispose du reste [1].

Le martyr dans Polyeucte se forme dans l'homme; progrès naturel et de bon exemple. Ayez d'abord un honnête homme, vous aurez plus aisément un saint. Le mari généreux et dépouillé de toute honteuse jalousie a beaucoup aidé au saint. Le saint, à son tour, aidera au mari. Qui donc, si ce n'est un saint, pourrait léguer Pauline à Sévère? et dans qui donc, si ce n'est dans un saint, approuverions-nous un pareil sacrifice?

Ainsi tout se tient et s'enchaîne. Dans Pauline, la chrétienne tient à l'héroïne, et l'héroïne tient à l'honnête femme. Elle commence par l'honnêteté conjugale, et elle finit dans l'enthousiasme de la grâce chrétienne :

Je vois, je sais, je crois !

Dans Polyeucte, tout se tient aussi : la générosité du mari tient à l'enhousiasme du martyr, et le martyr lui-même tient à l'honnête homme. Voilà donc le problème résolu de ce que le grand Corneille, dans la préface de *Polyeucte,* appelle *la tissure des fictions avec la vérité;* voilà l'homme retrouvé dans le martyr et le martyr préparé dans l'homme.

1. *Polyeucte,* acte II, scène VI.

(La suite à la prochaine livraison.)

REVUE DES SCIENCES

DU ROLE DES SCIENCES
A NOTRE ÉPOQUE.

PAR M. ÉMILE LAMÉ.

Le Magasin de librairie devant désormais tenir ses lecteurs au courant des divers progrès des sciences[1], il nous a paru utile de faire précéder cette revue courante d'une étude sur la science, sa méthode, son objet, ses tendances, son importance sociale, et de montrer combien la connaissance de ses résultats généraux et de son esprit sont nécessaires.

La science par ses applications à l'industrie, à l'agriculture, à l'économie sociale, a une immense influence sur le bien-être des peuples et sur l'existence de chacun de nous. Pour les sciences physiques et naturelles, l'exposé des applications tiendra dans cette revue la plus grande place. Mais la science n'est pas moins intéressante par son influence sur la morale et la philosophie, par les idées plus ou moins justes qu'elle nous donne de l'ordre général de l'univers, et, par suite, du rôle et de la destinée de l'homme. C'est un second point de vue que nous ne négligerons pas.

Qui ne sent l'importance capitale du développement des sciences sur les idées morales, religieuses et philosophiques?

Les hommes du moyen âge croyaient qu'il n'y avait que quatre éléments, ou corps simples, dans la nature; que l'air (et ils confondaient sous ce nom tous les gaz) n'était pas un corps pesant, qu'il ne tendait pas vers le centre de la terre, mais qu'il avait, au contraire, une pesanteur négative qui le forçait à s'éloigner du centre; que le feu, qui n'est qu'un phénomène de la combustion, était une substance au même titre que le métal ou l'air; que chaque corps avait des mouvements naturels et des mouvements violents; que les astres ne pouvaient décrire que des cercles, parce que toute autre courbe était irrégulière et ne pouvait convenir à un mouvement éternel. Quand Képler con-

1. Sciences mathématiques, physiques, physiologiques et ethnologiques.

stata par des observations directes que Mars décrit une ellipse autour du soleil, il fut plusieurs années avant de se décider à le croire.

Qui ne voit que de pareilles idées, liées à la théologie, qui elle-même était liée à tout, et particulièrement à la morale et à la politique, devenues parties intégrantes de l'instruction classique, devaient avoir sur les destinées des peuples une influence capitale? C'est en chassant ces idées de l'esprit de leurs contemporains, et avant tout, effort plus difficile, en les chassant de leur propre esprit, que les savants de la Renaissance ont permis aux modernes d'asseoir leur civilisation sur une base plus large, plus solide et plus belle que celle du moyen âge ?

Mais, dira-t-on, nous en avons fini avec le moyen âge, la théologie, la scolastique, les *à priori* ambitieux, les hypothèses chimériques; nous nous contentons d'expérimenter, de constater, de classer, sans parti pris et sans idée préconçue; cette méthode est la gloire de la science moderne, elle lui crée une position indépendante de toute théologie et de toute métaphysique : c'est ce qui la sépare complétement de la fausse science du moyen âge. — Cette séparation tranchée n'existe pas. La science moderne n'est pas la négation de celle du moyen âge, elle en est la continuation et le perfectionnement, et la meilleure preuve en est que ceux qui l'ont fondée étaient des hommes du moyen âge, élevés dans ces opinions qui nous semblent aujourd'hui si ridicules, et qui ne le sont pas plus que bien des nôtres. Les idées des anciens, en physique et en géométrie, n'étaient point du tout des *à priori* ambitieux et des hypothèses chimériques, ils avaient comme nous la volonté et l'habitude d'observer et d'expérimenter, mais ils le pouvaient moins bien faire que nous et que ne le pourront nos descendants. Leurs idées de la légèreté de l'air leur venaient d'expériences incomplètes, mais fort sincères, faites dans de mauvaises conditions pendant des siècles, sur les outres, les huiles, les liqueurs spiritueuses, les vapeurs, et en général, sur le rôle de l'air dans la nature. Leur croyance en la réalité du feu, comme substance, était le résumé de leurs études sur la combustion. Leur admiration exclusive pour le cercle leur venait de travaux éminemment scientifiques, et qu'on n'a pas dépassés depuis sur les sections coniques.

De même que les observations et les expérimentations de la science antique obligeaient les anciens à se faire certaines opinions sur l'ordre et l'harmonie générale de l'univers, qui ont eu la plus grande importance sociale; de même les observations et les expérimentations de la science moderne nous forcent à nous faire sur la constitution intime de la matière, sur la vie, sur les formes de la pensée, des opinions qui, bien qu'incomplètes et destinées un jour à disparaître pour faire

place à de meilleures, ne s'en imposent pas moins, malgré nous, à notre croyance, et qui, entrant dans le courant habituel de notre esprit, sans que nous en ayons le plus souvent conscience, lui donnent un cachet particulier, qui est celui de notre temps.

Il importe donc de travailler au perfectionnement de ces opinions, de ne point leur permettre de s'arrêter irrévocablement en nous quand la science marche, et de nous mettre en état de les juger. Il n'est indifférent à personne, par exemple, à aucun homme de goût et de tact, de savoir par quelles considérations et quelles expériences les physiciens sont de plus en plus conduits à admettre l'existence de l'éther: d'un fluide impondérable mêlé à tous et à tout, traversant les corps les plus denses, et agent indispensable des phénomènes de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, et peut-être de la gravitation.

Les particules des corps rigides, qui nous paraissent fixées les unes aux autres et dans un état d'immobilité relative, ne sont-elles pas dans un état de rotation perpétuelle? Si la chaleur a une puissance mécanique; si, en agitant dans de certaines conditions des substances inorganiques, on crée des substances organiques; si les types animaux sont indéfiniment modifiables par les changements de milieux physiques et chimiques, y a-t-il lieu d'admettre des forces vitales distinctes des forces physiques, et des forces physiques distinctes des forces mécaniques? Y a-t-il lieu d'ailleurs d'admettre en mécanique et dans les sciences en général les considérations de forces et de causes, celles de mouvements, de phénomènes, de corrélations et de lois? ne suffisent-elles point, dans tous les cas? Le langage est-il chez l'homme le produit d'un instinct, comme le cri chez les animaux, — ou celui de la réflexion? L'éthnologie, dans son état actuel, ne nous explique-t-elle pas l'apparition de l'homme sur la terre et la formation des races et des langues primitives, et n'avons-nous encore d'autre ressource qu'une intervention divine et miraculeuse? Sans résoudre le plus souvent des questions de cette nature, nous essayerons d'en présenter scientifiquement les principaux éléments.

Enfin, l'exposé des découvertes qui semblent n'intéresser qu'une science spéciale, n'avoir aucune importance pratique appréciable aujourd'hui, et ne prêter à aucune généralité philosophique, pourront trouver place ici, si les luttes qui les ont précédées ont été suffisamment accusées. L'histoire d'une découverte dans une science positive, la manière dont les uns l'ont effleurée, sans la pénétrer sérieusement, dont les autres l'ont saisie sans lui donner une forme acceptable, dont d'autres enfin l'ont formulée pour jamais; les différents préjugés et les différentes circonstances qui ont influé sur cette élaboration, en

disent plus quelquefois sur le mécanisme de la pensée et sur la nature de l'âme qu'un manuel de psychologie.

Si les sciences positives ont paru, pendant la première partie de ce siècle, moins intimement liées à la métaphysique, à la théologie, à la morale, qu'elles ne l'étaient au moyen âge, et même au dix-septième siècle, dans l'esprit d'un Galilée, d'un Descartes, d'un Newton et d'un Leibnitz, est-ce parce que leurs progrès leur ont conquis une place à part, en dehors de tout ce qui est sujet aux controverses insolubles? Et cet isolement reste-t-il désirable pour leur gloire future? Ou bien, n'est-ce pas plutôt qu'elles viennent de traverser une période transitoire, après laquelle, réunissant en faisceau leurs méthodes particulières et leurs objets particuliers, arrivées toutes à la maturité dans cet isolement utile pour un temps, elles ont droit de tout diriger, d'affirmer qu'il n'y a pas d'autre théologie acceptable que celle qui s'appuie sur la croyance aux lois et la négation du miracle; d'autre métaphysique et d'autre morale sérieuses que celles qui font entrer dans leurs données les recherches physiologiques et ethnologiques?

C'est ce que nous allons examiner, après avoir constaté leur unité de méthode et d'objet.

Avant tout, je dois justifier l'expression de sciences positives, que j'emploierai souvent pour distinguer les sciences mathématiques, physiques, physiologiques et éthnologiques de toutes les autres sciences ou études réputées actuellement telles[1]. Dans les sciences positives, le savant n'observant jamais les phénomènes qui se passent en lui, mais ceux qui se passent dans les autres êtres, même quand l'objet de son étude est l'homme, n'invoquant jamais ni le sens intime, ni la conscience, ni le sentiment de la perfection et de la Divinité comme point d'appui à ses travaux, mais seulement les apparences qu'il a constatées en regardant le monde extérieur, les découvertes ne se *nient* jamais les unes les autres, mais s'éclairent en se complétant. Le savant n'est jamais forcé de faire table rase, mais bénéficie au contraire de toutes les découvertes de ses devanciers; il prend la science à un point et la porte à un autre, toujours dans le même sens, et sans qu'il y ait jamais

1. Si *positif* était synonyme de *certain*, ce serait dire que toutes les autres sciences sont vaines, destinées à disparaître irrévocablement, incapables de contenir aucune parcelle de vérité et dont il serait ridicule de s'occuper : or, je suis convaincu du contraire, et qu'elles ont toutes leur raison d'être dans les besoins de l'esprit humain, pourvu qu'elles se transforment en s'alliant aux sciences positives. Positif est donc ici employé non-seulement dans le sens de certain, mais plutôt encore dans le sens d'opposé à négatif.

de retour en arrière, à moins qu'il n'y ait de sa part ignorance de travaux antérieurs. Il y a dans les sciences positives des discussions acharnées, mais elles se déplacent en laissant l'accord derrière elles. Cet accord, une fois établi pour chaque loi particulière, est à jamais accepté dans toutes les sciences positives comme la certitude.

UNITÉ DE LA SCIENCE.

Une science est une série de faits observés qu'on s'efforce de classer de la manière qui manifestera le mieux leurs rapports. Tous les rapports qui se sont manifestés avec un certain degré de généralité prennent le nom de *loi*.

On voit par là qu'il peut y avoir entre les savants des discussions de deux sortes, les premières ayant trait à la vérité des nouveaux faits observés qu'un savant propose d'ajouter à la série déjà acceptée, les secondes ayant trait à la méthode de classification qui manifestera le mieux les rapports; il ne peut pas y en avoir d'autres.

Quant au lien secret qui unit les faits d'une même série et qui nous engage à la constituer et à en faire l'objet d'une science spéciale, il apparaît avant toute définition et tout raisonnement; il varie indéfiniment, suivant les cas : c'est par un instinct irréfléchi et suivant la convenance des temps, des pays, des croyances et des préjugés sociaux, que l'homme a distingué les diverses sciences. Tantôt la nature de la série a été déterminée par une propriété essentielle à tous les corps : étendue, gravité; tantôt par la correspondance de la série avec un de nos sens : optique, acoustique; tantôt par les différences caractéristiques que nous admettons *à priori* entre le mode d'existence des différents êtres : botanique, zoologie. Il n'y a et il ne peut y avoir rien de fixe dans ces délimitations; les sciences physiques et physiologiques, qui étaient entièrement confondues chez les anciens, sont aujourd'hui deux ordres de sciences distinctes, et l'introduction de la chimie dans ces dernières les confondra peut-être un jour de nouveau avec les sciences physiques; au contraire, l'étude de la gravité et celle de la gravitation, entre lesquelles les anciens voyaient une distance aussi grande que celle du ciel à la terre, sont aujourd'hui une même étude.

Les sciences positives, qui sont unes par leur méthode, constatation de faits extérieurs à l'observateur suivies d'essais de classification, le sont donc aussi par leur objet : l'univers. On peut dire qu'il n'y a qu'une science, qui est un essai de classification méthodique, éternellement incomplet mais éternellement en progrès, de tous les faits de l'univers,

et qui a pour but de rendre à l'homme un compte de plus en plus net des corrélations ou lois qui unissent ces faits.

Cette unité d'objet de la science, qui, il y a quelques années à peine, n'était pas encore évidente, l'existence d'une science universelle et unique dont toutes les sciences particulières ne sont que des chapitres sans délimitations précises, se fondant les uns dans les autres, et contenant des séries de faits observés dans tous les ordres que notre esprit est susceptible de concevoir, se démontre par ce seul fait qu'aucune des quatre théories de la physique (gravitation, lumière, chaleur, électricité) n'est indépendante des mathématiques; qu'aucune série d'expériences ne peut être soutenue en chimie sans la connaissance des agents préalablement étudiés par la physique; que pour faire des découvertes en physiologie, il faut être aujourd'hui un bon chimiste, et que l'anthropologie, qui est le lien nécessaire des diverses sciences ethnologiques, est en même temps une branche de la physiologie.

Cette unité se démontre aussi d'une manière concrète par l'histoire : les sciences se prêtent les unes aux autres un appui si nécessaire, que toutes les fois qu'une science nouvelle s'est constituée définitivement, c'est toujours grâce à un progrès accompli dans une des sciences déjà constituées. L'ordre dans lequel les sciences se sont produites est fatal. On peut dire que si notre race périssait avec toutes ses sciences et qu'une autre race humaine les rétablit, ce serait dans le même ordre de succession qui s'est manifesté depuis les Grecs jusqu'à nous.

Rendons-nous compte de cette nécessité.

Dès que l'esprit scientifique fut né chez les Grecs, nos pères en science comme en tout le reste, ils se jetèrent avec une égale ardeur sur toutes les sciences; profondément convaincus de l'unité du monde, ils commencèrent la classification méthodique de tous les faits qu'il manifeste. En partant de la division des sciences telle que nous la faisons ici, nous pouvons dire qu'il y eut chez les Grecs des mathématiciens, des physiciens, des physiologues et des ethnologues. Mais leur succès ne fut pas égal dans toutes les directions; ils ne purent obtenir de séries scientifiques que dans trois ordres de faits : les nombres, les figures, les astres. Dans tous les autres, malgré des efforts admirables, ils n'arrivèrent qu'à constater des faits isolés, qui par conséquent restèrent sans importance pour eux, bien qu'ils en aient eu une immense pour les modernes. Tel fut, par exemple, le principe d'Archimède sur les conditions d'équilibre des liquides, qui a fondé la physique seulement à la fin du seizième siècle, et qui est resté dix-huit cents ans tel qu'Archimède l'avait trouvé, et appliqué seulement à la mesure des densités.

D'autres fois, c'est, au contraire, le trop grand nombre de faits cons-

tatés qui a gêné les savants anciens : avec des prodiges d'audace et de sagacité, ils les ramenaient à un seul point de vue, mais les séries qu'ils formaient ne les menaient pas à la découverte des lois, parce qu'ils ne tenaient pas compte de toutes les circonstances qui influent sur un phénomène en même temps qu'ils tenaient compte d'une foule de circonstances qui n'y influent pas. C'est ce qui est arrivé dans la plupart des cas à Aristote, esprit scientifique s'il en fût jamais.

Enfin, un autre obstacle s'opposait aux premières classifications de la science, la croyance indélébile à une harmonie entre le microcosme et le macrocosme, entre l'entendement humain et le monde extérieur : « Tout ce que les hommes, d'un consentement unanime, déclarent absurde, l'est en effet, ou il n'y a pas de science ni de savoir humains, et l'homme est non-seulement le jouet de perpétuelles illusions, mais ces illusions n'ont rien de fixe et n'obéissent à aucune loi. » Or, la plupart des grandes découvertes scientifiques sont absurdes et blessent toute vraisemblance, bien que la base unique de la méthode scientifique soit la vraisemblance. Des faits d'expérience journalière, vraisemblables, constatables par le premier venu, rien que par leur juxtaposition en série et les corrélations qui en résultent, nous enseignent des vérités absurdes et invraisemblables que repoussent à la fois nos sens et notre raison. Il est absurde que la terre tourne, et elle tourne. Il est absurde que ce que nous affirmons être le vide soit rempli d'une matière qui, à en juger par la rapidité avec laquelle elle communique ses vibrations, est plus dense que le platine, et cela est. Il est absurde que l'homme ait parlé par phrases avant de parler par mots, et il en a été ainsi.

Les anciens ne purent donc classer méthodiquement que les trois séries de faits pour lesquels n'existaient pas ces insurmontables obstacles : les figures de géométrie et les nombres, parce que jamais les relations qui lient les figures et les nombres ne blessent le sens commun et ne nous paraissent absurdes; ensuite, les positions respectives des astres suivant les temps, parce que l'éloignement extrême où sont les astres de tous les autres corps limite de lui-même le champ de l'observation, et que les observations astronomiques, telles qu'on peut les faire à l'œil nu et sans y faire entrer les considérations dynamiques, ne demandent que la connaissance des propriétés les plus simples des nombres et des lignes[1]. L'ensemble de ces trois séries de faits observés, liés les uns aux autres par une philosophie commune,

1. C'est pour cette même raison que les anciens avaient pu fonder la statique, mais non la vraie mécanique, qui n'étudie plus seulement l'équilibre, mais à la fois l'équilibre et le mouvement.

forme une première étape de la science qu'on pourrait appeler celle de la géométrie céleste [1], et que Ptolémée résumait au second siècle de notre ère.

Au premier abord, il est impossible de comprendre comment des mathématiciens et des physiciens comme ceux d'Alexandrie, au second et au troisième siècle, des savants animés du meilleur esprit scientifique et infatigables dans leurs expériences, n'ont pu fonder la physique et par suite la mécanique (qui n'a été à l'origine que l'application de calculs, depuis longtemps connus, à la série de faits recueillis par la physique sur la gravité), et qu'il faille attendre jusqu'à la fin du seizième siècle pour voir ces deux sciences se constituer définitivement et progresser dès lors avec une rapidité merveilleuse. Cet étonnement redouble, quand on constate que la création de la physique a été due à une simple généralisation du principe d'Archimède, principe que les savants d'Alexandrie connaissaient, et aux conséquences qu'on peut tirer de ce seul fait, qui semble d'expérience journalière : que plus un corps tombe de haut, plus sa vitesse s'accroît.

Il ne faut pas attribuer cependant cette stagnation apparente de la science pendant quatorze siècles, comme on le fait généralement, à l'invasion du mysticisme, de la théurgie et de l'astrologie dans le monde antique, ni plus tard à l'invasion des barbares et du christianisme, mais à la nature même de la science et des méthodes scientifiques : ce serait une erreur de croire que pour voir les phénomènes, il suffit au savant de les regarder avec soin; il faut encore qu'il soit placé au bon point de vue, sans quoi il les voit mal et les constate faussement. De plus, aucun génie, aucun bon sens, aucune haute raison ne peut le conduire à ce point de vue favorable qui lui permettra d'établir une série vraiment scientifique; c'est le hasard qui l'y placera, ou pour mieux parler, ce sont des circonstances complétement indépendantes de sa volonté et de sa valeur intellectuelle : l'état de ses mœurs, de son éducation, de ses sens, des opinions générales de ses contemporains, des conquêtes antérieures de la science; et comme rien ne lui indique qu'il n'est pas dans la bonne voie, il crée la fausse science par les mêmes procédés qui serviront à ses successeurs à créer la vraie.

C'est parce que les savants anciens avaient été amenés par l'esprit scientifique à créer une fausse physique, qu'ils n'ont pu créer la bonne, et l'espace de quatorze siècles a été employé à détruire cette fausse physique.

Les principes de la physique antique consistaient essentiellement dans

1. En opposition à la mécanique céleste et aux nouvelles découvertes que sa création a nécessitées.

la théorie des quatre éléments et dans celle des mouvements naturels et violents; voyons comment ces principes, tout faux qu'ils fussent, étaient le fruit d'observations méthodiques; comment les anciens avaient été conduits à les accepter, non par le mépris des méthodes expérimentales et les suppositions gratuites d'une imagination impatiente, mais au contraire par la force fatale de l'esprit scientifique.

Ouvrons un traité de physique actuel; nous trouverons, dès les premières pages, que les corps se présentent au physicien à trois états : l'état solide, l'état liquide et l'état gazeux ou aérien[1]; nous y verrons aussi que la chaleur paraît être la cause du passage d'un corps d'un de ces états à un autre. Ainsi donc, la matière se présente à trois états, et l'absence ou la présence de la chaleur est liée à ces trois états; telle est la première grande observation de la physique moderne comme de la physique antique. La seconde grande observation de la physique est celle-ci : toute substance ne passe pas indifféremment d'un de ces états à un autre. Il y a des gaz permanents qu'aucun effort n'a pu rendre liquides, il y en a d'autres que nous ne pouvons obtenir liquides que dans les laboratoires et que la nature ne nous présente jamais ainsi; il y a des liquides et des solides permanents ou habituels. Ce qui ne nous semblait tout à l'heure qu'un changement d'état physique nous apparaît donc comme un caractère chimique, propre à distinguer les substances les unes des autres, et à nous éclairer sur leur individualité et leur nature intime. Si l'on se rappelle maintenant que, dans la physique classique, on considère encore aujourd'hui le calorique comme une substance, comme un corps entièrement distinct de tous les autres, dont les particules en se présentant ou en se retirant produisent tous les phénomènes calorifiques; qu'en outre, la distinction que la science moderne essaye d'établir entre les changements d'état physique et chimique (entre ceux qui altèrent seulement les dispositions respectives des particules d'un corps et ceux qui modifient ces particules mêmes) est le plus souvent illusoire ou au moins bien subtile, et que personne ne sait au juste ce qu'il faut entendre par les mots *particule, molécule et atome*, on comprendra facilement que les anciens aient dû établir comme fait rigoureusement constaté par l'observation : que l'univers est composé, en dernière analyse, de quatre éléments ou corps simples : le solide, le liquide, l'aérien et l'igné[2], qui, par leurs

1. Les mots *solide, liquide, gaz*, sont étymologiquement synonymes des mots *terre, eau, air*. Les anciens disaient : les terres, les eaux, les airs, dans le même sens où nous disons : les solides, les liquides, les gaz.

2. Quand, dans la physique actuelle, le mot *calorique* désigne une substance, il devient synonyme des mots *igné* et *feu*, employés par les anciens savants.

combinaisons en proportions diverses, constituent tous les corps composés organiques et inorganiques que nous présente la nature.

Pour arriver à connaître les lois de ces combinaisons, observons ce qui se passe toutes les fois que nous mettons les éléments en présence, nous arriverons fatalement à la division des mouvements en naturels et violents. Si je mets un solide (une pierre ou une terre), dans un liquide, il se dirigera de lui-même, naturellement, vers le fond; si, au contraire, je dégonfle une outre au fond de l'eau, l'air montera à la surface et ira rejoindre l'air extérieur; si enfin je brûle un combustible dans l'air, le feu montera dans les régions supérieures. De ces faits d'expérience journalière il faut conclure que le feu a une tendance à se mettre au-dessus des trois autres éléments, l'air au-dessus des deux éléments restants et le liquide au-dessus du solide, et réciproquement que le solide a une tendance naturelle à se mettre au-dessous du liquide, le liquide au-dessous de l'air, l'air au-dessous du feu; ou, en d'autres termes, chacun des quatre éléments a un lieu dans le monde où il se plaît, qui lui convient, où il reste immobile quand il y est venu, et auquel il revient par un mouvement naturel, toutes les fois que par un effort qui lui est extérieur, par un mouvement violent et répugnant à sa nature, on l'en a écarté. Une fois la théorie des mouvements naturels et violents admise pour les éléments ou corps simples, il faut l'admettre pour toutes les substances organiques et inorganiques qui sont des composés des quatre éléments; et l'étude des mouvements naturels et violents d'une substance indique de quels éléments elle est composée et dans quelles proportions relatives[1].

Outre ces mouvements dans le sens vertical, communs aux quatre éléments et servant surtout à rendre compte des lois de leurs mixtures, deux éléments, l'eau et l'air, possèdent un autre mouvement naturel d'où leur vient leur nom commun de fluides. C'est ce mouvement de répulsion que les molécules homogènes d'un fluide éprouvent les unes pour les autres, et qui tendent à les éloigner indéfiniment les unes des autres dans toutes les directions, autant qu'elles trouveront de vide devant elles. Si on fait un trou en terre, bien que l'air ait un mouvement

1. Exemple : En agitant de l'huile avec de l'eau, je peux les mélanger, mais c'est là un mouvement violent (devant cesser dès que je cesse de faire effort); car si je laisse reposer, l'eau va au fond et l'huile à la surface. L'huile n'est donc pas un liquide complet ou simple comme l'eau; il est composé d'une partie liquide, contenant en suspension une partie solide jaunâtre disposée en petites vésicules fermées qui contiennent de l'air, et c'est le mouvement naturel de cet air qui porte les vésicules à la partie supérieure de l'eau.

naturel à s'élever au-dessus de la terre, il occupera immédiatement ce vide. Il en sera de même pour l'eau si on fait un trou au fond d'un bassin, et si, dans le cas général, nous ne voyons pas l'eau exécuter son mouvement de répulsion d'elle-même dans le sens de l'ascension verticale, tandis qu'elle l'exécute dans tous les autres, c'est qu'ici un mouvement naturel est combattu par un autre, celui qui engage l'eau à se mettre sous l'air, et la preuve en est que sitôt qu'on fait le vide dans un tube vertical, l'eau y monte. C'est ce mouvement de répulsion naturel aux fluides que les anciens et les hommes du moyen âge exprimaient en disant que : *la nature a horreur du vide.* Les modernes ont vu dans cet aphorisme, qui n'est que l'expression d'un fait scientifiquement observé, je ne sais quoi de mystique, de scolastique et de plaisant à la fois, et on ne manque pas de s'en moquer périodiquement dans les cours élementaires de physique, à propos de la réponse de Galilée aux fontainiers de Florence ; mais croit-on par hasard que quand on dit aux élèves : « Les gaz sont les fluides chez lesquels les forces répulsives l'emportent sur les forces attractives, » on leur présente à l'esprit une idée beaucoup plus nette, beaucoup plus scientifique que si on leur disait que la nature des gaz a horreur du vide. Des deux côtés, il y a même impuissance d'attaquer scientifiquement la question, impuissance dissimulée prétentieusement par la première expression, avouée naïvement par la seconde.

Quoi qu'il en soit, cette division générale des mouvements en naturels et violents, toute scientifique qu'elle fût en principe, prêtait dans le détail aux explications les plus fausses. Tout mouvement violent, par exemple, ne pouvant être communiqué à un corps que par une poussée directe, ce mouvement doit cesser avec cette poussée même, et le corps doit immédiatement reprendre un mouvement naturel. Or, si je lance une pierre horizontalement, elle ne reprend pas la verticale dès que ma main l'a lâchée ; c'est donc qu'en déplaçant la pierre j'ai fait derrière elle un vide que l'air, par un de ses mouvements naturels, tend à combler; par ce mouvement il exerce sur la pierre une poussée directe qui lui fait décrire une oblique au lieu de la verticale qu'elle décrirait naturellement. Je cite cet exemple parce que c'est un des points de l'ancienne physique que Galilée attaque dans ses dialogues.

Tel est le cercle infranchissable d'observations justes et d'explications à moitié justes, dans lequel la physique s'est débattue pendant quatorze siècles sans pouvoir se constituer définitivement comme science positive. L'édifice de la fausse physique était si logique, tout s'y tenait si bien et s'y déduisait si légitimement de phénomènes généraux, que les savants de la Renaissance, qui l'ont renversée, se sont

souvent trompés dans les attaques qu'ils lui ont portées, et que la science actuelle ne ratifie ni la vérité de plusieurs de leurs observations, ni la légitimité de plusieurs de leurs théories[1]. Ce n'est donc pas, comme on l'a admis trop facilement, dans la délicatesse et le soin, jusqu'alors inconnus, apportés à leurs expériences, ni dans la seule puissance de leur génie créateur, quelque grand qu'il ait été, qu'ils ont trouvé la force de fonder la physique, mais dans le sublime entêtement avec lequel ils ont rejeté en masse ce qu'ils étaient impuissants à convaincre d'erreur dans le détail, dans cet instinct, véritable instinct du savant moderne, qui affirme *a priori* que toute science, se disant complète et non susceptible de progrès continus, est nécessairement à rejeter du commencement à la fin. Et à qui devaient-ils cet entêtement et cette foi robuste? aux physiciens, aux alchimistes et aux astrologues du moyen âge qui avaient persisté à faire de la physique et de la chimie à une époque où il n'y avait encore ni physique ni chimie. L'esprit scientifique ne s'était jamais éteint en Occident; on avait continué à expérimenter et à constater, en dépit du mysticisme, de la théologie, de la scolastique et du bon sens lui-même, et il arriva fatalement un jour où les faits scientifiquement observés, quelque défigurés qu'ils fussent par des explications bizarres et par des classifications vicieuses, brisèrent par leur seule masse les cadres de la science officielle, et vinrent d'eux-mêmes se coordonner dans des séries plus scientifiques.

Dès que ces cadres furent brisés, les explications les plus simples,

1. Exemples : on objectait à Galilée que si la terre se mouvait, un corps tombant d'une tour élevée ne décrirait pas une verticale. Galilée constata par des expériences que les corps en tombant décrivent des verticales, et il expliqua dans ses écrits comment le mouvement de la terre n'empêche pas ce fait. Or, la vérité est que les corps en tombant ne décrivent pas rigoureusement une verticale, et c'est la rotation de la terre qui les en empêche.— Un des trois faits constatés expérimentalement par Képler, et qui ont rendu possibles les découvertes de Newton, est que les planètes décrivent des ellipses autour du soleil. Or, il n'est pas rigoureusement vrai qu'il en soit ainsi. Si les lunettes astronomiques eussent été aussi perfectionnées au temps de Képler qu'elles le sont aujourd'hui (ce qui d'ailleurs n'est pas admissible puisque ce sont les progrès de la physique et de l'astronomie qui les ont poussées à cette perfection), c'en était fait de la découverte de Newton. — Une conception qui a joué un grand rôle dans la création de la mécanique, et avec Leibnitz dans la métaphysique, est la conception du point matériel, à savoir : qu'il est permis de concevoir les corps comme ramenables en dernière analyse à des points mathématiques ayant cependant des masses. Cette conception bizarre eût été rejetée par le bon sens des anciens qui considéraient les particules dernières des corps comme des espaces très-petits, mais non nuls ou infiniment petits, et de forme polyédrique déterminée. Tous les problèmes actuels de la mécanique moléculaire forcent à revenir à la conception ancienne.

les expériences les moins délicates devinrent fécondes en résultats. Une simple généralisation du principe d'Archimède apprit que les gaz, les vapeurs, les liquides, les tissus organiques sont des corps graves au même titre que les terres et les métaux, que tous se dirigent d'une tendance uniforme vers le centre de la terre. Une seule expérience sur la chute des corps, prouvant qu'ils tombent suivant un mouvement uniformément varié, permit d'attribuer cette tendance à une force constante en intensité et en direction, *la gravité*, appliquée extérieurement à toutes les particules des corps graves, quelles que fussent d'ailleurs leurs qualités distinctives.

D'après ce seul exemple, on s'habitua dans toute la mécanique à étudier les forces, indépendamment des substances qui les manifestent. Les mouvements qui jusqu'alors avaient été considérés comme ce qu'il y a de plus intime dans un corps, de plus capable d'en bien faire connaître la nature, furent dès lors attribués dans tous les cas à l'action de forces extérieures qui pouvaient cesser d'agir sur lui sans le modifier et sans changer les idées que nous pouvons nous en faire, et toutes les matières furent déclarées inertes à tous les mouvements. Le mouvement perpétuel des astres, qu'on n'avait pu expliquer jusqu'alors que par l'essence supérieure de la matière astrale, fut plus simplement attribué à l'application de forces variables en intensité et en direction.

Aussitôt les considérations de *tangentes*, de *limites*, *d'infiniment petits*, de *maxima*, qui n'avaient pas été étrangères aux mathématiques jusqu'au dix-septième siècle[1], mais dont on n'avait pas encore compris toute la portée, donnèrent lieu à des théories mathématiques nouvelles, soit par le simple effet de l'élan donné à l'esprit scientifique, soit que les savants se proposassent de résoudre les problèmes nouveaux de la physique et de l'astronomie, et de coordonner les résultats expérimentaux de ces deux sciences.

Nous nous sommes étendus sur l'obstacle qui a empêché pendant tant de siècles la création de la physique (obstacle qui tient à la nature même de l'esprit scientifique, à l'impuissance complète de la raison humaine dans le choix du bon point de vue où il faut se placer pour observer une série de phénomènes), parce que rien ne nous paraît plus propre que ce genre de considérations à montrer la profonde unité qui lie les différents chapitres de la science, et l'existence d'une science universelle qui est la classification méthodique de tous les faits de l'univers, et dans le sein de laquelle on ne peut établir que des

1. Archimède, entre autres, a employé utilement la considération d'infiniment petit et d'intégration pour la mesure des aires.

divisions arbitraires, rendues peut-être nécessaires par la faiblesse de notre mémoire, mais auxquelles il ne faut attacher aucune importance philosophique.

On arrive sur ce sujet à la conviction, en observant qu'il en a été ainsi de la chimie, de la physiologie, de l'ethnologie, qui, ainsi que la physique, ont rencontré, chacune à leur heure, le plus grand obstacle à leur formation définitive dans l'état antérieur de la science.

Qu'est-ce qui a empêché les savants de fonder la chimie immédiatement après la physique? Pourquoi ces deux créations sont-elles séparées par un espace de près de deux siècles? Faut-il penser que c'est à l'ignorance ou au mépris des méthodes expérimentales qu'on doit attribuer ce retard? Mais cette explication, dont on a ridiculement abusé contre les savants du moyen âge, n'a plus ici de valeur, puisqu'au même temps où la fondation de la chimie résistait à tous les efforts, la physique, la science expérimentale par excellence, faisait chaque jour de nouveaux progrès. Faut-il alors le mettre sur le compte d'un vieux reste de l'esprit astrologique et mystique du moyen âge qui aurait persisté chez les savants jusqu'à la fin du dix-huitième siècle? Pas d'avantage. On doit dire au contraire que la physique ancienne qui ramenait tout à des éléments ou corps simples était plus près de la vraie méthode chimique que la physique de la renaissance. C'est dans le progrès accompli par cette nouvelle physique qu'on doit chercher le sérieux obstacle à la création de la chimie.

Que disait cette nouvelle physique? Les terres, les liquides, l'air sont soumis uniformément à l'action de la gravité; que devenait le quatrième élément, le feu, substance à laquelle la physique rapportait de plus en plus tous les phénomènes calorifiques? Fallait-il croire avec l'antiquité si reniée, si souvent prise en défaut, que cette substance avait seule une pesanteur négative? Tout n'engageait-il pas plutôt à généraliser au quatrième élément l'action de la gravité, vérifiée pour les trois autres, et à admettre que le feu ou le calorique est un fluide pondérable comme l'air?

Telle est la question mal posée, et qui fatalement ne pouvait pas alors l'être mieux, avec laquelle on voit les précurseurs de la chimie se débattre impuissament pendant toute leur vie. Quand ils soumettaient de la pierre à chaux à l'action du calorique, ils déclaraient la pesanteur de celui-ci négative; quand ils y soumettaient un métal, positive. Les uns, en constatant l'augmentation de poids d'un métal brûlé à l'air, disaient que les particules de feu s'étaient fixées dans le métal; d'autres, mieux avisés, attribuaient cette augmentation de poids à la fixation d'un air ou gaz particulier, participant à la fois de la nature du feu et de celle de l'air ordinaire, et découvraient l'oxy-

gène cent ans avant Lavoisier [1], sans convaincre le moins du monde leurs contemporains. C'est que les seules expériences qui aient autorité en chimie sont celles qui s'appuient rigoureusement sur la balance; et l'emploi de la balance ne pouvait convaincre qu'après qu'on aurait accepté l'invention, dangereuse, mais utile pour un temps à la science, des fluides impondérables: la division de la matière en deux espèces, l'une soumise à l'action de la gravité, l'autre ne reconnaissant pas son action.

Cette division se fit enfin, et sous la forme la moins scientifique, la plus féconde en erreurs. Stahl fit accepter pour un temps sa théorie du *phlogistique*, qui devait créer définitivement la chimie, non par elle-même, mais par l'effort qu'on fit pour la détrôner, et par les théories qu'on inventa pour en tenir lieu. Fait digne de remarque! ce phlogistique tout bizarre et tout monstrueux qu'il était, cette résurrection de l'âme du monde des stoïciens, est ce qui ressemble le plus à l'éther de la science actuelle, toute réserve faite pour la sagesse et la mesure avec laquelle les savants se servent aujourd'hui de ce mot dangereux. Pour supprimer le phlogistique de la science on fut forcé d'admettre deux fluides électriques, un fluide calorifique et un fluide lumineux, la science classique en est encore là; mais de plus en plus les faits tendent à faire rentrer tous ces fluides particuliers dans le sein d'un seul, l'éther, et l'avenir est à la division de Stahl, de deux matières: l'une pondérable et l'autre impondérable, jusqu'à l'avenir plus éloigné où l'étude approfondie de l'action de l'éther dans les phénomènes de gravitation rendra à la matière son unité, en ôtant à la matière pondérable la qualité qui la définit.

Quoi qu'il en soit, dès qu'on admit qu'il n'y avait plus à tenir compte de poids de lumière et de chaleur, l'emploi de la balance conduisit à des résultats irréfutables, et la chimie fut fondée. Un pas immense était franchi, non inégal à l'espace de deux siècles que l'esprit humain a employé à le franchir; la chimie, science physique par les objets de son étude, science naturelle par ses méthodes, comblait l'abîme qu'on avait vu jusqu'alors entre les sciences physiques et les sciences médicales, comme de nos jours l'ethnologie vient combler celui qui avait existé jusqu'alors entre la physiologie et les sciences morales.

Mais en même temps la conception des fluides impondérables, qui seule avait rendu possible la création de la chimie, arrêta longtemps celle de la physiologie. Puisque les physiciens créaient des fluides à leur convenance, pourquoi les médecins n'en auraient-ils pas fait

1. Jean Mayow. (Voy. Dehérain, *Ét. sur l'Hist. de la Chimie.*)

autant? A Stahl et aux *animistes* succédèrent les *vitalistes* [1], et les médecins eurent leur fluide vital, leur fluide nerveux, leur fluide magnétique, etc., et distinguèrent autant de forces correspondantes. Puisque la mécanique et la chimie avouaient qu'il existait dans la nature des fluides dont elles ne pouvaient mesurer les densités et comparer les masses, par quelle singulière contradiction auraient-elles prétendu régner dans les sciences physiologiques qui traitent spécialement de pareils fluides.

Mais comme toujours, les faits, par leur seule accumulation, ont rompu les cadres de la fausse science; la physique et la chimie sont devenues indispensables aux expérimentations physiologiques. La physiologie apparaît de plus en plus comme une chimie supérieure, d'une délicatesse minutieuse, qui ne se contente pas comme la chimie ordinaire de mettre les substances en présence et d'attendre ensuite qu'elles soient entrées dans de nouvelles combinaisons, qu'elles se soient groupées dans un nouvel état d'équilibre stable, mais au contraire étudie les variations continues d'équilibre et les lois que manifestent ces variations.

Mais cet accord nouveau entre le physicien et le médecin qui seul a rendu possible la création de la physiologie positive, a été à son tour l'obstacle qui a empêché jusqu'à ce jour la constitution définitive de l'éthnologie. En haine de cette âme qu'on leur présentait comme un *Deus ex machinâ*, et pour tout expliquer en physiologie du moment qu'on ne voyait plus rien, les physiologistes, quand ils commencèrent la classification des races humaines, voulurent ne tenir compte que des caractères anthropologiques, ne voir dans l'homme qu'un animal comme tous les autres, et classer les variétés de l'espèce *homme*, comme ils classaient les variétés de l'espèce *chien* ou de l'espèce *cheval*. Les sciences morales et les séries de faits qu'on pouvait obtenir en concevant l'âme indépendamment du corps les faisaient sourire. Ils se refusaient à croire que des hommes de lettres, des regratteurs de mots, des rhéteurs, des théologiens pussent entreprendre des classifications méthodiques et rien entendre aux méthodes d'expérimentation. Les faits doivent aujourd'hui vaincre leur répugnance; la philologie comparée, malgré ses écarts et ses prétentions exagérées, a acquis droit de cité dans le corps des sciences positives. Il est aujourd'hui parfaitement prouvé que les mots sont des êtres qu'on peut

1. Il ne faut pas comprendre seulement sous ce nom l'école de Montpellier; on peut appeler encore aujourd'hui *vitaliste* tout physiologiste qui, prenant au sérieux les forces de la physique : force électrique, force calorifique, force catalytique, force capillaire, etc., et croyant que les physiciens attachent à ces mots une importance quelconque et en font la base de leurs classifications, veut qu'on reconnaisse des forces vitales qui serviront de point de départ aux séries physiologiques.

classer comme des plantes ou des animaux; et cette classification donne à l'éthnologie un instrument d'une précision et d'une délicatesse extrême pour constater tous les croisements et toutes les migrations des races. La linguistique seule a permis à l'ethnologie d'aborder le problème qui la constitue : comment les races naissent, se fixent et s'altèrent. Le problème des races est plus facile à aborder, contre toute attente, pour l'homme que pour les autres animaux, parce que l'espèce humaine a des annales et que les autres espèces n'en ont point. Si le physiologiste veut classer les variétés de l'espèce *bœuf* ou de l'espèce *cheval*, il ne peut emprunter ses renseignements qu'à la zootechnie et à l'élevage, et ces arts sont trop récents pour que d'ici à plusieurs siècles ils fournissent au savant des faits concluants. Mais pour l'ethnologie humaine, le physiologiste trouve dans la classification méthodique des langues, des religions, des mœurs, des sciences et des arts, dans les différentes races, une source de renseignements inépuisables et indispensables.

Telle est l'unité actuelle de la science. Il n'y a qu'une science positive, parce qu'il n'y a qu'une méthode positive et qu'un objet positif. Cette science a passé historiquement et doit passer didactiquement, sans aucune solution de continuité, des propriétés, des nombres et des figures, aux propriétés les plus complexes du génie humain. L'entendement humain se trouve à l'origine de la science pour lui fournir son premier chaînon : ces vérités géométriques en si parfaite harmonie avec lui que le raisonnement seul ou presque seul a suffi à les découvrir, il se retrouve à la fin de la science comme l'étude suprême vers laquelle toutes les autres viennent converger d'elles-mêmes.

II

MÉTAPHYSIQUE DE LA SCIENCE.

Il y a deux métaphysiques, la métaphysique analytique et la métaphysique constructive; nous allons examiner successivement le secours que la science positive prête à chacune d'elles. La première, dont Aristote nous a légué la première ébauche et Kant le dernier grand monument, est la classification méthodique des formes ou catégories de l'esprit humain, c'est-à-dire des notions instinctives que nous présupposons, sans en avoir conscience, dans toutes nos pensées et tous nos raisonnements, et sans lesquelles nous ne pourrions ni raisonner ni penser; elle est aussi l'étude des lois de développement et de combinaison de ces formes, lois d'après lesquelles notre esprit saisit

et connaît les objets de la pensée. Le génie de Kant a consisté à établir que pour étudier scientifiquement les formes de l'esprit, nous n'avions nul besoin de leur supposer une réalité extérieure. De ce que nous affirmons dans toutes les phrases que nous prononçons, qu'il y a des causes, des êtres, des lieux, des temps, des qualités, etc., il ne s'ensuit pas qu'il y ait, des êtres, des causes, un espace, etc.; de ce que ces notions sont indispensables aux hommes pour raisonner, il ne s'ensuit pas que d'autres animaux supérieurs à l'homme ne pussent s'en passer fort bien, et que leurs pensées, leur langage, leur science ne pussent procéder suivant des catégories à nous inconnues et dépassant la portée de notre conception.

Par cet artifice, le métaphysicien renonce à invoquer le sens intime, qui devient un simple phénomène de l'entendement, comme l'instrument suffisant de la connaissance, à donner place dans ses classifications méthodiques à des faits observés seulement sur lui-même, il étend le champ de ses observations aux séries déjà obtenues par les différentes sciences positives, et la métaphysique devient elle-même une science positive, c'est-à-dire toujours incomplète, mais toujours susceptible de progrès par l'accroissement fatal des faits légués par les devanciers à leurs successeurs. Dans l'état actuel des sciences, les séries de faits qui constituent avant tout le domaine de la métaphysique, et qui en font une science ethnologique spéciale, sont au nombre de trois : 1° *La classification méthodique des grandes découvertes dans les sciences positives,* l'étude de leurs lois, de leur succession fatale dans le temps et de leur connexion dans l'esprit humain, l'étude des obstacles que chacune d'elles a rencontrés, et la notation des catégories qui ont plus spécialement contribué à vaincre ces obstacles. C'est le travail que la grandeur et l'unité actuelle de la science exigent avant tout de la métaphysique, et je défie, par exemple, un métaphysicien de dire rien qui vaille sur la catégorie de la cause et sur son importance dans l'entendement, s'il n'a noté avec soin ses transformations, ses éclipses et ses réapparitions en mécanique. La classification méthodique des découvertes scientifiques à peine esquissée en ce moment est susceptible d'occuper à elle seule toute une classe spéciale de savants, qui rendra les plus grands services à toutes les autres; car les inventeurs en science sont presque toujours, comme les artistes, incapables de se rendre compte des points d'appui qu'ils ont trouvés dans le passé et de la direction qu'ils imprimeront à l'avenir. 2° *La classification des langues.* Non pas que le métaphysicien doive être philologue, mais il doit être à même d'apprécier tous les grands résultats de la linguistique, être assez versé dans la philologie pour bien comprendre

les distinctions qui séparent les quatre états grammaticaux que présente le langage, et surtout les phénomènes qui accompagnent le passage d'un de ces états à un autre dans une même langue. C'est là une étude indispensable à celle de l'entendement, et sans laquelle on erre sans autre guide que l'observation intérieure qui est toujours en partie fausse. N'avons-nous pas vu les délicates analyses de l'école, qui, au dix-huitième siècle, avait ramené toute la métaphysique à la philosophie du langage, réduites à peu près à rien par ce seul fait, découvert par la philologie expérimentale, que les mots n'apparaissent que fort tard dans les langues, qu'ils en sont l'achèvement et non la matière originelle, que l'homme primitif parle par phrases dont aucun tronçon n'aurait pour lui de sens s'il le prononçait isolément. Que devient la fameuse querelle des idées innées et des idées nous venant des sens? Les pensées et les raisonnements n'apparaissent pas dans l'esprit humain comme combinaisons d'idées, mais au contraire les idées apparaissent peu à peu dans l'esprit par la division successive des pensées. L'homme enfant peut raisonner, prévoir, agir, exprimer toutes les nuances de ses joies et de ses chagrins, de ses admirations et de ses dégoûts, avant d'avoir aucune idée dans la tête, lui venant soit du dehors, soit du dedans. 3° *La classification des religions.* Sans avoir besoin d'être un exégète pas plus qu'un linguiste, le métaphysicien doit se rendre compte des notions instinctives qui ont présidé à la formation et au développement des religions, des lois de l'esprit qui ont fait passer, par exemple, tous les peuples indo-européens du panthéisme primitif au polythéisme, et du polythéisme au monothéisme.

Dans les religions, le théologien étudie la réalité des objets de notre adoration ; le moraliste, leur influence sur les mœurs et la politique ; le métaphysicien doit y étudier l'instinct religieux lui-même, en tant qu'il est, indépendamment des besoins moraux qu'il satisfait, une des formes nécessaires de l'entendement, sans le secours de laquelle nous ne pourrions, dans une foule de cas, ni penser, ni exprimer nos pensées. Quelle observation faite sur lui-même, ou sur ceux qui l'entourent, pourra faire deviner au métaphysicien ce grand fait mis en lumière par l'exégèse expérimentale et par ses rapports intimes avec la philologie, que la force que l'homme a trouvée en lui à l'origine pour créer le langage, et par suite la société, est l'instinct religieux : cette nécessité où est l'homme, dans toutes les questions non encore abordées par les sciences positives, de personnifier les objets de sa pensée, et d'en faire des êtres doués comme lui de vie et de volonté ?

A ces trois séries de faits observés que la métaphysique positive peut dès aujourd'hui emprunter aux sciences ethnologiques pour en

faire l'objet spécial de son étude, viendront avec le temps s'en joindre d'autres, parmi lesquelles on peut déjà citer la classification méthodique des œuvres d'art de toutes les races. Un métaphysicien, qui aujourd'hui viendrait longuement disserter sur *la catégorie de l'idéal*, et qui ne saurait pas deviner, quand on lui présenterait un monument artistique du passé, à quelle époque et à quel pays il appartient, ne ferait-il pas mieux de se taire ?

La métaphysique analytique, telle qu'elle peut exister, sans le secours des sciences ethnologiques, est à la métaphysique positive ce que la mécanique antique est à la mécanique moderne ; la première n'étudiait que l'état statique, la seconde étudie à la fois l'état statique et dynamique. La première était un cercle bien vite parcouru et achevé; mais loin que cette perfection lui fût une puissance, elle lui était une faiblesse et une source d'erreurs continuelles dans la pratique ; la seconde est une science sans fin, toujours inachevée, mais dont chaque état est en progrès sur le précédent. Il en est de même de l'étude de l'entendement : si vous considérez les catégories comme données à l'esprit une fois pour toutes et immuables, la science est bientôt faite, mais elle est fausse ou vaine. Chaque catégorie n'est pas, en effet, une seule notion, mais une série de notions se succédant, se remplaçant en tout ou en partie, dans un ordre rigoureux, et il ne faut jamais dire d'aucune : « Elle a achevé ses phases, » car on n'en sait rien. L'étude de notre propre entendement et de celui de nos contemporains ne nous peut rien apprendre sur ces phases et l'ordre de leur succession, il nous faut apprendre ce qu'elles étaient dans l'entendement de nos devanciers. C'est aux classifications positives des sciences ethnologiques que nous devons demander ces lumières. Pour n'en citer qu'un exemple emprunté aux trois séries que j'ai dit être aujourd'hui le domaine spécial de la métaphysique analytique, l'étude simultanée de ces trois séries me paraît indiquer que les trois catégories de la cause, de la personnification et du rapport (corrélations ou lois scientifiques), ne sont que trois phases d'une même catégorie qu'on pourrait appeler *de l'unité*. Au début, l'homme a conçu fatalement l'univers comme animé d'une vie unique semblable à la sienne, et la catégorie de l'unité, sous sa forme de personnification, a créé les langues et les religions ; peu à peu ses deux autres formes, cause et rapport, sont apparues, soit pour modifier les langues et les religions, soit pour créer les premiers rudiments des sciences positives ; enfin, *la catégorie de l'unité* paraît devoir dominer de plus en plus sous sa troisième forme de rapport ou de loi, et on peut concevoir un peuple parlant une langue qui ne ferait appel en aucun sujet à la notion de cause ni à celle de personnification, ainsi que cela a lieu dans le lan-

gage algébrique pour le sujet spécial qu'il traite. On peut aussi concevoir de grandes modifications dans la notion du rapport.

Mais il est une autre métaphysique, la métaphysique constructive, qui s'efforce de raisonner l'harmonie générale du monde, et de définir son lien avec l'absolu; elle a eu jusqu'à ce jour dans l'humanité une bien autre importance que la métaphysique analytique. Tandis que celle-ci paraît être propre à la race grecque et nous être venue d'elle, tous les peuples anciens, les Indiens, les Égyptiens, les Chaldéens, les Perses, les Juifs et même les Chinois, ont eu une métaphysique constructive, confondue à l'origine avec les cosmogonies mythologiques et s'en dégageant peu à peu pour prendre une forme plus abstraite. A celle-ci, l'unité et le développement actuel de la science n'ont rien à enseigner de nouveau, car elle a été de tout temps le poëme même de la science positive. La limite de la science est à l'infini. Dans tous les temps, l'esprit humain s'est porté avec ardeur du point où il était parvenu jusqu'à cette limite, en supprimant tout l'espace intermédiaire. Il en sera toujours de même. Ainsi l'humanité chante le savoir humain dans une suite de poëmes qui en marquent les différentes étapes. Qu'on examine l'une après l'autre les grandes constructions métaphysiques qui ont prétendu donner à l'homme l'explication complète de l'univers, on verra que chacune d'elles porte le cachet indélébile de l'état des sciences à l'époque et dans le pays où elle a été faite. C'est au moment où le métaphysicien s'efforce de se dégager de toute influence extérieure, de s'isoler du milieu social où il vit, pour saisir l'absolu, qu'il est soumis le plus fatalement aux influences extérieures et à l'action du milieu social. Les lois découvertes par la science au moment où il écrit prennent à ses yeux une importance immense et lui permettent de tout expliquer facilement; les lois que la science n'a pas encore découvertes restent nécessairement étrangères à sa conception. Aussi voyons-nous que tous les philosophes qui nous ont légué des systèmes du monde, non-seulement savaient tout ce qu'on pouvait apprendre de science positive en leur temps, mais que les sciences positives étaient leur étude habituelle et qu'ils y ont tous fait des découvertes capitales. Comment n'auraient-ils pas porté dans leurs conceptions métaphysiques les procédés habituels à leur esprit?

Dès que les Grecs eurent commencé la classification des figures de géométrie, elles envahirent la métaphysique constructive : la sphère devint le symbole de la perfection et de la beauté, les éléments furent composés de corpuscules polyédriques, divisibles eux-mêmes en triangles. Dès qu'on eut classé les familles de nombres et qu'on connut les conditions de leur divisibilité, de leur accroissement, de leur symé-

trie, les pythagoriciens se refusèrent à voir dans la nature d'autres rapports que ceux qui sont exprimables en nombres; ils firent des nombres les seules réalités, et de l'unité arithmétique le symbole de l'unité absolue, ou lien commun de toutes les parties de l'univers, si même ils n'assimilèrent entièrement ces deux unités. Platon, qui écrivait sur la porte de son école : « Que nul n'entre ici s'il ne sait pas la géométrie, » était tout imbu d'idées pythagoriciennes; et si l'on en croit de nombreux indices, elles faisaient le fond de sa doctrine secrète.

La métaphysique constructive roula sur ce fonds commun des figures et des nombres, sans cesse remanié à des points de vue moraux différents, jusqu'au jour où, dans Alexandrie, les observations astronomiques commencèrent à faire corps, et où la géométrie céleste apparut dans son ensemble. Aussitôt les différentes races qui s'étaient donné rendez-vous dans cette ville brisèrent les anciens cadres, l'astrologie envahit tout; le Verbe, la raison universelle ou incréée, apparut comme la lumière idéale qui joue dans le monde de la pensée le même rôle que la lumière solaire dans le monde sensible[1]. La métaphysique astrologique, commune aux docteurs juifs, aux Pères grecs, aux philosophes païens, trouva dans Proclus son organisateur définitif : l'unité absolue et les unités relatives jouèrent, dans le monde intelligible, le même rôle respectif que le soleil, d'une part, les planètes et les étoiles du zodiaque, d'autre part, dans le monde astronomique. Ce système passa dans la théologie chrétienne avec les écrits attribués, par une pieuse fraude, à saint Denys l'Aréopagite.

La métaphysique constructive du moyen âge a manqué entièrement d'originalité, parce que, pendant tout le moyen âge, la science positive ne s'enrichit d'aucune série nouvelle. Mais, dès qu'au dix-septième siècle, la mécanique eut enlevé à la matière cette qualité essentielle du mouvement, sans laquelle les anciens ne pouvaient la concevoir, la métaphysique en fit autant. Descartes se construisit un univers avec de l'étendue et de la pensée, en niant toute autre réalité que ces deux là. Bientôt ce système fut organisé, suivant ses deux tendances différentes, par Spinosa et Malebranche.

Mais les nouveaux progrès de la science positive ne permirent bientôt plus de se contenter de ce système, malgré les admirables beautés qu'il renfermait : dès que la voie où s'était engagée la mécanique eut

1. Ce parallélisme se trouve déjà dans la *République* de Platon, mais il y est indiqué en courant, comme considération secondaire, tandis qu'il devint plus tard l'idée mère de tous les systèmes alexandrins, quand l'astronomie hypothétique et enfantine d'Aristote et de Platon eut fait place à la vraie astronomie.

rendu fatale la croyance en des points matériels, dès que l'invention du calcul infinitésimal eut bouleversé l'antique idée qu'on se faisait de l'infini, dès qu'on sut que cette notion de l'infini n'était pas plus que celle du mouvement, une notion absolue, mais une notion relative, qu'il y avait non un seul infini, mais une infinité d'ordres d'infinis, les uns par rapport aux autres, qu'un espace quelconque, fini par rapport à ceux du même ordre, était infiniment grand et infiniment petit par rapport aux espaces de deux autres ordres; qu'un temps, quelque petit qu'on le suppose, était éternel par rapport à d'autres temps, et qu'une éternité pouvait être la moitié ou le tiers d'une autre éternité, aussitôt Leibnitz ôtant à la matière la dernière qualité que Descartes lui avait laissée, l'étendue, pour faire du monde visible une série de points mathématiques conçue par la divine pensée, inventa son système des monades; ces infinités d'êtres sans corps, comparables avec ceux du même ordre qu'eux, séparés par des abîmes infinis des êtres de tous les autres ordres, abîmes que Dieu seul peut combler par une *harmonie préétablie;* êtres bien réels pourtant, puisqu'il leur rendait l'indépendance et l'activité propre que Malebranche et Spinosa avaient enlevées aux êtres particuliers en les confondant avec Dieu; puisque chaque monade est séparée de Dieu par la même distance qui sépare un infini concret de l'intelligence qui réalise tous les infinis ensemble dans sa conception.

Le dix-huitième siècle, si fécond en productions de toute sorte et particulièrement en métaphysique analytique, fut entièrement stérile en métaphysique constructive jusqu'à la création de la chimie. Mais, dès que toute l'importance de cette science capitale eut été saisie, dès qu'on comprit qu'on avait trouvé le lien nécessaire entre les faits physiques et les faits organiques, une foi profonde s'empara de l'espri humain; on fut certain que, dans un avenir très-proche, l'histoire naturelle et l'histoire humaine allaient devenir la matière de nouvelles sciences positives. Aussitôt Hégel donna au monde le dernier grand système métaphysique, système fondé sur l'idée de type, non plus telle que cette notion pouvait être conçue par Platon', d'après des figures de géométrie et des nombres immobiles et abstraits, mais telle que la fait concevoir l'étude des familles chimiques, des races végétales et animales; types essentiellement concrets, qu'on ne peut concevoir existant indépendamment de leur réalisation matérielle, et qui, cependant, peuvent remplacer successivement sans être altérés tous leurs éléments matériels par d'autres éléments.

On a écrit souvent dans ces dernières années que le temps des grandes constructions métaphysiques était passé, et que nous ne verrions plus surgir de nouveau poëme de la science. Oui, si des mesures

maladroites ou le mépris venaient étouffer en Europe le véritable esprit scientifique, ce qui n'est pas impossible, quoique heureusement difficile; si on encourageait trop les tendances à la spécialisation exagérée et aux applications mesquines; si on venait à s'imaginer que ce qui constitue le savant, c'est l'instruction et non l'éducation. Non, si, comme il faut le souhaiter, la race européenne n'est pas à bout de ses forces et n'a pas joué tout son rôle; si les mathématiciens, secondés par les physiciens et les chimistes, parviennent à trouver la loi générale de la mécanique terrestre, qui réunirait en un seul énoncé toutes les lois de la physique, comme l'énoncé de Newton a réuni toutes celles de l'astronomie. Aussitôt toutes les idées que nous nous faisons de la matière, du mouvement, du nombre, de la vie, seraient bouleversées, et nous verrions paraître des constructions métaphysiques dont celles de Pythagore, de Platon, de Proclus, de Descartes, de Leibnitz et de Hégel ne seraient que les embryons, car c'est un fait digne de remarque, et qui montre bien la légitimité et la grandeur de la métaphysique constructive, que les systèmes du monde, liés intimement aux progrès continus des sciences positives, ne se suppriment pas successivement les uns les autres, comme l'ont cru souvent leurs fondateurs, mais se complètent. On peut dire de la métaphysique constructive, comme de la science, qu'il n'y en a qu'une, toujours inachevée, mais contenant une somme de plus en plus grande de vérité.

III

THÉOLOGIE DE LA SCIENCE.

La science est elle-même, en quelque sorte, une religion. Comme toutes les religions, elle débute par un acte de foi, par un dogme, par une vérité d'intuition qui n'est ni évidente à première vue, ni susceptible d'une démonstration *à priori,* mais qui ne s'en impose pas moins invinciblement à la croyance de tout homme suffisamment préparé à le recevoir et à en mesurer la portée, soit par l'éducation première, soit par le régime auquel il a soumis, au sortir de l'adolescence, son esprit et ses mœurs. Comme toutes les religions, elle fait briller aux yeux de l'homme un idéal dont il peut, par son mérite, se rapprocher chaque jour davantage. Comme toutes les religions qui ont rendu service à l'humanité, qui n'ont pas dégénéré en un dangereux quiétisme, qui ont su combattre le principe de mort que tout idéalisme porte en soi, elle fait briller cet idéal aux yeux de l'homme, en lui disant qu'il ne l'embrassera jamais complètement, qu'il n'arrivera jamais à y perdre sa pensée dans une immobile extase.

L'acte de foi par lequel débute la science est la croyance dans les lois de la nature et dans l'impossibilité que ces lois soient démenties par aucun caprice miraculeux. Cet acte de foi paraît, au premier abord, peu coûteux, mais à mesure qu'on en approfondit le sens, on change d'avis. L'esprit scientifique est encore une si grande nouveauté pour nous, cette croyance est si loin d'être devenue un guide de nos actions et de nos opinions, que nous l'oublions le plus souvent dans la pratique, et que nous arrivons à en nier les conséquences les plus évidentes, dès que notre intérêt semble l'exiger. La plupart des personnes qui ont reçu ce qu'on appelle de l'*éducation* admettent volontiers des lois rigoureuses dans le monde physique, mais non dans le monde moral; elles ne savent pas que les sciences positives dans leur état actuel, sans confondre ces deux mondes, ainsi qu'on le leur a reproché, en ont fait les sujets d'études pareilles, et ont établi entre eux une corrélation si évidente, si nécessaire aux expérimentations futures, que chacun de ces deux mondes considéré isolémentdevient un non-sens, et que s'il n'y a pas de lois invariables dans le monde moral, il n'y en a pas non plus dans le monde physique. Ce qui les empêche de croire à des lois fatales en histoire et en psychologie, c'est que, disent-ils, le libre arbitre de l'homme viendra sans cesse les démentir. Le libre arbitre leur paraît creuser un abîme entre les sciences physiques et les sciences morales; or, c'est précisément cet abîme que les sciences physiologiques et ethnologiques ont aujourd'hui entièrement comblé.

Il faut remarquer que l'objection du libre arbitre peut être faite aux lois les plus certaines de la physique. La loi de la gravité, par exemple, enseigne que tout corps tend à se diriger vers le centre de la terre, jusqu'au moment où il rencontre un obstacle sur lequel il se fixe. Dira-t-on que le libre arbitre de l'homme, qui est ici la volonté de se mouvoir, vient démentir la loi de la gravité? Non, mais on dira que la loi de la gravité, qui suffit seule pour expliquer les mouvements de la pierre, se combine avec des lois physiologiques dans les mouvements plus complexes du corps humain. La loi de la gravité, considérée seule, indépendamment des lois physiologiques, avec lesquelles elle se combine harmonieusement sans cesser d'être complétement vraie et sans perdre la moindre quantité de son action, apparaît comme la limite du libre arbitre de l'homme, lui permettant de marcher sur la surface de la terre et lui défendant de s'élancer dans les airs. Ou si l'homme s'élève dans un aérostat, loin que ce phénomène démente la loi de la gravité, il en est une des vérifications et des généralisations les plus intéressantes, et c'est seulement en la connaissant et en s'appuyant sur elle qu'il a pu inventer l'appareil qui lui permet de se tenir en l'air.

Il en est de même des lois du monde moral, elles sont aussi rigou-

reuses que celles du monde physique, le libre arbitre de l'homme ne les dément jamais, elles sont complétement fausses ou toujours et complétement vraies. Les sciences ethnologiques, par exemple, ont constaté, par la classification méthodique des œuvres d'art, que dans chaque civilisation les beaux-arts, avant d'arriver à la perfection, passent par une suite de phases qu'on distingue les unes des autres par les caractères communs de toutes les œuvres exécutées à une même époque. Mais, dira-t-on, un grand génie, un Titien ne connait pas votre loi et vient la démentir. S'il fût né au temps de Cimabué, la peinture, en Italie, fût arrivée à sa perfection deux siècles plus tôt. Il n'en est rien. Titien, né au temps de Cimabué, même à Venise, en supposant les milieux physique, chimique, hygiénique, physiologique, restés les mêmes et ne changeant que le milieu social, Titien appliquant le même puissant génie et la même volonté à son art, ne nous aurait laissé que de l'imagerie religieuse, fort belle assurément, mais présentant les caractères primitifs de tous les tableaux contemporains, au lieu de ces chefs-d'œuvre qu'on connait.

La légitimité de cette affirmation résulte de ce seul fait, qu'on peut classer par époque les tableaux faits en Italie au moyen âge. Si on peut les classer par époque, c'est que tous ceux exécutés à une même époque présentent des caractères communs, que leur ont donnés les artistes, sans le vouloir, et qu'il faut rapporter à une loi de développement dans les arts qui impose une limite au libre arbitre, loi à laquelle les plus libres et les plus beaux génies sont soumis comme les plus médiocres, de même que le corps de l'athlète est soumis aussi complétement que celui de l'homme le plus chétif à la loi de la gravité.

Ainsi donc, toute science positive spéciale débute par la foi en des lois rigoureuses, toujours complétement vraies, incapables d'être démenties par aucun caprice et aucun libre arbitre, lois qui régissent souverainement les phénomènes dont elle traite. Elle peut reconnaître qu'elle a énoncé des formules fausses ou incomplètes, mais elle en conclut seulement qu'il lui faut recommencer son travail à nouveau, et non que les lois encore inconnues n'existent point. Et comme, de nos jours, il n'y a pas d'ordre de phénomènes susceptibles d'être perçus par nos sens et conçus par notre esprit, auquel les méthodes positives ne soient applicables, il s'ensuit que tout dans l'univers, depuis les manifestations de notre pensée et de notre volonté jusqu'aux mouvements et aux changements d'état des minéraux, est conçu par l'esprit scientifique comme soumis à des lois, soit de connexion, soit de développement, toutes également et complétement rigoureuses. Tel est l'acte de foi qu'exige la science à son début. J'ajouterai que l'esprit scientifique, qui débute comme l'esprit religieux

par un acte de foi, exige aussi comme lui des actes de foi continuels. Il y a à peine quarante personnes en Europe capables de démontrer la vérité de la loi de Newton, et d'en vérifier les conséquences, et l'Europe croit en cette loi.

La croyance aux lois scientifiques est si nouvelle et si difficile que la plupart des savants eux-mêmes, qui manquent d'ordinaire d'esprit philosophique, n'en comprennent ni la portée ni les vraies limites. Beaucoup de médecins, fort capables d'ailleurs, ont dit et écrit que si les faits du magnétisme animal étaient vrais, il faudrait renoncer à toute science. Tel n'est pas, en ce qui concerne de pareilles questions, le langage du véritable esprit scientifique. Il se contente de dire que les phénomènes du magnétisme sont, jusqu'à présent, trop isolés, trop difficiles à observer, pour pouvoir prêter à une étude spéciale, mais que si dans l'avenir il en est autrement, si on arrive jamais à en constater et à en réunir un grand nombre, ils seront certainement comme tous les autres ordres de phénomènes soumis à des lois rigoureuses, et que ces lois ne viendront démentir aucune de celles que nous connaissons déjà. Si les médecins avaient pensé ainsi, ils se seraient préservés du ridicule qu'ils viennent de se donner récemment en annonçant officiellement, sous le nom de phénomène d'hypnotisme, un fait connu depuis trente ans et plus de tout le monde, sous le nom de fait magnétique, et surtout de ce ridicule que se sont donné la plupart des commissaires chargés par les académies d'assister à des séances de magnétisme, quand ils ont crié à la fourberie et au charlatanisme, parce que les phénomènes annoncés ne se sont pas produits à l'heure dite. Comme si en physiologie on était maître de refaire à volonté les expériences ainsi qu'en chimie ; comme si l'astronomie, la plus sûre des sciences positives, ne se contentait pas de constater les phénomènes dont elle traite, sans pouvoir jamais les produire ; comme si elle n'était pas souvent obligée d'attendre pendant des siècles le moment de faire une observation.

En ce qui concerne la croyance à un monde surnaturel, à l'existence d'esprits vivant séparés de tout corps, ou ne possédant que des corps invisibles, croyance encore si répandue, et qui tient une si grande place dans l'histoire, le savant doit se contenter de dire que, dans l'état actuel de la science, il n'y a pas lieu de croire à l'existence d'un pareil monde, parce qu'aucun fait scientifiquement constaté ne conduit à l'admettre, mais qu'en tout cas, si ce monde existe, il est, soit en lui-même, soit dans ses relations avec le nôtre, régi par des lois rigoureuses, que, par suite, il cesse d'être un monde surnaturel pour devenir une partie du monde naturel, et que les méthodes des sciences positives seront un jour applicables à son étude.

La science, avons-nous dit, est, en quelque sorte, une religion, non-seulement parce qu'elle est croyante, mais aussi parce qu'elle présente à l'homme un idéal infini. Dès que l'habitude et l'éducation ont forcé l'homme à admettre partout et toujours l'existence de lois invariables, l'idéal qui en découle s'impose invinciblement à ses désirs et à sa pensée, car il ressort de la contemplation même des lois, conçues comme distinctes des *forces* et des *causes*, et ne s'appuyant nullement sur les notions que ces deux mots présentent à notre esprit.

Toutes les fois que le mot loi est employé dans les sciences positives, il y est synonyme de rapport ou de corrélation. Quand notre esprit contemple simultanément deux objets, il les constate identiques ou différents. Cette identité et ces différences sont les rapports de ces deux objets, rapports qui nous permettent d'arriver à connaître ces deux objets l'un par l'autre. Entre deux objets quelconques, il y a donc toujours des rapports; mais, généralement, ces rapports ne sont pas mesurables, même approximativement; les différences que notre esprit voit entre les deux objets sont si étendues et si indéfinies, que les liens que nous pourrions établir entre eux seraient oiseux, et ne présenteraient aucune idée nette ni utile à notre esprit. Le travail, le travail unique de la science consiste à placer entre ces deux objets primitifs des séries d'objets intermédiaires, qui rendent leurs différences plus nettement appréciables, et permettent d'énoncer ces différences utilement.

Les faits primordiaux de toute science spéciale, ceux qui servent de base à sa classification méthodique, sont donc des rapports, et comme entre deux rapports (ainsi que nous l'avons dit pour deux objets quelconques), il y a toujours un rapport, entre deux rapports de rapports, toujours un rapport, et ainsi de suite indéfiniment; il est possible à la science d'énoncer un certain nombre de rapports généraux, tenant lieu d'un grand nombre de rapports particuliers, ce sont ces rapports généraux que la science appelle des lois. Si les lois ne sont que des rapports, notre esprit est forcé d'admettre qu'entre deux lois quelconques, il y a toujours un rapport qu'on ne peut énoncer actuellement, mais qui n'en existe pas moins : une loi inconnue dont les deux lois connues ne sont que des éléments. La foi scientifique n'affirme donc pas seulement que l'univers est régi par des lois invariables, mais par une seule loi, qu'il existe un fait général identique à la foule des faits particuliers : les contenant tous implicitement dans son sein.

Tel est l'idéal que présente à l'homme la science considérée dans son ensemble, seul idéal admissible dans un pays où dominerait l'esprit scientifique, idéal dont l'importance sociale est d'autant plus grande et persistante que nous ne pouvons ni le connaître ni l'embras-

ser entièrement : que les limites de nos sens, de nos instruments d'observation, de nos facultés cérébrales, de nos langages interdiront toujours à l'homme d'énoncer utilement, et d'une manière compréhensible, la loi unique qui résume tous les faits de l'univers; j'ajouterai : idéal dont le caractère religieux est d'autant plus accusé qu'il renferme un mystère en contradiction avec les formes mêmes de notre entendement.

Quelle est, en effet, l'idée que nous devons nous former d'un univers régi par une loi scientifique unique?

Nous nous servons journellement des mots corrélatifs de *force* et de *cause*, d'une part, et d'*effet* de l'autre. Ces mots sont trop commodes et utiles pour disparaître jamais du langage, et les philologues sont en état de montrer que les notions vives et vagues qu'ils représentent ont été indispensables à la création des langues primitives, qu'elles le sont, par conséquent, à la constitution des langues actuelles, qui ne sont que des altérations mesurables des langues primitives. Quand nous appelons à notre secours dans les sciences ces notions instinctives, il ne faut pas cependant nous abuser sur le pouvoir qu'elles nous prêtent; on peut dire, sans danger, que la science est la recherche des causes, pourvu qu'on ajoute qu'expliquer scientifiquement un fait, c'est simplement le rapporter à un autre fait qui en tient lieu, et qu'expliquer ce second fait, c'est le rapporter à un troisième qui n'est pas plus une cause ou une force que le premier et le second. Tous les faits généraux que la science appelle lois sont comme les faits particuliers : les lois n'enseignent pas le mode d'action ou de combinaison de forces, de causes mystérieuses, de propriétés réelles de la nature, elles énoncent simplement des rapports de rapports.

— Les planètes décrivent des ellipses autour du soleil.

— On ne peut grouper régulièrement des points autour d'un centre que de cinq manières différentes.

— Tous les azotates sont solubles dans l'eau.

— Tous les ruminants ont le pied fourchu.

— Par les croisements de deux races on n'obtient pas de races fixes, mais des séries d'individus qui retournent à l'une ou à l'autre des deux races primitives.

Il n'y a jamais lieu de demander pourquoi : les choses sont comme cela parce qu'elles ne sont pas autrement, bien que notre esprit ne répugnât point à ce qu'elles fussent autrement, comme il ne souhaitait pas qu'elles fussent ainsi; les lois scientifiques ne présupposent pas des causes cachées d'où elles tireraient les motifs de leur vérité. L'énoncé de chacune d'elles satisfait pleinement notre esprit en ce qui concerne les rapports particuliers qu'elle résume. La loi qui résume

toute une science n'est pas plus près des causes et des propriétés essentielles et indécomposées de la nature que la loi secondaire qui n'en résume qu'une partie, ou que ne l'est un fait isolé. Elle n'en parle point, et a une clarté complète sans nous rappeler ces notions.

La loi de Newton telle qu'on l'énonce habituellement : *les corps célestes s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leurs distances*, a abusé beaucoup de personnes sur la valeur du mot *attraction*, et leur a fait croire que l'*attraction* était une cause, une propriété de la nature, une faculté occulte inhérente à toute particule matérielle, suffisant, ou peu s'en faut, à donner le secret de toute la physique. C'est, encore de nos jours, les idées des forces attractives et répulsives qui sont développées dans les préliminaires des traités élémentaires de physique et de chimie, et qui sont censées devoir donner à l'élève des notions sur la structure intérieure des corps. Mais, outre que Newton, qui a une certaine autorité dans la question, a protesté toute sa vie contre la torture qu'on faisait subir au mot attraction, pour lui donner le sens de cause ou de propriété réelle, il suffit de se rappeler que sa loi, telle qu'il l'a trouvée, est exprimée en langage mathématique, c'est-à-dire ne peut être qu'une corrélation établie entre des rapports numériques, et que les notions de force et de cause lui sont aussi étrangères qu'à l'égalité : $3 + 2 = 5$, vérité nette, facile à saisir, complète en soi, et qui n'a rien devant elle, ni rien derrière. Quand nous traiterons de l'*application des mathématiques à la physique*, nous montrerons que, bien que les mots de cause et d'effet soient fréquemment et corrélativement employés en mécanique et qu'on ne puisse s'en passer, il faut bien se garder de croire que l'idée de causalité soit nécessaire à cette science, qu'elle est même souvent nuisible à son développement.

Comme les lois particulières des sciences spéciales, la loi unique qui régit l'univers, elle aussi, est non-seulement un rapport, mais elle n'est que cela; si nous pouvions l'énoncer, elle ne nous dirait rien sur les causes, les forces, les propriétés absolues, la substance, l'essence des choses, leur nature intime, leur réalité, leur être. En regard de cette loi, les notions que ces mots expriment deviennent donc des non-sens, des à-peu-près grossiers, qui nous permettent de parler des rapports que nous ne connaissons pas encore ou que nous ne connaissons qu'approximativement, puisque cette loi, qui n'en dit rien, ferait cependant comprendre complétement et sans aucune obscurité l'univers à l'animal assez intelligent pour l'énoncer.

Ainsi donc, l'ancien axiome de l'école : *pas de qualité sans substance*, est faux; les êtres et les objets n'ont ni nature, ni qualités essentielles; chacun n'est que par ses différences avec tous les autres; les causes ne

sont que par les phénomènes que nous leur attribuons, et, au contraire, ces phénomènes sont sans elles; les quantités et les qualités elles-mêmes ne sont que par leur mesure, seule réalité nécessaire, et l'univers apparaît comme une harmonie, un système de relations entre des choses qui ne sont point, ou ne sont que par cette harmonie.

L'univers n'est pas, comme le croyait la théologie scolastique, un édifice ayant pour base la matière et pour sommet la cause première ou le premier moteur; c'est une sphère : il n'a par conséquent ni bas ni haut, ni fondement ni sommet, et il n'y a pas plus lieu de demander comment des rapports, qui ne s'affirment de rien, peuvent rester ainsi liés, se tenir en l'air et ne pas tomber dans le néant, qu'il n'y a lieu de demander pourquoi le soleil ne tombe pas. Qu'appelez-vous tomber? Quel est le haut et le bas du soleil? Et de quel côté tomberait-il?

Ce sont des considérations de ce genre et les théories qui en découlent sur le rôle des êtres intelligents dans l'univers, qui ont ravivé, rajeuni et passionné la théologie chrétienne en Allemagne, et qui sont en train de la renouveler en Angleterre par l'influence allemande. Les professeurs allemands sont aujourd'hui maîtres de l'université d'Oxford, et cette invasion germanique va modifier profondément le caractère anglais.

C'est de Dieu, considéré non plus comme la force ou la cause première, mais comme l'unité, comme le fait dont tous les autres faits sont la conséquence, non parce qu'il les crée, mais parce qu'il est leur lien, qu'il a été dit : qu'il est distinct du monde, indépendant, immuable et éternel, car un fait général est distinct des faits particuliers qu'il résume, car une loi qui énonce implicitement toutes les autres ne peut être modifiée par aucune d'elles et reste toujours ce qu'elle a été; qu'il est personnel et conscient de lui-même, puisqu'en lui est la raison de tous les êtres conscients et personnels; qu'il est la bonté et la beauté parfaites, puisque nous n'acquérons la notion du bien et du beau que par les efforts que nous faisons pour le mieux connaître, le mieux contempler, et que le mal et le laid ne sont que le défaut de cette connaissance et de cette contemplation : défaut éternel, qui est la condition et la définition même de notre liberté morale[1].

1. Les sectes protestantes, qui tendent aujourd'hui plus ou moins confusément vers cette conception de Dieu, le considèrent à la fois comme la loi de l'univers (comme sa forme absolue et parfaite), et comme le Saint-Esprit qui connaît cette loi, l'énonce, la possède et en jouit éternellement. On voit qu'un tel Dieu prête à une adoration très-sérieuse et très-pratique : le fidèle, en s'efforçant de le faire descendre dans son âme par la méditation et la prière, s'élève à une conception de plus en plus élevée de la loi parfaite, en même temps qu'il trouve dans son commerce et ses entretiens avec l'âme divine une force pour résister aux injustices des hommes, un frein à ses passions et le mépris de la

Un tel langage et l'ordre de considérations dont il découle répugnent singulièrement à la science française, et ce serait son plus beau titre, un caractère qu'il faudrait lui souhaiter, de conserver toujours, si cette répugnance provenait, chez les savants français, d'une résignation voulue à ne jamais se figurer l'ordre dans l'univers, de la conviction que ce qui est en contradiction avec les formes mêmes de notre pensée ne peut que nuire à la pensée et lui ôter sa clarté et sa force; mais chez la plupart d'entre eux cette répugnance ne vient que de l'étroitesse des vues, d'une spécialisation exagérée, d'un mépris avoué pour toutes les questions de méthode et de classification, tendances aussi nuisibles aux progrès futurs de la science qu'une alliance, même bâtarde, entre l'esprit scientifique et l'esprit théologique. Politiquement parlant, il faut souhaiter que cette répugnance cesse au moins en partie, car la foi scientifique et la foi religieuse, n'ayant point en France, comme en Allemagne et Angleterre, ce terrain commun de la théologie où elles peuvent se connaître, se concilier quelquefois dans un même individu, apprécier au moins mutuellement leur indestructible vigueur, le prêtre et le savant français vivent dans un mutuel mépris l'un de l'autre, qui produit en ce moment et qui produira de plus en plus de déplorables conséquences, et qui est la cause de cette incohérence dans les convictions, de cette absence d'unité dans la conduite, de ces brusques revirements, de ce détachement pour tout ce qui n'est pas ou le plaisir ou l'intérêt du jour, que les étrangers nous reprochent avec quelque raison, bien que ces défauts nous rendent supérieurs à eux à beaucoup de points de vue.

IV

MORALE DE LA SCIENCE.

La morale dans son objet, dans ses applications, n'est pas une science, c'est un art comme la médecine[1], avec laquelle elle est inti-

souffrance. Cette conception, qui réduit l'intervention miraculeuse de Dieu dans l'univers à celle qu'il exerce sur l'âme humaine, et celle-ci à *la grâce*, grâce qui elle-même semble obéir dans son intervention à une loi scientifique, puisqu'elle est en corrélation avec le désir sincère que nous avons de la recevoir, est aussi bien, et même plus, dans les traditions catholiques que dans les traditions protestantes. C'est, sinon le point de vue unique, du moins le point de vue principal de l'auteur de l'*Imitation*.

1. Ainsi, le diagnostic est un art dont les bases reposent sur la science, mais que celle-ci ne pourrait seule réaliser.

mement liée en bien des cas; mais comme la médecine, c'est un art qui s'appuie ou doit s'appuyer exclusivement sur les sciences. On peut se servir de l'expression *sciences morales* pour indiquer les sciences qui servent à l'art du moraliste, comme on se sert de l'expression *sciences médicales* pour indiquer celles qui servent à l'art du médecin; mais de même que celles-ci ne forment pas une classe nouvelle de sciences distinctes de celles que nous avons dites, et ne sont autres que les sciences physiologiques, de même celles-là ne sont autres que les sciences ethnologiques.

Examinons le secours que chacune des branches de l'ethnologie prête à l'art moral; mais auparavant, voyons comment ce seul fait que l'art moral peut et doit s'appuyer exclusivement sur la science, détermine nettement le cercle d'études du moraliste, simplifie tous les problèmes qu'il peut avoir à résoudre, et écarte toutes les recherches vaines.

La science, avons-nous dit, n'est pas la recherche des causes, mais celle des lois; elle n'explique pas la raison des choses ni leur nature intime, elle fait seulement connaître, toujours imparfaitement, mais toujours de mieux en mieux, les rapports qui lient des faits méthodiquement constatés. La morale n'expliquera donc pas l'âme humaine et n'en fera pas connaître les ressorts; elle n'expliquera pas, par exemple, pourquoi, de tout temps, des hommes, et en grand nombre, se sont dévoués à leurs enfants, à leurs amis, à leur patrie, s'ils y ont été poussés par l'intérêt bien entendu, ou par l'amour-propre, ou par le souvenir d'une origine céleste, ou par l'espérance d'une vie future; elle se contente de constater que ces faits moraux existent, et dit ensuite que l'amour paternel, l'amitié, l'amour de la patrie, sont des instincts humains, sans plus se préoccuper des causes de la présence de ces instincts sublimes dans l'âme humaine, que de celles d'instincts, aussi utiles, mais plus grossiers, et qui nous sont communs avec tous les animaux, tels que l'instinct sexuel et l'instinct de nutrition. Expliquer quel genre de plaisir nous pouvons trouver auprès de la femme, la jouissance que nous pouvons trouver à nous nourrir, à nous dévouer, n'est pas de son domaine; une fois qu'elle est arrivée à des instincts bien constatés, elle s'arrête, ou, plutôt, il ne lui reste plus qu'à étudier les circonstances climatologiques, physiologiques et sociales dans lesquelles chacun de ces instincts diminue ou grandit. Ce n'est pas qu'elle n'essaye de faire rentrer les instincts les uns dans les autres, en établissant des sous-divisions dans les instincts généraux, en énonçant la loi de développement par laquelle un instinct arrive à se contredire lui-même, c'est même là tout son art, mais elle n'appuie ses classifications que sur des circonstances extérieures scientifiquement consta-

tées, et non sur la seule analogie que la raison apercevrait entre deux instincts. Elle ne représente pas par les noms des instincts les vraies forces de l'âme humaine, mais seulement des points de repère utiles à la classification des faits moraux et servant à en manifester les rapports. Elle est toujours prête à les changer pour d'autres plus commodes, et fait de ces changements une des conditions de ses progrès. Elle étudie les lois de combinaison et de développement de ces instincts, car elle affirme que nous n'agissons qu'en obéissant à des lois rigoureuses qui lient l'état de notre âme au moment de l'acte, vertueux ou criminel, à ses états antérieurs. Le but qu'elle se propose est la conservation ou le rétablissement de notre santé morale : elle recherche pour nos instincts un état d'harmonie qui n'en sacrifie aucun d'essentiel, et qui empêche chacun d'eux de se développer outre mesure.

La science ne sépare donc pas dans l'âme humaine, d'un côté les *vices,* de l'autre les *vertus;* pour elle ces deux mots n'indiquent pas des forces premières susceptibles de nous mener séparément au mal ou au bien, mais des résultantes du bon ou du mauvais aménagement de l'ensemble de nos instincts. Il n'y a pas de priorité à établir entre les instincts humains, ils sont tous bons ou mauvais, suivant que l'éducation, — que nous avons reçue étant enfant, ou que nous nous sommes donnée étant hommes, — les a bien ou mal dirigés. L'histoire montre que le dévouement à un ami, à la famille, à la patrie, à Dieu, à une conviction politique, à une idée absolue quelconque, peut être aussi fertile en fautes et en crimes que le développement exagéré d'un de nos instincts égoïstes.

Il en est de même de cette satisfaction incomparable que l'honnête homme éprouve dans l'accomplissement continu de tous ses devoirs; la morale scientifique pour ôter tout vague et toute incertitude à sa méthode, et pour être sûre d'arriver à des résultats pratiquement utiles, est forcée de la considérer, non comme un instinct primordial de l'âme humaine, mais comme une résultante générale de l'harmonie établie entre nos instincts.

La science proteste aussi de toute son autorité contre la prétendue sanction donnée à la morale, par la crainte de châtiments dans l'autre vie. La science encourage la croyance en une vie future, et même en une vie éternelle, parce qu'elle donne aux êtres intelligents une idée de plus en plus haute de leur importance dans l'univers, mais elle exige que ce sentiment soit une consolation dans nos peines, un ressort de plus pour nous roidir contre l'injustice, et point du tout la base de la morale par l'attrait d'une récompense et la crainte d'une punition. Une telle doctrine, utile aux peuples qui ne sont pas arrivés

à l'ère scientifique, devient mauvaise, parce qu'elle est très-nuisible au progrès pour les peuples qui ont à leur disposition un corps de sciences positives capables d'améliorer leur condition sur la terre.

La sanction de la morale est ailleurs. La moralité étant la santé de l'âme, nous avons intérêt à nous en occuper comme de celle du corps, avec laquelle elle se confond souvent, et nous sommes naturellement conduits à le faire.

De même qu'il y a des malades qui se croient bien portants, il y a, il est vrai, des gens immoraux qui se trouvent heureux; mais faut-il en conclure que l'aménagement raisonné de nos instincts ne puisse nous conduire au bien, sans aucun point d'appui pris au dehors? Il faut remarquer que, 1° les vices, comme les maladies physiques, qui ne font pas souffrir, sont l'exception. La douleur, après avoir couvé longtemps, éclate d'ordinaire avec d'autant plus d'énergie. 2° Notre bonheur n'a pas seulement pour mesure le jugement que nous en portons, mais le nombre des éléments dont il se compose. Un aveugle-né peut se trouver heureux, il n'en est pas moins privé d'une foule de jouissances qui tiennent une grande place dans le bonheur de la généralité des hommes, et nous ne voudrions pas être aveugles. De même le spectacle d'un homme vicieux qui se trouve heureux ne peut être pour nous un mauvais exemple et nous engager au mal, car à sa place nous serions malheureux. 3° Il est vrai qu'il y a eu, et qu'il y aura probablement toujours des vies criminelles plus heureuses que des vies honnêtes, mais le progrès des sciences positives, par son influence sociale, tend constamment à diminuer le nombre de ces existences exceptionnelles. D'ailleurs où donc est la sanction morale prise dans une mythologie, un mysticisme, une théorie des peines et des récompenses après la mort, qui a empêché qu'il n'en fût ainsi dans la société qui croyait à cette mythologie, à ce mysticisme, à cette théorie des peines et des récompenses après la mort? Au temps de saint Louis, tout le monde, en France, croyait être damné s'il n'obéissait aux commandements de Dieu et de l'Église: les vols, les brigandages, les égorgements en masse, les lâchetés, les manques de foi, les actes déshonorants de toute sorte ont-ils manqué à ce temps? 4° Enfin l'excitant au bien auquel on pense d'ordinaire le moins, et qui cependant devient l'excitant le plus énergique pour les hommes civilisés, c'est simplement le goût du beau ou de l'harmonie, qui nous porte à conformer la réalité, soit la société, soit nous-mêmes, aux lois découvertes par la raison. Je suppose un homme ayant l'habitude des conceptions théoriques, et lisant un traité complet de morale scientifique où il trouverait notés tous les instincts de l'âme, les lois de leur accroissement, de leur

diminution, de leurs contradictions et de leur combinaison, il sera poussé à y conformer sa vie et la société, exactement avec la même énergie qu'un ingénieur à appliquer dans ses travaux les lois de la physique et de la mécanique.

Voyons maintenant les lumières que les séries éthnologiques prêtent à l'art moral.

La première est la concordance, déjà bien constatée dans une foule de cas, et que la physiologie, en se combinant à l'éthnologie, pourra constater dans tous, des maladies physiques et des maladies morales. Un vice correspond presque toujours à des lésions cérébrales et organiques. L'homme qui a mal à l'estomac, ou aux poumons, ou aux nerfs, ou dont le sang circule mal et se réduit en eau, est généralement d'une moralité très-précaire et sur laquelle il ne faut pas compter. L'éducation et l'habitude, un travail spécial qui l'absorbe, peuvent éloigner de sa vie les circonstances qui le rendraient vicieux; mais si ces circonstances se présentent, il sera sans ressort contre elles. L'amour qu'il se croit pour la vertu et le bien, loin de l'écarter du vice, seront les visions mystiques dont l'orgueil se servira pour l'y conduire. S'il est animé d'un véritable amour du bien, la meilleure preuve qu'il puisse s'en donner à lui-même est d'essayer de se guérir physiquement, dût-il renoncer pour cela à ses habitudes les plus chères et se soumettre au traitement le plus assujettissant.

De toutes les branches de l'ethnologie, la classification méthodique des mœurs dans les différentes races est celle qui prête le plus de secours à l'art moral. En lui montrant la prédominance, dix et vingt fois séculaire, de certains instincts dans chaque race et chaque fraction de race, elle lui permet de noter les principaux instincts humains avec la presque certitude de n'en oublier aucun. Déjà les grandes lignes de ce genre de recherches sont indiquées. Les races humaines, soit dans le passé, soit dans le présent, montrent quatre genres de vie différentes :

— La vie sauvage, où l'homme vit de chasse.

— La vie nomade, où l'homme vit surtout de l'élevage des troupeaux.

— La vie sédentaire et militaire, où l'homme vit d'agriculture et d'industrie, mais où la guerre, la conquête, la réduction des étrangers en esclavage est le moyen principal et presque le seul d'augmenter ses richesses; au point qu'on doit regarder l'état ou la cité comme une compagnie industrielle, faite sur contrat, compagnie d'exploitation de l'étranger, et d'assurance mutuelle contre l'étranger[1].

1. J'emploierai dans la suite de ce chapitre l'expression *vie militaire*, dans le sens où

— La vie sédentaire et pacifique, où l'homme acquiert des richesses uniquement ou presque uniquement par le travail agricole, industriel et commercial.

Les peuples européens ayant tous passé successivement, soit spontanément, soit initiés par des peuples voisins, par ces quatre états sociaux, nous avons en nous les instincts correspondants aux trois premiers genres de vie.

Ces instincts, bien que dissimulés dans l'ensemble de la race par la vie sédentaire et pacifique, n'en agissent pas moins avec énergie chez les individus, et si le moraliste les néglige, il se perd. Si nous voulons bien connaître ces instincts, ce n'est pas en nous où ils sont dissimulés, mais chez les peuples passés et présents qui les manifestent seuls et spécialement que nous devons les étudier.

Et si nous ne voulons pas nous abuser follement sur la noblesse des instincts qui nous ont conduits à la vie sédentaire et pacifique, et qu'elle développe, conserver le respect de nos pères, mesurer ce qu'ajoutent à notre beauté morale les instincts correspondants à la vie sauvage, à la vie nomade et à la vie militaire, et combien ils sont encore vivants dans nos âmes; il nous faut étudier ces races, qui, comme les Chinois, ont seulement manifesté les instincts que nécessite et que développe la vie sédentaire et pacifique.

— En étudiant les mœurs des belles peuplades océaniennes, telles qu'elles étaient, avant que l'avidité et la maladresse des Européens les eussent plongées dans un abîme de maux : réalisant, au dire de ceux qui les ont découvertes, cet âge d'or et ce paradis terrestre, que la tradition nous rapporte avoir été l'état primitif de notre race, nous apprenons à nommer et à classer nos instincts sauvages.

— En étudiant les Sémites[1], nous apprenons quel sont ceux de nos instincts qu'a nécessités et développés la vie nomade.

— En étudiant les mœurs des Romains et surtout des Grecs à l'époque des guerres médiques, nous apprenons à classer nos instincts à la fois militaires et civils, et nous comprenons combien ces instincts sont encore vivants en nos âmes, quand nous songeons au prestige que ces deux peuples ont toujours exercé sur nous.

le fait comprendre l'histoire de Rome et des républiques grecques. Ainsi aucun peuple en Europe ne mène aujourd'hui la vie militaire. Et j'emploierai l'expression *instincts militaires* pour désigner surtout l'instinct de l'État, d'une communauté à laquelle on est prêt à tout sacrifier, et l'instinct des manœuvres de troupes agissant par masse, instinct inconnu aux héros d'Homère, aux anciens Germains et à tous les nomades, quelque guerriers qu'ils aient été.

1. Les Juifs anciens et les Arabes modernes.

— En étudiant les mœurs des Chinois, non pas dans l'état de décadence où ils sont aujourd'hui, mais tels qu'ils étaient au temps de Confucius, et cela est possible, grâce à la bonne tenue des annales chinoises, nous apprenons ce qu'il faut penser de nos instincts pacifiques, ce qu'ils produisent d'admirable, mais aussi ce qu'ils produisent de mesquin, d'anti-poétique, de niais et d'anti-intelligent, lorsqu'ils ne se combinent pas harmonieusement avec les instincts sauvages, nomades et militaires. Ainsi des annales d'une antiquité presque fabuleuse nous donneront en partie le secret de notre avenir, et surtout le remède qu'il faut administrer aux Européens.

C'est que la classification des instincts de l'âme par l'ethnologie n'est pas une classification immobile et inutile, comme celle que certains physiologistes ont essayé de faire, en s'observant eux-mêmes ou en observant leurs voisins; classification qui, même si elle était vraie, manquerait de preuves et de vérifications. L'ethnologie, en apprenant à définir les instincts par l'étude de leurs mouvements, a pour preuve et pour vérification ces mouvements mêmes, tels que l'histoire nous les montre, c'est-à-dire toutes les grandes révolutions politiques. Par exemple, ce fait que la race germanique n'a pu s'élever d'elle-même à la vie civile, qu'elle a maintenu pendant six cents ans sa vie nomade, en face de l'empire romain, et ne l'a abandonnée que poussée par des invasions et influencée par le christianisme, est en corélation avec la civilisation moderne et explique le salutaire équilibre qui la constitue. La persistance des instincts que nécessite et développe la vie nomade a empêché les peuples germains d'accepter, comme les peuples néo-latins, l'héritage de la Grèce et de Rome. Pendant tout le moyen âge, ils ont supporté avec impatience le joug de l'Église romaine, et l'ont enfin tout à fait secoué. Croyant retourner à un prétendu christianisme primitif, qui n'a jamais existé que dans leur désir, ils sont retournés et retournent de plus en plus à la religion juive, non la fausse religion juive des rabbins, mais la vraie religion juive, telle que les Juifs la conçurent et l'organisèrent au sortir de la vie nomade, religion pleine des traditions et des souvenirs que cette vie leur avait laissés.

La classification des mœurs devenant la base de l'art moral, les autres séries ethnologiques lui prêtent un secours nécessaire par leur liaison intime avec la classification des mœurs. L'anthropologie, en établissant la correspondance entre les caractères physiques de chaque race et ses instincts dominants, indique la liaison entre la santé physique et la santé morale. L'étude comparée des langues donne un instrument d'une grande sensibilité pour mesurer les variations d'intensité des instincts. De même que les races humaines affectionnent

quatre genres de vie différents, les langues forment quatre familles, affectant quatre états grammaticaux différents :

— L'état synthétique, où l'homme parle par phrases et non par mots. Il correspond à la vie sauvage (Américains). Il a été aussi plus ou moins l'état primitif des trois autres familles de langues ; mais de même que chaque race, en quittant la vie sauvage, adopte un des trois autres genres de vie dans lequel elle se fixe, et qu'elle n'abandonne plus que sous l'influence persistante d'une autre race, de même chaque langue, au sortir du synthétisme, se fixe dans un des trois autres états grammaticaux, qu'elle n'abandonne plus que sous l'influence persistante d'une autre langue.

— L'état dit *agglutinant*, où les mots sont composés par simple accolement ou agglutination de monosyllabes invariables qui gardent un sens et une individualité propre. Il correspond à la vie nomade complète, c'est-à-dire non mêlée de stations temporaires et de travaux agricoles (Tartares).

— L'état organisé ou de flexion, dont le sanscrit, le grec et le latin présentent les seuls types accomplis, où chaque radical, au lieu de rester invariable, s'est épanoui et a poussé en diverses branches comme un arbre. Il correspond à la vie militaire.

— L'état monosyllabique, où, comme dans le synthétisme primitif, il n'y a pas de parties du discours, mais où chaque syllabe représente une idée distincte, a un sens quand on la prononce isolément. Il correspond à la vie pacifique (Chinois, Égyptiens).

Cette correspondance établie entre les quatre grands groupes des instincts de l'âme humaine et les quatre grandes familles de langues, qui pourrait laisser quelque doute, à cause de la non concordance actuelle du genre de vie de certains peuples avec l'état grammatical de leur langue, s'affirme d'une manière irréfutable par trois familles de langue intermédiaires qui correspondent précisément aux races qui mélangent ou ont longtemps mélangé deux genres de vie différents :

— Les peuplades sauvages, qui mêlent à la chasse l'élevage, la piraterie et les longues pêches, ont des langues moitié synthétiques, moitié agglutinantes (Polynésiens).

— Les peuples qui mêlent à la vie nomade de nombreuses stations et des travaux agricoles, parlent des langues à flexion, mais à flexion roide, imparfaite, mêlée de tournures agglutinantes (les Sémites).

— Enfin, lorsque des peuples qui ont mené longtemps la vie militaire se mettent à mener la vie féodale, une vie intermédiaire entre la vie militaire et la vie pacifique, on voit apparaître un état grammatical particulier, qu'on a appelé à tort *analytique*, et qui serait mieux appelé *état de désorganisation*, où les temps composés des

langues à flexion sont remplacés par des verbes auxiliaires, et les cas par des prépositions et des articles invariables, langues qui, par la grande quantité des particules monosyllabiques et par l'invariabilité de la plupart des mots, se rapprochent à un certain point de vue des langues monosyllabiques.

Le secours que prête à l'art moral la correspondance établie par l'ethnologie entre les mœurs et le langage est facile à saisir, nous en donnerons tout à l'heure un exemple; mais, encore plus que l'étude comparée des langues, l'étude comparée des religions est indispensable à la classification des instincts de l'âme humaine. La religion d'une race (il faut entendre par là, non-seulement sa religion officielle, mais toutes ses aspirations religieuses, ses superstitions astronomiques et numériques, la manière dont elle passe subitement de l'incrédulité à la crédulité en tout ce qui touche à la sorcellerie et aux revenants) est la symbolisation complète de ses instincts dominants, et chaque transformation dans sa religion indique un changement dans ses instincts; c'est une vérité si facilement constatable dans les races, qu'elle l'est aussi dans les individus d'une même race. Quoiqu'on trouve, mêlés à diverses doses, dans la religion d'un peuple quelconque, présent ou passé, européen ou asiatique, du monothéisme, du polythéisme, du fétichisme et de la sorcellerie; comme on trouve mêlés à diverses doses dans tout homme les instincts nomades, militaires et pacifiques, on doit dire cependant que le monothéisme correspond aux instincts que nécessite et développe la vie nomade[1]; le polythéisme, aux instincts que nécessite et que développe la vie sédentaire et militaire; le fétichisme et la sorcellerie, aux instincts que nécessite et que développe la vie sédentaire et pacifique.

C'est un fait fort propre à instruire les Européens, que la religion nationale des Chinois, du peuple qui a manifesté de tout temps les

1. Les héros d'Homère étant à moitié nomades, la religion d'Homère a une tendance très-accusée vers le monothéisme, quand on la compare à celle d'Eschyle et des républiques grecques. Comme il n'y a pas de religion, excepté celle de Robespierre, qui ait été entièrement monothéiste, pas même l'islamisme, c'est-à-dire qui n'admette qu'un Être suprême sans aucun Dieu intermédiaire, ange ou intercesseur, il faut accepter comme religion monothéiste toute religion où le Dieu suprême a une supériorité incontestable et incontestée sur tous les autres dieux. C'est précisément le cas de la religion d'Homère. Jupiter dépasse de la tête tous les autres dieux, il s'amuse à regarder leurs combats sans s'y mêler jamais, il a cette bonhomie et cette impartialité qui conviennent à une autocratie sûrement et longuement exercée. C'est un paradoxe de dire que la religion homérique est plus monothéiste que le christianisme populaire du douzième au quatorzième siècle, et cependant rien n'est plus vrai.

instincts sédentaires et pacifiques, se réduisait dans la plus belle période de son histoire, avant Lao-tseu et Bouddah, à des pratiques de sorcellerie, au culte des ancêtres sous forme de revenants, de génies, et à l'adoration d'objets fabriqués. Le fétichisme et la sorcellerie des lettrés ne différait de ceux du peuple qu'en ce qu'ils se portaient particulièrement sur les signes de l'écriture. Aucune trace d'un dieu en une ou plusieurs personnes.

Ce fait, mis en corrélation avec le polythéisme naturel aux races militaires, explique l'état religieux de la France. En tant que peuple latin, nous sommes catholiques, parce que le catholicisme, avec la Vierge et les saints, avec la présence charnelle du Christ dans la messe, avec ses splendides cérémonies inspirées de celles de la Rome païenne, est l'élément polythéiste, à la fois sociable et militaire du christianisme, dont le protestantisme représente l'élément monothéiste et froid. En tant que peuple fabriqué depuis quarante ans pour la vie industrielle et pacifique, et considérant les mots : *gagner sa vie, se faire une position*, comme le résumé de l'existence et son but le plus élevé, nous nous éloignons du catholicisme. L'idée de Dieu et de la vie future sort entièrement de notre pensée pendant plusieurs années; mais un beau jour, au moment où on aurait cru devoir le moins s'y attendre, les instincts chinois se manifestent en nous : une véritable adoration fétichiste pour les chiffres, les écritures, les bureaux, l'argent en tant qu'argent, les collections de livres que nous ne lisons pas, de vieux meubles, de vieilles reliures, de vieilles faïences, de tableaux que nous achetons pour la signature; l'adoration de notre quartier, de notre rue, de notre cercle, et de toutes nos petites habitudes. Comme l'empereur de la Chine, nous faisons tous les jours la même chose à la même heure. Nous avons aussi la sorcellerie, les esprits frappeurs, les rebouteurs, et la foi la plus robuste au merveilleux.

Enfin, chose plus grave ! le fétichisme chinois se manifeste chez nos savants. Nous avons dit que la science positive est une constatation suivie de classification. Ce qui caractérise la science des races militaires, de la race grecque, c'est l'instinct de classification. Cet instinct de classification, que les Grecs ont eu plus que toute autre race, s'explique facilement, chacune de leurs cités étant un certain nombre d'êtres classés sous une même loi découverte par la raison. L'idée de loi scientifique dérive de l'idée de loi civile, et celle-ci de l'idée de la tactique[1], d'un tout divisé en masses, classé par groupes, tendant à un but unique avec des éléments multiples, idée inconnue aux hommes

1. Il est probable que les Romains, qui ont tout pris aux Grecs, leur ont même pris l'idée de tactique.

jusqu'à la fondation des républiques grecques, et qui est toujours restée étrangère aux races nomades.

Quant à l'instinct de constatation, sans être absent de la race grecque, car alors elle n'aurait point eu de science, il est chez elle peu développé : jusqu'au jour où elle vint se fixer dans la pacifique Égypte, la Grèce raisonna plutôt qu'elle n'observa en astronomie. Hipparque est le vrai fondateur de l'astronomie grecque, parce qu'il put consulter des tables recueillies par d'autres races. Chez les races pacifiques, au contraire, l'instinct de constatation est très-développé ; elles ont pour le fait, et surtout pour sa notation, une adoration fétichiste, mais elles en restent à peu près là, l'idée de loi leur manque. Les Chinois, qui avaient des tables astronomiques mille ans avant Jésus-Christ, n'ont jamais eu d'astronomie. C'est en combinant l'instinct de classification propre aux races militaires avec l'instinct de constatation qu'avait développé en nous la vie pacifique, que les Français ont tenu une si belle place dans la science, sinon la première, pendant tout le dix-huitième siècle et le commencement de celui-ci ; mais aujourd'hui, constater des faits pour le plaisir unique de les écrire à côté les uns des autres, à la façon des lettrés chinois, c'est à quoi se réduit l'instinct scientifique de beaucoup de nos savants.

Par sa seule division des instincts de l'âme en quatre classes, même avant d'avoir fixé ses sous-divisions, la morale scientifique pose complètement le problème de l'éducation, soit des races, soit des individus :

— Pour élever une race sauvage, vivant de chasse, parlant une langue synthétique plus ou moins mélangée d'agglutination, ayant pour religion un panthéisme confus, il faut la faire passer à la vie nomade, en changeant simultanément la chasse en élevage, le synthétisme en agglutination complète[1], le panthéisme confus en fétichisme monothéiste, c'est-à-dire porter le culte principal sur un fétiche dirigeant et symbolisant la tribu en marche.

C'est en ménageant les mœurs sauvages, qu'on peut espérer d'arrêter, par exemple, la disparition imminente des Indiens de l'Amérique du Nord. L'idéal de vie pastorale qu'il faut leur présenter n'est pas celui que montre la Bible, il est trop élevé pour qu'ils le comprennent, et ne convient qu'aux pays aimés du soleil ; mais la vie pastorale mêlée de chasse des Tongouses et autres peuplades sibériennes avec lesquelles ils présentent de grandes analogies anthropologiques, et ont probablement une origine commune. La religion des Tongouses

1. Soit par le perfectionnement de sa langue, soit par l'importation d'une langue étrangère agglutinante.

paraît occuper le rang immédiatement supérieur à celle des Indiens d'Amérique, c'est un panthéisme auquel l'influence bouddhiste a imprimé une forte tendance vers le fétichisme-monothéiste. Avec leurs troupeaux de chiens et de chevaux dont ils se servent à la fois comme bêtes de somme, comme auxiliaires à la chasse et comme nourriture, les Tongouses peuvent à nombre égal vivre sur un espace dix et vingt fois plus resserré que les Indiens.

— Pour élever une race nomade, vivant d'élevage, parlant une langue agglutinante ou à imparfaite flexion, ayant une religion qui tend vers le monothéisme, il faut la faire passer à la vie sédentaire et militaire en changeant simultanément l'élevage en agriculture, le langage en flexion parfaite, la tendance monothéiste en tendance polythéiste. Encore aujourd'hui, développer simultanément chez les Anglo-Saxons d'Amérique les instincts militaires et les tendances polythéistes serait le meilleur procédé d'éducation.

— Pour élever des races qui, comme les Hindous brahmaniques, sont arrivées d'elles-mêmes à un état social, non pas analogue, mais correspondant à celui de l'Europe au moyen âge, c'est-à-dire à une féodalité guerrière (mais non militaire) centralisée par une forte unité spirituelle à des langues analytiques, à une théologie savante et raisonnée, fondée comme celle des Alexandrins et des Pères grecs sur la théorie des nombres et l'astrologie, il faut montrer un profond respect pour les livres sacrés et le clergé, soutenir presque toujours l'influence des prêtres, encourager chez eux la scolastique et la controverse, aller s'instruire dans leurs collèges et se pénétrer de leur esprit, et faire peu à peu passer leur théologie par les phases correspondantes à celles qui ont transformé la théologie chrétienne depuis les Pères jusqu'à nous.

Enfin pour élever la race européenne, qui, après avoir parcouru toutes les phases intermédiaires, est arrivée à la vie sédentaire et pacifique, il faut maintenir par des procédés artificiels la permanence des bons instincts qu'a développés dans son âme la vie sauvage, nomade et militaire. Les Français sont les mieux placés pour cela; l'Afrique peut devenir pour nous, si nous savons le comprendre, une mine inépuisable et régulièrement exploitée de conquêtes à la façon des Romains, de caravanes et de voyages d'exploration et d'influence à la façon des Arabes, de grandes expéditions de chasses à la façon des Indiens.

Mais c'est surtout par l'éducation des enfants que nous pouvons espérer de maintenir notre supériorité sur les autres races humaines. Deux erreurs capitales et fertiles en maux et en méprises de toute sorte règnent en France à ce sujet. La première consiste à développer chez nos enfants les instincts qui dominent en nous; le monde, la vie

sociale et pratique ne les développera que trop, ce sont ceux-là qu'il faut laisser sommeiller en eux jusqu'à la virilité. La seconde consiste à confondre l'éducation avec l'instruction. Loin qu'un adolescent soit d'autant mieux élevé qu'il est plus instruit, l'idéal de l'éducation (idéal qu'on ne peut pas atteindre mais dont il faut chercher à s'approcher) serait qu'il n'eût acquis aucune connaissance particulière, qu'il ne sût pas même lire, mais qu'en même temps on eût mis ses instincts dans une si belle harmonie, son raisonnement à un si bon point de vue pour apprécier sainement toute chose, qu'il eût, à la fois, le désir et la facilité d'acquérir toute connaissance spéciale qui pourrait lui être utile. Qu'il se destine aux sciences, ou aux arts qui s'appuient sur des sciences comme le droit, l'économie politique, la médecine, la construction des machines, des bâtiments et des routes, ou aux arts manuels industriels ou agricoles, ou aux beaux-arts, l'éducation générale peut être la même. Car un adolescent qui a la santé physique et morale, la force et l'adresse musculaires, la délicatesse et la précision des cinq sens, la volonté, et enfin une méthode pour distinguer les connaissances sérieuses des connaissances vaines se mettra en état, en quatre ou cinq ans au plus, de remplir bien une profession quelconque, non pas sans secours et sans leçons, mais véritablement sans maître.

Les protestants, étant en ce moment beaucoup plus avancés que les catholiques dans la conciliation des croyances religieuses et des croyances scientifiques, le sont par suite beaucoup plus dans l'éducation des enfants, non pas, il est vrai, en masse, mais exceptionnellement. Il s'est trouvé parmi eux de vrais moralistes, des maîtres en éducation, dont les idées sont aujourd'hui normalement appliquées, qui font consister l'éducation jusqu'à l'âge de huit ans dans le développement des intincts que manifestent avec tant de supériorité les belles races sauvages, et qui sont si honteusement absents chez la plupart des hommes civilisés. Ils font vivre les enfants dans les jardins et les bois, ils leur apprennent à juger des distances à l'œil, des poids à la main, à reconnaître les animaux par leurs traces ou leurs cris, les arbres par une feuille, un morceau d'écorce ou de branche tombé à terre. Ils leur racontent des histoires merveilleuses empruntées aux mythologies primitives. Enfin ils développent en eux ces facultés d'expression qui seules ont permis à l'homme primitif de créer le langage, en leur apprenant à correspondre entre eux à des distances où la voix ne serait plus distincte, soit par la mimique, soit par cette espèce de sifflement, imité de la vocalise indéfinie des oiseaux, qui permet aux sauvages de se communiquer toutes les nuances de leurs pensées presque aussi facilement qu'avec leur langage habituel.

De huit à douze ans ils développent chez l'enfant les instincts de méditation, de rêverie, de fierté des races nomades, par des voyages à pied, par des nuits passées à la belle étoile, par les premières observations astronomiques. Les élèves ont aussi entre les mains des abaques et des figures régulières en bois et en métal qu'ils s'amusent à combiner, à composer et à décomposer. Ils acquièrent ainsi, comme les anciens Phéniciens et les Grecs d'Asie au temps de Thalès, la vision des premières vérités géométriques et arithmétiques. C'est en guidant les enfants dans cette vie d'indépendance et de liberté, au milieu des tableaux changeants du voyage, que les maîtres leur racontent la Genèse, la vie des patriarches (dont de jeunes esprits ainsi préparés peuvent apprécier tout le naturel et l'idéale beauté), les promesses d'alliance de Jéhovah et d'Abraham en face des étoiles.

La prédominance des instincts nomades chez les peuples d'origine germanique arrête habituellement à ce point le génie de leurs instituteurs; cependant, en Angleterre, le docteur Arnold a compris, qu'on pouvait aller plus loin. Il a institué, pour les enfants de douze à seize ans, de véritables cités où ils vivent sous une législation consentie, où la punition suprême est l'exil, où le maître n'apparaît que de temps en temps, comme un Lycurgue ou un Solon, pour rappeler les citoyens à l'esprit de la loi. L'Angleterre s'accorde à compter le docteur Arnold au nombre de ses plus grands citoyens. Puisse-t-il paraître parmi nous un tel maître en éducation! Mais le docteur Arnold, en sa qualité de Germain et de protestant, ne pouvait et n'aurait pas voulu comprendre que pour rendre ses élèves égaux à l'admirable jeunesse grecque des guerres médiques, il ne fallait pas seulement développer le côté monothéiste du christianisme qui n'est en corrélation qu'avec les instincts de fierté et d'indépendance des nomades, mais aussi le côté polythéiste qui est en correspondance avec les instincts de sociabilité et d'élégance des races militaires; qu'il ne fallait pas seulement les nourrir de rosbif et de bière, et réduire leur gymnastique à la boxe anglaise, mais leur donner une nourriture plus légère et faire pour eux du gymnase ce qu'il était pour les jeunes Grecs : l'école des beaux-arts; qu'il ne fallait pas isoler les cités d'enfants au milieu de l'Angleterre, car elles ne sont plus que des communes du moyen âge, mais les réunir comme les cités grecques dans une même contrée, les dresser à la tactique, exciter entre elles des rivalités, faire aspirer chacune d'elles à l'hégémonie, et donner ainsi aux élèves l'instinct de la loi civile et militaire.

Un docteur Arnold qui voudrait réussir parmi nous devrait tenir compte de toutes ces nuances, ne jamais oublier que les peuples néolatins, qu'ils aient à en rougir ou à s'en glorifier, sont les héritiers des

Grecs par l'intermédiaire des Romains. Rien ne peut nous être meilleur aujourd'hui que d'imiter les Anglais, mais pourvu que nous ne les copiions pas servilement et que nous tenions compte des instincts dominants chez les races latines.

Ne craignons pas, par un tel procédé d'éducation et par l'énergie d'initiative qu'elle développe, d'avoir rendu nos adolescents si beaux, si artistes, si complets et si indépendants qu'ils ne viennent à mépriser notre laideur et nos habitudes mesquines ; il suffira, pour les mettre à la raison, de leur faire, de seize à dix-sept ans, un cours de philosophie, qui consistera dans le développement de cette unique vérité, prouvée par l'unité actuelle de la science, la corrélation et l'histoire des grandes découvertes scientifiques :—l'erreur des républicains de la Grèce a été de concevoir l'univers :—l'olympe, la nature et l'État, comme obéissant à des lois consenties ou votées, entre lesquelles ils s'efforçaient d'établir une harmonie [1]. L'univers obéit à des lois nécessaires, rigoureuses, dont l'harmonie est toute faite et toute résumée d'avance dans une loi unique; ni les dieux ni les hommes ne font ces lois, ils s'y soumettent et les connaissent; les hommes ne peuvent les connaître par le sentiment du beau et du bien, par la raison pure, mais par les classifications méthodiques de faits observés, et ils arrivent ainsi à les connaître de mieux en mieux, au fur et à mesure que les faits observés sont en plus grand nombre et mieux classés.

En développant successivement dans les enfants tous les instincts essentiels de l'âme humaine, nous leur aurons donné un bel instru-

1. L'idée de nécessité, de fatalité, était, contrairement à l'opinion encore accréditée en France, entièrement inconnue aux Grecs avant l'invasion de la philosophie. Il n'y a aucun mot dans Homère qu'on puisse traduire par la nécessité, la fatalité, le destin; ceux qu'on traduit généralement ainsi doivent se traduire par la fortune, la chance, le sort, et sont généralement au pluriel dans le texte. (*Voy.* Louis Ménard, *la Morale avant les philosophes*). Les dieux les jettent, les pèsent, les décident, on ne jette pas, on ne pèse pas, on ne décide pas ce qui est fatal. Quant au théâtre d'Eschyle et de Sophocle, non-seulement la fatalité en est absente, mais aussi ces idées de *chance* et de *sort* de l'époque homérique ont presque disparu. Elles sont remplacées par les décisions des dieux, qui votent dans la cité céleste comme les hommes dans les cités terrestres. Ce n'est pas contre la fatalité que Prométhée et OEdipe s'indignent et protestent avec tant de hauteur, on ne proteste pas, on ne s'indigne pas contre une loi nécessaire, c'est contre les dieux qui auraient pu décider mieux qu'ils ne l'ont fait, et qui ne l'ont pas voulu. Ils prédisent que dans un avenir plus ou moins éloigné, l'Olympe reviendra sur une décision qui est mauvaise, comme il arrivait si souvent à la cité d'Athènes qui se plaisait même à se contredire afin de se mieux prouver sa liberté. Le sauveur que Prométhée attend, ce n'est pas le Christ, comme on a été jusqu'à le dire, ni tout autre dieu qui renverserait Jupiter, mais un fils de Jupiter, ou mieux Jupiter lui-même revenant sur sa décision.

ment, et en les initiant à la foi scientifique, nous leur aurons appris à bien en jouer. Ils seront mûrs alors pour la vie sociale, acquerront facilement toute connaissance spéciale qu'il leur plaira d'acquérir, et seront pénétrés de la nécessité d'en acquérir.

Ainsi donc, la vie sauvage donne à l'âme humaine la grâce naïve, la sérénité, la délicatesse nerveuse et la plénitude des sensations animales. (*Les Taïtiens quand Cook les découvrit.*) — La vie nomade donne à l'âme humaine l'instinct de la grande poésie. (*L'Illiade*, *Job* et *la Genèse.*) — La vie militaire donne à l'âme humaine l'instinct de l'harmonie dans l'ordre naturel, dans l'ordre civil, dans l'ordre divin (*le Théâtre d'Eschyle*), et aussi l'instinct de la beauté plastique et le respect du corps. — La vie pacifique donne à l'âme humaine l'instinct de constatation et d'expérimentation, et l'instinct industriel. Alors naît en elle l'instinct scientifique qui maintient l'intégrité et guide la manifestation de tous les grands instincts qu'il a découverts.

Celui chez qui l'éducation n'a pas développé ces cinq instincts principaux, jouet des circonstances, incapable de réagir sur le milieu social où il vit, ni par ses convictions, ni par ses conceptions, ni par ses actes, dépouillé de toute liberté morale, intellectuelle, physique, celui-là pourra par hasard être un homme distingué, mais il ne sera jamais qu'un malade. C'est, sauf erreur, l'état de tous les hommes existant actuellement en Europe.

Nous disions au début que la science positive devait désormais diriger la métaphysique, la théologie et la morale, avons-nous réussi à montrer que cette direction, loin de les mutiler ou de les abaisser, les complète et les élève?

NOTA. Nous croyons devoir faire observer, bien que cela soit inutile pour les esprits éclairés qui lisent ce recueil, qu'en ouvrant le *Magasin de Librairie* aux spéculations de la science, nous laissons aux auteurs toute la responsabilité de leurs opinions et de leurs systèmes. Chacun les juge et le bon sens public prononce. (*Note de l'Éditeur.*)

LE VIOLON DU PENDU

CONTE FANTASTIQUE

PAR M. ERCKMANN-CHATRIAN

Karl Hâfitz avait passé six ans sur la méthode du contre-point; il avait étudié Haydn, Gluck, Mozart, Beethowen, Rossini; il jouissait d'une santé florissante et d'une fortune honnête qui lui permettait de suivre sa vocation artistique; en un mot, il possédait tout ce qu'il faut pour composer de grande et belle musique... excepté la petite chose indispensable : l'inspiration.

Chaque jour, plein d'une noble ardeur, il portait à son digne maître Albertus Kilian de longues partitions très-fortes d'harmonie... mais dont chaque phrase revenait à Pierre, à Jacques, à Christophe.

Maître Albertus, assis dans son grand fauteuil, les pieds sur les chenets, le coude au coin de la table, tout en fumant sa pipe, se mettait à biffer l'une après l'autre les singulières découvertes de son élève. Karl en pleurait de rage, il se fâchait, il contestait... mais le vieux maître ouvrait tranquillement un de ses innombrables cahiers, et le doigt sur le passage disait :

— Regarde, garçon!

Alors Karl baissait la tête et désespérait de l'avenir.

Mais un beau matin qu'il avait présenté sous son nom, à maître Albertus, une fantaisie de Bacchérini variée de Viotti, le bonhomme, jusqu'alors impassible, se fâcha.

— Karl, s'écria-t-il, est-ce que tu me prends pour un âne? Crois-tu que je ne m'aperçoive pas de tes indignes larcins?.. — Ceci est vraiment trop fort!

Et le voyant consterné de son apostrophe.

— Écoute, lui dit-il, je veux bien admettre que tu sois dupe de ta mémoire, et que tu prennes tes souvenirs pour des inventions... mais décidément tu deviens trop gras... tu bois du vin trop généreux, et surtout une quantité de chopes trop indéterminée... Voilà ce qui ferme les avenues de ton intelligence. — Il faut maigrir!

— Maigrir!

— Oui !.. ou renoncer à la musique. La science ne te manque pas... mais les idées... et c'est tout simple... Si tu passais ta vie à enduire les cordes de ton violon d'une couche de graisse, comment pourraient-elles vibrer?

Ces paroles de maître Albertus furent un trait de lumière pour Hâfitz :

— Quand je devrais me rendre étique, s'écria-t-il, je ne reculerai devant aucun sacrifice. — Puisque la matière opprime mon âme, je maigrirai!

Sa physionomie exprimait en ce moment tant d'héroïsme, que maître Albertus en fut vraiment touché; il embrassa son cher élève et lui souhaita bonne chance.

Dès le jour suivant, Karl Hâfitz, le sac au dos et le bâton à la main, quittait l'hôtel des *Trois Pigeons* et la brasserie du roi Gambrinus pour entreprendre un long voyage.

Il se dirigea vers la Suisse.

Malheureusement, au bout de six semaines, son embonpoint était considérablement réduit, et l'inspiration ne venait pas davantage.

— Est-il possible d'être plus malheureux que moi, se disait-il? — Ni le jeûne, ni la bonne chair, ni l'eau, ni le vin, ni la bière, ne peuvent monter mon esprit au diapason du sublime... — Qu'ai-je donc fait pour mériter un si triste sort? Tandis qu'une foule d'ignorants produisent des œuvres remarquables, moi, avec toute ma science, tout mon travail, tout mon courage, je n'arrive à rien... — Ah! le ciel n'est pas juste... Non, il n'est pas juste!

Tout en raisonnant de la sorte, il suivait la route de Bruck à Fribourg; la nuit approchait, il traînait la semelle et se sentait tomber de fatigue.

En ce moment il aperçut, au clair de lune, une vieille masure embusquée au revers du chemin, la toiture rampante, la porte disjointe, les petites vitres effondrées, la cheminée en ruines. — De hautes orties et des ronces croissaient autour, et la lucarne du pignon dominait à peine les bruyères du plateau, où soufflait un vent à décorner des bœufs.

Karl aperçut en même temps, à travers la brume, la branche de sapin flottant au-dessus de la porte.

— Allons, se dit-il, l'auberge n'est pas belle, elle est même un peu sinistre, mais il ne faut pas juger des choses sur l'apparence.

Et sans hésiter, il frappa la porte de son bâton.

— Qui est là?.. que voulez-vous? fit une voix rude de l'intérieur.

— Un abri et du pain.

— Ah! ha! bon... bon!..

La porte s'ouvrit brusquement, et Karl se vit en présence d'un homme robuste, la face carrée, les yeux gris, les épaules couvertes d'une houppelande percée au coude, une hachette à la main.

Derrière ce personnage brillait la flamme de l'âtre, éclairant l'entrée d'une soupente, les marches d'un escalier de bois, les murailles décrépites, et sous l'aile de la flamme, une jeune fille pâle, frêle, vêtue d'une pauvre robe de cotonnade brune à petits points blancs. — Elle regardait vers la porte avec une sorte d'effroi; ses yeux noirs avaient une expression de tristesse et d'égarement indéfinissable.

Karl vit tout cela d'un coup d'œil, et serra instinctivement son bâton.

— Eh bien!.. entrez donc, dit l'homme, il ne fait pas un temps à tenir les gens dehors.

Alors lui, songeant qu'il serait maladroit d'avoir l'air effrayé, s'avança jusqu'au milieu de la baraque et s'assit sur un escabeau devant l'âtre.

— Donnez-moi votre bâton et votre sac, dit l'homme.

Pour le coup, l'élève de maître Albertus tressaillit jusqu'à la moelle des os... Mais le sac était débouclé, le bâton posé dans un coin, et l'hôte assis tranquillement près du foyer, avant qu'il fût revenu de sa surprise.

Cette circonstance lui rendit un peu de calme.

— *Her Wirth* [1], dit-il en souriant, je ne serais pas fâché de souper.

— Que désire monsieur, à souper? fit l'autre, gravement.

— Une omelette au lard, une cruche de vin, du fromage...

— Hé! hé! hé! monsieur est pourvu d'un excellent appétit... mais nos provisions sont épuisées.

— Épuisées?

— Oui.

— Toutes?

— Toutes.

— Vous n'avez pas de fromage?

— Non.

— Pas de beurre?

1. Monsieur l'aubergiste.

— Non.

— Pas de pain... pas de lait?

— Non.

— Mais, grand Dieu ! qu'avez-vous donc?

— Des pommes de terre cuites sous la cendre.

Au même instant Karl aperçut dans l'ombre, sur les marches de l'escalier, tout un régiment de poules, blanches, noires, rousses, endormies, les unes la tête sous l'aile, les autres le cou dans les épaules. Il y en avait même une grande, sèche, maigre, hagarde, qui se peignait et se plumait avec nonchalance.

— Mais, dit Hâfitz, la main étendue, vous devez avoir des œufs?

— Nous les avons portés ce matin au marché de Brück.

— Oh! mais alors, coûte que coûte, mettez une poule à la broche!

A peine eut-il prononcé ces mots, que la fille pâle, les cheveux épars, s'élança devant l'escalier, s'écriant :

— Qu'on ne touche pas à mes poules... qu'on ne touche pas à mes poules... Ho! ho! ho! qu'on laisse vivre les êtres du bon Dieu!

L'aspect de cette malheureuse créature avait quelque chose de si terrible, que Hâfitz s'empressa de répondre :

— Non, non, qu'on ne tue pas les poules... Voyons les pommes de terre... Je me voue aux pommes de terre... Je ne vous quitte plus !

A cette heure, ma vocation se dessine clairement... C'est ici que je reste, trois mois... six mois... enfin le temps nécessaire pour devenir maigre comme un fakir!

Il s'exprimait ainsi avec une animation singulière, et l'hôte criait à la jeune fille pâle :

— Génovéva!.. Génovéva!.. regarde... *l'Esprit* le possède... c'est comme l'autre!..

La bise redoublait dehors; le feu tourbillonnait sur l'âtre et tordait au plafond des masses de fumée grisâtre. Les poules, au reflet de la flamme, semblaient danser sur les planchettes de l'escalier, tandis que la folle chantait d'une voix perçante un vieil air bizarre, et que la bûche de bois vert, pleurant au milieu de la flamme, l'accompagnait de ses soupirs plaintifs.

Hâfitz comprit qu'il était tombé dans le repaire du sorcier Hecker; il dévora deux pommes de terre, leva la grande cruche rouge pleine d'eau, et but à longs traits. — Alors le calme rentra dans son âme; il s'aperçut que la fille était partie, et que l'homme seul restait en face de l'âtre.

— *Her Wirth*, reprit-il, menez-moi dormir.

L'aubergiste, allumant alors une lampe, monta lentement l'escalier vermoulu ; il souleva une lourde trappe de sa tête grise et conduisit Karl au grenier, sous le chaume.

— Voilà votre lit, dit-il, en déposant la lampe à terre, dormez bien et surtout prenez garde au feu !...

Puis il descendit, et Hâfitz resta seul, les reins courbés, devant une grande paillasse recouverte d'un large sac de plume.

Il rêvait depuis quelques secondes, et se demandait s'il serait prudent de dormir, car la physionomie du vieux lui paraissait bien sinistre, lorsque songeant à ces yeux gris clair, à cette bouche bleuâtre entourée de grosses rides, à ce front large, osseux, à ce teint jaune, tout à coup il se rappela que sur la Golgenberg se trouvaient trois pendus, et que l'un d'eux ressemblait singulièrement à son hôte... Qu'il avait aussi les yeux caves, les coudes percés, et que le gros orteil de son pied gauche sortait du soulier crevassé par la pluie.

Il se rappela de plus que ce misérable, appelé Melchior, avait fait jadis de la musique, et qu'on l'avait pendu pour avoir assommé avec sa cruche l'aubergiste du *Mouton d'or*, qui lui réclamait un petit écu de convention.

La musique de ce pauvre diable l'avait autrefois profondément ému... Elle était fantasque... et l'élève de maître Albertus enviait le Bohême ; mais en ce moment, revoyant la figure du gibet, ses baillons agités par le vent des nuits, et les corbeaux volant tout autour avec de grandes clameurs..... Il se sentit frissonner, et sa peur augmenta beaucoup, lorsqu'il découvrit, au fond de la soupente, contre la muraille, un violon surmonté de deux palmes flétries.

Alors il aurait voulu fuir, mais dans le même instant la voix rude de l'hôte frappa son oreille :

— Éteignez donc la lumière ! criait-il... Couchez-vous, je vous ai dit de prendre garde au feu !

Ces paroles glacèrent Karl d'épouvante, il s'étendit sur la grande paillasse et souffla la lumière.

Tout devint silencieux.

Or, malgré sa résolution de ne pas fermer l'œil, à force d'entendre le vent gémir, les oiseaux de nuit s'appeler dans les ténèbres, les souris trotter sur le plancher vermoulu, vers une heure du matin,

Hâfitz dormait profondément, quand un sanglot amer, poignant, douloureux, l'éveilla en sursaut... Une sueur froide couvrit sa face.

Il regarda, et vit dans l'angle du toit un homme accroupi : C'était Melchior le pendu ! — Ses cheveux noirs tombaient sur ses reins décharnés, sa poitrine et son cou étaient nus... On aurait dit, tant il était maigre, le squelette d'une immense sauterelle ; — Un beau rayon de lune, entrant par la petite lucarne, l'éclairait doucement d'une lueur bleuâtre, et tout autour pendaient de longues toiles d'araignée.

Hâfitz silencieux, les yeux tout grands ouverts, la bouche béante, regardait cet être bizarre, comme on regarde la mort debout derrière les rideaux de son lit, quand la grande heure est proche.

Tout à coup le squelette étendit sa longue main sèche et saisit le violon à la muraille ; il l'appuya contre son épaule, puis, après un instant de silence, il se prit à jouer.

Il y avait dans sa musique... Il y avait des notes funèbres comme le bruit de la terre croulant sur le cerceuil d'un être bien aimé... — Solennelles comme la foudre des cascades traînée par les échos de la montagne... — Majestueuses comme les grands coups de vent d'automne au milieu des forêts sonores... — Et parfois tristes... tristes comme l'incurable désespoir. — Puis, au milieu de ces sanglots, se jouait un chant léger, suave, argentin, comme celui d'une bande de gais chardonnerets voltigeant sur les buissons fleuris... — Ces trilles gracieux tourbillonnaient avec un ineffable frémissement d'insouciance et de bonheur, pour s'envoler tout à coup, effarouchés par la valse... folle... palpitante, éperdue : — Amour... joie... désespoir... tout chantait... tout pleurait... tout ruisselait pèle-mèle sous l'archet vibrant !

Et Karl, malgré sa terreur inexprimable, étendait les bras et criait :

— O grand... grand... grand artiste !... — O génie sublime... Oh ! que je plains votre triste sort... Être pendu !... Pour avoir tué cette brute d'aubergiste, qui ne connaissait pas une note de musique... Errer dans les bois au clair de lune... N'avoir plus de corps et un si beau talent... Oh ! Dieu !...

Mais comme il s'exclamait de la sorte, la voix rude de l'hôte l'interrompit :

— Hé ! là-haut... vous tairez-vous, à la fin ? — Êtes-vous malade... ou le feu est-il à la maison ?

Et des pas lourds firent crier l'escalier de bois, une vive lumière éclaira les fentes de la porte, qui s'ouvrit d'un coup d'épaule, laissant apparaître l'aubergiste.

— Ah ! her Wirth, cria Hâfitz, her Wirth, que se passe-t-il donc ici ? — D'abord une musique céleste m'éveille et me ravit dans les sphères invisibles... Puis voilà que tout s'évanouit comme un rêve.

La face de l'hôte prit aussitôt une expression méditative.

— Oui, oui, murmura-t-il tout rêveur... J'aurais dû m'en douter... Melchior est encore venu troubler notre sommeil... Il reviendra donc toujours !... — Maintenant notre repos est perdu ; il ne faut plus songer à dormir... Allons, camarade, levez-vous... Venez fumer une pipe avec moi.

Karl ne se fit pas prier; il avait hâte d'aller ailleurs. Mais quand il fut en bas, voyant que la nuit était encore profonde, la tête entre les mains, les coudes sur les genoux, longtemps, longtemps il resta plongé dans un abîme de méditations douloureuses.

L'hôte, lui, venait de rallumer le feu ; il avait repris sa place sur la chaise effondrée au coin de l'âtre, et fumait en silence.

Enfin le jour grisâtre parut... Il regarda par les petites fenêtres ternes, puis le coq chanta... Les poules sautèrent de marche en marche.

— Combien vous dois-je ? demanda Karl en bouclant son sac sur ses épaules et prenant son bâton.

— Vous nous devez une prière à la chapelle de l'abbaye Saint-Blaise, dit l'homme d'un accent étrange... Une prière pour l'âme de mon fils Melchior, le pendu... et une autre pour sa fiancée... Génovéva, la folle !

— C'est tout?

— C'est tout.

— Alors, adieu ; je ne l'oublierai pas.

En effet, la première chose que fit Karl en arrivant à Fribourg, ce fut d'aller prier Dieu pour le pauvre Bohême et pour celle qu'il avait aimée...—Puis il entra chez maître Kilian, l'aubergiste de *la Grappe*, déploya son papier de musique sur la table, et s'étant fait apporter une bouteille de *Rikevir*, il écrivit en tête de la première page : « *Le Violon du Pendu,* » et composa, séance tenante, sa première partition vraiment originale.

FIN.

DES ORIGINES
DU
POUVOIR TEMPOREL DES PAPES[1]

PAR M. FILON.

CINQUIÈME PARTIE.

Les Papes à Avignon. — Tentative républicaine de Rienzi. — Schisme d'Occident. — Du rôle de la papauté après la prise de Constantinople. — Conquête de la Romagne par César Borgia. — Pontificat de Jules II. — Léon X et Clément VII. — Toute-puissance de Charles-Quint en Italie. — Influence de l'Espagne sur la politique du saint-siége. — Efforts de la France pour affranchir la papauté. — Réunion du duché de Ferrare et du duché d'Urbin aux États pontificaux. — Conclusion.

I

En voyant la papauté s'établir à Avignon, où elle est restée pendant la plus grande partie du quatorzième siècle, on se demande quels étaient les droits du saint-siége sur cette ville et sur le comtat Venaissin. Après le démembrement du royaume de Bourgogne, Avignon avait été partagé entre le comte de Toulouse et celui de Provence. Le pays, à l'ouest du Rhône, appartenait au premier de ces deux seigneurs. Le traité de Paris, qui termina la guerre des Albigeois au commencement du règne de saint Louis (1229), céda à l'Église romaine les terres du comte de Toulouse situées au delà du Rhône, c'est-à-dire le Comtat. Le pape Grégoire IX rendit ces terres à leur ancien possesseur en 1234. A la même époque, l'empereur Frédéric II cédait au comte de Toulouse les droits impériaux sur le Comtat. Ce pays faisait donc partie du domaine de Jeanne, qui épousa le frère de saint Louis, Alphonse, comte de Poitiers, et il fut réuni à la couronne avec le comté de Toulouse en 1271. Grégoire X le réclama

1. Voir les 32e, 33e, 34e et 35e livraisons.

deux ans plus tard, et Philippe le Hardi consentit à le restituer. A partir de cette époque, il fut considéré comme propriété de l'Église, et administré par des officiers pontificaux qui portaient le titre de recteurs. Quant à la ville et au territoire d'Avignon, le roi de France en possédait la moitié depuis qu'il avait hérité du comté de Toulouse. En 1290, Philippe le Bel céda sa part à Charles, comte de Provence et roi de Sicile, qui devint ainsi seul propriétaire de cette ville, et qui la transmit à ses héritiers.

Tel était l'état des choses, quand Clément V vint s'établir à Avignon. Le Comtat était domaine de l'Église; mais Avignon appartenait à la maison d'Anjou. Ce ne fut qu'en 1348 que Clément VI acheta cette ville à Jeanne de Sicile, moyennant 80,000 florins d'or. Comme c'était un fief de l'Empire, la vente fut approuvée par l'empereur Charles IV, qui accorda que les papes tiendraient cette ville en franc-aleu, c'est-à-dire comme terre entièrement libre. Mais les jurisconsultes français ont prétendu que cette vente était illégale, aussi bien que la cession du Comtat : ils ont soutenu que ni Philippe le Hardi, ni Philippe le Bel, n'avaient eu le droit d'aliéner une partie du domaine de la couronne, et que Jeanne de Sicile n'avait pu vendre ce qui ne lui appartenait pas légitimement. C'est ce qui fut plaidé par les gens du roi au parlement de Provence, quand Louis XIV et Louis XV occupèrent Avignon et le Comtat[1].

Mais, quel que fût le véritable propriétaire de ces domaines, les papes qui s'y trouvaient établis étaient nécessairement soumis à l'influence française. Clément V ne refusa rien à Philippe le Bel : il consentit à cet étrange procès que le roi fit intenter à la mémoire de Boniface VIII; il abolit l'ordre du Temple dans le concile de Vienne (1312). Il cherchait pourtant à se soustraire au joug de la France, en s'appuyant sur l'Allemagne. A la mort d'Albert d'Autriche, il avait favorisé l'élection de Henri de Luxembourg, quoiqu'il eût promis à Philippe le Bel de l'aider à faire obtenir la couronne impériale à son frère Charles de Valois. Le nouveau roi de Germanie passa les Alpes en 1310, se fit donner la couronne de fer à Milan, et, après avoir rétabli la paix dans les villes lombardes, il prit son chemin vers Rome. Il était d'accord avec Clément V, qui avait délégué trois cardinaux pour le couronner empereur. Mais le roi de Naples,

1. Œuvres de Louis XIV, t. II, p. 291. — Bouche, *Hist. de Provence*, liv. IX. — D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 528.

Robert, qui se regardait comme le chef du parti guelfe en Italie, avait envoyé à Rome un corps de troupes, commandé par son frère, pour prendre possession du Vatican et de la cité Léonine. Les Napolitains, fortifiés au Ponte-Molle, fermèrent l'entrée de Rome aux Allemands. Henri VII s'empara du pont et pénétra dans la ville. Secondé par les Colonna et par le sénateur Louis de Savoie, il prit possession du Capitole et de Saint-Jean-de-Latran. Il s'empara aussi du Colisée et de plusieurs forteresses féodales; mais tous ses efforts échouèrent contre le Vatican et la cité Léonine. Il fut réduit à se faire sacrer dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, et il se hâta de quitter Rome pour se retirer à Tivoli (1312).

Florence et Naples, à la tête du parti guelfe, rendaient la position de Henri VII très-critique en Italie. La mort soudaine de l'empereur livra les Gibelins à la merci de leurs adversaires. Clément V prétendit que, pendant la vacance de l'Empire, c'était le pape qui devait exercer l'autorité, et, en vertu de ce prétendu droit, il accorda au roi de Naples le titre de vicaire impérial en Italie. Robert avait été reconnu comme seigneur par la Romagne, par les villes de Florence, de Lucques, de Ferrare, de Pavie, de Bergame et d'Alexandrie. Il fut nommé sénateur de Rome; il était donc devenu, comme autrefois son aïeul, l'arbitre de la Péninsule entière.

Après la mort de Clément V (1314), le saint-siége resta vacant deux ans trois mois et dix-sept jours. Les cardinaux se rassemblèrent à Carpentras, au nombre de vingt-trois, parmi lesquels il n'y avait que six Italiens. La majorité était acquise aux Français; mais le conclave fut rompu par suite d'une sédition qui avait éclaté dans la ville et qui menaçait la liberté de l'élection. Les cardinaux se dispersèrent, et ce ne fut qu'en 1316 que le comte de Poitiers, frère de Louis X, parvint à les réunir à Lyon, qui, depuis quatre ans, était devenu une ville française. Après quarante jours de dissensions, on élut Jacques d'Euze, cardinal-évêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII. Le nouveau pape appartenait à la France, comme son prédécesseur : il était né à Cahors; il se fit sacrer à Lyon, et alla résider à Avignon. En arrivant dans cette ville, il fit une promotion de huit cardinaux, parmi lesquels il y avait sept Français et un Romain. Cette promotion fortifia encore la majorité du sacré collége, et assura à la France une action toute-puissante sur le gouvernement de l'Église.

Jean XXII n'avait pas plus renoncé que Clément V à ce qu'il regardait comme les droits du saint-siége sur l'Empire. Tandis que

Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche se disputaient la couronne germanique, le pape prétendait que l'administration lui appartenait pendant l'interrègne, et qu'il avait seul le droit de juger entre les deux prétendants. Quand Louis de Bavière eut vaincu son rival à la bataille de Muhldorf (1322), le pontife se prononça contre le vainqueur : il fit afficher aux portes des églises d'Avignon une sentence par laquelle il était enjoint à Louis de Bavière, sous peine d'excommunication, de se désister de toute prétention à l'Empire. Louis protesta contre cette décision, et en appela de la sentence du pape au jugement d'un prochain concile dont il demandait la convocation. Aussitôt que Jean XXII eut connaissance de cet appel, il déclara, en plein consistoire, que Louis de Bavière était excommunié ; il lui accorda un délai de trois mois pour comparaître en cour de Rome ; ce délai étant expiré, il rendit un nouveau décret qui annulait tous les droits que le suffrage des électeurs avait pu conférer au duc de Bavière, et le déclarait incapable de parvenir jamais à l'Empire.

La question des droits de l'Église sur les puissances temporelles agitait vivement les esprits et préoccupait toute l'Europe. Depuis le commencement du quatorzième siècle, un grand nombre d'écrits avaient été publiés sur cette question. Augustin d'Ancône, dans un ouvrage dédié à Jean XXII, avait renouvelé les prétentions des papes à la domination universelle. Il avait soutenu cette proposition, que la puissance du pape est la seule qui vienne immédiatement de Dieu. Cette puissance est à la fois sacerdotale et royale, spirituelle et temporelle, parce que qui peut le plus peut le moins. En vertu de ce principe, l'auteur subordonne complétement l'autorité de l'empereur à celle du saint-siége. Il va jusqu'à dire que le pape pourrait élire l'empereur, par lui-même, sans le ministère des électeurs qu'il a établis ; car il adopte une erreur historique alors fort répandue, que le pape Grégoire V avait créé les sept électeurs, au temps de l'empereur Othon III. Il va sans dire que le pape peut déposer l'empereur et délier ses sujets du serment de fidélité. Tous les autres princes sont aussi obligés d'obéir au commandement du pape, et de reconnaître qu'ils tiennent de lui leur puissance temporelle. Il peut corriger tous les rois quand ils pèchent publiquement, les déposer pour juste cause, et instituer un roi en quelque royaume que ce soit[1].

1. Augustin Ancon. *Summa potestatis Ecclesiast.*, ap. Fleury, *Hist. ecclesiast.*, liv. XCIII, § XLIII.

Ces propositions furent réfutées par plusieurs docteurs, et particulièrement par Marsile de Padoue, qui avait étudié et enseigné longtemps dans l'Université de Paris, dont il fut recteur en 1312. Il composa, en société avec un autre docteur nommé Jean Jundun ou de Gand, un livre intitulé *le Défenseur de la paix*, qu'il dédia à Louis de Bavière, et où il s'attacha à défendre les droits des princes contre les attaques de l'école ultramontaine. Dans ce livre, qui est divisé en trois parties, l'auteur nie la suprématie du pape en matière temporelle, par des arguments tirés de la droite raison et de la lumière naturelle. Il s'appuie ensuite sur les principes de l'Écriture sainte et du droit canonique. Il emprunte aussi des arguments à l'histoire : il soutient que l'Empire n'est point soumis à l'Église, puisqu'il subsistait avant que l'Église possédât aucun domaine temporel; et que l'Empire ne doit pas être réglé par les lois de l'Église, puisque plusieurs empereurs ont confirmé les élections des papes, et assemblé des conciles auxquels ils ont donné la puissance de décider les points de foi.

Le Dante soutient les mêmes principes dans son livre *de Monarchia*. Il nie que l'autorité de l'Église soit cause efficiente de l'autorité impériale, et il le prouve ainsi : « Ce sans quoi une chose a toute sa vertu n'est pas la cause de cette vertu. Or, l'Église n'existant pas, l'Empire eut toute sa vertu. Donc, l'Église n'est pas la cause de la vertu de l'Empire. » Et plus loin, l'auteur reproduit ce syllogisme en lui donnant la forme singulière d'une démonstration mathématique : soit l'Église *A*, l'Empire *B*, l'autorité *C*. Si, *A* n'existant pas, *C* était déjà dans *B*, *A* n'était pas la cause que *C* fût dans *B*. Le Dante expose la même doctrine dans la *Divine Comédie*, mais sous une forme moins barbare :

« Rome, qui a rendu le monde meilleur, avait deux soleils qui éclairaient l'une et l'autre voie : celle du monde et celle de Dieu. L'un des deux soleils a obscurci l'autre. Le glaive a été uni au bâton pastoral; ainsi joints de vive force, l'un et l'autre doivent mal s'accorder; car, réunis ainsi, l'un ne craint pas l'autre[1]. »

Cette thèse, que le Dante et Marsile de Padoue avaient soutenue dans leurs écrits, Louis de Bavière vint la soutenir en Italie les armes

1. Dante, *De Monarchia.—Purgat.*, cant. XVI.

à la main. Les Gibelins étaient partout écrasés par leurs adversaires. Florence et le roi de Naples étaient toujours à la tête du parti guelfe. A Rome, depuis que les papes avaient abandonné cette ville, le gouvernement était tombé dans l'oligarchie. Le cardinal-légat, quand il pouvait y faire tolérer sa présence, s'efforçait d'y défendre les droits du saint-siége; le roi de Naples cherchait à y faire prévaloir son influence; mais, au fond, c'étaient les principaux seigneurs, les Colonna, les Savelli, les Orsini, qui exerçaient ou plutôt qui se disputaient le pouvoir. Les Savelli étaient Gibelins; les Orsini étaient Guelfes; les Colonna étaient divisés : Étienne s'était déclaré pour le pape, et Sciarra soutenait la cause de l'empereur. Lorsqu'on apprit à Rome que Louis de Bavière était entré en Italie, les Gibelins excitèrent un mouvement populaire, qui força Étienne Colonna et Napoléon Orsini à se retirer à Avignon avec leurs familles. Sciarra Colonna et Jacques Savelli furent nommés capitaines du peuple par le parti vainqueur.

Les députés du conseil qui avait remplacé l'ancien sénat vinrent au-devant de l'empereur jusqu'à Viterbe, et essayèrent de régler avec lui les conditions de son entrée dans Rome; mais Louis, qui ne voulait pas s'enchaîner d'avance, retint dans son camp les ambassadeurs, et, avant qu'ils fussent de retour à Rome, il arriva lui-même aux portes de la ville, le 7 janvier 1328. Très-bien accueilli par les Romains, il alla se loger au Vatican. Quelques mois après, il se fit sacrer avec sa femme, Marguerite de Hainaut, dans la basilique de Saint-Pierre. Jacques Alberti, évêque de Castello ou de Venise, et Gérard Orlandino, évêque d'Aleria, tous deux excommuniés et déposés par le pape, présidèrent à la cérémonie religieuse; mais ce fut un des capitaines du peuple, Sciarra Colonna, qui mit la couronne de l'Empire sur la tête de Louis de Bavière. Ce prince, pour inaugurer sa dignité nouvelle, fit lire trois décrets impériaux par lesquels il s'engageait à maintenir la foi catholique, à honorer le clergé et à protéger les veuves et les orphelins. Le peuple romain avait déféré à Louis de Bavière le titre de sénateur de Rome; l'empereur transmit cette charge à Castruccio, seigneur de Lucques, et l'un des chefs des Gibelins en Italie[1].

Trois mois après son couronnement, Louis de Bavière déposa le pape Jean XXII, en présence des barons et du peuple, réunis sur la

1. Giov. Villani, lib. X, c. LV.

place Saint-Pierre. Un moine augustin dont l'histoire a conservé le nom, Nicolas de Fabriano, cria trois fois à haute voix : « Y a-t-il ici quelque procureur qui veuille défendre le prêtre Jacques de Cahors, qui se fait appeler le pape Jean? » Personne n'ayant répondu, un prêtre allemand prêcha sur ces paroles du *Livre des Rois* : « C'est aujourd'hui un jour de bonne nouvelle. » Et quand ce discours fut terminé, l'empereur déclara que Jean XXII était déposé; qu'il était dépouillé de tout ordre, office, bénéfice et privilège ecclésiastique, comme notoirement convaincu d'hérésie, de simonie, et surtout de s'être attribué par usurpation les deux puissances que Jésus-Christ avait séparées. Louis de Bavière ne s'apercevait pas qu'il confondait lui-même les deux pouvoirs en déposant un pape sans l'intervention d'un concile.

On en était revenu au temps de Henri IV et de Grégoire VII. Tandis que le pape négociait avec les princes germaniques pour faire élire un autre empereur, Louis de Bavière le prévint en faisant élire un autre pape. Il présenta au peuple de Rome un frère mineur, Pierre de Corvana, qu'il proclama sous le nom de Nicolas V. Il lui donna l'anneau, le revêtit de la chape, et le fit asseoir à sa droite à côté de lui. Mais le parti guelfe commençait à se réveiller. Le roi de Naples avait mis des garnisons à Ostie et à Anagni; il interceptait l'arrivée des approvisionnements à Rome. Louis, manquant d'argent, voulut lever un impôt sur les Romains. Aussitôt le peuple se souleva en faveur de Jean XXII. Louis de Bavière, réduit à se retirer avec les débris de son armée, n'entendit qu'un cri sur son passage : « A bas les excommuniés! vive la sainte Église! » Les Romains conclurent la paix avec le légat qu'ils avaient naguère chassé de leurs murs, et se réconcilièrent avec Jean XXII.

La querelle se prolongea longtemps encore, et l'Empire resta en guerre avec les papes d'Avignon. Louis de Bavière fut obligé de renoncer à l'Italie; mais, par la pragmatique de Francfort, en 1338, il proclama l'indépendance de la couronne impériale. « Nous déclarons que la dignité et le pouvoir de l'empereur ne relèvent que de Dieu, et que celui qui a été élu possède immédiatement, en vertu de son élection, le plein pouvoir d'exercer tous les droits impériaux, sans avoir besoin du consentement ni de la consécration pontificale[1]. » Il fut établi en même temps que personne ne pouvait recevoir ni exécu-

1. Goldast, *Constitut. Impérial.*, t. I, p. 336.

ter aucune bulle du pape sans la permisssion de l'évêque diocésain; que le serment habituellement prêté au pape par l'empereur n'était pas, comme l'avait prétendu Clément V, un serment de fidélité, mais une promesse de protection à l'égard de la religion catholique; enfin que, pendant la vacance du trône, ce n'était pas le pape, mais le comte palatin seul qui devait être investi du vicariat de l'Empire.

II

Plus l'absence du pape se prolongeait, plus Rome était livrée à l'anarchie. Tous les barons avaient fortifié leurs châteaux et les palais qu'ils possédaient dans la ville. Leurs troupes armées, souvent en guerre les unes contre les autres, troublaient sans cesse la paix publique. A côté de cette aristocratie turbulente, il y avait un peuple qui ne l'était pas moins. Le sénateur était impuissant au milieu de ces éléments opposés. C'étaient tous les jours de nouvelles guerres qui épuisaient Rome et menaçaient de l'anéantir. Colas de Rienzo, plus connu sous le nom de Rienzi, entreprit de rétablir l'ordre par une révolution républicaine. En 1342, à l'avénement de Clément VI, qui venait de succéder à Benoît XII, Colas avait été envoyé à Avignon, pour supplier le nouveau pape de rétablir le saint-siége à Rome. Dans cette députation, il avait eu pour collègue un poëte illustre, Pétrarque, qui, l'année précédente, avait été couronné au Capitole. Rienzi porta la parole, n'obtint point de Clément VI ce qu'il avait été chargé de lui demander, mais revint à Rome avec le titre de notaire de la chambre apostolique.

Ce n'était point assez pour lui : il rêvait le rétablissement de la république romaine. Quoique né d'une famille obscure, il avait étudié la grammaire et la rhétorique; il avait lu César, Cicéron, Tite-Live. C'était en feuilletant les livres antiques, en contemplant les ruines, en déchiffrant les vieilles inscriptions qu'il s'était efforcé de retrouver l'esprit dont Rome ancienne était animée. A son ardeur d'innovation politique il se mêlait un goût singulier d'érudition classique, ou plutôt il ne voulait point innover : il voulait rétablir ce qu'il appelait le bon état, *buono stato*, l'état naturel de Rome, c'est-à-dire la liberté et la puissance.

Pour disposer le peuple à réaliser ses desseins, il fit exposer, dans le chœur de Saint-Jean-de-Latran, une table d'airain qui portait une inscription latine : c'était le sénatus-consulte par lequel

le sénat avait conféré à Vespasien les pouvoirs accordés à ses prédécesseurs. Parmi ces prérogatives se trouvait le droit de reculer l'enceinte de Rome, ce qu'on appelait le *pomœrium*. Rienzi entendait *pomœrium* dans le sens de *pomarium*, verger : il en concluait que l'Italie entière, jardin de Rome, devait lui être soumise, et, comme l'a remarqué M. Villemain[1], c'était avec ce contre-sens qu'il agitait le peuple et préparait une révolution.

Le 20 mai 1347 (c'était le jour de l'Ascension), Rienzi fit adopter dans l'assemblée du peuple les lois destinées à rétablir *le bon état*. Une garde de cent fantassins et de vingt-cinq cavaliers était établie dans chaque quartier de Rome. Le droit d'avoir des châteaux forts était enlevé aux seigneurs ; le peuple et ses représentants recouvraient la garde des ponts, des portes et de tous les lieux fortifiés. Il devait y avoir des greniers publics dans tous les quartiers de la ville ; des aumônes étaient assurées aux pauvres, et les magistrats étaient chargés de pourvoir à la punition des crimes et à la prompte expédition des procès[2].

L'auteur de ces lois fut chargé de les mettre à exécution. Nommé tribun par le peuple, il s'installa au Capitole ; il rétablit l'ordre dans la ville et dans les campagnes ; il força les Colonna et plusieurs autres seigneurs à venir prêter entre ses mains le serment de respecter la paix publique : ils s'engagèrent à envoyer des vivres au marché de Rome, à veiller à la sûreté des routes, et à comparaître au Capitole, avec ou sans armes, toutes les fois qu'ils en seraient requis. Pétrarque, qui travaillait alors à une autre restauration, à celle des lettres antiques, soutenait Rienzi de ses conseils et l'animait par ses vers. Dans une de ses plus belles odes ou *canzoni*, il représente Rome échevelée et les yeux baignés de larmes implorant le secours de Rienzi.

Le nouveau chef du peuple romain était moins radical, dans ses projets de réforme, que ne l'avait été jadis Arnauld de Brescia. Il n'avait pas la prétention de supprimer le pouvoir temporel de la papauté. Il avait voulu que le titre de tribun, dont il était revêtu, fût aussi donné à l'évêque d'Orvieto, qui remplissait à Rome les fonctions de vicaire pontifical. Il envoya des ambassadeurs à la cour d'A-

1. M. Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, XIIIe leçon.
2. *Frammenti di storia romana d'anonimo contemporaneo*, ap. Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, chap. XXXVII.

vignon, pour rendre compte au pape de ce qu'il avait fait et pour lui demander son approbation. Clément VI consentit à confirmer les pouvoirs de Rienzi et du vicaire apostolique, en leur conférant à tous deux le titre de gouverneurs de Rome (*rectores urbis*).

Une partie de l'Italie semblait prête à s'unir à Rienzi. Jean de Vico, préfet de Rome, s'était retiré à Viterbe, dont il était seigneur : assiégé par les Romains, il rendit la place, et vint au Capitole implorer la clémence du tribun. Toutes les forteresses du patrimoine de Saint-Pierre furent occupées par les lieutenants de Rienzi. Plusieurs villes de Toscane se déclarèrent en sa faveur : Florence lui envoya cent cavaliers; Pérouse lui fournit soixante hommes d'armes, et Sienne cinquante; la ville de Gaëte lui envoya dix mille florins; les Vénitiens lui promirent leur appui; Luchino Visconti, seigneur de Milan, lui écrivit pour rechercher son alliance; Louis de Bavière le supplia de le réconcilier avec l'Église; la reine de Naples, Jeanne, qu'on accusait du meurtre de son mari, le duc de Duraz et le prince Louis de Tarente, l'appelaient, dans leurs lettres, *leur très-cher ami*. Le roi de Hongrie lui envoya une ambassade pour l'engager à punir les meurtriers de son frère. Colas conduisit les ambassadeurs devant le peuple assemblé, et dit, en posant sur sa tête la couronne tribunitienne : *Je jugerai le globe de la terre selon la justice*. La cause de la reine Jeanne fut en effet plaidée devant son tribunal; mais il n'osa point prononcer.

Le tribun eut la fantaisie de se faire armer chevalier. La cérémonie eut lieu le 1er août, dans l'Église de Saint-Jean-de-Latran. La veille, il s'était baigné dans la conque de porphyre où l'on prétendait que Constantin avait été baptisé par saint Sylvestre. Il avait passé la nuit dans l'enceinte du temple, et le lendemain, revêtu d'écarlate, il se fit ceindre l'épée par un gentilhomme romain. Ensuite il harangua le peuple, et déclara qu'il voulait remettre toute l'Italie sous l'obéissance de Rome, mais à la manière antique, en maintenant les villes dans leurs droits et leurs libertés. Le même jour, il publia un décret où il prenait les titres les plus bizarres, et mêlait, d'une manière étrange, les souvenirs antiques et les idées modernes : « Nous, Nicolas, chevalier, candidat du Saint-Esprit, sévère et clément, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers et tribun auguste, déclarons que le peuple romain a révoqué tous les priviléges donnés au préjudice de son autorité. Nous donc, pour ne pas paraître ingrat ou avare de la grâce du Saint-Esprit, et ne pas laisser dépérir plus longtemps les droits

du peuple romain et de l'Italie, déclarons que la ville de Rome est la capitale du monde et le siége de la religion chrétienne; que toutes les villes d'Italie sont libres, et que tous les habitants de ces villes sont citoyens romains. Nous déclarons aussi, que l'Empire et l'élection de l'empereur appartiennent à Rome et à l'Italie. »

Les deux prétendants à l'Empire, Louis, duc de Bavière, et Charles, roi de Bohême, étaient sommés de comparaître à Rome, en la basilique de Saint-Jean-de-Latran, et de soumettre leur différend à la décision du tribun. Le chroniqueur anonyme suivi par Sismondi prétend que le pape lui-même fut cité par Rienzi, avec injonction de revenir siéger à Rome; mais ce fait ne s'accorde point avec la conduite ordinaire du tribun, qui, dans ses actes comme dans ses paroles, cherchait toujours à ménager l'autorité pontificale. Ce jour-là même, après la cérémonie, le vicaire du pape ne refusa point de manger seul avec le tribun, à la table de marbre, pendant que la *Tribunezza*, la femme de Rienzi, faisait les honneurs d'une autre table aux femmes de la cour; car le tribun et sa femme avaient une cour, et ils s'efforçaient d'écraser les barons romains par un faste royal.

On était fort mécontent, à Avignon, des derniers actes de Rienzi; on lui reprochait de ne laisser au vicaire du pape que les fonctions religieuses, et de garder pour lui tout le temporel. L'évêque d'Orvieto, après avoir protesté contre ces empiétements, quitta Rome et se retira dans son évêché. Les seigneurs que Rienzi avait menacés du supplice, et auxquels il avait fait grâce, se soulevèrent contre lui. Le tribun triompha : trois des Colonna succombèrent dans la lutte; mais un légat du pape, envoyé à Rome, Bertrand de Dreux, s'unit aux nobles contre Rienzi et l'excommunia. Une bulle de Clément VI l'avait accusé de schisme et d'hérésie. Le peuple romain abandonna son tribun, et Colas descendit du Capitole le 15 décembre 1347. Son gouvernement avait duré près de sept mois. Il se réfugia à la cour du roi de Hongrie, puis en Allemagne auprès de Charles IV. Ce prince le livra au pape, et, en 1352, l'ancien tribun entra dans Avignon, conduit par deux archers. L'influence de Pétrarque le sauva du supplice dont il était menacé.

Depuis le départ de Rienzi, Rome avait été le théâtre de perpétuelles révolutions. Les nobles, redevenus maîtres de la ville, avaient recommencé leurs brigandages. Le peuple avait choisi un nouveau chef, Jean Cerroni, qui avait pris le titre de recteur, mais qui, ne pouvant lutter contre les barons, avait bientôt abdiqué. Le pape

Innocent VI, successeur de Clément VI, s'entendit avec le peuple pour partager la dignité sénatoriale entre deux des principaux seigneurs, Bertoldo Orsini et Stéphano Colonna. Mais à peine ces magistrats étaient-ils installés que la cherté des vivres souleva la populace. Le Capitole fut assiégé; Orsini fut lapidé, et Colonna n'échappa à la mort que par la fuite[1]. La guerre se ralluma entre les partis qui divisaient la noblesse, jusqu'au moment où les Romains donnèrent le pouvoir au plébéien Baroncelli, scribe ou secrétaire du sénat. Celui-ci prit le titre de tribun, comme Rienzi, et envoya au supplice les seigneurs les plus turbulents.

La plupart des villes de l'État pontifical étaient occupées, comme en général les villes d'Italie, par des princes qui ne voulaient reconnaître aucune suzeraineté. Hallam dit avec raison qu'à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième, on comptait, dans le nord de l'Italie, presque autant de princes qu'il y avait eu de villes libres dans le siècle précédent[2]. Depuis longtemps, Jean de Vico, qui prenait toujours le titre de préfet de Rome, s'était emparé non-seulement de Viterbe, mais de Toscanella et de quelques autres villes du Patrimoine en Toscane; ce qui l'avait fait excommunier par Jean XXII et par Clément VI. Les tyrans de la Romagne, tels que les Ordelaffi, à Forli, et les Manfredi, à Faenza, avaient été également frappés d'anathème.

Pour ramener à son obéissance les domaines de l'Église, Innocent VI y envoya un légat qui sut remplir cette mission avec une grande habileté, Giles ou Égidio Albornoz, qui était à la fois homme de guerre et homme d'État. Issu de la plus haute noblesse de Castille, il avait étudié à Toulouse le droit civil et le droit canon. Après avoir été chapelain du roi Alphonse XI et archidiacre de Calatrava, il était devenu, très-jeune encore, archevêque de Tolède. Il n'en avait pas moins continué de combattre les Maures, et, après la bataille de Tarifa, c'était lui qui avait armé chevalier le roi de Castille. Plus tard, il avait dirigé le siége d'Algésiras. A la mort d'Alphonse, il fut obligé de quitter l'Espagne, parce qu'il était opposé à a politique de Pierre le Cruel; il vint s'établir à la cour d'Avignon, et Clément VI le nomma cardinal. Innocent VI le chargea, en 1353, de rétablir l'ordre dans Rome et de reconquérir les États de l'Église.

1. Matteo Villani, lib. III, c. 57.
2. Hallam, *l'Europe au moyen âge*, chap. v.

Albornoz avait avec lui Nicolas Rienzi, que le pape avait nommé sénateur.

Le cardinal-légat entra en Italie, au mois d'août 1353, avec peu de troupes et peu d'argent. Reçu avec défiance par Jean Visconti, qui était à la fois archevêque et seigneur de Milan, il obtint de la république de Florence un secours de cent cinquante cavaliers. Il déclarait partout qu'il venait, au nom du pape, pour rendre la liberté aux peuples et châtier les tyrans. Lorsqu'il fut arrivé dans les domaines de l'Église, il n'y trouva que deux places où il pût demeurer en sûreté, Montefiascone, dans le Patrimoine, et Montefalco, dans le duché de Spolète. Mais il se ménagea bientôt des intelligences dans les autres villes: Montefeltro, Aquapendente et Bolsena se rendirent au représentant du pontife. Les Romains, qui étaient alors gouvernés par le tribun Baroncelli, se montraient disposés à se réconcilier avec l'Église par l'entremise du cardinal; ils conclurent avec Albornoz une convention, qui était plutôt un traité d'alliance qu'une promesse de soumission. Ils supplièrent Rienzi de rentrer dans leurs murs : « Reviens à Rome, lui dirent-ils, reviens dans la ville, c'est à toi qu'il appartient de la délivrer de ses maux; sois-en le seigneur, nous te soutiendrons de toutes nos forces. »

Mais Rienzi ne s'appartenait plus à lui-même; il n'était plus que l'instrument de la politique du cardinal, qui voulait, non pas le servir, mais se servir de lui. Albornoz déclara que, si le peuple de Rome prenait les armes contre Jean de Vico, Colas irait ensuite dans leur ville rétablir le *bon état*. Un grand nombre de Romains répondirent à l'appel du légat. Les citoyens de Viterbe et d'Orvieto se soulevèrent d'eux-mêmes contre une domination détestée. Jean de Vico se hâta de faire sa soumission, et rendit au cardinal toutes les villes qu'il avait occupées, Viterbe, Orvieto, Trani, Amelia, Narni, Marta et Canino. Toutes ces villes furent remises en liberté sous la protection de l'Église.

Rienzi fut très-bien reçu dans Rome, et y reprit son ancienne autorité. Il en usa dans l'intérêt de la paix publique, en faisant mettre à mort le frère Montréal d'Albano, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, l'organisateur de cette *grande compagnie* qui était aussi un des fléaux de l'Italie [1]. Le pape écrivit à Rienzi une lettre où il l'exhortait à profiter du passé, à reconnaître les grâces de Dieu

1. Matteo Villani, lib. III, c. LXXXIX.

et à employer son pouvoir pour maintenir la justice. Mais Colas ne suivit pas toujours ces conseils, et plusieurs actes arbitraires lui furent reprochés, entre autres le supplice de Pandolfucci, citoyen romain d'une grande autorité auprès du peuple. D'ailleurs la confiance que le pape lui témoignait, et ce titre de sénateur qu'il joignait à celui de tribun, le mettaient dans une position équivoque. Ses ennemis en profitèrent pour le perdre. Albornoz ne lui avait donné ni troupes ni argent pour se défendre. Quelques semaines après sa rentrée dans Rome, le 8 octobre 1354, une sédition éclata contre lui, aux cris de : *Vive le peuple! Meure le traître Colas de Rienzo!* Le peuple met le feu au Capitole : Colas renonce à se défendre; il veut fuir, il est découvert et mis en pièces. Ce fut un artisan, Cecco del Vecchio, qui lui porta le premier coup, et son corps, percé de mille blessures, fut suspendu à l'étal d'un boucher.

III

Le cardinal Albornoz fit en sorte que la mort de Rienzi ne compromît point la souveraineté pontificale; il négocia avec les seigneurs, avec les principaux chefs du peuple, et maintint les Romains dans l'obéissance en rendant l'autorité plus légère. C'était le temps où Charles de Luxembourg venait en Italie pour se faire couronner empereur. Ce prince était l'allié de la papauté. Huit ans auparavant, Clément VI l'avait opposé à Louis de Bavière. Charles était venu à Avignon avec son père, Jean de Bohême, et il avait fait un traité qui lui assurait l'alliance du pontife. Il s'était engagé à annuler tous les actes faits par Louis de Bavière en qualité d'empereur, à renoncer à toute espèce d'autorité sur les États pontificaux ; il avait même promis de ne point entrer à Rome avant le jour marqué pour son couronnement, d'en sortir le jour même avec tous ses gens, de se retirer immédiatement des terres de l'Église, et de n'y plus revenir sans la permission du saint-siége [1]. C'était à ces conditions que Clément VI avait appuyé l'élection de Charles, et qu'il l'avait fait nommer roi des Romains dans la diète de Rens. Devenu roi de Bohême par le décès de son père tué à la bataille de Crécy, il n'avait été reconnu par tous les États allemands qu'après la mort de Louis de Bavière (1347). Il ne vint en Italie qu'en 1354. Il entra à Udine, dans

1. Raynald. *Annal. ecclesiast.*, ann. 1346.

le Frioul, le 14 octobre, huit jours après la mort de Rienzi. Son premier soin fut de faire conclure une trêve entre les Visconti et la république de Venise, qui étaient en guerre depuis longtemps. Il se rendit ensuite à Milan, et reçut la couronne de fer des rois lombards, dans la basilique de Saint-Ambroise (6 janvier 1355).

Charles IV, dans sa marche à travers la Péninsule, ne rappelait guère les anciens conquérants de l'Italie. Entouré de chevaliers mal montés et mal armés, il ressemblait moins à un empereur, selon Villani, qu'à un marchand qui se hâte d'arriver à la foire [1]. Il traitait avec les villes, et, en reconnaissant leurs libertés, il retenait des sommes considérables pour les frais de son couronnement. Il fut sacré à Rome, le jour de Pâques (5 avril 1355), dans l'église de Saint-Pierre, par le cardinal évêque d'Ostie, que le pape avait délégué à cet effet. Après la cérémonie, il traversa la ville, revêtu des ornements impériaux, et se rendit au palais de Latran, où un festin avait été préparé. Le soir même, fidèle à la promesse qu'il avait faite au pape, il sortit de la ville et alla coucher à Saint-Laurent-des-Vignes. Il montra ainsi qu'il renonçait à toute suzeraineté sur les domaines du saint-siége, et c'est de cette époque que date vraiment l'indépendance de l'État pontifical.

Il restait encore quelques villes et quelques seigneurs à combattre. Dès les premiers jours du printemps, Albornoz avait recommencé la guerre contre les tyrans de la Marche et de la Romagne. L'empereur le rencontra à Sienne, et lui donna un renfort de cinq cents hommes d'armes pour attaquer les Malatesti, seigneurs de Rimini. Charles IV avait hâte de retourner en Allemagne; car il sentait que l'Italie lui échappait, et il n'y resta que le temps nécessaire pour y recueillir les sommes qui lui avaient été promises. Lorsqu'il traversa le Milanais, les Visconti lui fermèrent l'entrée de toutes leurs villes; il n'obtint que par grâce la permission de passer une nuit dans Crémone. L'indépendance de l'Italie paraissait assurée, comme celle de l'Église.

Mais les Italiens avaient à soigner les blessures qu'ils se faisaient entre eux dans leurs luttes perpétuelles. Le royaume de Naples et la Sicile étaient dans l'anarchie. La grande compagnie, commandée par le comte Lando, ravageait tantôt le territoire de Ravenne, tantôt la Pouille ou quelqu'autre partie de la Péninsule. Albornoz parvint à

1. Matteo Villani, lib. IV, c. xxix.

rétablir l'autorité du pape dans la Marche d'Ancône et dans la Romagne. Ce prélat guerrier fut vraiment le sauveur de la monarchie temporelle. Il excellait non-seulement par l'habileté et par l'à-propos de ses manœuvres, mais par la prudence et la modération de sa politique. Il traitait les peuples de telle sorte que les villes regardaient comme une délivrance le rétablissement de la puissance du saint-siége, et, loin d'écraser les princes vaincus, il parvenait à les rallier au parti du pape. Il avait d'ailleurs une qualité fort appréciée à la cour d'Avignon : il réduisait beaucoup de villes avec peu d'argent, et savait faire payer les frais de la guerre à ses ennemis ou à ses alliés.

Malgré ses grands services, Albornoz fut calomnié auprès du pape. On lui retira son commandement, et on le remplaça par un abbé de Clugny, dont l'incapacité fit sentir tout le mérite du cardinal disgracié. Les bandes du comte Lando ravageaient la Romagne, et soutenaient les tyrans en guerre contre l'Église. Albornoz fut rappelé à son poste, et reprit l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Il obtint des secours de Florence, et, par un traité conclu avec le comte Lando, il acheta la retraite de la grande compagnie. Mais son plus beau triomphe, ce fut la réduction de Bologne, que les seigneurs de Milan avaient assujettie à leur autorité. Cette noble ville, dont l'Université était le foyer de la renaissance du droit civil, s'affranchit avec joie de la tyrannie qui l'opprimait ; elle se rendit au cardinal le 31 mars 1360. Le premier acte d'Albornoz fut de rappeler les exilés, de diminuer les impôts, et de rendre à la ville son ancien gouvernement municipal.

Le chemin de Rome était libre : la papauté n'avait plus aucun motif pour prolonger son exil sur les bords du Rhône. Il était temps d'ailleurs qu'elle revînt s'établir en Italie. Les peuples catholiques lui reprochaient d'avoir été si longtemps soumise aux volontés des rois de France ; ils se plaignaient de ces faveurs spirituelles inégalement partagées entre les peuples chrétiens, de la distribution arbitraire des bénéfices, et de l'établissement de ces droits nouveaux, si lucratifs pour la chancellerie pontificale. En 1350, l'Angleterre avait essayé, par le *Statut des proviseurs*, de s'affranchir de l'autorité du pape en matière de bénéfices. Quelques années plus tard, comme Innocent VI avait envoyé en Allemagne l'évêque de Cavaillon pour lever le dixième des revenus ecclésiastiques au profit de la chambre apostolique, le clergé allemand résista au légat. Le chancelier du comte Palatin, dans la diète de 1357, reprocha aux Romains « d'avoir toujours

regardé l'Allemagne comme une mine d'or, et d'avoir inventé divers moyens pour l'épuiser. » Il fallait que le saint-siége, rétabli au centre de la chrétienté, la gouvernât d'une manière plus impartiale. Innocent VI voulut mourir à Avignon; mais son successeur, Urbain V, déclara, le jour de son élection (28 octobre 1362), qu'il ne demandait à Dieu que de rétablir le saint-siége à Rome, dût-il mourir le lendemain. Ce ne fut que cinq ans plus tard qu'il put réaliser son désir : il entra dans Rome le 16 octobre 1367, et reprit possession du Vatican, qui tombait en ruines. L'année suivante, Charles IV revint en Italie, à la prière du pape, et acheva de soumettre les usurpateurs des terres de l'Église.

Urbain V, après avoir séjourné trois ans à Rome ou aux environs, retourna à Avignon, sous prétexte de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre (1370). En faisant ses adieux aux Romains, il déclara qu'il n'avait aucun tort à leur reprocher. Il mourut à Avignon, où il avait bâti le palais pontifical, et ce fut son successeur, Grégoire XI, qui rétablit définitivement la papauté dans Rome. Il écrivit au roi de France, Charles V, le 9 janvier 1375 : « Quoiqu'il nous soit pénible de nous éloigner de vous et de notre pays natal, toutefois la bienséance, l'intérêt de la religion et de l'État temporel de l'Église, nous pressent d'aller à Rome, et, après mûre délibération, nous avons résolu de nous y rendre au printemps prochain [1]. » Il attendit cependant encore une sommation des Romains, qui lui envoyèrent une ambassade pour le supplier de réaliser sa promesse ; ils menaçaient même, s'il ne se hâtait de revenir, de faire choix d'un autre pape, et le cardinal de Saint-Pierre, alors légat à Rome, écrivit à Grégoire que les Romains étaient tout prêts à élire l'abbé du Mont-Cassin. Le pontife partit donc, au grand déplaisir de Charles V, qui s'efforçait de le retenir. Le duc d'Anjou vint à Avignon, et dit au pape : « Saint-Père, vous allez en un pays où vous n'êtes guère aimé, et si vous y mourez, ce qui est bien vraisemblable, les Romains seront maîtres de tous les cardinaux, et feront par force un pape à leur gré.

Grégoire partit d'Avignon le 13 septembre 1376; il ne rentra dans Rome que le 17 janvier 1377. Trois cardinaux avaient conclu, en son nom, une capitulation pour la sûreté du pontife : les Romains s'engageaient à remettre au pape la pleine et libre seigneurie de

1. Raynald. *Annal. ecclesiast.*, ann. 1375.

Rome, comme ils l'avaient déjà remise à Urbain V; le pape, de son côté, promettait de conserver à la ville ses anciens priviléges. Ainsi se termina cette période de soixante-dix ans, que Pétrarque et d'autres écrivains appellent *la captivité de Babylone.*

IV

Grégoire XI ne survécut pas longtemps à sa rentrée dans Rome : il mourut le 27 mars 1378. Les cardinaux qui se trouvaient à Rome entrèrent en conclave au palais du Vatican. Les Français étaient encore en majorité dans le sacré collége : sur seize cardinaux présents, il n'y avait que quatre Italiens. Les Romains résolurent d'imposer au conclave le choix d'un pape romain. *Romano lo volemo,* tel était le cri populaire qui retentissait autour du Vatican. Ce fut un Italien qui fut élu, Barthélemy de Prignano, archevêque de Bari; il fut proclamé sous le nom d'Urbain VI. Mais plusieurs cardinaux protestèrent contre cette élection; ils prétendirent qu'elle était le résultat de la violence, et, se réunissant à ceux de leurs collègues qui n'avaient point assisté au conclave, ils allèrent à Fondi procéder à une nouvelle élection. Robert de Genève, qu'ils choisirent, prit le nom de Clément VII, et vint résider à Avignon. La France reconnut Clément VII, ainsi que les États qui subissaient à cette époque l'influence de la politique française, la Sicile, l'Écosse et la Castille; le reste de l'Europe se déclara pour Urbain VI.

J'ai déjà eu l'occasion, dans un autre ouvrage, de parler du schisme d'Occident; qu'il me soit permis de rappeler l'opinion que j'ai exprimée sur cette question il y a seize ans; je n'ai rien à y changer aujourd'hui : « Le schisme qui divisa si longtemps le monde catholique avait fait éclore, dans un grand nombre d'esprits, des idées d'Église nationale, et l'Université de Paris s'en effrayait avec raison. C'était une chose grave, en effet, que de rompre ce lien moral, cette fraternité religieuse qui avait été, au moyen âge, le salut de la civilisation. Cependant fallait-il se livrer sans réserve et sans garantie à un pouvoir étranger? Si un peuple est justement blessé de subir, en ce qui touche son gouvernement et sa politique, l'influence d'un autre peuple, il souffre plus douloureusement encore de sentir cette influence en matière religieuse; car la religion est ce qui tient le plus intimement à la substance même de notre âme. Il fallait donc, tout en rétablissant l'unité, faire en sorte qu'elle ne blessât

aucune susceptibilité nationale; il fallait que le pouvoir électif, qui présidait à la société chrétienne, ne fût la créature ni l'instrument d'aucun peuple, mais que tous fussent admis, dans une certaine mesure, à participer à l'élection du pontife. C'était une question délicate, un problème social dont plusieurs historiens modernes ont méconnu l'importance, mais qui exerçait alors toute la sagacité des hommes religieux et des hommes d'État.

« Les grands conciles du quinzième siècle commencèrent par établir le principe en vertu duquel ils agissaient, savoir, qu'un concile universel est supérieur au pape. C'est la doctrine soutenue par Gerson et par l'Université de Paris. Ce principe une fois posé, les conciles en tirèrent facilement les conséquences. L'assemblée de Pise (1409) éteignit le schisme en prononçant la déchéance des deux prétendants. Les cardinaux qui se trouvaient au concile entrèrent en conclave dans la maison de l'archevêque, et nommèrent un nouveau pape, Alexandre V, auquel succéda bientôt Jean XXIII. A Constance, quand on eut prononcé la condamnation de Jean XXIII et reçu la résignation de Grégoire XII, l'un des deux papes déposés à Pise, on procéda à une élection nouvelle avec des formalités qu'il importe de faire remarquer. Il fut décidé que, pour cette fois seulement, et du consentement des cardinaux, on leur adjoindrait trente prélats, appartenant, par nombre égal, aux cinq grandes nations de l'Occident, à la France, à l'Italie, à l'Allemagne, à l'Angleterre et à l'Espagne. Ce fut ainsi que Martin V fut élu (1417). C'était reconnaitre le droit qui appartenait aux différents peuples chrétiens d'exercer quelque influence sur l'élection du pontife. Les États étrangers à l'Italie ont conservé, jusqu'à nos jours, le droit d'intervenir dans l'élection par la voix de leurs cardinaux. De plus, les trois principales monarchies catholiques, la France, l'Autriche et l'Espagne, ont la faculté d'exclure chacune un candidat[1]. »

Le schisme avait eu pour conséquence d'ébranler l'autorité temporelle dans tous les domaines de l'Église. Martin V parvint à la rétablir, en 1420, à l'aide des armes napolitaines. Au moment où Eugène IV avait à défendre contre le concile de Bâle son autorité spirituelle, il était aussi attaqué dans ses États. Le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, fit courir le bruit que le concile lui avait donné le vicariat d'Italie, et, sous ce prétexte, il attaqua les terres de

1. *Du Pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État*, chap. III.

l'Église. François Sforza, par ses ordres, ravagea la Marche d'Ancône. D'autres capitaines, qui obéissaient au duc de Milan, attaquèrent le duché de Spolète et s'avancèrent jusqu'à Tivoli. L'empereur Sigismond, qui venait d'être couronné à Rome, prit le pape sous sa protection, et s'opposa à ces violences[1]. Eugène IV n'en fut pas moins obligé de céder la Marche d'Ancône à Sforza comme possession viagère, par acte du 25 mars 1434. Il alla même jusqu'à lui promettre de lui laisser pour quelque temps ses autres conquêtes, en le créant vicaire et gonfalonier de l'Église romaine.

Bientôt les Romains eux-mêmes prirent les armes en criant : *Liberté!* Le 29 mai, ils proclamèrent le rétablissement de la république; ils firent prisonnier le cardinal Condolmero, neveu d'Eugène IV, et assiégèrent le pape lui-même dans une église où il s'était réfugié. Le pontife ne leur échappa qu'avec peine; une barque le porta à Ostie, à travers une grêle de traits, et de là il alla chercher un asile à Florence. Le concile de Bâle vint à son secours. « Autrefois, dit un des orateurs de cette assemblée, mon opinion était qu'il serait très-utile de séparer entièrement la puissance temporelle de la puissance spirituelle; mais je sais maintenant que le pape, sans le patrimoine de l'Église, ne serait qu'un serviteur des rois et des princes[2].» Le concile envoya à Rome, pour y rétablir l'ordre, l'évêque de Brescia et un docteur en droit, nommé Pierre Dumont. Eugène IV lui-même confirma leurs pouvoirs par une lettre du 25 septembre. Ils négocièrent si heureusement qu'un mois après les troupes du pape entrèrent dans la ville; elles furent soutenues par la garnison du château Saint-Ange, dont les rebelles n'avaient pu s'emparer. Le cardinal Condolmero fut délivré de sa prison, et la paix fut rétablie dans Rome. De 1434 à 1436, François Sforza, devenu le condottiere et le vassal de l'Église, acheva de rétablir l'autorité du pape dans ses États; mais il garda la Marche d'Ancône, qu'Eugène IV chercha plus tard à lui ôter.

Le schisme recommença lorsque le concile de Bâle se brouilla avec le pape et instruisit son procès. L'assemblée alla jusqu'à prononcer la déposition d'Eugène IV, et lui fit nommer un successeur (1439). Les cardinaux et quelques docteurs désignés par le concile élurent Amédée de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Grâce à ces circon-

1. Lettre d'Eugène IV à l'empereur Sigismond, Rome, 16 janvier 1434.

2. M. Léopold Ranke, *Histoire de la papauté au seizième et au dix-septième siècle*, liv. I, chap. II.

stances et aux intrigues du duc de Milan, Bologne secoua le joug du saint-siége et rentra en possession de son ancien gouvernement républicain. Les villes de la Romagne, Faenza, Imola, Forli, suivirent cet exemple; les princes qui dominaient dans ces villes se mirent sous la protection des Visconti. Venise, qui était en guerre avec Milan, cherchait aussi à avoir sa part des domaines de l'Église. Elle excita un mouvement populaire à Ravenne; elle enleva cette ville à la maison de Polenta, qui y régnait depuis la fin du treizième siècle, et elle la réunit à son territoire en 1441.

Il n'était pas réservé à Eugène IV de voir la fin du schisme et l'entière soumission des États pontificaux. L'unité ne fut définitivement rétablie dans l'Église qu'en 1449, par l'abdication de Félix V. Nicolas V, élu deux ans auparavant comme successeur d'Eugène IV, fut reconnu par le concile, qui s'était transféré de Bâle à Lausanne. Mais Rome n'était pas encore tranquille, et le nouveau pape vit bientôt se dresser devant lui le fantôme de l'ancienne république. Le chef de la conjuration était un certain Stéphano Porcari, ancien podestat d'Anagni, qui s'était nourri de la lecture de Pétrarque et qui croyait se reconnaître dans ces vers où le poëte parle « du cavalier que l'Italie entière honore, et qui, plus occupé des autres que de lui-même, est l'objet des désirs et des espérances des sept collines de Rome. » Porcari, secondé par son neveu Sciarra, avait fait entrer dans ses projets un grand nombre d'exilés qui étaient rentrés secrètement dans Rome. Le complot devait éclater le jour de l'Épiphanie 1453. Les conjurés se proposaient de surprendre le pape et les cardinaux devant la porte de l'église de Saint-Pierre, au moment où ils s'y rendraient pour célébrer la fête. Une fois maîtres de ces otages sacrés, ils devaient se faire livrer le château Saint-Ange, s'emparer des portes de Rome, sonner la cloche d'alarme au Capitole et proclamer la république. Mais la veille de l'Épiphanie, le sénateur, à qui tout avait été dénoncé, fit cerner la maison où les conjurés étaient réunis. Porcari et ses principaux complices furent arrêtés, sauf son neveu, qui parvint à s'échapper, mais qui fut retrouvé plus tard. Il n'y eut ni procès ni jugement : tous ceux qui avaient été pris furent pendus aux créneaux du château Saint-Ange. Si l'on en croit les chroniques italiennes citées par Sismondi[1], on ajouta au supplice un raffinement

1. *Diario Romano* di Stephano Infessura, — Leo Baptista Alberti, *de conjuratione Porcaria*, ap. Sismondi, ch. LXXV.

de cruauté qui semble incroyable de la part d'un gouvernement ecclésiastique : on refusa aux condamnés la confession et la communion qu'ils demandaient avec instance.

V

Après la prise de Constantinople par Mahomet II, les papes s'efforcèrent de réunir les États italiens contre les Turcs. De là le traité de Lodi, conclu entre Milan et Venise, sous les auspices de Nicolas V. Mais le temps des croisades était passé : les États chrétiens étaient trop divisés et trop occupés de leurs affaires intérieures. Les souverains pontifes s'étaient longtemps opposés à l'établissement de la maison d'Aragon dans le royaume de Naples; cette maison, qui possédait la Sicile depuis le commencement du douzième siècle, venait d'y joindre l'Italie méridionale, en vertu du premier testament de Jeanne II. Les papes préféraient à la dynastie d'Aragon la branche française de la maison d'Anjou, qui avait pour elle les dernières volontés de la reine de Naples. Le successeur de Nicolas V, Calixte III, prétendit que le royaume devait revenir à l'Église romaine par l'extinction de la descendance légitime du dernier possesseur; il défendit aux sujets napolitains de soutenir aucun des prétendants à la couronne, et il engagea François Sforza, qui était devenu duc de Milan, à faire triompher par les armes les prétentions du saint-siége. Mais Sforza resta fidèle à l'alliance qu'il avait conclue avec la maison d'Aragon, et il reconnut Ferdinand, fils légitimé d'Alphonse Ier.

Calixte III mourut sans avoir réalisé ses projets. Les cardinaux lui donnèrent pour successeur Ænéas Sylvius Piccolomini, qui gouverna l'Église sous le nom de Pie II. Aussi célèbre par la profondeur de son savoir que par la supériorité de son esprit, il avait été, au concile de Bâle, l'un des plus fermes défenseurs des libertés ecclésiastiques; et plus tard, secrétaire de l'empereur Frédéric III, il avait été mêlé à toutes les affaires religieuses ou politiques de son temps. Deux idées dominèrent son gouvernement : établir, autant qu'il était possible, l'unité en Italie, et provoquer une croisade contre les Turcs. Il reconnut les droits de la maison d'Aragon au royaume de Naples; il envoya un de ses cardinaux porter la couronne à Ferdinand; mais en même temps il lui fit reconnaître la suzeraineté du saint-siége. Il rétablit le tribut que les rois de Naples devaient à saint Pierre, et qui n'était plus payé depuis longtemps. Il fit rendre à l'Église Terracine, Béné-

vent et Pontecorvo. Il maria Antoine Piccolomini, son neveu, à une fille naturelle de Ferdinand, qui lui donna pour dot le duché d'Amalfi et le comté de Celano, avec la charge de grand justicier du royaume. C'était l'influence française que Pie II avait combattue dans dans la maison d'Anjou : il s'effrayait du grand nombre de partisans qu'avait la France à Gênes, à Florence, à Modène, et, s'il défendait Ferdinand, c'était, disait-il, dans l'intérêt de l'indépendance italienne [1].

Pie II, comme ses prédécesseurs, fit de vains efforts pour soulever l'Italie contre les musulmans. Ce pontife, qui, malgré sa faiblesse et son grand âge, voulait diriger la guerre en personne, mourut à Ancône (1464), en vue des galères vénitiennes qui venaient le chercher pour le porter en Grèce. Paul II, qui lui succéda, ne renonça pas complétement à sa politique : il envoya quelques auxiliaires à Scanderbeg, qui combattait héroïquement les Turcs dans les montagnes de l'Albanie ; il engagea même le conquérant tartare de la Perse, Ussun-Cassan, à prendre les armes contre Mahomet II. Mais, après le règne de ce pontife, il ne fut plus question de croisade. Les papes, imitant l'exemple des autres princes contemporains, s'occupaient surtout de fortifier leur pouvoir, de doter leur famille et d'agrandir leurs États. Ce fut alors qu'ils devinrent presque exclusivement princes italiens.

Sixte IV (1471) est le premier qui entre dans cette voie nouvelle. François Sforza avait rendu la Marche d'Ancône à l'Église au commencement du pontificat de Nicolas V ; mais cette province n'en était pas plus soumise à l'autorité du saint-siége. Ancône, Terni, Assise, Spolète avaient secoué le joug de leurs seigneurs ; l'anarchie populaire y remplaçait la tyrannie féodale. Partout ailleurs, et surtout dans la Romagne, c'étaient de petits princes qui s'érigeaient en despotes indépendants : c'étaient les Montefeltro, dans le comté d'Urbin ; les Baglioni, à Pérouse ; les Vitelli, à Città-di-Castello ; les Malatesta, à Rimini ; les Manfredi, à Faënza et à Imola ; les Bentivoglio, à Bologne ; la maison d'Este, à Ferrare. Le cardinal Albornoz n'avait fait reconnaître dans ces États que la suzeraineté du pontife ; il s'agissait d'y établir sa domination directe.

Le projet de Sixte IV était de faire de la Romagne le domaine héréditaire de sa famille. Il acheta pour un de ses neveux, Jérôme

1. Pii secundi *Comment.*, lib. IV.

Riario, au prix de quarante mille ducats d'or, la ville et le territoire d'Imola, où régnait Taddeo Manfredi (1473). L'année suivante, en mariant un autre de ses neveux, Jean de la Rovère, il lui donna en fief les villes de Sinigaglia et de Mondavio, qu'il détacha du domaine immédiat du saint-siége. Jean de la Rovère épousait la fille de Frédéric de Montefeltro, comte d'Urbin, l'un des principaux feudataires de l'Église; et, à l'occasion de ce mariage, le comté d'Urbin fut érigé en duché, comme l'avait été, trois ans auparavant, le comté de Ferrare en faveur de la maison d'Este.

Un troisième neveu de Sixte IV, le cardinal Julien de la Rovère, qui devait être un jour le pape Jules II, faisait, dès cette époque, l'apprentissage du métier des armes. Il remit la ville de Todi sous l'autorité immédiate du saint-siége, et il enleva aux habitants de Spolète la juridiction qu'ils exerçaient sur l'ancien duché de ce nom. Le cardinal Julien marcha ensuite contre Vitelli, seigneur de Città-di-Castello. Une garnison pontificale fut admise dans la ville; mais Vitelli resta en possession du gouvernement, ce qui fut blâmé par le sacré collége. Les cardinaux auraient voulu que Città-di-Castello fût rendue à la souveraineté directe du pontife. Florence avait envoyé des secours à Vitelli, parce que cette ville voyait avec inquiétude l'ambition de Sixte IV et de ses neveux, qui semblaient vouloir transformer le gouvernement de l'Église en une monarchie militaire. Le pape devint dès lors l'ennemi des Médicis, et il fut même soupçonné d'avoir pris part à la conjuration des Pazzi.

Cette préoccupation exclusive des intérêts politiques et des intérêts de famille caractérise les papes qui ont succédé à Sixte IV : Innocent VIII et surtout Alexandre VI. Le dernier, bien accueilli des Romains, malgré ses vices, rétablit l'ordre dans l'intérieur de la ville, et chercha à pacifier les campagnes. Plusieurs seigneurs et même quelques cardinaux se déclarèrent contre lui; les Colonna se retranchèrent dans Ostie. Quand Charles VIII parut en Italie, pour faire valoir les droits sur le royaume de Naples que la maison d'Anjou avait légués à la couronne de France, Alexandre VI essaya de soutenir la dynastie aragonaise que Pie II avait reconnue. Aussitôt que les Français parurent sur les bords du Tibre, ils eurent pour auxiliaires les grands feudataires de l'État romain qui étaient en querelle avec le pontife. Trois cardinaux, Sforza, Colonna et Julien de la Rovère, étaient à la tête du parti français. Charles VIII entra dans Rome comme dans une ville ennemie (31 décembre 1494). Le

pape, qui s'était retiré dans le château Saint-Ange, signa, le 11 janvier 1495, un traité par lequel il s'engageait à livrer aux Français les citadelles de Civita-Vecchia, de Spolète et de Terracine. Tout le temps que Charles VIII resta dans Rome, c'est-à-dire pendant près d'un mois, l'autorité temporelle du pape y fut entièrement suspendue. La justice était administrée par les officiers du roi, et non par les officiers pontificaux; les arrêts étaient publiés et rendus au nom du roi[1].

Alexandre VI rompit bientôt le traité qu'il avait conclu, et entra dans la coalition dont les Français triomphèrent à Fornovo. Il redevint l'allié de la France sous Louis XII, qui donna à César Borgia le duché de Valentinois, et l'aida plus tard à soumettre les seigneurs de la Romagne. Les villes d'Imola et de Forli furent conquises en 1499; Pesaro et Rimini en 1500; Faënza en 1501. Quand le pays eut été réduit tout entier, le consistoire, dont le pape avait changé la majorité par une promotion de cardinaux, consentit à l'aliénation de cette partie des États de l'Église, et la Romagne fut érigée en duché en faveur de celui qui l'avait conquise.

Mais la mort d'Alexandre VI amena la chute de César Borgia. Immédiatement après les funérailles du pape, les Orsini et les Colonna rentrèrent dans Rome et essayèrent d'y renouveler la guerre civile; tous les barons reprirent les châteaux que le pape leur avait enlevés: il fallait une main ferme pour rétablir l'ordre dans le Patrimoine de saint Pierre. Le cardinal d'Amboise était alors en Italie et aspirait à la papauté; le conclave, qui cherche toujours à être le plus libre possible dans son élection, lui persuada d'éloigner ses troupes de Rome, et Pie III fut nommé. C'était un vieillard languissant, de l'ancienne famille Piccolomini : il ne régna que vingt-cinq jours. Le cardinal d'Amboise, n'espérant plus rien pour lui-même, contribua à faire élire le cardinal Julien de la Rovère, dont il attendait une politique française. En effet, Julien avait été, comme nous venons de le voir, l'allié de Charles VIII, contre la cour de Rome; mais, une fois pape, Jules II eut d'autres desseins; il n'eut plus en vue que deux choses : la prépondérance du saint-siége et l'indépendance de l'Italie.

Le moment de lutter contre la France n'était pas encore venu. Le nouveau pontife commença par réduire les barons romains, qui se flattaient de reconquérir, avec leurs châteaux, leurs antiques privi-

1. Burchardi *Diarium*.

léges. Il fit ensuite arrêter César Borgia, et lui fit signer, au Vatican, l'ordre de rendre aux troupes du pape les forteresses de la Romagne. Mais ces forteresses ne lui appartenaient plus : Venise en avait déjà conquis plusieurs au moment de la mort d'Alexandre VI. La république venait d'occuper Forlimpopoli, Rimini, Faënza et quelques autres places. Elle possédait déjà Ravenne et Cervia, anciennes dépendances du saint-siége. Aussi Jules II entra-t-il dans la ligue de Cambrai (1508), formée contre Venise, qui, depuis dix ans, avait grandi au milieu des troubles de l'Italie.

Lorsque Louis XII eut vaincu les Vénitiens à la bataille d'Agnadello (14 mai 1509), l'armée pontificale, enhardie par cette victoire, réduisit en peu de jours Cervia, Rimini, Ravenne et Faënza. Mais, aussitôt que Jules II vit sa domination rétablie dans les anciennes dépendances de l'État romain, il changea de politique à l'égard des Vénitiens : il leur donna l'absolution ; car il les avait excommuniés pour avoir porté la main sur les domaines de l'Église. Il fit la paix avec eux, à condition qu'ils lui laisseraient ses conquêtes et qu'ils accorderaient à tous les sujets romains la liberté du commerce et de la navigation sur l'Adriatique[1]. La politique du pontife n'était changée qu'en apparence ; au fond elle était conforme aux projets qu'il avait conçus dès les premiers jours de son règne ; et, comme il s'était servi des Français contre Venise pour agrandir le saint-siége, il voulut se servir des Vénitiens contre la France pour délivrer l'Italie. Bientôt, la *sainte ligue* réunit contre Louis XII le pape, Venise et le roi d'Aragon ; plus tard, l'empereur Maximilien et le roi d'Angleterre se joignirent aux confédérés.

On sait tout ce que Jules II déploya d'énergie et d'activité pendant cette guerre, et comment, malgré les victoires de Gaston de Foix, il resta maître du champ de bataille. Ses volontés, proclamées en 1512 à la diète de Mantoue, réglèrent le sort de l'Italie. Il ajouta aux États romains les villes de Parme et de Plaisance, sous prétexte qu'elles avaient fait partie de l'exarchat de Ravenne, donné jadis à l'Église par Charlemagne[2]. Bologne fut dépouillée de ses priviléges et définitivement assujettie au gouvernement pontifical. Pérouse avait été délivrée de la tyrannie des Baglioni, et était libre sous la protection du saint-siége. Jules II était parvenu à exclure les Fran-

1. Raynaldi, *Ann. eccles.*, ann. 1510.
2. Guicciardini, *Istoria d'Italia*, lib. XI.

çais du Milanais : pour délivrer la péninsule de ce qu'il appelait les barbares, il ne lui restait plus qu'à chasser les Espagnols du royaume de Naples et les Allemands de quelques villes qu'ils possédaient encore dans le Nord. Il voulait être, selon l'expression d'un Vénitien, le seigneur et le maître du jeu du monde. Il laissa à ses successeurs l'État pontifical pacifié et agrandi; les populations, qu'il avait accoutumées à combattre et à obéir, semblaient prêtes à continuer son ouvrage, et Machiavel a caractérisé les résultats politiques de son pontificat en disant : « Autrefois il n'y avait si humble baron qui ne méprisât la puissance papale; aujourd'hui un roi de France a du respect pour elle[1]. »

Jamais le saint-siége ne s'était élevé si haut dans l'ordre politique. Il ne faut cependant pas s'exagérer les ressources dont il disposait. Ce n'était pas uniquement à leurs propres efforts que les papes devaient leurs succès, c'était aussi au concours des puissances étrangères. Sans l'alliance de Louis XII, César Borgia aurait-il conquis la Romagne? Quelque héroïque que fût le caractère de Jules II, il aurait succombé sans les armes des Suisses et le secours des Espagnols.

La maison de Médicis arriva au pontificat avec Léon X, et Florence se trouva unie à l'État romain. Aussi le nouveau pontife ne mit-il point de bornes à son ambition. Il avait engagé son frère Julien à renoncer au gouvernement de la république florentine en faveur de Laurent, fils de Pierre de Médicis. Il espérait créer pour son frère une souveraineté nouvelle, composée des États de Parme et de Plaisance. Il voulait y joindre Reggio et Modène, qui appartenaient à la maison d'Este. Il croyait même pouvoir, à l'aide de la France, mettre ce même Julien sur le trône de Naples à la place du roi d'Aragon, Ferdinand le Catholique. Laurent, de son côté, rêvait l'annexion du Milanais à la Toscane. L'Italie entière aurait été le patrimoine des Médicis; mais la soudaine invasion de François Ier fit évanouir tous ces projets. La victoire de Marignan, en donnant le Milanais à la France, enleva au saint-siége les duchés de Parme et de Plaisance (1515).

Quand la lutte fut engagée entre la France et l'Autriche, Léon X, en s'attachant à la fortune de Charles-Quint, compromit la puissance temporelle de l'Église. Adrien VI, quel que fût son désintéres-

1. L. Ranke, *Histoire de la papauté au seizième et au dix-septième siècle*, liv. I, chap. II.

sement personnel, n'était que l'instrument des volontés impériales. Clément VII, qui appartenait, comme Léon X, à la maison de Médicis, essaya d'affranchir l'Église en s'appuyant sur la France. Il vit Rome elle-même tomber au pouvoir des Impériaux, au moment où les premiers réformateurs attaquaient le dogme catholique. Il se résigna à la nécessité : par le traité de Barcelone (1529), il accorda à Charles-Quint l'investiture du royaume de Naples, et, l'année suivante, il le couronna empereur à Bologne (24 février 1530). Ainsi était foulé aux pieds cet ancien principe de droit public, si souvent invoqué par les papes au moyen âge, que le même prince ne devait point posséder le royaume de Naples et l'Empire. A dater de ce jour, il n'y avait plus d'indépendance possible ni pour l'Église ni pour l'Italie.

Charles-Quint avait rendu Parme et Plaisance au saint-siége; mais il s'en était réservé la suzeraineté. Tandis que Florence devenait un duché héréditaire en faveur d'Alexandre de Médicis, Clément VII détruisit le gouvernement populaire qui subsistait encore à Ancône, et plaça cette ville sous son autorité (1532). Les papes tournaient quelquefois les yeux vers la France, comme vers la seule puissance qui pût les délivrer du joug impérial. Paul III disait un jour en présence du cardinal de Guise, qui l'écrivit à Henri II : « J'ai lu dans de vieux livres, j'ai entendu dire à des gens éclairés, pendant mon cardinalat, et j'en ai fait moi-même l'expérience depuis mon avénement à la papauté, que jamais le saint-siége n'a été heureux et puissant que lorsqu'il a été l'allié des Français. En cas de rupture ou de refroidissement, il n'a éprouvé que des revers. » Le pontife ajoutait qu'il ne pouvait pardonner à Léon X, ni à Clément VII, ni surtout à lui-même, d'avoir quelquefois favorisé l'empereur. « Mais, s'écriait-il, il me reste quelques années à vivre, et je m'en servirai si bien que je laisserai le siége romain dévoué au roi de France; ma famille s'attachera à ce prince par des liens indissolubles, et je ferai de lui le premier prince de la terre[1]. » Paul III rêvait une alliance avec les Français, la Suisse et la république de Venise; mais il n'osa point donner suite à ces projets, et il resta enchaîné à l'Autriche.

L'État pontifical n'a éprouvé presque aucun changement jusqu'à la fin du seizième siècle. En 1545, Paul III avait aliéné les duchés de Parme et de Plaisance en faveur de son fils, Pierre-Louis Farnèse;

1. Lettre du cardinal de Guise à Henri II, 31 octobre 1547, ap. Ribier, II, 75.

mais la chambre apostolique était rentrée en possession des duchés de Nepi et de Camerino, qui avaient d'abord été donnés, comme apanage, à Pierre Louis et à son fils Octave, gendre de Charles-Quint. Plus tard, sous le pontificat de Grégoire XIII, l'œuvre que les Borgia avaient accomplie dans la Romagne par la conquête fut continuée juridiquement. Le saint-siége revendiqua un grand nombre de châteaux et de domaines qui devaient revenir à l'Église, soit par l'extinction de la ligne qui en avait été autrefois investie, soit parce qu'on n'avait point acquitté le cens qu'on s'était engagé à payer. Ce fut ainsi que, dans les montagnes de la Romagne, Castel-Nuovo fut enlevé aux Isei de Cesène, et Corcona aux Sassatelli d'Imola. Les Rangone de Modène perdirent leurs seigneuries de Lonzano et de Savignano. Alberto Pio céda volontairement son comté de Bertinoro; il fut aussi dépouillé de Verucchio et de plusieurs autres possessions[1]. Le même système de revendication des domaines aliénés fut étendu à d'autres provinces. Tous les jours, on fouillait dans les archives pontificales, et l'on retrouvait de nouveaux titres que l'on s'empressait de faire valoir. Le pape, disait le cardinal Como, en parlant de Grégoire XIII, s'appelle *le Vigilant* (c'était en effet le sens du mot Grégoire) : il veut veiller et mettre la main sur tout ce qui lui appartient. La papauté parvint ainsi à établir son gouvernement direct dans la plus grande partie de ses États. Ce fut une sorte de révolution monarchique, analogue à celle que Richelieu a accomplie en France.

Depuis l'abdication de Charles-Quint, le Milanais et le royaume de Naples étaient échus à Philippe II; l'Empire était passé à la branche cadette de la maison d'Autriche; Rome et l'Italie étaient donc assujetties à l'influence espagnole. Si plusieurs papes intervinrent dans les affaires de France pendant les guerres de religion, ce fut autant comme alliés de l'Espagne que comme défenseurs de la foi catholique. Lorsque Henri IV, après avoir reconquis son royaume, chercha à rentrer en grâce auprès du saint-siége, le pape Clément VIII était personnellement favorable à cette réconciliation; mais l'Espagne s'y opposait de toutes ses forces. L'ambassadeur de Philippe II, le duc de Sessa, déclara que, « si le pontife donnait à l'Église le scandale d'accueillir un relaps, Philippe II ferait assembler un concile; qu'il affamerait Rome en lui refusant les blés de Sicile et de Naples,

1. Disp. Antonio Tiepolo. — Maffei, *Annal. di Gregorio XIII*, ap. L. Ranke, liv. IV, ch. III.

et même qu'il porterait la guerre dans les États de l'Église, comme son père Charles-Quint l'avait fait de son temps pour de moindres causes[1]. » Clément VIII suivit des inspirations plus chrétiennes : il leva les censures que son prédécesseur avait portées contre Henri IV, et, en prononçant l'absolution du roi de France, il affranchit Rome de la domination espagnole.

En 1597, le dernier duc de Ferrare, de la maison d'Este, étant mort sans enfants, Clément VIII réclama ce duché comme un fief qui devait revenir au saint-siége par défaut d'héritier légitime. L'Espagne était opposée à l'annexion, et soutenait un héritier collatéral que le feu duc avait désigné. L'influence de Henri IV décida la question en faveur des papes, et le duché de Ferrare fut réuni aux États pontificaux. La cour de Rome n'avait plus à faire qu'une dernière acquisition. Lorsque le duc d'Urbin, François-Marie II, parvenu à un âge avancé, eut perdu son fils unique, le pape Urbain VIII lui fit signer un acte par lequel son duché était dévolu au saint-siége. Les forteresses furent immédiatement occupées par les soldats de l'Église, et, à la mort du duc (1632), le souverain pontife ressaisit l'administration de ce domaine, qui avait été donné par Jules II à la maison de La Rovère. Depuis cette époque jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, le saint-siége est resté immobile dans ses limites, sans rien perdre de ses possessions et sans y rien ajouter.

VI

La papauté, telle qu'elle nous apparaît à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, n'avait point abdiqué ses anciennes prétentions à dominer les puissances temporelles. On ne disait plus, comme au temps de Grégoire VII et d'Innocent III, que le pape était le souverain maître du monde et qu'il pouvait disposer de toutes les couronnes; mais on tendait au même but par un chemin détourné. « Le pape, dit Bellarmin, exerce directement son autorité spirituelle; au temporel, il n'a qu'une puissance indirecte : il ne peut et ne doit agir qu'autant que l'exige l'intérêt spirituel. En d'autres termes, le pape n'a point à intervenir dans les détails du gouvernement, à faire les lois, à régler les impôts; mais s'il croit la religion ou l'Église en péril, il a le droit de diriger ou de corriger

1. *Mémoires du duc de Nevers.*

tous les pouvoirs politiques; il peut même déposer le prince et lui nommer un successeur, pourvu que ce soit dans un intérêt purement spirituel[1]. »

Cette école politique, qui fait si bon marché des droits de la royauté, semble au premier abord plus favorable à ceux du peuple. Mariana dit que la puissance royale tire toute sa force de la volonté populaire qui l'a créée ; que le peuple conserve toujours en lui-même un pouvoir supérieur à celui qu'il a délégué, et que par conséquent les rois sont justiciables de leurs sujets[2]. Nulle part on n'a établi d'une manière plus nette et plus ferme le principe de la souveraineté du peuple. Mais ce peuple, qui a droit de juger les rois, n'est-il soumis lui-même à aucune autorité? Mariana va vous répondre : les évêques ne sont pas seulement les gardiens du pouvoir spirituel; la première place leur appartient dans la république; ils sont princes dans l'État comme dans l'Église. Le théologien réclame pour eux la plus grande part d'influence dans ces assemblées qui délibèrent sur les intérêts publics. Il veut que les évêques possèdent des villes et des citadelles. « Qu'on se garde bien, dit-il, de leur enlever les places qu'ils ont reçues de nos ancêtres; on ferait mieux de leur en donner de nouvelles et des plus fortes. » Si l'Église doit exercer un si grand pouvoir dans l'État, l'État, de son côté, n'a aucune action sur l'Église. Que le prince maintienne inviolables les immunités et les priviléges ecclésiastiques; qu'il n'inflige à aucun prêtre un châtiment même mérité. Qu'il respecte le droit d'asile : « Il vaut mieux, dit Mariana, laisser des crimes impunis que de porter atteinte à des lois consacrées par le temps[3]. Dans un tel système, il n'y a que l'apparence de la démocratie : le gouvernement que l'on veut organiser, c'est le gouvernement théocratique. Le roi est, il est vrai, bien au-dessous du peuple; mais le peuple est aux pieds de l'Église, gouvernée par un chef infaillible.

L'Écossais Guillaume Barclay rétablit les vrais principes en séparant les deux pouvoirs que l'on s'obstinait à confondre. « Il y a, dit-il, deux puissances qui maintiennent l'ordre dans ce monde, la puissance ecclésiastique et la puissance politique. Toutes deux viennent

1. Bellarmin, *De potestate summi pontificis in rebus temporalibus, adversus Gulielm. Barclaium*, cap. v.

2. J. Mariana, e soc. Jesu, *De rege et regis institutione* libri III, Toleti 1598, lib. I, cap VI.

3. Mariana, lib. I, cap. x.

de Dieu, mais elles sont distinctes : chacune a son domaine qui lui est propre et ses limites qu'elle ne doit pas franchir [1]. » Les deux principaux ouvrages de Barclay, le *De regno*, et le *De potestate papæ* ne sont que le développement de ce principe. Dans le premier, l'auteur défend la royauté contre les prétentions populaires; dans le second, il la met à l'abri des entreprises ultramontaines. L'un était dédié à Henri IV, au prince qui avait restauré en France l'autorité royale; l'autre était dédié à Clément VIII, au pape qui avait su contenir dans ses justes limites la puissance spirituelle dont il était dépositaire.

La querelle de Barclay et de ses adversaires n'était, à proprement parler, que la guerre du passé et de l'avenir. Le cardinal Bellarmin, en réfutant le livre de la papauté, empruntait tous ses arguments à un temps qui s'éloignait chaque jour davantage, à une époque d'anarchie qui admettait des priviléges, des conflits de juridiction, des corps indépendants formant un État dans l'État. Barclay, au contraire, représentait l'esprit du dix-septième siècle : plus de priviléges, plus de juridictions particulières en lutte avec la juridiction du chef de l'État. Le premier besoin des peuples était d'arriver à l'unité civile sous les auspices de la royauté.

Mais l'esprit nouveau dont l'Europe était animée n'était point incompatible avec le maintien de la souveraineté pontificale. Il importait aux nations qui étaient restées fidèles à la foi romaine, que le pasteur suprême fût libre dans l'exercice de son pouvoir spirituel; et il ne pouvait l'être que s'il était souverain. On l'avait vu jadis sous l'empire romain et sous les Césars d'Orient, lorsque l'autorité du prince pesait sur le pontife et prétendait régler jusqu'au dogme. Mais il ne suffisait pas que le pape eût un domaine temporel : il fallait que ce domaine ne fût point exposé à l'influence prépondérante d'une des puissances européennes. On n'avait pas oublié ce que la société chrétienne avait souffert quand au dixième siècle la papauté était aux prises avec la féodalité italienne; au onzième, quand elle était esclave de la couronne germanique; au quatorzième, quand elle était dominée par la France, et plus récemment quand elle était tombée sous le joug de l'Espagne. L'État pontifical devait être au milieu de la chrétienté une sorte de terrain neutre où le chef du pouvoir spirituel fût inviolable et indépendant.

1. Barclay, *Tractatus de potestate papæ, an et quatenus in reges et principes seculares jus et imperium habeat.*

Telle est la doctrine que la France a professée et mise en pratique sous Henri IV, sous Richelieu, sous Louis XIV. Elle ne cherchait qu'à fortifier la souveraineté politique du saint-siége, et à la préserver de toute tyrannie étrangère. S'il arrivait que la cour de Rome sortît elle-même de ses limites et empiétât sur les droits des puissances temporelles, la France lui opposait les traditions de son Église nationale, la déclaration de la Sorbonne en 1663 et celle du clergé en 1682; respectueuse dans sa fermeté, elle se défendait, selon l'expression du chancelier d'Aguesseau, non pas avec le glaive, mais avec le bouclier. Elle avait autrefois contribué, plus qu'aucune autre nation, à fonder le pouvoir temporel des papes; elle l'avait soutenu à travers toutes ses vicissitudes, et elle le croyait toujours nécessaire à la dignité de la religion comme aux intérêts des peuples chrétiens.

FIN DES ORIGINES DU POUVOIR TEMPOREL DES PAPES.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE

CHAPITRE XXX.

25 AVRIL 1860.

I

Les hommes les plus compétents en ont parlé avec tant d'éloges que ce n'est pas sans un certain embarras que je viens à mon tour dire quelques mots du dix-septième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers. Je ne prétends traiter que la question littéraire, et sur ce terrain même, je me trouve en désaccord avec un si grand nombre d'autorités, que j'hésite à faire connaître mon opinion sur le style de M. Thiers et sur sa façon d'entendre la composition historique. Je l'essaye cependant à mes risques et périls, et pour mettre ma responsabilité à l'abri, je commence par citer une des premières pages du livre : « Si telle était la situation là où Napoléon *avait* commandé, elle n'était guère plus satisfaisante ailleurs, et ses lieutenants, soit en Italie, soit en Espagne, *n'avaient* pas été beaucoup plus heureux que lui.

« Le prince Eugène, chargé de défendre les Alpes Juliennes, était parvenu, en puisant dans les vieux cadres de l'armée d'Italie, et en les recrutant avec les conscrits du Piémont, de la Toscane, de la Provence, du Dauphiné, à se procurer cinquante mille soldats au lieu de quatre-vingt mille qu'il *avait* ordre de réunir. Il en *avait* formé six divisions d'infanterie et une de cavalerie, jeunes en soldats mais vieilles en officiers, et avec leur secours, il *avait* essayé de garder la Drave et la Save de Villach à Leybach. Après s'être maintenu pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre sur cette ligne si étendue, attendant toujours les Napolitains qui n'arrivaient pas, il *avait* vu les Autrichiens se présenter en masse aux débouchés de la Carinthie, son armée s'amoindrir par la désertion des Croates et des Italiens, et il s'était replié successivement d'abord sur l'Isonzo, puis sur le Tagliamento. La défection de la Bavière ouvrant tous les passages du Tyrol sur sa gauche, *avait* rendu sa position encore plus

difficile, et dans le désir de couvrir à la fois Vérone et Trieste, il *avait* partagé son armée en deux corps. Il *avait* envoyé le général Grenier sur Bassano avec quinze mille hommes, tandis qu'avec vingt mille soldats, il tâchait, en manœuvrant sur le Tagliamento et la Piave, de couvrir le Frioul et Venise. C'était l'étude des campagnes du général Bonaparte qui lui *avait* inspiré, etc... »

Je cite encore ce passage : « Napoléon, de peur de désorganiser les seules provinces d'Espagne où la guerre n'eût pas été désastreuse, n'*avait* pas voulu retirer le maréchal Suchet de l'Aragon, et par le motif que nous avons déjà indiqué, il *avait* choisi le maréchal Soult. Ce maréchal, qui *avait* une grande renommée, moindre toutefois en Espagne, où il *avait* servi, qu'ailleurs, n'était pas accueilli de l'armée avec une entière confiance. Cependant il pouvait beaucoup réparer. Il *avait* affaire, etc... »

J'examinerai tout à l'heure si ces minutieux détails stratégiques sont d'un intérêt bien considérable, et si le récit ne gagnerait pas à en être allégé. Il y a des histoires spéciales où l'on aime à chercher ces sortes de renseignements. Si on les supprimait, on diminuerait d'un bon quart la longueur de chacun des volumes de l'ouvrage de M. Thiers, dont ils forment la base, et le principal mérite aux yeux de certaines gens. Il n'y faut donc point songer. Reste la façon dont ces détails nous sont donnés. Sous ce rapport, on peut dire que M. Thiers manque d'une des qualités essentielles de l'écrivain, la variété. Qu'est-ce que le style sinon l'abondance et la diversité des tours, l'harmonie et la facilité de la période? Je ne trouve rien de tout cela dans le style de M. Thiers. Toujours la même forme, la même tournure de phrase : l'imparfait du verbe *avoir* revenant à chaque instant. J'ai compté jusqu'à deux cent dix *avait* dans le premier tiers de la première partie de ce volume, l'*Invasion*. J'ai laissé de côté les autres temps du même verbe, les *aurait*, les *ayant*, qui y pullulent ainsi que les *était*. Il est difficile, je le sais, de se passer des verbes auxiliaires, mais il ne faut point en abuser sous peine de tomber dans la sécheresse et dans la monotonie. Il est indispensable, me dira-t-on, dans des ouvrages du genre de celui-ci, de faire des sacrifices à la clarté. J'en conviens, mais on peut être clair avec élégance, et Voltaire l'a fort bien prouvé dans ses œuvres historiques.

Le récit de la bataille de Narva, dans *l'Histoire de Charles XII,* tient quatre ou cinq pages tout au plus, et je le trouve très-suffisant;

rien d'essentiel du moins n'y est omis. Le récit de la bataille de Pultava, dans laquelle périt la fortune de Charles XII, n'est guère plus long. De combien de pages Voltaire n'eût-il pas grossi son livre s'il se fut cru obligé de donner le chiffre des régiments qui y figuraient, la force exacte de leurs bataillons, les garnisons d'où on les avait tirés, le nombre des chevaux et des canons, les lieux de remonte des chevaux et l'âge des cavaliers et des canonniers, ainsi que M. Thiers le fait avec tant de complaisance : « Ce n'était pas tout, nous dit-il, que de lever des hommes, il fallait les équiper, les armer, les pourvoir de chevaux de selle et de trait. Napoléon créa des ateliers extraordinaires à Paris, à Bordeaux, à Toulouse, à Montpellier, à Lyon, à Metz, etc., afin d'y *façonner des habits et du linge avec des draps et des toiles qu'on achetait et requérait en payant comptant.* L'équipement, quoique difficile, rencontrait moins d'obstacles que les remontes. La France cependant avait été moins épuisée que l'Allemagne en chevaux de selle, et elle en possédait un assez grand nombre d'excellents. Les chevaux de trait pour l'artillerie et les équipages ne laissaient rien à désirer. *On venait d'en acheter cinq mille.* Napoléon en fit acheter encore autant et ordonna d'en requérir dix mille autres *en les payant*, et ces vingt mille chevaux suffisaient avec ceux qui restaient, pour une guerre à l'intérieur. Les chevaux de selle étaient plus rares. Drouot dut en chercher pour la garde. Des fonds furent envoyés à tous les régiments pour acheter autour d'eux ceux qu'ils pourraient se procurer. »

Je me demande en vain où est l'intérêt de ces détails qui se reproduisent presque à chaque page, et qui dans une foule de cas sont poussés jusqu'à la plus puérile minutie. Nous venons d'apprendre que Napoléon fit acheter et requérir, en payant comptant, des draps et des toiles pour façonner des habits et du linge, maintenant nous allons avoir des nouvelles de nos forteresses. Il suffirait, à ce qu'il semble d'abord, de nous dire tout simplement si elles étaient en bon ou en mauvais état. Nous nous contenterions de ce renseignement, mais il faut bien que M. Thiers montre l'étendue et la variété de ses connaissances : « Huningue, Strasbourg, Landau, Mayence, Metz, Mézières, Valenciennes, Lille, étaient dans le plus complet abandon. » Tout semble dit après cela; pas du tout, M. Thiers continue : « Les escarpes étaient debout, mais dégradées, les talus déformés, les ponts-levis hors de service. L'artillerie insuffisante n'avait point d'affuts : on manquait d'outils, d'artifices, *de bois pour les blindages...* »

On appelle cela de l'histoire administrative; pour moi, c'est de la fausse histoire, comme l'écrirait un chef de division au ministère de la guerre, ou un intendant militaire, d'après les registres et les circulaires de son administration. La véritable histoire a des vues plus hautes; tout en racontant les événements, elle ne laisse pas dans l'ombre, comme le fait M. Thiers, le côté moral, intellectuel et économique du pays, qui est le fond même de l'histoire.

L'année 1814, cette fatale année de l'invasion, est bien faite pour inspirer un historien. Quel tableau que celui que présente la France en ce moment! La nation, lasse du despotisme, semble désintéressée de ses propres destinées; elle fournit des hommes, elle fournit de l'argent à la guerre, mais elle ne la fait pas. On dirait qu'elle se sent assez grande moralement pour pouvoir supporter quelques revers passagers qui lui rendront la paix et la libre disposition d'elle-même. Devant l'ennemi, il y a une armée qui se bat pour son honneur et pour celui de son chef, et partout ailleurs, des gens qui assistent à cette lutte glorieuse d'une poignée d'hommes contre près d'un million d'ennemis sans s'y intéresser, parce que d'avance ils en prévoyent l'inévitable issue. Les défections s'essayent et s'enhardissent, l'instant n'est pas loin où elles jetteront le masque, et où le monde assistera encore une fois à une de ces grandes leçons qu'inflige la bassesse à l'orgueil. De sanglants désastres vont avoir lieu, des hommes nouveaux vont paraître sur la scène, il faudra que l'historien se montre tour à tour moraliste, peintre et poëte, pour me servir de trois mots bien ambitieux, mais qui feront comprendre ce que je veux dire.

Le moraliste n'est ni très-profond ni très-éloquent chez M. Thiers. En général, il ne juge guère les hommes qu'au point de vue de la force et du succès. S'il essaye quelquefois de châtier leurs faiblesses, c'est d'un accent qui sent plutôt le pédagogue que le vrai moraliste. Voici, par exemple, les réflexions que lui suggère l'incrédulité qui accueille les assurances que donne l'Empereur de son empressement à conclure la paix lorsqu'elle sera possible. La masse de la nation refuse de le croire, ses amis sincères et attristés doutent de ses paroles, les gens attachés à sa fortune s'écrient qu'il va les perdre tous avec lui. « Ainsi la vérité qu'on n'a pas voulu écouter lorsqu'il était temps de l'entendre utilement, on la retrouve plus tard sous les formes les plus poignantes, non-seulement dans le cri des peuples, dans l'affliction des amis sincères, dans l'humeur silencieuse des amis intéressés, et souvent même dans l'insolence des plus vils courtisans,

chez lesquels le désespoir d'une fortune perdue a fait évanouir le respect. »

Ces traits, comme forme et comme fonds n'ont rien que de très-ordinaire. Ce sont là des vérités à propos desquelles il n'y a rien à dire, sinon qu'elles auraient besoin pour frapper les esprits d'être exprimées avec plus de force et d'éclat. M. Thiers ne s'élève jamais à une plus grande hauteur comme moraliste. Comme peintre, sa touche est molle, indécise, incorrecte, et manque à la fois de dessin et de couleur. Voyez plutôt le portrait suivant : « Un personnage singulier, un Corse, étranger à toutes ces passions par origine et par supériorité d'esprit, n'ayant en fait de passion que la sienne qui était la haine, le célèbre comte Pozzo di Borgo, s'*était* réfugié auprès d'Alexandre sur lequel il commençait à prendre un ascendant marqué. Cette haine, qui *était* son âme tout entière, quel en *était* l'objet, demandera-t-on? C'*était* l'homme prodigieux sorti comme lui de l'île de Corse, et dont la gloire en éblouissant tout le monde *avait* désolé son cœur envieux. Il y *avait* certes une arrogance bien rare à *jalouser* un génie tel que Napoléon, car c'est au grand Frédéric, c'est à César, Annibal, Alexandre, si leurs grands cœurs ressentent encore les soucis de la gloire mortelle, c'est à ces hommes extraordinaires qu'il appartient de *jalouser* Napoléon. Mais comment un personnage obscur, inconnu jusqu'ici, n'*ayant* ni épée, ni éloquence, n'*ayant* été mêlé qu'aux tracasseries de son île, comment avait-il pu *se permettre* de *jalouser* le vainqueur de Rivoli, des Pyramides, et d'Austerlitz? Il l'*avait osé pourtant*, car les passions pour s'allumer n'attendent la permission ni de Dieu, ni des hommes, *elles s'allument comme ces feux qui ravagent les cités ou les campagnes sans qu'on en sache l'origine*. Lorsqu'un homme supérieur sort du pays où il est né, il y laisse ou des amis ardents, ou des jaloux implacables. Le comte Pozzo di Borgo était de ces derniers à l'égard de Napoléon, mais, il faut le reconnaître, en cette occasion le jaloux n'était pas indigne du *jalousé*. En effet, Dieu lui avait accordé un genre de génie aussi rare que celui des batailles, de l'éloquence ou des arts, le génie de la politique, c'est-à-dire cette sagacité qui démêle les événements humains dans leurs causes, leur entraînement, leurs conséquences, qui découvre comment il faut s'en garder ou s'y mêler; génie rare que les grandes âmes appliquent à leur pays, les petites à elles-mêmes, qui perd en grandeur ce qu'il gagne en égoïsme, mais qui reste l'un des dons les plus précieux de l'esprit, et ne laisse pres-

que jamais inaperçu, oisif ou inutile, le *mortel* qui en est doué. Le comte Pozzo en fut la preuve, preuve pour nous bien malheureuse; car lui, jusque-là sans renom, sans influence, presque sans patrie, il contribue singulièrement à la chute de Napoléon et par conséquent à la nôtre. »

Que le génie politique soit aussi admirable que celui des batailles, personne ne le nie. Gouverner les hommes est beaucoup plus difficile que de les vaincre, et Richelieu me paraît un tout autre homme que Condé. Le génie des batailles, Attila et Tamerlan l'avaient! Que de grands batailleurs on trouve dans l'histoire, et comme les véritables hommes d'État y sont rares! M. Pozzo di Borgo a pu être un diplomate fin, habile, intelligent, mais donner à ce mortel un génie politique égal au génie militaire de Napoléon, c'est aller un peu trop loin. Cette fois, la vénération que M. Thiers professe pour certains diplomates nuit à son admiration habituelle pour l'empereur. M. Pozzo di Borgo n'était pas seul en 1813 à prévoir les événements. Bien des gens en France, et autour même de la personne impériale, sentaient le terrain trembler sous l'empire. Les alliés avaient pour les éclairer sur la véritable situation de la France des hommes plus compétents, et tout aussi habiles, quand ce ne serait que Bernadotte. M. Pozzo di Borgo a eu à nos désastres une part bien moins grande que celle que M. Thiers veut bien lui faire; à ses yeux, ce Talleyrand nomade prend des proportions vraiment fantastiques. Confident d'un czar, ambassadeur, ministre, Pozzo di Borgo n'a joué, en définitive, qu'un rôle secondaire dans les événements de son temps; un homme comme M. de Vitrolles a contribué à la chute de l'empire pour le moins autant que lui; Fouché et Talleyrand y ont contribué davantage. Je ne crois pas à la jalousie de Pozzo contre Napoléon; il pouvait le haïr, mais il avait trop de bon sens pour se comparer à lui, et pour souffrir du désavantage de la comparaison à son égard.

Si le confident du czar Alexandre a un génie égal à celui de Napoléon, je me demande pourquoi M. Thiers accuse M. Pozzo di Borgo d'arrogance, parce qu'il s'est permis de jalouser le vainqueur de Rivoli, des Pyramides et d'Austerlitz; le jaloux n'étant pas indigne du jalousé, M. Pozzo di Borgo n'a pas besoin d'être le grand Frédéric, César, Annibal, Alexandre (M. Thiers a oublié Charlemagne), pour jalouser Napoléon. M. Thiers tient à ce verbe, il y revient jusqu'à quatre fois dans l'espace de quelques lignes, et je l'emploie moi-même sur l'autorité d'un membre de l'Académie fran-

çaise, mais ce n'est point sans quelque scrupule. Jalouser s'emploie à propos des choses et des hommes ordinaires, il est usuel et familier. Il se dit des industriels, des marchands, des dentistes, etc. Ainsi Fattet peut jalouser Jakowski, mais César enviait Alexandre. On me dira que je tombe dans le défaut que je reprochais tout à l'heure à M. Thiers, et que le critique ne doit pas plus abuser des chicanes et des arguties de grammaire que l'historien des détails administratifs. Cela est vrai, mais je ne traite ici, comme je l'ai dit, que la question littéraire; n'y voyant pas de loin et ne planant pas sur l'ensemble, j'examine les choses de près, et cette étude en vaut bien une autre, quand il s'agit d'un ouvrage aussi vanté que celui dont il est ici question.

Ce portrait de M. Pozzo di Borgo est un spécimen assez complet du style de M. Thiers, si fécond en incorrections, en mots impropres, en tournures emphatiques et qui semblent empruntées aux plus faibles et aux plus ridicules compositions de la littérature de l'époque dont il écrit l'histoire. Ces feux qui ravagent *les cités* et les campagnes, sans qu'on en sache l'origine, remontent au consulat et brillent dans tous les romans depuis 1800 jusqu'en 1815. Ils semblaient s'être éteints avec M. d'Arlincourt; M. Thiers les a rallumés ainsi qu'un assez grand nombre de métaphores du même genre. Quand M. Thiers se pique de poésie, ce qui lui arrive quelquefois, il se montre entouré d'une vieille garde de tropes dont la tournure et les uniformes vieillis feraient rire si on ne se souvenait de ses anciens exploits. C'est ainsi que pour donner une idée de la chute de Napoléon, il remet en activité de service cette vieille comparaison du *chêne*, qu'on croyait morte aux Invalides depuis 1820 au moins. « Qui n'a vu souvent, à l'entrée de l'hiver, au milieu des campagnes déjà ravagées, un chêne puissant, étalant au loin ses rameaux sans verdure, et ayant à ses pieds les débris de sa riche végétation! Tout autour règnent le froid et le silence, et, par intervalles, on entend à peine le bruit léger d'une feuille qui tombe. L'arbre, immobile et fier, n'a plus que quelques feuilles jaunies prêtes à se détacher comme les autres; mais il n'en domine pas moins la plaine de sa tête sublime et dépouillée. Ainsi Napoléon voyait disparaître, etc... » M. Thiers a orné, de cette comparaison tant de fois employée, quelque composition de rhétorique du temps qu'il était au collége, et il s'en souvient encore aujourd'hui. Ce n'est qu'à la fin que Napoléon est un chêne, pendant tout le reste du volume, c'est un lion. Tantôt

un lion au repos, tantôt un lion qui va s'élancer sur les chasseurs; tantôt un lion que les chasseurs n'osent pas attaquer, tantôt un lion blessé; tantôt enfin un lion qui se retire en tournant fièrement la tête vers ceux qui le poursuivent. M. Thiers n'est ni très-fécond ni très-inventif en métaphores; je ne lui en fais pas précisément un reproche, le style tempéré a du bon, mais il faut que l'écrivain s'y tienne.

J'abrége ces remarques, qui pourraient fatiguer et ressembler peut-être à des taquineries. Ceux qui pensent que M. Thiers est un grand écrivain crieront déjà assez au parti pris, à l'injustice. Je ne crois cependant pas être injuste en disant que M. Thiers n'est point un artiste ni dans le plan de ses livres, ni dans les détails; il ne sait pas maintenir aux faits généraux ou particuliers leur proportion relative dans l'ensemble de son œuvre. Après s'être étendu verbeusement, compendieusement sur les faits et sur leur appréciation, il est obligé de se résumer pour en marquer la valeur réelle; et comme son intempérence naturelle le pousse à s'étendre outre mesure, il conclut presque toujours, sans s'en douter, en résumant ses résumés.

M. Thiers est plutôt un avocat qu'un historien, mais un avocat verbeux, disert, intrépide, qui choisit et discute habilement les points les plus avantageux de sa cause, qui sait les détourner de leur veritable sens, qui ménage les opinions de son auditoire, qui les flatte au besoin pour les ramener à la sienne. C'est du moins l'impression que laisse ce dix-septième volume, qui n'est en définitive qu'un habile plaidoyer pour faire obtenir à son client le bénéfice des circonstances atténuantes.

Il y a des personnes, en assez grand nombre, qui font bon marché du style de M. Thiers, mais qui prisent fort haut sa connaissance parfaite des faits et la clarté avec laquelle il les expose. Le volume que je viens de lire est, j'en conviens, bourré de faits, mais de faits très-souvent oiseux, inutiles et, de plus, connus. L'auteur est loin de racheter par la nouveauté dans les détails de son œuvre le manque de philosophie dans l'ensemble. Rien de moins philosophique que la conclusion dans laquelle M. Thiers résume le règne tout entier de Napoléon : c'est un long chapitre purement utopique, dans lequel l'historien expose ce que l'Empereur aurait dû faire à côté de ce qu'il a fait. Selon M. Thiers, les projets de l'Empereur n'ont manqué que par des causes fortuites, ici parce qu'un commandant de place n'a pas tenu assez longtemps, là parce qu'un général a fait telle manœuvre au lieu de telle autre, plus loin parce qu'un maréchal a mal inter-

prêté les ordres qu'il avait reçus, ou parce que son collègue a trahi. M. Thiers paraît ignorer que ces causes secondaires sont dominées par de grands principes moraux qui règlent la marche des choses humaines. S'il s'en fut souvenu, il se serait dispensé de refaire les événements accomplis, de recommencer avec succès ce qui n'a pas réussi à Napoléon, de gagner les batailles que celui-ci a perdues, et de conclure d'après ces vaines et inutiles hypothèses. Je sais bien que M. Thiers, après avoir prêché la modération, la raison, le calme aux rois et aux nations, termine son volume par les réflexions suivantes : « Ayons toujours trois exemples mémorables sous les yeux : Bonaparte a perdu la liberté, Napoléon la grandeur française; la maison de Bourbon la légitimité, c'est-à-dire ce qu'ils étaient spécialement chargés de faire triompher! Mais nous disons trop quand nous disons perdu, car les nobles choses ne sont jamais perdues en ce monde, elles ne sont que compromises. » Quoi! toute chance de revoir cette noble chose qu'on appelle la légitimité ne serait pas perdue! En vérité, je m'en réjouis.

II

Avant 1789, dit l'auteur de l'histoire politique et littéraire de la presse en France, dont le quatrième volume vient de paraître : *Ma Correspondance*, *le Journal général*, *le Héraut de la nation, la Sentinelle du peuple, Tout ce qui me passe par la tête*, *l'Évangile du jour*, et une gazette sans titre, moitié manuscrite, moitié gravée sur étain, pliée comme une lettre et envoyée sous enveloppe, étaient les seuls journaux existant en France, si c'est exister que de vivre de la vie du lièvre, toujours l'oreille aux aguets, les limiers de la police à ses trousses, errant de gîte en gîte, ne sachant la veille si on trouvera un imprimeur le lendemain. A l'ouverture des états généraux, tout change : la chasse aux journaux est suspendue; trente journaux surgissent à la fois; Mirabeau l'aîné, Maret, Barrère, Brissot, Gorsas, Loustalot, Condorcet, Rabaut Saint-Étienne, Louvet, Carra, Mercier, Fontanes, Chénier, Camille Desmoulins, Fréron, Marat, Hébert, Robespierre, Babeuf, bien d'autres encore s'ébattent en pleine liberté dans le vaste champ du journalisme.

Gazette, bulletin, journal, tribune, sentinelle, écho, correspondance, messager, avant-garde, avant-coureur, vedette, observateur, fanal, lanterne, spectateur, chronique, censeur, fouet, sifflet, lan-

terne magique, le nouveau Protée prend toutes les formes; il est le point du jour et l'étoile du matin, le lendemain et le jour, le soir et l'aurore, l'ami du peuple et l'ami du roi; il s'appelle de tous les noms et se présente sous tous les titres : *l'Arlequin, la Moutarde après-dîner, l'Alambic, le Cousin de tout le monde, le Hoquet aristocratique, la Savonnette républicaine, la Poule patriote, la Rocambole, le Singe, l'Agonie des Trois Bossus, le Capitaine Canon, le Tailleur patriote, la Trompette du père Bellerose, Dom Grognon*, que sais-je encore! Sans compter *le Père Duchêne*, les feuilles quotidiennes surgissent par centaines. Quel bruit, quel tumulte le matin, quand les mille porteurs de ces journaux se répandent dans les rues, criant, hurlant, gesticulant! Quel profond sujet d'étonnement pour les paisibles nouvellistes de la veille, pour les habitués de l'arbre de Cracovie, pour les causeurs à demi-voix des allées des Tuileries, pour tout l'ancien public politique élevé dans la crainte de M. le lieutenant de police, habitué à chuchoter, à murmurer, à parler dans le tuyau de l'oreille, d'entendre tout à coup crier à tue-tête le premier numéro du journal *Je m'en f... Liberté, libertas, f... tre!*

De pareils journaux ne pouvaient tarder à avoir maille à partir avec la justice. En l'absence de toute loi sur la liberté de la presse, les tribunaux n'ont aucune action à exercer, la lutte s'engage donc entre le journalisme et la municipalité, chargée de la police. La commune commence par publier un arrêté portant défense de publier et de colporter aucun écrit sans nom d'imprimeur et de libraire, et dont un exemplaire paraphé n'aura point été déposé à la chambre syndicale. Il est défendu également à l'administration des postes de se charger du transport d'aucun imprimé non revêtu du visa de la police municipale. Loustalot, dans les *Révolutions de Paris,* s'élève fortement contre cet arrêté injuste, selon lui, envers les gens de lettres, que l'on dépouille du droit naturel de faire circuler leurs pensées sur la foi de leur signature, oppressif envers les libraires et les imprimeurs, que l'on force à se faire censeurs, oppressif envers le public, contraire enfin aux premiers éléments du droit, qui, en matière pénale, n'admet point de garantie préventive. Bailly dans ses *Mémoires*, rétorque ces arguments : « Les journaux se sont plaints de ce règlement comme d'une atteinte à la liberté de la presse, et en cela ils se sont bien trompés. La liberté est d'imprimer tout ce que l'on veut, la sûreté publique exige que l'auteur en réponde; il faut donc qu'il soit connu. On ne saurait où trouver l'auteur. On demande le nom d'un

libraire ou d'un imprimeur, parce que c'est un homme, un répondant qu'on sait où trouver, mais il n'est pas censeur, il ne dépend que d'une chose : c'est d'avoir entre les mains le manuscrit de l'auteur et de pouvoir l'indiquer. » Ainsi se trouve posée, dès le début, cette grande question de la liberté légale et de la liberté naturelle de la presse, qui a été discutée dans des sens bien divers, que tour à tour chaque camp a pu croire définitivement résolue à son profit, et qui ne peut l'être par le législateur seulement. La liberté de la presse répond plutôt de l'état des mœurs que de l'état de la loi elle-même. Il lui a fallu bien du temps pour être acceptée de l'Angleterre et pour entrer dans ses mœurs. Songeons que le journalisme ne date guère de plus d'un demi-siècle en France, et ne perdons point courage.

Ce qui intéresse surtout dans le livre de M. Hatin, c'est le spectacle de la résistance opposée par les mœurs à la liberté de la presse. Royalistes et démagogues, tous les partis veulent bien s'en servir, mais ils en refusent l'usage à leurs adversaires. A chaque séance presque de l'assemblée, des députés montent à la tribune pour dénoncer des journaux; dans les districts, les citoyens font eux-mêmes l'office de censeurs et désignent à la police les journalistes qu'il serait urgent de poursuivre; il n'est pas jusqu'aux dames de la halle qui n'envoient des députations à la Commune pour demander la suppression de « ces libelles injurieux vendus au peuple, qui, dissipant l'argent destiné au ménage, ont le double inconvénient de le priver du nécessaire absolu et de le porter à des extrémités coupables. » Qui aurait jamais cru ces dames capables de tant de sagesse? On ne se contente pas de dénoncer les journaux, on les brûle, et le procès-verbal des auto-da-fé est inséré dans les annonces à tant la ligne : « L'an second de la liberté, le vendredi 1er octobre après midi, nous soussignés habitués du café Marchand, situé rue Saint-Honoré, au coin de celle Tirechappe, tous dûment assemblés, après lecture faite à haute et intelligible voix du n° 93 du *Journal général de la cour et de la ville*, avons reconnu que l'article où il est question des assignats commençant par ces mots... est en tout son contenu contraire aux principes de la constitution... avons délibéré à la pluralité des voix :

« 1° Que, comme depuis le commencement dudit journal, il ne s'y est jamais trouvé une phrase où le bon sens et la vérité se rencontrent, il est temps de le chasser de la bonne société;

« 2° Que, comme il ne peut y avoir qu'un être gangrené, aussi

méprisable dans sa personne que dans ses écrits, qui en soit le rédacteur, il mérite le mépris de tous les bons citoyens, et, en attendant que la vindicte publique nous délivre d'un pareil libelle, avons livré le présent article aux voix, de la majorité desquelles ladite feuille a été condamnée et brûlée publiquement devant la porte dudit café. Et ont, après l'exécution, signé avec nous secrétaire greffier... »

Le café du Carré de la Porte-Saint-Denis, le café du Salon, le café Procope, imitent cet exemple : pendant que de bons bourgeois, entre un verre de bière et une partie de dominos, livrent les journaux aux flammes, au théâtre les spectateurs les font lacérer sur la scène. L'illustre auteur des *Petits Orphelins du Hameau,* de *Victor ou l'Enfant de la Forêt*, du *Pèlerin blanc*, de *Cœlina ou l'Enfant du mystère*, le grand amuseur, l'Alexandre Dumas de son temps, Ducray-Duminil enfin, s'étant permis de critiquer dans les *Petites-Affiches* le poëme et la musique de *Paul et Virginie*, reçoit dans la *Chronique de Paris* du 10 janvier 1791 le juste châtiment de son outrecuidance. Voici ce que dit le rédacteur de la *Chronique* au sujet de l'article de Ducray-Duminil sur *Paul et Virginie :* « Le public, seul juge en pareil cas, ayant manifesté à la première représentation le plaisir qu'il y éprouvait, a trouvé qu'il y avait de l'impudence à ce journaliste de vouloir lui prouver qu'il avait tort d'applaudir et de s'amuser sans son consentement. Après le spectacle, il a exigé que cette feuille fût déchirée sur le théâtre, et madame Saint-Aubin a été l'exécutrice de sa justice. »

Ainsi, pas plus dans les lettres que dans la politique, nos pères n'étaient disposés à reconnaître et à subir les droits de la liberté de la presse. Quant au public des théâtres, il est devenu beaucoup moins susceptible, et loin de refuser au journaliste le droit d'avoir une opinion et de l'émettre, il n'est que trop disposé à accepter l'opinion du journaliste, à n'applaudir, à ne s'amuser qu'avec son consentement.

Je renvoie au livre de M. Hatin les lecteurs qui seraient curieux d'entrer dans les détails de l'histoire du journalisme pendant toute la durée de la Révolution. Presque mortellement frappée par le coup d'État du 18 fructidor, la liberté de la presse ne s'est relevée que plus de vingt ans après, pour retomber encore, pour retomber toujours, nous disent des gens que nous soupçonnons fort de n'être point trop fâchés de cela. Ils prétendent que la liberté de la presse ne saurait exister longtemps dans un pays comme le nôtre, où les partis ne luttent pas pour des opinions, comme en Angleterre, mais pour

des principes. Nos fils et nos petits-fils même risquent fort, à en croire ces gens, de ne pas assister au triomphe définitif de la liberté de la presse. Cela se peut. Néanmoins, il n'y a dans tout ceci qu'une question de temps. Rien au premier abord ne paraît plus choquant que la liberté de la presse : pour la comprendre, il faut réfléchir et raisonner. Dans l'état peu avancé de l'instruction publique, en présence des préjugés de notre société, des coutumes et des mœurs de notre race, le journalisme est un peu comme un étranger qui se présente dans un salon, au milieu de gens dont il ne porte pas les modes, dont il parle mal la langue, dont il ne connaît pas très-bien les usages, et qu'il est exposé par conséquent à blesser à chaque instant. A force de tact, de prudence, de modération, il faut que le journalisme parvienne à se faire accepter de la société française, qui déjà le redoute infiniment moins qu'autrefois. Nous ne jouirons de la liberté de la presse que lorsque, au lieu d'être inscrite dans nos constitutions, elle sera passée dans nos mœurs. C'est ainsi que la presse a établi peu à peu et fait accepter son influence en Angleterre; habile à se surveiller elle-même, à ne rien usurper au delà de ce que l'opinion lui accorde, à servir ses intérêts avant ceux des partis, le journalisme anglais est aujourd'hui une puissance placée sous la sauvegarde de l'opinion publique. Son règne date du dix-huitième siècle. L'influence exercée alors par la littérature ne contribua pas peu à aplanir la voie au journal. J'engage fort ceux qui seraient curieux d'étudier cette époque de l'histoire littéraire de l'Angleterre à lire le curieux et savant ouvrage *Dix Années de la cour de George II* (1727-1737), que vient de publier M. de Ludre de Frolois.

III

Je ne connais pas d'occupation plus ennuyeuse pour un auteur que celle de chercher comment il intitulera son livre. Il réfléchit, il combine, il demande conseil à ses amis, il laisse les titres les meilleurs et les plus simples de côté, et à force de méditer, d'étudier, de se tourmenter, il finit par mettre en tête de sa couverture : *Le Rouge et le Noir,* ou : *Le Rose et le Gris*. Ce sont là des titres en désespoir de cause, et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit communément. Ceci ne s'adresse point à M. Forgues; il a eu une raison, et une raison grave pour donner à son dernier ouvrage un titre un peu bizarre : —Un soir, nous dit-il, au *Cercle des Arts*, je m'avisai de questionner

mon vieil ami Stendhal sur les motifs qu'il avait eus d'intituler : *Le Rouge et le Noir*, un de ses chefs-d'œuvre.

— Il me donna une explication telle quelle, si vague, qu'il ne m'en restait pas, deux heures après, le plus léger souvenir.

— J'en ai une beaucoup plus catégorique à offrir pour le titre de ce volume. Il a été appelé : *Le Rose et le Gris*, parce que Stendhal avait appelé le sien : *Le Rouge et le Noir*.

Me voilà donc décidé à intituler mon prochain volume : *Le Jaune et le Bleu*, et si on me demande pourquoi, je répondrai : — Parce que le dernier livre de mon ami Forgues s'appelle : *Le Rose et le Gris*.

Du reste, les couleurs ne font rien à l'affaire : qu'elles soient roses ou qu'elles soient grises, les trois nouvelles dont se compose le recueil n'en sont pas moins charmantes : « Je ne suis, nous dit M. Forgues dans la préface de son volume, que le collecteur plus ou moins heureux et l'interprète plus ou moins exact des nouvelles qu'il renferme. Elles ont été choisies de mon mieux, et arrangées suivant un système de traduction, — d'imitation, si l'on veut, — que j'estime être le meilleur quand il ne s'agit pas d'un chef-d'œuvre du premier ordre. Ma déclaration sur ce point à pour but et aura, j'espère, pour effet, de dégager en tant que de raison la responsabilité littéraire des deux charmants écrivains qui se dissimulent sous les pseudonymes d'Ashford Owen (*A lost love*) et de Holme Lee (*Thorney-Hall*).

« Quant à l'anonyme auteur de *Three Courses and a Dessert*, à qui j'empruntais, il y a déjà bien des années, son joli conte du *Portefaix de Bristol*, peut-être n'eût-il pas été associé à eux dans ce recueil, si une de nos notabilités financières, de moitié avec un ingénieux vaudevilliste, n'avait tiré de ce joyeux récit une farce à l'*Ayoli*, qui a eu, au théâtre du Palais-Royal, d'assez brillantes destinées. Elle était intitulée : *Ma Nièce et mon Ours*.

« L'emprunt était flagrant, palpable, incontestable; il n'a pas été reconnu. L'auteur anglais et son interprète furent ce jour-là traités en véritables... actionnaires. Toutefois, ce n'est pas une vengeance qu'ils recherchent aujourd'hui, mais une simple justice qu'ils réclament, un simple droit d'antériorité qu'ils revendiquent : comme il ne s'agit pas après tout d'un dividende, il est à croire qu'on ne le leur contestera pas. »

Hélas! s'il avait su qu'il ne reste plus à cette notabilité financière dont il vient de parler que sa gloire littéraire, M. Forgues n'aurait

certainement point cherché à la diminuer, il lui aurait laissé la propriété tout entière de son vaudeville pour ne point lui nuire auprès des directeurs, dont il a besoin. Après avoir brillé du plus vif éclat au firmament de la Bourse, l'astre de l'auteur de *Ma Nièce et mon Ours* s'est éclipsé. Voilà de ces catastrophes qu'on ignore quand on vit dans son cabinet, au milieu de ses articles et de ses livres; le monde, qui les connaît, les oublie au bout d'un quart d'heure, ce qui revient à peu près au même. Le financier détrôné aura beaucoup de peine à obtenir quelques réclames pour annoncer son prochain vaudeville, et peut-être les feuilletons qui l'ont porté aux nues ne rendront pas même compte de la représentation. Je souhaite que les droits d'auteur lui soient plus profitables que ses dividendes, s'il se lance, comme je n'en doute pas, dans la carrière dramatique; car, on le sait, c'est la prétention commune de nos modernes financiers d'être des gens de lettres. Autrefois, les traitants se contentaient de protéger les écrivains, aujourd'hui ils veulent être des écrivains eux-mêmes. Turcaret, qui dans le temps a rédigé je ne sais quelle obscure gazette de théâtre, au milieu de ses salons dorés, parle sans cesse du temps heureux où il n'était qu'un simple littérateur : Mondor rappelle à chaque instant ses articles; bref, il n'est pas de spéculateur ayant un nom à la Bourse qui ne pose en ancien homme de lettres. Cela rappelle le temps où les candidats à la députation voulaient à toute force être des ouvriers.

Je n'ai point assisté à la première représentation de *Ma Nièce et mon Ours*, et je ne le regrette point, quoique ce fût, dit-on, une grande solennité. Les feuilletons retentirent des éloges de cette pièce; on porta aux nues ce grand financier qui savait rester gai au milieu des millions, tandis que le savetier de La Fontaine, pour une misérable somme de cent écus, avait presque perdu la tête. Je ne sais pas si, le soir, l'orchestre du Palais-Royal ne vint pas jouer sous ses fenêtres, et si le lendemain il ne reçut pas une députation de gens de lettres chargés de le remercier, au nom de la littérature tout entière, de l'honneur qu'il lui faisait, en consentant à écrire des farces pour le Palais-Royal. Je ne comparerai point celle qu'il a intitulée *Ma Nièce et mon Ours* au *Portefaix de Bristol*, attendu que je ne l'ai point vue, mais je doute que le vaudeville soit aussi amusant que la nouvelle. Qu'ils se livrent à la fantaisie ou à la passion, à l'observation ou au drame, les romanciers anglais me semblent avoir un grand avantage sur les nôtres, celui d'être toujours

de bonne foi, de croire aux choses qu'ils racontent, de ne point chercher à tromper le lecteur. Il s'agit dans le *Portefaix de Bristol* d'une malle dans laquelle est entrée une jeune fille, et qui, en définitive, ne contient qu'un chien mort et un nègre vivant. Cette série de métamorphoses tournerait facilement à la charge racontée par un romancier français; un romancier anglais, par le naturel des détails, par la variété des personnages, la fait paraître naturelle. C'est à nos voisins d'outre-Manche qu'il faut demander le secret du véritable réalisme, dont ils ont l'instinct, et qu'ils savent unir à un idéal toujours assez élevé dans les sentiments et dans les passions, comme on peut s'en apercevoir aisément en lisant *Thorney-Hall,* où tous les personnages ont un caractère si frappant de vérité; hormis cependant celui de Langley, qui, avec son scepticisme, sa science, l'influence extraordinaire qu'il exerce sur les femmes, me paraît une imitation assez maladroite de certains types du roman français.

Quoique l'Angleterre ne connaisse que la noblesse politique, et qu'en dehors de la Chambre des lords il n'y ait point d'aristocratie, un grand nombre de familles anciennes vivent dans le pays, attachées au sol, aux vieilles traditions, au nom de leurs ancêtres. Ces familles périssent à la longue, ou se ruinent par suite de la prodigalité ou de la mauvaise administration de leurs chefs, dont les descendants disparaissent dans la foule. Si pauvre, si humble que soit l'héritier d'une de ces maisons, si la misère ne l'a pas abruti, s'il se souvient encore de la gloire de sa famille, son but, son espérance, son désir seront de la restaurer. Ce sentiment existe peu en France, où l'on a plus la vanité du nom que le culte de la famille. L'auteur de *Thorney-Hall* nous le montre dans toute sa force, chez le héros de son histoire, Hugh-Randal, auquel il communique, pour lutter contre les difficultés de la vie, une force et une énergie dont peu de gens sont capables. Cette obstination courageuse de Randal n'est point, du reste, tout le sujet du roman, il est plein d'incidents, de personnages, de sentiments pathétiques, variés, sincères, qui rendent sa lecture intéressante au plus haut point. Je ne dis certes pas de mal de *Georgy Sandon*, dont les peines de cœur m'ont vivement touché, mais je trouve que Thorney-Hall est le meilleur plat de ce festin à trois services, et avec un dessert, qu'il vient de nous servir : *Three Courses and a Dessert*. Premier service, *Georgy Sandon;* deuxième service, *Thorney-Hall;* dessert, le *Portefaix de Bristol.* Ce titre, *Trois Services et un Dessert*, vaut bien, pour le moins, celui qu'a choisi

M. Forgues, mais il aurait fallu l'emprunter à l'un des auteurs anglais qui figurent dans son volume, et puis, le public français, pour des histoires de sentiment, aurait peut-être repoussé un titre si culinaire. Tout bien considéré, *Le Rose et le Gris* vaut mieux, et, ce qui vaut mieux encore que ce titre, c'est l'heureux choix et le mérite réel des romans qui figurent dans le recueil de M. Forgues, dont nous aurons bientôt à annoncer des ouvrages plus importants.

IV

Jamais la production de l'article-roman, en France, n'a eu lieu sur une aussi vaste échelle qu'aujourd'hui. La France est une fabrique, un atelier, une immense usine de romans. On en confectionne pour tous les goûts : roman vertueux, roman immoral, roman réaliste, roman spiritualiste, roman historique, roman pittoresque, roman fantaisiste, des vingtaines de romans paraissent chaque semaine. La vie est trop occupée, trop rapide; on n'a plus le temps de lire qu'en chemin de fer, et que lire quand on file dix lieues à l'heure, si ce n'est un roman que l'on commence à l'embarcadère de Paris, et que l'on finit à l'embarcadère de Lyon, de Strasbourg, de Marseille, de Bordeaux ou de Metz, avec les stations obligées. Vieux romanciers, romanciers d'âge mûr, romanciers jeunes, luttent d'activité; c'est à qui en fera le plus, et les plus vieux ne sont point les moins ardents à la besogne. Qu'on écrive deux ou trois romans dans sa vie, cela se conçoit; j'irai même, si vous voulez, jusqu'à la demi-douzaine, mais livrer consciencieusement et exactement ses trois ou quatre romans par an à la consommation, c'est un métier qui m'étonne de plus en plus. Il y a des gens qui se demandent comment la postérité se reconnaîtra au milieu de cette masse de volumes? Rassurez-vous, la postérité ne tentera même pas l'aventure, elle est trop paresseuse pour cela.

La France a toujours aimé le roman, mais je doute qu'elle l'ait jamais autant aimé qu'à l'époque, bien peu romanesque pourtant, où nous sommes, et remarquez maintenant que ce n'est plus seulement dans la classe haute et dans la classe moyenne qu'on lit des romans. La boutique a ses *Tante Aurore* aussi bien que le salon; non-seulement la boutique, mais le sous-sol, la mansarde, la cuisine, l'antichambre, l'office; et, ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les hommes mettent autant d'ardeur, pour le moins, que les femmes, à

lire les romans. Chaque jour, je vois augmenter le nombre des ouvriers que l'on rencontre dans les rues avec leur livraison de cinq centimes à la main. Le roman-journal, répandu chaque dimanche par millions d'exemplaires, pénètre dans toutes les classes de la société, qu'il farcit d'idées incomplètes, inexactes, de préjugés dangereux, de sentiments exagérés, et, par conséquent, faux. Que voulez-vous que devienne une nation dont l'éducation se fait par le roman?

Voilà une bien longue et bien sérieuse préface pour en venir à dire quelques mots d'un petit roman de M. Ernest Legouvé, de l'Académie française : *Béatrix ou la Madone de l'art.* « Je m'y suis proposé, dit l'auteur dans une courte dédicace à M. Hector Berlioz, le même objet que dans les travaux de divers genres où je me suis essayé : mettre en lumière quelque côté du rôle des femmes dans la société moderne. » Cette fois, c'est la femme au théâtre que l'auteur a voulu nous montrer; ce sujet a été traité plus d'une fois, mais presque toujours sous le même aspect. Ce qu'on a décrit, surtout, c'est l'entraînement de la vie de théâtre, la passion du succès, à laquelle on sacrifie tout, passion insatiable qui dévore tous les autres sentiments, qui fait de l'actrice une créature à part, qui ne peut goûter ni les joies du mariage, ni celles de l'amour, ni même celles de la maternité; qui ne respire à l'aise qu'au milieu de l'atmosphère de la rampe, et qui meurt hors de son élément, le théâtre. Telle est la comédienne moderne, celle que les auteurs dramatiques et les romanciers décrivent le plus volontiers. M. Ernest Legouvé a choisi un autre type; il a peint, nous dit-il, une grande actrice sanctifiée par son art, une âme naturellement pure et belle, s'élevant, par son commerce habituel avec les œuvres du génie, jusqu'à la hauteur des sentiments qu'elle interprète. C'est donc une sorte d'idéal de l'actrice que l'auteur nous présente, quoiqu'il aille au-devant de cette observation, et qu'il affirme qu'en traçant le portrait de son héroïne il n'ait fait que se souvenir. « L'Europe, ajoute-t-il, a vu et admiré, dans ces dernières années, trois illustres femmes de théâtre, qui réunissaient au même degré l'éclat de la gloire et celui de la pureté. Je pourrais les nommer, je le devrais peut-être, puisqu'elles rendent mon héroïne vraisemblable, mais j'aime mieux tâcher de les faire connaître. Ce n'est pas que j'aie tracé leur portrait : le romancier n'est pas et ne doit pas être un photographe; mais, m'étant trouvé initié à la connaissance de leur caractère par des relations amicales ou par des récits

fidèles, je me suis proposé de tirer d'elles trois un quatrième personnage, qui, sorti d'elles, n'en eût pas moins sa vie propre. » Je n'aurais pas été fâché, je l'avoue, que l'auteur eût bien voulu me dire les noms des trois pures et illustres femmes de théâtre dont il s'est inspiré pour créer son héroïne, car, à ma honte, je ne les devine pas, et je ne puis voir dans Béatrix qu'un produit de son imagination poétique; soit dit, du reste, sans reproche, car je ne suis pas de ces réalistes farouches qui bannissent complétement l'idéal du drame et du roman.

Le lieu de l'action, les personnages qui jouent un rôle important dans le roman, les détails, la mise en scène, tout m'éloigne de la réalité. La scène se passe dans un petit royaume d'Allemagne. Je sais bien tous les services que les divers États de la Confédération germanique ont rendus aux faiseurs de romans, de vaudevilles et d'opéras-comiques, mais M. Ernest Legouvé ne pousse-t-il pas bien loin la reconnaissance ou l'illusion, en faisant des souverains, grands, moyens ou petits, représentés à la diète de Francfort, autant d'artistes livrés au culte de l'art? « Dans leurs palais, l'art n'est pas un inférieur que l'on fait attendre dans un vestibule ou un hôte qui pénètre justement jusqu'au salon; c'est un ami, c'est un membre de la famille, qui a ses entrées partout, qui est mêlé à tout, qui a sa part dans la vie de tous les jours. » N'y a-t-il rien à rabattre de tout cela? Je crois le contraire, mais je ne veux pas trop chicaner l'auteur à ce sujet, et je tiens pour parfaitement avérée l'existence de la principauté de M....., où les princes poussent l'amour de l'art jusqu'à jouer la comédie avec les actrices qui viennent donner des représentations sur le théâtre de la cour.

Le prince Frédéric a vu à Vienne la célèbre tragédienne Béatrix, surnommée la *Madone de l'art*, à cause de sa pureté; il l'aime, et il la retrouve dans son propre palais, où sa mère, la grande-duchesse, a voulu qu'elle fût logée. Dans cette vie commune, vivant sous le même toit, se voyant tous les jours, l'amour de Frédéric s'accroît et celui de Béatrix prend naissance. Le prince ne cherche point à séduire l'actrice, cette pensée ne lui vient même pas, il lui offre de l'épouser. Béatrix peut échanger son sceptre de clinquant contre un sceptre véritable : elle refuse, parce que cette union ferait déchoir le prince non-seulement aux yeux de ses sujets, mais encore aux yeux de toute l'Allemagne. « Je vous verrais malheureux par moi, lui dit-elle, humilié à cause de moi, usant dans ces tristes luttes la force que vous devez

employer pour régner, et en arrivant peut-être à maudire tout bas le jour où vous m'avez aimée !... Oh ! non ! non, jamais ! Ne tuons pas du moins notre amour ! » Ce sacrifice touchant est le fond même et l'intérêt du roman. En le lisant, on ne se demande pas s'il y a vraiment des comédiennes comme Béatrix, naïves, passionnées, religieuses, capables à la fois des actes les plus ordinaires de la vie bourgeoise et des plus grands dévouements de la vie héroïque, on est ému, entraîné. Que souhaiter de plus? Peu importe que Béatrix n'existe pas, si l'auteur parvient à vous y faire croire. D'ailleurs, si la femme de théâtre ne ressemble pas à la *Madone* de M. Ernest Legouvé, il n'est pas défendu de la rêver telle qu'elle nous apparaît dans son poétique roman.

V

Je ne voudrais pas que l'on m'accusât de négliger la poésie. Je demande des poëtes aux quatre coins de l'empyrée, et il ne m'en vient point. La poésie serait-elle morte en France, comme on l'annonce depuis si longtemps? Je serais tenté de le croire si, grâce à Dieu, deux volumes de vers ne m'arrivaient en même temps que les hirondelles. Voilà du moins deux poëtes qui m'aideront à fêter le printemps : l'un appartient au sexe masculin, l'autre est une femme. C'est d'elle que je parlerai la première, ainsi que la galanterie française l'exige.

Madame la marquise Blanche de Saffray chante Paris sous la dictée même de l'ange gardien de cette capitale, car il paraît que les villes ont des anges gardiens aussi bien que les hommes. L'Ange gardien de Paris; Récit de l'Ange; les Gaulois; les Druides; les Bardes; les Gaulois conquis; la Mort de Pan; un Choc universel de l'humanité, tels sont les préludes de ce vaste poëme, dont nous n'avons aujourd'hui que les morceaux dont les titres précédent et le chant troisième. Madame de Saffray a du feu et de l'imagination; mais un poëme se juge difficilement sur des fragments, quelque étendus qu'ils soient d'ailleurs : j'attendrai donc, pour me prononcer, l'achèvement complet de l'œuvre.

M. Armand Lebailly salue le réveil de l'Italie. Mettant, comme le dit M. Legouvé dans la préface, son inspiration sous le patronage du génie et de la douleur, l'auteur a dédié son volume, intitulé : *Italia mia*, à Venise. Ce n'est pas sans une émotion véritable que j'ai lu certains mor-

ceaux de ce recueil, où se trahit quelquefois l'inexpérience de la jeunesse, inexpérience charmante quand elle est accompagnée de la générosité des sentiments, de l'enthousiasme pour les grandes causes et du dévouement aux grandes idées. L'Italie a toujours eu le privilége d'inspirer les poëtes, mais ils célébraient sa gloire passée et ses malheurs présents; elle leur fournit maintenant d'autres sujets, des sujets plus heureux, et on voit qu'ils se hâtent d'en profiter.

VI

M. Hippolyte Babou n'a aucune prétention, que je sache, à la poésie : c'est un esprit plein de vivacité et de bon sens, qui me fournira une excellente transition pour rentrer dans la prose. M. Hippolyte Babou vient de publier un volume intitulé : *Lettres satiriques et critiques*, avec un défi au lecteur. Que le susdit lecteur pourtant n'aille pas s'effrayer et passer outre, la lutte à laquelle l'auteur le provoque n'a rien de bien dangereux. Il serait fâcheux qu'un désir immodéré de paix lui fît perdre le plaisir d'une lecture qui ne peut manquer de l'intéresser. M. Hippolyte Babou a, dans ses bonnes pages, une manière libre et facile de faire la critique, dont la tradition semble se perdre chaque jour en France. Nous prenons pour tout ce qui est guindé un respect qui n'est point dans le caractère national. Il faut être *sérieux*, si l'on veut réussir. Le mot de sérieux s'applique à tout. On est un *homme sérieux*, un *cuisinier sérieux*, un *homme d'État sérieux*, un *spéculateur sérieux*; il y a pour le restaurateur les *consommateurs sérieux*, et d'autres qui ne le sont pas; mon épicier me fait l'honneur de me considérer, je le sais par ma bonne, comme un de ses *clients les plus sérieux*, et son cousin, qui est poëte, m'écrit, en me priant de parler de ses chansons, que je suis certainement un des *critiques sérieux* de ces temps-ci. *Sérieux* a remplacé le *sincère* et le *convaincu* d'autrefois. J'aime assez ceux qui résistent à la mode, surtout dans les questions littéraires, et qui savent rester familiers dans l'occasion, ce qui n'est pas aussi facile que les gens sérieux ont l'air de le croire. C'est cette familiarité spirituelle et de bon goût, ce trait simple et rapide de la véritable école française, que l'on retrouve souvent dans les pages écrites par M. Hippolyte Babou, et surtout dans les *Lettres satiriques et critiques*.

VII

Les théâtres viennent d'achever leur campagne d'hiver. Que reste-t-il de tant de pièces portées aux nues par le feuilleton et par la réclame? Pas grand'chose, en vérité. *Le Père prodigue*, ce chef-d'œuvre si applaudi à la première représentation, s'est traîné péniblement jusqu'à la centième. Ainsi le voulait le traité conclu entre l'auteur et le directeur du Gymnase. Au Théâtre-Français, *le Duc Job* continue à attirer la foule; la littérature n'a rien à voir dans ce succès, mais enfin, c'est un succès qui doit tout à un acteur et rien à la réclame. Au Vaudeville, *la Marâtre*, *la Pénélope normande*, sont complétement oubliées; *la Tentation* ne file pas un meilleur coton. Le théâtre de la place de la Bourse compte maintenant sur une fantaisie de M. Ponsard, *Ce qui plaît aux dames*. La fantaisie et M. Ponsard! voilà à quels paradoxes nous en sommes réduits.

Rien ne prouve mieux la décadence de la littérature dramatique en France que ce souci des directeurs à chercher l'extraordinaire, au risque de tomber dans l'absurde. Que le Théâtre-Français ou l'Odéon demande une tragédie à M. Ponsard, rien de plus naturel; que le théâtre du Vaudeville, désireux d'élever le niveau de sa scène, comme on dit aujourd'hui, le prie d'écrire à son intention une comédie sentencieuse et rédondante comme *la Bourse*, passe encore! mais que pour une fantaisie il s'adresse à l'esprit le moins sémillant, le moins léger, le moins fantasque de la littérature, c'est ce qu'on ne comprend pas avant d'avoir observé la tendance des directeurs actuels, de considérer en toute pièce, non pas ce qui y est réellement, mais le nom de celui qui la signe. Un auteur n'est jugé nulle part aujourd'hui; on refuse son œuvre ou on la joue par des motifs tout à fait étrangers au mérite qu'elle peut avoir. On a peur partout de ce qui est jugement, décision, initiative. Supposons un directeur placé entre l'œuvre d'un débutant au théâtre et la fantaisie de M. Ponsard: l'une lui paraît hardie, originale, pleine de promesses d'avenir; l'autre, au contraire, est lourde, monotone, gracieuse comme la danse de l'ours. Vous vous imaginez qu'il va choisir la première? Pas le moins du monde; la pièce du débutant lui paraît bonne, mais enfin, il peut se tromper; il y a des chances pour qu'elle soit contestée, il lui faudrait lutter, si elles venaient à se réaliser, prendre de la peine, et subir la

mauvaise humeur des bailleurs de fonds, qui ne manqueraient pas de lui reprocher son imprudence et sa témérité. Avec la fantaisie de M. Ponsard, le *fiasco* est encore plus certain; n'importe! le directeur pourra du moins répondre à ses actionnaires :—Que voulez-vous? ce n'est pas ma faute, je me suis adressé à un membre de l'Académie française, j'ai pris un nom, le reste ne me regarde plus.

Outre ce besoin de mettre leur responsabilité à l'abri, il y a aussi, chez beaucoup de directeurs, le désir, comme je l'ai dit, de faire de l'extraordinaire. Un jour on trouve piquant de faire signer un gros mélodrame à M. Alphonse Karr, cet esprit si fin, si léger; le lendemain, autre idée piquante qui consiste à faire jouer un proverbe en trois actes, *Ce qui plaît aux dames*, de l'auteur d'*Agnès de Méranie*, et à métamorphoser M. Ponsard en Alfred de Musset. Le drame de M. Alphonse Karr n'a pas réussi le moins du monde; il en sera probablement de même de la fantaisie de M. Ponsard, cela n'empêchera pas un autre directeur ou le même de rêver immédiatement quelque combinaison non moins piquante que les précédentes. Le fâcheux pour les directeurs, c'est que ces combinaisons piquantes sont fort coûteuses. Les gens qui ont un nom le font payer quand on veut s'en servir. De là des primes à n'en plus finir, de là des changements de direction, de là cette anomalie qui nous montre les recettes des théâtres augmentant chaque mois pendant que le plus grand nombre des directeurs ont de la peine à nouer les deux bouts de la bourse, comme on dit vulgairement, à la fin de l'année.

Du reste, que les directeurs s'enrichissent ou ne s'enrichissent pas, ce n'est point là au fond ce qui me préoccupe. C'est dans l'intérêt de l'art que j'attaque un système désastreux. On prétend que les directeurs sentent, eux aussi, le vice de ce système, mais qu'ils sont forcés de le subir. Nous cherchons les noms, disent-ils, parce que nous ne trouvons plus de pièces. C'est là une erreur ou plutôt un parti pris : il y a des pièces, il y en a beaucoup, seulement, il faut se donner la peine de les lire et de les juger. Tout cela, je le sais, demande du soin, de l'exactitude, un jugement solide, une certaine hardiesse et l'amour de l'art, qualités que l'on remarque chez bien peu de directeurs. L'Odéon, qui a le bon esprit de ne pas trop croire aux noms, a pu, grâce à ce scepticisme, sans prime, sans traité, mettre la main sur un succès de près de deux cents représentations. Je ne sais combien de théâtres avaient refusé *le Testament de Girodot* quand cette pièce s'est décidée à passer les ponts. En jouant deux

auteurs parfaitement inconnus, on voit que l'Odéon n'a pas fait une trop mauvaise affaire.

Cependant le Théâtre-Français a joué *l'Aventurière* de M. Émile Augier, une reprise ou plutôt une restauration. *L'Aventurière* a tenu à prouver qu'elle n'était point de ces comédies qui vieillissent loin de leur pays sans rien apprendre et sans rien oublier. Elle s'est présentée sur la scène de la rue Richelieu vêtue des modes du temps, parlant la langue du jour, absolument comme si elle ne revenait pas de l'exil. C'est là un cas rare et qui mérite d'être signalé.

Lorsque Louis XVIII fit sa rentrée à Paris, on se moqua beaucoup de son costume mi-partie d'ancien régime et de nouveau. Il portait la poudre comme Lauzun, et un frac bleu comme M. Lafitte; c'était là des concessions; on ne lui en sut aucun gré : il fallait être tout à fait d'avant 89, ou tout à fait d'après cette époque. Je crains bien qu'on ne fasse la même remarque à propos de *l'Aventurière*. Telle qu'elle était, cette comédie avait sa physionomie; telle qu'elle est maintenant, elle paraîtra peut-être terne et effacée. Pour moi, je préfère *l'Aventurière* d'autrefois à celle d'aujourd'hui. La première avait plus d'accent, plus de sincérité, plus d'entrain. Le personnage de Mucarade n'a rien gagné à tourner au sérieux, et la comédie elle-même aurait fort bien pu se passer des deux ou trois scènes que l'auteur y a ajoutées.

On ne se doutait guère, en sortant il y a douze ans de la première représentation de *l'Aventurière*, que désormais ce personnage allait rester au théâtre, que nous le verrions reparaître sous vingt costumes différents, en un mot, que l'ère du demi-monde venait de s'ouvrir au Théâtre-Français. Victor Hugo avait mis en scène la courtisane réhabilitée par l'amour; dans la refonte de son œuvre, M. Augier s'est peut-être un peu trop souvenu de Marion Delorme, de même que dans le vieux Monparade, il s'est trop rappelé Ruy-Gomez. L'Aventurière n'en est pas moins un type infiniment supérieur à toutes ces courtisanes de carton que nous avons vu surgir devant la rampe du Gymnase et du Vaudeville. Elle est vivante, et par moments on sent qu'elle a un cœur. Madame de Girardin, en écrivant *Lady Tartufe*, a dû avoir dans certains moments *l'Aventurière* devant les yeux. On voit que cette comédie a exercé une certaine influence sur les esprits et qu'elle vaut bien une reprise. L'auteur a voulu la retoucher; il a eu tort, je l'ai dit et je le répète. Quand une pièce a été composée et jouée un certain nombre de fois, il ne faut plus vouloir la refaire. Devant la rampe et sous le feu du

public, quelques repeints, des suppressions, un mot jeté çà et là, tout cela se conçoit; mais dix ans après la première représentation, reprendre son œuvre, modifier le plan, changer les personnages, c'est une tentative vaine et sans but. A la scène, les éditions revues et corrigées sont impossibles. Que deviendrait le théâtre, si chaque auteur se remettait ainsi à changer ses pièces tous les huit ou dix ans? Au théâtre, tout est dans la première représentation. Je sais bien que Voltaire a fait applaudir, au bout de plusieurs années, des tragédies tombées le premier jour, mais ces résurrections sont des miracles qui ne sont pas possibles dans tous les temps, et qui doivent beaucoup aux circonstances. Il pourrait prendre encore une fois fantaisie à M. Émile Augier de modifier *l'Aventurière;* de modifications en modifications, il finirait par en être de cette comédie comme du couteau de Jeannot. Je donne trois soirées à l'auteur, passé lesquelles il n'a plus le droit de toucher à l'ensemble de son œuvre. M. Émile Augier pourra, il est vrai, me répondre qu'il a eu ces trois soirées, mais que cela se passait en 1848; qu'il a été représenté, par conséquent, mais si peu, si peu, grâce à tant de choses qui se disputaient l'attention du public, qu'il a cru pouvoir ne compter ces représentations que comme autant de répétitions générales. Cette défense ne me fera pas absoudre tout à fait M. Émile Augier, mais du moins je ne lui refuserai point le bénéfice des circonstances atténuantes.

La saison d'été est sur le point de s'ouvrir pour les théâtres; elle sera peut-être plus fructueuse, au point de vue de l'art, que la saison qui vient de finir. Pendant l'été, les directeurs écoulent les pièces sur lesquelles l'administration ne compte pas, selon l'expression consacrée, les pièces qui ne touchent pas de prime, dont les auteurs sont quelquefois des inconnus. Qui sait si parmi ces œuvres dédaignées ne se trouvera pas enfin la comédie ou le drame que nous cherchons depuis si longtemps?

VIII

Connaissez-vous les Bossoutos? Non. Le contraire m'aurait fort étonné. Pour moi, je l'avoue, je n'avais pas même entendu prononcer le nom de ce peuple avant de lire l'intéressant ouvrage que vient de publier M. Casalis sous ce titre : *Les Bossoutos, ou vingt-trois ans de séjour et d'observations au nord de l'Afrique*. Comment, direz-vous, peut-on passer vingt-trois années de sa vie chez les Bossoutos?

Quelle fortune a dû faire pendant ce temps-là M. Casalis! que de dents d'éléphant, que de gomme, que de poudre d'or il a dû ramasser! sans doute il est au moins millionnaire. Il s'en faut, je crois, de beaucoup. Il y a trente ans aujourd'hui que les premiers délégués des missions apostoliques de Paris s'embarquèrent pour le cap de Bonne-Espérance, où ils furent accueillis par les descendants des protestants français réfugiés au Cap à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. M. Casalis suivit de près ces premiers apôtres. Il arriva en Afrique juste au moment où les Bossoutos venaient de se convertir au christianisme. Ces Bossoutos habitent à deux cents lieues du Cap, sur la frontière de la Bechuanasie. Je demande pardon au lecteur de le conduire dans des contrées si éloignées du boulevard des Italiens; mais les Bossoutos méritent qu'on leur rende visite. Ils sont musiciens, romanciers, poëtes. Voulez-vous entendre un de leurs chants de guerre?

Je suis Coucoutlé
Les guerriers ont passé en chantant
L'hymne des combats a passé près de moi
Elle a passé méprisant mon enfance,
Et est allée s'arrêter devant la porte de Boukoukou.
Je suis le guerrier noir
Ma mère est Bosselosso....
Je m'élancerai comme un lion,
Comme celui qui dévore les vierges
Près des forêts de Foubassequoi
Nous partons en entonnant le chant du trct
Ramakoula mon oncle s'écrie :
. . . .

Tenons-nous-en à ce commencement, l'oncle Ramakoula nous entraînerait trop loin. Ceux qui voudront chanter ce chant du départ trouveront l'air à la fin du volume. M. Casalis l'a noté, ainsi que diverses autres mélodies qui donnent une idée assez favorable de la situation de l'art musical chez les Bossoutos. Nous négligeons un peu trop l'Afrique; les Barth, les Livingstone, devraient trouver chez nous des imitateurs plus nombreux. L'humanité noire restera-t-elle éternellement séparée de l'humanité blanche? Voilà du moins un homme de bonne volonté, qui a cherché à opérer le rapprochement. M. Casalis s'est condamné pour cela à passer une grande partie de sa vie chez les

fils de Cham ; il les connaît, il les comprend, il les aime, et il a su s'en faire aimer, ce qui n'est pas toujours très-facile, car « l'Africain, nous dit l'auteur, fier de son indépendance, repousse également la pitié, qu'il assimile au mépris, et la curiosité, qui lui est suspecte. » Il faut donc gagner sa confiance en vivant de sa propre vie, en couchant sous sa hutte, en portant le manteau de peau de chacal, en jouant avec ses enfants, en se faisant nègre de cœur. Renoncer à toutes ses habitudes d'homme civilisé est un rude sacrifice, et la religion peut seule le faire accomplir. Aussi ne surprendrai-je personne en ajoutant que M. Casalis est un de ces missionnaires protestants qui exercent une si grande influence sur les peuples sauvages, en leur montrant l'homme civilisé au milieu des dangers et dans les douceurs de la vie de famille. La femme peut remplir un apostolat aussi bien que l'homme, et rien n'inspire plus de respect et de confiance aux sauvages que de voir une femme, un enfant, partager les dangers et les privations auxquels s'expose le missionnaire pour les convertir.

TAXILE DELORD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

DU SUICIDE POLITIQUE EN FRANCE DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS,

Par M. A. Des Étangs, docteur en médecine. — Paris; Victor Masson, in-8°. 1860.

S'il y a une histoire terrible, c'est assurément celle que M. Des Étangs entreprend aujourd'hui d'écrire : l'histoire du suicide. Devant le courageux savant qui pénètre dans ces annales, que de lugubres ombres ont comparu tour à tour! que de pensées, que d'angoisses, que de déceptions se sont révélées à sa méditation studieuse! quelle émotion profonde a dû l'agiter en présence de cette foule de spectres dont il interrogeait les souvenirs, et qui, sous son regard, passaient l'un après l'autre, effarés, sanglants, indignés, comme dans les nuits de Walpurgis, sur les sommets du Brocken ou dans les ténébreuses campagnes de la fantastique Thessalie, aux rayons de *la lune immobile au zénith*, passaient devant Faust et Méphistophélès, les sorcières du Harz ou les fantômes de la Grèce antique.

Spectacle sombre en effet et problème mystérieux! il n'est point de questions, parmi celles que la philosophie agite avec une si noble persévérance, qui tiennent par plus de liens aux racines mêmes de l'âme : comme le dit M. Des Étangs, « il n'est pas de fictions humaines qui ne pâlissent à côté de semblables réalités. » Aussi, bien que la science l'ait armé d'une force étrange et l'ait revêtu de l'*œs triplex*, il est effrayé lui-même de tout ce qu'il aperçoit: il avoue qu'il n'a pas eu « le pouvoir d'échapper toujours aux navrantes tristesses, aux défaillances morales qu'une pareille exhumation devait entraîner avec elle. » Il s'écrierait volontiers comme Faust : « Horreur! horreur inexplicable à toute âme humaine que plus d'une créature ait pu tomber dans l'abîme d'une telle misère! »

Toutefois, comme M. Des Étangs n'a point prétendu se livrer à des déclamations inutiles, mais demeurer un historien, il a dû circonscrire son travail et ne rien écrire qui ne soit appuyé sur des documents précis. C'est pourquoi il ne parle que de la France et ne remonte pas au delà de 1789. Il a recherché les faits dans l'histoire d'abord, puis dans ces archives jusqu'alors inexplorées où les administrations successives ont enfoui ces procès-verbaux qui racontent froidement les événements dont ils n'ont pas mission de rechercher les mystères, et qui retracent avec une impassibilité souvent formidable les détails les plus dignes de pitié et les plus féconds en enseignements.

Cet immense travail a forcé M. Des Étangs à vivre pendant douze années dans le monde des morts, parmi ceux que Virgile a placés dans le vestibule de l'enfer .

Qui sibi lethum
Insontes peperere manu, vitamque perosi
Projecere animas!

et dont le Dante unit les âmes aux arbres sanglants du septième cercle infernal. L'auteur ne nous donne encore que la première partie de son œuvre : le suicide politique. Dans la suite, il parlera de ceux que le scepticisme, l'imagination, les chagrins, l'amour, la misère, le jeu, la folie, ont entraînés à leur résolution suprême : victimes innombrables, pour la plupart inconnues ! Il raconte aujourd'hui les derniers instants de ces malheureux qui troublés depuis soixante-dix ans par nos commotions politiques, déçus dans leurs plus chères espérances, agités jusqu'au délire par la fièvre qui surexcitait tous les esprits, plus dignes bien souvent de pitié que de blâme, n'ont pas été oubliés de l'histoire; c'est Valazé le Girondin qui échappe à l'échafaud par le poignard ; c'est Condorcet, lassé de fuir et de dérober sa tête à ses implacables ennemis; c'est Chamfort qui se frappe avec un acharnement héroïque et ne parvient pas à mourir ; c'est Roland qui ne peut survivre à une femme adorée et à la ruine de ses illusions politiques; c'est Loménie de Brienne qui, sans avoir pu éviter la prison, même en sacrifiant à ses craintes ses convictions de citoyen et sa dignité de prêtre, prévient l'arrêt du tribunal et demande la mort au poison.

J'ai cité quelques-uns des noms les plus célèbres : je n'en dirai pas davantage. Il suffit d'avoir rapidement exposé le but et la portée du remarquable livre de M. Des Étangs. Espérons que bientôt ces études savantes, si tristement curieuses, arriveront à leur terme. Alors on pourra parcourir dans tous les sens l'immense nécropole des suicidés, et la moralité de l'œuvre apparaîtra. Les conclusions que M. Des Étangs ne peut manquer de résumer à la fin de ses études seront évidemment contraires au suicide. Les faits révélés démontreront de plus en plus ce que les plus grands penseurs ont compris. Ils dévoileront une vraie faiblesse sous les apparences d'un courage parfois déclamatoire, des vices réels sous le masque du stoïcisme, et ils aideront la philosophie à condamner avec une indulgence douloureuse, les malheureux qui, épouvantés par la lutte ou aveuglés par leurs erreurs, ont désespéré de Dieu, des hommes et d'eux-mêmes.

LES ROUÉS SANS LE SAVOIR.

Nouvelles, par M. Louis Ulbach. —Paris ; Hachette, in-12. 1860.

Peut-on être roué sans le savoir? Grave question psychologique, que M. Louis Ulbach résout affirmativement, aidé de cet esprit aimable et de ce bon langage que nos lecteurs connaissent. J'aime certes mieux être de son avis que de contredire un paradoxe ou une vérité dont il a su tirer trois nouvelles charmantes et parfaitement honnêtes, ce qui devient rare aujourd'hui.

Trois nouvelles comme celles-là, mais ce sont trois arguments irrésistibles! Un seul de cette force m'eût désarmé. Que voulez-vous que je fasse contre trois? Avouons-le donc : il y a des roués sans le savoir. Cependant, si un beau désespoir pouvait me secourir, je dirais que l'ingénue du premier conte est bien fine, bien adroite, qu'elle connaît bien à fond le cœur des hommes. Si elle joue encore les rôles d'ingénue, assurément bientôt elle passera grande coquette : elle en a déjà les allures, et la grâce et les ruses. J'ajouterais que les trois jeunes gens si bien étudiés dans la seconde nouvelle, *Un honnête homme*, exploitent avec une admirable sagacité cet héroïque André Vidal : ce sont des personnages fort madrés, et s'ils ne se sentent pas roués jusqu'au bout des ongles, c'est qu'ils n'ont guère étudié la psychologie et ne se connaissent pas eux-mêmes. La troisième nouvelle seule : *les Deux Médecins*, me force à battre en retraite. Voilà un roué par amour qui ne se doute pas de son adresse : pour sauver sa maîtresse, il aime, et pour être aimé d'elle, il n'emploie pas d'autre ruse que son propre amour : les docteurs de la passion l'ont enseigné il y a longtemps et un grand poëte l'a répété :

Comment, disaient-ils,
Être aimé des belles
Sans philtres subtils?
Aimez! disaient-elles.

CHARLES DE MOUY.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

Pages.

LOUIS ULBACH. — M. et Madame Fernel.
— Sixième partie (fin). 5

SAINT-MARC GIRARDIN. — De l'Amour conjugal dans le drame.
— VI. *La femme délaissée :* Grisélidis et Palombe. 48
— VII. *Le dévouement dans le mariage :* Lady Russell, Hypermnestre. — L'Hypermnestre de Lemierre. — La Tharès de Duché. — La Pauline de Tristan. — L'Octavie de Mairet. 195
— VIII. *La veuve :* Cornélie et Cléopâtre dans Corneille. 369
— IX. *Le devoir et l'amour :* La Pauline de Corneille. — La Julie de J.-J. Rousseau. — La Fernande de madame Sand. — La Monime de Racine. — La Zénobie de Crébillon. — L'Idamé de Voltaire. . . 501

FILON. — Des Origines du pouvoir temporel des papes.
— *Deuxième Partie.* — De la puissance temporelle des papes après Charlemagne. — Démembrement de l'empire carlovingien. — L'Église sous le régime féodal. — La papauté est exposée aux attaques des princes italiens. — Elle tombe sous la domination de l'empire germanique. — Efforts des papes pour s'affranchir. — Hildebrand, avant d'arriver au pontificat, assure l'indépendance de l'Église.. . . 67
— *Troisième Partie.* — Grégoire VII. — Donation de la comtesse Mathilde. — Le concordat de Worms termine la querelle des investitures. — Du pouvoir temporel pendant les croisades. — Saint Bernard. — Ses opinions et son influence sur le gouvernement de l'Église.— Arnauld de Brescia. — Attaques contre la puissance temporelle. — Du rôle de la papauté dans la querelle des villes lombardes et de l'empereur Frédéric I[er]. — Innocent III. — Apogée de la puissance pontificale. 216
— *Quatrième Partie.* — Lutte de la papauté contre la maison de Hohenstaufen. — Rapports de saint Louis avec la cour de Rome. — Le sénateur Brancaleone. — La maison d'Anjou en Italie. — Philippe le Bel et Boniface VIII. — La papauté à Avignon. 389
— *Cinquième Partie.* — Les papes à Avignon. — Tentative républicaine de Rienzi. — Schisme d'Occident. — Du rôle de la papauté après la prise de Constantinople. — Conquête de la Romagne par César Borgia. — Pontificat de Jules II. — Léon X et Clément VII. — Toute-puissance de Charles-Quint en Italie. — Influence de l'Espagne sur la politique du saint-siége. — Efforts de la France pour affranchir la papauté. — Réunion du duché de Ferrare et du duché d'Urbin aux États pontificaux. — Conclusion. 576

Pages.

LOUIS DE LOMÉNIE. — De la prédication aux XVIIe siècle, avant Bossuet. 99

JULES D'HERBAUGES. — Les Pêcheurs de Grandlieu.
— Première Partie. 161
— Deuxième Partie. 321

E. WIART. — Du vrai criterium en morale.
— *Première Partie.* — Énoncé du principe. — Méthode pour le démontrer. 249
— *Deuxième Partie.* — Démonstration du principe. — Application à diverses questions de morale. 416

ARNOULD FRÉMY. — Les Matinées littéraires, de M. Taxile Delord. . . . 291

PAUL BRENIER. — Souvenir de jeunesse. 481

ERCKMANN-CHATRIAN. — Le Violon du pendu, conte fantastique. 569

ÉMILE LAMÉ. — Revue des sciences. *Du rôle des sciences à notre époque.* . . 522

TAXILE DELORD. — L'Année littéraire.
— *Chapitre* XXVII. — L'Académie française et le R. P. Lacordaire. . . 136
— *Chapitre* XXVIII. — *La Tentation,* par M. Octave Feuillet. — L'école de Louvet. — *Catherine d'Overmeire,* par M. Ernest Feydeau. — Hoffmann ressuscité. — Les *Contes fantastiques,* de M. Erckmann-Chatrian. — *Histoires de village,* par M. Alexandre Weill. — Un Nostradamus oriental. — Le *Maroc contemporain,* par M. Narcisse Cotte. 295
— *Chapitre* XXIX. — Le cours de M. Saint-Marc Girardin à la Sorbonne : les satires de Boileau. — Le cours de M. de Loménie au collége de France : les tragédies de Voltaire. — M. Sauvageot et son musée. 246
— *Chapitre* XXX. — M. Thiers, écrivain. — 17e volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.* — L'*Histoire de la Presse*, par M. Eugène Hatin. — Le roman anglais et le roman français. — *Le Rose et le Gris,* par M. E. Forgues. — *Beatrix ou la madone de l'art,* par M. Ernest Legouvé. — Les théâtres et la saison d'hiver, — Reprise de l'*Aventuriere*, etc. 609

CHARLES DE MOUY. — La force, poésie.. 280

— REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. 317
— — 477
— — 636

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

